

ESSAI

SUR

L'ÉGLISE ANGLICANE

PAR l'Abbé F. SEGONDY

VICAIRE-GÉNÉRAL DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

Ouvrage approuvé par Monseigneur DE CABRIÈRES, Evêque de Montpellier.

*Non crederis veram fidem tenere
catholicam, quæ fidem non doces
esse servandam romanam.*

On ne vous croira pas fidèle à la vraie
foi catholique, si vous n'enseignes pas
qu'il faut garder la foi romaine.

(S. Augustin, sermon cxx, ch. 13, publié
en 1852 par le card. Mai.)

PARIS

ANCIENNE MAISON JOUBY

A. ROGER ET F. CHERNOVIZ, SUCCESSIONS

rue des Grands-Augustins, 7.

MONTPELLIER

CHEZ FÉLIX SEGUIN, LIBRAIRE

rue Argenterie, 25.

1878

Tous droits réservés.

MONTPELLIER, J. MARTEL aîné, IMPRIMEUR DE SA SAINTÉTÉ
ET DE MGR. L'ÉVÊQUE.

SEMINÁRNÍ

Hist.-práv.



KNIHOVNA

oddělení

13-D-203

13-D-203

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE

DE ROVÉRIÉ DE CABRIÈRES

ÉVÈQUE DE MONTPELLIER,
D'AGDE, DE BÉZIERS, DE LODEVE ET DE SAINT-PONS.

Ce Livre est dédié

*comme un Témoinage de profond Respect,
de Dévouement sincère et de vive Reconnaissance.*

Darem od Rev. 5 května 1945.

* Inv. čís. 6044.



L'Auteur.

MON CHER ARCHIDIACRE,

Je viens de parcourir, avec une satisfaction tempérée par un léger mélange d'envie, les pages si sérieusement étudiées, si instructives, si intéressantes que vous allez publier prochainement sur l'histoire & les doctrines de l'Église anglicane.

Ma satisfaction est inspirée, non pas seulement par la manière dont vous avez traité ce grave & important sujet, mais aussi par le noble exemple que vous avez donné ainsi à tous nos prêtres. Ils savent que, depuis le jour où vous avez eu le bonheur d'entrer en rapport personnel avec quelques-uns des plus illustres convertis d'Angleterre, vous n'avez jamais cessé de suivre, avec la sympathie la plus

ardente, tous les événements par lesquels s'est dessiné de plus en plus le retour ininterrompu de l'Île des Saints vers la foi de ses ancêtres, vers la foi romaine & catholique. Ce retour n'est pas encore complet sans doute ; & à côté de l'esprit de Dieu qui conduit à l'unité, il y a malheureusement aussi, à Oxford comme à Cambridge, un souffle d'incrédulité & de rationalisme, qui menace d'enlever aux Anglicans l'appui, qu'ils avaient jusqu'à nos jours conservé si ferme & si inébranlable, je veux dire : le respect absolu de la tradition chrétienne & la foi à l'autorité divine des Écritures.

Mais Dieu ne se laissera pas vaincre ; & je l'espère, le résultat de ces tempêtes sera de pousser plus vite & en plus grand nombre les âmes sincères vers le port de l'Église véritable. C'est la même pensée & la même confiance qui vous ont encouragé, à travers les vicissitudes de votre vie sacerdotale, à ne jamais perdre de vue ce qui se passait, au-delà du détroit, au sein de cette communion, protestante par le nom, en réalité si différente du protestantisme continental, & qui, jusqu'à notre époque, a gardé intacts tant de restes précieux des croyances professées par saint Anselme & par saint Thomas Becket.

A Andabre comme à Loupian, à Saint-André de Sangonis comme à Roujan, vous avez ajouté à vos labours paroissiaux

le travail d'une lecture obstinée, afin de mieux connaître l'Anglicanisme & de mieux vous unir, par la prière comme par les désirs, aux travaux de ces hommes, dont la grande renommée n'égale pas les mérites, & qui auront, devant la postérité, l'incomparable honneur d'avoir, au prix de tant de sueurs & de larmes, guidé l'exode du peuple anglo-saxon vers la Terre de promesse & de salut, qui est le bercail du Sauveur.

C'est là un bon exemple, donné à tous nos prêtres ; je vous remercie de leur avoir montré que, sans rien négliger des devoirs du ministère, on peut se ménager des loisirs studieux & féconds ; on peut s'intéresser, non pas simplement à son petit troupeau, mais au troupeau universel de Jésus-Christ, à la totalité des âmes qui aspirent à la lumière & à la rédemption par la connaissance de la vérité révélée, par la soumission à l'autorité du suprême & infailible Pasteur ! C'est la leçon de l'Évangile, qui nous apprend que « celui-là, sans distinction de nationalité, de patrie, de famille & de rang, est notre frère, notre sœur ou notre mère, qui cherche à discerner & à suivre la volonté du Père céleste ! » La vraie religion n'admet pas de barrières.

Faut-il maintenant vous confesser que vous me faites envie ? J'ai donné, vous le savez, presque tout mon temps

à des études analogues aux vôtres ; & je poursuis encore le rêve de communiquer, un jour, au public le fruit, si petit qu'il soit, de mes veilles, dans le commerce assidu de ces théologiens anglicans, dont j'ai tant admiré la science, la bonne foi courageuse, l'héroïque sincérité, et dont la plupart ont eu le bonheur de rentrer enfin, par leur conversion au Catholicisme, dans la pleine possession de l'héritage dogmatique de leurs pères. Mais ce jour désiré s'éloigne sans cesse ; & je mourrai peut-être sans avoir pu, comme vous, élever mon humble monument !

Quoi qu'il en soit, veuillez agréer, mon cher Archidiacre, avec mes compliments bien sincères & bien affectueux, l'assurance de mon dévouement & celle de mon respect.

† FR.-M. ANATOLE,

Évêque de Montpellier, d'Agde, de Béziers,
de Lodève & de Saint-Pons.

PRÉFACE

Depuis un siècle et demi, mais surtout de nos jours, l'Angleterre est devenue, parmi nous, un champ d'études ardemment exploré. De Montesquieu, traitant des Institutions anglaises dans son célèbre ouvrage : *l'Esprit des lois*, jusqu'à l'infatigable M. Le Play, qui, il y a deux ans à peine, publiait un livre sur le même sujet (1), ce grand peuple a été le point de mire d'une foule d'écrivains de tout genre. Son histoire, sa Constitution, sa littérature, ses hommes illustres dans l'État, l'armée ou le Parlement, ses écoles d'enseignement primaire et ses vieilles Universités, sa marine, ses colonies, ses œuvres de philanthropie, son agriculture, son commerce, tels sont les nombreux problèmes que des plumes plus ou moins intelligentes, au service de mobiles divers, ont tâché d'exposer et de résoudre.

Éblouis par la grandeur de ses entreprises, presque toujours couronnées de succès ; fascinés par le spectacle de ses sages libertés politiques, dont la stabilité contraste si étrangement avec notre perpétuel va-et-vient du césarisme à la démagogie ; séduits à la vue de ce colossal em-

(1) *La Constitution de l'Angleterre*, en 2 volumes.

pire qui a posé sa forte main sur les cinq parties du monde et tient sous son sceptre des centaines de millions d'hommes, certains auteurs ont chanté l'Angleterre sur un ton dithyrambique, et l'ont proposée, comme un idéal à copier, aux gouvernements et au peuple de notre pays. D'autres, au contraire, plus particulièrement frappés de l'état moral et social de ses classes inférieures, ont traduit cette fière nation à la barre de l'Europe civilisée et lui ont sévèrement demandé compte de la condition lamentable de tant de milliers de ses enfants.

Comment expliquer des appréciations aussi opposées ? Un pareil dissentiment serait-il seulement le fruit d'un amour aveugle ou d'une implacable haine ? Voici, du moins à nos yeux, le mot de l'énigme : l'Angleterre est, avant tout, le pays des contrastes ; de telle sorte que, suivant qu'on la considère sous tel ou tel aspect, elle fascine ou elle repousse, on l'admire ou on la dédaigne, on l'exalte ou on la maudit, on la regarde « comme la plus avancée des nations ou comme la Chine de l'Occident (1) ».

Ce qu'il y a de vrai ou d'exagéré dans ces opinions contradictoires, ce n'est pas à nous de le dire ; nous n'avons ni le temps ni le talent nécessaires pour aborder un thème aussi vaste et aussi complexe. Mais il est, nous paraît-il, un point d'une importance capitale sur lequel, jusqu'à cette heure, les écrivains n'ont pas assez fixé leur attention et dirigé leurs études : nous voulons parler de l'ÉGLISE ANGLICANE. Certes, sur le terrain de la controverse religieuse, l'Établissement de Henri VIII et d'Élisabeth a eu

(1) Edmond Texier, *Lettres sur l'Angleterre*. Paris 1851.

à se ressentir des terribles coups de serres de l'Aigle de Meaux. L'*Histoire des variations* a cloué pour jamais au pilori tous les Pères de la réforme, tant ceux de l'Angleterre que ceux du continent. Nulle main, dans l'avenir, n'élèvera un édifice qui monte à la hauteur de ce chef-d'œuvre. Mais depuis les jours de Bossuet les événements ont marché, et, tout en restant dans ses traits principaux ce qu'elle fut à son origine, ce qu'elle était à l'époque de cet incomparable génie, une malheureuse fille révoltée contre sa tendre mère, l'Église anglicane a eu, à travers les deux derniers siècles, des vicissitudes de toute nature, dignes, à tous égards, d'attirer les méditations des penseurs sérieux et encore plus de tout penseur catholique.

Toutefois, c'est l'époque actuelle qui mérite plus spécialement d'être étudiée, non pas seulement pour élucider le problème, toujours plein d'intérêt, des évolutions de la pensée religieuse au sein de l'anglicanisme, mais pour voir s'il convient de nourrir et de considérer comme fondées les magnifiques espérances que l'heure présente semble porter dans ses flancs. Deux grands faits nous paraissent le caractériser : d'un côté l'anglicanisme hiérarchique du dix-septième siècle, de l'autre le protestantisme du dix-huitième, mais avec une couleur plus fortement accusée. Et entre ces deux tendances si divergentes se dessine fort triste, mais fatale, l'attitude de l'Église établie.

On le sait, il y a une quarantaine d'années un mouvement singulier, dans l'ordre des opinions religieuses, se produisit à Oxford. Profondément attristé à la vue de l'état de marasme où gisait leur *Établissement*, des hommes

pleins de science et sincèrement pieux se donnèrent la mission de ressusciter la vie dans son sein. A cet effet, dans la conviction que la primitive Église était restée l'épouse immaculée du Christ, ils s'appliquèrent à connaître son enseignement, son culte et ses pratiques. Sous l'influence de ces études vraiment savantes, ils arrivèrent, par une conséquence très-naturelle, à des conclusions complètement en désaccord, sur une foule de points doctrinaux et disciplinaires, avec les idées généralement admises par les enfants de la réforme anglicane. Mais le trait le plus saillant de leur système fut une vive répulsion à l'égard du protestantisme proprement dit, et un regard de sympathie, une aspiration vers Rome.

Ce n'est pas ici le lieu de faire le tableau de cette admirable manifestation, qui eut pour organe, dans la presse, les fameux *Traité pour le Temps* (Tracts for the Times), et qui du nom de l'un de ses premiers inspirateurs a été appelé *Puseyisme* (1). Rappelons seulement que ce mouvement religieux, après avoir conduit plusieurs centaines de ministres anglicans au giron de l'Église catholique, s'est continué et dure encore, mais sous une autre forme. Aujourd'hui, ses partisans se disent et sont appelés Ritualistes, parce que leur point de vue et leur action portent sur les rites sacrés du culte.

Un semblable réveil ne pouvait pas se produire sans

(1) D'après plusieurs convertis, c'est *Newmanisme* qu'on aurait dû dire, parce que ce serait au R. P. Newman que reviendrait l'honneur d'avoir donné, avant son retour à l'Église catholique, l'impulsion la plus efficace au mouvement d'Oxford. Cette préférence, en faveur de Pusey, tiendrait à une question d'euphonie : Puseyisme sonne mieux à des oreilles anglaises que Newmanisme.

exciter une réaction en sens contraire. Et en effet, l'Angleterre a vu les principes subversifs de tout enseignement chrétien se montrer au grand jour et l'envahir au nom de la raison, se posant en souveraine à l'égard de la parole révélée. Le rationalisme sans doute ne lui était pas inconnu. Renfermé dans le fait même de la révolte contre l'Église romaine, il est sorti tout vivant de ce fait à l'époque de l'*utile* plutôt que *glorieuse* révolution de 1688, époque où l'école théologique de la tradition (1) fut ruinée, et fit place fatalement à la stérile école latitudinaire, qui, jusqu'à nos jours, a régné constamment sur un très-grand nombre d'âmes. Mais c'est à partir de 1830 que le rationalisme s'est particulièrement implanté et développé en Angleterre. Chose étrange ! (ne pourrait-on pas dire : terrible loi du talion ?) jadis, ce furent les *free-tinkers* (2) de ce royaume qui, devenus incrédules sans pudeur à la suite du grand désarroi des doctrines religieuses, lors de l'avènement de Guillaume III, jetèrent en Allemagne la semence de leur système d'impiété, et, présentement saturée de cette nourriture mortelle, l'Allemagne la rend avec usure à la mère-patrie (3). Les *Essays*

(1) L'école de l'archevêque Laud, le malheureux et fatal ministre de Charles 1^{er}.

(2) Les *libres-penseurs*. On voit que le nom retentissant que se donnent les impies de nos jours est vieux d'un siècle et demi. Quant à leurs négations insensées et criminelles, elles sont vieilles comme la folie de l'esprit et la corruption du cœur : *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus* (ps. LII, 1).

(3) Voici ce que prêchait naguère un ministre anglican : « Nous vivons, disait-il, en un temps glacial et rude, en des jours de présomption et d'incrédulité. L'Angleterre qui, il y a 260 ans, s'ouvrit un chemin en Europe en y répandant les semences de l'athéisme par les mains d'Hobbes et d'Herbert,

and Reviews, ainsi que les œuvres du D^r Colenso, sont le produit naturel de ce rationalisme importé d'outre-Rhin, il y a plus de trente ans, par le D^r Arnold. Jusqu'où les funestes ravages de ce désolant système se sont-ils étendus ? D'après S. Em. le cardinal Manning, la majorité des laïques en serait infectée (1).

Cet état des esprits est un fait bien triste ; une chose pourtant plus lamentable encore, c'est que la condition présente de l'Église anglicane elle-même soit comme le principal ferment de ces désastreuses doctrines.

Où en est, en effet, aujourd'hui, cette Église nationale, au point de vue de l'enseignement chrétien ? Comment se pose-t-elle au milieu de ces deux courants qui poussent les intelligences et les cœurs vers deux directions entièrement opposées, l'une tendant vers les sommets lumineux de la foi, l'autre allant directement aux abîmes de la négation de tout l'ordre surnaturel ? Plus protestante que jamais, c'est-à-dire livrée sans frein au caprice du jugement personnel, elle n'intervient que très-rarement dans le conflit, et quand elle croit opportun ou qu'elle est obligée de le faire, ce n'est qu'avec un enseignement dont le caractère premier est l'absence de toute affirmation nette, précise, rigoureuse. Elle garde encore ses vieux formulaires, le *Prayer Book*, les XXXIX Articles, le symbole de saint Athanase ; elle les impose même avec serment à ses ministres ; mais tout cela est à peu près lettre morte, du pur formalisme pour sauvegarder seulement l'inter-

voit aujourd'hui sa marchandise lui revenir avec surabondance. » (*The Tempter's cup, Dublin Review*, Oct. 1875, page 352.)

(1) *England and Christendom*, Introduction.

communion extérieure ; car, dans le fait, chacun croit et prêche ce qu'il veut, l'Église n'ayant que très-rarement le courage de parler, et encore quel est son langage dans les cas exceptionnels où elle se fait entendre ! Du reste voudrait-elle, par pure charité ou par un simple sentiment de dignité, élever la voix, consciente de son esclavage, elle sent qu'elle ne doit pas le faire au milieu de cette anarchie générale des intelligences qui proclament très-haut leur affranchissement du joug de la foi. Aussi bien comment exiger de ses évêques, personnages honorables d'ailleurs, cet héroïsme de désintéressement qui irait jusqu'à sacrifier les gros revenus de leurs charges (1), pour le plaisir de condamner des doctrines sur lesquelles elle-même déclare ne pouvoir pas porter un jugement infaillible, et qui, après tout, sont presque toujours soutenues, quelles qu'elles soient, par l'un ou l'autre d'entre eux, comme bonnes et salutaires, tout au moins comme indifférentes (2).

Tel est donc l'état des esprits au sein de l'anglicanisme :

(1) « Dans le procès Bennett, dit l'archevêque de Cantorbéry, les frais montèrent à 11,015 livres sterling ; le procès de M. Purchas coûta plus de 7,000 livres, et l'archevêque d'York s'estimait heureux de s'être tiré d'une affaire semblable pour 2,000 livres (50,000 francs!) » (*Études religieuses*, janvier 1875, p. 107.)

(2) Cet exposé n'est aucunement infirmé par le *Bill pour la réglementation du service divin dans les églises publiques* (*The public Worship regulation bill*), qui, vers la fin de l'année 1874, passa au parlement, malgré la forte opposition de M. Gladstone. Quoiqu'il ait été, en effet, présenté par l'archevêque de Cantorbéry, ce bill est le fait du Parlement et non des évêques. « Jamais, dit le P. Ramière, l'autorité ecclésiastique du Parlement et sa suprématie sur les évêques

un retour vers les traditions du passé, en particulier vers les doctrines et le culte de Rome ; une participation, sur une vaste échelle, au rationalisme allemand qui proclame la suprématie de la raison individuelle ; et, entre ces deux mouvements pleins de vie, une inertie déplorable de la part de l'Église anglicane, elle à qui devrait naturellement appartenir l'impulsion dans la vérité et dans le bien.

Évidemment, un semblable spectacle offre un intérêt saisissant. Partout et toujours l'étude de la question religieuse, au milieu d'un peuple, fut le premier des problèmes pour les esprits qui aiment et recherchent le vrai. En Angleterre, ce problème prend des proportions et des aspects éminemment singuliers, à cause de l'union intime de l'Église et de l'État. Qui ne le comprend ? Cette alliance, au point de vue politique, met aux mains du pouvoir civil un levier puissant, maître qu'il est, en réalité, de l'Église ; mais le jour où cette alliance sera brisée (et bien des choses annoncent qu'on marche irrésistiblement à ce résultat), ce jour-là se produiront certainement des phénomènes inattendus qui devront modifier les Institutions anglaises. Mais c'est dans l'ordre religieux que se manifesteront les faits les plus importants, quand la séparation se sera accomplie. Quels seront-ils ? Verra-t-on l'antique foi reprendre son domaine sur les âmes ? Ou bien, au contraire, sera-ce l'heure du triomphe du rationalisme ? Nul ne saurait le dire ; à Dieu seul appartient la vue certaine de cet avenir. Pour nous, cependant, nous nous plai-

ne furent plus nettement revendiquées. » (*Études religieuses*, janvier 1875, p. 113.) Ce bill, d'ailleurs, est contradictoire et impraticable. Nous en parlerons plus longuement en son lieu.

sons à espérer que, rendue à elle-même, l'Angleterre reverra les beaux jours de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas de Cantorbéry et de tant d'autres illustres enfants de Rome : pontifes, rois ou simples fidèles. Et ce sera la splendide, la céleste floraison du sang de Tyburn : *Sanguis martyrum, semen christianorum*. Heureux celui qui pourra contempler cette ravissante merveille !

Il est donc incontestable que le spectacle présenté par l'anglicanisme dans les derniers siècles, mais surtout de nos jours, est digne du plus haut intérêt. Toutefois on ne peut le bien saisir dans l'ensemble comme dans les détails, sans posséder des lumières toutes spéciales sur la matière, sans connaître à fond l'histoire de ses vicissitudes, et dans les premiers temps de la réforme, et depuis l'époque de Bossuet. Or, on a dû en faire la remarque ou plutôt l'expérience : dans l'étude de l'Établissement de Henri VII et d'Élisabeth on est arrêté fort souvent par le manque de notions complètes. Certes, dans les livres d'histoire ou dans les revues, on trouve des renseignements précieux sur les hommes et les choses, sur les événements et les institutions de la communion anglicane ; mais, on doit bien le constater, il existe une grande pénurie de documents authentiques et précis pour résoudre clairement une foule de questions qui surgissent à toute heure. Ce que nous possédons d'ailleurs de positif, en fait d'histoire, de controverse, de pratiques du culte et de littérature, comme de tant d'autres matières, est jeté dans cent auteurs divers, qu'il n'est pas en général facile d'avoir sous la main. En d'autres termes, la France ne possède, sur l'Église anglicane, aucun ouvrage

qui, dans une forme concise, résume et présente d'une façon adéquate tout ce que comporte un si intéressant sujet. Telle est du moins notre conviction.

Frappé de cette lacune réelle et (pourquoi ne le dirions-nous pas ?) sous l'inspiration de profondes sympathies pour ce grand peuple anglais qui, par un des contrastes les plus étranges, tout en étant absorbé par les intérêts matériels, nous donne, chaque jour, d'admirables convertis, vrais héros chrétiens, nous avons eu la pensée d'essayer, dans la mesure de nos forces, de jeter un peu de lumière sur les points obscurs et de faire connaître les parties de l'édifice jusqu'ici restées à peu près inconnues. Il nous a paru que, si nous arrivions à rédiger un livre où se trouveraient réunies sur l'Église anglicane toutes les données qui peuvent dessiner parfaitement les traits de sa figure singulière, dans le passé comme dans le présent, nous aurions fourni aux hommes vraiment catholiques le moyen d'étudier en pleines clartés le magnifique problème religieux qui se déroule en ce moment sur le vieux sol de la Grande-Bretagne.

Nous devons avouer cependant que nous avons eu particulièrement en vue, dans notre travail, nos vénérés confrères dans le sacerdoce. Leurs pensées et encore plus leurs prières visitent souvent la patrie du grand Alfred. Tout en gémissant sur le triste sort que lui a fait la réforme, ils se plaisent à contempler avec amour le prodigieux mouvement qui s'y opère dans l'ordre des convictions religieuses, et l'avenir se montre à leurs yeux avec des perspectives pleines de consolations. Mieux éclairés, ils prendront certainement un plus vif intérêt à ce qui se passe au-delà du détroit, et ils pourront asseoir sur des

bases plus solides leurs jugements et leurs espérances. Notre travail leur fournira-t-il ces précieuses lumières ? S'il ne nous est pas permis de dire que nous le croyons, nous pouvons affirmer que c'est là du moins le but que nous avons visé en prenant la plume.

On doit déjà comprendre quel est notre dessein. Nous ne venons pas faire de la controverse proprement dite. A cet égard, nos frères catholiques de l'Angleterre n'ont pas besoin de notre faible secours (1). Et quant à la France, les esprits sérieux, qui chez elle s'occupent de questions religieuses, y réclament bien plutôt des renseignements précis pour saisir parfaitement l'anglicanisme qu'une discussion approfondie de ses doctrines, de ses institutions et de son histoire. Au besoin, plusieurs ouvrages anglais, traduits dans notre langue, peuvent et doivent satisfaire, sur un certain nombre de questions, les intelligences avides de creuser complètement ce vaste sujet. Ainsi, ce que nous nous proposons, c'est un exposé simple, clair et solide de tout ce qui a trait à l'Église anglicane, depuis sa

(1) Dieu, qui, aux temps de la persécution sanglante, donna tant de glorieux martyrs aux catholiques anglais, leur a octroyé, en nos jours de tolérance tardive, toute une magnifique phalange d'hommes à la plume redoutable et à la bouche éloquente. Nommer MM. Allies, Ward, Oakeley, le R. Père Waterworth, les savants rédacteurs des publications : *The Month* et *Dublin Review*, le R. P. Newman, le cardinal Wiseman et Son Émin. le cardinal Manning, n'est-ce pas rappeler d'illustres écrivains, de puissants orateurs et des caractères d'une grandeur incomparable ? Évidemment, vouloir, après tous ces apologistes, fournir de nouvelles lumières à nos bien-aimés frères de la Grande-Bretagne, ce serait encore moins une témérité coupable qu'une naïveté ridicule.

constitution hiérarchique jusqu'à son attitude vis-à-vis des autres communions chrétiennes.

Voici, du reste, dans quel ordre se présenteront dans l'ouvrage nos Études, qui seront au nombre de six :

1^{re} Étude. Constitution de l'Église anglicane.

2^e Étude. Ses doctrines depuis Henri VIII.

3^e Étude. Son culte en tout temps et sous tous les rapports.

4^e Étude. Ses œuvres de tout genre.

5^e Étude. Son histoire littéraire.

6^e Étude. Son attitude en face des sectes protestantes et de l'Église gréco-russe, mais surtout de l'Église catholique.

Tel est l'ensemble du travail que nous avons arrêté dans notre esprit. Ce cadre, nous semble-t-il, embrasse tout ce qui peut toucher, de près ou de loin, à l'Établissement de Henri VIII, et partant, si nous réussissions à le remplir, nous aurions fourni à tous ceux qui s'intéressent aux questions religieuses une large somme de connaissances pour apprécier et juger sainement cette œuvre particulière de la réforme, dans le passé, dans le présent comme dans l'avenir. Nous croyons aussi qu'il y a dans notre projet certains points de vue tout nouveaux, et cela, redisons-le, parce que nous manquons, en France, d'ouvrages spéciaux sur la matière. Que sait-on, par exemple, du moins en général, de l'histoire littéraire de l'Église anglicane ? Qui a parcouru ses théologiens, ses historiens et ses orateurs ? Certainement, quelques esprits investigateurs ont abordé ce champ de la science, mais il faut bien

reconnaître que ce côté de l'Église anglicane est loin d'être connu chez nous, même dans les rangs du clergé. Un travail sur ce sujet ne peut donc qu'être intéressant et utile.

Notre dessein toutefois offre, au point de vue de son exécution, des difficultés sérieuses. On a dit de l'Angleterre que son étude par un étranger est chose presque impossible (1), car pour lui beaucoup de questions semblent se perdre dans un dédale inextricable. Sans émettre une affirmation aussi carrée, au sujet de l'Église anglicane, nous pouvons bien soutenir que, sous plusieurs rapports, son étude aussi n'est pas sans danger fréquent d'erreurs. Et on le comprendra sans peine, si l'on veut bien observer que, sur une foule de problèmes qui touchent à l'histoire de l'anglicanisme ou à la vie de ses grands hommes, nous n'avons, pour nous éclairer, que le témoignage des seuls protestants. Ce qui rend encore les recherches plus difficiles et les appréciations plus délicates, c'est que presque tous les écrivains donnent à leurs ouvrages le cachet de leurs opinions politiques ou religieuses. Partisan de la Haute Église ou puritain, tory ou whig, aucun d'eux n'échappe à la tentation de mettre dans ses écrits sa couleur personnelle, l'estampille de son école, de son parti ou de sa secte. Un pareil système, passé à l'état

(1) « Le baron de Bulow, longtemps ministre de Prusse, à Londres, disait un jour à des compatriotes qui lui demandaient son avis sur le pays où il était accrédité : « Après y avoir passé trois semaines, j'étais tout prêt à écrire un livre sur l'Angleterre ; après trois mois, j'ai pensé que la tâche serait difficile, et maintenant que j'y ai vécu trois ans, je la trouve impossible. » (*De l'avenir politique de l'Angleterre*, par le comte de Montalembert, p. 8.)

d'habitude, s'il ne défigure pas complètement les faits, ne peut qu'en altérer le vrai caractère.

Que faire au milieu de cette variété inouïe d'auteurs de toutes nuances? Évidemment, il y a à procéder avec la plus grande circonspection, et à n'accepter les faits, les opinions et les jugements que sous bénéfice d'inventaire. Sans cela on s'exposerait à faire fausse route à chaque pas. Et telle est la ligne de conduite que nous nous sommes efforcé de suivre. N'aimant que la vérité, ne voulant que sa pure lumière, ne combattant que pour en étendre le doux empire dans les âmes, nous n'avons cherché que la vérité, la vérité seule, et l'ayant trouvée, nous n'avons pas craint de la montrer telle qu'elle nous a apparue, avec ses traits austères ou agréables. Mais ici qu'on nous permette de dire toute notre pensée.

Notre disposition d'esprit en prenant la plume, c'est d'écrire sans passion. Convaincu que, depuis trois siècles, les enfants de l'Église anglicane sont nourris, à l'égard de l'Église catholique, des préjugés les plus injustes, quand ils ne sont pas absurdes, nous avons fait en sorte de ne pas mériter, de leur part, le même reproche, dans la narration des faits, dans l'exposé des doctrines, dans le tableau des mœurs, dans la description des cérémonies du culte, dans nos jugements sur les institutions et les hommes. On pourra facilement se convaincre que c'est bien là le souffle intérieur qui nous a toujours dirigé, en voyant le soin que nous avons mis à nous appuyer du témoignage d'autorités généralement reçues, et la plupart du temps protestantes. D'ailleurs, et nous sommes heureux de l'affirmer, nos rapports avec un bon nombre de convertis nous ont fait acquérir la conviction profonde

que, s'il est juste de foudroyer l'erreur, la calomnie et les mensonges, il convient de ne parler qu'avec beaucoup de prudence des personnes et des choses pratiques. Notre opinion est que la bonne foi existe, sinon chez tous les enfants de l'Église anglicane (ce que Dieu seul peut savoir), du moins chez l'immense majorité d'entre eux. Hélas! la naissance, l'éducation domestique, l'enseignement des écoles privées ou publiques, le culte officiel et les audaces de la presse expliquent trop naturellement cette malheureuse situation des âmes. Mais, dès-lors, comment jeter à ces pauvres frères égarés des paroles acerbes, les frapper de jugements qui paraîtraient sentir l'irritation ou qui même manqueraient de mesure? Et puis, quelle mauvaise grâce n'aurions-nous pas à parler avec aigreur des hommes et des choses pratiques d'une Église dont les convertis au catholicisme ne parlent eux-mêmes qu'en termes respectueux et avec un cœur ému (1)?

Néanmoins, comme nous ne sommes pas tenu, à l'égard de l'Église anglicane, à toutes les délicatesses de ceux qui lui durent autrefois leur baptême, on ne s'étonnera pas, quand la vérité le réclamera, si nous nous per-

(1) Chose digne de remarque! tandis que les illustres convertis de l'Angleterre ne parlent de leur ancienne Église qu'avec un ton de haute convenance, les apostats, au contraire, qui du catholicisme passent sous le drapeau de quelque communion protestante, se plaisent à jeter de la boue à la face de la mère qu'ils ont abandonnée. Évidemment, ce respect, cette dignité, ce calme d'une part, et de l'autre, ce langage injurieux, cette bassesse, cet emportement, indiquent dans quels sentiments opposés les uns et les autres se sont unis à leur nouvelle Congrégation religieuse..... Mais n'y a-t-il pas là également un signe manifeste de la valeur différente des deux Églises?

mettons des observations sévères, des réfutations pressantes, même des paroles indignées. La charité est une divine vertu sans doute ; mais, comme l'a si bien dit et démontré S. E. le cardinal Manning, la charité elle-même envers les hommes, autant que la fidélité due à Dieu, nous oblige à affirmer la vérité de la manière la plus explicite et la plus manifeste (1). Et comme l'a encore si admirablement observé le même illustre prélat, « sur ce point le *Disciple bien-aimé* est notre modèle : apôtre de la charité, saint Jean l'est également du dogme ; d'une part, il se montre le plus charitable des hommes, de l'autre le plus inflexible sur les doctrines de la foi. » — « Chose bien digne d'être notée, ajoute l'éminent cardinal, c'est de ce disciple, qui reposa sur la poitrine de Jésus, que nous tenons ces paroles : *Si quelqu'un vient vers vous et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez point ; car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions* » (2 S. Jean 10, 12) (2). Évidemment, nous ne pouvons pas suivre de meilleur conseil, marcher sur des traces plus honorables et plus sûres.

Nous publions aujourd'hui cet *Essai* pour servir d'Introduction à l'ouvrage que nous venons d'indiquer et dont nous avons déjà rassemblé les premiers matériaux. Les diverses parties qui doivent le composer paraîtront successivement, à mesure que les loisirs indispensables pour une telle œuvre nous auront permis de leur donner la forme convenable.

En attendant, nous nous estimerions heureux et déjà

(1) *England and Christendom*, p. 160-164.

(2) *England and Christendom*, p. 154

grandement récompensé de nos peines, si ces prémices de notre modeste travail pouvaient éveiller chez quelques-uns de nos confrères dans le sacerdoce, la pensée d'entreprendre quelque chose de semblable, un résumé complet sur chacun des sujets suivants : les Églises phoitiennes, le protestantisme continental, les mille sectes des États-Unis, le rationalisme contemporain et le naturalisme, qui nous envahit de plus en plus, au nom d'une science rampant terre à terre. Il nous semble que, si l'on arrivait à mettre entre les mains de nos jeunes prêtres un ensemble d'ouvrages de ce genre, on leur aurait fourni, dès leur entrée sur le champ de bataille, un moyen sûr de bien connaître l'état des esprits, de comprendre leur siècle, d'apprécier les aspirations bonnes ou mauvaises des âmes, et partant, de lutter, avec plus d'honneur et plus d'espoir de succès, pour l'adorable cause de Dieu et la paix sociale : *Deo et paci militantibus*.

Nous nous permettrons de mettre ce vœu sous le haut patronage de nos savants et pieux Évêques.

ESSAI

SUR

L'ÉGLISE ANGLICANE

PLAN DE L'ESSAI.

L'antiquaire qui, en visitant les cathédrales de Londres, de Cantorbéry, d'York ou de Peterborough, veut se rendre compte à lui-même de ces ravissants chefs-d'œuvre, commence par en étudier le majestueux ensemble. Le plan de l'édifice, son abside, son transept, sa nef principale, ses bas-côtés, sa voûte, ses portails et ses flèches, telles sont les premières et grandes lignes qu'il aime d'abord à saisir. Ces données générales lui étant bien acquises, il prend chaque partie séparément, et il en scrute avec un soin jaloux les formes plus ou moins heureuses auxquelles l'a pliée la main du génie artistique. Il ne néglige pas d'ailleurs de compulsier l'histoire ; la connaissance des faits relatifs au monument lui donne la clef de ses harmonies, de ses contrastes et de ses anachronismes.

Or, quand ce triple travail est accompli, le savant

voyageur possède la monographie complète de l'édifice dont il a fait l'objet de ses études, et, après avoir savouré le légitime et noble plaisir que donne toute belle œuvre d'art parfaitement comprise, il peut nourrir l'espoir que, en publiant le fruit de ses recherches, il fournit à la science des renseignements exacts, intéressants et utiles.

Loin de nous la pensée de vouloir établir un rapprochement entre l'Église anglicane et ses vieilles cathédrales. Nous croyons au contraire que, mis en présence, ces magnifiques temples du moyen-âge et la communion chrétienne qui aujourd'hui y célèbre son culte, offrent des antilogies saillantes, instructives surtout pour qui sait voir. A lui seul, le merveilleux symbolisme de ces édifices admirables n'est-il pas écrasant pour l'Église de Henri VIII et d'Elisabeth? *Lapis de pariete clamabit*. Mais, sans toucher présentement à cette question réservée, il nous paraît que ce que nous disons du travail à exécuter sur les monuments religieux de l'Angleterre, pour les bien comprendre, doit s'appliquer avec tout autant de raison à son ÉTABLISSEMENT lui-même. Le considérer d'abord d'un coup d'œil d'ensemble, et l'étudier ensuite avec une patience minutieuse dans toutes ses différentes parties, voilà bien certainement la

marche la plus naturelle, si l'on veut le connaître pleinement et en porter un jugement sérieux.

C'est en nous inspirant de cette idée que nous avons écrit les pages du présent ESSAI. Si notre livre eût été purement littéraire, nous nous serions jeté *in medias res*, selon la recommandation du maître. Comme nous nous proposons de faire avant tout une œuvre modeste d'exposition, une œuvre positive, la nécessité s'imposait à notre plume de suivre une voie moins poétique, mais plus sûre. Nous n'avons pas cru cependant devoir exposer ici, même d'une manière générale, tous les divers aspects sous lesquels on peut envisager l'Église anglicane. Mais les traits que nous allons esquisser suffiront, croyons-nous, pour éclairer d'un jour vrai et complet sa physionomie particulière, quand viendront les développements destinés à former le corps de l'ouvrage.

Voici en effet l'ordre et la marche de nos idées, tout notre plan. — Dans une première partie, nous montrerons l'Église anglicane à son berceau, alors qu'elle sort des passions effrénées ou des conceptions égoïstes de Henri VIII, d'Édouard VI et d'Élisabeth. — Dans une seconde partie, nous la décrirons telle qu'elle apparaît à ceux qui, sans lui appartenir, la contemplent à la lumière de la

foi, de la science historique et de la simple raison. — Enfin, dans une troisième partie, nous la considérerons sous les traits magnifiques que lui donnent ses admirateurs enthousiastes.

Son origine, bien élucidée, nous fournira une première notion, notion très-importante, de sa vraie nature et de sa valeur réelle. Quand on veut s'expliquer la cause de la vitalité ou de la faiblesse d'un enfant, on remonte à la souche d'où il est sorti; ainsi fait-on pour les institutions humaines, leur naissance leur inoculant d'ordinaire un principe de force ou d'inertie, de grandeur ou de bassesse, de gloire ou de honte. Pour les œuvres de Dieu, on les reconnaît comme sorties de ses mains au sceau de lumière, de dignité, de sagesse, de puissance et d'amour qui brille à leurs fronts naissants; de même qu'au caractère de faiblesse, de violence et de deshonneur, dont elles sont marquées en venant au monde, on peut indiquer celles dont l'Esprit du mal est le père. Et c'est à ces signes manifestes que nous jugerons l'avènement de la Réforme anglicane.

Mais avec le cours des âges toutes les œuvres subissent des modifications profondes. Quelques-unes, par un progrès naturel, montent peu à peu vers des sommets plus élevés de bien et de perfection;

mais combien qui, par un vice d'origine, loin de devenir meilleures, courent sur une pente rapide vers la décadence, vers la mort! Il importe donc, quand on étudie une œuvre, de voir quel a été le travail du temps, soit pour constater ses ravages, soit pour déterminer son action bienfaisante. Et c'est pourquoi, nous posant en face de l'Église anglicane de nos jours, nous tâcherons de saisir les traits qui, présentement, sont les siens. Plus de trois siècles d'existence ont certainement changé sa physionomie première: il faut voir, si ce sont ses qualités ou ses défauts qui ont grandi; si, véritable épouse du Christ, elle est restée inaltérable dans sa beauté divine, ou bien si, pauvre fille de la terre, elle s'est couverte de rides, triste apanage de tout ce qui est d'ici-bas.

Cependant, pour ne pas nous exposer au reproche de ne voir l'Église anglicane qu'à travers le prisme de nos préjugés nationaux ou de notre éducation catholique, pour paraître juste autant que possible à son égard, nous demanderons à ses partisans les plus passionnés de nous peindre sa figure avec leur propre pinceau. Nous leur laisserons dire toutes les grandeurs, tous les privilèges et tous les mérites qu'ils sont fiers de lui reconnaître. Mais, comme de droit, nous nous réservons

d'examiner si leur enthousiasme n'est pas l'effet d'un mirage trompeur.

Quand nous aurons ainsi étudié l'Église anglicane sous ces trois grands aspects, ne nous sera-t-il pas permis de croire que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour la juger sainement et la faire apprécier à sa véritable valeur ?

PREMIÈRE PARTIE.

L'ÉGLISE ANGLICANE CONSIDÉRÉE A SON BERCEAU.

Ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le dire, l'Église anglicane est venue au monde sous des influences du même ordre que celles d'où sortit, en Allemagne, le Protestantisme. Sa naissance toutefois ne serait pas parfaitement comprise, si l'on ignorait ce qui s'est passé sur le continent à l'époque de la Réforme. C'est pourquoi nous commencerons par jeter un simple coup-d'œil sur le mouvement insurrectionnel de Luther et de ses adeptes. Après ce rapide tableau, nous nous attacherons à parler de l'origine même de l'Anglicanisme. Mais afin de donner le véritable caractère de cette origine, pour le bien mettre en saillie, nous irons chercher, dans le passé, un modèle avec lequel nous puissions mettre en parallèle la création de Henri VIII et d'Élisabeth. Et c'est la conversion de l'Angleterre par le moine S. Augustin, qui nous servira admirablement de point de comparaison. Cette lumière si pure de l'Église chrétienne au

septième siècle, sur le sol même de la Grande-Bretagne, nous montrera sous quel jour doit nous apparaître, dans son berceau, la réformation anglicane.

De ces considérations naissent naturellement les trois chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE I.

ORIGINE DE LA RÉFORME EN GÉNÉRAL.

Au xvi^e siècle une immense révolution, née non de l'Église, mais dans son sein, éclate en Europe. Prises comme d'une folle ivresse, plusieurs nations chrétiennes s'insurgent contre Rome, brisent le lien antique et glorieux qui les unissait à cette auguste mère, se constituent en communions indépendantes et, foulant aux pieds l'enseignement traditionnel, proclament à l'envi un nouveau symbole. Entre toutes se font remarquer, chacune avec un caractère spécial, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse et les Pays-Bas.

Quelle est la cause de ce mouvement gigantesque? Pourquoi le Protestantisme? De quel souffle est-il né? Est-ce une nouvelle effusion du Saint-Esprit sur le peuple chrétien, un nouveau témoignage

d'amour de l'auteur et du consommateur de notre Foi? Ou ne serait-ce, sous l'instigation de Satan, qu'une audacieuse insurrection de l'orgueil humain disant à la véritable épouse du Christ, comme ce grand révolté à Dieu : *Non serviam* ?

Cette grave question, depuis les jours de Luther, a exercé et très-souvent passionné la plume de tous ceux qui, d'une façon quelconque, ont touché à l'histoire moderne : écrivains catholiques et protestants, philosophes religieux et impies, hommes politiques et légistes. Naturellement chacun a jugé la chose d'après ses opinions, ses préjugés, ses croyances, ses sympathies ou ses haines. Eh ! comment rester indifférents devant un problème qui intéresse au plus haut degré et la société temporelle et la société religieuse? Nous n'avons pas à exposer, dans un court résumé comme ces premières pages, les solutions multiples qu'on a données à la question posée ci-dessus ; mais nous dirons ce qu'en pensent les disciples de Luther, nous réservant d'exprimer ensuite notre manière de voir à ce sujet.

I. Écoutons donc les Protestants. A les entendre, l'œuvre de leurs pères fut une œuvre nécessaire, méritoire et sainte. La corruption la plus profonde s'était glissée dans le corps entier de l'Église ; de la tête aux membres tout était perverti. La discipline, ce nerf essentiel de la dignité du

clergé, avait perdu sa vigueur et sa force. Les charges et les honneurs ecclésiastiques se vendaient au poids de l'or. La doctrine traditionnelle avait subi des altérations inouïes. Lacéré par des mains indignes, l'Évangile avait été accommodé à des vues purement mondaines. Et, tout en s'appelant le Vicaire de l'Homme-Dieu, le Pontife de Rome pervertissait les âmes encore plus par ses exemples que par son enseignement. L'épouse du Christ, en un mot, était devenue une femme adultère. Évidemment, si on ne voulait pas la voir périr sans retour, il y avait urgence à la réhabiliter, en lui rendant au plus tôt sa beauté primitive et ses droits divins. C'est ce besoin supérieur que, grâce à une inspiration d'En-Haut, les grands réformateurs du seizième siècle ont vivement senti, et leur impérissable titre de gloire, c'est de n'avoir reculé devant aucun obstacle pour accomplir cette œuvre de régénération divinement confiée à leur zèle.

A cette apologie ouverte de la révolte, les défenseurs du Catholicisme ont répondu : Des abus existaient dans le sein de l'Église, nous ne le nions pas ; mais ce qui est non moins positif, c'est que ces abus, en grande partie fruit de l'état politique de l'Europe et de la triste situation du clergé à l'égard des princes régnants (1), n'avaient

(1) « En général, ces abus et ces scandales avaient leur source dans le monde et chez les princes, et non dans l'Église

pas les proportions énormes que vous leur donnez (1). D'ailleurs, vous n'étiez pas encore, vous fils de Luther, et déjà depuis longtemps l'Église elle-même réclamait, par la voix de ses conciles, la réforme dans son chef et dans ses membres (2).

et chez ses premiers pasteurs ; car la plupart étaient dus à la nomination de sujets indignes aux hautes charges par des princes vils et ambitieux, et cela en dépit des papes, qui avaient pour règle de gouvernement de protester de tout leur pouvoir contre une conduite si funeste aux plus grands intérêts de la religion. Tel étant le cas, ne serait-il pas injuste de mettre ces scandales sur le compte de l'Église et de ses pontifes ? Si les princes temporels avaient pu ruiner l'Église, ils l'auraient certainement fait avec leurs lois iniques et oppressives. Que s'ils n'ont réussi qu'à lui infliger des blessures accidentelles et passagères, nous le devons à la vitalité divine de l'Église elle-même et à la noble et courageuse opposition des papes. » (Spalding, archbishop of Baltimore, *the History of the protestant Reformation*. I, pag. 51.)

(1) « La somme et l'étendue des scandales et des abus qu'on reproche à cette époque-là, ont été grandement exagérés, et le bien a contrebalancé le mal avec avantage. Le mal excite toujours beaucoup plus l'attention et fait plus de bruit que le bien. Tout ce que les écrivains du temps, même les plus respectables, nous disent des abus et des personnes auxquelles on les attribue, doit en général être regardé comme peint avec de trop vives couleurs, surtout si ces écrivains, comme cela arrive souvent, ont leurs opinions enrôlées sous tel ou tel drapeau. Pour porter un jugement équitable et certain sur un ensemble de faits, il faut que les passions soient calmées, que la surexcitation des esprits ait disparu et que les événements se soient entièrement accomplis. » (*Id.*, *ibid.*)

Ces lignes sont la conclusion d'un tableau de l'Europe avant la Réforme, fait par l'illustre archevêque de Baltimore. Voy. *Appendices, A. Biographie de Monseigneur Spalding.*

(2) Conciles de Pise et de Constance ; celui de Bâle commença même à s'en occuper. Voy. Bossuet, *Histoire des variations.*

Aussi bien, vous avez menti à votre mot d'ordre, ou pour mieux dire il n'a été sur votre drapeau qu'un prétexte fallacieux. La réforme ! la réforme ! vous l'appeliez à grands cris, et (qui peut le contester ?) vous avez *déformé* (1) toutes choses, discipline et croyances, les mœurs encore plus que tout le reste. Faut-il des preuves ? Rappelez-vous la foudroyante affirmation d'un homme illustre qui a bien connu vos pères : « La réforme, dit-il, vint aboutir à la sécularisation de quelques moines et au mariage de quelques prêtres (2). » Rappelez-vous les témoignages non moins écrasants du fameux Bucer (3), de l'érudit Wolfgang (4) et de votre second patriarche, Calvin (5). Mais rappelez-vous surtout le tableau hideux tracé par la main de votre maître lui-même : « Le monde, dit Luther, devient de jour en jour plus mauvais. Il est évident que, depuis la chute du papisme, les hommes sont plus vindicatifs, plus avarés, plus cruels, plus impudiques, indisciplinés et corrompus (6). » Qu'ajouter à ces déclarations d'autant

(1) « L'Église anglicane est *la moins déformée*, par la raison qu'elle est *la moins réformée*. » (Dryden, *la Biche et la Panthère*.) Ce témoignage rendu par le poète à l'Établissement de Henri VIII tombe d'un poids écrasant sur le Protestantisme en général.

(2) Érasme.

(3) *De regn. Christ.*, l. I., c. 4.

(4) *Loci com. de Decal.*

(5) L. VI, *de Scand.*

(6) *Serm. in. Postill. Evang.* I. — Le même Luther disait

plus terribles qu'elles sont indéniables, sinon que les Réformateurs eux-mêmes, les chefs de ce peuple ainsi livré à tous les vices, n'avaient pas des mœurs plus pures (1) ?

Or, tandis que les Luther, les Zwingle, les Calvin, les Bèze et leurs adeptes, fatalement voués par le principe de leur révolte à toutes les contradictions, tourbillonnaient sans fin dans un chaos d'erreurs dogmatiques et se précipitaient dans l'abîme du désordre moral, l'Église, cette Église qu'ils regardaient comme rongée par une gangrène incurable, réalisait en magnifiques décrets, au concile de Trente, la réforme si ardemment désirée, et elle l'inoculait large, puissante et

encore : « Jadis, alors que nous étions sous la séduction du pape, les hommes pratiquaient les bonnes œuvres ; mais aujourd'hui, rapportant tout à eux-mêmes, ils ne pratiquent que les exactions, le pillage, le vol, le mensonge et l'usure. » (*Serm. Dom. 26 post Trin.*) — « Chose étonnante et scandaleuse ! depuis l'heure où la pure doctrine a été prêchée, le monde est devenu journellement plus mauvais. » (*In serm. Convi.*)

(1) « Jamais peut-être le monde ne vit dans un même siècle une collection de misérables et de scélérats tels que Luther, Zwingle, Calvin, Bèze et les autres célèbres *réformateurs* de la religion catholique. Tous, de l'aveu même de leurs propres sectateurs, étaient diffamés par les vices les plus honteux. Le seul point de doctrine sur lequel ils fussent d'accord entre eux était l'inutilité des bonnes œuvres. Leur vie sert à prouver combien ils étaient sincères dans leurs principes, et il n'en est pas un seul parmi eux dont les actions n'aient pas mérité toutes les rigueurs de la justice humaine. » (*A history of the protestant Reformation*, by W. Cobbet.)

féconde dans tout le corps des fidèles. S'appuyant sur la tradition non interrompue des siècles chrétiens, elle mettait en lumière le vrai dépôt de la doctrine du Christ (1), elle rendait à la discipline toute son autorité et sa force, elle élevait de pieux pontifes sur le siège de Rome, et, au souffle d'un zèle ardent et pur, elle engendrait une nombreuse phalange de saints de premier ordre dans toutes les parties de l'Europe (2). Voilà les faits. Entre la prétendue réforme et la réforme catholique le contraste est-il assez frappant? Peut-il être plus décisif? Mais, après tout, alors même que, plongée dans un sommeil profond, l'Église n'aurait pas accusé sa vie par cet admirable réveil de

(1) A part les mille difficultés que les protestants élèvent contre le concile de Trente pour annuler son autorité, ils soutiennent précisément que, sur les points doctrinaux qu'ils rejettent, le concile n'a pas été l'écho de la primitive Église en les affirmant comme dogmes de foi. Les anglicans eux-mêmes sont dans cette conviction. Que dire, sinon que ce sont des aveugles? Et en effet, dès que, grâce à la prière, les écailles de leurs yeux viennent à tomber, ils sont tout surpris de voir que les Pères du concile de Trente n'ont fait que reproduire l'enseignement des premiers siècles. Pour se convaincre du fait, on n'a qu'à consulter la plupart des convertis.

(2) « En une seule génération tout l'esprit de Rome se renouvela. Depuis le palais du Vatican jusqu'à l'ermitage le plus reculé des Apennins, cette grande rénovation religieuse se fit voir et sentir. » (Macaulay, *Edimb. Review*, 1840.)

Macaulay (T. Hon-Thomas Babington, baron Macaulay, de Rothley), né en 1800. C'est un des grands hommes dont s'enorgueillit le plus l'Angleterre. Poète, auteur d'essais (*essayist*), orateur, historien, il s'est montré en tout esprit éminemment supérieur. Il a écrit en particulier l'*Histoire*

la seconde moitié du seizième siècle, exista-t-il jamais un motif plausible de rompre l'unité? Non certes, non, répondrons-nous après S. Augustin.

Cette réplique des défenseurs du Catholicisme paraîtra péremptoire à tout esprit impartial qui creusera tous les faits dont on n'a tracé que les grandes lignes. Elle ruine le système des protestants qui, pour la justification des fondateurs de

d'Angleterre, depuis l'avènement de Jacques II, et l'Histoire du règne de Guillaume III, qui fait suite à la précédente. Comme toujours, les appréciations sur la valeur de ces ouvrages ont été différentes. Personne n'a contesté le talent ni la science du brillant écrivain; mais certains critiques ont fait des réserves sur les exagérations de son style. Pour nous, nous nous contenterons de consigner ici une remarque.

En politique, Macaulay était *whig* déterminé. L'histoire de l'établissement de Guillaume III était donc pour lui une magnifique occasion de faire l'apothéose du *whiggisme*; et il l'a saisie en effet avec empressement. Mais dominé par l'esprit de parti, il n'a pas su être juste envers ceux qui ne représentaient pas ses opinions. Plus que cela, nous catholiques, nous avons à lui reprocher d'être descendu jusqu'au style de pamphlétaire à l'égard de nos frères dans la foi. Comment qualifier, par exemple, cette phrase à la Béranger: « Jacques appela ses maîtresses et les jésuites; les unes et les autres s'entendirent pour le gouverner »? Et cette autre, si légère et si injuste: « Quelques prostituées partageaient avec son Eglise chérie l'empire de son esprit »? Et cette autre encore, où il n'a pas rougi de dire que les catholiques adorent *un pain à cacheter*? Ce sont là, il faut l'avouer, des défaillances bien coupables dans un esprit si éminent. Heureusement il avait été mieux inspiré, quelques années auparavant, le jour qu'il avait écrit dans la *Revue d'Edimbourg* (oct. 1840) l'article magistral, cité ci-dessus, dans lequel il élève si haut l'antiquité, la vitalité, l'étendue et la grandeur de l'Église romaine.

la réforme et la gloire de leur œuvre, accusent pertinemment l'Église catholique d'abus inouïs, de scandales révoltants et de défaillances dans la foi.

II. Une autre opinion s'est fait jour, à notre époque. Négligeant les petits détails des mœurs et des doctrines, les tenants de ce nouveau système affirment hautement que, pris à son principe, le protestantisme fut un élan immense vers la *liberté*. Trop longtemps esclave d'une Église prétendue infaillible, l'esprit humain étouffait sous son joug. Il ne pouvait plus d'ailleurs porter les chaînes si habilement rivées par le tyrannique pouvoir de Rome. Vivifié par le souffle puissant de la renaissance, il rejeta le joug et brisa ses entraves. A partir de cette solennelle revendication, les vrais enfants de Dieu ont reconquis leur liberté, et avec la liberté, dans le domaine religieux, ils ont octroyé à la société moderne, dans l'ordre temporel, la grande civilisation dont elle est si fière.

Cette théorie est vraiment plus élevée que celle qui précède, et, il faut en convenir, elle semble inventée tout exprès pour un temps où certains mots sonores ont une puissance magique. Dans un siècle aussi sensible que le nôtre au doux rêve de liberté, elle ne pouvait manquer de séduire. Et de fait, elle s'est acquis de nombreux partisans, qui l'acceptent et la défendent comme un axiome d'histoire.

Parmi les propagateurs de cette théorie, M. Guizot est reconnu pour occuper le premier rang. S'éclairant à la lumière de l'histoire, le célèbre écrivain eut un jour la loyauté de déclarer que « la réforme n'a été ni une simple vue d'amélioration religieuse, ni le fait d'une utopie d'humanité (1). » Mais en même temps, pour expliquer ce phénomène, il écrivit : « La réforme fut une grande tentation d'affranchissement de la pensée humaine, une insurrection de l'esprit humain (2). » L'esprit humain, d'après lui, allait en avant d'un pas rapide et ferme; tandis que, rivée au passé, l'Église demeurait stationnaire. Dans une pareille condition, le divorce entre la raison et Rome devenait inévitable. Il eut lieu; et cette rupture fut le plus grand des bienfaits apportés au monde chrétien; car, désormais, dans le sein du christianisme régénéré allaient vivre ensemble les deux éléments qui garantissent à la fois la vérité divine et les droits innés de l'homme, savoir : l'autorité et la liberté (3).

(1) *Hist. gén. de la civilisation en Europe*, 12^e leçon.

(2) *Idem*.

(3) M. Guizot ne voyait dans le christianisme qu'une autorité contingente, puisque, à ses yeux, cette autorité doit être sous la surveillance respectueuse, mais jalouse, de la liberté. Autorité et liberté se pondérant sans cesse et partout, voilà son idéal de religion. — On ne peut s'y méprendre : dans un pareil système se retrouve l'homme tout entier, le vieux doctrinaire et le protestant soi-disant orthodoxe. Cette aberration toutefois paraît inexplicable. Comment une intel-

Sans faire ressortir, ici, la notion erronée que l'illustre écrivain se formait de l'Église, car, dépositaire de la vérité, l'épouse du Christ ne peut pas changer ; sans mettre non plus l'habile défenseur protestant en contradiction avec lui-même, ce qu'a déjà fait un rude lutteur (1), nous affirmons simplement que sa thèse est fautive au point de vue historique. S'il est, en effet, une chose démontrée pour quiconque a parcouru les annales du protestantisme, c'est son intolérance religieuse, dès son origine et partout où il est parvenu à s'établir. Ni Luther, ni Calvin, ni Henri VIII, ni aucun des autres novateurs, tout en s'arrogeant à eux-mêmes le droit de révolte contre Rome, n'octroyèrent à personne la liberté de se créer un symbole ni celle de se faire un culte. Ils voulaient bien qu'on refusât à l'ancienne Église le respect et l'obéissance, mais ils exigèrent pour eux une soumission absolue. Rome est la femme vêtue d'écarlate, le Pape est l'Antéchrist, l'Église ne parle plus le langage de la vérité, le peuple

ligence d'élite aussi remarquable n'a-t-elle pas compris que le principe de la liberté d'examen, en matières religieuses, tue non-seulement l'autorité visible et enseignante de l'Église, mais immole aussi, d'un seul coup, la vérité du christianisme, l'ordre surnaturel révélé ? Que peut-on édifier sur une autorité-principe qui n'est qu'une affaire de circonstance et qu'on met constamment aux prises avec la liberté ? (Voy. Nicolas, *du Protestantisme*.)

(1) Balmès, *du Protestantisme*, I, c. 2.

chrétien est retombé dans l'idolâtrie : telles furent les affirmations qu'ils imposèrent à la foule ignorante comme parole d'évangile. Mais qu'eux ne fussent pas de nouveaux Messies, que leur enseignement ne fût pas marqué au sceau de l'infailibilité, que leur morale ne fût pas sainte, voilà ce qu'il fallut encore moins mettre en doute, ce qu'on dut accepter comme indéniable. Ne nous contentons pas de généraliser ; citons des faits.

Despote par tempérament et par principe, le moine marié de Wittemberg faisait tout plier sous sa volonté impérieuse. Trouvait-il des résistances, il les brisait sans pitié. Un jour, trois hommes importants de l'époque, Karlstadt, Krantwald et Schwenfeld, osèrent lui tenir tête ; il les contraignit immédiatement à quitter la Saxe (1). Le doux Mélancthon lui-même avouait que, à la suite de ce cher maître, il était *dans un état d'esclavage, comme s'il se fût trouvé dans une caverne de Cyclopes* (2). A Genève, Calvin brûlait tout vif ou jetait à la frontière quiconque n'acceptait point sa profession de foi (3). Rien de plus connu que

(1) Mgr. Spalding, I, 325.

(2) *Epist. ad Comerarium*.

(3) « Quel homme fut jamais plus tranchant, plus impérieux, plus affirmatif, plus divinement infailible, à son gré ? La moindre opposition qu'on se hasardait à lui faire était toujours une œuvre de Satan, un crime digne du feu. » (Jean-Jacques, *Lettre de la Montagne*. — Voir aussi Audin, *Histoire de Calvin*, II, ch. 9.)

les noms de Servet et de Gentilis, victimes du froid et cruel tyran; et combien d'autres ne pourrait-on pas citer (1)! En Angleterre le Tudor couronné envoyait à l'échafaud tout récalcitrant aux six articles décrétés par sa souveraineté infaillible. Digne fille d'un tel père, Élisabeth imposa aussi son symbole, avec des sévérités non moins révoltantes (2).

Cet esprit, si manifestement opposé à la liberté de la pensée, passa de ses générateurs à la réforme elle-même. Sorte de péché originel, l'intolérance se transmet des pères aux enfants. Si, en se séparant de Rome, les novateurs avaient laissé aux catholiques le droit de rester tranquilles dans leurs maisons, dans leurs couvents et dans leurs églises, on aurait pu les croire conséquents et sincères. Cette conduite eût d'ailleurs porté un certain caractère de loyauté et une apparence de vrai christianisme. Mais les réformateurs avaient d'autres pensées. Bon gré, mal gré, il leur fallait arriver vite à implanter le nouvel évangile en Europe. Dès-lors tous les moyens leur devinrent légitimes. La persécution étant un des plus prompts et des plus efficaces, ils employèrent la persécution sans trêve ni repos, jusque dans sa forme la plus brutale. Ne craignons pas de le dire, jusqu'au

(1) Ainsi, Nicolas Antoni, Funck, le chancelier Crell...

(2) Ces affirmations seront démontrées plus loin par des faits.

dix-huitième siècle l'intolérance, à l'égard des catholiques, fut la loi du protestantisme (1). Comme un vent impétueux, il s'acharna à tourmenter le vieil édifice chrétien, à le jeter bas. L'œuvre divine resta inébranlable sur ses bases; mais le sang innocent dont elle fut inondée témoignera éternellement de la cruauté des prétendus émancipateurs de l'esprit humain (2).

Mais chose bien plus étrange et où se décèle le caractère purement terrestre de la réforme! unies pour persécuter les catholiques en tous lieux, les sectes protestantes se firent entre elles une guerre acharnée (3). Chacune, jugeant que la

(1) Redisons-le: en cela, la Réforme a été fidèle à l'enseignement de ses maîtres. « Si nous punissons les voleurs par la corde, disait Luther, les assassins par le glaive, les hérétiques par le feu, pourquoi ne ferions-nous pas de même aux Papes, aux Évêques, à toute la tourbe de la Sodome Romaine? (*La Papauté instituée par le diable.*) — Parlant des Jésuites, Calvin a écrit cette phrase restée fameuse: « *Aut necandi, aut, si hoc commodè fieri non potest, ejiciendi, aut certè mendacis et calumniis opprimendi sunt.* » (Voy. Alzog. T. III.) Mais le cruel tyran de Genève n'appliquait pas seulement cette maxime horrible aux enfants de Saint-Ignace, il la pratiquait à l'égard de tous ses adversaires, comme nous l'avons dit ci-dessus.

(2) Un volume ne suffirait pas pour faire le tableau de cette longue et incessante persécution dans tous les pays protestants. (Voy. pour s'éclairer sur ce point d'histoire: Martinet, *Solution des grands problèmes*; — Auguste Nicolas, *du Protestantisme*; — Mgr. Spalding, *the History of the protestant reformation*; — M. l'abbé Martin, *De l'avenir du Protestantisme*, liv. V, VI, VII.)

(3) « Les presbytériens de Hollande et de la Nouvelle-

vérité lui appartenait, voulut l'imposer de vive force à sa rivale. Les calvinistes luttèrent contre les luthériens, les luthériens contre les calvinistes (1). L'Allemagne attaqua Genève avec fureur ; avec non moins de haine, Genève attaqua l'Angleterre (2). Les universités elles-mêmes, qui étaient passées à la réforme, eurent aussi entre elles de terribles duels de paroles (3) et souvent leurs professeurs s'entre-déchirèrent à belles dents. « Il semblait voir des animaux pleins

Angleterre étaient également intolérants envers les autres sectes de protestants. Ceux de ce dernier pays firent pendre quatre quakers, parmi lesquels se trouvait une femme, à cause de leur religion. En Angleterre même, de fréquentes exécutions d'Anabaptistes et autres protestants ont eu lieu, depuis le règne d'Édouard VI jusqu'à celui de Charles I^{er}, et d'autres moins sanglantes, jusqu'au temps de Jacques II. » (Milner, *Fin de la controverse*, lettre 18, note.)

(1) Voici une très-charitable pétition adressée par les Calvinistes au prince Casimir :

« O Casimire potens, servos expelle Lutheri ;
» Ense, rotâ, ponto, funibus, igne neca. »

(Salzer. Voir Audin.)

Il faut avouer que ce brutal dystique ne sent guère l'amour fraternel des chrétiens de la primitive Église. Ce sont pourtant ces siècles si beaux que les réformés prétendaient faire revivre !

(2) « Que dirai-je de la guerre intestine qu'ils (les réformés) se faisaient entre eux par leurs écrits ? Il suffira de rappeler que Cocceius dans son *Trésor catholique*, et Hospinier dans son *Histoire sacramentaire*, en ont formé seulement, pour le temps, quatre volumineux recueils ou catalogues. » (Perrone, *le Protestantisme et la Règle de Foi*, T. III, p. 96.)

(3) Ainsi à Gottingue, à Witemberg, à Leipsick, à Strasbourg....

de rage qui se mordaient les uns les autres et se traitaient réciproquement, par ardeur de dévotion, d'*infâmes hérétiques* (1). »

Quel triste spectacle !... Mais quelle leçon ! Comme Dieu sait flageller l'orgueil humain !

Cependant ce n'était là que la première étape vers l'abîme où devaient descendre les enfants révoltés de l'Église. Il fallait, pour l'instruction des âmes droites et pour la gloire du catholicisme, qu'il devînt évident qu'on ne peut impunément se détacher du centre immuable de l'Unité, sans tomber dans les écarts les plus misérables ou dans les contradictions les plus humiliantes. Les nouveaux adeptes avaient rejeté l'autorité infaillible de l'Église ; par la loi fatale de la logique, châtement de Dieu, ils se virent contraints, pour sauver les apparences d'une certaine union, à se jeter entre les bras des princes séculiers. Les sectes les plus divergentes avaient pullulé. Chacun s'était fait un symbole, et chaque jour en voyait éclore un nouveau. Qu'opposer à cette décomposition des croyances ? La Bible ? Mais en vertu du principe du libre examen, pas de jeune étudiant d'université qui ne se crût, autant que ses maîtres, le droit et le pouvoir de produire son commentaire du livre sacré. Faire intervenir une autorité suprême ? Mais où trouver cette autorité conservatrice et forte, après avoir

(1) Perrone, *le Protestantisme*, T. III, 97.

répudié l'infailible tribunal seize fois séculaire, et rejeté avec mépris le vrai Vicaire de Jésus-Christ, l'organe accrédité de ses divins oracles? Oui, sur la pente où elle glissait, par le mouvement inéluctable de son principe, la réforme devait arriver à jeter le doute sur les vérités révélées, à les éliminer l'une après l'autre, à saper la base sur laquelle elles reposaient, à ne faire du christianisme qu'une forme transitoire du progrès humain dans l'ordre religieux, à tomber enfin dans le pur rationalisme (1).

Ces conséquences, nous les voyons aujourd'hui dans toute leur énormité; il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Mais, à peine le soleil de la réforme levé, elles commençaient déjà à s'étaler aux regards de l'Europe. Or, devant ce déluge, qui menaçait de tout engloutir, les novateurs épouvantés voulurent se construire une arche pour sauver au moins quelques restes du christianisme. Mais qui pourrait le croire, si l'histoire n'était là pour l'affirmer hautement?

Le seul moyen efficace qu'ils purent trouver, ce fut d'accorder aux princes temporels un pouvoir illimité en matière de religion, c'est-à-dire qu'ils mirent leur réforme sous la protection du glaive. Il ne faut pas demander si les princes s'empressèrent

(1) Bossuet, déjà à son époque, démontrait par Jurieu, Burnet et Basnage, que tout tend, dans la réforme, à l'indifférence des religions. (*Sixième avertissement, partie III.*)

d'accepter une pareille mission. Établis en lieu et place des évêques, ils furent fiers de gouverner, à leur gré, l'État d'une main et de l'autre l'Église.

Mais ce joug, si humiliant pour les prétendus émancipateurs des âmes, devait avoir une double consécration solennelle. La première lui fut donnée, en 1555, à la diète d'Augsbourg; la seconde, au congrès de Westphalie, en 1648.

À la diète d'Augsbourg, où l'on traita de la paix religieuse, on établit, entre autres choses, que, en matière de croyance, tout prince serait souverain dans ses États. On rédigea même bientôt la formule de cette doctrine inouïe; en termes forts nets on écrivit : *Cujus regio, ejus religio*.

L'Église catholique était vengée. La réforme n'avait pas voulu du gouvernement paternel du Souverain Pontife de Rome, successeur légitime de Pierre, et par une nécessité inévitable elle crée autant de papes qu'il y aura en Allemagne d'empereurs, de rois, de princes et de principicules. La main de l'Église, si bonne, si maternelle, elle l'avait trouvée trop dure pour le peuple de Dieu, et elle met les nations chrétiennes, qu'elle a émancipées, entre des mains rapaces et brutales qui ne savent porter que le sabre. En se séparant de Rome, on avait proclamé que désormais, en fait de croyances, on ne relèverait plus que de son jugement privé, et à l'avenir il ne sera plus permis de croire ou de professer que ce que le prince,

vieillard ou enfant, aura décidé dans sa sagesse ou dans ses caprices (1). Dix fois, en un siècle, l'État changera de maître, et à chaque nouveau règne les sujets devront formuler leur symbole d'après celui de leur souverain (2). Tendre et dévouée comme une mère, l'Église avait brisé les fers des esclaves, donné aux hommes régénérés la vraie liberté des enfants de Dieu, et la réforme, qui se dit la grande libératrice, livre les corps et les âmes à des princes temporels. Ah ! il n'y a pas à craindre de le dire : sous prétexte de renaissance chrétienne, c'est le monde païen que ressuscite le protestantisme : le Dieu-État est retrouvé, et avec lui se constitue la plus odieuse des intolérances. M. Guizot affirme que la réforme fut une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine. Pour toute réponse, nous nous contenterons de lui opposer le *Cujus regio, ejus religio* de ses pères. Car, qu'est-ce que cette fameuse formule, sinon l'épithète sans pudeur, mais providentielle, placée sur le tombeau de *la liberté religieuse* ?

(1) A propos de la décision de la diète d'Augsbourg, Menzel observe que, « en estimant à vingt millions d'âmes la population de l'empire, un habitant sur mille, en Allemagne, jouit du privilège de se choisir sa religion. » (*Histoire de l'Allemagne*, vol. II.)

(2) « Dans le congrès qui prépara la paix de Westphalie, Wolfgang de Gemmingen, député de l'empire, fit savoir que la ville d'Openheim, dans le Palatinat, avait déjà changé dix fois de religion, depuis la réforme ». (Martin, *De l'avenir du Protestantisme*, p. 418.)

Cependant un sceau plus solennel encore que celui de la diète d'Augsbourg manquait à la pierre de ce sépulcre. Le congrès de Westphalie, après la guerre de Trente ans, se chargea de l'y apposer, et il le fit consciencieusement. De cette fameuse formule : *Cujus regio, ejus religio*, qui n'était jusque-là qu'une sorte de droit ecclésiastique, il en fit le droit public de l'Europe. Il reconnut aux princes protestants le *jus reformandi*, c'est-à-dire, le droit et le pouvoir de réformer les Églises et leurs États, selon leurs propres jugements et bon plaisir.

Et voilà le fruit d'un siècle de luttes à outrance, pendant lesquelles fut versé un fleuve de sang...
au nom de la liberté religieuse ! !

Du reste, en une question aussi grave que celle que nous traitons, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter nos propres affirmations aux adeptes et défenseurs du protestantisme. « Il est incontestable, dit Jurieu, que la réformation s'est faite par la puissance des princes. Ainsi, à Genève, ce fut le Sénat ; dans d'autres parties de la Suisse, ce fut le grand Conseil ; en Hollande, ce furent les États généraux ; en Danemark, en Suède, en Angleterre, en Écosse, les rois et les parlements. Les pouvoirs de l'État ne se contentèrent pas d'assurer pleine liberté aux partisans de la réforme, mais ils allèrent jusqu'à enlever aux papistes leurs églises et à leur défendre tout exercice public de

leur religion. Bien plus, le Sénat défendit dans certaines localités l'exercice secret du culte catholique (1). » Après avoir narré de quelle manière violente le luthéranisme s'introduisit en Silésie, Menzel ajoute : « Bientôt il triompha dans toute la province et avec lui une extrême rigueur à l'égard des catholiques ; car où régnait le protestantisme, régnait l'intolérance, tandis que dans les États héréditaires de l'empereur, en Autriche, en Bohême et dans les contrées voisines, les protestants jouissaient des droits civils et politiques (2). » — « La réforme, dit Hallam, fut un changement de maîtres ; volontaire sans doute chez ceux qui purent faire un choix, et, à ce point de vue, ce fut l'exercice, pour l'heure, du jugement personnel ; mais quiconque avait accepté la confession d'Augsbourg ou celle de Zurich n'avait plus la liberté de modifier, à son gré, ses croyances. Il pouvait naturellement devenir anabaptiste ou arien, mais en agissant ainsi, il était traité d'hérétique, comme s'il fût resté dans le sein de l'Église romaine (3). » Parlant du déclin du protestantisme, le même auteur a écrit : « Nous devons aussi ranger parmi les principales causes de ce changement ces disputes sans fin, ces animosités irréconciliables, cette bigoterie et cet esprit de persécution qui se

(1) Cité par Alzog, *Hist. eccl.*

(2) *Histoire de l'Allemagne.*

(3) *History of Litterature*, T. I.

produisirent dans les églises luthériennes et calvinistes (1). »

Ces faits établis, nous pouvons légitimement conclure avec un savant écrivain dont Rome, à cette heure, déplore les tristes égarements : « Historiquement il n'y a rien de plus injuste que de représenter la réforme comme une révolution en faveur de la liberté de conscience. C'est précisément le contraire qui est vrai (2). »

A ces paroles du malheureux Dollinger, nous nous permettrons d'ajouter que, tout juste, cette révolution a arrêté le mouvement ascensionnel qui existait, à l'apparition du protestantisme, vers la liberté religieuse non moins que vers toutes les autres libertés, industrielle, civile et politique.

(1) *Ibid.*, I. — Hallam Henri est né en 1778. Cet illustre écrivain a laissé trois ouvrages importants, savoir : Tableau de l'état de l'Europe pendant le moyen âge (*View of the state of Europe during the middle ages*) ; l'Histoire constitutionnelle de l'Angleterre, de l'avènement de Henri VII à la mort de Georges II (*The constitutional History of England, from...*) ; Introduction à la littérature d'Europe dans les xv^e, xvi^e, xvii^e siècles (*Introduction to the Literature of Europe, in fifteenth.... centuries*). De ces trois grandes publications, l'Histoire constitutionnelle est celle qui est le plus souvent citée. Southey reproche à Hallam de s'être montré homme de parti dans cet ouvrage et de n'avoir fait que de la philosophie de l'histoire, et partant de ne s'être appliqué qu'aux déductions et non aux détails. Macaulay, au contraire, trouve que tout y est éminemment pratique, et il proclame hautement que ce livre est le plus important qui ait jamais été écrit sur la matière. (*Edimb. Review*, XLVIII, 97-169.)

(2) Dollinger, *l'Église et les églises.*

Avec un peu de patience, ou plus de vertu, l'Europe, tout en restant foncièrement catholique, aurait vu se réaliser, par une marche régulière et dans les meilleures conditions possibles, les progrès dont elle se montre si fière aujourd'hui, mais qui sont fort contestables, sous bien des rapports (1). Possédant tous les grands caractères de notre civilisation (2), l'Église, par sa direction intelligente, par sa puissante influence et par son dévouement de chaque jour, aurait fini par opérer ce grand ouvrage, et elle lui aurait certainement donné toute la perfection qu'il peut comporter. Qu'on cesse donc de faire honneur à la réforme des vraies conquêtes des temps nouveaux. Qu'elle ait

(1) Aug. Nicolas a démontré les rapports du Protestantisme avec le Socialisme, dans son ouvrage : *Du Protestantisme et de toutes les hérésies*.... Voir dans cet auteur, vol. I, liv. I, ch. II, un passage très-curieux de Louis Blanc, d'où nous extrairons seulement les paroles suivantes : « Mais on n'arrête pas la pensée en révolte et en marche.... Luther, qu'il le voulût ou non, menait droit à Münzer. Le cri qu'il avait poussé contre Rome, des milliers de voix l'allaient pousser contre les rois, les princes, les contempteurs du peuple, les oppresseurs du pauvre. Nous voici à la guerre des paysans, nous voici au prologue de la révolution française. » — Chose digne de remarque ! un écrivain distingué, qui a consacré son talent et sa science à faire le procès au Socialisme et à Louis Blanc, se rencontre avec ce dernier dans l'appréciation sociale du protestantisme... Voir une citation de cet auteur (Sudre), également dans A. Nicolas, *ibid.*

(2) Balmès a traité cette question à fond dans son bel ouvrage : *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*.

créé l'esprit *révolutionnaire* (1), c'est ce que nous ne contesterons point, et à nos yeux il n'y a pas là de quoi s'enorgueillir ; mais que tout ce que notre siècle a de grand, de beau et d'utile, soit le fruit de la révolte du seizième siècle, nous ne saurions l'admettre. De tous les sophismes, un des plus faux n'est-ce pas de dire : *Post hoc, ergo propter hoc* ? Et tel nous paraît le cas pour le protestantisme.

III. Les solutions les plus larges et les plus autorisées, données par les défenseurs de la réforme, ne sont pas acceptables ; nous venons de le voir. A quelle cause faut-il donc faire remonter la naissance et le développement non moins vaste que rapide de cette grande révolution dans le domaine religieux ? Avec Balmès, nous répondons : « Le protestantisme n'est qu'une simple répétition de ce qui est arrivé dans chaque siècle, et un phénomène commun qui emprunta un caractère spécial aux conditions particulières de l'atmosphère dans laquelle il se produisit (2). »

Quel siècle, en effet, n'a pas vu des esprits

(1) « La crise du xvi^e siècle n'était pas simplement réformatrice, elle était essentiellement révolutionnaire. Il est impossible de lui enlever ce caractère, ses mérites et ses vices : elle en a tous les effets. » (Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, 12^e leçon.)

(2) *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, vol. I, ch. 2.

superbes, infatués de leur science, opposer des systèmes nés de leurs cerveaux malades aux enseignements positifs de la foi, et les soutenir avec une obstination incroyable jusqu'à bouleverser la paix du monde chrétien, jusqu'à entraîner des milliers d'âmes dans la voie de la plus criminelle révolte? Les hérésiarques sont de tous les temps. Ne rappelons qu'un fait. A peine Jésus-Christ est monté au ciel, que S. Jean se voit obligé de défendre contre Cérinthe la divinité même de son adorable maître (1). Mais qu'elle est longue la liste de ces insurgés religieux, depuis les jours de l'Apôtre bien-aimé jusqu'à l'heure, à jamais déplorable, où Luther et les siens sonnèrent le tocsin de la guerre contre Rome! Enlevez aux annales de l'Église l'histoire des hérésies et des schismes, et vous l'abrégez de la moitié, sinon des trois quarts.

Phénomène fort triste que ces audacieuses attaques d'enfants rebelles contre le sein qui les a portés! Mais ce phénomène, hélas! s'explique trop naturellement. C'est la vieille lutte du mal contre le bien, la haine de la cité de Satan contre la cité de Dieu. Représentant du Christ, organe vivant de sa parole, l'Église parle à notre pauvre nature

(1) Ce fait, vieux de dix-neuf siècles, enlève quelque peu le mérite de l'actualité au roman de la *Vie de Jésus*, qui fit tant de bruit, il y a quelques années.

déchue un langage qui est l'écrasement de toutes les passions. Comment échapper dès-lors aux attaques de ceux qui en sont malheureusement les esclaves? Qu'il se rencontre, dans son sein, un de ces hommes dont S. Paul (1) a tracé de main de maître le caractère, un homme orgueilleux, inhumain, vil, bas, ordurier, hypocrite; que cet homme, d'autre part, possède une somme de science qui en impose à la foule, et vous avez sur-le-champ un hérétique formant école. En ces quelques mots est l'histoire de toutes les hérésies et de tous les schismes.

Or tous les siècles ont connu la criminelle folie de la révolte contre l'Église; pourquoi le seizième siècle aurait-il fait exception à cette espèce de loi désastreuse? Sans doute le bouleversement opéré par le protestantisme n'a rien d'équivalent dans le passé, sauf jusqu'à un certain point les ravages de l'hérésie arienne; mais les circonstances où il se produisit donnent la clef de sa terrible et rapide expansion. Une multitude de petits princes, pauvres, rapaces et orgueilleux, profondément jaloux, d'ailleurs, de la prépondérance de la maison d'Autriche; un peuple facile à séduire, à cause de son ignorance et de sa foi dégénérée; mais surtout un homme comme Luther, puissant par sa parole, à laquelle, sur ses lèvres ou dans

(1) II *Ep. à Tim.*, III, 2-5.

ses écrits, il sait donner mille formes diverses, audacieux en actes jusqu'à ne pas reculer devant un crime, habile à associer à sa cause une foule de savants de l'époque qu'a troublés le mouvement de la renaissance; ayant en outre le secret, tour-à-tour, par un jeu de bascule des plus abominables, de remuer les masses pour les opposer aux grands ou de flatter ceux-ci au détriment du peuple; ouvrant en même temps, après avoir donné le premier l'exemple de l'apostasie, les portes des cloîtres à tout un monde de moines et de religieuses à qui pesaient lourdement leurs vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; annonçant enfin à ces princes, à ce peuple et à ce clergé corrompus les beaux jours de l'émancipation du joug papal, la liberté de la pensée, l'acquisition de grandes richesses, les satisfactions grossières de la chair: qu'on pèse bien tous ces éléments qui, à cette époque, se sont combinés pour saper l'Église, et l'on comprendra clairement pourquoi le protestantisme a pu s'établir d'une manière si rapide.

Il faut ajouter que Luther ne fut pas seul à mettre le feu à l'édifice. Dans cette œuvre de destruction, il eut des aides nombreux et puissants. Sans reparler de Calvin et de Henri VIII, nommons seulement Carlostadt, Mélanchton, Amsdorf pour l'Allemagne, Zwingle, Œcolampade, Bèze et Bucer pour la Suisse, Cromwell, Cranmer et Somerset pour l'Angleterre. Tous ces hommes, et

cent autres que nous pourrions indiquer, eurent en général une double influence sur les masses, celle de leurs talents plus ou moins remarquables et celle d'une conduite dérégulée chez la plupart d'entre eux. L'impulsion dirigée contre l'Église était donc partout, et ce mouvement gigantesque avait l'effrayante activité des plus mauvais instincts en révolte.

N'oublions pas du reste ce que nous avons déjà dit plus haut: c'est que les princes temporels, trouvant d'immenses avantages de toute espèce dans le mouvement de la réforme, usèrent de toute leur puissance pour introduire et établir, dans leurs États, les nouvelles doctrines.

Rappelons enfin que les novateurs eurent à leur disposition l'invention formidable de l'imprimerie, qui désormais allait rendre universelle toute idée, bonne ou mauvaise, éclore en un point quelconque du monde. Privés de cette arme terrible, ils auraient peut-être reculé devant les difficultés de leur œuvre, auraient mis, en tout cas, plusieurs siècles à réaliser les conquêtes qu'ils opérèrent en quelques années. Munis de ce levier puissant, ils soulevèrent l'Europe, pour ainsi dire, d'un seul coup.

Tels sont les faits. On le voit, l'atmosphère du seizième siècle explique suffisamment la grande explosion de la réforme, et Balmès a eu raison de dire que le protestantisme n'a été qu'une simple

répétition (seulement sur une plus vaste échelle) *de ce qui est arrivé dans chaque siècle.*

En présence de cette conclusion positive, basée qu'elle est, non sur une théorie conçue *à priori*, mais sur des faits certains, nous avouons être en admiration devant la conviction naïve des protestants, qui affirment que la propagation rapide de leurs doctrines, dès le principe, fut marquée du doigt de Dieu tout comme l'établissement primitif du christianisme... L'établissement de la réforme ressembler à l'établissement de l'Église naissante! Quel monstrueux mensonge! Mais est-ce donc que les Apôtres firent appel aux plus bas instincts de notre nature pour propager l'Évangile? Les vit-on se faire les vils courtisans des princes, en leur permettant, contre toute justice, d'arrondir leurs domaines par le pillage, et en leur laissant, au besoin, contre la sainteté de la morale chrétienne, prendre deux femmes à la fois pour calmer les troubles de leur conscience? Quand ces messagers de la paix employèrent-ils les armes du ridicule, du sarcasme et de la calomnie contre leurs adversaires? Les entendit-on jamais prêcher à leurs disciples de jeter bas du trône les rois ou empereurs qui pouvaient les gêner? Annoncèrent-ils l'enseignement du divin Maître, en se livrant, d'une manière éhontée, à toutes les passions condamnées et par son exemple et par ses discours? Quel sang enfin firent-ils verser, sinon le leur, en témoignage

de la vérité? Or, toutes ces flétrissures ne sont-ce pas les stigmates indélébiles que le protestantisme naissant porte sur son front?

Quel rapport peut donc exister entre son origine et l'établissement de l'Église primitive? Nous n'en voyons pas d'autre que celui qu'on trouve entre les ténèbres et la lumière, entre le mal et le bien.

Et maintenant laissons à Chateaubriand de résumer ce que nous venons d'exposer dans ces quelques pages. « Après l'événement, dit l'illustre écrivain, on a systématisé la réformation; le caractère de notre siècle est de systématiser tout, sottise, lâcheté, crime..... On a prétendu que le libre-examen fut le principe constitutif de la réformation. Il faudrait d'abord s'entendre sur ce qu'on appelle le *libre-examen*. Le libre-examen de quoi? De la religion, des idées philosophiques? Il y a longtemps que l'on en avait usé. Le libre-examen des questions sociales, de la liberté politique? Non certes! Il est même douteux que le libre-examen en religion ait hâté cette révolution anti-chrétienne qui est au fond de la pensée de ceux dont le libre-examen est la doctrine favorite.

» Si l'on dit que, dans un temps donné, le *libre-examen de la vérité religieuse* entraîna comme déduction, comme corollaire, le *libre-examen de la vérité politique*..... j'en conviendrai; mais *on fût arrivé là par le progrès naturel de la*

civilisation. On n'avait nul besoin de passer à travers les fureurs de la Ligue, les massacres de l'Irlande et de l'Écosse, les tueries des paysans de l'Allemagne, les guerres civiles de la Suisse et la guerre de Trente ans. Ces torrents de sang, au lieu de précipiter la marche de l'esprit humain, l'ont arrêtée deux siècles sur leurs bords, et l'ont empêchée d'avancer... *La réformation eut tout simplement pour origine l'orgueilleuse colère d'un moine et l'avidité des princes..... LUTHER VINT EN SON TEMPS, voilà tout (1).* »

(1) *Essai sur la littérature anglaise, 2^e partie.*

CHAPITRE II

ORIGINE DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

Déjà, depuis plusieurs années, l'Allemagne, comme une ville sur un volcan, était soulevée par le souffle de la parole de Luther. La rupture avec Rome était un fait accompli. Tranquille, pendant cette épouvantable tourmente, l'Angleterre ne songeait aucunement à faire écho aux bruits de révolte qui du continent européen lui arrivaient par-dessus les vagues de l'Océan. Fière et heureuse de son passé, elle mettait sa gloire à y rester fidèle. Ses croyances étaient celles que lui apporta, à la fin du sixième siècle, le moine S. Augustin (1). Unie à l'Église universelle, elle ne pratiquait pas un culte différent des Églises particulières d'Italie, de France, d'Espagne et d'ailleurs. C'est dans la magnifique langue de Cicéron et de Virgile qu'elle chantait ses offices divins. Tous les jours, sur ses autels elle offrait l'adorable sacrifice qui, aux premiers âges, sanctifia les catacombes et fit

(1) Quelques écrivains ont prétendu que les doctrines de Wicleff n'étaient pas tout-à-fait mortes, à cette époque, en Angleterre. Rien ne démontre cette assertion. C'est le contraire qu'on peut affirmer.

des chrétiens persécutés de glorieux martyrs. Le Baptême, la Pénitence, l'Eucharistie, le Mariage et les autres Sacrements, elle les administrait aux fidèles, non comme des signes sans valeur, mais comme des signes réellement producteurs de la grâce. Les saints, leurs images et leurs reliques étaient aussi, chez elle, l'objet d'une vénération ardente et profonde. Ses lois disciplinaires n'étaient autres que les lois établies par les saints canons. Quant à ses rapports avec Rome, ils étaient réguliers et bienveillants. L'histoire, il est vrai, marque certaines luttes entre les monarques anglais et les souverains pontifes; mais ces conflits et ces démêlés, loin d'être de la part des rois une protestation contre la primauté du Saint-Siège, étaient plutôt un témoignage manifeste de leur croyance à cette divine prérogative (1). Même quand, dans certains détails, ils s'opposaient à l'exercice de la suprématie papale, les rois et les parlements

(1) Les rois de la période anglo-saxonne, comme ceux de la dynastie anglo-normande, acceptaient en principe la suprématie des papes; nous n'en voulons pour preuve que la présence constante des légats de Rome à la cour d'Angleterre jusqu'au règne de Henri VIII. Seulement, quand les monarques s'imaginaient que leurs intérêts temporels étaient lésés, ils opposaient une vive résistance, laquelle du reste n'était pas toujours victorieuse. Voilà la vérité. Ceci est un point d'histoire très-important qu'il ne faut jamais perdre de vue, dès-lors que les écrivains anglicans s'efforcent de soutenir que l'autorité du Saint-Siège n'a été, à aucune époque, bien reconnue en Angleterre.

reconnaissaient formellement, dans le vicaire de Jésus-Christ, ce haut pouvoir. En un mot, pendant les premières années de la réforme en Allemagne, l'Angleterre se montrait toujours la fille respectueuse et dévouée de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Si, sortant par miracle du tombeau, le pieux missionnaire qui lui apporta l'Évangile eût pu la visiter, alors, il lui aurait certainement reconnu la belle physionomie des anciens jours. Ajoutons d'ailleurs que cette île, si justement appelée l'île des saints, avait l'insigne faveur de jouir, au moment même où Luther brûlait la bulle de Léon X, de tous les bienfaits du catholicisme, sous le sceptre d'un roi jeune, aimable, instruit, et qui, par son dévouement sincère aux intérêts de l'Église, venait de mériter le titre de *défenseur de la foi* (*defensor fidei*).

Cependant, en y regardant de près, à côté de cette intégrité des croyances, on pouvait signaler deux mauvais symptômes : d'une part, un certain esprit mondain dans les hauts rangs du clergé; et d'autre part, une espèce de basse servilité vis-à-vis du pouvoir, au sein des familles nobles et influentes. Ce n'est pas en un jour, ni pendant la durée d'un règne, que les membres de l'épiscopat avaient été amenés à aduler le distributeur royal des honneurs et des richesses. Ce travail de dégradation des caractères remontait à plusieurs générations et s'était accompli lentement. Et c'est pourquoi le mal

n'en était que plus profond. Quant à l'aristocratie, lâche et ambitieuse, elle s'était couchée aux pieds du trône. Guidé par Wolsey, Henri VIII la tenait tremblante dans ses chaînes. Eh bien ! là, dans cette dégénérescence du haut clergé et des grands seigneurs, était le péril. Certes la foi sait engendrer des martyrs ; mais quand les âmes, surtout celles à qui Dieu a fait d'éminentes destinées, ont tourné leurs appétits vers les choses du temps, il est bien à craindre que, sous le coup d'une tentation séduisante, elles n'aillent jusqu'à l'apostasie. Que fallait-il pour que les évêques, de défenseurs-nés de l'Église, devinssent des sentinelles perfides, de pasteurs fidèles des loups ravisseurs ? Que fallait-il pour que les hommes de race noble vendissent au pouvoir leur conscience, la religion de leurs aïeux, les libertés civiles et politiques du royaume ? Un simple despote, à la volonté de fer, qui vint dire un jour aux uns et aux autres : Ou vous serez avec moi contre Rome, et alors dignités et richesses vous seront largement octroyées ; ou vous serez avec Rome contre moi, et dans ce cas vous perdrez inévitablement vos titres, vos privilèges, vos biens, votre liberté, et au besoin votre vie. Malheureusement c'est ce qui arriva, et ce ne fut pas un seul tyran qui accomploit cette œuvre d'iniquité ; trois monarques y mirent la main, et ils eurent besoin de plus d'un demi-siècle pour la finir.

Résumons les faits.

I. Comme celle de l'Allemagne, la réforme anglicane est issue des plus misérables passions. Elle a réussi parce que, ici comme là, les intérêts terrestres les plus puissants en ont été les mobiles et les complices. L'œuvre d'ailleurs a été rude. Pour protestantiser l'île des saints, pour l'arracher au centre de l'unité catholique, il a fallu des despotes sur le trône, des hommes d'Etat vils et rapaces, un clergé plus préoccupé des biens d'ici-bas que du bonheur du ciel, des parlements esclaves de l'ambition et de la peur, un code de lois atroces, des prisons horribles, l'échafaud et le bûcher en permanence, un fleuve de sang. Voici comment s'exprime, à ce sujet, un auteur non suspect : « Le zèle, dit-il, fut l'agent d'un sentiment purement humain. Un roi qu'on ne peut dépeindre qu'en disant qu'il fut *le despotisme personifié, des ministres sans principes, une aristocratie rapace, un parlement servile*, tels furent les instruments par le moyen desquels l'Angleterre fut délivrée du joug de Rome. L'œuvre qui avait été commencée par Henri, *le meurtrier de ses femmes*, fut continuée par Somers, *le meurtrier de son propre frère*, et complétée par Élisabeth, *le meurtrier de sa cousine*. Issue d'une passion brutale, entretenue par une politique égoïste, la réforme, en Angleterre, n'eut presque

rien de ce qui la distingua dans d'autres contrées (1). »

Dans ces quelques mots se trouve l'histoire de l'origine de l'Église anglicane. Et, en effet, à quicette Église doit-elle sa fondation première? A un prince *voluptueux*. Qui a élevé l'édifice à peine ébauché par le Néron chrétien? Des hommes *avides de richesses*. Quelle main a mis le couronnement à cette œuvre inique? La main d'une femme *ambitieuse*, qui n'a pu porter le sceptre qu'à la condition de se déclarer papesse. Ainsi, concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie, ces trois dégradantes passions qui sont le fond de notre pauvre nature humaine, nous les retrouvons avec leur caractère le plus saillant dans les principaux fondateurs de la réformation en Angleterre, à savoir : Henri VIII, le duc de Somerset, dont Édouard VI est plutôt l'esclave que le maître, et la bonne reine-vierge, Élisabeth.

II. C'est un fait certain, et personne ne le conteste, Henri VIII n'a songé à se séparer de Rome que le jour où le Pape lui a dit : Il ne vous est pas permis de contracter un nouveau mariage, votre première et légitime épouse étant encore en vie. Que ce monarque, si profondément chrétien au commencement de son règne, n'eût pas rencontré dans son chemin l'habile syrène qui bouleversa son

(1) Macaulay, *Miscel. Review of Hallam's Const. Hist.*

cœur, et il n'y aurait pas eu de rupture avec l'Église catholique, et l'Angleterre ne serait pas devenue schismatique d'abord, protestante ensuite. Qu'aurait pu un Cranmer, malgré la bassesse et la perfidie de son âme, sous un roi naturellement despote comme Henri VIII? Quelle influence eût été la sienne devant les talents, la dignité et la vertu de Th. More, de l'évêque Fisher et du cardinal Pole? Quel rôle également aurait pu jouer, à la cour, l'aventurier Cromwell? Aurait-il même songé à mettre au service du monarque, fidèle à son devoir d'époux, sa science machiavélique? Evidemment, ces oiseaux de proie, et beaucoup d'autres avec eux, se seraient bien gardés de paraître, s'ils n'avaient flairé la corruption dans le palais royal, et partant les nouvelles doctrines n'auraient pas osé se produire sur le vieux sol catholique de la Grande-Bretagne. Mais, par une de ces faiblesses dont l'histoire de la royauté est assez déshonorée, Henri VIII ne sut pas, sous le charme qui le captivait, comprendre le *non licet* salutaire et évangélique du vicaire de Jésus-Christ. La voix de la passion fut plus forte que celle du devoir, plus puissante que celle des intérêts les plus sacrés. Le malheur immérité de Catherine, sa vertueuse épouse; la conservation de sa propre gloire, acquise à la défense de l'Église; l'honneur et le bien de son peuple, si fidèle à la tradition catholique; la paix de son royaume, intimement

liée à l'unité de la foi ; la perspective d'une scission avec la communion universelle des chrétiens ; tous ces intérêts majeurs, dont un seul eût dû suffire pour l'arrêter dans la voie fatale où il se jetait, ne purent rien sur son âme, esclave d'une passion honteuse. Le feu de son amour adultère l'emporta au-delà de toute borne. La veille encore de cette lamentable chute, il exaltait avec force, sans craindre les invectives de Luther, les divines prérogatives de la chaire papale. Rome était, à ses yeux, le phare inextinguible et céleste de la foi, et comme un enfant docile, il aimait à marcher aux clartés splendides de cette pure lumière. Séduit par les appas d'une misérable créature, de l'élève de la cour de François I^{er}, il ne vit plus rien du côté de Rome ; et ce fut cette femme, d'une réputation très-compromise, qui devint son soleil et sa vie. Un poète, tout entier pourtant à l'éloge de Henri VIII, a dit le vrai mot : « C'est des beaux yeux d'Anne Boleyn que rayonna tout d'abord la lumière de l'Évangile (1). »

Pour jeter un voile honorable sur les basses aspirations de son cœur, le voluptueux monarque essaya bien, en demandant le divorce, de faire croire à des troubles de conscience (2). Il doutait, disait-il, de la validité de son mariage avec Cathe-

(1)..... *The Gospel light*
First beamed from Anna Boleyn's eyes. (Gray.)

(2) Henri avait épousé solennellement, le 6 juin 1509, la

rine. Mais qui peut se méprendre à ce jeu hypocrite ? Le seul trouble qui fut en lui, c'était le trouble de ses appétits sensuels (1). Eh ! comment croire à la sincérité d'un pareil prétexte, alors que

reine Catherine, femme de son frère Arthur (Henri VII), mort en 1503. Il avait donc eu six ans pour examiner le cas, au point de vue de la conscience, quand, avec la dispense du pape Jules II, il contracta mariage avec sa belle-sœur. Or, pendant dix-huit ans, au témoignage même d'un historien ami de la réforme, lord Herbert, le monarque n'avait pas éprouvé le moindre scrupule touchant la validité de cette alliance, et il avait vécu heureux avec Catherine. Mais voilà que Anne Boleyn paraît à la cour, fascine ses yeux, et aussitôt il se demande avec crainte, si la reine est réellement sa légitime épouse. Et sur quoi base-t-il ce remords ? Il a lu dans le Lévitique (ch. XVIII, v. 16) : « Vous ne découvrirez point » ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parce » que c'est la chair de votre frère ». Et il conclut que, d'après la loi de Moïse, il ne lui est point permis d'avoir pour épouse sa propre belle-sœur. « Mais il a bien soin de fermer la Bible ; s'il eût fait passer sous ses doigts quelques feuilles du livre saint, observe avec juste raison Audin, il aurait lu au Deutéronome (ch. XXV, v. 5) : « Lorsque deux frères demeurent » ensemble, et que l'un d'eux sera mort sans enfants, la femme » du mort n'en épousera pas d'autre que le frère de son mari, » qui la prendra pour femme. » Or tel était précisément le cas où se trouvait Henri à la mort d'Arthur. » (Audin, *Histoire de Henri VIII*, ch. XVI.) D'où il suit que le remords du roi n'avait guère de fondement solide et n'était au fond qu'un prétexte fallacieux.

(1) L'historien accrédité de la réforme s'exprime ainsi : « Henri VIII, éprouvant les violents transports d'un amour particulier, et trouvant que le pape était le plus grand obstacle à ses désirs, abolit son autorité en Angleterre ; et c'est ce qui ouvrit le chemin à la réformation, que le roi encouragea beaucoup pour des motifs politiques. » (Le Dr Heylin, *Préf.*) De nos jours, un autre écrivain protestant non suspect parle en ces termes des scrupules du roi : « Henri éprouva-t-il

cette prétendue anxiété ne s'éveille dans son âme, après dix-huit ans d'une alliance heureuse et tranquille, que dès le moment où Anne paraît à la cour? Comment accepter une semblable raison, quand on voit ce monarque, sous l'influence de ses anciens sentiments religieux, renvoyer son amante, à l'apparition d'une épidémie mortelle qu'il redoute, et rappeler Catherine, prier journallement avec elle, aller ensemble, toutes les semaines, à la sainte communion, se préparer sérieusement au futur jugement de Dieu, vivre en un mot avec son épouse comme un véritable époux chrétien; mais faire volte-face, intervertir de nouveau les rôles, c'est-à-dire renvoyer Catherine et rappeler Anne, dès que le danger est passé? Une telle conduite nous livre le secret de ses vrais sentiments. Evidemment, la conscience n'a rien à faire dans la question du divorce (1).

réellement quelque scrupule touchant la validité de son mariage, pendant les dix-huit premières années de son règne? On peut raisonnablement en douter.... Il est probable que la lumière qui s'échappa brillante des yeux d'Anne Boleyn éveilla ou fit renaître ses doutes sur la validité de sa longue union avec Catherine, sa fidèle et vertueuse compagne. Phénomène étrange! ses passions charnelles ramenèrent son esprit à l'étude de la théologie. » (Sir James Mackintosh, *History of England*.)

(1) D'Aubigné, si fantaisiste dans ses récits, reproduit en entier, dans son *Histoire de la Réforme anglicane*, une correspondance amoureuse qui aurait été échangée entre Henri VIII et Anne Boleyn, à l'époque même de la suette. Cet écrivain ajoute que ces lettres manuscrites se trouvent

Ce ne furent donc pas les abus de la discipline ecclésiastique, ni les altérations de la doctrine, ni l'idolâtrie du culte, ni la corruption des mœurs, ni les exagérations du pouvoir papal qui firent de Henri VIII un révolté. Le seul et unique motif de sa scission avec Rome fut sa criminelle passion pour une dame d'atour de la reine (1). Son divorce d'avec Catherine amena son divorce d'avec le Saint-Siège.

au Vatican. — Dans ce cas, sa séparation momentanée d'avec Anne n'aurait été, de la part du monarque, qu'un nouveau jeu pour tromper le public. Ceci dépasserait les scrupules de conscience.

(1) Malgré les décisions de certaines universités, qui se laissèrent circonvenir d'une façon peu honorable, le monde catholique se prononça pour la validité du mariage de Henri VIII avec Catherine. Aussi Anne, à un moment donné, eut de vives craintes, dit miss Strickland, que, « en face de cette opinion de la chrétienté tout entière contre le divorce, Henri ne fût disposé à faiblir. » — « Luther lui-même, ajoute cet auteur, déclara qu'il permettrait plutôt au roi d'avoir en même temps deux épouses que de rompre le mariage existant. » (*Queens of England*, vol. IV.)

Au fait Henri VIII épousa Anne, et pour cause, alors que le procès était encore pendant; Cranmer lui-même n'avait pas encore porté son jugement définitif. Le mariage eut lieu secrètement dans une chapelle de Whitehall, le 25 janvier 1533. Comme le chapelain, le Dr Rowland Lee, qui fit la cérémonie, avait quelques inquiétudes sur la légitimité de son acte, le roi calma ses syndrèses en lui affirmant (ce qui était faux) que le pape Clément VII avait déjà accordé le divorce, et que l'instrument de cette décision était dans son cabinet. (Voy. Lingard, qui cite les autorités, *Histoire d'Angleterre*.)

Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter encore quelques mots. La conduite de Clément VII, dans toute cette délicate affaire, fut admirable. En la suivant dans tous les détails, on

L'acte qui consacra définitivement le schisme est de l'année 1534. Déjà les esprits avaient été préparés à cette lamentable scission. Outre des menaces adressées au souverain pontife, plusieurs atteintes avaient été portées à ses divines prérogatives. Il avait été décidé en particulier que la nomination des évêques cesserait d'être soumise à sa sanction. Mais ce n'étaient là que les préliminaires de la révolte. Irrité de voir le Pape déclarer valide son mariage avec Catherine, et partant condamner et flétrir celui qu'il a contracté avec Anne, Henri demande impérieusement aux deux Chambres de le proclamer chef suprême de l'Église en Angleterre. Timides et lâches, les représentants de l'aristocratie et du peuple s'inclinent devant cette volonté royale, et lui accordent ce qu'elle demande. Quelque repoussante que soit cette basse servilité à l'adresse d'un roi égaré par une passion criminelle, il est pourtant une chose plus hideuse encore : c'est de voir, à cette époque,

n'a pas de peine à découvrir que le souverain pontife voulait être aussi bienveillant que possible envers Henri VIII, mais seulement jusqu'à la limite du devoir. Dans cette disposition d'esprit et de cœur, combien ne dut-il pas lui en coûter de prononcer le *non licet*, en face surtout d'un roi dont la passion allait jusqu'au plus haut degré du paroxysme ! Mais, la voix de la conscience lui criant de faire respecter la sainteté et l'indissolubilité du mariage, il ne craignit pas de se prononcer contre le divorce. Sa juste sentence fit, hélas ! perdre à l'Église un de ses plus précieux domaines ; la divine morale chrétienne lui doit et lui devra éternellement un de ses plus beaux triomphes. Honneur à l'héroïque Clément VII !

l'épiscopat anglais donner le premier l'exemple de l'apostasie.

Devenu schismatique et en même temps chef suprême de l'Église nationale, Henri VIII ne met plus de bornes à son pouvoir tyrannique. Il réduit au plus tôt tout le clergé à n'être que son humble esclave (1), et c'était justice. Il supprime les abbayes et les monastères, pour la plus grande gloire de la Religion, dit-il, mais très-certainement pour son avantage personnel, disent les historiens impartiaux. Les anciennes limites des diocèses il les change ; il crée de nouveaux sièges. Désormais, en Angleterre, un seul homme a le droit de parler de dogmes religieux et de discipline ecclésiastique ; et cet homme c'est lui. Malheur à qui osera nier un seul des articles du symbole

(1) Le clergé dut admettre que le roi est la source de toute juridiction ecclésiastique et séculière. (*Voy. Wilkins, III.*) En vertu du statut 35, Henri VIII, c. I, toute personne promue aux ordres, tout ecclésiastique mis en possession d'un bénéfice, tout étudiant des universités se présentant pour l'obtention des grades, tout individu même, selon le bon plaisir du roi, fut obligé à prêter le serment suivant : « Je N. N. n'ayant plus positivement, aujourd'hui, sur mes yeux, le bandeau ténébreux de l'autorité, de la juridiction et du pouvoir usurpés par le Siège et l'Évêque de Rome, je certifie absolument et je déclare en mon âme et conscience que ni le Siège ni l'Évêque de Rome, ni aucun potentat étranger, n'a et ne saurait avoir de juridiction, pouvoir ou autorité dans ce royaume, ni de par la loi de Dieu, ni de par toute autre loi ou légitime moyen. Je... maintenant en toute liberté et manifestement je répudie, je récuse, j'abandonne et je délaisse la prétendue autorité, pouvoir et juridiction, tant du Siège que de

dressé par sa main royale ! Malheur à quiconque osera ne pas reconnaître son pouvoir souverain, en matières spirituelles ! Des statuts *de sang* auront raison de sa témérité et de son audace. Ni l'âge, ni la condition, ni la vertu, ni les plus éminents services ne sont des titres pour échapper au code draconien de l'odieux tyran. Jean Fisher et Thomas More, l'un et l'autre la gloire de la nation, se permettent de rester fidèles à l'Église de leur baptême, qui fut celle de S. Dunstan, qui était celle du grand Alfred, et sans pitié, à la stupéfaction du monde chrétien, Henri les envoie à la mort. Ce sang versé, il s'endurcit dans le crime (1). La hache du bourreau devient sa

l'Évêque de Rome et de tous autres pouvoirs étrangers, ... et j'accepterai, je regarderai, je prendrai Sa Majesté royale, ses héritiers et successeurs, lorsque eux ou quelqu'un d'entre eux monteront à sa place, comme le seul chef suprême de l'Église d'Angleterre et d'Irlande, sur terre, après Dieu, et dans tous ses autres domaines royaux..... Je reconnâtrai, je garderai, je maintiendrai et défendrai tous les titres, privilèges et droits de Sa Majesté royale, avec tous les effets et le contenu des actes posés à ce sujet, et tous autres actes et statuts édictés ou qui pourront être édictés, en ce royaume, à et pour cette fin.... » (*Notes on the nature and extent of the royal supremacy in the anglican Church*, by Lewis, pag. 31.)

(1) « L'exécution de More marque l'heure où son gouvernement, jusque-là si amateur des fêtes joyeuses et brillantes, a passé à un système d'atrocités qui le distinguent de toutes les tyrannies d'Europe, si toutefois il ne leur est, en cela, supérieur. » (Mackintosh, *History of England*.) — Mackintosh (R^t Hon. sir James), né en 1765, mort en 1832. Cet homme illustre a plusieurs faces sous lesquelles on peut l'étudier, comme Macaulay : on trouve en lui le philosophe, l'écrivain

houlette pastorale. Les victimes se comptent par centaines. Une bouche éloquente (1) en a fait justement la remarque : l'homme voluptueux est cruel, il aime le sang.

Quand ce despote descendit dans la tombe, il avait épuisé, pour satisfaire ses passions brutales et ses bizarres caprices, toutes les turpitudes des plus hideux empereurs de Rome païenne. Débauché comme Héliogabale, il fut perfide politique comme Tibère, cruel comme Caligula, persécuteur comme Galérien. Voici du reste à son compte un terrible bilan irrécusable. « Henri VIII descendit au tombeau couvert du sang de deux épouses, d'un cardinal, de douze ducs, marquis, comtes ou fils de comtes, de dix-huit barons ou chevaliers, de soixante-dix-sept abbés, prieurs, moines ou prêtres, et d'une multitude d'individus de moindre rang et de diverses croyances (2). » Somme totale : 985 personnes (3).

d'essais (*essayist*), l'historien et l'orateur. Disons deux mots seulement de l'historien.

Mackintosh a écrit l'histoire d'Angleterre (*the History of England*). D'après Allan Cunningham, cet ouvrage est plein de recherches et annonce un vrai talent chez l'écrivain ; il n'y aurait rien toutefois qui en fasse un livre hors ligne. Un autre critique dit que, par cet écrit, Mackintosh a prouvé qu'il était né plutôt pour composer des essais que pour être réellement historien. Le Dr Channing, au contraire, en fait un grand éloge.

(1) Lacordaire, *Conférences sur la chasteté*.

(2) Lord Herbert, *Life of Henri the eight*.

(3) *Voy. Diction. de théol. cathol.*, art. *Grande Bretagne*.

Comme roi, Henri VIII a trouvé peu d'admirateurs (1) ; comme fondateur de l'Église anglicane, il a eu au contraire de nombreux apologistes, lesquels se divisent en deux classes. Les uns, et peut-être les plus honorables, abandonnent le caractère et les actes de ce prince comme ne pouvant d'aucune manière être défendus ; seulement ils soutiennent que la réforme fut une œuvre excellente, mais commencée par un homme

(1) Cependant il s'est rencontré des écrivains qui ont eu le courage de louer ce prince ; parmi eux nous citerons : Sharon Turner, Burnet et le célèbre poète Gray.

Hallam, dans son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, n'a pu s'empêcher de blâmer le premier de ces auteurs et de lui appliquer ce mot sanglant : *Odit damnatos*. — Adulateur du tyran royal, Burnet révolte toute âme honnête par la bassesse de ses éloges. — Quant à Gray, il chante Henri comme « le lord auguste qui brisa les chaînes de Rome. » *Les chaînes de Rome !* Quand on songe que ce monstre remplit la tour de Londres de ses victimes et qu'il inonda Tyburn du sang le plus pur ! — Il y a un autre auteur qui a eu l'audace de poser cette interrogation : « Qui jamais a pu considérer, même à distance, ce front, ce visage, et ne pas y reconnaître le siège de la clémence ? » (Sir Richard Morison.)

N'oublions pas d'ajouter à ces noms celui de Cranmer, le fameux archevêque de Cantorbéry. Dans une des homélies officielles dont il est l'auteur, il s'écrie : « Honneur à Dieu qui a fait briller la lumière dans le cœur de son vrai et fidèle ministre, le roi Henri VIII, de très-célèbre mémoire, et lui a donné la connaissance de sa doctrine, lui a inspiré le plus ardent amour pour procurer sa gloire et détruire toutes les superstitions et sectes pharisaïques inventées par l'Antechrist, et cela, pour relever la parole de Dieu, la gloire de son nom béni, comme il en donna autrefois la pensée aux très-nobles et très-illustres princes Josaphat, Josias et Ézéchiél. » (*Livre des Homélies.*)

mauvais. Les autres, au nombre desquels il faut compter plusieurs écrivains anciens et quelques auteurs récents, hommes d'une certaine honorabilité et d'un certain poids, entreprennent la défense de Henri VIII et voudraient nous faire croire qu'il n'était pas de moitié aussi pervers qu'on l'imagine d'ordinaire. Sa ligne de conduite lui aurait été en général dictée par des motifs de conscience et plus ou moins tracée par des principes sérieux.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces théories ?

La première ne tient pas devant les clartés de la simple raison. Que fait la sagesse humaine dans l'exécution de ses desseins ? Elle emploie toujours des instruments en rapport avec la fin qu'elle poursuit. Elle ne serait plus digne de son propre nom, mais on l'appellerait folie, s'il en était autrement. *A fortiori*, la sagesse divine ne doit-elle employer pour l'accomplissement de ses idées de justice, de miséricorde ou d'amour que des moyens dignes d'elle. Voulant accomplir une œuvre sainte, elle a dû en confier l'exécution à des hommes saints, vertueux au moins. Qu'on ouvre l'Ancien Testament, qu'on parcoure les annales de l'Église, où l'action divine se laisse prendre sur le fait, et l'on verra que telle fut en tout temps l'économie admirable de cette sagesse d'En-Haut. Pour réformer les mœurs, il faut des apôtres de mœurs pures. Nous en avons déjà fait la remarque : au seizième siècle, l'Église catholique a eu l'insigne

honneur de posséder de tels hommes. Elle a laissé le mot aux protestants, et c'est Elle qui en réalité a opéré la vraie réforme. Quels saints que les Vincent de Paul, les Charles Borromée, les Pie V, les Philippe de Néri, les François de Sales, les Ignace de Loyola...! Qu'on regarde ces hommes de haute piété et d'héroïque dévouement comme les mandataires de Dieu pour rendre à l'Église, d'ailleurs toujours infaillible et sainte, le lustre que certains de ses enfants lui avaient fait perdre par leur relâchement dans la doctrine et dans la conduite; tout esprit droit le comprendra et l'avouera sans peine. Mais qu'un monarque aussi dissolu et aussi superbe que Henri VIII ait réellement été, entre les mains divines, un instrument de lumière, de régénération et de perfectionnement, personne ne l'admettra, à moins d'être l'esclave de préjugés de naissance ou de secte. Un homme qui n'a pas pu refréner ses passions, et qui, pour rompre avec Rome, a dû fouler aux pieds tous les solides arguments qu'il avait fait valoir en faveur du Saint-Siège, cet homme-là ne saurait être l'envoyé de Dieu. Affirmer le contraire, c'est dire un blasphème.

La seconde théorie est également insoutenable. Si dans la vie de Henri VIII on ne rencontrait que quelques actions coupables, peut-être pourrait-on l'amnistier, en mettant à sa décharge les circonstances domestiques ou politiques dans lesquelles il

aurait vécu. Mais comment le laver des énormités de son despotisme persévérant et de tant de crimes dont il a souillé ses mains? En vertu de quel principe de morale le justifier de l'ignominie de ses passions grossières ou haineuses? Par quel art, jusqu'ici inconnu, échapper à l'horreur que doit inspirer un homme en qui furent « réunis, dit Hume (1), tous les vices inhérents à la nature humaine: violence, cruauté, profusion, rapacité, injustice, obstination, arrogance, bigoterie, présomption et caprice? » Oui, c'est entreprendre une tâche impossible que de vouloir rendre belle la figure de Henri VIII; ce visage inspirera toujours une répulsion insurmontable à quiconque le regardera de près, à la seule lumière d'une conscience honnête. Mais, avouons-le, les apologistes qui s'évertuent à blanchir la conduite de ce hideux despote sont logiques. Évidemment l'Église anglicane est souillée d'un péché d'origine ineffaçable, elle porte l'empreinte de l'esprit du mal et non le glorieux signe de Dieu, si son fondateur reste tel que l'histoire nous le montre. Et comment nier l'histoire?

(1) *The History of England*. Hume, né à Édimbourg en 1711, est mort dans la même ville en 1776. Cet écrivain, profondément sceptique en philosophie, transporta ses opinions philosophiques dans son histoire, où l'on ne trouve pas d'ailleurs toute la véracité et l'impartialité désirables. Hume est un auteur très-dangereux.

III. Tout en se séparant de l'Église romaine, Henri VIII s'était efforcé d'en garder intactes les croyances. Peut-être son orgueil ne lui permit-il jamais de déchirer le livre qui fut son grand titre de gloire : l'*Assertio septem Sacramentorum*. Peut-être, malgré le cri de sa passion désordonnée, ne lui fut-il pas possible de se dépouiller de sa vieille foi catholique. On se demande cependant comment il avait pu oublier les arguments décisifs qu'il avait employés dans sa lutte contre Luther, en faveur de la suprématie du Pape (1). Mais, quoi qu'il en soit du motif secret qui le retint dans le cercle du symbole catholique, sa révolte devait nécessairement porter ses fruits ; après les vents, les tempêtes. Grâce à son terrorisme sans pitié, il avait pu, sa vie durant, imposer silence aux partisans de la réforme luthérienne ou calviniste. A sa mort, la situation devait fatalement changer. Jetés sur le plan incliné de l'insubordination, les esprits devaient descendre jusqu'au fond de l'abîme. Et c'est pourquoi le schisme amena l'hérésie. Une passion brutale avait fait de l'Angleterre une espèce de fille prodigue qui avait cruellement rompu avec sa mère, l'*avarice* allait lui inoculer les erreurs doctrinales de l'Allemagne et de la Suisse protestantes.

C'est sous Édouard VI, fils et successeur de

(1) Voir l'appendice B.

Henri VIII, que s'accomplit cette œuvre de la réformation. A peine âgé de neuf ans quand il monta sur le trône, cet enfant-roi ne saurait être accusé du bouleversement opéré, sous son règne, dans le domaine des croyances. Dans un âge si tendre, que pouvait-il savoir en fait de religion, et quelle influence pouvait être la sienne ? Malheureusement il rencontra à ses côtés, pour lui servir de guide, un homme perverti d'esprit et de cœur, avide de richesses et profondément imbu des idées zwingliennes. Ce mauvais génie était le duc de Somerset. Sous sa main, Édouard ne pouvait être et ne fut en réalité qu'un simple instrument. Tout ce que voulut ce gouverneur hautain et impérieux, il le contresigna : statuts religieux, statuts politiques, voire même des arrêts de mort ! Pauvre esclave ! il fût devenu mahométan (1) si son maître l'eût décrété. Mais le duc de Somerset n'avait que faire des doctrines du prophète de la Mecque. Pour satisfaire son immense cupidité, la bienheu-

(1) On lit dans le journal de ce jeune monarque : « Le maréchal de Saint-André est venu m'offrir l'ordre de *Monsieur Michel*. » *Monsieur*, au lieu de *saint*, quelle révélation dans ce simple mot ! Comme on avait fanatisé ce pauvre roitelet ! Vraiment ne serait-ce pas le cas de redire le *risum teneatis*, s'il ne s'agissait pas de choses aussi graves que celles de la foi chrétienne ?... Ajoutons du reste, pour être juste, que, moins scrupuleuse qu'Édouard VI, l'Église anglicane a mis en toutes lettres le nom de *saint Michel* dans le calendrier qui se trouve à la tête du *Prayer-Book*, à la date ecclésiastique du 29 septembre.

reuse réforme lui suffisait. Que de biens d'Église il pouvait encore glaner, même après le pillage en grand du père de son pupille ! Mettant donc la main à l'œuvre, sous l'inspiration de Cranmer, qui, complètement libre par suite de la mort du tyran, avait jeté le masque (1), il travailla avec ardeur à répandre les innovations des réformateurs du continent ; mais avant tout il tâcha de s'assurer des dépouilles opimes, en se créant une fortune colossale et en se bâtissant un splendide palais avec les ruines de plusieurs églises qu'il avait fait démolir, à cette fin (2). Il s'adjoignit d'ailleurs des complices, ce qui était prudent, et d'accord avec eux il procéda à la réalisation de ses desseins cupides, sans vergogne et d'une manière sûre (3). A voler on ne saurait mieux faire. Et, en effet, en abolissant la messe, ces rigides novateurs s'empressèrent, comme conséquence, de renverser les autels, et par suite ils purent jeter dans leurs coffres une quantité énorme d'objets de la plus haute valeur : encensoirs, calices, ciboires, etc., devenus désormais inutiles. En supprimant les

(1) « Cranmer, maintenant délivré de cette sujétion trop redoutable sous laquelle il avait été tenu par Henri, résolut de marcher plus vigoureusement dans l'extirpation des abus. Il avait pour lui le protecteur, qui lui était intimement lié pour ce dessein. » (Burnet, *Hist. of. Ref.*, vol. II.)

(2) Voir Cobbett, *Lettr.* VII.

(3) « A la mort du vieux despote le pillage devint général, et ce fut le protecteur lui-même qui se mit à la tête du mouvement. » (Cobbett, *ibid.*)

prières pour les morts, ils firent main basse sur toutes les *chapelles libres*, et les *chanteries* (1) qui avaient été édifiées à l'intention des défunts. En prohibant le culte des images, des reliques et des saints, du même coup ils s'emparèrent des tableaux, des statues et des reliquaires qui étaient l'ornement des temples catholiques et dont le prix ne saurait vraiment être fixé, tant leur valeur était grande. Rien de triste comme la peinture que font les anglicans eux-mêmes de ces déprédations colossales, exécutées sans trêve ni repos par les prétendus réformateurs de l'Église (2). « Jamais, dit

(1) Collier porte leur nombre à 2374. — Les *chanteries* étaient des chapelles affectées exclusivement à la célébration de messes pour les morts. Parfois la *chanterie* (chantry) formait toute une aile de l'église, tel que le magnifique chœur de Sainte-Marie à Stamford ; d'autres fois c'était une chapelle séparée, comme par exemple, à Westminster, la chapelle de Henri VII, si justement appelée *miraculum orbis*.

(2) Le Dr Southey, en particulier, s'attriste et s'indigne, quand il se voit obligé d'énumérer les monuments magnifiques (tels que ceux de Malmesbury, Battle, Waltham, Malvern, etc.) qui furent renversés dans ces jours de cupidité délirante encore plus que de délire religieux. (Voy. Dr Southey, *Book of the Church*, vol. II.)

Southey Robert, né en 1774, mort en 1843 ; poète, romancier, historien et théologien. Macaulay dit de l'ouvrage que nous citons (*the Book of the Church*) qu'il contient quelques récits développés d'une manière intéressante, mais que, en somme, il est plein de choses de rebut. Au fond, ce livre est à peu près un roman contre l'Église de Rome, écrit d'un ton amer, railleur, passionné. C'est moins toutefois l'essence du catholicisme que Southey attaque, que son esprit et ses doctrines.

Collier, dans aucune contrée chrétienne il n'y avait eu une semblable ruine (1). »

Mais peut-être, ces immenses richesses ne furent-elles arrachées aux abbayes, aux monastères, aux églises et aux chapelles que pour être déposés aux pieds du roi et en faire bénéficier le trésor public? Tel fut, il est vrai, le prétexte de ces vols sacrilèges; mais au fait ils ne profitèrent aucunement à la nation. Somerset et ses complices jouirent seuls du fruit de ces rapines. L'historien le plus autorisé de la réforme a dit : « L'œuvre fut avancée avec zèle et ardeur, mais non avec une intégrité et une candeur chrétiennes, par quelques hommes influents à la cour. Ceux-ci, sous prétexte de faire disparaître certaines corruptions qui restaient encore dans l'Église, tournèrent leurs

Au *Livre de l'Église* il a été répondu par le *Livre de l'Église catholique romaine* (*the Book of the roman catholic Church*). L'auteur de cette savante réplique est Charles Butler, le digne héritier de Charles Butler, si connu par son ouvrage, *la Vie des Saints*. Il répond avec loyauté, science et force à toutes les attaques dirigées contre l'Église de Rome. Profondément versé dans la connaissance des antiquités de l'Église d'Angleterre, il n'a pas de peine à dissiper les ténèbres amoncelées sur les siècles antérieurs à la réforme comme sur ceux qui ont suivi jusqu'au règne de Jacques II. Autant dans le *Livre de l'Église* on sent partout le poète qui s'inspire avant tout de sa muse, autant le *Livre de l'Église catholique romaine* montre et manifeste, à chacune de ses pages, l'écrivain qui n'avance ses propositions qu'en s'appuyant sur des faits positifs et certains.

(1) *Eccl. Hist.*, vol. II, book IV.

regards vers les châsses des saints et les tableaux... et ils cherchèrent à augmenter leur propre fortune avec les terres des fondateurs. Tous ces biens, ils se les distribuèrent sacrilègement entre eux, sans admettre au partage le pauvre monarque, bien qu'on déclarât hautement qu'on n'avait d'autre intention, dans cette spoliation des châsses et des tableaux, que de remplir les coffres du roi et d'augmenter ses revenus par l'expropriation des autres biens (1). »

Que faisait toutefois le parlement au milieu de ce mépris scandaleux des plus saintes lois de la justice? Lui qui aurait dû enchaîner et flétrir les mains rapaces de Somerset et de ses complices, il entra sans peine dans leurs desseins. Courageux pour repousser les bills qui auraient pu gêner la liberté des passions de la plupart de ses membres, il condescendit lâchement à tous les actes de spoliation. Son intérêt seul, et non le devoir, dans l'un comme dans l'autre cas, fut sa règle de conduite.

Ainsi donc, le principal mobile de tous ces hommes qui, profitant de la faiblesse d'un enfant-roi, ont opéré la réformation anglicane, fut une cupidité insatiable, mais la plus criminelle de toutes, puisqu'elle s'exerça sur des objets religieux. Qu'on eût proposé à ces audacieux novateurs d'embrasser

(1) Dr Heylin, *History of the Reformation*, préface.

n'importe quelle doctrine, eût-ce été même celle des sectaires les plus avancés, ils l'auraient acceptée avec empressement, à la seule condition qu'on leur assurât la possession tranquille de leurs rapines. Le poète a dit des hommes de son temps qu'ils mettaient la vertu après l'argent; Somerset et les siens disaient : *Religio post nummos*. O l'étrange voie pour réformer l'Église!

Et toutefois pendant que, comme des harpies, les hommes de la cour s'emparaient des biens ecclésiastiques; que les novateurs, Cranmer en tête, jetaient partout les doctrines de l'Allemagne et de la Suisse; que le parlement publiait la *Liturgie* d'Édouard (1) et que ce jeune roi, en vertu de sa suprématie spirituelle imposait les XLII articles (2),

(1) Il faudrait dire les liturgies d'Édouard; car, sous le règne de cet enfant, il y en eut au moins deux, entièrement opposées l'une à l'autre sur les principaux points de la doctrine. Dans la première de ces liturgies, sanctionnée par le parlement en 1548, on retrouve encore bien distinct l'enseignement catholique sur la présence réelle de Notre-Seigneur au sacrement de l'autel. Dans la seconde, qui est de l'an 1552, la présence réelle de Jésus-Christ dans ce même sacrement a complètement disparu, et à la sainte table le chrétien ne mange le Sauveur qu'en idée. A part ce point capital, on n'y trouve pas non plus les prières pour les morts, l'onction baptismale, les exorcismes. — Il était dit dans la rédaction de la première liturgie qu'elle avait été écrite avec l'assistance spéciale du Saint-Esprit. Mais, alors, qui avait inspiré la seconde, *absolument contraire* ?...

(2) Dès l'année 1551, l'archevêque Cranmer s'occupait de rédiger un symbole. Après plusieurs remaniements, cette profession de foi était publiée en 1552, sous la forme de *qua-*

la confusion était au comble dans les esprits comme dans les institutions les plus sacrées. Grâce à la liberté de penser, tout était devenu, en ce qui touche à la foi, un sujet perpétuel de disputes et de controverses. Mais c'est dans les mœurs que le contre-coup de la réforme s'était principalement fait sentir (1).

Là le désordre était immense. Sans compter le vol et le pillage, on ne voyait en tous lieux que parjures, jurements, impudicités et ivrognerie. Sur le sol qu'avaient sanctifié tant de rois pieux et tant de vénérés pontifes, pullulaient les vices les plus exécrationnels. Dans les temples, où d'ailleurs le peuple aurait dû trouver la lumière et la vie, le clergé, qui avait perdu le sentiment de sa grandeur et de son devoir, accomplissait ses fonctions avec une négligence déplorable et d'une façon scandaleuse. « Sans récompenses et sans encouragements, dit Burnet, peu s'appliquent à leurs fonctions pastorales. Aussi voit-on un certain nombre de ces ministres exercer, pour vivre, les

rante-deux articles. Quelle est l'autorité de ces articles ? Il est impossible de le dire, par manque de documents. Ce symbole, paraît-il, n'aurait pas été sanctionné par la Convocation.

(1) « Les historiens s'accordent à dire que jamais les vices de tout genre ne furent plus communs qu'à cette époque; les aveux des docteurs de la secte eux-mêmes confirment leurs témoignages, et cependant nous n'en entendons pas moins, tous les jours, des protestants exalter ce règne comme celui de la conscience et de la religion ! » (Cobbett, *Lettres*. VII.)

métiers de charpentier, de tailleur ou même de charcutier (1). »

Ce spectacle de honte navrait ceux-là même qui en avaient posé la cause. L'indigne archevêque de Cantorbéry, dans un accès de zèle vrai ou faux, menaçait l'Angleterre des terribles châtimens qui affligeaient l'Allemagne. Un de ses ardens coopérateurs dans l'œuvre de la réforme, l'évêque de Worcester (2) déplorait amèrement que les Anglais fussent devenus « infâmes par leur impudicité au-delà de tout ce qui existe dans le monde » (3). Pour soulager son cœur oppressé, Ridley, évêque *intrus* de Londres, avait besoin d'écrire un livre, dont le titre seul est toute une révélation : *Lamentation piteuse sur le misérable état de l'Église* (4). Mais un chapelain de Cranmer,

(1) *Hist. of Ref.*, vol. II.

(2) Latimer.

(3) Collier.

(4) Cranmer, né en 1489, mort en 1532. — Latimer, né au commencement du xvi^e siècle, mort en 1555. — Ridley, né en 1500, mort en 1555. — Ces trois prélats, selon la coutume de l'époque, furent brûlés vifs, à Oxford, sous le règne de Marie. Tout d'abord l'idée seule d'un pareil supplice soulève le cœur d'indignation ; mais on revient à une appréciation plus calme, dès qu'on connaît l'histoire de ces évêques. Cranmer, dont nous aurons à parler plus longuement, fut condamné pour avoir, contrairement aux droits de la princesse Marie, donné la couronne, après la mort d'Édouard, à lady Jeanne Grey, cette pauvre reine de neuf jours. — Latimer, pendant les règnes de Henri VIII et d'Édouard VI, avait fait, lui aussi, brûler vifs des catholiques et des protestants, dont le crime était d'avoir des opinions qu'il avait

nommé Beacon, va nous peindre la situation de l'Angleterre au moment où triomphent les doctrines de son maître : « Quelle contradiction étrange, s'écrie-t-il, entre la croyance et la vie des chrétiens ! Abominables, désobéissants, ennemis de toute bonne œuvre, ils attestent qu'ils connaissent Dieu et ils le nient par leur conduite ! Comme nous sommes misérablement environnés de prédicateurs de l'Évangile, hypocrites et sensuels ! Hommes qui ont continuellement à la bouche les paroles de l'Écriture, qui peuvent disputer très-longuement sur la justification par la foi, qui vivent dans une pleine assurance du pardon par le sang du Christ, qui se glorifient d'être marqués au livre des prédestinés à la gloire ; mais que leur vie est

partagées et qu'il partageait encore, dit-on, secrètement. — Ridley s'était rendu coupable de haute trahison, en exhortant le peuple, dans un de ses discours, à se ranger du côté de l'usurpatrice lady Jeanne, et en cherchant ainsi à causer la mort de la reine légitime.

Malgré leur vie si peu honorable, l'Église anglicane regarde ces prélats comme des martyrs glorieux. Aussi, dans ces derniers temps (en 1841), leur a-t-elle fait élever, sur une des places d'Oxford, un monument qui est appelé *the memorial Cross* (la Croix commémorative). Ce monument est divisé comme en trois étages. C'est dans celui du milieu que se trouvent les statues des évêques : celle de Cranmer regarde l'église Saint-Gilles, celle de Latimer est vis-à-vis le marché aux grains, et celle de Ridley est posée en face du collège de Balliol. — Est-ce en cet endroit même que moururent ces prétendus martyrs ? On l'ignore. La supposition la plus vraisemblable est que ce fut dans le lieu occupé maintenant par les maisons qui sont en face de la porte de ce dernier collège.

opposée à la règle qu'ils prétendent suivre ! Comme ils sont pleins d'orgueil ! L'envie, la malice, la vengeance sont portées aux plus grands excès parmi ce peuple. La licence est arrivée à ses dernières limites. Ils ne refusent à leurs convoitises aucun des scandaleux plaisirs qu'ils désirent. L'avarice est sans bornes et sans honte. Ils ne croient jamais avoir suffisamment multiplié leurs seigneuries, augmenté leurs revenus, élevé leur fortune. Si vous les considérez attentivement dans leurs actes, vous serez tentés de croire qu'ils ont l'intention de se montrer païens et qu'ils cherchent à dessein à vivre d'une manière contraire à leur devoir. Quant aux œuvres de charité, aux prières, au jeûne et aux autres exercices de la vraie religion, ces faux prédicateurs de l'Évangile ont coutume de ne pas s'en inquiéter. Toute leur religion consiste en paroles et en disputes : pour ce qui est de la vertu et de ses effets véritables, ils ne les connaissent pas et en sont entièrement privés (1). »

Après un tel tableau, tracé par une main peu suspecte, et surtout après les aveux si tristes, mais grandement instructifs, de Cranmer, de Latimer et de Ridley, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier : Quelle admirable vengeance Dieu tirait de ces misérables apostats. . . . par leur propre bouche ! Ils avaient annoncé fièrement que,

(1) *Memoirs of Cranmer*, cité par l'abbé Destombes dans *la Persécution religieuse en Angleterre*, Introduction.

grâce à leurs lumières, ils allaient tout régénérer, et les voilà contraints d'avouer hautement, leur œuvre accomplie, que la nouvelle Angleterre a glissé dans un abîme de corruption. *Mentita est iniquitas sibi.*

IV. Quand, après le règne trop court de la reine Marie, Élisabeth monta sur le trône, la grande majorité du peuple anglais était encore catholique. (1) Née d'un mariage légitime, cette princesse aurait probablement maintenu avec Rome les bons rapports qu'on venait de renouer. Elle aurait ainsi non-seulement répondu au vœu général de la nation, mais elle aurait donné également satisfaction aux tendances de son propre cœur. D'après Milner, en effet (2), elle ne répugnait pas

(1) Une preuve manifeste que la nation n'était pas réellement disposée à devenir protestante, c'est l'empressement avec lequel, après avoir goûté de la glorieuse liberté apportée par les novateurs, sous Édouard VI, elle revint au prétendu despotisme de Rome, dès que Marie monta sur le trône. Il n'en fut pas de même sous Élisabeth, comme le témoigne son système constant de persécution contre les catholiques, et comme le démontrent encore les répugnances exprimées par le peuple à l'égard de ses innovations. Un fait parmi beaucoup d'autres : quand cette reine superbe imposa à ses sujets le *Prayer-Book* d'Édouard VI, corrigé et sanctionné par le parlement, ce *livre de prière*, au témoignage de lord Paget, « ne fut reçu qu'avec une extrême répulsion par les onze douzièmes du pays. »

(2) Milner Jean, savant théologien et évêque catholique anglais, né à Londres en 1752 ; sacré évêque avec le titre de Castabala *in partibus infidelium*, le 22 mai 1803, et

à accepter la doctrine de l'Église catholique, et elle en aimait beaucoup le culte public (1). Ce savant écrivain fait même observer que, si l'Église anglicane ne s'est pas écartée des rites de l'ancienne Église autant que les autres sectes protestantes, c'est à Élisabeth qu'elle en est redevable; car il est certain que la plupart des hommes de son entourage, les uns par avarice, les autres par fanatisme, inclinaient fortement au système puritain, et parmi mi eux il faut compter ses trois fameux ministres, Leicester, Cecil et Walsingham. D'après Milner encore, il résulterait de certains témoignages (2)

nommé vicaire apostolique du district du milieu; mort le 18 avril 1826.

Tout jeune prêtre, Milner avait donné une preuve de sa science et de son zèle pour les intérêts de l'Église catholique, en écrivant ses *Lettres à un Prébendier*. Devenu évêque il fut constamment sur la brèche, soit pour combattre les ennemis extérieurs de la sainte Église romaine, soit pour empêcher que les catholiques ne fissent fausse route, surtout dans la question si souvent agitée de leur *émancipation*. Parmi les ouvrages sortis de sa plume, on regarde comme sa meilleure production la *Fin de la Controverse religieuse*.

(1) « Elle n'approuvait pas celle (la réformation) d'Édouard en tous ses chefs. Il y avait quatre points qui lui faisaient peine : celui des cérémonies, celui des images, celui de la présence réelle et celui de la primauté ou suprématie royale. » Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. X, n° 1.

(2) « L'auteur d'une *Réponse aux Rapports de sir Édouard Coke*, dit que Lansac, qui avait été envoyé à Élisabeth pour traiter une certaine affaire, raconta à plusieurs personnes, dès son retour en France, que cette reine lui avait avoué qu'elle était convaincue que la suprématie spirituelle ne lui appartenait pas, mais bien au successeur de saint Pierre. Seulement elle ajoutait que son parlement et la nation

que la reine, du moins dans le principe, se plaisait à tourner en ridicule sa suprématie spirituelle, ne craignait pas d'affirmer celle du pape, et exprimait même le désir, si les circonstances le lui permettaient un jour, d'embrasser la foi catholique (1).

Ces sentiments étaient-ils sérieux chez Élisabeth, ou n'était-ce qu'un jeu hypocrite à l'adresse des personnages à qui elle faisait ces confidences? Nous ne déciderons pas la question. Ce qui est positif, c'est que, une fois montée sur le trône, elle oublia le serment fait au lit de sa sœur expirante (2), et qu'elle travailla avec non moins de ruse que d'audace à établir définitivement la réforme en Angleterre. Une passion charnelle avait posé la base de cet édifice, l'avarice en avait élevé les murailles, une ambition démesurée allait y mettre le couronnement.

Défenseur intrépide des droits sacrés du mariage, le pape, on s'en souvient, avait déclaré illégitime

l'obligeaient à l'accepter. » (Milner, *Letters to a Prebendary*, let. VI, note.)

(1) « Le même auteur en appelle à lord Montague et au comte de Southampton pour la vérité de la déclaration de la reine à ce sujet. — Le duc de Feria, écrivant à son maître Philippe, après un entretien avec Élisabeth, au moment de son avènement, rend le même témoignage. » (*Id.*, *ibid.*, note.)

(2) Voici ce serment : « Si je ne suis pas, en toute sincérité, catholique romaine, je prie Dieu d'entrouvrir la terre sous mes pieds et de m'ensevelir toute vivante. » (Voir Lingard.)

la fille que Henri VIII avait eue d'Anne Boleyn. Issue par conséquent d'une union adultère, Élisabeth ne pouvait pas espérer de voir l'Église la relever de cette flétrissure et de cet opprobre; elle devait même croire que la notification de son avènement au trône ne serait pas accueillie favorablement par le Saint-Siège. Mais, fatale coïncidence ! le sentiment national vint lui prêter un auxiliaire des plus dangereux, lui fournir un motif déterminant. Et en effet, si elle ne montait pas sur le trône, le sceptre royal passait de droit à Marie, reine d'Écosse, épouse du dauphin de France. Or, la perspective d'un pareil avenir, à un moment surtout où Boulogne et Calais venaient de lui échapper, épouvanta l'Angleterre. Devenir la vassale de la France, après l'avoir possédée en souveraine, cette idée seule révolta tous les esprits, et l'amour de la patrie groupa les cœurs autour de la fille d'Anne Boleyn. Cette circonstance, il faut en convenir, fut grandement favorable à la cause d'Élisabeth ; mais bien certainement, placée dans une situation moins heureuse, cette femme n'aurait pas eu le courage de lâcher les rênes du pouvoir : son ambition et sa fierté ne le lui eussent pas permis. Elle était incapable de sacrifier une magnifique couronne qui lui tombait sous la main. D'autre part, elle devait tenir à purifier son titre de naissance. « Elle comprit parfaitement, dit Heylin, que son état de fille illégitime et la primauté du

pape ne pouvaient pas subsister ensemble (1). » Et puis autour d'elle se rencontrèrent des hommes astucieux et habiles qui, par les arguments les plus captieux, tâchèrent de lui persuader qu'une entente avec le Souverain Pontife n'était absolument pas possible, et que, d'ailleurs, en rompant avec Rome, elle épargnerait à la nation bien des maux et lui assurerait les bienfaits de la paix.

Ces conseils étaient trop en harmonie avec ses intérêts personnels pour qu'Élisabeth les méprisât. Elle fut donc facilement convaincue et déterminée à agir, c'est-à-dire à se séparer de Rome. Mais, une fois la résolution prise, cette femme alla à son but avec une ténacité inouïe, effrayante. Elle tint à se montrer fidèle à sa fière devise : *Semper eadem*.

Déjà, avant l'heure de son couronnement, on avait eu un pressentiment de son apostasie, en voyant les dispositions de tout son entourage, à la cour. Et c'est pourquoi, justement alarmés et pleins de fermeté apostolique, tous les évêques lui avaient déclaré, en termes formels, que leur conscience ne leur permettait pas d'assister à son sacre. Il s'en était pourtant trouvé un, le Dr Oglethorpe, évêque de Carlisle, qui, usurpant les droits de l'archevêque de Cantorbéry, avait fait la cérémonie du couronnement, pendant laquelle

(1) Heylin, *Hist. of Ref.*

Élisabeth prononça, sans rougir, le serment qu'avaient toujours prêté les rois catholiques d'Angleterre. Après un acte aussi grave, qui aurait pu croire que cette reine ne persévérerait pas, au moins pendant un certain temps, dans la religion catholique? Or, dix jours s'étaient à peine écoulés depuis le sacre que, par l'organe de son parlement, elle travaillait à abolir cette même religion qu'elle avait juré de défendre jusqu'à la mort. « Jamais, dirons-nous avec un judicieux écrivain, dans les annales d'une nation chrétienne, le parjure royal ne s'était produit avec autant d'effronterie. On eût dit un défi jeté à la face de Dieu lui-même (1). »

En effet, dès les premières sessions du parlement (2), l'audacieuse reine déclara le dessein de rompre avec le Saint-Siège; et, comme des mesures avaient été prises pour lui assurer la majorité, au moment du vote (3), elle réussit à faire triompher ses idées. A la chambre des Lords ainsi que dans celle des Communes, la cause catholique trouva des défenseurs intrépides. L'archevêque d'York, l'évêque de Chester et le vénérable Feckenham,

(1) L'abbé Destombes, *la Persécution religieuse en Angleterre*, vol. I, ch. I.

(2) En l'année 1559.

(3) L'acte relatif au *Livre de commune Prière (the Book of common Prayer)* ne passa, à la chambre des Lords, qu'à la majorité de deux ou trois voix. Et encore cette majorité insignifiante ne put-elle être obtenue que par l'emprisonnement de deux évêques et par l'élévation à la pairie de cinq membres des Communes dévoués aux nouvelles doctrines!

abbé de Westminster, firent entendre des discours forts de logique et d'éloquence. Mais les esprits étaient trop exaltés et les cœurs trop pervertis pour accepter la lumière de la raison et se laisser vaincre par un noble sentiment. Les plans de la reine, peut-être serait-il mieux de dire, les plans de ses ministres furent érigés en des statuts qui du premier coup consumaient le schisme, en attendant qu'on dressât un symbole hérétique. Par ces statuts : Élisabeth fut proclamée le seul chef (*governor*) suprême aussi bien dans les choses et causes spirituelles et ecclésiastiques que dans les temporelles, avec les droits exercés par Henri et Édouard; les évêques et le clergé furent obligés de prêter le serment de suprématie; le *Livre de*

(1) Voici d'après Strype (*Annals*, 1 rec., N° IV), le résumé sommaire du plan recommandé à Élisabeth par ses conseillers pour assurer son trône : « 1° Prohiber absolument toute innovation, excepté celles qui seraient présentées par la cour; 2° Exciter des dissensions, surtout des dissensions religieuses, parmi le peuple en France et en Écosse; 3° Persécuter les évêques et le clergé au moyen de lois pénales et particulièrement de *premunire*; 4° Travailler à avilir, dans l'esprit du peuple, tous ceux qui, sous la dernière reine, ont eu quelque autorité, en prescrivant des enquêtes sur leur conduite et en leur faisant subir des persécutions légales, autant que possible; 5° Révoquer les magistrats en fonction et les remplacer par d'autres moins dignes et plus jeunes; 6° Donner à l'armée pour officiers des hommes entièrement dévoués à la cour; 7° Pareillement surveiller les universités et renvoyer les mécontents; 8° Sa Majesté entendra la messe et ira à la communion aux grandes fêtes; 9° Créer une commission de théologiens pour rédiger un plan ou livre, etc. » — Est-ce assez de Machiavélisme?

commune prière d'Édouard VI fut adopté pour le service religieux et l'administration des sacrements. Ces statuts acquis, la reine pouvait désormais reposer tranquille : elle n'avait plus rien à craindre pour la possession de sa couronne, plus rien à redouter de la voix importune du Vatican. Créée papesse, elle allait de droit gouverner les âmes, comme elle gouvernerait les corps.

Le schisme était donc, pour la seconde fois, proclamé en Angleterre. Cinq mois avaient suffi pour accomplir ce mystère d'iniquité. Et cependant il faut le dire tout haut, à l'honneur de l'épiscopat anglais : ce corps si respectable avait résisté de toutes ses puissances au renversement de l'Église catholique. Autant, sous Henri et Édouard, il avait été criminellement lâche et vil, autant il se montra digne, plein de foi et admirablement courageux, sous Élisabeth. Un seul évêque avait bravé le despotisme de Henri VIII ; à l'exception d'un seul, tous les prélats s'opposèrent aux innovations et prétentions religieuses de sa fille. C'est là un fait qui mérite d'être particulièrement remarqué. Il prouve combien, sous l'impulsion de la reine Marie, l'Angleterre avait su reconquérir, en peu d'années, sa vieille foi romaine. Il démontre que ce n'a été que par la violence et la ruse qu'on a pu arracher ce bon peuple au centre de la catholicité. Il a en outre une importance extrême en ce qu'il se trouve lié à la grande question de la validité des

ordinations anglicanes, comme nous aurons l'occasion de le voir ailleurs. Ajoutons encore que, parmi beaucoup d'autres choses, la *Convocation* présenta un document par lequel elle déclina avec force la compétence de toute assemblée laïque, en matières de doctrine, de culte et de discipline, document que souscrivirent les deux Universités elles-mêmes.

Flattée de sa nouvelle prérogative de chef suprême dans les choses spirituelles, Élisabeth ne laissa pas périmer entre ses mains les pouvoirs que ce titre lui conférait. Le parlement prorogé, elle s'empressa d'exercer ses fonctions de papesse, et jusqu'à la fin de son règne elle travailla avec une énergie indomptable à consolider et à développer son Église nationale. Les obstacles ne lui manquèrent point : plus d'une fois elle vit se dresser devant elle des résistances puissantes ; elle rencontra des consciences inflexibles ; son despotisme la mit face à face avec des apôtres de la religion proscrite, vrais héros dignes des meilleurs temps chrétiens ; mais de sa main de fer elle brisa sans pitié tout ce qu'elle crut devoir arrêter sa marche. Évêques et universités, seigneurs et peuple, tout dut plier sous sa volonté souveraine, et constamment la confiscation des biens, la prison, l'exil eurent raison des oppositions religieuses. Elle se plut même à verser le sang, et en cela elle se montra la digne fille de Henri VIII. Sans parler

de l'infortunée Marie Stuart, les victimes d'Élisabeth se comptent par centaines et très-probablement par milliers (1). Pendant les quatorze dernières années de son règne seulement, elle fit punir de mort soixante-un ecclésiastiques, quarante-sept laïques et deux femmes de condition. A la vue de tant d'atrocités, un auteur non suspect (2), a infligé à la *reine-vierge* l'épithète de *Tibère féminin*. L'appellation est dure; nous ne dirons pas qu'elle soit injuste.

V. Ici, croyons-nous, est le lieu de relever une erreur grave qui, pendant trois siècles, a été accréditée chez tous les historiens protestants et catholiques. Quoique ayant l'air d'être une digression, ce que nous allons dire se rattache parfaitement au sujet de ce chapitre, l'origine de l'Église anglicane.

Depuis les premiers jours de la réforme jusqu'à

(1) En général, pendant le règne d'Élisabeth, les prisons furent très-souvent complètement remplies de malheureux condamnés, dont la plupart étaient des catholiques *récusants*. Cette agglomération et le manque d'air amenèrent nécessairement des maladies pestilentielles. De là des morts dont le nombre ne saurait être fixé, mais ce nombre dut être fort élevé. On s'en fera cependant une idée par les deux faits qui suivent et qui sont empruntés à Strype : Une fois, aux assises du Hampshire, on compta 400 *récusants*; et une autre fois, à celles du Lancashire 600. Or, presque toujours, ces pauvres accusés étaient condamnés à la prison. Qu'on juge par là du nombre des morts.

(2) Mme. de Staël.

ces derniers temps, il a été admis que Paul IV, souverain pontife au moment où la fille d'Anne Boleyn fut couronnée, aurait déclaré dans une réponse à l'ambassadeur anglais auprès de sa cour, que « Élisabeth, étant fille illégitime et bâtarde, ne pouvait pas succéder à la couronne d'Angleterre et qu'en montant sur le trône, sans sa sanction, elle avait insulté à l'autorité du siège apostolique; que néanmoins, si elle consentait à soumettre ses prétentions et sa personne à son jugement, il était disposé à avoir pour elle toute l'indulgence que la justice de sa cause pourrait demander (1). » Bossuet lui-même avait accepté le fait comme à peu près certain, et en avait conclu que de « tels discours, *s'ils sont véritables*, n'étaient guère propres à ramener une reine. Élisabeth rebutée, ajoute-t-il, s'éloigna aisément d'un siège dont aussi bien les décrets condamnaient la naissance et s'engageait dans la nouvelle réformation (2). »

On le voit, le vénérable Paul IV est accusé d'avoir, par une parole trop autoritaire, fait jeter la fille de Henri VIII dans les bras du protestantisme. Avec un peu plus de prudence et de bonté, il aurait pu la retenir dans le giron de l'Église. Telle est l'accusation.

Or cette accusation qui jusqu'à présent paraissait

(1) Pallavicini, *Trid. Concil. Hist.*, tom. II, lib. XIV, cap. 8.

(2) *Hist. des Variations*, liv. X.

indiscutable est, aujourd'hui, sans valeur; le fait qu'on lui donnait pour base a été reconnu n'être qu'une pure invention, une calomnie. Est-ce à dire que Bossuet, Sponde et Pallavicini aient sciemment publié une erreur historique injurieuse à un pape? Moins que personne nous oserions lancer une pareille insulte à la face de ces grands hommes; nous comprenons que, trompés par le fameux Fra Paolo Sarpi, ils ont cru trop facilement au récit de ce moine apostat. D'ailleurs ils ne pouvaient pas connaître des lettres dont on ne soupçonnait même pas l'existence, et qui ne viennent d'être découvertes que dans ces dernières années (1). S'ils ont donc parlé comme les historiens anglicans Heylin, Burnet, Carte et Hume,

(1) Ces lettres ont été publiées, il y a peu d'années encore, par M. Tierney, dans son édition, si pleine de recherches, de *l'Histoire de l'Église d'Angleterre* par Dodd, prêtre catholique et historien estimé, mort vers 1745.

Dans l'hypothèse de la vérité du fait que nous combattons, Mgr. Spalding expose les observations suivantes: « La prétendue réponse du pontife, pour si malheureuse et impolitique qu'elle soit, fut au moins dictée par un principe vrai et par cet amour de la vérité qui plane au-dessus de toutes les simples considérations humaines, et laisse les conséquences aux mains de Dieu. Elle fut en parfaite conformité avec les traditions de la Papauté, qui, en tout temps, préféra la vérité et la justice à l'opportunisme. Aussi bien, l'opinion du pontife, si toutefois elle fut jamais émise, s'accordait parfaitement avec le registre des statuts anglais, où l'acte de l'attainder contre la mère d'Élisabeth et de l'illégitimité de celle-ci n'avait pas encore été abrogé à cette époque. » (*The History of the protestant Reformation*, vol. II, ch. 3.)

c'est que leur bonne foi a été surprise par un homme ennemi de la cour romaine. Mais, de nos jours, la vérité s'est pleinement manifestée, et le mensonge n'est plus soutenable. Tout, au contraire, a tourné à la gloire du pontife incriminé.

Et en effet, en analysant les lettres de l'ambassadeur Carne, écrites de Rome à son gouvernement, on découvre que, loin de vouloir humilier la nouvelle reine d'Angleterre, l'excellent pape cherche plutôt à la ménager; il a même pour elle des attentions où éclate sa sagesse. Ainsi, en face des sollicitations de l'ambassadeur de France, qui le circonvient pour qu'il ait recours envers Élisabeth à des mesures sévères, il reste inflexible. Carne lui-même le constate. Dans une lettre, en date du 16 février 1559, il dit à la reine: « L'ambassadeur français ne peut rien obtenir ici de Sa Sainteté contre Votre Majesté, et Sa Sainteté a un tel respect pour Votre Majesté et vos royaumes, qu'Elle ne tentera rien contre Votre Majesté et vos royaumes, à moins que l'occasion ne vienne d'abord de là, comme des témoignages certains me le font connaître (1). » Il ressort,

(1) Hallam démontre, par la comparaison des dates et par d'autres arguments, que les premiers actes d'Élisabeth contre Rome furent posés, sans qu'on fit même allusion à la prétendue réponse de Paul IV, et cela, pour une raison décisive, c'est que cette réponse ne pouvait pas encore être parvenue à la cour de Londres. « En examinant les dates et d'autres faits, dit-il, on peut positivement conclure que la détermination

d'autre part, des lettres des ministres d'Élisabeth à cet ambassadeur, qu'il lui est expressément défendu, à l'avènement de cette reine, d'avoir aucun rapport avec le pape. Mais, dès-lors, comment Paul IV aurait-il pu faire la réponse qu'on lui attribue? On a beau ensuite chercher dans cette correspondance la preuve du fait imputé à ce vénérable pontife, on ne saurait y en trouver le moindre vestige.

Mais voici qui met la vérité en un plein jour. A l'époque même où l'on suppose que Paul IV avait fait son imprudente réponse, les hommes astucieux qui étaient au pouvoir et qui étaient les conseillers de la reine, avaient déjà préparé toutes les voies pour établir définitivement la réforme dans le royaume (1). Si le plan machiavéliquement dressé, que nous citons plus haut, n'apportait pas assez de lumière à ce sujet, il suffirait pour ouvrir les yeux aux plus aveugles, de rappeler que, dès le début du nouveau règne, un des premiers bills du parlement créait la reine purement et simplement *chef suprême de l'Église d'Angleterre immédiatement et après Dieu*, et cela, non pour répondre à de malveillantes paroles du souverain pontife, mais *pour restituer à la couronne son ancienne juridiction sur l'état ecclésiastique* (1).

d'Élisabeth (de rompre avec Rome) fut prise indépendamment de la conduite du pape à l'égard de Carne. » (*Constit. Hist.*)

(1) Voici le titre complet du bill présenté le 25 février 1559,

Or par ce bill, évidemment, la scission absolue avec Rome devenait un fait accompli.

Ce n'est donc pas la conduite imprudente de Paul IV qui a été la cause du schisme en Angleterre; cette rupture est l'œuvre volontaire et odieusement ourdie d'Élisabeth et de ses conseillers (1).

VI. En présence des misérables intérêts qui ont conduit l'Angleterre à l'apostasie, comme l'on aime à reporter son regard sur les pieux missionnaires qui, jadis, vinrent lui inoculer la vraie foi, la foi catholique! Autant le cœur est brisé de tristesse et soulevé par une indignation sainte, à la vue des motifs tout humains qui ont poussé

c'est-à-dire *dès la première séance* du nouveau parlement: « *Acte pour restituer à la couronne son ancienne juridiction sur l'état ecclésiastique et spirituel, et pour abolir tous les pouvoirs étrangers en opposition avec la couronne.* »

(1) Constatons, du reste, que la calomnie à l'adresse de Paul IV s'est répétée très-souvent, sous d'autres formes et pour d'autres causes, à l'égard de plusieurs papes, mais qu'elle a toujours tourné à l'honneur des vicaires de Jésus-Christ. Pris d'une pitié suspecte, beaucoup d'écrivains les ont particulièrement rendus responsables de la chute de quelques grands esprits insubordonnés et superbes. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, à l'occasion de la condamnation de Lamenais? Mieux connue, l'histoire a mis constamment en relief la sagesse et la mansuétude de la cour de Rome. Disons-le hautement: l'homme de génie mérite des égards; mais s'il fait fausse route obstinément, tous ses droits s'effacent devant ceux de l'Église. Sa véritable grandeur est de savoir accepter cette vérité. Fénelon le comprit bien; sa gloire en est-elle amoindrie?

Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth à rompre avec la sainte Église romaine, autant il se dilate dans un sentiment de noble joie en contemplant le zèle pur et éclairé qui fut l'unique mobile de S. Augustin et de ses coopérateurs dans l'œuvre de la conversion des Bretons, au septième siècle. Quel touchant spectacle que de voir de simples moines s'arracher à la solitude du cloître, quitter le beau ciel de Rome, dire adieu à tous les grands souvenirs de cette ville incomparable et s'en aller, dans le pays des brumes, se dévouer corps et âme aux rudes labeurs de l'apostolat chrétien, sur un seul mot du Vicaire de Jésus-Christ ! Là-haut, en Bretagne, leur a dit le zélé pontife, il y a des milliers d'hommes qui ne connaissent ni l'adorable Sauveur ni son divin Évangile. Partez, instruisez, édifiez, et de ces enfants du démon faites-moi des anges. Et ils sont partis, ces bons religieux, sans compter les sacrifices du présent que leur impose l'ordre de Saint-Grégoire, sans s'inquiéter aucunement des fatigues et épreuves que leur prépare la nation idolâtre qu'ils vont évangéliser. Évidemment un pareil héroïsme ne sort pas des inspirations de la nature humaine ; seuls l'intérêt de la gloire de Dieu et l'amour du salut des âmes peuvent le faire naître. Arrivés d'ailleurs sur le théâtre de leur apostolat, ils ne cherchent, dans leurs incessants travaux de chaque jour, par la prédication, par la prière, par l'administration des sacrements

et par les œuvres multiples de la plus tendre charité, qu'à faire d'un peuple barbare un vrai peuple de Dieu. Un historien de nos jours a bien affirmé, sans doute, que saint Augustin avait réclamé un salaire du roi Ethelbert après l'avoir converti ; mais un modeste et savant apologiste a parfaitement démontré combien une pareille assertion est dénuée de fondement solide (1). Oui, rien de plus noble, rien de plus désintéressé, rien de plus magnanime que les motifs qui ont dirigé et soutenu ce saint apôtre et ses généreux compagnons dans l'accomplissement de leur mission évangélique. Eh ! comment soupçonner l'hypocrisie, la fraude, l'avarice ou toute autre passion humaine là où aucun avantage terrestre ou personnel n'est recherché ni poursuivi ?

CHAPITRE III.

RÉFORMATION ET CONVERSION DE L'ANGLETERRE COMPARÉES.

La question de l'origine de l'Église anglicane est trop importante pour que nous nous contentions

(1) Ce modeste apologiste est l'abbé Gorini, dont la plume s'est attaquée à nos plus célèbres historiens avec autant de force que de science dans la *Défense de l'Église*. Ses adversaires eux-mêmes ont été obligés de le reconnaître. Voir, pour le point particulier dont il s'agit ici, le chapitre XII dudit ouvrage, n° 15.

réforme, ne nous inspire autant de répugnance et de dégoût que cet archevêque de Cantorbéry. Inutilement chercherions-nous dans ce personnage une action vraiment louable, et à défaut d'un acte, au moins une vue droite, un but élevé, un sentiment chrétien; nous ne pouvons saisir dans sa trop longue carrière que calcul, intrigue, astuce, orgueil, ambition, lâcheté, bassesse, cruauté.

Le premier fait honteux que nous trouvons à la charge de Cranmer, c'est son mariage avec une femme de basse condition, alors que, *fellow* du collège de Jésus, à Cambridge, il était rigoureusement soumis au célibat (1). Devenu prêtre, il se marie, de nouveau, avec une allemande, qu'il garde en Angleterre, au mépris des lois canonique et civile. Luthérien déjà en principe, il accepte de Rome l'archevêché de Cantorbéry et jure solennellement obéissance au pape avec toutes les obligations qui découlent de ce serment. En fait de croyances, ses opinions relativement au sacrement de l'Ordre étaient plus que suspectes : il ne croyait pas à son efficacité et par conséquent au caractère sacerdotal; ce qui ne l'empêcha pas de faire un grand nombre d'ordinations dans son diocèse.

(1) Comme nous le verrons plus amplement, dans le corps de l'ouvrage, les *fellows*, à Oxford comme à Cambridge, ne peuvent garder leur sinécure qu'à la condition d'observer le célibat. C'est un bon souvenir des temps catholiques.

Mais qui racontera ses intrigues et ses bassesses dans les mariages du roi voluptueux? « Cranmer, dit Macaulay, arriva à la faveur en servant Henri dans la honteuse affaire du premier divorce. Il favorisa le mariage d'Anne Boleyn avec le roi, et sur un prétexte frivole il le déclara de nulle valeur et sans effet. Sur un motif plus frivole encore, il délia le nœud qui unissait l'audacieux tyran à Anne de Clèves. » « Tant que fleurit, ajoute le même écrivain, la fortune de Cromwell, il s'attacha à ce courtisan; la faveur royale ayant tourné, il vota sa décapitation, sans forme de procès. En fait d'idées, il reculait ou allait en avant selon les variations de l'esprit du roi. Pendant la vie de Henri, il prit part à la condamnation aux flammes de ceux qui niaient la doctrine de la transsubstantiation; Henri mort, il soutint que cette doctrine était fausse. Et toutefois il n'était pas embarrassé pour envoyer les gens au bûcher (1). »

A l'avènement d'Édouard VI, Cranmer se jette dans les bras du *protecteur*. Avec une modestie hypocrite, il demande au nouveau monarque, à un enfant qui vient à peine d'atteindre l'âge de raison, de lui renouveler ses pouvoirs ecclésiastiques, et, comme sous Henri, il aliène une partie de ses vastes domaines (2) pour se faire des amis

(1) Miscel., *Review of Hallam's Const. Hist.*

(2) Un petit coup d'œil sur un seul point du train de maison de l'opulent Cranmer. « Il y avait ordinairement trois tables

en haut lieu. Ame damnée de lord Seymour, il ne craint pas de tremper dans la mort de l'amiral, son frère. Un jour, il présentait à la signature du jeune roi une sentence capitale contre une pauvre femme (Jeanne Botcher), coupable d'avoir émis quelques idées excentriques en fait de religion, idées que Cranmer, moins que personne, avait le droit de lui imputer à crime. Bouleversé en présence d'un acte aussi grave, l'enfant-roi supplie l'archevêque, avec les larmes aux yeux, de lui épargner cette honte. Le cruel et impitoyable prélat demeure insensible; il ne se retire qu'après avoir obtenu la signature du *warrant* (1).

Mais Édouard n'est plus. Toujours prêt à combiner quelque plan immoral, Cranmer s'empresse de s'associer à Dudley pour faire monter sur le trône l'infortunée Jeanne, excluant ainsi du même

dressées dans la salle à manger de l'archevêque, et elles étaient servies en même temps : *la table de l'Archevêque* où ne s'asseyaient en général que les pairs du royaume, les membres du conseil privé et les gentilshommes de très-haut parage; *la table de l'Aumônier* à laquelle prenaient part tous les hôtes ecclésiastiques qui étaient sous la dépendance des évêques diocésains et des abbés; *la table de l'Intendant* qui recevait tous les autres gentilshommes. Les évêques suffragants avaient coutume de s'asseoir à la table de l'aumônier. » (Hen. Wharton's, *Observations on Strype's Cranmer*, in the Appendix.)

(1) « Édouard, les larmes aux yeux, signa le *warrant*, en déclarant que, s'il faisait mal, lui-même en répondrait devant Dieu, puisque c'était par son autorité qu'il le faisait. » (Burnet, *Hist. of Ref.*, vol. II.)

coup Marie, l'héritière légitime. « Non, dans nos annales, dit Macaulay, on ne trouvera pas une trame aussi inexcusable que celle-là (1). » Cette tentative n'était rien moins que l'acte d'un citoyen révolté contre l'État, un vrai crime de lèse-majesté, vu la loi qui régissait et qui régit encore, en Angleterre, l'ordre de succession à la couronne.

La rébellion vaincue (et neuf jours avaient suffi pour cela), Cranmer aurait dû subir la peine des traîtres; mais, grâce à la clémence de la nouvelle reine, il est seulement condamné aux arrêts dans son palais de Lambeth. Une conduite si pleine de miséricorde était bien faite, sinon pour toucher un cœur aussi dur que le sien, au moins pour ouvrir ses yeux et lui montrer que la voie où il marchait lui serait fatale. Trop vieux déjà dans le mal pour opérer en lui une conversion, l'archevêque s'oublie, un jour, jusqu'à parler avec une extrême violence contre ce que la reine estime plus que son honneur, la religion catholique. C'est alors qu'il est jeté en prison. Mais Marie ne le frappe pas encore; elle voudrait même le sauver. Deux ans s'écoulaient pendant lesquels on travaille à le ramener dans le sentier de la vraie foi. Inutiles et vains efforts! Fatigué de tant d'obstination, le conseil de la reine décrète qu'on fera *un exemple*: en punissant le prélat hérétique, on frappera un homme dont la

(1) Miscel., *Review of Hallam's Const. Hist.*

vie, dans un très-haut rang, n'a été qu'une série d'actes de bassesse, de cruauté et de félonie. Cranmer est donc condamné à être brûlé vif. Sans entrailles pour ses propres victimes, il fut lâche en face du bûcher. On le vit alors signer successivement six différentes rétractations de ses croyances réformées. Voyant cependant que tout espoir de grâce, de la part de la reine, était perdu, il en fit une dernière par laquelle il les rejetait toutes. Après quoi il subissait, au milieu des flammes, la sentence qui l'avait frappé.

Une mort aussi cruelle a naturellement mis des paroles indignées sous la plume des partisans de la réforme et surtout des admirateurs de l'archevêque ; car, comme son maître Henri VIII, ce prélat a trouvé des apologistes (1). Mais la vérité parle plus haut que tout ce bruit de phrases sonores. Quand Cranmer a été condamné au bûcher (chose horrible pour nos oreilles habituées au mot de tolérance !), on n'a fait en réalité que le juger d'après sa méthode et sa mesure. Que de victimes à la mort desquelles il a contribué, et qui, en somme,

(1) Les multiples rétractations de Cranmer embarrassent quelque peu les admirateurs de cet indigne archevêque. On cherche en général à les mettre sur le compte de la faiblesse de son esprit en face d'une mort tragique et cruelle. Dans ces derniers temps, un archidiacre anglican, nommé Todd, a fait tout un livre pour venger Cranmer contre les accusations de Milner, Lingard et Butler. Mais comment anéantir des faits positifs ?...

n'avaient que le tort de ne pas partager ses convictions religieuses ! Sans les nommer toutes, rappelons-nous seulement les noms de John Knell, John Lambert, Anne Askew, John Frith et Jane Botcher. Quand un homme, par état l'homme de la charité, a, à son passif, une si riche nomenclature de sentences de mort, est-ce juste, est-ce même sage de relever l'énormité de son *martyre* ? L'heure terrible où il brûlait vif dans un bûcher était l'heure où, selon les idées de l'époque, on lui appliquait la loi du talion.

Il y a plus. Quelles que soient nos appréciations modernes ou pour mieux dire nos faiblesses vis-à-vis de l'erreur, il est certain que, par suite de l'intime alliance de l'Église et de l'État, le droit politique du moyen-âge considérait l'hérésie comme un crime de lèse-majesté divine et de révolte contre les bases mêmes de la société civile. De là toute une législation qui frappait des peines les plus sévères quiconque osait enseigner et soutenir obstinément des doctrines contraires aux dogmes catholiques (1). Lors donc que Cranmer fut con-

(1) Le droit romain, bien avant le moyen-âge, menaçait certains hérétiques de la perte de la puissance paternelle, de la privation du droit de tester, de la confiscation de tous les biens et même de la mort (*Cod. Theodos.*, l. XVI, tit. 5. *Cod. Just.*, l. I, tit 5). Nous trouvons les mêmes peines acceptées et confirmées par les empereurs d'Allemagne. Le code sicilien de Frédéric II, qui était loin d'être favorable au clergé, était conçu dans le même esprit. Ce n'est que dans nos temps modernes que les législateurs ont renoncé à infliger des châ-

damné au supplice du bûcher, il subit la loi de son temps, loi qu'il n'avait pas le droit de récuser, puisqu'il l'avait appliquée lui-même sans pudeur, en envoyant à la mort des hommes coupables seulement d'être fidèles à la foi de leurs aïeux (1).

Tel fut donc Cranmer (2). Voilà l'homme

timents pour cause d'hérésie. Charles-Quint fut probablement le premier à entrer dans cette voie (Code pénal dit *Carolin*) ; mais c'est à la paix d'Augsbourg et au traité de Westphalie qu'on accorda la complète liberté de conscience.

Nous n'avons pas à discuter, ici, cette question de la liberté de conscience ; nous nous contentons d'indiquer quelques points d'histoire pour appuyer l'affirmation émise dans le texte ci-dessus.

(1) Voici en quels termes il prononça la sentence contre Jeanne Bocher : « *Idcirco nos Thomas archiep., etc., te Johannem Bocher alias de Kent... tanquam pertinacem hæreticam, judicio sive curiæ sæculari ad omnem juris effectum, qui exinde sequi debeat aut poterit relinquimus...* » (Voy. Milner, *Letters to a prebendary*, pag 179.)

Jean Hus également reconnaissait le droit qui frappait les hérétiques de peines sévères. Il disait avant son voyage à Constance : « *Porrò, si me de aliquo convicerit, et me aliena a fide docuisse probaverit, non recusabo quascumque hæretici pœnas ferro.* » (*Acta Hussii*, fol. 2.)

(2) Plusieurs écrivains ont glorifié l'héroïsme de Cranmer à l'heure de sa mort. Macaulay leur oppose cette réponse : « Mais son martyr, dit-on, racheta ses faiblesses. Chose étrange qu'une pareille ignorance existe sur ce point. Le fait est que, si le martyr est un homme qui préfère plutôt subir la mort qu'abjurer ses opinions religieuses, Cranmer ne mérite pas plus ce titre que le Dr Dodd. Il mourut tout simplement parce qu'il ne put s'en empêcher. Il ne rétracta en effet sa rétractation, que quand il vit que tout était perdu. Si Marie lui eût permis de vivre, nous sommes porté à croire qu'il aurait entendu la messe et reçu l'absolution, comme un catholique, jusqu'à l'avènement d'Élisabeth, et qu'il aurait

pourtant qu'on vient nous donner pour un messager de Dieu, une espèce de Messie dans l'œuvre de la réforme ! On a même osé dire (à la vérité c'est Fox) (1), qu'il était bien plus digne d'être appelé S. Thomas de Cantorbéry que celui que jadis le pape avait perfidement canonisé (2). Eh bien ! pour

alors acheté, par une nouvelle apostasie, le pouvoir de brûler des hommes meilleurs et plus braves que lui. » (Miscel., *Review of Hallam's Const. Hist.*)

(1) Voy. l'appendice C.

(2) Cette odieuse préférence de Fox nous rappelle le beau parallèle, tout opposé, que Bossuet fait de ces deux archevêques. Quoique connu, nous nous plaisons à mettre ce magnifique passage sous les yeux de nos lecteurs. « Je ne m'étois pas, dit l'Aigle de Meaux, qu'on ait effacé du nombre des saints un saint Thomas de Cantorbéry, dont la vie était la condamnation de Cranmer. Saint Thomas de Cantorbéry résista aux rois iniques ; Thomas Cranmer leur prostitua sa conscience et flatta leurs passions. L'un banni, privé de ses biens, persécuté dans les siens et dans sa propre personne ; et affligé en toutes manières, acheta la liberté glorieuse de dire la vérité comme il la croyait, par un mépris courageux de la vie et de toutes ses commodités ; l'autre, pour plaire à son prince, a passé sa vie dans une honteuse dissimulation, et n'a cessé d'agir en tout contre sa croyance. L'un combattit jusqu'au sang pour les moindres droits de l'Église ; et en soutenant ses prérogatives, tant celles que Jésus-Christ lui avait acquises par son sang, que celles que les rois pieux lui avaient données, il défendit jusqu'au dehors de cette sainte cité ; l'autre en livra aux rois de la terre le dépôt le plus intime, la parole, le culte, les sacrements, les clefs, l'autorité, les censures, la foi même : tout enfin est mis sous le joug, et toute la puissance ecclésiastique étant réunie au trône royal, l'Église n'a plus de force qu'autant qu'il plaît au siècle. L'un enfin, toujours intrépide et toujours pieux pendant sa vie, le fut encore plus à la dernière heure ; l'autre, toujours faible et toujours tremblant, l'a été plus que jamais dans les

nous ce hideux personnage résume les plus tristes acteurs de la réforme. Mauvais génie de l'Angleterre au seizième siècle, il ne peut, à ce titre seul, qu'inspirer une vive répulsion à tout catholique qui a gardé sa foi; mais, en dehors de ces antipathies que nous appellerons, si on veut, naturelles, nous le demandons en toute sincérité: Quelle est l'âme tant soit peu honnête que ne soulève de pitié, de mépris et d'indignation cette figure d'archevêque réformateur où se lisent bien manifestes tant de hontes? Fox inscrit Cranmer dans le catalogue des saints; s'appuyant sur les faits, un autre enfant de l'anglicanisme voudrait voir ce nom « tracé partout en lettres de sang (I). »

II. Dans Cranmer Henri VIII avait un homme plié à tous ses caprices et disposé toujours à les seconder; mais Cranmer était archevêque. Pour se bien prouver à lui-même et démontrer à toute la nation son autorité souveraine sur les matières ecclésiastiques, ce monarque se donna un *vicaire-*

approches de la mort, et à l'âge de soixante-douze ans il a sacrifié à un misérable reste de vie sa foi et sa conscience. Aussi n'a-t-il laissé qu'un nom odieux parmi les hommes; et pour l'excuser, dans son parti même, on n'a que des tours ingénieux que les faits démentent; mais la gloire de saint Thomas de Cantorbéry vivra autant que l'Église, et ses vertus, que la France et l'Angleterre ont révérees comme à l'envi, ne seront jamais oubliées.... Cependant la réformation anglicane a rayé un si grand homme du nombre des saints. » (*Hist. des Variations*, liv. VII, n° 114.)

(1) Cobbett, *Lettres sur l'hist. de la Réf. en Angl.* Lett. V.

général laïque qu'il nomma aussi *vice-gérant*. Son élu fut Thomas Cromwell, un véritable aventurier. Ce mortel heureux avait quelque droit à cette haute dignité : c'était lui qui avait tout d'abord inspiré au roi la pensée de rompre avec Rome et de se déclarer chef de l'Église anglicane, si le souverain pontife ne consentait pas à son divorce d'avec Catherine. Il était, du reste, très-digne par ses principes et par ses mœurs d'être le compagnon, en affaires spirituelles, de l'archevêque de Cantorbéry et l'humble valet du nouveau pape d'Angleterre.

Ses principes étaient ceux de Machiavel. A ses yeux, la vertu et le vice n'étaient que des mots sonores et propres seulement à occuper un philosophe dans son cabinet. Quiconque voulait faire son chemin à la cour devait se garder de mettre aucune importance aux idées que la plupart des hommes attachent au bien et au mal. L'unique science du courtisan, son art essentiel consiste à deviner les passions secrètes des princes et à les favoriser, tout en ayant soin de sauvegarder les apparences de la moralité et de la religion. Ces affreuses maximes, au témoignage du cardinal Pole, il eut l'audace de les professer dans le palais même du cardinal Wolsey.

Mais Cromwell n'était pas homme à se contenter de bâtir de pures théories; il appliquait hardiment ses maximes. Méprisant tout ce que l'on regarde

d'ordinaire comme honnête et juste, il allait à son but *per fas et nefas*. Aux pieds du roi il ne rougissait pas de se montrer le plus vil des adulateurs ; mais malheur à tous ceux qui tombaient sous le coup de sa juridiction sans bornes ! leur humiliation ou leur ruine était bientôt assurée.

Vice-gérant, sous le roi, de toutes les affaires ecclésiastiques, il préside, sans pudeur, les assemblées d'évêques, le métropolitain de Cantorbéry étant présent. Quel abaissement de la part du clergé ! Où était la fermeté vraiment épiscopale d'Osius s'adressant à l'empereur romain ? Qu'était devenue l'héroïque résistance de S. Thomas Becket à l'égard de Henri II ? *Visiteur-royal* ou plutôt spoliateur général de tous les prieurés, abbayes et monastères de l'un et de l'autre sexe, il se choisit des *sous-délégués*, afin que, dans l'impuissance où il est de se trouver partout en personne, le pillage soit aussi complet que possible. On voit que le sentiment de sa belle mission lui inspire une prévoyance parfaite. *Membre du conseil privé*, il met toutes ses astucieuses ressources d'avocat à persuader à Henri que Thomas More et John Fisher méritent d'être frappés de mort. Un dernier trait va nous le peindre. « Sa coutume, dit Audin, quand il allait se présenter devant le roi ou le conseil, était de jeter sur le papier des notes qui devaient lui servir de thèmes d'improvisation. Quelques-uns de ces souvenirs fugitifs ont été

conservés, et ils indiquent chez celui qui les traçait un dédain profond pour l'autorité des lois, un amour effréné pour le despotisme, l'idée fixe d'arracher, par l'emploi de la torture, au malheureux qu'il accusait, l'aveu de crimes imaginaires (1). »

« La tête de cet homme, dit le même auteur, devait appartenir au bourreau, mais non pas à celui qui avait abattu les têtes de More, de Fisher, de la comtesse de Salisbury et de tant d'autres et nobles victimes, dont le ministre avait offert le sang en holocauste au tyran de l'Angleterre (2). »

Voilà en effet Cromwell qui, au faite des honneurs et de la puissance, est tout-à-coup arrêté sous l'inculpation d'hérésie et de félonie. Comme toujours, serviteur très-humble des volontés du roi, le parlement se hâte de porter un verdict de culpabilité *sans observer aucune forme judiciaire*. Chose digne de remarque : ainsi qu'à Cranmer, c'était la loi du talion qu'on lui appliquait ; il avait si souvent obtenu de ce même parlement que les victimes de son injustice et de sa cruauté fussent condamnées à périr sans être admises à présenter leurs moyens de défense ! Sa mort fut le miroir de sa vie. Les apprêts du supplice en firent un lâche, et on l'entendit, dans son désespoir, jeter des cris de blasphème. Fidèle cependant à ses maximes

(1) Audin, *Hist. de Henri VIII*, ch. 32.

(2) *Id.*, *ibid.*

machiavéliques, il eut le talent de se montrer, jusque sur le gibet, courtisan de Henri VIII, ce qui valut à son fils d'être créé pair du royaume.

Un auteur, plusieurs fois cité, parle ainsi de cette fin honteuse. « L'hypocrite Hume dit quelque part que Cromwell *méritait un meilleur sort*. Y eut-il jamais un supplice plus juste que le sien? Quel zèle ardent n'avait-il pas déployé à exécuter tous les forfaits que lui commandait son maître? N'était-ce pas lui qui le premier avait imaginé de condamner et d'exécuter les gens *sans aucune forme de procès*? On ne vit pas répandre de larmes à son exécution; elle ne produisit sur les spectateurs d'autre effet que celui qu'on éprouve en voyant un grand scélérat expier ses crimes à la potence (1). »

III. Élevé par son père dans les principes de la foi catholique, sauf en ce qui regarde la primauté du Saint-Siège, Édouard aurait probablement continué à maintenir cet enseignement religieux de son enfance, s'il était monté sur le trône dans un âge moins tendre.

Malheureusement, par suite de sa minorité, se trouvant en tutelle, il devint un pur instrument entre les mains des hommes habiles de son entourage, lesquels, comme nous l'avons déjà dit, avaient à cœur deux choses : la poursuite des

(1) Cobbett, *Lettres sur l'hist. de la Réf. en Angl.*, ch. 6.

richesses et la propagation des doctrines luthériennes et calvinistes. Nous avons rappelé plus haut les vols sacrilèges du duc de Somerset, le *protecteur despotique* du jeune monarque. Nous savons en outre que cette rapacité criminelle, dont le prétexte était la fausseté et le danger de la religion romaine, avait pour vrai motif une cupidité sans bornes; et ce seul trait nous révèle la valeur morale de tous les novateurs sous Édouard. Il nous dit quel jugement il faut porter sur les mesures par lesquelles on abolit, pendant ce règne, non-seulement les six articles de Henri VIII, mais presque tout le symbole de l'Église catholique, particulièrement l'adorable sacrifice de la Messe. Voici, du reste, comment Bossuet juge le *protecteur* dans un article intitulé : *Si le duc de Somerset avait l'air d'un réformateur* : « Il s'égalait au souverain, lui qui n'était qu'un sujet, et prenait le titre de *duc de Somerset par la grâce de Dieu* (1). Au milieu des désordres de l'Angleterre et des ravages que la peste faisait à Londres, il ne songeait qu'à bâtir le plus magnifique palais qu'on eût jamais vu; et, pour comble d'iniquité, il le bâtissait des ruines d'églises et d'hôtels d'évêques, et des revenus que lui cédaient les évêques et les chapitres (2); car il fallait céder

(1) Burnet.

(2) *Id.* — Burnet, né à Édimbourg en 1643, mort évêque de Salisbury en 1715. Comme nous aurons à parler longue-

tout ce qu'il voulait. Il est vrai qu'il en prenait un don du roi ; mais c'était le crime d'abuser ainsi de l'autorité d'un roi-enfant et d'accoutumer son pupille à ces donations sacrilèges. Je passe le reste des attentats qui le firent condamner par arrêt du parlement, premièrement à perdre l'autorité qu'il avait usurpée sur le conseil, et ensuite à perdre la vie. Mais, sans examiner les raisons qu'il eut de faire couper la tête à son frère l'amiral, quelle honte d'avoir fait subir à un homme de cette dignité et à son propre frère la loi inique d'être condamné « *sur de simples dépositions et sans écouter ses défenses* (1) » ! En vertu de cette coutume, l'amiral fut jugé, comme tant d'autres, sans être ouï. Le protecteur obligea le roi à ordonner aux communes de passer outre au procès, sans entendre l'accusé ; et c'est ainsi qu'il instruisait son pupille à faire justice (2). »

IV. Le duc de Somerset n'était pas encore sous

ment de cet écrivain dans notre cinquième étude, nous nous contenterons de donner, ici, l'appréciation de Chateaubriand sur son *Histoire de la Réformation* et sur l'auteur lui-même. « Burnet, dit-il, écrivit l'*Histoire de la Réformation d'Angleterre* d'une manière partielle et caustique : son plus grand honneur est d'avoir été réfuté par Bossuet. Burnet était un brouillon et un factieux, à la manière des frondeurs ; il n'a dans ses mémoires ni la candeur révolutionnaire de Witelocke, ni l'exaltation républicaine de Ludlow. » (*Essai sur la littérature anglaise*, 4^e partie. Prose.)

(1) Burnet.

(2) Bossuet, *Hist. des Var.*, liv. VII, n° XCVII.

le coup d'une sentence de mort que déjà il avait un successeur digne à tous égards de continuer son rôle odieux et impie. C'était le duc de Northumberland, celui-là même qui, plus que tout autre, avait travaillé à le pousser à l'échafaud.

L'historien de la vie d'Édouard VI nous en fait ce portrait : « Jean Dudley, comte de Warwick et depuis duc de Northumberland, était un homme de l'ancienne noblesse. D'une belle taille et d'un extérieur agréable, il n'avait pas de gravité dans la conduite et il se livrait aux plaisirs. Il était même parfois presque dissolu. Au reste, ajoute l'auteur, dans un temps où les vices commençaient à devenir à la mode, on ne faisait pas grande attention si un homme de distinction n'était pas fort sévère dans ses mœurs (1). »

Comme celle de Somerset, la vie de Northumberland se résume dans deux faits : la rapine et des trames inouïes pour mettre autour de son nom la plus éblouissante splendeur. « Après avoir encouragé les courtisans corrompus à se moquer de la religion et à faire des choses saintes l'objet de leurs bouffonneries, il s'appropriä lui-même et fit échoir à ses amis ce qui jusqu'à ce moment avait échappé au pillage (2). » Mais s'enrichir est une passion vulgaire ; il fallait quelque chose de plus haut à cette âme dévorée d'ambition. Fasciné

(1) Sir John Hayward.

(2) Dr Southey, *Book of the Church.*, vol. II.

par l'éclat de la couronne, il rêve de la mettre au front de sa famille. Dans ce dessein, il commence par faire épouser à son fils, Guilford Dudley, une petite fille de Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII, lady Jane Grey. Puis, par des caresses habiles, il dispose adroitement le jeune roi à déroger au testament de son père, touchant l'article de la succession au trône, sous prétexte que la princesse Marie et Élisabeth sont nées de mariages équivoques. Édouard tombe dans le piège; il se félicite même d'avoir si bien réglé une affaire aussi importante. En bon prince protestant qu'il est ou qu'on l'a fait, il est heureux d'avoir ainsi écarté du trône la fille de Catherine d'Aragon, parce qu'elle lui paraît trop fervente catholique, et Élisabeth, parce que, tout en ayant des sympathies pour elle, il craint qu'elle, également, ne songe à rétablir l'Église romaine, vu que cette princesse n'a jamais manifesté ses vrais sentiments religieux.

Dans un pays comme la France où, grâce aux principes et aux faits révolutionnaires, le trouble est créé dans un grand nombre d'esprits quant à la loi de l'hérédité du trône, bien des gens comprendraient difficilement toute l'énormité du crime commis par Northumberland. Mais ce n'est pas avec nos idées françaises du XIX^e siècle qu'il faut juger celles du XVI^e, et surtout les convictions de l'Angleterre, à cette époque. Toute la nation, en effet, à une infime minorité près, condamna

comme une vraie trahison la conduite du nouveau *protecteur*, dès qu'elle fut connue. « Les principes de la succession, dit Collier, étaient, dans le fait, fermement assurés, dans ce temps-là, et, ce qui est bien plus important, solidement établis dans l'opinion publique (1). » Une pareille affirmation, de la part d'un anglican, met un stigmate de honte, celui des traîtres, au front du perfide et ambitieux sectaire.

L'acte illégal qui dépouillait Marie et Élisabeth du droit au trône était à peine accompli, que le jeune Édouard passait de vie à trépas. Fier de ses premiers succès, Northumberland croit que l'heure est venue où va se réaliser le vœu suprême de son cœur. Il lève donc l'étendard de la révolte et proclame reine sa belle-fille. Mais son beau rêve n'est pas de longue durée : l'opinion publique lui est entièrement défavorable et la fortune des armes le trahit. Vaincu, il est arrêté, jugé et condamné à mort. Quelle belle fin pour ses ambitieuses aspirations ! C'était un trône qu'il voulait conquérir pour les siens, et au bout de toutes ses trames criminelles il ne trouve qu'un billot. Malheureusement il ne devait pas mourir seul : en tombant sous la hache du bourreau il y amena l'infortunée Jane Grey, jeune femme vraiment digne d'un meilleur sort. Sa dernière heure toutefois lui fait honneur. Près de mourir, il se déclara hautement

(1) *Ecl. hist.*, vol. II, book V.

catholique; il engagea même le peuple à rejeter les nouvelles doctrines religieuses et à revenir à la foi de ses pères (1). « Son changement fut bon pour l'autre vie. Mais il ne lui servit de rien pour celle-ci », dit avec une naïveté charmante le P. d'Orléans (2).

Parmi ceux qui suivirent Northumberland dans sa révolte, l'histoire nomme, à part Cranmer, Ridley, Latimer, Hooper et les autres chefs de l'hérésie. Dans cette coopération à une œuvre insurrectionnelle, il y avait manifestement deux crimes. Le premier c'était de fouler aux pieds le principe fondamental de la constitution anglaise, qui est le droit d'hérédité; car que voulaient tous ces révoltés? Enlever la couronne à Marie et priver la nation de sa légitime souveraine. « Cette irréfutable accusation, dit très-bien M. l'abbé Destombes, retombera toujours et de tout son poids sur ces hommes dont l'anglicanisme prétendra bientôt faire des victimes et des martyrs de la réformation (3). »

Le second crime c'était d'avoir voulu, en changeant l'ordre de la succession, *conserver la religion protestante, à l'encontre des sentiments de presque toute la nation*; « car, assure le Dr Southey, le sentiment populaire était décidément contre la

(1) Cobbett, *id.*, Lett. VII.

(2) *Hist. des Rév. d'Angl.*, vol. III, p. 148.

(3) *La Persécution religieuse...*, Préf. LXXXVIII.

réforme (1). » Quel mépris profond de la liberté de conscience suppose une telle conduite, de la part de ces audacieux apostats, qui prétendent cependant apporter le règne de l'émancipation des âmes! Quel spectacle étrange d'autre part! « La trahison de ces premiers hérésiarques d'Angleterre s'appuyait précisément sur le motif que leur déloyauté jettera plus tard à la face des catholiques de ce royaume comme une perpétuelle accusation (2). »

V. Pendant son règne d'un demi-siècle, Élisabeth, avec cette volonté virile qui caractérisait son orgueil, mit la main à toutes les affaires religieuses, quelle que fût leur nature; elle eut même la cruauté, ainsi que nous l'avons dit, d'entrer dans la voie de la persécution sanglante. Il est manifeste toutefois qu'une très-large part, dans tous ces événements, revient aux hommes d'État à qui elle donna sa confiance. Le machiavélisme du plan qui fut arrêté pour établir définitivement la réforme, et l'habileté avec laquelle on les développa pour le faire aboutir, indiquent la présence de conseillers intelligents, puissants et actifs, dans l'entourage de la reine.

Mais quels étaient ces hommes? Avant de nommer les principaux d'entre eux, donnons le

(1) *Book of the Church.*

(2) Destombes, *id.*, Préf. LXXXVII.

portrait général qu'en a tracé la plume de Macaulay. « Ils étaient tous, dit cet historien, et chacun d'eux en particulier, protestants. Toutefois dans les questions religieuses, bien qu'il n'y ait pas lieu de douter de leur sincérité, ils n'avaient aucun zèle. Nul d'entre eux ne se hasarda de courir le moindre danger personnel sous le règne de Marie; nul ne favorisa la tentative malheureuse de Northumberland en faveur de sa belle-fille; nul ne s'associa aux conseils désespérés de Wyatt. Ils s'efforcèrent d'obtenir quelque emploi sur le continent, ou bien, restant en Angleterre, ils assistèrent à la messe et observèrent le jeûne en toute bienséance (1). » Telle fut leur conduite, pendant le règne de Marie; mais dès qu'Élisabeth a monté les marches du trône, ils font volte-face et ils se mettent à travailler de concert à renverser le vieil édifice de la foi catholique, pour se bâtir ensuite, sur ces ruines, une nouvelle Église. Est-ce l'impérieux besoin d'une religion plus pure que celle de leurs aïeux qui les pousse à agir de la sorte? Nullement; leur cœur est trop terrestre pour sentir des aspirations aussi nobles. Des visées politiques sont leur seul et unique mobile. Aussi « ils procèdent non avec une impétuosité de théologien, mais avec la calme détermination d'hommes d'État; non à la manière des sectaires, qui considèrent le culte romain comme trop offensif envers Dieu ou trop destructeur

(1) *Lord Bacon*, by Thomas Babington Macaulay.

des âmes pour être toléré seulement une heure, mais comme des hommes qui n'attachent aux points en litige parmi les chrétiens que peu d'importance... Ils prirent une vue exacte de leur pays et de tout le continent; ils se rendirent compte d'une manière parfaite de la tendance de l'esprit public, puis choisirent leur direction. Ils se placèrent eux-mêmes à la tête des protestants de l'Europe, et étayèrent toute leur réputation et leur fortune sur le succès de ce parti (1). »

Il est donc bien manifeste que tous les illustres coopérateurs d'Élisabeth dans l'œuvre du rétablissement de la réforme d'Édouard poursuivaient simplement des fins temporelles. Leur seul objectif, en traitant des questions religieuses, même à coup de lois draconiennes, était de lancer l'Angleterre dans une grande voie de prospérité et de l'élever au-dessus des autres nations. Dans cette entreprise ils ne se laissèrent point arrêter par des scrupules de conscience et par des délicatesses de cœur; des sentiments de foi, de justice et de loyauté, ils ne s'en inquiétaient guère. Connaissant la nature humaine, ils s'efforcèrent de tourner à leur profit ses faiblesses, ses passions et ses égoïstes intérêts. Ils ne rêvaient qu'une chose, le succès; et ils l'obtinrent. N'était-ce pas l'essentiel pour des hommes d'État? Et le triomphe dans leurs entreprises, n'est-ce pas la meilleure justification de leur

(1) Macaulay, *ibid.*

conduite ? Ce que cette théorie du succès justifiant toutes choses a d'immoral, nous n'avons pas à le dire ici ; mais tout esprit sérieux devra bien nous accorder que plus ces novateurs se montrent à nous avec les misères de la nature humaine, plus aussi l'Église sortie de leurs menées machiavéliques doit nous apparaître et se dessiner comme un établissement purement civil et tout-à-fait terrestre.

Parmi les hommes dont nous parlons et qui ont joué un rôle important sous Élisabeth, on distingue le comte de Leicester, Guillaume Cecil et François Walsingham, personnages que nous avons déjà signalés, mais auxquels, si l'on voulait les nommer tous, il faudrait ajouter Nicolas Bacon, qu'on a appelé, après Cecil, *la seconde colonne du royaume* (1), Paulet S. John, qui mourut à l'âge de 97 ans, « la conscience chargée de cinq apostasies (2) », et beaucoup d'autres encore animés du même esprit, esclaves des mêmes passions.

VI. Le ministre qui eut le plus d'influence sur Élisabeth est celui que nous avons cité le premier, le comte de Leicester. Ce que valait cet homme, le docteur Heylin va nous le dire : « Dès qu'Élisabeth fut montée sur le trône, elle conféra à sir Robert Dudley, fils puîné du duc de Northumberland, le titre de lord Denbeigh, comte de Leicester... Elle

(1) C'est Buchanam, le révolutionnaire, qui l'a ainsi surnommé.

(2) Cobbett, *ibid.* X.

lui donna en même temps le magnifique manoir de Denbeigh et l'élégant château de Kenilworth (1). Parvenu au plus haut degré de la faveur, Leicester accapara la distribution de tous les emplois, de

(1) Parmi les splendides habitations seigneuriales de l'Angleterre, au XVI^e siècle, le château de Kenilworth occupait une place distinguée. Depuis longtemps ce magnifique manoir n'est plus qu'un tas de ruines ; Cromwell a passé par là avec ses têtes rondes, et il y a fait, comme partout ailleurs, la destruction. Rien de plus imposant et de plus beau toutefois que l'ensemble de tous ces bâtiments de divers âges qui, quoique découronnés et ouverts à tous les vents, se dressent, avec leur silhouette majestueuse et sombre, au milieu de la plus riche végétation de lierre qu'on puisse imaginer. L'archéologue, le poète et le peintre trouvent facilement dans ce panorama un champ fécond pour leurs études chéries.

Quelle qu'ait été sa splendeur dans le passé, ce château, comme tant d'autres, n'aurait probablement pas survécu, dans la mémoire des hommes, à sa chute sous le marteau de l'armée du Protecteur, si, dans son histoire, il n'avait une page qui le rattache à l'histoire même d'Élisabeth. Nous voulons parler, non de la donation de la reine, mais de la visite qu'elle fit à Kenilworth en 1575, et pendant laquelle le comte lui donna des fêtes comme jamais un sujet n'en a offertes à son souverain.

D'après les historiens du temps, ces fêtes durèrent dix-sept jours, et elles furent tellement merveilleuses qu'elles défrayèrent alors les conversations des cours de toute l'Europe. Tout y fut fait avec une prodigalité phénoménale et avec une variété infinie, chaque heure étant marquée par quelque plaisir nouveau. On évalue à 1,000 livres sterling la dépense quotidienne, chiffre énorme pour l'époque, mais qui ne saurait surprendre quand on connaît les détails de la consommation. Une simple note : *chaque jour*, on abattait dix bœufs, et l'on buvait seize barils de vin et quarante de bière, d'une contenance de 238 litres l'un.

De toutes ces folies, que reste-t-il ? Lorsque nous visitâmes les ruines de Kenilworth, on nous fit remarquer, sur le

tous les bénéfices, de toutes les récompenses. Telles étaient la noire malice de son âme et la brutale violence de ses passions, tel son profond mépris pour la vie et les propriétés de ses semblables, que l'on peut dire que le petit doigt de ce misérable pesa plus sur l'Angleterre que tous les favoris ensemble des deux derniers rois. Pour donner le change à l'opinion publique sur ces vices monstrueux et étouffer les plaintes que l'on eût pu faire éclater, il sut se couvrir d'une apparence de zèle pour les intérêts de la vraie religion, et se mit même à la tête du parti puritain, qui épuisa pour lui toutes les ressources de la louange. Pour flatter la manie de ces dévots hypocrites, le favori affectait de ne faire usage que des phrases empruntées à l'Écriture (1). » Ce portrait n'est pas flatteur, et toutefois l'écrivain anglican n'a parlé que de l'homme public. Complétons son travail, en disant quelques mots de l'homme privé, dont le caractère est plus odieux encore.

marbre d'une cheminée, perdue dans une salle restaurée, les chiffres d'Élisabeth et de Leicester entrelacés. Et voilà tout ! Mais c'est bien assez ; c'est même trop ; car que sont ces chiffres associés de la sorte, en un tel lieu, sinon le témoignage permanent d'un énorme scandale ?

Aujourd'hui, à deux pas du château, s'élève la modeste résidence d'un *missionnaire catholique*. Qu'aurait dit la *reine-vierge*, si pendant les heures de joies délirantes, à Kenilworth, elle avait pu entrevoir dans l'avenir ce prêtre, son presbytère et sa délicieuse chapelle gothique ?... Quel admirable retour de la Providence !

(1) *Hist. de la Réf.*

Favori de la reine, à cause de l'élégance extérieure de sa personne et des amabilités de sa conversation, Leicester rêva, un jour, de l'avoir pour épouse, et sous la fascination de ce désir insensé il se hâta d'assassiner sa femme légitime, comptant reprendre ainsi toute sa liberté en vue de cette royale alliance. Crime inutile, car, malgré ses vives sympathies pour lui, Élisabeth tenait absolument à faire graver sur sa tombe qu'elle vécut et mourut *vierge* !.. Trompé dans ses espérances, l'audacieux courtisan s'adresse à lady Sheffield ; il fait miroiter à ses yeux la perspective de leur futur mariage, mais le mariage ne s'accomplit point ; il se contenta de lui avoir ravi sa réputation. Sur ces entrefaites, la vue de la femme du comte d'Essex bouleverse son cœur ; il la séduit et noue avec elle une intrigue immorale. Justement irrité, le comte quitte l'Irlande et accourt en Angleterre pour venger l'outrage fait à son honneur ; mais Leicester, en homme habile qu'il est, le prévient : il le fait tout bonnement empoisonner ; après quoi il a l'impudeur d'épouser la comtesse. C'est toutefois le palais royal lui-même qui fut le principal théâtre de ses abominables désordres. Nous citons, en demandant pardon au lecteur de mettre sous ses yeux des détails aussi hideux et aussi tristes ; il faut bien que nous connaissions les figures de tous ces illustres pères de la réformation anglicane. Voici donc comment s'exprime le judicieux Lingard : « On

prétend que de toutes les femmes, mariées ou non, qui composaient la cour d'Élisabeth, deux seulement échappèrent à ses sollicitations (1). » Le même écrivain termine ainsi le portrait de ce fameux courtisan : « A ces crimes on a ajouté un long catalogue d'horreurs, de trahisons envers ses amis, d'assassinats de ses ennemis, et d'actes d'injustice et de violence envers ceux qui avaient offensé son orgueil ou refusé de plier sous sa volonté. Après avoir rejeté toutes les accusations qui ne sont pas évidemment prouvées, il en reste encore assez pour marquer d'infâmie le caractère de Leicester (2). » « Sous le triple rapport de la cruauté, de la soif du pillage et de la tyrannie, dit à son tour Cobbett, son nom mérite d'être à côté de ceux de Henri VIII, de Cranmer, de Thomas Cromwell et de la *bonne* reine Élisabeth, au poteau de la postérité (3). »

Comment un homme d'un caractère si vil a-t-il pu, pendant *trente ans*, conserver un ascendant prestigieux sur Élisabeth, femme si superbe ? Le mystère est connu : il avait eu le talent de fasciner cette *reine-vierge* ; il la possédait corps et âme.

VII. Après le comte de Leicester, un des plus puissants instruments politiques qu'Élisabeth ait eus à sa cour, est Guillaume Cecil. Combien les conseils

(1) *Hist. de l'Angleterre.*

(2) *Id., ibid.*

(3) *Lettres*, lett. X.

de ce haut personnage ont pesé dans la balance des décisions de la reine, il serait difficile de le dire, puisque le caractère le plus accusé de son talent c'étaient l'habileté et la ruse ; mais il est généralement admis que son influence fut très-grande. Or qu'était-ce que ce nouveau courtisan ?

Issu d'une famille obscure, Cecil commença à se faire connaître sous Henri VIII. Dévoué plus tard au *protecteur*, il en obtint la haute charge de secrétaire d'État. Mais en véritable homme de cour, le jour même où le fameux duc paya de sa tête ses trop nombreuses perfidies, il se rangea du côté de ses ennemis. On le comprend, pour avoir droit aux faveurs d'Édouard VI, il avait dû naturellement se montrer partisan de la réforme. Marie étant montée sur le trône, il s'empressa de témoigner, avec non moins de zèle, de son respect et de son amour pour l'Église de sa royale maîtresse. Spectacle édifiant ! on le vit alors aux pieds des autels récitant force prières, entendant la messe avec piété et égrenant avec une modestie exemplaire son chapelet. Il aurait même, dans une circonstance, du haut de la chaire de sa paroisse, à Stamford, fait volontairement abjuration de son apostasie de l'antique foi. Tant de dévotion lui gagna l'estime du cardinal Pole, cette âme si honnête ; mais elle ne put lui attirer la confiance de la reine. Très-probablement, sous le voile de ses actions extérieurement catholiques, Marie avait lu

les vrais sentiments de son cœur : l'incroyance, la ruse, la fourberie.

Comme nous l'avons dit, c'est sous Élisabeth que Guillaume Cecil joua son grand rôle, celui qui l'a laissé aux hommes d'État sans conscience comme un parfait modèle à imiter. S'inquiétant peu de ses principes, mais trouvant en lui des talents extraordinaires et une prodigieuse finesse d'esprit, cette princesse l'attacha à son gouvernement et en fit son premier ministre. Peu de secrétaires d'État sont restés au pouvoir aussi longtemps que lui.

A part son apostasie, on reprochera toujours à Guillaume Cecil sa fortune sacrilège, les persécutions des catholiques, le sang de l'infortunée Marie Stuart, et ces principes politiques qui lui firent allumer la guerre dans plusieurs royaumes du continent et exercer des pirateries infâmes sur les mers.

VIII. Un homme, sinon plus pervers, du moins plus habile à dresser des plans, plus brutal dans ses démarches et plus froid dans l'exécution de ses desseins, fut François Walsingham, autre secrétaire d'État. Il était passé maître dans cet art diabolique d'inventer et de forger des complots (1) qui, au dire même des écrivains anglicans (2), est la grande

(1) « On raconte qu'il entretenait dans les différentes cours étrangères cinquante-trois agents et dix-huit espions. » (Cobbett, Lett. X.)

(2) Voir Witaker, *Vind. of Mary.*, vol. III, pag. 2. — Après

honte des réformateurs du règne d'Élisabeth. C'est lui qui fut le principal agent de toutes ces trames infernales par lesquelles on amena l'infortunée Marie Stuart à l'échafaud. On raconte que la *reine-vierge*, qui le connaissait bien, à peine l'arrêt de mort de Marie signé, s'empressa de lui envoyer ce triste document pour qu'il le lût de ses propres yeux. Le pauvre homme était alors malade, et, par la vue de ce témoignage de l'accomplissement de leurs désirs et desseins communs, Élisabeth voulait le reconforter sur son lit de souffrances (1). (Quelles horreurs!) Walsingham avait, en effet, une âme féroce. Non content de traquer de toute manière les catholiques, il se plaisait à leur jeter des insultes et à les frapper violemment, lorsque dans l'interrogatoire leurs réponses n'étaient pas selon son goût ou ses idées. Qu'on nous permette de citer un fait :

Un jour (c'était en l'année 1583) on amène à son tribunal un prêtre, nommé Munden. A peine l'accusé est en sa présence qu'il lui pose une foule de questions : en quel lieu il a été ordonné prêtre ; à quel séminaire il appartient ; qui l'a envoyé en Angleterre ; qui lui a fourni l'argent nécessaire

avoir dit, *en rougissant pour l'honneur du protestantisme*, que cet art d'inventer des complots (*forgery*) a été pour ainsi dire l'art spécial des réformés, l'auteur ajoute : « Parmi les disciples du papisme, je n'ai pu trouver un seul fait de ces abominables impostures ».

(1) *Davidson's Apology*, ap. Witaker, vol. III.

pour le voyage; et plusieurs autres choses de ce genre. A toutes ces questions le saint prisonnier répond avec beaucoup de dignité et une sincérité admirable. Irrité de ce calme d'une conscience pure, Walsingham se laisse emporter à des invectives violentes contre les séminaristes et contre la version du Nouveau-Testament faite dernièrement à Reims. Après quoi il recommence à l'interroger, mais en lui posant des questions qui étaient comme l'annonce d'une sentence de mort. Croyez-vous, lui demande-t-il encore, que la reine Élisabeth est la reine légitime de l'Angleterre? Oui, répond le noble accusé. — Mais, dit Walsingham, la reconnaissez-vous reine de droit et de fait? Je ne comprends pas bien, dit Munden, le sens de ces paroles. — Comment, traître, s'écrie Walsingham, c'est ainsi que tu esquives la réponse. Et sur ce il lui porte un coup à la tête qui l'étourdit entièrement et lui fait perdre l'ouïe pendant plusieurs jours. A cet acte brutal, le secrétaire ajoute de nouveaux reproches et de nouvelles insultes. Enfin, pour couronner son œuvre, il envoie le pauvre patient à la Tour (1). Ce fait

(1) Voir *Memoirs of missionary priests*, by Challoner, vol. I, année 1584. — Munden passa encore douze mois à la Tour. Quand enfin il s'entendit condamner à mort, pris d'une émotion toute céleste, il récita avec un saint délire le *Te Deum laudamus*. Cinq ou six jours après la sentence du juge, il était conduit à Tyburn, où il fut pendu, coupé en quartiers et brûlé. Cet horrible supplice ne fit pas un instant chanceler son courage. Il mourut héroïquement, saintement.

seul nous révèle l'âme de Walsingham: elle était pétrie de haine, de malice et de férocité. Mais que d'autres traits encore, tout aussi repoussants, ne pourrions-nous pas ajouter à cette hideuse figure, si nous voulions la peindre en son entier (1)!

IX. Tous ces agents secondaires de la réformation anglicane, que nous venons de nommer, ne montrent certainement en eux aucun signe qui les manifeste et puisse les faire accepter comme des envoyés du Ciel; loin de là, nous ne découvrons sur leurs fronts sans pudeur que les stigmates des suppôts de Satan, à savoir: l'hypocrisie, la rapine, la luxure, le sacrilège, la soif du sang innocent. Tournons un instant nos yeux vers les premiers missionnaires de la Grande-Bretagne, et comparons.

S. Grégoire, nous l'avons vu, ne pouvant pas satisfaire sa noble ambition de conquérir l'Angleterre à la Foi, était allé chercher dans le monastère de Saint-André, à Rome, des hommes dignes par leur piété et leur zèle d'une mission aussi sublime, et à leur tête il avait placé leur prier même. Or un pape est un père, le père par excel-

Ab uno disce omnes: ainsi sont morts tous nos glorieux martyrs d'Angleterre.

(1) A plusieurs reprises, on attenta à la vie du cardinal Allen; un jour, également, le puits du séminaire de Douai se trouva empoisonné. Ces crimes furent attribués aux émissaires de Walsingham. (Risthon's App. to Sanders, *de Schis. Ang.*, c. 5.)

lence. C'est pourquoi après avoir envoyé ces apôtres, le saint pontife continua à veiller sur eux avec une extrême sollicitude, et il leur écrivait même souvent pour les diriger, les consoler et rendre surtout bien pures leurs intentions. Voici ce qu'il disait dans une de ses lettres à saint Augustin. « Prenez garde de tomber dans l'orgueil et la vaine gloire, à l'occasion des miracles et des dons célestes que Dieu fait éclater au milieu de la nation qu'il a choisie. Parmi les choses que vous faites à l'extérieur, ayez soin de vous juger vous-même à l'intérieur. Tâchez de bien comprendre ce que vous êtes personnellement, et quelle est l'excellence de la grâce accordée à un peuple pour la conversion duquel vous avez reçu le pouvoir de faire des miracles. Ayez toujours devant vos yeux les fautes que vous pouvez avoir commises par paroles ou par actions, afin que le souvenir de vos infidélités étouffe les mouvements d'orgueil qui voudraient s'élever dans votre cœur. Au reste, vous devez vous persuader que le don des miracles que vous recevez, ou que vous avez déjà reçu, est une faveur accordée, non à vous, mais à ceux dont Dieu veut le salut (1). »

(1) Bède, *Hist.*, liv. I, ch. 31.

Thierry (*Hist. de la Conq.*) voit dans une phrase de cette lettre une espèce de jalousie de la part du saint pape, à l'occasion des succès d'Augustin. Gorini n'a pas de peine à montrer qu'un pareil soupçon ne s'appuie absolument sur rien de solide. (Voir Gorini, II, 66.)

En lisant ces lignes si pleines du véritable esprit chrétien, on ne peut s'empêcher tout d'abord de se dire : Des conseils aussi sages et aussi évangéliques les a-t-on vu jamais tomber de la plume ou sortir de la bouche de Henri VIII, d'Édouard VI et d'Élisabeth ? Était-ce une semblable ligne de conduite que tous ces nouveaux papes recommandaient à leur Cranmer, à leur Cromwell, à leur Leicester, à leur Cecil, à leur Walsingham ? Nous savons bien que très-souvent ils trouvèrent dans ces hommes des commissaires faciles de pillage, de prison et de potence ; mais nous ne lisons nulle part qu'ils leur aient prêché l'humilité, l'abnégation, l'esprit de pénitence, la vie intérieure. Leur parler d'ailleurs de ces vertus fondamentales de la charité apostolique, n'eût-ce pas été leur parler une langue inconnue ?

Mais, si l'enseignement de saint Grégoire ne pouvait pas se retrouver chez les pères de la réforme anglicane, il fut au contraire parfaitement saisi, accepté et pratiqué par le moine Augustin et ses dévoués compagnons. Ah ! c'est que tous ces missionnaires étaient de vrais ministres de Jésus-Christ et que dans leur poitrine brûlait ardent, pur, inextinguible, le feu sacré du divin amour. Écoutons encore le *vénérable* auteur cité plus haut : « Dès qu'ils (les missionnaires) se furent établis, dit Bède, dans la maison qui leur avait été assignée (à Cantorbéry), ils se mirent à imiter le genre de

vie pratiqué par la primitive Église. Ainsi, on les vit s'appliquer à la *prière fréquente*, aux *veilles* et aux *jeûnes*; ils prêchaient la *parole de vie* à tous ceux à qui ils pouvaient la faire entendre. *Les choses de la terre, ils les méprisaient* comme ne leur appartenant pas. Pour la nourriture, ils l'acceptaient de ceux à qui ils rompaient le pain de la parole, *mais rien au-delà du nécessaire*. Sous tous les rapports, *ils vivaient conformément à ce qu'ils prescrivaient aux autres*; toujours disposés du reste à souffrir toute adversité et même à *donner leur sang pour la vérité qu'ils annonçaient*. En un mot, le spectacle de leurs mœurs simples et de leur genre de vie si pur, non moins que la douceur de leur doctrine, amenèrent un grand nombre de personnes à la foi et à la grâce du baptême (1). »

(1) Bède, *Hist. eccl. de l'Angl.*, liv. I, ch. 26.

Bède, surnommé *le Vénérable*, né à Jarow, dans le Northumberland, en 671, mort en 735, au couvent de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Wirmuth. Sa vie tout entière, qu'il passa comme moine dans ce couvent, il la consacra à l'étude. Il a dit lui-même quelque part : « Il m'a toujours été doux d'apprendre, d'enseigner ou d'écrire. — *Aut discere, aut docere, aut scribere dulce habui.* » Aussi résume-t-il autour de sa tête les titres d'historien, d'orateur, d'astronome, de philosophe et de père de l'Église. Son ouvrage le plus connu est l'*Histoire ecclésiastique de l'Angleterre* (*Hist. eccl. gentis Angl.*); il lui a valu un nom immortel. Rédigé avec soin et d'un style excellent pour l'époque, il est infiniment précieux pour la connaissance des temps primitifs du christianisme dans la Grande-Bretagne, puisqu'il va de l'entrée de Jules César dans ce pays jusqu'à l'an 731.

Quel tableau délicieux ! Au parfum antique et suave qui s'en exhale ne dirait-on pas une page détachée des *Actes des Apôtres* ? Qu'ils sont admirables ces hommes pour qui les rudes labeurs de l'apostolat ne sont qu'une cause de joies intimes, un sujet d'action de grâces ! Comme il est beau de les voir travailler ainsi, avec une abnégation complète et un zèle infatigable, à la propagation de la *Bonne Nouvelle*, non certes pour plaire à César, mais pour glorifier Dieu, leur souverain maître !

Semblables à Pierre, ils n'ont ni argent ni or, mais de toute leur personne s'échappent des effluves de sainteté, et de leurs mains miséricordieuses tombe une perpétuelle et riche moisson de bienfaits de tout genre. Et c'est au moyen de ces trésors de vertu et d'œuvres charitables qu'ils élèvent les âmes, les édifient et les consolent. En les envoyant en Angleterre, S. Grégoire leur avait dit : De ce peuple anglais faites-moi une nation d'*anges*; et pour atteindre directement ce but, Augustin et ses coopérateurs commencent par vivre eux-mêmes comme des esprits célestes. A quel signe reconnaître des messagers d'En-Haut, si ce n'est à ces marques d'humilité, de dévouement et d'amour de Dieu ?

Et après cela, oserons-nous mettre en parallèle ces saints missionnaires avec les monarques réformateurs et leurs agents éhontés ? D'une part tant

de grandeur d'âme, de piété vraie, d'héroïsme sublime! et de l'autre tant de bassesse; d'hypocrisie, de lâcheté et de malice! Mais ce serait vouloir comparer un jour brillant à la plus sombre des nuits. Entre les uns et les autres il y a la différence de la splendeur attrayante de la sainteté aux laideurs repoussantes du vice.

X. Nous venons de comparer les instruments de la réformation et de la conversion de l'Angleterre, relativement aux caractères et aux mœurs. Posons cette question à un point de vue plus haut.

Quand S. Augustin débarqua en Angleterre, il pouvait se rendre le témoignage de ne s'être point ingéré de lui-même dans l'apostolat. Il venait de la part du successeur de Pierre, lequel tenait son mandat immédiatement de Jésus-Christ. Il était donc légitimement envoyé et *le divin Sauveur était avec lui* (1). De plus, délégué par Grégoire le Grand, il apportait aux peuples livrés à son zèle la foi de Rome, qui était celle de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi, la foi de l'Église universelle. Son enseignement était donc pur de toute idolâtrie, non maculé par l'erreur.

Mais qu'étaient-ce que les principaux réformateurs anglicans? Un *laïque*, un *enfant*, une

(1) S. Matthieu, ch. 28, 20: *Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.*

femme. Or n'étant pas marqués du caractère épiscopal, d'où pouvaient-ils faire dériver leur succession apostolique? A quelle époque, d'ailleurs, avait-on vu une personne du sexe ou de simples fidèles se poser et être acceptés comme les successeurs des Apôtres? Jamais une pareille monstruosité ne s'était présentée dans l'Église, malgré toutes les aberrations qu'inspira en tout temps l'esprit d'insubordination ou d'orgueil. Les anglicans, il est vrai, soutiennent que le parlement a remédié à ce vice fondamental, en investissant lui-même les réformateurs de la *suprême autorité ecclésiastique* et de la *juridiction nécessaire*. Mais c'est, ici, le comble de l'absurde. Que le parlement britannique soit une assemblée puissante comme il en existe peu, on l'admet. Qu'il confectionne des lois, qu'il envoie des flottes sur toutes les mers, qu'il tâche d'imposer ses idées aux nations étrangères, tout cela est dans son rôle; en agissant ainsi, il ne sort pas de la sphère de ses pouvoirs. Mais lui reconnaître le droit et la puissance de faire d'un laïque un évêque, c'est lui accorder un privilège dont il est radicalement incapable; c'est bouleverser de fond en comble le gouvernement de l'Église, tel que Jésus-Christ l'a établi. Disons-le: soutenir que le parlement peut faire d'un simple fidèle (homme, enfant ou femme) la source de l'autorité et de la juridiction ecclésiastiques, autant vaudrait affirmer, comme s'exprime le

P. Manning, que la Tamise prend sa source dans les Indes-Occidentales.

Et quant à la foi que ces réformateurs improvisés prêchèrent à l'Angleterre, où l'avaient-ils puisée? La tenaient-ils, comme Augustin, d'une personne ecclésiastique dont la doctrine eût été jugée orthodoxe par l'Église universelle? Eh! comment en serait-il ainsi, alors que les deux grands patriarches de la réforme ont déclaré qu'ils se séparaient de toutes les Églises existantes? Comment en serait-il ainsi, alors que dans un livre recommandé par le 35^e article et lu par ordre, du moins autrefois, dans l'assemblée des fidèles, on affirme que, depuis 800 ans, toute la chrétienté est plongée dans l'idolâtrie la plus abominable (1)? La doctrine religieuse que les réformateurs anglais imposèrent à la nation, loin d'être en harmonie avec la croyance de l'Église catholique, fut simplement une doctrine nationale, et c'est là même le signe par lequel ils ont voulu se distinguer du monde entier.

La mission légitime, qui fut la force de S. Augustin, manque donc à l'Église anglicane. En rompant avec Rome, elle a aussi rompu avec la foi universelle, que ce saint moine apporta et implanta dans le pays. Ce sont là, il faut en convenir, deux notes très-mauvaises au passif de l'*Établis-*

(1) Homélies.

sement (1). Que si, malgré ces vices, complètement ruineux pour lui, ses pères et générateurs se montraient avec un grand caractère et le prestige d'une vie sainte, il pourrait encore faire illusion à bien des esprits. Mais quand nous voyons les réformateurs anglicans ne se distinguer que par la conduite si peu honorable dont nous avons peint brièvement le tableau, ne nous est-il pas permis de dire que, pour toute intelligence droite et impartiale, l'œuvre dont ils se sont faits les *instruments* est une œuvre jugée, fatalement condamnée?

MOYENS.

Nous avons montré plus haut que le protestantisme, en Europe, s'est établi par les moyens les plus opposés au véritable esprit du christianisme. Le même système de bassesse et d'intolérance a présidé à la fondation de l'Église anglicane. « Je voudrais effacer de nos annales, dit Fitz William, chaque trace de la longue série d'iniquités qui accompagnèrent la réforme en Angleterre. L'injustice et l'oppression, la rapine, le meurtre et le sacrilège y sont consignés. Tels furent les *moyens* par lesquels l'inexorable et sanguinaire tyran (Henri VIII), le fondateur de notre croyance,

(1) Nous n'avons fait que toucher aux deux questions de la *mission légitime* et de la *foi orthodoxe*, nous réservant de traiter plus longuement ailleurs ces importants sujets.

établit la suprématie de sa nouvelle Église, et tous ceux qui voulurent conserver la religion de leurs pères et adhérer à l'autorité qu'il leur avait d'abord appris lui-même à révéler, furent traités en rebelles et devinrent bientôt ses victimes (1). »

Ces paroles, écrasantes de vérité, confirment ce que nous savons déjà de Henri VIII ; ajoutons-y quelques observations importantes.

I. Avant d'en venir à s'abreuver du sang de ses sujets, le cruel monarque avait commencé par humilier le clergé et lui imposer des chaînes. C'était s'y prendre habilement : nulle révolution religieuse ne peut triompher qu'à la condition d'annuler, d'une manière quelconque, l'influence des ministres de l'Église. Il ne fallut pas longtemps, du reste, pour soumettre des évêques dégénérés et lâches comme étaient la plupart des prélats anglais, à cette époque. Dans deux pas on les avait conduits à l'esclavage le plus humiliant. Tout d'abord on leur avait fait reconnaître dans le roi le chef suprême de l'Église en Angleterre. Anxieux et troublés, ils avaient cru sauvegarder leur dignité, leur indépendance et leur foi, en introduisant dans la formule de leur soumission ces paroles : « *Autant que le permet la loi du Christ* ». Restriction inutile ; quittant le roc ferme de Pierre, leurs pieds glissèrent vite dans l'abîme. Après les

(1) *Lettres d'Atticus.*

avoir ainsi privés de tout pouvoir spirituel, on leur avait accordé d'exercer leurs charges et leurs fonctions, mais comme simples délégués d'un vicaire-général *laïque* du roi. Tombés à ce degré d'abaissement, ils n'avaient plus même le désir de la résistance. Chef suprême incontesté de l'État et de l'Église, Henri pouvait sans crainte se livrer à tous ses caprices religieux, à tous ses instincts de despote, à toutes les inspirations de sa nature cruelle.

C'est, en effet, à dater de la soumission du haut clergé, que nous voyons ce monarque édicter les lois les plus atroces contre ceux qui n'adhèrent pas au nouvel ordre de choses. Voici ce code barbare : Celui qui nie en paroles la suprématie spirituelle du roi est passible, pour la première fois, d'une amende et peut être emprisonné, selon le bon plaisir du prince ; à la seconde fois, il encourt le *præmunire* (1) ; si la même faute est commise par écrit ou par un acte public, on se rend cou-

(1) *Præmunire* pour *præmoneri*, d'après les termes du *writ* préparatoire pour les poursuites à faire dans ce cas : « *Præmunire facias N.*, » faites avertir N. qu'il comparaisse devant nous pour répondre de l'offense dont il demeure chargé, et cette offense est spécifiée dans le préambule du *writ*. (Blackstone, vol. V, p. 370.)

Le *writ* est un ordre au nom du roi, muni du sceau, émané de quelque cour, adressé au shérif, ou à une autre personne, portant quelque injonction ou quelque mesure relative à une action intentée ou à intenter ; ou donnant commission pour quelque effet. Le but du *writ* est indiqué

pable de haute trahison. On se souille du même crime, si l'on ne prête pas le serment par lequel on abjure la primauté du pape (1).

Tels furent les actes jugés nécessaires pour étayer la révolte contre l'Église catholique. Tels furent les moyens par lesquels les Anglais, si fiers de leurs libertés, furent contraints de renoncer à leur filiale soumission au représentant de Jésus-Christ.

Si toute cette législation draconienne était restée à l'état de lettre morte, on n'y aurait vu qu'une tactique pour amener le peuple, par la peur et l'épouvante, à une obéissance passive envers le nouveau pape. C'eût été simplement l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des récalcitrants. Mais cette épée se changea en couperet de bourreau. Jamais lois répressives et pénales ne furent appliquées avec plus d'ardeur que celles-là. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se rappeler le terrible bilan des victimes de Henri VIII.

Évidemment, c'est dans le sang qu'est née la réforme anglicane (2).

en abrégé par son titre spécial (*Writ of summons*, *Writ of error*, etc. *Id.*, vol. I, p. 160, Note.)

(1) *Statut* de la 26^e année du règne de Henri VIII.

(2) Nous ne parlons que de la persécution *sanglante*. Mais le système de la terreur ne fut pas le seul employé pour amener toute la nation aux pieds du monstrueux tyran. Un autre moyen, non aussi terrible, mais qui eut aussi sa fatale influence sur les destinées religieuses de l'Angleterre, ce fut la suppression des monastères et des abbayes.

II. Pendant le règne d'Édouard VI, le système qui domina fut sans doute la spoliation acharnée des abbayes, des monastères et des églises. Nous retrouvons cependant sous ce jeune monarque le despotisme terrifiant de son père. Aucune des lois pénales adoptées sous Henri VIII ne fut rapportée; on ajouta même à la nomenclature et à la rigueur des peines précédemment édictées. Ainsi, dire seulement que le pape était le chef suprême de l'Église fut réputé un crime qui, à la troisième fois, méritait au coupable d'être pendu et coupé en quartiers par la main du bourreau. Défense également de se servir d'aucun livre de dévotion, à moins qu'il n'eût été approuvé par le roi; celui qui enfreignait cette défense était passible d'une

Cette confiscation eut, en effet, deux résultats, au point de vue politique: 1^o par ce moyen, enrichissant *les nobles et la gentry*, le roi les enchaînait à sa réforme et les empêchait de songer jamais à revenir à Rome; 2^o la disparition des *abbés mitrés* changea les proportions des deux corps qui forment la Chambre haute du Parlement. A toutes les époques, les abbés votant avec les vingt-un évêques, il s'ensuivait que l'élément clérical avait la prépondérance sur les lords temporels. Les abbés disparaissant, la prélature ne pouvait plus offrir d'opposition sérieuse, et de fait, depuis ce temps-là, le banc des évêques ne joue plus qu'un rôle très-secondaire dans la Chambre des Lords. « Sans cette dissolution préalable des monastères, dit Hallam, il n'eût pas été facile, sous Édouard et Élisabeth, d'établir la religion protestante *par des moyens légaux*. » (*Const. Hist.*) Cet aveu, de la part d'un écrivain si distingué, est infiniment précieux. On ne saurait dire plus clairement que la réforme n'a pu se fonder qu'en commençant par le pillage.

amende et pouvait être emprisonné, à la volonté du prince. Mais il y avait un livre de prières, livre par excellence, qu'il fallait respecter avant tous les autres : c'était le *Prayer-Book*; quiconque en parlait en un langage peu mesuré était puni d'une amende ou de la prison.

Une pareille législation était injuste et cruelle; néanmoins, comme sous Henri VIII, elle fut appliquée avec dureté.

Si tous les catholiques avaient eu au cœur les sentiments des chrétiens des Catacombes, ils auraient subi cette désastreuse tempête avec patience, se contentant de chercher dans la prière des consolations pour le présent et des espérances pour l'avenir. Mais, harcelés de toute manière, privés de leurs biens personnels, dépouillés de leurs églises et de leur vieux culte, jetés sans pitié dans d'horribles prisons, flétris du nom de traîtres, livrés à la potence, et cela pour leur fidélité à la religion de leurs pères, ils se sentirent, en présence de tant d'injustices et de sacrilèges, soulevés par une indignation profonde, et ils prirent les armes; ils crurent que ce n'était pas trop de l'effusion de leur sang pour venger leur foi trahie, vilipendée, impitoyablement condamnée à périr. De quelque nom qu'on appelle ce mouvement, il faut avouer, vu son mobile et son but, que c'était, non une insurrection révolutionnaire réclamant des droits plus ou moins problématiques,

mais simplement la solennelle revendication de libertés religieuses acquises et pratiquées depuis des siècles.

Or que fit le gouvernement? Au lieu de céder au vœu de la nation presque entière, qui voulait sa bonne et vieille religion, il s'empressa d'appeler des aventuriers du continent, et sous le prétexte de faire la guerre à l'Écosse (1), il envoya cette horde d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands contre les croisés catholiques. Mal organisés et mal conduits, ceux-ci ne pouvaient pas réussir. Ils succombèrent donc. Vaincus, ils furent massacrés avec fureur, et leur sang inonda le sol de la patrie. Et, comme si ce n'était pas assez de tant d'abominations, des juges intéressés et méchants achevèrent sur l'échafaud l'œuvre du soldat. Somme toute, *quatre mille hommes* trouvèrent la mort dans ces lamentables circonstances (2).

Nous ne sommes pas anglais; mais le sang nous bouillonne dans les veines en écrivant ces lignes. Nous frémissons d'horreur quand nous venons à songer que des hommes d'État, d'Angleterre même, ont imposé à cette nation une religion nouvelle en la faisant massacrer par des *baïonnettes étrangères*.

Nous ne nous exagérons pas le fait, comme

(1) Lingard, *Hist. d'Ang.*, ch. 2.

(2) Voir Mgr. Spalding, II, p. 112.

pourraient le faire croire ces paroles émues. Loin de là ; nous en diminuons plutôt l'horreur. Voici sous quel aspect le présente l'écrivain accrédité de la réforme. « Le lord Protecteur et ses partisans, dit-il, plus expérimentés dans les affaires d'État qu'on ne saurait l'exprimer, étaient convaincus que tous les grands projets qui tendent à des innovations dans le gouvernement public, spécialement dans les choses qui touchent à la religion, doivent être appuyés par la force brutale, sans quoi l'on est sûr de les voir avorter. Pour ce motif, il résolut de se mettre lui-même à la tête d'une armée, tout autant pour sa sécurité personnelle et celle de son parti que pour l'exécution de son dessein contre tous les opposants. Or, pour lever une armée, il n'y avait pas, à ses yeux, de cause plus plausible ni de prétexte plus populaire qu'une guerre avec l'Écosse. Par là, on n'avait pas à susciter une querelle (ce qui aurait pu faire surgir des soupçons dans l'esprit des meneurs du peuple), mais on aurait l'air simplement de poursuivre le grand projet du monarque défunt : l'union de ce royaume, par un mariage, à la couronne d'Angleterre. Ce fut sous ce prétexte qu'on préleva des impôts dans toutes les parties du royaume. *Le Protecteur entretenait aussi, dans la même pensée, certains régiments de Wallons et d'Allemands ; il les croyait plus propres que les Anglais indigènes à contraindre à l'obéissance, dans le*

cas où son dessein rencontrerait une vive opposition (1). »

Vraiment on ne saurait être plus explicite. La guerre avec l'Écosse n'est qu'un prétexte pour lever une armée ; le véritable motif de cette mesure, c'est de frapper le peuple de terreur et au besoin de le mater par la force brutale. Le Protecteur, non plus, ne veut pas des Anglais, mais des aventuriers venus du continent, pour la réussite de son dessein. Il peut se fier à ces hommes sans cœur pour massacrer les papistes ; mais il ne saurait compter, pour cette œuvre infâme, sur les Anglais eux-mêmes, car ils sont encore attachés à Rome par le fond de leurs entrailles. Voilà ce que dit Heylin.

Ces faits, parfaitement établis, justifient nos réflexions précédentes. Eh ! qui ne comprend que cet appui mis en des troupes étrangères et ce manque de confiance dans les soldats indigènes proclament très-haut que l'Angleterre, à cette époque, était encore profondément catholique et voulait demeurer sous la houlette du pasteur de Rome ? Qui osera dire que l'acte seul d'appeler du continent des aventuriers, pour courber par les armes les enfants mêmes du pays sous le joug d'une religion éclosée d'hier, n'est pas l'injure la plus ignominieuse faite à un peuple né libre et

(1) Le Dr Heylin.

digne, à tous égards, de la liberté? De quel nom, enfin, appeler le massacre, par des mains mercenaires, de tous ces milliers d'hommes, coupables seulement de rester fidèles à la foi de leurs aïeux (1)?

Ces vérités sont dures, mais elles sont irrécusables; c'est le sceau sacramentel de l'Église anglicane, à son origine.

Ajoutons cependant au témoignage d'Heylin, pour en montrer toute la valeur, celui d'un écrivain moderne. « Un historien (2) dont l'opinion n'était certainement pas défavorable au protestantisme, dit Hallam, avoue que toutes les tentatives faites pour diminuer l'aversion du peuple à l'égard

(1) Ici, on nous objectera peut-être la Saint-Barthélemy. Notre réponse est facile : les deux cas, sauf l'effusion du sang, sont complètement opposés. Et, en effet : 1° dans le massacre de la Saint-Barthélemy, *la religion fut le prétexte, et le but était la politique*. Pour la guerre entreprise par Somerset, *la politique fut le prétexte et la religion en était le but*; 2° les gens du roi, en France, massacrèrent des hommes qui, *implantant une religion nouvelle*, étaient regardés comme des *perturbateurs de l'ordre public*. Le lord Protecteur fit massacrer des hommes qui, *résistant à ses innovations religieuses*, voulaient *conserver la bonne vieille foi catholique*, mère pour eux de toutes leurs libertés.

Du reste, nous n'avons pas à justifier cette journée de lamentable mémoire. Catholique et prêtre, nous la déplorons avec les dignes évêques qui refusèrent d'obéir aux ordres de la cour de Charles IX. Il est, d'ailleurs, parfaitement démontré aujourd'hui, que l'Église ne prit aucune part à ce malheureux événement. Milner et Cobbett, en particulier, l'ont prouvé d'une manière lumineuse aux Anglais eux-mêmes.

(2) Burnet.

de la réforme furent inutiles. Il donne à entendre également que des troupes allemandes furent envoyées de Calais, à cause de l'aveugle (!) attachement de la masse du pays à la vieille superstition (!). *C'est quelque peu humiliant de reconnaître que LA FOI PROTESTANTE FUT IMPOSÉE A NOS ANCÊTRES PAR UNE ARMÉE ÉTRANGÈRE (1).* »

Les faits que nous venons de citer renversent de fond en comble cette thèse populaire : *l'Église anglicane s'est réformée elle-même*. Sous Élisabeth, tout concourt également à démontrer la fausseté de ce prétendu axiome historique.

III. A la mort de la reine Marie, l'Angleterre se trouvait de nouveau soumise au Saint-Siège (2), et cette nation, nous aimons à le redire, serait certainement restée catholique, si, chez Élisabeth, une ambition sans mesure n'eût fait taire les sentiments religieux. Mais voulant à tout prix asseoir sur son front la couronne royale, la fille d'Anne Boleyn se crut nécessitée à imposer la réforme : crime affreux, car content d'être rentré sous la juridiction du pape, son peuple ne lui demandait que de continuer à vivre à l'ombre de cette houlette paternelle. Aussi quelle oppression inique ne fallut-il pas exercer pour faire accepter les nouvelles doctrines et le nouveau culte !

(1) Hallam, *Const. Hist. of Engl.*

(2) Vers la fin du règne d'Élisabeth, après ses nombreuses et cruelles persécutions, le nombre des catholiques était

En montant sur le trône, le premier acte d'Élisabeth avait été de s'assurer la majorité dans les deux Chambres. Ce fait acquis, elle se hâta de réaliser le plan de ses conseillers intimes. C'est pourquoi, dès la première session du parlement, elle proposait et faisait approuver les lois suivantes : remise en vigueur des statuts de Henri VIII et d'Édouard VI, relatifs à l'abolition de l'autorité du pape et de son transfert à la couronne ; — emploi obligatoire du *Prayer-Book*, modifié, dans les églises, à l'exclusion de tout autre livre, sous peine de confiscation, de déposition et même de mort ; — annexion à la couronne de la juridiction nécessaire pour la répression des *erreurs*, des *hérésies*, des *schismes* et des *abus* ; — peines édictées contre ceux qui soutiendraient et défendraient l'autorité du pape, lesquelles pouvaient aller depuis la confiscation de tous les biens jusqu'à la mort ; — enfin, l'obligation pour tous les ecclésiastiques de déclarer par serment, sous peine de déposition, que *la reine est le chef suprême dans toutes les choses ou causes ecclésiastiques et spirituelles...., renonçant à toute juridiction ou autorité ecclésiastique et spirituelle qui viendrait de l'étranger* (1).

encore censé égal à celui des protestants. Le cardinal Allen, juge digne de foi en cette matière, affirmait même qu'il s'élevait aux deux tiers de la population entière. (Voir Mgr. Spalding, II, p. 218, Note.)

(1) Statuts du royaume.

« En étudiant ces actes législatifs, dit le Dr Ives (1), je remarquai que le parlement d'Élisabeth suivit une marche tout-à-fait différente de celle qu'avait tenue le parlement de Marie. Celui-ci ne fit que rétablir la religion catholique dans son état antérieur et lui rendre ses privilèges ; celui-là, au contraire, créa de nouvelles formes de culte et des prérogatives insolites de juridiction spirituelle. D'ailleurs, tandis que Marie agit en communion avec l'Église universelle et avec son approbation, Élisabeth, au contraire, n'opéra sa réforme qu'en dépit du monde catholique. Voici, du reste, des faits incontestables. Tous les évêques, d'après le journal du parlement, votèrent contre ces bills. La Convocation présenta une protestation où, entre autres choses, elle déclarait toute assemblée laïque incompétente à prononcer en matière de *droit, de culte et de discipline*. Les deux universités vinrent en aide à la Convocation et souscrivirent sa protestation. L'opposition laïque elle-même, dans la Chambre des Lords, fut extraordinairement forte, puisque l'acte relatif au *Livre de commune Prière* ne passa qu'à la majorité de deux ou trois voix, et encore n'obtint-on cette mince minorité qu'en emprisonnant deux évêques et en élevant à la pairie cinq membres des Communes, partisans des nouvelles opinions. »

(1) Évêque anglican converti. Voir l'appendice D.

Après cet exposé, le pieux converti ajoute : « Ces actes forment la base de l'Église actuelle d'Angleterre. Comment, me dis-je à moi-même, est-il possible qu'une semblable Église soit reliée par une succession non interrompue à l'Église des Apôtres (1) ? »

Comment, dirons-nous à notre tour, pourrait-on soutenir que l'Église d'Angleterre s'est séparée de toute la chrétienté par un acte volontaire et libre, quand nous la voyons, l'année même où elle s'est définitivement constituée, s'opposer, par l'organe de ses chefs spirituels, au rétablissement de la suprématie royale ? Comment admettre que sa foi fut réellement celle d'Élisabeth et de ses hommes d'État, quand il est impossible de prouver qu'aucun des formulaires de doctrine ou de dévotion, imposé par les Tudors, ait eu la sanction de la Convocation dans les deux provinces (2) ?

D'après Hallam, les actes de suprématie et de conformité dont nous parlons *forment la base* de ce code de lois oppressives qui, pendant plus de deux cents ans, a été appliqué avec une rigueur inouïe contre les catholiques (3). Une fois, en

(1) Dr Ives, *The trials of a mind*, ch. 15, p. 138.

(2) Voir Wilberforce, *Du principe de l'autorité dans l'Église*, p. 345. — Les XXXIX articles eux-mêmes ne furent sanctionnés que dans une seule province, après la destitution des opposants.

(3) « Code qui pour quelques-uns est le principal boulevard de notre Constitution, et qui pour d'autres, au contraire, en

effet, l'Église entièrement soumise à l'État, Élisabeth entra avec fureur dans la voie des moyens excessifs et violents. Qu'elle est hideuse cette persécution sanglante, entreprise et poursuivie par une femme ! Même après trois siècles, on ne peut en lire le récit, sans sentir le cœur soulevé d'horreur et de dégoût. Vouloir retracer tout ce tableau, ce serait sortir du cadre de notre livre. Contentons-nous d'indiquer sommairement les principaux statuts de cette législation barbare et de rappeler le nombre des victimes de la nouvelle Jézabel.

IV. I. Comme nous l'avons vu, le parlement, dans sa première session, avait intimé l'ordre au clergé de prêter le serment de suprématie. Dans la seconde, il étendit cette obligation : 1° aux membres de la Chambre des Communes, aux maîtres d'école, aux *tutors* privés et aux *attorneys* ; 2° à toutes les personnes qui avaient rempli un office dans l'Église ou dans une cour ecclésiastique, pendant le présent ou les trois derniers règnes, ou qui désapprouveraient ouvertement le culte établi, ou qui célébreraient ou entendraient une messe privée. Les peines édictées étaient celles du *præmunire* pour le premier refus ; à la seconde fois, la mort.

est le déshonneur. » (Hallam, *Const. Hist.*) Cet écrivain paraît incliner vers cette dernière opinion.

II. Après la formidable insurrection du Nord, la législation devint plus violente. 1^o Recevoir une bulle ou tout autre document de Rome fut réputé un acte de haute trahison. Aider et favoriser les personnes coupables de ce crime, c'était s'exposer aux peines du *præmunire* ; même châtement pour ceux qui introduiraient en Angleterre ou recevraient des chapelets, des *agnus Dei* ou des images bénites par le pape. 2^o Confiscation au profit de la reine de toutes les propriétés des personnes qui avaient quitté l'Angleterre, *avec ou sans licence*, si elles ne rentraient pas dans six mois. 3^o Obligation, sous peine de terribles châtements, d'assister au service établi, dès qu'on aurait atteint un certain âge.

III. Par un acte passé dix années plus tard, l'amende pour la non-assistance au nouveau service fut fixée à *vingt livres* par mois. La pénalité pour le fait de dire la messe fut aggravée de *deux cents* marcs et d'une année d'emprisonnement. Une année également de prison et une amende de deux cents francs à quiconque y assisterait. Pour empêcher les prêtres de se cacher dans des maisons privées, à titre de précepteurs ou de maîtres d'école, il fut arrêté que « toute personne qui exercerait cette profession, sans l'autorisation de l'Ordinaire, serait passible d'une année d'emprisonnement, et la personne qui l'emploierait

condamnée à une amende de dix livres par mois (1). »

IV. Toutes ces lois barbares demandaient des magistrats spéciaux pour en assurer l'exécution régulière et prompte. Dans cette pensée, la reine établit l'infâme cour ecclésiastique appelée la *Haute Commission*.

Armés des pouvoirs les plus étendus et les plus formidables, les membres de ce tribunal étaient les délégués de la reine en tant que chef suprême de l'Église d'Angleterre. « Ils étaient autorisés, dit Hallam, à s'enquérir, après avoir fait prêter serment à la personne accusée et aux témoins, de toutes les opinions hérétiques erronées et dangereuses; de l'absence du service établi et de la fréquentation des conventicules privés; des livres séditieux et des libelles contre la reine, les magistrats et les ministres; des adultères et des fornications, et de toutes les autres offenses du ressort de la loi ecclésiastique. Ils avaient aussi le droit de punir les coupables par des censures spirituelles, par l'amende, l'emprisonnement et la destitution (2). »

Il était également dans les attributions de cette *Haute Commission* d'appliquer la torture; ce qu'elle fit très-souvent et d'une manière atroce, surtout quand elle croyait tenir un prêtre sous la main.

(1) Statuts 23. Élis., ch. I.

(2) Hallam, *Const. Hist.*

Ses agents, d'ailleurs, étaient libres de pénétrer partout où quelque partisan du *papisme* pouvait se trouver, et entrer, jour et nuit, dans toute maison que l'on soupçonnait de cacher un ecclésiastique ou d'être le lieu de la célébration du culte proscrit, ou encore dans toute demeure de catholique riche suspect de non-conformité, c'est-à-dire là où l'on pouvait imposer de lourdes amendes.

De pareils pouvoirs entre les mains des émissaires du gouvernement, véritables oiseaux de proie, aboutirent nécessairement à la ruine de toutes les familles, même les plus opulentes, qui étaient demeurées fidèles à l'Église romaine. Le nombre de gens ainsi appauvris devint tellement considérable, que le parlement ordonna que « tous les non-conformistes qui n'auraient pas un revenu de vingt marcs par année, devraient, la preuve faite, assister, dans trois mois, au nouveau service ou quitter le royaume, comme coupables de félonie, sans avoir jamais droit au *privilège clérical* (1). » Un statut de ce genre, si excessif dans son appli-

(1) Statuts du royaume. — « *Le privilège clérical* a dû son origine aux égards pieux que les princes chrétiens témoignaient pour l'Église dans ses premiers temps.... Les privilèges ou immunités qui furent accordés à l'Église étaient principalement de deux sortes : 1^o le privilège des *lieux* consacrés aux devoirs de religion : un criminel ne pouvait y être arrêté, et de là date l'établissement des *sanctuaires* ou asiles sacrés ; 2^o le privilège des *personnes*, pour les individus faisant partie du clergé, qui, en de certains cas peu nombreux, étaient affranchis de la juridiction séculière, pour les

cation, n'était pas praticable. Les magistrats eux-mêmes durent le reconnaître. Aussi se contentaient-ils de tirer des pauvres tout ce qu'ils pouvaient, et, la spoliation entière accomplie, ils les rendaient à la liberté.

V. Si nous considérons maintenant d'un coup d'œil d'ensemble les statuts passés sous Élisabeth, en matières ecclésiastiques et spirituelles, nous leur reconnaitrons des caractères généraux qu'il est bon de signaler.

Et d'abord, ces lois, dignes d'un chef de hordes sauvages, sont d'une cruauté sans pareille. On ne peut y découvrir le moindre sentiment de pitié ou de miséricorde pour les victimes. Nulle part, les catholiques ne sont regardés comme de malheureux égarés ou aveugles ; ce sont tout simplement des criminels qu'il faut réduire, n'importe par quel moyen.

En second lieu, par leur multiplicité et leurs combinaisons habiles, ces lois enlacent si bien ceux qu'elles veulent atteindre, qu'il est impossible, à un moment ou l'autre, de ne pas tomber sous les

procès criminels. Et telle est la véritable origine et le vrai sens du *privilège clérical* (*privilegium clericale*).

» Dans l'origine, on adoptait comme loi que nul ne pouvait être admis au privilège du clergé, s'il n'avait l'*habit ecclésiastique et la tonsure*. Mais, avec le temps, on établit... une règle qui s'appliquait à beaucoup plus de gens. » (Blackstone, vol. VI, p. 281.)

coups qu'elles frappent. Sans exagération, on peut dire que les catholiques ne peuvent pas faire un pas sans être épiés et sans s'exposer à être maltraités dans leurs biens, leur liberté et leur personne.

Troisièmement, ces lois pénales atteignent toutes les classes et tous les individus. Ce ne sont pas seulement les évêques et les prêtres qu'elles visent ; elles tombent également sur les fidèles comme sur les ministres des autels. La noblesse, non plus, n'est pas seule molestée, pourchassée et traquée dans ses châteaux ; le pauvre peuple, de simples ouvriers, d'excellentes femmes, sont poursuivis, jetés en prison, torturés, martyrisés.

Quatrièmement, rien de sérieux ne saurait justifier une législation marquée au coin d'une telle barbarie. « Les statuts, dit Hallam, étaient, dans bien des cas, absolument injustes ; dans d'autres, ils n'étaient pas exigés par les circonstances ; dans presque tous, ils étaient suggérés par une bigoterie religieuse, par une crainte excessive, ou par cet esprit d'arbitraire qui fut le cachet de notre gouvernement sous Élisabeth (1). »

Cinquièmement enfin, loin de calmer, avec l'âge, sa fureur de persécution, Élisabeth, comme son père, redoubla de cruauté à mesure qu'elle vieillit. Un des derniers statuts qu'elle obtint du parle-

(1) Hallam, *Const. Hist.*

ment renchérit, si c'est possible, sur toutes les lois pénales antérieures (1).

VI. « On n'aurait encore, dit l'abbé Destombes, qu'une idée aussi faible qu'incomplète des rigueurs de la persécution exercée contre les catholiques, si l'on ne considérait que la lettre des statuts adoptés au parlement et approuvés par Élisabeth. L'accueil fait à ces lois pénales par les sectaires, et les scènes qui en accompagnaient d'ordinaire l'exécution, y ajoutent un caractère de violence brutale inconnu depuis des siècles. C'est à peine si l'insensibilité féroce du sauvage a jamais surpassé cette barbarie savante d'une nation chrétienne livrée à toutes les inspirations de la haine hérétique. Du nord au midi, dans toute l'Angleterre, ce n'est qu'une lamentation, un long gémissement. Écoutons une de ces voix plaintives révéler au monde tant de tribulations et de douleurs :

« Les persécuteurs, dit-elle, voyant que leurs projets les plus iniques ont réussi, avancent toujours : tout favorise leur politique ; tout s'accomplit au gré de leurs désirs. Cherchent-ils à connaître les catholiques ? Les catholiques sont trahis et leur sont désignés ; ils les trouvent et les saisissent. Mais qu'ils les trouvent ou non, toujours ils les pillent et leur enlèvent ce qu'ils possèdent. Aussi, nulle amitié pour eux quand ils sont arrêtés, et

(1) Voy. Camden, *Annales Elis.*

s'ils sont libres encore, rien ne leur laisse de sécurité. Espionnés jusque dans leurs demeures, ils n'osent les habiter; et la loi leur défend de les abandonner. Circonscrits dans un espace de cinq milles (une lieue et demie), ils ne peuvent les dépasser sans encourir une peine rigoureuse; et il ne leur est permis d'y vivre que dans un extrême danger. De toute nécessité, il leur faut choisir entre l'un et l'autre parti, et cependant aucun des deux n'est capable de satisfaire leurs ennemis, ou bien tous les deux sont également préjudiciables. S'ils conversent ouvertement, s'ils achètent ou vendent, s'ils font quelque trafic des choses les plus nécessaires à la vie, s'ils prennent soin de leurs affaires, s'ils se livrent à quelque récréation innocente, ou même s'ils ont simplement une contenance tranquille, aussitôt les oppresseurs de s'écrier : Les catholiques sont trop puissants, trop satisfaits; on ne peut le tolérer de la part d'hommes qui professent de semblables doctrines. Le bonheur qu'ils convoitent pour eux-mêmes, ils regretteraient de nous en voir jouir; et ainsi le moindre petit avantage tourne à notre préjudice et nous ne pouvons obtenir que la haine. D'un autre côté, si les catholiques se retirent et cherchent à vivre éloignés; s'ils ne laissent point approcher d'eux leurs voisins ou refusent la compagnie de personnes qui leur sont hostiles, alors, au dire de nos ennemis, nous méditons en secret quelque conspiration. Notre

tranquillité devient à leurs yeux un grave motif de soupçonner que nous préparons des séditions et que nous formons des factions... D'ailleurs, telle est la vigilance et la curiosité qu'ils apportent sur toutes nos actions, que s'il y avait la plus faible apparence d'un pareil dessein, il ne saurait échapper à leurs regards. Car, d'abord, ils se sont établis eux-mêmes dans chaque comté, dans chaque localité, avec leurs officiers et sergents, leurs agents et leurs créatures. Ceux-ci sont d'intelligence avec les chefs, et ainsi il n'y a pas un catholique qui puisse vivre tellement isolé, dans un endroit quelconque, qu'il n'ait assez près de lui un ennemi pour surveiller tous ses actes. De plus, ils ont suborné un si grand nombre d'espions secrets, qui, feignant d'être catholiques, s'insinuent dans leur compagnie et leur familiarité, et affectent toutes les démonstrations du zèle, de la sincérité et de l'amitié, qu'il paraît comme impossible de les distinguer ou de les éviter. Ces hommes informent continuellement nos ennemis de toutes nos actions, de toutes nos paroles... Leur vigilance va à ce point, que personne ne peut s'embarquer dans un des ports de nos contrées pour aller sur le continent, ou venir du continent dans quelqu'un de nos ports, sans qu'on se mette à rechercher, avec le plus grand soin, son nom, sa profession, sa religion, d'où il vient, où il va, et ce qu'il porte avec lui. Souvent même on est averti de son

arrivée dans le pays avant qu'il ait paru ; aussi personne ne peut y circuler , sans être exposé à chaque instant à être arrêté. On s'enquiert activement du lieu où demeurent les parents et les amis de ceux qui sont catholiques , s'ils ont un fils ou un frère au-delà des mers , s'ils leur portent secours ou les favorisent de quelque manière dans ces contrées. Et ces recherches ne se bornent pas à des maisons particulières ; mais elles s'étendent jusqu'aux auberges , aux hôtelleries , et même quelquefois , sur la plus légère indication , à des villes entières . . . Quelque faveur que nous obtenions autre que celle-là (celle de n'être pas entièrement détruits) , c'est toujours à notre détriment ; car l'amitié qu'on nous témoigne est pour nos adversaires l'occasion d'une rapine nouvelle ; ils emprisonnent nos corps , et pendant notre captivité ils affligent nos familles. Alors même que nous sommes dans la prison , ils font encore un trafic considérable avec nous , et nous ne gagnons absolument rien s'il nous arrive d'être mis en liberté. Ce sont ceux-là même qui nous ont dépouillés qui semblent nous accorder cette faveur , et elle nous coûte encore beaucoup . . . En un mot , tous les avantages qu'ils nous offrent ou nous accordent , ne sont que des pièges dangereux qu'ils tendent pour nous surprendre , ou des amorces perfides qu'ils préparent pour leur profit et notre perte.

» Ces plaintes douloureuses se retrouvent dans

tous les mémoires de cette déplorable époque , et bien qu'étouffés par les vociférations des traîtres , des poursuivants et des bourreaux , par les applaudissements des courtisans et des apostats , les cris de tant de victimes n'en ont pas moins retenti jusqu'au fond de tous les cœurs honnêtes (1). »

Après avoir cité un passage d'un écrit de l'époque où il est dit qu'il suffit qu'un protestant crie dans la rue : *Au traître !* pour faire arrêter et jeter en prison un catholique , le même historien ajoute : « Au reste , ce n'étaient pas seulement de misérables débiteurs ou des hommes de la populace qui s'abaissaient à ce rôle honteux de délateur et de traître. Des magistrats eux-mêmes oublièrent jusqu'au sentiment de leur dignité , et l'on en cite plusieurs qui , comme le juge Young , ne rougissaient pas de commander à des espions de dire la messe , d'entendre les confessions et d'administrer les sacrements , afin de reconnaître plus facilement les catholiques. Tyrrell , un de ces misérables , en fit l'aveu public au tribunal , sous la foi du serment.

» D'autres de ces espions , comme Burden , Baker , Vachel , déclarèrent pareillement que c'était de l'aveu et avec la garantie des magistrats qui les employaient , qu'ils s'étaient faits catholiques , avaient entendu la messe , s'étaient confessés et avaient reçu les sacrements , uniquement dans

(1) L'abbé Destombes , vol. I , ch. 13 , p. 352.

le dessein de découvrir des papistes et de les surprendre. Ainsi, à l'odieux des lois pénales se joignait encore une hypocrite et sacrilège dissimulation pour les exécuter (1). »

VII. On le voit, si les lois étaient barbares, leur application dans la recherche des coupables était faite avec une science, une malice et une cruauté plus barbares encore. Or tout ce vaste système d'extermination se poursuivait jusque dans les sombres et hideux cachots de la Tour. Là, on soumettait souvent les prisonniers à la question pour les forcer à avouer les prétendus crimes dont on les accusait. Voici, d'après des témoins irrécusables, les divers instruments employés pour la torture : 1° la *question commune*, machine construite de manière à étirer à volonté les membres du patient, si ses réponses n'étaient pas satisfaisantes (2); 2° la *fille du boueur*, espèce de cercle de fer dans lequel le corps était plié jusqu'à ce que la tête et les pieds arrivassent à se rencontrer sur les reins; 3° la cellule, appelée la *petite aise*, où le détenu ne pouvait ni se lever debout, ni s'asseoir, ni se coucher; 4° les *gantellets de fer*, qu'on

(1) L'abbé Destombes, vol. I, ch. 13, p. 357.

(2) Un traître nommé Jean Nichols, écrivait au cardinal Allen, pour excuser son apostasie et son crime de trahison : « *Non bona res est corpus isto cruciatu longius fieri per duos fere pedes quam natura concessit* ». Ces paroles indiquent suffisamment avec quel soin et quelle cruauté les exécuteurs accomplissaient leurs viles fonctions.

employait pour comprimer les poignets du prisonnier et le suspendre en l'air à deux points d'une poutre; 5° à ces moyens ordinaires les exécuteurs, dans certaines circonstances, ajoutaient l'emploi des aiguilles enfoncées sous les ongles (1). Tous les prisonniers, sans doute, n'étaient pas soumis à ces tortures horribles; mais un grand nombre durent les subir. Parmi les soldats du Christ qui portèrent vaillamment ces glorieuses livrées du martyre, l'histoire a enregistré, pour l'immortalité, les noms de Campian, Brian, Cottam et Sherwood (2).

Mais le couronnement de toute cette législation, digne de l'enfer du Dante, était le supplice réservé pour la dernière heure. Un pauvre catholique avait-il été condamné à la peine capitale, au jour et à l'heure fixés d'avance, il était conduit, sur la claie, au lieu de l'exécution, ordinairement à Tyburn. Là, le bourreau s'emparant de lui, se hâtait de le mettre à la potence; mais il veillait d'un œil jaloux à ce qu'il ne rendît pas le dernier soupir. Avant donc que la vie s'exhalât, il cou-

(1) Voir Milner, *Letters to a prebendary*. Lett. IV, p. 134.

— Voir aussi Lingard, note DD du règne d'Elisabeth.
(2) Chose triste à noter, Elmer, évêque de Londres, à cette époque, se plaisait à aller parfois diriger lui-même l'application de ces divers instruments de torture. On raconte que, dans un circonstance, n'ayant pas pu obtenir d'une jeune dame de très-bonne famille qu'elle assistât au service anglican, il eut la cruelle audace de la faire horriblement châtier. — Sanders, *De schismate*.

paît la corde. Une fois la victime à terre, il commençait par la démembrer; il lui ouvrait ensuite le ventre et, en extrayant les entrailles, il les brûlait littéralement sous ses propres yeux. Après quoi, d'un bras plus ou moins assuré, il lui tranchait la tête, et il terminait son œuvre en coupant en quartiers ce qui restait du corps mutilé...

Quel fut cependant le nombre des martyrs que fit la main sanguinaire d'Élisabeth? Voici comment en parle Hallam: « Les martyrs catholiques, sous Élisabeth, furent nombreux. Dodd les évalue à 191; Milner en compte 204 (1). Suivant cet écrivain, 15 périrent pour avoir nié la suprématie de la reine; 126 pour avoir exercé leur ministère, et le reste pour s'être réuni à l'Église romaine. Beaucoup d'autres moururent des souffrances de la prison; il y en eut aussi un grand nombre qui furent dépossédés de leurs biens (2). »

Quel triste nécrologe! c'est bien le digne pendant de celui qui a été dressé à la fin du règne de Henri VIII. Ajoutons-y, avec une respectueuse sympathie, le nom de la plus noble, sinon de la plus sainte des victimes, le nom de Marie Stuart (3).

(1) D'après Mgr. Spalding, 124 prêtres subirent la mort des traîtres. 114 d'entre eux étaient séculiers, 8 jésuites, 1 moine et 1 religieux.

(2) Hallam, *Const. Hist.*

(3) Au sujet de cette reine infortunée, nous avons eu, en France, des historiens d'opinions très-diverses; d'après des

VIII. Nous sommes loin d'avoir donné le tableau complet de la persécution des catholiques sous *la reine-vierge* (1). Mais telle qu'elle est, cette esquisse nous permet d'apprécier la réforme sous une nouvelle face. A la juger d'après les moyens qu'elle a mis en œuvre (2), il est impossible de retrouver en elle aucun trait de l'esprit chrétien,

travaux récents et curieux, la question de son innocence paraît désormais résolue en sa faveur.

(1) Nous reviendrons sur ce sujet dans notre sixième étude. Voir, d'ailleurs, pour connaître la persécution dans toute son étendue, l'ouvrage de M. l'abbé Destombes, plusieurs fois cité, et les *Mémoires* si touchants de l'évêque Challoner.

(2) Chose étrange, et qui montre jusqu'à quel point l'esprit de parti peut aveugler! Aux yeux des anglicans, ce ne sont ni Henri VIII, ni Édouard VI, ni Élisabeth qu'on doit regarder comme des persécuteurs; une seule reine a mérité cette odieuse qualification, c'est Marie. Aussi ce nom est-il constamment jeté à la face des catholiques, quand ils osent parler des persécutions dont leurs aïeux furent victimes. Afin même d'en faire un épouvantail pour les enfants de la réforme et de leur inspirer à jamais une horreur profonde pour tout monarque ami de Rome, ils ne l'appellent que *Marie la sanguinaire*.

Nous répugnons à approuver la ligne de conduite tenue par cette illustre reine à l'égard d'une partie de ses sujets. Toutefois: 1° Est-il vrai que Marie ait été persécutrice par suite de sa foi catholique? 2° N'y a-t-il pas eu des circonstances qui, sans excuser complètement cette reine, expliquent du moins ses rigueurs exagérées? 3° N'a-t-on pas également, en haine d'une religion désormais proscrire, chargé affreusement le tableau de ses persécutions? 4° Qui des deux, après tout, de Marie *la sanguinaire* ou de *la bonne reine Bess* (Élisabeth) se montra plus barbare?

Ces questions nous paraissent présenter le plus haut intérêt. Voir l'appendice E, où nous tâchons de les résoudre.

à moins d'admettre que l'esprit d'astuce, de calomnie, de rapine et de cruauté, soit l'esprit même du divin Fondateur de notre foi. « Disons hautement au contraire, s'écrie le savant P. Perrone, que des *moyens* de cette espèce font voir plus clair que le jour, dans la prétendue réforme, le caractère terrestre, mondain, charnel, l'œuvre des ténèbres, le caractère diamétralement opposé à l'esprit de charité, de mansuétude, de patience, de tolérance, du véritable évangile du Sauveur du monde, caractère qui s'est constamment montré en traits lumineux dans la propagation du christianisme, depuis les Apôtres jusqu'à nous (1). »

IX. Ces dernières paroles, qui résument un grand fait, sont entièrement confirmées par l'histoire même de la conversion de l'Angleterre. Comment saint Augustin et ses coopérateurs travaillèrent-ils à tirer les Bretons de l'idolâtrie, de l'ignorance et du borbier des vices ? Comment firent-ils entrer ce peuple dans le troupeau du divin Pasteur ? Semblables aux premiers Apôtres, ils n'employèrent ni prisons, ni bannissement, ni confiscations, ni tortures, ni potence ; mais, comme eux, animés d'une foi vive et pleins d'amour divin, ils s'efforcèrent de conquérir les âmes à leur adorable Maître par la force de la vérité et par l'exemple de leur sainte

(1) Perrone, *le Protestantisme*..., III, p. 199.

vie. On n'a qu'à lire Bède pour être complètement édifié à cet égard.

Il s'est rencontré cependant des écrivains qui, dans le but de rabaisser cette grande figure du moine missionnaire, ont prétendu que saint Augustin et ses compagnons auraient réuni par contrainte les anciennes Églises bretonnes au siège de Cantorbéry. Cette histoire est une pure invention. Saint Augustin était si éloigné d'employer la force brutale dans l'œuvre sublime confiée à son zèle, qu'il enseignait tout particulièrement au roi Ethelbert que « *le service du Christ doit être volontaire et non pratiqué par contrainte* » (1). En véritable apôtre et en homme *inspiré* il menaça, il est vrai, de la colère divine les évêques et le clergé bretons, ainsi que leurs ouailles, s'ils ne rentraient bientôt au giron de l'Église romaine ; mais il ne sera jamais prouvé qu'il ait usé de violence pour les convertir.

D'autres auteurs ont été plus loin. Ils ont soutenu que c'est à la suite de ses discours et de ses trames que les Bretons furent massacrés par les Anglo-Saxons (2). Parmi ces écrivains se fait remarquer le célèbre auteur de *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre*, qui enfin a reconnu, malheureusement trop tard, ses nombreuses erreurs

(1) Bède, liv. 1.

(2) Dans son *Histoire du Protestantisme*, D'Aubigné soutient cette accusation.

touchant le rôle de l'Église catholique dans le monde. Voici comment il s'exprime sur cette question : « Ce fut chez les Gallois une tradition nationale que le chef de la nouvelle Église anglo-saxonne avait provoqué cette invasion et désigné le monastère de Bangor aux païens du Northumberland. Il est impossible de rien affirmer de positif à cet égard ; toutefois, la concordance des temps rendait l'imputation assez grave pour donner aux amis de l'Église romaine l'envie d'en détruire la trace. Dans presque tous les manuscrits du seul historien de ces événements, ils ajoutèrent par interpolation qu'Augustin était mort quand eut lieu le combat contre les Bretons et le massacre des moines de Bangor : *Quamvis ipso jam multo ante tempore ad caelestia regna sublato* (1). Ces mots sont interpolés, selon l'opinion des célèbres théologiens Godwin et Hammond. Augustin était vieux à cette époque, mais il vécut encore au moins un an après l'exécution militaire qu'il avait prédite. » (608—616.)

Cet exposé renferme deux accusations. Augustin Thierry parle d'abord d'une tradition nationale d'après laquelle le vieux missionnaire des Bretons aurait été la cause du massacre des moines de Bangor. Il affirme ensuite que, pour ruiner d'un seul coup l'inculpation si grave qui pèse sur la mémoire de ce saint apôtre, ses amis auraient habi-

(1) Bède, *Hist.*....., liv. II, c. 2.

lement inséré dans le texte de Bède qu'il était mort depuis plusieurs années, quand eut lieu cette horrible boucherie.

Sans entrer dans une discussion minutieuse de ces deux faits, nous nous contenterons de reproduire quelques lignes de Gorini, qui a parfaitement traité la question.

« M. Thierry, dit le savant écrivain, parle d'une tradition galloise qui accusait le chef des missionnaires romains d'avoir excité cette guerre. Je crains beaucoup que ce souvenir des Gallois n'ait été recueilli, comme les poésies également traditionnelles d'Ossian, que dans la tête de MacPherson, qui le premier eut besoin d'un pareil témoignage. M. Thierry n'ose ni en admettre ni en rejeter l'autorité ; il lui est impossible, pense-t-il, de rien affirmer.

» Cependant M. Thierry pouvait dire que cette tradition est fautive, puisqu'elle contredit l'histoire où nous avons lu que le massacre des moines fut un accident, et non le but de la guerre, leur présence ayant seule attiré l'attention d'Edilfrid, et la lâcheté de Brocmail les ayant livrés..... M. Thierry pouvait dire encore que les grands historiens de l'Angleterre, Lingard, Du Chesne, Rapin de Thoyras, Hume, Goldsmith, les auteurs de l'*Histoire universelle* n'ont point parlé de ces atroces rumeurs, décorées du nom de tradition nationale, mais qu'ils ont cherché d'autres causes

à cette invasion. M. Thierry pouvait dire que la vie d'Edilfrid ayant été un long combat contre la Bretagne, la vengeance de l'archevêque ne fut pas plus nécessaire pour armer ce prince en cette occasion qu'en vingt autres (1). »

Quant à l'accusation d'interpolation, le même écrivain, après avoir cité un texte de Lingard, conclut : « Ainsi *tous* les manuscrits de Bède sont d'accord pour déclarer que saint Augustin n'existait plus à l'époque de l'expédition d'Edilfrid, et M. Thierry veut récuser l'autorité de cet accord, parce qu'une version, et encore une version abrégée, ne renferme pas la phrase justificative ! Pourquoi M. Thierry n'a-t-il pas dit nettement que les manuscrits de Bède, auxquels il renvoie, sont les manuscrits d'une traduction abrégée de cet auteur ? (2) »

Pour conclure sur saint Augustin, nous citerons un auteur très-connu dans la réforme. Voici comment s'exprime Collier : « Disons quelques mots de *lui* au point de vue du caractère. C'était un homme plein d'amabilité, tout entier à son œuvre et pratiquant des austérités étonnantes. On peut bien remarquer dans sa conduite quelques inégalités de tempérament ; mais s'il fut trop impérieux dans ses demandes, s'il étendit trop loin ses privilèges sur les Bretons, on doit mettre tout cela à la charge

(1) Gorini, II, p. 80.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 84.

de l'infirmité humaine. Ne le racheta-t-il pas, d'ailleurs, par les plus grands mérites ? Ce qui est certain, c'est qu'il s'engagea dans une glorieuse entreprise, qu'il surmonta tous les dangers et tous les obstacles et qu'il obtint un succès merveilleux. Il convertit le royaume de Kent par le prestige de sa conduite et la puissance de ses miracles, et celui des Saxons orientaux par son disciple et coadjuteur Melitus. Ce fut un grand pas vers la conversion des autres royaumes, que ces vastes conquêtes parmi les Saxons. Aussi honorons sa mémoire, et bénissons le Tout-Puissant d'en avoir fait un *instrument* si considérable du bonheur de cette île (1). »

X. Comparées dans les *moyens* comme dans les *instruments* qui ont servi à les accomplir, la réforme et la conversion de l'Angleterre diffèrent, on peut le dire, du tout au tout. Ce sont deux mondes opposés. Serons-nous surpris si les résultats s'accusent également avec des caractères entièrement différents ?

Nous l'avons vu, à la suite de toutes les roueries politiques et des efforts de tout genre pour

(1) J. Collier, liv. II, p. 78. — Jérémie Collier, né en 1650 et mort en 1726, est célèbre comme un des évêques *non jureurs* de 1688 et comme écrivain. Il a publié des *Essais* sur divers sujets de morale, une traduction du grand Dictionnaire de Moréri et un tableau de l'immoralité et de la licence du théâtre anglais, qui fit beaucoup de bruit, à son époque. Ses

réformer l'Église d'Angleterre, ce beau royaume présentait le spectacle de tous les vices et de tous les dévergondages. Le tableau de ces hontes, tracé de la main même des écrivains anglicans, est hideux. Eh bien ! tandis que, au nom magique de la réforme tout se corrompt et périt, la Grande-Bretagne, sous l'influence d'Augustin et de ses compagnons, sort de la région des ténèbres et des ombres de la mort pour entrer dans la voie de la vraie lumière et de la vie. On connaît cet adage d'un ancien : *Le chemin le plus court pour l'enseignement, c'est l'exemple*. Jamais précepte, dans l'ordre moral, ne fut mieux pratiqué que par ces magnanimes apôtres. L'Évangile, annoncé par eux, ne fut pas simplement le son d'une parole divine ; incarné dans chacun de leurs actes, il devint réellement un phare lumineux et attractif. Saisies de respect et d'admiration devant ces figures de héros chrétiens, les foules ne purent s'empêcher de croire à leur enseignement, et poussées par une inspira-

Mélanges ont été mis par le P. Courbeville au niveau des œuvres de Montaigne, de Saint-Evremond et de La Bruyère. Quant à l'*Histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne* que nous citons, elle est généralement regardée comme écrite avec jugement et d'une manière impartiale. Mais Burnet se plaint amèrement de ce que l'auteur, dans le second volume, montre constamment un penchant pour les doctrines romaines et ne craint pas de censurer les réformateurs. Moins que tout autre, l'évêque de Salisbury a le droit de se plaindre : quel historien, plus que lui, écrivit jamais sous l'influence de ses préjugés de secte, et d'une façon plus haineuse et plus vénale ?

tion secrète, elles marchèrent sur leurs traces. Une Angleterre nouvelle fut créée, la *merry England*, tant chantée par les poètes.

Avant l'arrivée d'Augustin, le peuple breton était affligé de trois grandes misères : l'ignorance, la barbarie et le vice. L'ignorance ne pouvait pas être plus profonde, puisque ce peuple ne connaissait pas même l'usage des lettres. La barbarie également régnait partout. Au témoignage de Guillaume de Malmesbury, les Northumbres vendaient leurs enfants comme des esclaves, preuve manifeste de mœurs sauvages. Quant aux vices, ils étaient nécessairement ceux qu'enfantent d'ordinaire l'ignorance et la barbarie. Or, le christianisme, prêché et pratiqué par Augustin, une fois implanté sur ce terrain inculte, de nombreux et grands monastères surgissent, et ces maisons saintes deviennent des pépinières de savants d'où la lumière rayonne sur toute la nation (1). Ces peuplades, d'autre part, sous l'impulsion de la grâce, qui leur arrive pleine et abondante, sortent comme d'un profond sommeil et entrent généreu-

(1) Ce fut également de ces maisons de prière et d'étude que sortirent les missionnaires qui prêchèrent la foi en Allemagne et presque dans tout le nord de l'Europe. Saint Wilfrid annonça l'Évangile en Friedland, saint Willibrod le porta chez les Frisons, saint Boniface dans la Germanie du centre et du sud, saint Willibad le prêcha aux Germains du nord, ses disciples aux Danois, saint Sigifred aux Suédois. La Norvège dut aussi sa conversion aux missionnaires anglo-saxons, qui trouvèrent un puissant concours dans Haco, roi du pays.

sement dans le chemin des vertus chrétiennes. A l'imitation de leurs maîtres, elles embrassent, avec l'ardeur des néophytes, l'humilité, la patience, la charité, l'abnégation, l'esprit de sacrifice et même les conseils évangéliques. Et dans ce mouvement de régénération sociale, mais surtout religieuse, ce ne sont pas seulement les hommes des classes inférieures qu'on peut remarquer : les nobles et les princes donnent, les premiers, l'exemple. Ainsi on en voit plusieurs quitter toutes les grandeurs du siècle, s'enfermer dans le cloître pour y mener une vie obscure et pénitente; d'autres bâtir des églises et des monastères, auxquels ils accordent de nombreux privilèges et qu'ils dotent richement. En un mot : « *Un peuple jusqu'alors grossier, barbare et immoral, fut tout-à-coup changé en une nation douce, bienveillante, humaine et pieuse* (1). »

Si, d'après la parole du Sauveur, nous devons connaître les faux prophètes à leurs fruits, à leurs œuvres également jugeons les vrais apôtres de l'Évangile. Augustin et ses dignes compagnons ont fait fleurir, dans une terre désolée et aride, la science, la vertu, la religion, la sainteté : qui doute que ces hommes ne fussent les envoyés de Dieu ? Oserait-on en dire autant de ceux qui ont prétendu réformer l'Église, quand on connaît les résultats de leur zèle hypocrite ?

(1) Le Dr Fletcher, *Sermons*, vol. II, 14.

XI. Une conclusion générale se présente ici d'elle-même ; nous la donnerons sous forme interrogative, laissant au lecteur impartial de faire la réponse.

Les deux Églises, celle de saint Augustin et celle des réformateurs anglicans, sont deux sociétés religieuses à peu près complètement opposées ; leurs affirmations sur les points les plus vitaux de la foi, du culte et de la discipline sont souvent contraires. Avec Rome et le monde catholique, l'Église établie par saint Augustin affirme sept sacrements, le saint sacrifice de la messe, la suprématie du Pape (1), l'invocation des Saints et la vénération de leurs images. L'anglicanisme, Église nationale et partant séparée de l'univers chrétien, rejette tout cet enseignement ou le modifie. De ces deux Églises quelle peut être la véritable ? Est-ce l'Église fondée par un missionnaire, l'envoyé du Vicaire de l'Homme-Dieu, le digne disciple du Sauveur lui-même par ses vertus, l'émule de saint Paul par son héroïsme, le régénérateur d'un peuple barbare par son enseignement et sa vie évangéliques ? Est-ce au contraire l'Église établie par un monarque voluptueux, un enfant-roi, jouet d'astucieux courtisans, et une reine dont l'ambition démesurée fut le moindre défaut, lesquels accomplirent cette œuvre d'une si haute

(1) Voir l'appendice F.

importance, sans mission aucune et en employant des *instruments* et des *moyens* qui répugnent à l'esprit du christianisme et que repousse même toute conscience honnête ? Le Christ est-il ici ou est-il là ? Ici, avec Augustin et ses zélés coopérateurs, ou là avec tous ces audacieux fabricateurs de religion nouvelle ? Est-ce Rome qui, par le ministère de ses légitimes et saints apôtres, prêche infailliblement la parole de vérité et distribue les moyens de sanctification ? Serait-ce Londres, le Londres anglican, qui, grâce à des hommes sans mandat et du plus hideux caractère, pourrait se glorifier de posséder ces divins privilèges de l'Épouse de Jésus-Christ ?

DEUXIÈME PARTIE

CARACTÈRES DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

Issue des plus misérables passions, l'Église anglicane a porté, à travers ces trois derniers siècles, la physionomie d'une pareille origine. Ainsi qu'aux premiers jours, comme sous Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth, elle a eu besoin, pour se soutenir, de la force du bras séculier, et son développement d'autre part, dans l'ordre des idées, n'a été que l'expansion, le fruit même du principe qui lui donna naissance. Persécutrice, non, croyons-nous, par instinct, mais par besoin de sa cause, et, dans tous les cas, contrairement au prétendu axiome de liberté religieuse du protestantisme, elle a poursuivi avec acharnement, jusqu'à ces dernières années, les enfants de la vieille Église du pays. Sa main n'a pas toujours répandu le sang ; la fin du dix-septième siècle a vu cesser l'œuvre du bourreau ; et toutefois, sous une autre forme, elle n'a pas moins continué à traquer les fidèles disciples de Rome. Ne les frappant plus du

glaise, elle les a soumis aux lois les plus oppressives et les plus révoltantes ; elle les a traités, avec un dédain superbe, en vrais parias. Née d'ailleurs de l'orgueil, débarrassée du joug nécessaire et si doux de l'Église infailible, elle s'en est allée, malgré un certain sentiment de respect pour l'autorité, à toutes les conséquences que les événements et les hommes ont tirées de sa constitution purement terrestre.

Ce double tableau de l'histoire de l'anglicanisme serait fort intéressant. Comme nous aurons l'occasion d'en parler plus tard, nous nous contenterons, pour l'heure, de l'avoir indiqué. Arrivons tout de suite à présenter les principaux traits de cette Église nationale qui, il faut bien le dire, parmi toutes les sociétés chrétiennes séparées, est certainement celle dont Rome pleure davantage la perte et réclame avec plus de soupirs et de prières le glorieux retour. Car « hélas, dit Montalembert, l'Église manque à l'Angleterre et l'Angleterre manque à l'Église (1). Que n'eût point fait le

(1) Nous n'avons pas besoin d'en faire la remarque, dans la pensée de M. de Montalembert, ce second membre de phrase ne doit pas s'entendre dans un sens absolu. Aucun peuple n'est absolument nécessaire à Dieu, et partant à son Église. Maître de ses desseins de justice et de miséricorde, le Tout-Puissant ne s'est pas inféodé, d'une manière irrévocable, à telle ou telle nation. Loin de là, il a voulu que le *movebo candelabrum* fût un avertissement perpétuel à l'adresse de tous les peuples sans exception..... O chère France ! ne l'oublie pas.

peuple anglais pour la foi, continue l'illustre écrivain, s'il lui était resté fidèle, avec son infatigable activité, son indomptable énergie, la propagande illimitée de son commerce, de ses flottes, la munificence des contributions qu'il prodigue, aujourd'hui, à l'erreur ! Quelle force, quel appui, quelle abondante moisson l'Église romaine n'eût-elle pas trouvée dans cette race qui donna autrefois à la liberté ecclésiastique saint Anselme, saint Thomas, saint Edmond, les plus vaillants champions qu'elle ait jamais connus, et qui, aujourd'hui, consacre à la propagation d'un christianisme erroné et impuissant tant de trésors et tant de persévérance !... Mais aussi quelle influence salutaire et bénie le catholicisme n'eût-il pas exercé sur le cœur du peuple anglais, pour en fléchir la raideur, en purifier l'âpreté, en réduire surtout l'implacable égoïsme !

» Dieu ne l'a pas voulu. L'esprit du mal a prévalu. Le lien qui avait uni pendant mille ans Rome et l'Angleterre a été violemment rompu. Rome et l'Angleterre sont encore et toujours en lutte..... Et cependant, un instant de lumière, un malheur, un de ces hasards où se révèlent les mystères de la Toute-Puissance, suffirait pour le bien comme il a suffi pour le mal ; et de toutes les réconciliations que le monde a vues, ce serait la plus heureuse et la plus féconde (1). » Puis donc que le jour de cette

(1) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, ch. 12.

grande réconciliation n'a point encore paru et que ne s'est pas accompli le vœu des âmes vraiment catholiques, mais surtout des pontifes de Rome, depuis trois siècles, résignons-nous au pénible rôle de peindre cette malheureuse Église anglicane avec la physionomie qu'elle tient de sa criminelle révolte. Nous le ferons brièvement.

Trois questions se présentent ici : 1° Quels sont les caractères de l'Église anglicane au point de vue théologique? — 2° Quelle est son action, sa vie dans son propre sein? — 3° Quels résultats obtient-elle sur les esprits et sur les cœurs comme prétendu missionnaire de la vérité évangélique? — Ces questions vont nous fournir la matière de trois nouveaux chapitres.

CHAPITRE I.

CARACTÈRES DE L'ÉGLISE ANGLICANE AU POINT DE VUE THÉOLOGIQUE.

L'Église anglicane a des caractères qui lui sont communs avec toutes les sectes nées au seizième siècle; mais elle en a d'autres qui lui sont propres et qui lui donnent une physionomie à part.

CARACTÈRES COMMUNS.

Les traits de cette Église, qui lui sont communs avec les autres sectes réformées, sont les suivants :
1° elle est schismatique; 2° elle est hérétique;
3° elle est protestante.

1° Elle est *schismatique*.

I. L'antiquité chrétienne avait deux règles positives et claires qu'elle donnait aux fidèles pour décider quand est-ce qu'il y avait schisme, et, par conséquent, dans quel cas ils pouvaient rester en communion avec un corps de chrétiens, fût-il petit ou considérable. « Ils n'avaient pas, dit Mgr. Wiseman, à s'embarrasser des points de doctrine ni des subtilités de la controverse; ils n'avaient qu'à s'assurer tout simplement d'abord, si le reste de l'Église, c'est-à-dire la masse des Églises dispersées sur toute la terre, les regardait comme étant de sa communion, et ensuite s'ils étaient unis au Saint-Siège apostolique de Rome. Partout où ils trouvaient ces deux conditions, ils devaient se joindre à la société qui les réunissait; partout où elles n'existaient pas, il y avait schisme, et ils ne devaient point avoir de communion avec ceux qui le formaient (1). »

Ces deux règles, phare lumineux dans les jours

(1) 1^{er} article sur les *Prétentions de la Haute-Église*.

difficiles, l'Église anglicane ne saurait les répudier, elle qui se glorifie de ne s'être réformée que d'après le modèle de l'Église primitive. Or, en les lui appliquant, on est obligé de reconnaître tout de suite que réellement elle est en état de *schisme*. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un coup d'œil rapide sur ses rapports avec les autres sociétés chrétiennes.

Que l'Église anglicane ne soit pas en communion avec l'Église latine et avec son chef auguste, c'est un fait plus éclatant que le jour. De tout temps, depuis sa rupture, elle ne s'est pas contentée de tourner le dos à Rome, mais elle a tenu constamment à se poser en ennemie jurée du Saint-Siège. Il faut lire ses orateurs, ses historiens, ses jurisconsultes (1) et les statuts du parlement, pour

(1) Nous ne citerons que Blackstone. Chez ce célèbre commentateur des lois anglaises, à part le savant qui n'a pas su découvrir les titres glorieux du catholicisme dans son propre pays, nous avons constaté avec tristesse les préjugés, les haines et les mépris de l'anglican forcené. Un homme ordinairement si calme, et habituellement prôneur de la dignité de la race humaine, ne sait jamais s'émouvoir en présence des lois atroces dirigées contre les catholiques; il ne sait pas même flétrir cette législation barbare, au nom de cette équité dont il paraît avoir un sentiment si haut. Pour lui, dirait-on, être enfant de l'Église de Rome, c'est n'être plus anglais. Il ne crie pas, comme la foule, *no popery*; mais ce *tolle* de la haine stupide semble sortir de chacune des pages où ces mots, *Pape, Église romaine, Catholiques*, tombent sous sa plume. Et dire qu'un si grand jurisconsulte épuise le vocabulaire pour célébrer toutes les libertés, mais surtout la liberté d'examen!

comprendre jusqu'à quel point le pape est détesté, honni, vilipendé (1). Jamais la haine ou le préjugé ne fit entendre un langage plus odieux. Et chose plus triste! ce langage a été toujours regardé, paraît-il, même par les hommes les plus instruits et les plus consciencieux, comme une tradition obligatoire. « Je n'étais pas le seul, dit le P. Newman, à considérer ces attaques contre Rome comme nécessitées par notre position; tous nos théologiens anglicans les avaient considérées ainsi avant moi. Ils l'avaient pensé, et ils avaient agi conformément à leur pensée (2). » Si donc, comme le dit le poète, « entre ses ennemis il n'est pas de traité », on ne voit pas quelle union pourrait exister entre l'Église anglicane et l'Église latine, la seule Église catholique.

Serait-ce par hasard l'Église gréco-russe ou photienne qui regarderait l'Église anglicane comme une sœur vivant de la même vie de famille? Il faut l'avouer, depuis une trentaine d'années, bien des efforts ont été faits pour amener l'union de l'anglicanisme et des Églises schismatiques d'Orient; mais toutes ces tentatives sont restées jusqu'à pré-

Le traducteur français de Blackstone, un magistrat, confirme lui-même notre manière de voir. « Si l'auteur, dit-il, s'en écarte quelquefois (de l'esprit d'impartialité, de liberté et de justice), c'est.... lorsqu'il oublie sa modération, son équité ordinaire, en parlant de la religion catholique » (Chompré, Préface, ix.)

(1) Voir l'appendice G.

(2) *Apologia*, p. 288 de la traduction française.

sent infructueuses. Ni les démarches de M. Palmer à Saint-Petersbourg, ni ses lettres aux patriarches de Moscou et de Constantinople, ni le voyage du révérend M. Dalton en Servie, ni le synode tenu à Londres, de concert avec le prince Orloff, ni la présence d'un évêque anglican à Jérusalem, n'ont pu effectuer, pas même faire espérer un rapprochement. Les deux Églises restant chacune avec son symbole, leur union est ajournée aux calendes grecques.

Peut-on dire tout au moins que l'Église anglicane forme un seul et même corps avec les sectes protestantes du continent? La Suisse comme l'Allemagne, les calvinistes français comme les luthériens d'Outre-Rhin n'ont jamais eu de grandes sympathies pour une Église qui s'est presque toujours drapée dans les vêtements d'un fantôme de catholicisme et qui s'est mise, pieds et poings liés, entre les mains du pouvoir royal.

L'Église anglicane est donc séparée et de l'Église universelle et du Saint-Siège de Rome. Donc elle est manifestement en état de *schisme*.

II. Historiquement, ce triste état, qui la marque d'un cachet de réprobation, remonte aux premiers temps de son existence. C'est le jour où elle rejeta définitivement la suprématie du pape qu'elle rompit avec le monde catholique, la chaire bénie de Pierre étant le centre vivant de la famille du

Christ. Cette scission malheureuse, on s'en souvient, eut lieu au mois de mars de l'année 1534. Par les bills qui furent passés alors, on dépouilla le pape de tout pouvoir et de toute juridiction en Angleterre, et du même coup ce pays fut détaché, en tant que communion chrétienne, du reste du monde (1). Dans une de ses lois, il est vrai, on eut la précaution d'insérer que ni le roi, ni les nobles, ni les sujets n'avaient l'intention « de se séparer, ni même de différer de la communion de l'Église du Christ, en aucune des choses qui touchent aux véritables articles de la foi catholique de la chrétienté (2) »; mais une pareille restriction, en admettant qu'elle fût sérieuse dans la pensée de ceux qui la firent, n'avait absolument aucune valeur. Le parlement avait nié la suprême juridiction du Saint-Siège et avait transféré son autorité au roi; il avait, en outre, prohibé toute communication avec le pape, même pour les matières les moins importantes; quelle était la conséquence d'une semblable législation? Évidemment, une rupture avec le troupeau dont le successeur de Pierre est le pasteur, c'est-à-dire avec l'univers catholique (3).

(1) Statut 25 Henri VIII, 19, 20, 21. Voir l'analyse de ces bills dans Lingard.

(2) Statut 25 Henri VIII, c. 21.

(3) *Notes on the nature and extent of the royal supremacy in the anglican Church*, by David Lewis, M. A. — Voir l'appendice H.

Peu de mois, d'ailleurs, après que furent passés les actes dont nous parlons, Henri VIII, tout entier à ses nouveaux pouvoirs de suprématie, ordonna que le nom même du pape fût effacé des livres liturgiques, et cela, à perpétuité. L'ordre du despote fut ponctuellement exécuté; on en a la preuve manifeste jusqu'à ce jour (1).

Mais ce ne fut pas le roi seul qui, par l'organe du parlement, rompit avec Rome. Le clergé entra dans cette révolte criminelle. Après avoir reconnu que le monarque est le *chef suprême* de l'Église d'Angleterre, il répudia formellement l'autorité du Saint-Siège, dans ses deux *Convocations* de Cantorbéry et d'York (2). L'archevêque de

(1) Lewis, *Notes*, p. 36.

(2) La *Convocation* était une assemblée des représentants du clergé pour traiter des matières ecclésiastiques, pendant la session du parlement. *Chacune des deux provinces avait la sienne*; elle ne pouvait toutefois avoir lieu que sur un *writ* (ordonnance) du roi.

La Convocation de Cantorbéry avait deux chambres, dites la *Chambre haute* et la *Chambre basse*. La première était composée seulement des 22 évêques de la province, depuis la réforme; mais avant cette funeste révolution, elle comptait, en outre, dans son sein, les abbés, les prieurs et les autres prélats mitrés. Naturellement, elle était présidée par l'archevêque. La seconde chambre se composait de 144 membres, à savoir: 22 doyens, 53 archidiacons, 24 délégués (*proctors*) des chapitres et 44 délégués du clergé paroissial.

La Convocation d'York n'avait qu'une chambre.

Depuis le commencement du dernier siècle, la Convocation est à peu près anéantie. Dans ces derniers temps on a fait de grands efforts pour la faire renaître. Réussirait-on à la rétablir telle qu'elle était, surtout avant la réforme, on

Cantorbéry, en particulier, rejeta le titre de *légal apostolique*, et ne voulut plus être appelé que *métropolitain*. Les universités d'Oxford et de Cambridge (1) également, ainsi que le chapitre de Saint-Paul, rejetèrent la juridiction papale et se soumirent, avec le reste du pays, à la nouvelle autorité du roi (2).

Comme si ces décisions des deux premiers corps de l'État, le parlement et le clergé, n'offraient pas une garantie suffisante, Henri fit passer un nouveau bill qui obligeait à prêter un serment spécial tout candidat aux ordres, tout ministre qui recevait l'institution d'un bénéfice, tout gradué des universités et toute personne, selon le bon plaisir du prince. Quiconque refusait de le faire devait être condamné à mort comme coupable de trahison.

Créé par ce tyran impitoyable, l'état de schisme, à l'exception du règne de Marie, s'est continué jusqu'à nos jours. Sous Édouard VI, tous les membres du clergé, diacres, prêtres et évêques, furent également obligés par serment, au moment de leur prétendue ordination, à répudier l'autorité du Saint-Siège (3). Sous Élisabeth, on alla plus

n'aboutirait certainement qu'à rendre plus manifestes les dissentiments profonds qui existent au sein du clergé anglican sur le dogme, le culte et la discipline.

Cette institution a son histoire, fort intéressante d'ailleurs. Nous en dirons un mot dans le corps de l'ouvrage.

(1) Voir une note sur ces deux universités: appendice I.

(2) Lewis, *Notes*, p. 28.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 88.

loin encore. Soutenir, défendre seulement l'autorité papale fut jugé un crime de haute trahison. La récidive méritait *la mort et autres pénalités* (1). Mais pourquoi insister ? Toute l'histoire de l'anglicanisme, depuis trois siècles, n'est-ce pas la répudiation haineuse, traduite souvent par des faits horribles, de tout rapport religieux avec Rome ? Persécution sanglante des catholiques, attentat à toutes leurs vieilles libertés, préjugés aveugles, invectives grossières, cruelles calomnies, tout n'indique-t-il pas que l'Église anglicane et l'Église catholique sont séparées par un abîme ?

III. Cette note de *schisme* a toujours pesé, mais dans ces derniers temps plus que jamais, comme une flétrissure, à l'Église anglicane. Elle veut bien ne pas relever de l'autorité du pape, elle aime à se féliciter d'avoir brisé son joug, mais elle ne voudrait pas moins faire partie de l'Église catholique. De là mille efforts pour laver la souillure de sa séparation et pour se faire regarder comme membre de la famille du Christ. A ce rude travail elle a perdu sa peine. Comme le lui a si bien démontré Mgr. Wiseman, dans un article qui, à son époque, eut un retentissement salutaire au-delà du détroit, la situation qu'elle s'est faite ressemble parfaitement à celle des Donatistes, au quatrième siècle. Qu'est-elle, en effet ? Une Église

(1) Lewis, *Notes*, p. 37.

particulière, qui se dit et se proclame la véritable épouse de Jésus-Christ, et, à l'en croire, il faut venir dans son giron chercher la pureté de la doctrine et la grâce des sacrements, si l'on veut parfaire son salut. Or, c'était là précisément la situation et telles étaient les prétentions des Donatistes, en Afrique. Mais que fit le grand évêque d'Hippone pour leur faire tomber le bandeau des yeux ou pour foudroyer leur orgueil ? Il leur montra qu'ils étaient en état de *schisme*, et cela, non-seulement en battant en brèche les arguments par lesquels ils voulaient justifier leur conduite, mais surtout en émettant ce grand principe, qui d'un seul trait écrasait les rebelles : « *Securus judicat orbis terrarum bonos non esse qui se dividunt ab orbe terrarum in quâcumque parte orbis terrarum* » (1). « *La catholicité juge avec certitude que ceux qui se séparent d'elle, quels qu'ils soient, ne peuvent être bons.* »

Cette sentence d'or, qui devrait être un *axiome de théologie*, dit Mgr. Wiseman, est la condamnation sans réplique de l'Église anglicane. Séparée, et séparée *volontairement*, de l'Église universelle, elle ne saurait guérir cette tache fatale de sa révolte, à moins de revenir, humble

(1) Saint August., *contra Epist. Parm.*, lib. III, c. 4. — Voir dans l'*Apologia* du R. P. Newman (pp. 165 et 186 de la traduction française) l'effet produit sur son esprit par le *Securus judicat*....

filles repentantes, vers la bonne et divine Mère qui l'engendra à la vie. C'est, du reste, ce que des centaines de grandes âmes ont compris dans ces dernières années, et, grâce à la prière, la lumière de l'esprit s'est changée, pour elles, en une forte conviction qui les a heureusement conduites à Rome.

Mgr. Wiseman, dans le savant article auquel nous venons de faire allusion, cite un à un les arguments dont s'étaient servis les Donatistes pour se proclamer membres de l'Église catholique, et il montre que les anglicans raisonnent d'une façon aussi déplorable pour écarter l'accusation de schisme. Nous n'avons pas à reproduire cette belle plaidoirie théologique; nous nous contenterons d'engager le lecteur studieux à la lire dans l'auteur même (1); mais nous allons exposer et juger sommairement les théories plus ou moins étranges par lesquelles les *Highchurchmen* s'octroient le droit et le privilège de faire partie de l'Église universelle.

IV. Ces théories, d'après M. Thompson (2), peuvent se réduire à trois: 1° la théorie des *Églises-branches*; 2° la théorie des *nationalités*; 3° la théorie des *diocèses indépendants*.

Aucun de ces systèmes ne saurait satisfaire

(1) Voir *Démonstrations évangéliques*, vol. XVII, p. 527.

(2) Voir la brochure de ce converti dans Gondou, *Motifs de conversion*, p. 207.

un esprit droit, une âme vraiment désireuse de trouver son salut dans le vrai bercail du Christ; en les examinant de près, il est impossible de leur reconnaître aucune base solide.

1° *Théorie des Églises-branches*. — Les anglicans admettent le symbole de Nicée; ils professent dès-lors la croyance en une *Église catholique et apostolique*. Or, ils prétendent que leur Établissement fait partie de cette Église universelle, quoiqu'ils reconnaissent qu'une Église d'Occident et une Église d'Orient ne sont pas en communion avec eux. Mais l'*Orbis terrarum*, dont le jugement est irréfragable, voit là, non pas une seule et même Église, mais diverses parties d'un tout qui sont dans un état manifeste de séparation, de contradiction et d'hostilité, les unes à l'égard des autres. Que devient, en présence de ce fait, l'unité de l'Église enseignée par le symbole de Nicée? Que devient, en particulier, la catholicité de l'Église anglicane, séparée qu'elle est de l'Église universelle de Rome, et même de l'Église orientale?

Certains anglicans croient se tirer de la difficulté en soutenant que l'Église, quoique divisée, ne cesse pas d'être une. D'après eux, le schisme résultant de ces divisions ne fait pas sortir de l'unité catholique les portions de l'Église qui sont séparées. L'essence de l'unité, malgré cette non-intercommunion, reste inviolable. Les Églises anglicane, romaine et orientale sont les parties

d'un même corps ; elles forment dans leur ensemble l'Église catholique du Christ et sont, chacune dans leur pays, l'Église catholique. D'après cela, l'Église ne serait pas un corps, mais une agrégation de corps indépendants et séparés n'ayant pas entre eux de communication visible et n'y étant pas tenus par la nécessité de leur constitution.

Cette étrange théorie de branches visibles appartenant à un tronc invisible nous suggère de prime abord une remarque. Si les Églises particulières peuvent se séparer sans se rendre coupables de schisme, les diverses portions d'une même Église ne sont-elles pas en droit d'invoquer le même motif d'indépendance ? Pourquoi chaque évêché ne constituerait-il pas une Église libre ? L'union de la famille universelle du Christ une fois brisée, où doit s'arrêter le morcellement ? Il nous paraît que la réponse à cette question est impossible. Mais écoutons une parole plus autorisée que la nôtre. Dans une magnifique lettre écrite à un de ses amis, à l'époque de sa conversion, F. W. Faber s'exprime ainsi sur le sujet qui nous occupe :

« Je dois vous demander de quand date cette théorie des branches de l'Église, car c'est un langage qui sonne étrangement aux oreilles. Est-ce que toutes les Églises sont des *Églises-branches* ? Y a-t-il une Église-tronc ? S'il en existe une, quelle est-elle ? Si c'est l'Église romaine, une branche coupée, solennellement tranchée par la cognée de

l'excommunication, n'a pas à se vanter beaucoup de ce qu'elle a formé jadis partie de l'arbre. Je dois insister aussi sur ce point, que lorsque les anglicans parlent d'*Église-branche*, ils sont obligés d'ajouter (ce qui est la partie distinctive de leur théorie) cette fatale épithète de *non-communicating*, c'est-à-dire qui n'est pas en communication avec les autres. Pour montrer de quelle manière cette même question peut se présenter à un autre esprit, je vais citer, avec permission, le passage suivant d'une lettre d'un de mes amis à un ministre anglican qui avait des doutes :

« Quant à votre théorie d'*Églises-branches*, si ce n'est pas une pure illusion, il doit y avoir, comme le dit F..., quelque part une *Église-tronc*. Ou vous supposez que les branches croissent sur un tronc invisible, et alors votre exemple est absurde, puisque vous dites des *branches* de l'*Église visible* et le *tronc* de l'*Église invisible* ; ou autrement il ne peut y avoir de branches que celles de la seule Église visible. Il est superflu de dire dans cette circonstance : *les analogies ne doivent pas être poussées trop loin* ; car les analogies sont souvent notre seul moyen de représenter la vérité, et alors ce qui leur répond plus exactement, c'est la réalité. Ainsi le soleil produit la lumière et par elle la chaleur : aussi est-il donné comme le type de la Trinité. Mais, supposant ce type autorisé, qui, dans ce monde, songerait à

dire que la doctrine de la divinité des trois personnes n'y répond pas mieux que la théorie macédonienne prétendant que le Père et le Fils sont Dieu, mais que le Saint-Esprit ne l'est pas? La vraie doctrine est celle qui sert de clef aux types, et qui répond à toutes leurs applications. De la même manière, la doctrine romaine de l'Église est une clef à l'analogie d'un arbre et de ses branches, tandis que votre théorie des Églises-branches n'a pas cette qualité. Les catholiques d'Angleterre sont une branche du tronc visible qui est à Rome; mais les anglicans forment une branche d'un tronc invisible, qui n'est que la contre-partie d'un tronc visible, mais une pure création de leur imagination, création qui ne nous est garantie ni par l'Écriture ni par la tradition (1). »

2° *Théorie des nationalités.* — L'Église catholique, d'après d'autres anglicans, est, dans chaque pays, le culte reconnu par l'État. C'est la théorie des *nationalités*, dont la formule fut donnée, en Allemagne, il y a longtemps: *Cujus regio, ejus religio*. Conformément à ce principe, il faut, pour être catholique, entrer dans la communion de la majorité des habitants du royaume où l'on vit. Donc le catholique romain qui passe en Angleterre y sera *schismatique* jusqu'au jour où il deviendra enfant de l'Église anglicane, et par contre le

(1) *Motifs de conversion*, par Gondou, p. 124.

membre de cette Église qui habite en France ne sera absous du péché de schisme qu'après être devenu catholique romain.

Un pareil système, il faut l'avouer, enlève radicalement à l'Église son auréole divine. Loin d'être une fille du ciel, l'épouse du Christ n'est plus qu'une femme terrestre, à l'effigie des simples reines d'ici-bas, dont les privilèges finissent aux limites de leurs domaines. Ce n'est plus l'unique et sainte mère qui reconnaît, revendique, honore et aime partout, dans l'univers entier, ses enfants. On en fait un être multiple et bizarre, qui ici regarde comme ne lui appartenant pas des enfants qui là-bas étaient les siens, et *vice versa*. Quel rôle! quelle ridicule mission! Voilà où l'on est amené en voulant réduire les choses positivement divines aux proportions de nos courtes vues humaines!

3° *Théorie des évêques ou diocèses indépendants.* — D'autres anglicans soutiennent une théorie plus hardie encore: ils prétendent que *chaque diocèse forme une Église parfaitement et en tout indépendante*, sans cesser pour cela de faire partie de la catholicité.

Poussé à ses dernières conséquences, ce système conduit à dire que l'unité de l'Église ne serait pas troublée, quand il n'y aurait pas dans l'univers chrétien deux évêchés qui communiquassent ensemble. Mais qui, dans un pareil état de choses, pour-

rait retrouver le caractère de l'unité catholique, voulue par le Christ et poursuivie par les Apôtres ? Il y a là, non l'unité, mais bien certainement la pulvérisation, la dérision solennelle de l'unité. On n'a qu'à lire sur ce point (à part saint Augustin) saint Cyprien (1) et saint Optat (2),

(1) Voir son célèbre ouvrage : *De Unitate Ecclesiae*. Après avoir établi que l'Église est une et que tous ses membres sont unis par les liens de la charité et de la communion, saint Cyprien soutient et démontre que l'Église universelle est composée de plusieurs Églises particulières unies entre elles par la communion de leurs évêques, qui n'ont tous qu'un même sacerdoce et une même chaire, un même épiscopat, dont chacun a sa portion : *Episcopatus unus cujus a singulis in solidum pars tenetur*. D'où il conclut que c'est une hérésie et un schisme que d'abandonner les évêques et les prêtres de Dieu et de dresser un autre autel, d'offrir un autre sacrifice que celui que Dieu lui-même a institué. — Il fait voir, en outre, que c'est le Christ même qui a posé le fondement de l'unité de l'Église en faisant du siège de Pierre le point de départ de l'unité sacerdotale, et en faisant de l'Église romaine l'Église principale. Et « toutefois, dit ce Père, pour rendre l'unité visible, il (le Christ) a fait, en vertu de son autorité, dépendre d'un seul l'origine de cette unité. » *« Tamen, ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno incipientem suâ auctoritate disposuit. »* Ce texte si décisif doit quelque peu embarrasser les *Highchurchmen*, qui en appellent sans cesse à l'enseignement de la primitive Église.

(2) Dans son livre contre Parménien, saint Optat soutient ces deux propositions contre les Donatistes : 1° nous, nous sommes dans la véritable Église, parce que nous sommes unis au pape Sirice, successeur légitime de Pierre, « par lequel tout le monde communique avec nous par le commerce des lettres formées et s'accorde en une seule communion », *« cum quo nobis totus orbis commercio formatarum in unâ communionis societate concordat »* ; 2° vous, au contraire,

pour être convaincu que la vraie tradition ecclésiastique des premiers siècles est tout juste la contre-partie d'une théorie si absurde. Il faut avouer, du reste, qu'au sein même de l'Église anglicane, elle a bien peu d'adhérents. Et toutefois, chose fort triste et fort étrange, dans ce petit groupe il semble qu'il faut compter le célèbre Dr Pusey. Voici comment il s'exprime, dans une nouvelle édition qu'il a donnée du traité XC, lequel a joué un si grand rôle dans le mouvement d'Oxford : « Un évêque n'est supérieur à un évêque que par le rang et non en pouvoir.... Les diverses portions de l'Église n'ont eu besoin, pour être constituées entre elles dans l'état essentiel et parfait d'unité, que de descendre d'une même origine. Elles sont semblables à un certain nombre de colonies envoyées de la mère patrie. Chaque Église est indépendante des autres. »

On est vraiment stupéfié devant une théorie si vous n'êtes pas dans l'Église, parce que vous ne communiquez pas avec les Églises d'Orient, du Septentrion, avec un grand nombre de celles d'Occident, et une infinité de peuples chrétiens des îles : *« Quid illi (Ecclesiae) negatis Orientis et Septentrionis etiam Occidentis provinciarum omnium et innumerebilibus insularum populos christianos contra quos vos pauci rebelles estis, et cum quibus nullum communionis consortium possidetis »* (lib. II, *contra Parmenianum*). Il leur dit enfin qu'ils sont des branches coupées, des sarments séparés de la vigne et un ruisseau séparé de sa source. *« Intelligite vos esse ramos fractos ab arbore, vos esse abscissos palmites a vite, vos esse rivum conscissum a fonte. »* (*Id., ibid.*)

superficielle et si dénuée de fondement. Car, sur quelle page des annales ecclésiastiques peut-elle s'appuyer? Quelle tradition patristique peut-elle invoquer en sa faveur? On parle d'Églises indépendantes; mais, s'il est un fait manifeste, parfaitement établi et permanent, n'est-ce pas la soumission des évêques à une autorité supérieure? D'ailleurs, pour réfuter le Dr Pusey, on n'a qu'à l'opposer à lui-même. Dans son livre sur *les Conciles*, il s'exprime ainsi, à propos de celui de Nicée :

« Tous (ses canons) furent reçus en tous lieux, et tous les conciles provinciaux se regardèrent comme tenus à ne rien faire contre aucun canon du concile de Nicée. L'Église tout entière obéit à ses ordres et à ses défenses.

» Mais, outre toutes les questions de détail, qui furent ainsi réglées pour l'Église universelle, des synodes semi-annuels d'évêques furent alors institués, en vertu d'une autorité reconnue partout comme suprême. L'objet spécial de ces assemblées était la protection de tous... contre toute disposition mauvaise d'un évêque particulier. La protection reposait sur un appel aux évêques réunis de la province (1). »

De ces affirmations et aveux il résulte, que chaque évêque, loin d'être indépendant, pouvait, de par le droit, être appelé à comparaître, pour

(1) *The councils of the Church.*, p. 112-113.

y être jugé, devant ses collègues de la même province; il s'ensuit encore que les pères d'un concile provincial étaient eux-mêmes obligés de s'incliner devant les décisions d'un concile œcuménique, puisque son autorité était reconnue partout comme suprême (1).

Comment le Dr Pusey peut-il faire concorder ces inéluctables conclusions avec sa théorie sur l'unité de l'Église? Et comment, dans cet antagonisme flagrant, peut-il opter plutôt pour un système né de son imagination que pour les principes établis par des faits qu'il a lui-même constatés? Là est un mystère d'aveuglement qui déconcerte et afflige, nous le savons, plusieurs de ses vieux amis, rentrés aujourd'hui au bercail catholique.

V. En envisageant d'une manière générale les trois systèmes que nous venons d'exposer, on voit que dans tous l'idée vraie, ou, pour mieux dire, toute idée d'unité est perdue.

D'autre part, sous quelque forme qu'on les considère, il faut, bon gré mal gré, arriver à ce fait décisif que, loin de vivre de la même vie, l'Église romaine et l'Église gréco-russe d'un côté, se regardent comme ennemies, s'anathématisent, et que de l'autre toutes deux, parfaitement d'accord en cela, traitent l'Église anglicane comme une secte schismatique et protestante. Chacune d'elles

(1) Voir *The Dublin Review*. October, 1872, p. 499.

est si bien convaincue, en se plaçant à son point de vue particulier, que sa rivale est en dehors du bercaïl du Christ, qu'elle traite les convertis en hérétiques, lorsqu'elle les reçoit dans son sein (1). L'Église anglicane elle-même a, pour le cas où un catholique vient frapper à sa porte, tout un cérémonial qui indique combien elle est loin de croire que le disciple de Rome fait partie de la véritable Église (2).

Ce qui achève de ruiner la doctrine que nous exposons, c'est qu'elle a un caractère tout-à-fait moderne; elle a été inventée pour répondre à une difficulté actuelle. Les principaux théologiens anglicans du passé ne lui sont aucunement favorables: tous ont considéré Rome comme une Église schismatique et anti-catholique. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à consulter Bramhall, Laud et autres. Les masses, de leur côté, n'ont jamais songé, en aucun temps, à une pareille fraternité. Le cri héréditaire de *no popery* indique parfaitement le contraire.

Ajoutons, en outre, que toutes ces théories sont l'œuvre d'un groupe d'esprits, très-nobles pour la plupart, qui souffrent de l'isolement où se trouve leur Église et qui voudraient lui infuser la vie absente, la vie de l'Église universelle. Aspiration

(1) En Russie, on marque du Saint-Chrême les convertis catholiques romains; en Orient et dans les lieux soumis aux quatre patriarches, on les rebaptise.

(2) Voir l'appendice J.

fort touchante et bien légitime! mais ils sont fatalement condamnés à voir leurs idées demeurer stériles et à se perdre dans le vide, tant qu'ils ne se seront pas réunis, comme tant d'autres grandes âmes qu'ils ont bien connues, au centre éternellement vivant de la catholicité (1).

VI. Toutes ces théories, du reste, ne satisfont pas la plupart de ceux-là même qui les mettent en avant. Ainsi s'explique l'idée bizarre, émise par quelques-uns, d'une simple union entre l'Église anglicane et l'Église romaine, sans toucher aux dogmes respectifs et à l'ensemble de leur constitution particulière.

Une réunion établie sur une pareille base serait le plus monstrueux des édifices. L'Église du Christ est un corps vivant dans une unité admirable; c'est le même principe qui l'anime dans tous les membres. Si ces membres sont séparés, comment ce principe vital, qui en elle est l'esprit même de Dieu, pourrait-il les animer tous, les faire mouvoir dans une harmonie parfaite et les diriger vers leur fin suprême, qui est la gloire du Très-Haut par le salut des âmes? Le divin Maître l'a dit expressément: « Comme la branche ne saurait porter du fruit d'elle-même et sans demeurer unie au cep, il en est ainsi de vous, si vous ne demeurez en moi. Je suis le cep de la vigne et

(1) Voir Gondon, *Motifs de conversion*, p. 207.

vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit ; car vous ne pouvez rien faire sans moi (1). » Manifestation permanente du Sauveur, l'Église fait vivre de la vie même du Christ quiconque lui est uni ; mais si l'on est un sarment séparé de ce cep divin, on n'a plus de part à cette sève de l'adorable Rédempteur. « Il n'y a d'unité possible, dit Mgr. Manning (2), que par la voie de la vérité. La vérité d'abord et l'union ensuite ; la vérité est la cause, l'unité l'effet. Intervertir cet ordre, c'est renverser l'édifice divin. L'unité de Babel a fini dans la confusion ; l'unité de la Pentecôte a fusionné toutes les nations en un seul corps par un dogme de foi. Unir les Anglicans, les Grecs et l'Église catholique, ne pourrait mener à d'autre fin qu'à une Babel des langues, des intelligences et des volontés. Les répulsions intrinsèques des trois sont irrésistibles. L'union n'est pas l'unité. L'union n'a pas en elle-même de puissance d'assimilation. Un contact plus intime ne ferait que soulever des répugnances qui briseraient tous les liens extérieurs. La vérité seule engendre l'unité. Ce fut le dogme de la foi qui unit les intelligences des hommes en une seule intelligence ; l'unité de la vérité a engendré son universalité (3). »

(1) Gondon, *De la réunion de l'Église d'Angleterre*, p. 112.

(2) *Engl. and Christ. Reunion of Christ.*, p. 160.

(3) Voir sur le même sujet une fort belle lettre du P. Lacordaire dans sa correspondance avec M^{me} Swetchine.

VII. Ce besoin d'union qui, en Angleterre, travaille beaucoup d'esprits sérieux, depuis une trentaine d'années, s'est manifesté, dans ces derniers temps, avec un caractère spécial et plus solennel : nous voulons parler de l'*Association pour procurer l'unité* de la chrétienté, établie par des anglicans (1).

Cette œuvre, si louable dans l'intention, n'a pas abouti, et ne pouvait pas réellement aboutir. Comme l'enseigne S. Augustin, *lex orandi est lex credendi*. Donc il ne saurait être permis à un catholique de s'unir extérieurement par la prière à ceux qui professent une erreur contraire à la foi. Et c'est cette conclusion, déduite d'un principe positif, que le Saint-Siège a appliquée, en condamnant l'*Association*, entre anglicans et catholiques, *pour procurer l'unité de la chrétienté*.

Cette décision a pu paraître très-dure aux hommes généreux qui poursuivent ardemment la réalisation du vœu du divin Sauveur : *unum ovile et unus pastor*. Est-ce à dire toutefois que l'Église romaine voit avec indifférence une si touchante manifestation ?

La juger ainsi, ce serait la calomnier et infliger à son cœur de mère la plus sanglante des blessures. Les hommes d'Oxford n'avaient pas encore

(1) Nous traiterons plus longuement ce fait, quand nous toucherons à la question de l'*union* des différentes Églises.

songé à leur projet d'union, que l'Église de Rome travaillait à le réaliser. Qui ne connaît l'appel chaleureux fait, en 1845, par Mgr. Wiseman aux évêques français, pour hâter, par leurs ferventes supplications, le retour de l'Angleterre à l'unité? Qui ignore avec quel empressement tous nos vénérés prélats répondirent à cette invitation d'une si haute importance, en écrivant des pages fortement émues et en ordonnant des prières? Ne vit-on pas également, à cette époque, la Belgique, l'Espagne, l'Italie et certaines contrées allemandes s'associer à cette sainte croisade? Chose plus admirable! les 10, 11 et 12 mars de l'année 1846, le Souverain-Pontife lui-même faisait célébrer, à la même intention, un *Triduum* solennel dans l'église du mont Coelius, lieu cher entre tous aux catholiques anglais (1). Mais le temps avait couru; vingt années s'étaient écoulées depuis le grand appel de 1845, et Pie IX, digne successeur de S. Grégoire par son amour pour l'Angleterre, soupirait avec non moins d'ardeur après l'heure qui verra rentrer les pauvres *schismatiques* de ce pays dans le sein de l'Église catholique (2). Tout cela est indéniable.

(1) Ces prières n'ont pas été stériles: c'est depuis cette époque que le mouvement providentiel de conversion s'est produit avec plus d'intensité que jamais; on sait qu'il se continue encore et qu'il n'est pas près de finir.

(2) Voir la réponse du cardinal Patrizi au clergé anglican. 8 nov. 1865.

Cependant on ne saurait trop le redire, l'Église romaine veut l'unité au profit de la vérité et non à son détriment; elle cherche le salut de ses enfants et non leur perte; elle poursuit le développement du règne du Christ dans l'unité et non une monstrueuse alliance d'éléments hétérogènes, qui pourrait un instant faire illusion, mais qui serait la ruine de l'œuvre divine. Non, l'Église ne peut avoir de ces compromis désastreux. Épouse immaculée de ce Dieu Sauveur, comment pourrait-elle donner le baiser de paix à une fille coupable, avant que la tache du schisme, stigmaté de sa révolte, ait disparu de son front? L'Église anglicane a rejeté le joug paternel de Rome; avant tout, si jamais elle songe sérieusement à rentrer dans la vraie famille chrétienne, il faut qu'elle reconnaisse sa faute et que, généreuse et logique jusqu'au bout, elle la répare en proclamant les droits divins du Saint-Siège, et en se soumettant à sa juridiction souveraine. Cela fait, l'union sera réellement accomplie, et deviendra l'unité même.

VIII. Et cependant, jusqu'au jour où s'accomplira ce solennel et béni rapprochement, l'Église anglicane restera avec sa note de *schismatique*. Cette situation donnée, voici les conséquences qui en découlent, d'après Mgr. Wiseman :

1° Selon les principes de l'ancienne Église, elle est dans un état de péché qui la met hors la loi et

la prive de tous ses droits ; — 2° Dans l'hypothèse que chez elle le sacrement de l'ordre ait été conféré à ses ministres (ce que nous n'admettons pas pour notre part), ceux-ci peuvent bien exercer *validement* leurs fonctions ecclésiastiques ; mais ils ne peuvent jamais les remplir *légitimement* et *d'une manière utile au salut des âmes*. Il y a plus : ils ne peuvent pas les exercer, même d'une manière valide, dans les actes qui ne dépendent pas uniquement du caractère sacerdotal, mais qui supposent la juridiction que la véritable Église peut seule conférer ; — 3° En cas de retour à l'unité de l'Église catholique, ses évêques (supposés toujours *validement* ordonnés) devraient être réinstallés dans leurs sièges, ou transférés à d'autres ou rester suspendus de leurs fonctions ; 4° Mais ce qui doit surtout lui donner à réfléchir, c'est que, en se jetant hors de la véritable Église par le schisme, l'Église anglicane n'a plus la succession apostolique. L'Évêque d'Hippone est formel sur ce point (1).

2° L'Église anglicane est hérétique.

I. Suivant la judicieuse remarque de S. Jérôme, le *schisme* ne peut subsister longtemps sans engendrer quelque *hérésie* ; le besoin de justifier sa position isolée fait tomber dans ce malheureux

(1) Voir *Démonstr. évang.*, vol. XVII, p. 515.

état (1). Au fait, comment l'orgueil, qui rompt le lien nécessaire de l'unité, ne pousserait-il pas fatalement à la révolte contre l'une ou l'autre des vérités de la foi ? Libre du joug de l'Église, on ne peut vivre que d'indépendance, et l'esprit d'indépendance, tel est l'instinct de la nature, aime à s'affirmer par des actes d'opposition et à se prouver à lui-même qu'il vit d'une vie propre.

Schismatique, l'Église anglicane ne pouvait pas échapper à cette terrible loi de la logique des passions. N'étant plus fixée au roc immuable de la vérité, elle devait s'en aller aux errements de toute nature. Elle est, en effet, *hérétique*. Et ce n'est pas un ou deux points de la révélation divine qu'elle a rejetés, comme l'Église photienne ; avec des apparences conservatrices, elle a démolie une grande partie du dogme chrétien. Qu'on prenne ses formulaires, et sans un grand effort d'intelligence on y trouvera, à côté d'un certain nombre de vérités catholiques, un mélange curieux de luthéranisme et de calvinisme. Mais laissant pour l'heure les détails, nous allons montrer sommairement et d'une manière générale qu'elle a altéré le dépôt de la parole révélée. Il suffit pour cela d'ouvrir ses livres symboliques : les Homélies et les XXXIX articles (2).

(1) « *Cæterum nullum schisma non sibi aliquam confingit hæresim, ut recte ab Ecclesiâ recessisse videatur.* » (*In Epist. ad. Tit., c. III.*)

(2) Le catéchisme anglican ne parle de l'Église que dan

On lit dans les Homélies : « Les fidèles et le clergé . . . de tout âge, de toute secte et de toute condition . . ., dans la chrétienté entière . . ., sont complètement tombés dans l'idolâtrie, et cela durant l'espace de 800 ans et plus (1) ». Une pareille assertion, qui au point de vue historique est une calomnie, est rationnellement, en principe, la négation de l'infaillibilité et de la perpétuelle durée de l'Église ; car si cette grande maîtresse des intelligences a vécu pendant huit siècles, dans le culte de la créature, crime le plus opposé à l'enseignement de l'Évangile, elle n'est pas manifestement *la colonne et le soutien de la vérité*, elle n'a pas en soi de quoi assurer aux âmes, constamment et toujours, le pain d'En-Haut, que lui apporta l'adorable Sauveur.

Mais, d'ailleurs, l'Église anglicane ne cache point qu'elle n'admet pas l'inerrance de la chaste épouse du Christ. Parlant des conciles généraux, qui d'après elle ne peuvent être assemblés sans l'ordre et la volonté des princes (!), elle dit : « Et quand ils sont assemblés, puisque ce ne sont que des sociétés d'hommes qui ne sont pas tous gouvernés par l'esprit et par la parole de Dieu, *ils peuvent errer*. » L'aveu est formel : il ne saurait être plus explicite, puisqu'il est accompagné de sa preuve ou

l'article du symbole où il est dit : *Je crois la sainte Église catholique*.

(1) Troisième partie du sermon sur le *Danger de l'idolâtrie*.

de son motif. Ne tenant nul compte de ces paroles si expresses de Jésus-Christ : « *Et voilà que je suis avec vous . . .* », ne reconnaissant pas par conséquent l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit, l'Église d'Élisabeth pose comme un dogme la *faillibilité* de l'organe de la vérité divine. Pour confirmer cette opinion, elle ajoute dans le même article : « Et ils (les Conciles) ont quelquefois erré, même dans les choses qui appartiennent à Dieu (1). » Dans un article précédent on lit encore : « Comme les Églises de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche ont erré, ainsi l'Église de Rome a également erré, non-seulement en la conduite de la vie et en la forme des cérémonies, mais aussi dans les matières de la foi (2). » L'Église anglicane déclare donc et reconnaît, du moins implicitement, qu'elle-même peut errer sur les questions religieuses ; car de quel droit s'attribuerait-elle un privilège qu'elle refuse à l'Église catholique ? A moins de soutenir que le Christ, dans sa promesse de perpétuelle assistance, n'a parlé que pour elle seulement (ce qui serait le comble de la folie), la fille de Henri VIII et d'Élisabeth doit avouer qu'elle ne peut, dans aucun cas, annoncer *infailliblement* la parole de Dieu.

Nous n'avons pas à discuter présentement la règle de l'Église anglicane en matière de foi (3) ;

(1) Art. XXI.

(2) Art. XIX.

(3) Voir sur cette question le P. Perrone, *le Protest.*, III, p. 519-582.

mais en face du principe posé dans les Articles et de l'affirmation des Homélies, nous soutenons que cette Église est *hérétique* au premier chef.

Toute hérésie particulière est la négation, dans un cas spécial, de l'infaillibilité de l'Église; mais nier ce privilège lui-même, fondement essentiel de la foi, c'est évidemment soutenir une hérésie capitale, l'hérésie-mère. Admettre une erreur aussi radicale, c'est renverser du même coup : *les Saintes Écritures*, le grand œuvre du Christ qui est *l'Église, le Christ lui-même*.

Prouvons, brièvement.

II. L'autorité infaillible de l'Église rejetée, il est impossible de fixer d'une manière certaine le canon des Saintes Écritures, de prouver l'inspiration de ces livres sacrés, de déterminer leur vrai sens dogmatique.

Comment connaissons-nous la liste positive et complète des livres de la Bible? Par la tradition seule, la tradition constante de l'Église, que le Concile de Trente n'a fait que résumer ou pour mieux dire affirmer, en dressant son canon. Il a fallu toutefois cette voix solennelle de l'Église, pour déterminer d'une manière irréfragable quels sont les écrits divinement inspirés et quels sont ceux qu'un zèle inintelligent ou la passion, toujours aveugle, aurait pu imposer à la foi des fidèles. De là cette parole si connue de saint Augustin : « Je

ne croirais pas à l'Évangile, si je n'y étais déterminé par l'autorité de l'Église catholique (1). » Aussi les protestants eux-mêmes, pour éviter la répudiation totale des divers livres des Saintes Écritures, ont-ils dû avoir recours au canon dressé par le Concile de Trente (2-3).

L'inspiration de la Bible ne saurait également se prouver, si une autorité souveraine ne nous garantit que ces saintes pages ont toutes été écrites sous le souffle de Dieu. En l'absence, en effet, de cet organe autorisé, qui pourra nous dire et nous faire croire que dans son ensemble elle est une œuvre inspirée d'En-Haut? Comment montrer surtout que chaque livre, chaque chapitre, les lettres de saint Jean et de saint Jude portent ce caractère divin? La Bible elle-même ne s'explique pas sur ce point, et le ferait-elle, nous ne serions pas certainement tenus à incliner notre foi devant sa seule affirmation. Notre raison ne peut et ne doit abjurer ses droits, s'effacer en quelque sorte complètement, que devant les splendides réalités

(1) « *Ego verò Evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.* » (Cont. Episc. Fundamenti.)

(2) Mœlher, *Symb.*, II, c. 5, § 41.

(3) Milner prouve que plusieurs célèbres protestants ont reconnu la nécessité de la tradition pour fixer le canon des Écritures. Il rappelle et il cite des passages de Luther, Hooker, Lardner. A ces autorités il ajoute celle de l'archevêque Wake. Du reste, le 6^e des XXXIX articles est assez explicite sur ce point. (Voir *Fin de la Cont.*, I partie, Lett. 13.)

d'un témoignage divin. Telle est sa noblesse ; et c'est Dieu lui-même qui la lui a faite. Cette question de l'inspiration des Livres Saints ne saurait non plus être élucidée par les monuments antiques. L'esprit le plus investigateur et le plus consciencieux lui-même risquerait de s'égarer et s'égarerait certainement au milieu de ces nombreux écrits que les premiers siècles nous présentent comme authentiques, alors que plusieurs sont entièrement dépourvus de ce caractère, ainsi que l'a déclaré l'Église. Le fameux *goût spirituel*, encore, dont certains protestants font une espèce de baguette divinatoire, n'est au fond qu'une grande illusion, une déplorable chimère ; car où a-t-il abouti ? A faire rejeter par les uns des livres qui ont été acceptés par d'autres comme renfermant la parole de Dieu. Du reste, les anglicans ne doivent pas ignorer qu'un de leurs coryphées, le fameux Chillingworth, se voyant dans l'impossibilité de se prouver l'inspiration des Écritures, soit par la Bible elle-même, soit par la tradition dont le cours non interrompu à travers les siècles échappait à sa vue, conclut que l'Ancien et le Nouveau Testament ne sont pas un objet de la foi et que l'on peut opérer son salut sans croire à leur inspiration divine (1). Mais, sans remonter à ce théologien d'un caractère si bizarre, n'a-t-on pas vu de nos jours enseigner impunément, en Angleterre, que

(1) Voir Grégoire, *Hist. des sectes relig.*, IV.

la théorie surnaturelle de l'inspiration est sans fondement et sans valeur (1) ?

L'inspiration des divines Écritures ne saurait donc se prouver sans la parole infailliblement décisive de l'Église. Mais ce qui est bien plus difficile, sans cette autorité souveraine, c'est de déterminer le vrai sens de la Bible, au point de vue dogmatique. Car, comme le dit S. Jérôme : « La vérité des Écritures est non dans les mots eux-mêmes, mais dans leur sens (2). » Avec un juge divinement établi pour fixer les vérités de la foi, on est sûr de comprendre et de saisir sous son vrai jour le livre sacré ; mais si cette autorité souveraine disparaît, chaque lecteur a le droit d'être et s'établit de fait son commentateur, et il l'interprète selon ses idées, ses goûts, ses passions ou ses caprices. Il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour s'inscrire en faux contre cette affirmation. Un vieux calviniste, du reste, l'a dit depuis longtemps, non sans une certaine malice :

« *Hic liber est in quo quærit sua dogmata quisque ;
Invenit et pariter dogmata quisque sua* (3). »

« Dans ce livre chacun recherche sa croyance,
Et l'y trouve, de fait, toute à sa convenance. »

L'histoire des sectes protestantes est là pour

(1) *Essays and Reviews*.

(2) « *Nec putemus in verbis Scripturarum esse Evangelium, sed in sensu.* » (*Comm. in Gal.*, c. I.)

(3) S. Werenfelds.

prouver que le poète théologien a dit vrai. Quelle est celle des innombrables congrégations ou dénominations réformées qui ne prétende justifier son système religieux d'après quelques textes des Écritures? Quel est même l'individu qui, usant de son droit de jugement privé, ne recherche, souvent d'une manière inconsciente mais fatale, dans la Bible, comme dans un miroir, le reflet de ses propres pensées, ou de ses goûts, ou de ses théories? « Ils croyaient, dit Bossuet en parlant des réformateurs, ils croyaient pouvoir finir toutes les disputes par l'Écriture toute seule, et ne voulaient qu'elle pour juge; et tout le monde voyait qu'ils disputaient sans fin sur cette Écriture, et encore sur un des passages qui devait être des plus clairs, puisqu'il s'y agissait d'un Testament. Ils se criaient l'un à l'autre: Tout est clair, et il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Sur cette évidence de l'Écriture, Luther ne trouvait rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le sens littéral, et Zuingle ne trouvait rien de plus absurde ni de plus grossier que de le suivre (1). »

Et depuis ces premiers jours de la réforme jusqu'à l'heure présente, l'histoire du protestantisme n'a été que la démonstration manifeste de l'impuissance de la raison humaine à fixer par elle-même le vrai sens des Écritures. Ah! c'est qu'un

(1) *Hist. des Variations*, liv. II, § 43.

testament divin réclame nécessairement un divin interprète (1).

Tout ce que nous venons de dire n'est pas nouveau; déjà, de son temps, Tertullien s'exprimait ainsi, dans son langage serré et nerveux: « Il ne faut donc pas en appeler aux Écritures ni hasarder un combat où la victoire sera toujours incertaine, le paraîtra du moins. Mais quand ce ne serait point là l'issue de toutes les disputes sur l'Écriture, l'ordre des choses demanderait encore qu'on commençât par examiner ce qui va nous occuper: à qui appartiennent les Écritures? et la foi, de qui est-elle émanée? par qui, quand et à qui a été donnée la doctrine qui fait les chrétiens? car, où nous verrons la vraie foi, la vraie doctrine du christianisme, là indubitablement se trouvent aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations, les vraies traditions chrétiennes (2). »

Le livre donc par excellence, la Bible, malgré tout le respect dont on a l'air de l'environner, perd ses caractères sacrés, sa valeur divine, et n'est plus qu'un ouvrage fait de main d'homme, si on nie l'autorité infallible de l'Église. Or tel est précisément le cas de l'Église *étahlie*.

III. Ce n'est pas tout. Si les Homélies d'un côté et les Articles de l'autre expriment un fait vrai,

(1) Voir pour le développement de ces idées le P. Perrone, *Prælectiones theol.*, vol. II, p. 1075, 1098, 1125.

(2) *Des Prescriptions*, ch. XIX.

non-seulement l'Église de Rome, que vise l'accusation, mais toutes les prétendues Églises chrétiennes, présentes et futures, sont condamnées à jamais. Qu'il soit démontré que l'Église a erré ou bien qu'elle est tombée dans l'idolâtrie, non durant huit siècles, mais seulement une année, dans un seul concile général, et l'on peut affirmer que la grande institution du Christ, destinée à le continuer à travers les âges comme organe de sa céleste parole, n'est plus une œuvre divine; elle est descendue tout simplement au niveau d'une œuvre humaine, puisque, comme tout établissement posé par les hommes, elle porte dans ses flancs l'instabilité, la déchéance, la mort. Mais dès ce moment elle perd tout droit à s'imposer à notre esprit par son enseignement.

Il y a plus. En établissant son Église, Jésus-Christ lui a fait deux grands privilèges : il a voulu qu'elle fût *universelle* et *perpétuelle*. Sauveur du monde, il devait à son amour infini de faire bénéficier tous les peuples et tous les siècles des trésors de ses mérites. Or, si son Église ne se présente pas avec une autorité souveraine pour enseigner ou pour terminer au besoin les différends et contestations sur la doctrine, elle ne saurait être ni universelle ni perpétuelle.

Elle ne peut être *universelle*; car, dans cette hypothèse de sa faillibilité, où serait le lien qui unirait les Églises particulières dans la profession

d'une même foi? Mais des croyances diverses amèneraient nécessairement des partis opposés qui se jetteraient l'anathème à la face, en s'accusant réciproquement d'erreur et de mensonge. Et quels moyens employer pour remédier à cette division des esprits et des cœurs? Non, la paix dans la vérité et dans la charité ne saurait exister qu'à la condition de reconnaître à l'Église son divin privilège d'infailibilité. Donc sans cette souveraine prérogative, l'Église du Christ ne pourrait pas prétendre à l'universalité; contrairement au dessein de son adorable fondateur, elle ne serait pas catholique.

Pas d'Église *perpétuelle*, non plus, avon-nous dit. Qui, en effet, empêchera un homme puissant par le prestige de son savoir et par la force de son bras d'établir une religion nouvelle, en faisant accroire aux masses que l'Épouse du Christ n'est plus ici, ni là, mais bien avec lui-même? Eh! comment le peuple ne se laisserait-il pas fasciner, s'il est reçu que, après tout, l'Église, malgré sa sagesse, peut tomber dans l'erreur, s'égarer dans les voies fausses où s'engage si souvent la raison humaine? L'apostasie se produira d'autant plus facilement que, par sa tendance la plus innée, l'homme aime et recherche la nouveauté. Peut-on s'expliquer autrement les innombrables sectes qui ont pullulé depuis la réforme?

Donc aussi, pas d'Église perpétuelle sans le privilège d'infailibilité.

IV. Mais la question peut s'élargir davantage. L'infailibilité de l'Église rejetée, que devient la personne adorable de Jésus-Christ? De cette négation sa divinité ne reçoit-elle pas une mortelle atteinte? Qu'on se rappelle ses propres paroles. Se proclamant Fils de Dieu, il a promis à son Église une assistance permanente jusqu'à la fin du monde. A travers tous les siècles, il l'éclairera, *tous les jours*, il la dirigera, il la soutiendra, il sera avec elle prêchant son évangile, administrant ses sacrements et se dévouant avec amour. Voilà l'engagement formel de cet aimable Sauveur. Mais si son Église a sombré dans l'abîme de l'idolâtrie, de deux choses l'une : ou Jésus-Christ a été infidèle à sa promesse, ou bien il a été impuissant à la remplir. Impossible d'échapper à ce dilemme. Mais un tel oubli de sa part lui enlèverait notre foi ; une telle impuissance le ferait descendre fatalement du trône de sa divinité. Dans l'une et l'autre hypothèse, en un mot, nous aurions le droit de lui dire, sans blasphème : O Christ! malgré votre solennelle affirmation, vous n'êtes pas vraiment le Verbe, le Fils du Très-Haut. Comme nous tous, vous venez simplement d'Adam, et quand vous osez vous mettre au front une auréole divine, vous ne nous apparaissez que comme un..... imposteur.

Voyons la question sous un autre point de vue.

Immuable dans son enseignement, l'Église se présente à nous comme l'oracle divin chargé de nous annoncer toute vérité. Mais dès le jour où l'on nous persuaderait que, pendant huit siècles, elle est descendue à adorer la créature à la place du Créateur, elle établie précisément pour renverser les dieux de bois et de pierre, dès ce moment nous aurions le droit de mettre en suspicion toute sa doctrine et en particulier ce qu'elle nous dit de la dignité incomparable de son fondateur. Sans doute, ce serait absurde de faire de Jésus-Christ un simple mythe, ainsi que l'a prétendu une certaine école d'Outre-Rhin (on ne supprime pas l'histoire); mais ne pourrait-on pas soutenir que le Sauveur des hommes ne fut, après tout, qu'un grand philosophe, dont l'Église, dans un enthousiasme vrai ou intéressé, a fait un type idéal, élevé jusqu'à la hauteur d'un Dieu?

Voilà une question bien grave qui s'offre d'elle-même à l'esprit et qui, dans l'hypothèse du fait posé ci-dessus, ne peut absolument pas se résoudre avec cette ferme assurance qui exclut toute hésitation et engendre la foi; car, pour croire d'une foi invincible un dogme quelconque, il faut une infailible certitude qu'il appartient à la Révélation. Ainsi, dans l'espèce, si nous regardons et acceptons l'Église comme incapable de se tromper dans l'exercice de son souverain magistère, nous pouvons et nous devons admettre sans crainte d'erreur

que, réellement, Jésus de Nazareth était le Fils même de Dieu. Mais si nous récusons cet oracle, notre foi à la divinité du Sauveur n'a plus de base solide. Et où serait-elle cette base inébranlable ? La trouverons-nous dans les Écritures ? La chercherons-nous dans la tradition ? Une fois la voix infaillible de l'Église rejetée, les Écritures, comme nous l'avons vu, croulent en tant que livres divins et la tradition ne peut être déterminée d'une manière fixe et certaine. Or, posée sur un fondement aussi ruineux, notre foi à Jésus, *Fils de Dieu*, ne saurait subsister, et elle succombe. Évidemment, elle ne peut avoir de certitude plus grande que celle de la règle qui lui sert de base. Nous irons plus loin : admettons les Écritures comme livres divins. Dans ce cas, les paroles par lesquelles Jésus-Christ dans l'Évangile s'attribue la divinité, appuyées par l'irréfragable argument de ses miracles, établissent certainement son caractère divin. Mais, si la promesse de son assistance perpétuelle pour l'indéfectible infaillibilité de son Église n'a pas été remplie, dès-lors on est fatalement conduit à torturer, à modifier le sens si précis des paroles par lesquelles il se déclare une même chose, un même Dieu avec son Père : *Ego et Pater unum sumus*, et Jésus-Christ n'est plus Dieu que dans un sens métaphorique. Il n'est plus même le Dieu d'Arius ; il n'est plus qu'un homme sujet à l'erreur, et l'Église, dans le

culte qu'elle lui rend, ne fait que continuer l'ancien paganisme.

V. Les déductions que nous venons d'établir sont logiques ; elles s'imposent à tout esprit réfléchi et conséquent. Hélas ! comme nous aurons à le constater bientôt, elles se sont traduites par des négations formelles, au sein même de l'anglicanisme. Quel terrible coup cependant porté à la foi chrétienne par le rejet du dogme fondamental de l'infaillibilité de l'Église ! Le sacré et divin caractère des Écritures démoli, l'Église rabaissée aux mesquines et misérables proportions d'une œuvre humaine, le Christ lui-même exposé à n'être plus traité que comme un de nous tous, peut-on accumuler de plus gigantesques ruines en une seule fois ? Et pourtant, voilà l'œuvre fatalement sortie des Homélies et des Articles !

N'est-il donc pas vrai et légitime de soutenir que l'Église anglicane est *hérétique* ?

3° *L'Église anglicane est protestante.*

I. Quoique foncièrement et largement hérétique, l'Église anglicane a réussi à conserver, dans une certaine mesure, quelques vérités divines. C'est grâce à sa constitution particulière qu'elle a pu ainsi garder, au milieu du naufrage, des débris du dogme révélé, et (pourquoi ne le dirions-nous pas ?) peut-être aussi est-ce par un jugement

miséricordieux d'En-Haut, en vue de temps meilleurs, qu'elle n'a pas subi, en tant que corps moral, toutes les conséquences de sa coupable révolte.

En parlant de la sorte, nous sommes bien loin de faire allusion à ses Formulaires, dont la valeur est à peu près nulle pratiquement. Nous ne voulons pas non plus infirmer d'avance la proposition que nous allons soutenir. Mais ce n'est que justice, croyons-nous, de reconnaître qu'il y a encore un certain nombre de dogmes chrétiens qui, tout en étant niés par le premier venu, même par des évêques, se soutiennent comme tradition, au sein de l'Établissement.

Ainsi, il y a trois points que l'on peut considérer comme généralement reçus dans l'Église anglicane : « d'abord, l'existence d'un monde surnaturel ; 2° la Révélation chrétienne ; 3° l'inspiration divine des Écritures. L'Église d'Angleterre a également conservé d'autres vérités révélées, avec un caractère plus ou moins intègre, telles que celles de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation et du baptême (1). » Mais, même pour ces divers points dogmatiques, qu'on peut vraiment appeler fondamentaux, elle a vu l'erreur se faire accepter dans son sein. Sans qu'elle puisse y opposer son veto, on a pu nier l'efficacité du baptême (2), rejeter l'inspiration

(1) Mgr. Manning, *England and Christendom*, p. 105.

(2) Jugement de M. Gorham.

des Livres Saints (1), répudier l'éternité des peines (2). Eh ! comment en eût-il été autrement ? Malgré ses formes autoritaires et ses prétentions à marcher entre ces deux extrêmes, l'infailibilité et la liberté d'examen, elle est positivement *protestante*.

Cette appellation sonne mal aux oreilles d'un grand nombre d'anglicans. Les Puseyistes surtout et les Ritualistes s'indignent de ce qu'on les confond avec les enfants de la réforme, dont ils répudient la parenté. Et toutefois cette appellation est une vérité manifeste.

II. A quelle marque particulière se reconnaît le protestantisme ? Au *principe de liberté d'examen* dont il a fait son palladium, en rejetant l'infailibilité de l'Église, et aux innombrables *variations* ou *erreurs* qui ont été les conséquences fatales de ce principe ruineux.

Écoutons, à ce sujet, le savant évêque de Poitiers, commentant la première constitution du Concile du Vatican. « Les hérésies proscrites par le Concile de Trente, dit-il, étaient d'accord sur deux points : rejeter le magistère divin de l'Église et soumettre toutes les questions religieuses au jugement de chaque particulier. Si négatif que fût ce double principe, la prétendue réforme s'y

(1) Acquiescement de l'évêque Colenso.

(2) Verdict du comité privé dans le procès de MM. William et Wilson.

retrancha comme dans sa forteresse : elle s'intitula fièrement la religion du libre examen. Étant donné un pareil point de départ, il est arrivé ce qui devait arriver : les hérésies ne tardèrent pas à se fractionner en une infinité de sectes, parmi lesquelles éclatèrent de nouvelles dissensions et de nouveaux conflits.

» Il ne se pouvait point, en effet, que la société de ceux qui s'obstinaient dans une séparation si manifestement coupable et si solennellement condamnée ne se désagrègeât elle-même, par cette force fatale des conséquences logiques qui n'est qu'une des formes des jugements de Dieu. Ce travail de décomposition et de mort, si visible déjà au temps de Bossuet écrivant son admirable *Histoire des Variations*, a été s'avançant toujours dans le cours du siècle suivant. On marcha, et l'on dut marcher de doute en doute, de division en division, et finalement de négation en négation ; à ce point que, chez un grand nombre, la foi en Jésus-Christ reçut de mortelles atteintes. On s'était glorifié de s'en rapporter uniquement à la sainte Bible, comme à la seule source et au seul juge de la doctrine chrétienne, et voici qu'on en vint à ne plus lui reconnaître d'inspiration divine et qu'on alla jusqu'à la reléguer parmi les fables et les mythes. *Les pères avaient nié que Dieu fût dans l'Église ; les fils nièrent à leur tour que Dieu fût dans l'Écriture ;* et du sein même de ce protes-

tantisme sortirent des voix qui nièrent, dès la fin du dix-septième siècle et surtout dans le cours du dix-huitième, *que Dieu fût en Jésus-Christ* : en attendant qu'une race plus descendue et plus perdue, mais que les premiers révoltés n'avaient pas le droit de déclarer illégitime, eût l'audace d'affirmer *que Dieu n'est nulle part* (1). »

Ces paroles sobres, mais si lumineuses, de Mgr. Pie s'appliquent non moins à l'Église anglicane en particulier qu'au protestantisme en général, au sujet duquel elles ont été écrites. L'Établissement, en effet, est, *au point de vue de sa règle de foi*, essentiellement *rationaliste*, comme les mille sectes nées de Luther ou de Calvin ; et, *au point de vue historique*, il n'a cessé, depuis son origine, de modifier sans cesse ses croyances, d'osciller entre la négation et l'affirmation, d'émonder constamment son symbole, de rejeter, à une époque, des doctrines qui, en des temps antérieurs, avaient été regardées comme fondamentales.

III. Fiers de leur brillant fantôme d'Église, les anglicans ont beau, en fait d'autorité, citer un texte de leurs formulaires ou adopter telle ou telle théorie (2), ils ne peuvent aucunement masquer

(1) Mgr. Pie, Instruction synodale sur la première constitution du Concile du Vatican, VI, § 3 du Préambule.

(2) Dans la première Étude sera traitée amplement la question de la prétendue autorité de l'Église établie.

leur caractère et leur position ; ils sont tout simplement de vrais et bons réformés qui, comme les autres, font usage de leur jugement personnel. « La polémique, dit Mgr. Manning, entre les protestants et les anglicans, durant ces trois derniers siècles, a été une lutte entre personnes qui diffèrent dans les conclusions, mais *qui sont d'accord en principe*. Le critère de la raison étant appliqué à la racine de tout, soit qu'on en appelât à l'Écriture ou à l'antiquité, à la rationalité intrinsèque ou au témoignage extrinsèque, la raison restait le seul et suprême tribunal comme le dernier juge. Il n'y avait ni société ni personnage, quelque haut qu'il fût, à qui la raison voulût se soumettre, de qui elle voulût recevoir des leçons (1). » Sous ce rapport, l'anglicanisme d'aujourd'hui fait écho à son passé : il marche dans la même voie, pratique le même enseignement. Eh ! comment en douter en présence des jugements que nous rappelions tout-à-l'heure ? L'acquiescement des accusés, qui certainement rejetaient des dogmes regardés longtemps comme fondamentaux, est la preuve éclatante que la liberté d'examen est toujours dans l'Église établie un principe de sa constitution.

IV. Mais montrons plus clairement encore que, en soi, l'Église d'Élisabeth est rationaliste comme

(1) Mgr. Manning, *Eng. and Christen.*, Introd. p. 50.

les autres communions protestantes. Voici, en effet, *trois* principes qui sont communs à l'Allemagne, à la Suisse, à la France, à l'Écosse et à l'Angleterre, c'est-à-dire aux cinq principales divisions sous lesquelles on peut classer la réforme.

« Premièrement, dit Mgr. Manning, ces cinq formes diverses de la réforme en appellent de la voix vivante de l'Église. Toutes rejettent également son autorité divine et infaillible. Peu importe à qui elles en appellent : que ce soit à l'Écriture, aux Pères, à l'antiquité ou à l'Église avant sa division, c'est-à-dire avant la séparation de l'Orient et de l'Occident, ou à un concile général passé ou futur, tout cela ce ne sont que des expédients, des moyens évasifs pour cacher leur réelle insubordination, qui consiste surtout à ne pas admettre la voix vivante de l'Église comme règle de foi. Par exemple, si un sujet refuse sa soumission au pouvoir souverain, et en appelle à des parlements antérieurs ou aux princes à venir, on ne fera absolument aucune attention à un appel de ce genre. Refuser l'obéissance au monarque est une trahison. Un tel acte serait regardé comme un crime capital. Ainsi en est-il avec l'Église. Il ne peut y avoir d'appel de son tribunal sans fouler aux pieds cette loi : « Qui vous écoute, m'écoute. »

» Deuxièmement, toutes ces cinq formes de christianisme mutilé affirment, unanimement, la suffisance de la Sainte-Écriture. Le sixième des

XXXIX Articles dit : « L'Écriture-Sainte contient toutes les choses nécessaires au salut ; tellement que tout ce qui ne s'y lit pas et qui ne peut point se prouver par elle ne doit être exigé d'aucun, ni être imposé pour être cru comme un article de foi.

» Parler de la sorte, c'est rejeter la voix vivante et le témoignage de l'Église. Et s'il en est ainsi, qui doit décider ce qui est contenu dans la Sainte-Écriture, ce qu'on doit y lire ou ce qui doit se prouver par elle ? Si l'Église n'est pas le seul dernier juge de ce que renferme l'Écriture-Sainte, dès-lors, ce juge doit être l'individu même, c'est-à-dire chacun en particulier. Mais cela est tout simplement du pur protestantisme ou du rationalisme formel.

» Troisièmement, toutes ces cinq communions annoncent une réforme dans la doctrine. Elles se vantent d'avoir purifié l'enseignement de l'Église. Une pareille prétention veut dire que cet enseignement était corrompu et qu'on en a rejeté les additions faites par des hommes. Or, soutenir cela, c'est nier l'immutabilité divine de l'Église. Prétendre, comme le fait l'anglicanisme, qu'on a ramené l'enseignement de l'Église à sa pureté primitive, c'est s'adjuger un plus grand discernement de la vérité que celui qu'on dénie à l'Église entière.

» Ces trois principes, toutes les principales branches de la réforme les admettent. Toutes en

appellent de la voix vivante de l'Église, affirment la suffisance des Écritures et prétendent réformer les doctrines de la foi ; mais l'anglicanisme est le plus opiniâtre à revendiquer pour son système le privilège d'une pureté et d'une antiquité spéciales (1). »

Cet exposé est exact de tout point. L'éminent archevêque ne fait que traduire en phrases courtes et précises ce que les protestants développent souvent en de longs discours, et l'Angleterre doit nécessairement se reconnaître dans ce bref résumé des principes qui lui sont communs avec toutes les Églises protestantes.

« Or, continue Mgr. Manning, telles étant les prétentions de la réforme, de deux choses l'une : ou l'anglicanisme est divinement guidé ou il ne l'est pas, c'est-à-dire, infailliblement dirigé ou non. Est-il infaillible ? Mais alors comment se fait-il que le système anglican soit en divergence, non-seulement avec l'Église catholique dans le monde entier, mais avec l'Église grecque, dont il recherche en vain l'alliance, avec toutes les autres formes de protestantisme qu'il condamne comme insoutenables, avec lui-même enfin, dans son passé et dans son présent, vu qu'il est divisé contre lui-même ? Tout cela n'indique point les opérations ni les traits d'un maître divin. Si, d'autre part, l'anglicanisme n'est pas infaillible,

(1) *The Convoc. and the Crown in Council*, p. 50.

alors sa base est purement humaine, et s'il en est ainsi, *rationaliste*; car pas de milieu entre la foi divine et une opinion humaine.

» Pour décider dans cette alternative, nous n'avons pas à argumenter; l'Église anglicane s'est expliquée elle-même (1). » Le vénérable écrivain montre, en effet, que, d'après ses formulaires, cette Église récuse formellement toute infailibilité: c'est ce que nous avons établi nous-même. D'où il suit que le système anglican ne peut aucunement créer la certitude divine dans ses jugements ou déclarations de doctrine. D'ailleurs; ainsi que nous l'avons également démontré, l'Écriture-Sainte, qui est la base principale de l'anglicanisme, ne peut créer une certitude divine, puisque elle-même ne repose que sur une tradition humaine; en d'autres termes, c'est la raison critique qui juge de son authenticité, de son inspiration et de son interprétation.

V. Le principe de l'Église anglicane vient d'être mis en lumière; c'est le jugement privé, le rationalisme. Par là donc elle est vraiment sœur de toutes les communions protestantes. Nous disons l'Église anglicane, et nous ne faisons pas de distinction; l'Église haute comme l'Église basse, les Puséyistes comme les Évangéliques sont saisis également par cette conclusion inéluctable. Ainsi

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 53.

que l'a très-bien dit, à l'époque de sa conversion, l'admirable et pieux William Faber, « de fait, il n'y a pas d'*ultra*-protestantisme; tout le protestantisme est également *ultra*, et l'exercice du jugement privé n'est jamais poussé aussi loin que par ceux-là mêmes qui se vantent si haut de le rejeter (1). » C'est juste, et la raison en est fort simple: plus on se proclame humble et soumis, plus on fait acte d'indépendance à l'égard du magistère de l'Église, en lui posant pour limites les bornes de son propre esprit, puisque mieux que d'autres on sent l'infirmité de l'intelligence humaine, qu'on éprouve le besoin d'un maître de la doctrine et que l'on a horreur du caractère d'enfants rebelles. Peu importe qu'on fasse une plus large part à l'Église que les protestants en général. L'autorité de l'Église, en fait de vérités révélées, ne se morcelle pas; elle n'est pas susceptible d'être admise sur un point et d'être répudiée sur un autre. Elle est tout entière ou elle n'est pas. Elle est complètement, absolument, toujours, infail-
 ble, ou elle ne l'est pas du tout, jamais. Dire: Je reconnais à l'Église une autorité souveraine en matière de foi, et lui contester ensuite telle ou telle décision, c'est évidemment faire un acte de jugement privé qui, en un sens, est plus étrange et plus répréhensible devant Dieu que celui du pur protestant qui ne croit qu'à sa raison et

(1) Voir sa lettre dans les *Motifs de conversion*, p. 111.

partant use dans toute sa plénitude de la liberté d'examen.

VI. Le principe protestant du jugement privé étant admis dans l'anglicanisme ou plutôt inhérent à ses entrailles, il devait en résulter, comme au sein des autres sectes de la réforme, une altération incessante de la doctrine, des symboles de croyance opposés, un mouvement de perpétuelle descente vers les bas-fonds du rationalisme. Et de fait, l'Église anglicane a son *Histoire des Variations*.

« Une expérience de trois siècles a démontré que le principe du jugement privé, quelle que soit sa forme, est tout-à-fait incapable de conduire les hommes à l'unité de foi, signe caractéristique du christianisme; et cependant, la réforme a eu, pour atteindre ce résultat, d'excellentes occasions. Ainsi, par exemple, dans l'Église anglicane, où cependant tous les moyens ont été pris pour s'assurer l'unanimité de ses membres, ces efforts ont été sans le moindre succès. Des articles de croyance ont été rédigés, et tous ceux qui entrent dans le ministère anglican doivent y souscrire; leur adhésion est même renouvelée plusieurs fois dans le cours de leur vie. Il faut entendre ces articles dans le sens grammatical; il n'est pas permis d'y attacher de signification particulière. Pour restreindre encore la latitude d'interprétation, il a

été défendu d'y donner aucun sens nouveau. Et, malgré toutes ces précautions, y a-t-il dans le monde un ministère aussi divisé que celui de l'Église anglicane (1)? »

Cette désunion de l'anglicanisme remonte à l'époque même où la cause fut posée. Depuis lors, cette Église n'a jamais présenté d'homogénéité, si ce n'est dans son opposition aux doctrines de Rome. Il en a été d'elle comme des Donatistes : « *Sicut Christum dividere conata est, sic ipsa a suis quotidianâ concisione dividitur* (2). »

Voici le lamentable et instructif tableau de ses erreurs et de ses fatales variations :

« Du temps d'Édouard VI, l'anglicanisme fut protestant et sympathique aux réformateurs étrangers.

» A l'époque des Stuarts, il se rapprocha plus ou moins de Rome. Papisme et prélature étaient regardés comme une seule et même chose. Ceux qui appelaient l'Église romaine Babylone disaient que l'anglicanisme était sa fille aînée.

» Sous Guillaume III, il devint latitudinaire. Il fit cause commune avec les dissidents. L'archevêque Tillotson et l'évêque Law doutaient des châtimens éternels. Hoadley était réputé socinien.

» Sous Georges, il fut formaliste et sans vie.

(1) *Motifs de conversion*, pag. 243.

(2) S. Aug., *De agone Christi*, § 31.

Alors il se rejeta dans le puritanisme, ce qui fut un témoignage aveugle de la vie intérieure, dans un temps où le christianisme semblait n'habiter plus au cœur des hommes.

» Ensuite vint le mouvement évangélique ; effort noble et vigoureux de ceux qui connaissaient un petit nombre de vérités, mais qui les mettaient en pratique selon toute l'étendue de leur connaissance.

» Après quoi se déclara le mouvement d'Oxford ou Romanisme, qui pendant quelques années entraîna tout devant lui, et qui fut suivi, par suite d'une réaction non moins grande, de l'école rationaliste dont les « *Essais et Revues* » sont un fruit naturel et le D^r Colenso l'enfant légitime (1). »

Ces changements perpétuels indiquent bien certainement, au sein de l'anglicanisme, la présence du chancre rongeur de la réforme, le principe du libre examen. Ce même principe s'est fait sentir, d'une manière non moins désastreuse, dans une sphère beaucoup plus restreinte. Ayant agi sur le corps entier, il a également fait éprouver sa ruineuse influence dans chaque partie du corps. Qu'on prenne, par exemple, la série des archevêques de Cantorbéry, et l'on verra que, tout en se transmettant le siège et leur prétendue juridiction, ces prélats ont eu chacun leurs doctrines privées, leurs croyances particulières. « Que de fois, dit l'évêque anglican de Londres, n'a-t-on pas remarqué que

(1) Mgr. Manning, *The Convocation*..., p. 62.

l'Église primatiale, sur la chaire de laquelle s'assirent Abbot, Laud, Tillotson, Howley, Sumner, ne s'est jamais enchaînée à l'enseignement dogmatique d'une seule école (1). »

Ces paroles sont curieuses et méritent d'être conservées. Elles suggèrent à Mgr. Manning les réflexions suivantes : « La force de ce passage, dit-il, ne doit pas se chercher dans les divergences d'opinions de ces cinq théologiens, mais dans ce que nous avons déjà affirmé, dans leur unité fondamentale de principe, c'est-à-dire dans le jugement privé ou, comme nous l'avions montré, dans la suprématie de la raison. Laud, en soutenant l'autorité de la tradition, usait aussi entièrement de la critique que Tillotson, en établissant la rationalité du christianisme, ou Sumner, en défendant la suprématie de l'Écriture. Pour tous les trois, le dernier juge et interprète, c'est la raison individuelle (2). »

VII. On le voit, le principe protestant a porté dans l'anglicanisme, malgré les prétendus remparts de ses symboles, tous ses malheureux fruits. Et où en est-on arrivé ? « Toutes les erreurs, dit Mgr. Manning, qui sont nées dans son sein y sont encore attachées. *Ses doctrines disparaissent, ses hérésies demeurent.* Toutes ses humeurs mor-

(1) *Charge*, p. 7.

(2) Mgr. Manning, *England and Christendom*, Introd. 54.

bides sont absorbées dans son sang. Le luthéranisme d'Édouard VI, le calvinisme hiérarchique d'Élisabeth, l'arminianisme cérémonial de Jacques, l'amour pour l'antiquité des deux Charles, le latitudinarisme de Guillaume III, le formalisme et le fanatisme de Georges, l'anglo-catholicisme et le rationalisme des trente dernières années, tout cela, à cette heure, coexiste côte à côte, mêlé ensemble, en contradiction flagrante et presque en lutte perpétuelle. Il serait injuste de représenter une de ces écoles d'erreur comme l'organe légitime ou le maître accrédité de l'Église anglicane. Toutes ont et n'ont pas ce caractère. Elles revendiquent chacune ce privilège et en contestent aux autres la légitimité. Mais l'Église anglicane ne prononce pas de jugement au milieu de leurs conflits. La tête baissée, elle se tait. Elle ne rejette de son sein aucune de ces écoles; aucune, d'ailleurs, ne veut en sortir. Toutes refusent d'être mises à la porte, car toutes sont ses enfants, et c'est pourquoi, en vertu de la règle inspirée, elles restent dans son giron (1). »

Un tel état de choses n'est pas chrétien; il l'est si peu qu'il se trouve réellement aux antipodes de la foi révélée. Christianisme et rationalisme sont deux mots qui expriment deux mondes d'idées opposées. Et pourtant, l'exclusion du surnaturel

(1) *The Convoc.*, p. 65. Le passage cité est tiré des *Sermons* du même auteur: *On ecclesiastical subjects*.

en religion représente, d'après Mgr. Manning, l'esprit et la tendance de la majorité des laïques d'Angleterre (1). Poussée par ses habitudes matérielles, la société anglaise va, chaque jour, de plus en plus au pur naturalisme. « Le libéralisme qui caractérise actuellement notre société, dit le R. P. Newman, est bien différent du mouvement intellectuel qui portait ce nom, il y a trente ou quarante ans. Actuellement, ce n'est presque plus un parti; c'est presque tout le monde bien élevé. Dans ma jeunesse, j'ai appris à connaître ce mot de matérialisme par le titre d'une revue, dirigée en partie par lord Byron, et j'ai conservé toute mon aversion d'autrefois pour la philosophie de lord Byron. Plus tard, le libéralisme servit de drapeau à une école théologique d'un caractère sec et repoussant, école moins dangereuse par elle-même, parce qu'elle ouvrait la porte à des influences pernicieuses qu'elle ne pouvait ni combattre ni comprendre. Maintenant le libéralisme n'est plus que ce scepticisme dont j'ai parlé plus haut, et dans lequel j'ai vu le terme du développement de la raison humaine, tristement émancipée et abandonnée à elle-même (2). »

VIII. Donc, en principe et historiquement, l'Église anglicane est *protestante*. Pour achever

(1) *Engl. and Christend.*, Introduction, p. 48.

(2) Newman, *Apol.*, dans la traduction, p. 364.

cette démonstration, ajoutons que cette appellation, si dure aujourd'hui pour certaines oreilles, l'Établissement lui-même se l'est souvent donnée. Ainsi, en l'année 1707, la Chambre des Communes parlant aux prélats anglicans dans une adresse, leur disait : « C'est pourquoi nous supplions vos seigneuries, en toute humilité et avec instance, de.... vouloir bien tenter les plus grands efforts pour que vos seigneuries elles-mêmes et le clergé de cette province jouissent des mêmes usages dont les *prédécesseurs protestants* de vos seigneuries et les nôtres ont été constamment en possession (1). » Dans sa controverse avec Fisher, le célèbre archevêque Laud emploie les mêmes termes (2). Mais le fait le plus remarquable et décisif dans cette matière est le suivant. Dans la cérémonie du couronnement du roi, l'archevêque lui pose cette question : « Voulez-vous, selon toute l'étendue de votre pouvoir, maintenir les lois de Dieu, la vraie profession de l'Évangile, et *la religion protestante établie par la loi* (3) ? » La question est claire; il ne saurait y avoir de doute là-dessus; on demande positivement au monarque couronné s'il est dans la disposition de maintenir la religion *protestante*, celle-là même que le pouvoir civil a créée. Et ce qui donne une valeur

(1) Wilkins, VI, p. 635.

(2) « *Et l'Église d'Angleterre*, dit Laud, *est également protestante.* » Voir Lewis, 59.

(3) I. William and Mary, c. 6.

indiscutable, la sanction dernière à ces paroles : *religion protestante*, c'est qu'elles sont présentées comme condition essentielle pour régner par le plus haut représentant de l'Église anglicane, et que d'autre part elles sont acceptées par le chef même de l'État, chef suprême aussi de l'*Église établie*.

Cette formule que nous venons de citer est celle qui fut employée lors du couronnement de Guillaume III, et elle n'est pas tombée en désuétude; nous la retrouvons dans la bouche de l'archevêque de Cantorbéry, à l'époque de l'intonisation de « *sa très-sacrée majesté* », la reine Victoria; on y remarque seulement une nuance digne d'être notée. Il y est dit, en effet : *la religion protestante réformée* (the protestant reformed religion) (1). Ce mot seul de *réformée* accentue davantage évidemment le caractère protestant de l'Église anglicane.

Du reste, le sentiment du peuple, en Angleterre, répond entièrement à celui de l'Église et de l'État : les masses se croient, se disent et se proclament enfants du protestantisme. Ce fait est parfaitement établi par un des nobles convertis de ce dernier quart de siècle; il a été même, pour sa raison éclairée, un des motifs de son retour à l'Église de Rome. « La première chose, dit-il,

(1) *Book of the court.*, p. 467. *Coronation Manual*, p. 111. Voir l'appendice I.

qui me frappa vivement fut la réflexion sans cesse renaissante que je travaillais uniquement parmi des protestants. *Mes paroissiens ne se doutaient pas le moins du monde qu'ils pussent être catholiques.* Cela commença à m'ouvrir les yeux, et je me fis cette question : Est-il possible que mes paroissiens soient catholiques, comme on m'a enseigné que le sont les anglicans, quand ils croient être protestants ? Serait-elle catholique l'Église qui permet à ses enfants d'être protestants de cœur et de nom (1) ? »

Comment, après des preuves si manifestes, les anglicans peuvent-ils se plaindre qu'on les calomnie, en les appelant du même nom que les réformés d'Allemagne et de Suisse ? C'est là un terrible mystère d'aveuglement. « L'hallucination, dit un converti américain, qui fait qu'un protestant épiscopalien croit que l'anglicanisme est quelque chose de différent par sa nature du protestantisme, et qu'il n'a rien à voir avec les contradictions et les fluctuations des trois siècles passés, est un phénomène psychologique qui serait fort amusant, si je ne savais trop bien, hélas ! la fascination désastreuse de l'illusion. Un tel homme, comme dit Moelher, est enchanté. Il vit dans un rêve. *Animus pictura pascit inani* (2). »

(1) Th. Scratton. Voir *les réc. conv.* par Gondon. 51.

(2) Stone, *The invitation heeded.* 64.

IX. Voilà donc l'Église anglicane tombée dans l'abîme du protestantisme continental. Triste spectacle que cet effondrement des doctrines chrétiennes dans une nation jadis si haut placée par sa foi éclairée et vivante, plus haut placée encore par les fruits de sainteté que produisit sa foi. Mais, chose bien digne de remarque ! tandis que, sous le marteau du libre examen, tout l'édifice du christianisme s'en va en ruines et sera un jour réduit en poussière, l'Église catholique, toujours la même comme son divin auteur, se montre avec ses vieux symboles, qui ont tout le parfum et toute la beauté de la jeunesse, malgré ses dix-neuf siècles de durée. Supposons, un moment, qu'un enfant de la réforme d'Édouard VI ou d'Élisabeth vienne à sortir de la tombe. Amenons-le au pied des nombreuses chaires de Londres. Y en a-t-il une, une seule, où il retrouverait l'enseignement qui lui fut donné au temps où il vécut ? Imaginons encore un des pontifes anglicans sortant de son sépulcre dans l'église même de Westminster ; ne croirait-il pas rêver en entendant la doctrine si large du poétique doyen Stanley, aux yeux duquel le *Credo* est une superfétation, sinon une immense anomalie dans le *Prayer-Book* ? Et s'il lui prenait envie de parcourir son ancien diocèse, quelle ne serait pas sa stupéfaction en voyant les mille systèmes de croyance et les opinions contradictoires qui sont

exposés dans les divers temples ? Bien certainement il lui semblerait assister à une véritable résurrection de la tour de Babel. Imaginons, par contre, qu'une des héroïques victimes d'Élisabeth, un martyr de Tyburn, reprenant la vie vienne prendre place dans la toute récente et belle église de Saint-Georges, à Southwark ; que verrait-il, qu'entendrait-il ? Il verrait offrir le même divin sacrifice, pratiquer les mêmes exercices pieux, administrer les mêmes sacrements ; il entendrait prêcher les mêmes dogmes dans leur intégrité parfaite, enseigner la même morale évangélique. Quel spectacle ! et quel spectacle ! Ce contraste, que nous aimons à signaler et qui est presque un lieu commun, tant il éclate journellement aux yeux de tous, est un fait bien propre à raffermir la foi du catholique éclairé et à lui donner des joies non moins suaves que profondes. Qu'elle est belle l'unité de doctrines, à travers les siècles qui changent tout, en face de ces incessantes métamorphoses de la réforme, pour qui la vérité d'hier est l'erreur d'aujourd'hui et l'affirmation de ce jour la négation de demain ! Eh ! comment ne pas se sentir fier et heureux de vivre dans le sein de la lumière ? Mgr. Manning se réjouit quelque part (1) de voir trois synodes catholiques, tenus dans ces derniers temps en Angleterre, reproduire exactement les mêmes doctrines que croyait et pratiquait son

(1) *The convocation and the Crown in Council.* 67.

pays avant la réforme, en union avec l'Église universelle. Cette joie délicate de l'éminent prélat se comprend, et elle est même plus intense et plus grande que nous ne pouvons l'imaginer. Converti, noble vaincu de la grâce, il savoure l'ineffable bonheur de se sentir éclairé et réchauffé aux rayons du soleil de vérité et de justice, après avoir vécu longtemps au milieu d'une atmosphère lourde et d'ombres épaisses. Cette même félicité est réservée à tous les cœurs généreux qui auront le courage de suivre l'illustre et pieux cardinal dans la voie de son retour à l'Église romaine. Pourquoi faut-il que les préjugés, encore plus que les passions, mettent un bandeau sur les yeux de tant de belles âmes évidemment faites pour contempler dans toute sa splendeur la révélation du Christ ?

II. CARACTÈRES PROPRES A L'ÉGLISE ANGLICANE.

Trois caractères spéciaux distinguent l'Église anglicane des autres communions réformées. 1° En principe, elle se proclame autoritaire en même temps que protestante ; 2° dans tout l'ensemble de son système elle est une institution hybride faite de compromis ; 3° comme corps, elle est isolée dans le monde chrétien.

1° Elle est autoritaire.

1. L'Église anglicane est protestante, nous venons de l'établir, et avec cela, chose étrange !

elle veut se poser comme un Établissement *autoritaire*. A l'en croire, elle tient le milieu entre l'Église catholique et les autres sectes nées de la réforme, entre la communion chrétienne qui se proclame infaillible et celles qui ne veulent relever que du libre examen. Écoutons là-dessus quelques anglicans. « Tenant, dit l'un d'eux, le juste milieu entre l'Église de Rome, église corrompue, et cet amas de sectes disloquées, démembrées et dispersées qui ne possèdent pas les propriétés distinctives d'une véritable Église, l'Église réformée d'Angleterre fait profession de tracer et de circonscrire le cercle des oppositions à faire à celle-là et des concessions à faire à celles-ci. Elle est comme un pilote qui navigue entre Charybde et Scylla, et elle donne cet avis à tout navigateur : voici la voie de la vérité ; à droite et à gauche il y a risque à courir (1). » Le R. P. Newman écrivait, avant sa conversion : « Par droit de jugement privé en matière de croyance religieuse, on entend la prérogative qui est censée appartenir à chaque chrétien de déterminer et de décider par lui-même, d'après l'Écriture, ce qui est la vérité évangélique et ce qui ne l'est pas. C'est le principe maintenu en théorie comme une sorte de profession sacrée ou de palladium du protestantisme actuel. Le romanisme, comme ce n'est pas moins évident, prend l'extrême opposé, et soutient que

(1) Johnson Grants, *History of the English Church and sects*.

rien n'est laissé au jugement individuel (1), c'est-à-dire, qu'en matière de foi et d'observances religieuses, il n'y a rien sur quoi l'Église ne puisse prononcer une décision, de manière à exclure tout jugement privé et à obliger chacun de ses membres à donner son assentiment. L'Église anglaise s'en tient à un procédé mitoyen entre ces deux : elle considère qu'il y a des points déterminés sur lesquels le jugement privé, d'après le texte des Écritures, ne doit pas être permis, non toutefois en vertu de la simple décision donnée d'autorité par l'Église, mais par suite du témoignage historique transmis de siècle en siècle depuis le temps des Apôtres (2). »

S'il faut en croire Hallam, ce caractère, qui lui est particulier, l'Église anglicane l'aurait possédé dès son origine. « Ceux qui, dit-il, avec la manière de penser de notre époque, jettent un regard en arrière sur le règne d'Édouard VI sont disposés en général à accuser de précipitation et encore plus d'exclusivisme nos principaux réformateurs. Mais en considérant le cours que les affaires avaient pris en Allemagne, et le zèle fiévreux de ce temps-là, on reconnaît que bien grande fut la modération de Cranmer et de Ridley (3), les seuls

(1) Depuis sa conversion, l'illustre oratorien a mieux compris la part que l'Église catholique fait au jugement individuel. Voir l'appendice L.

(2) *Lectures of the proph.*

(3) La modération de Cranmer!... Si l'on peut dire que cet

ecclésiastiques qui prirent une part importante à ces mesures, et que cette conduite modérée tendait avant tout à placer l'Église anglicane dans cette position moyenne qu'elle a toujours conservée entre la hiérarchie romaine et les autres dénominations protestantes (1). »

De cette association monstrueuse du principe d'autorité et du principe de liberté d'examen, reconnu par les anglicans eux-mêmes, résulte pour leur Église cette mine ambiguë que lui trouvait De Maistre (2) et dont Dryden, selon lui, a parfaitement rendu les traits dans son poème de *la Biche* et de *la Panthère*.

II. Les actes officiels, du reste, publient assez haut que l'Église d'Élisabeth s'attribue une certaine autorité en matière de foi.

indigne archevêque se montra modéré, dans le choix des doctrines, on doit ajouter que ce fut par nécessité, la nation étant alors profondément pénétrée de sentiments de foi catholique.

(1) *Const. hist.* I, c. II.

(2) Voir *Du Pape*, Conclusion VII. L'illustre écrivain traduit ainsi les vers de *la Biche* et de *la Panthère* auxquels nous faisons allusion : « Elle n'est pas sans doute l'épouse légitime, mais c'est la maîtresse d'un roi, et quoique fille évidente de Calvin, elle n'a point la mine effrontée de ses sœurs. Levant la tête d'un air majestueux, elle prononce assez distinctement les noms de *Pères*, de *Conciles*, de *Chefs de l'Église*; sa main porte la crosse avec aisance; elle parle sérieusement de sa noblesse; et sous le masque d'une mitre isolée et rebelle, elle a su conserver on ne sait quel reste de grâce antique, vénérable débris d'une dignité qui n'est plus. » (*The hind and the panther*, tom. I, part. I.)

1° Le XX^e Article est ainsi conçu : « L'Église a le pouvoir d'ordonner des rites et des cérémonies déterminés; elle a aussi *autorité dans les controverses de la foi*. Il n'est pourtant pas permis à l'Église d'ordonner aucune chose contraire à la parole écrite de Dieu, et elle ne peut pas exposer un passage de l'Écriture d'une manière contraire au sens d'un autre passage. » L'Article VI^e dit de son côté : « L'Écriture-Sainte contient toutes les choses nécessaires au salut, tellement que tout ce qui ne s'y lit point et qui ne peut pas y trouver sa preuve ne doit être exigé de personne, ni imposé pour être cru comme un article de foi, et ne doit pas être estimé requis et nécessaire au salut. »

D'une part, il est donc affirmé que l'Église a *autorité dans les controverses de la foi* (1), et de l'autre on soutient qu'on n'est obligé de croire que ce qui se trouve dans les saintes Écritures. Il y a bien là cette mine ambiguë dont parle l'auteur du

(1) On a contesté cette clause du XX^e Article : « L'Église a *autorité dans les controverses de la foi*. » On a prétendu qu'elle ne se trouvait pas dans le texte original accepté par la Convocation. De fait, elle ne se lit pas dans la version latine du Dr Mocket, chapelain de l'archevêque Abbot, publiée en 1617. Toutefois l'opinion de Selden, légiste et antiquaire, en faveur de l'authenticité de ce texte, paraît décisive. D'ailleurs une chose est certaine, c'est que ce texte fut accepté par les chefs suprêmes de l'Église anglicane et qu'il fut confirmé, sinon par l'acte de 1571, du moins par celui de 1661. — Voir Gladstone's *State and Church*, II, 101. — Tayler, *A retrospect*, pag. 82 et 499.

Pape ; l'Église anglicane toutefois revendique une autorité dans les questions de croyance.

2° L'acte dit de *suprématie* vient confirmer cette prétention de l'anglicanisme. Élisabeth y pose en effet cette règle : « Que ses délégués dans les matières ecclésiastiques ne doivent rien taxer d'hérésie, à moins que cela ne soit jugé tel par l'autorité de l'Écriture et des *quatre premiers conciles généraux* (1). »

3° Dans un canon porté par une assemblée ecclésiastique qui eut lieu en 1571 et que présidait Parker, il est également ordonné que « le clergé aura soin de n'enseigner jamais du haut de la chaire, comme objet de croyance ou de piété pour le peuple, que ce qui est conforme à la doctrine tant du vieux que du nouveau Testament, et qui est tiré de la doctrine des pères catholiques et des anciens évêques. »

4° Enfin le Dr Horne, au nom des théologiens protestants, tenait ce langage, dans la conférence du mois de mars de l'année 1549, au commencement du règne d'Élisabeth : « Regardant comme notre mère la véritable et catholique Église du Christ. . . . nous respectons son jugement ; nous nous soumettons à son autorité comme des enfants dignes ; et nous professons dévotement et nous suivons en tous points la foi qui est contenue dans

(1) I Elis., c. I.

les trois symboles, c'est-à-dire, celui des Apôtres, celui de Nicée et celui de S. Athanase. (1). »

De cet ensemble de documents il résulte, que l'Église anglicane, tout en proclamant que seule la Bible est infaillible, n'admet pas un usage illimité du jugement individuel par rapport à ce saint livre, et qu'elle accorde quelque chose à l'autorité et à la tradition. Dans son ouvrage : *State and Church* (l'État et l'Église), où il s'est proposé de défendre et d'exalter son Église nationale, M. Gladstone s'efforce de montrer que réellement cette Église a une très-grande autorité en matière de foi, que cette autorité elle la possède légitimement, qu'elle l'a exercée en bien des circonstances solennelles et que (chose merveilleuse !) ce pouvoir s'harmonise parfaitement avec l'exercice du libre examen (2).

Les affirmations de cet illustre écrivain et homme d'État, comme les déclarations officielles les plus authentiques, ne sauraient nous en imposer ; ce système de *via media* est insoutenable.

III. Et en effet :

1° Les évêques ne sont pas d'accord sur la valeur de l'autorité de leur Église. Il en est même qui la nient absolument. Pour le prouver nous n'avons pas à remonter le passé. Au mois de mars

(1) Voir Gladstone's *State and Church*, II, 100.

(2) Vol. II, ch. VII, Sess. III, IV et V.

de l'année 1840, cette question de l'autorité se posait au parlement. Or voici ce qui advint. Au grand scandale des purs *Highchurchmen*, on entendit l'évêque de Norwich soutenir que *l'Église anglicane était fondée sur la liberté de conscience et sur le droit du jugement privé*. D'où ce prélat concluait que le refus d'admettre certains points doctrinaux de la liturgie ou du symbole de S. Athanase ne pouvait être un motif légitime d'exclure un candidat des ordres sacrés. Quelques années auparavant (en 1833), dans la même Chambre des Lords, l'archevêque anglican de Dublin avait défendu la même thèse; il avait affirmé qu'il n'y avait « ni individu, ni corps d'individus dans l'Église anglicane à qui pût être déférée la solution d'un doute ou d'une difficulté quelconque, en un mot, aucune autorité constituée à laquelle on pût recourir pour avoir la décision de ces sortes de questions (1). »

2° En soi c'est contradictoire d'affirmer, dans un article, son autorité sur les matières de la liturgie et dans *les controverses de la foi*, lorsque, dans l'article précédent (XIX) on vient de déclarer que *l'Église peut errer*, comme ont erré les Églises de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Autriche et même l'Église de Rome; alors que l'on soutient également (Art. XXI) que les conciles généraux peuvent errer, et qu'ils ont même quelquefois erré

(1) Voir Perrone, *Du Protest.*, I, 542.

dans les affaires qui appartiennent à Dieu. Se dénier ainsi à soi-même l'infaillibilité, c'est *proprio motu* se rabaisser au rôle d'un simple organe humain de la vérité divine, et alors on se livre fatalement au contrôle de la raison individuelle, à laquelle on accorde le droit de n'accepter toute doctrine que sous bénéfice d'inventaire. C'est ce qui faisait dire à De Maistre : « L'Église anglicane est la seule association du monde qui se soit déclarée nulle et ridicule dans l'acte même qui la constitue. » Après avoir ensuite fait observer que, tout en proclamant d'une façon très-solennelle, dans ses XXXIX articles, ce qu'il faut absolument croire pour le salut, l'Église anglicane se déclare faillible non moins solennellement, le grand écrivain tire cette formidable conclusion : « L'Église anglicane déclare donc à ses enfants qu'elle a bien le droit de leur commander, mais qu'ils ont le droit de ne pas lui obéir. Dans le même moment, avec la même plume, avec la même encre, sur le même papier, elle déclare le dogme et déclare qu'elle n'a pas le droit de le déclarer. J'espère que, dans l'interminable catalogue des folies humaines, celle-là tiendra toujours une des premières places (1). »

3° Si l'on admet l'autorité de l'Église, en matière de croyance, il faut de toute nécessité répudier le principe de libre examen, sans quoi

(1) *Du Pape*, Conclusion, V.

l'on tombe dans l'absurde ou dans un despotisme qui, ici, plus que partout ailleurs, est repoussant et honteux. « C'est d'une flagrante absurdité, dit un anglican lui-même, de pousser à la liberté d'examen, et de décréter cependant d'avance qu'une conclusion tirée honnêtement sera réputée un crime. L'investigateur le plus libre peut certainement, sans déroger, admettre qu'il y a des cas où une autorité extérieure, où une simple tradition, qui arrête certaines formes et usages non condamnés par la raison et la conscience, est le meilleur guide qu'il puisse suivre et lui présente un motif suffisant pour son adhésion. Mais de la nature et des droits stricts de cette autorité ou de cette tradition, c'est encore son jugement privé qui peut seul en décider (1). » C'est juste, le droit d'examen doit aller jusqu'à pouvoir discuter l'Église elle-même, jusqu'à contrôler ses décisions, sinon il n'existe pas.

Un des partisans les plus zélés et les plus illustres de l'anglicanisme n'a pu se dissimuler cette difficulté, et il a tâché de la résoudre. « Est-ce donc, se demande M. Gladstone, après avoir établi la prétendue autorité de son Église, est-ce donc que nous réduisons le jugement privé à n'être qu'un vain nom ou un fantôme ? Pas le moins du monde, répond-il. Et d'abord, nous avons l'Écriture dont l'autorité est au-dessus de

(1) J. Tayler, *A retrospect*, 264.

tout. En second lieu, nous avons le témoignage de l'Église, laquelle sans doute ne peut jamais remplacer l'Écriture, mais qui prête seulement son assistance pour l'interprétation des saints livres. Troisièmement, nous avons le jugement de personnes privées, que chacune, selon ses moyens, doit exercer activement sur la vérité chrétienne (1). » Cette réponse ne nous paraît pas triomphante : elle laisse subsister la difficulté dans toute sa force. Outre que l'inspiration divine de l'Écriture ne peut être crue d'une foi infaillible que tout autant qu'elle nous est enseignée par une Église infaillible, le sens vrai de ces livres sacrés ne peut non plus être connu et accepté que sur l'affirmation d'un interprète incapable d'erreur. M. Gladstone parle, il est vrai, du rôle de l'Église dans l'interprétation de la Bible ; mais encore une fois, ou sa décision doit être reçue, les yeux fermés, ou bien le jugement individuel a le droit de discuter sa manière de voir. Dans le premier cas, nous retombons dans l'Église infaillible dont on ne veut à aucun prix ; dans le second, à quoi sert l'interprétation de l'Église ? Quant au jugement de personnes privées, quelle en est aussi la valeur ? Si l'on n'admet pas comme irréfragables les décisions de l'Église elle-même, de quel poids peuvent peser dans la balance les opinions de quelques personnes, n'importe leur science ou leur

(1) *State and Church*, II, 137.

honnêteté ? Et puis, si chacun a un droit strict au libre examen des doctrines religieuses, on reste toujours maître de préférer son sentiment à celui des autres.

4° Dans le fait, cette prétendue autorité de l'Église anglicane, à quelle époque mérite-t-elle d'être crue et obéie ? Est-ce sous Henri VIII, alors que le roi défendait, de sa vaillante plume, les droits du Saint-Siège, ou lorsque ce même monarque se nommait chef de l'Église d'Angleterre ? Est-ce sous ce despote décrétant les *six* fameux *articles de sang*, ou sous son fils, Édouard VI, alors que le synode approuvait les *42 Articles* (1) ? Est-ce sous Élisabeth, alors que les deux convocations et les deux universités adoptaient unanimement la suprématie du Pape et le sacrifice de la Messe (2), ou bien lorsque le parlement (dans lequel ne siégeait pas un seul évêque) répudiait la suprématie du pontife romain comme le saint sacrifice, et nommait la reine chef suprême de l'Église ? Est-ce quand elle s'exprime par son *Prayer-Book*, ou lorsque, contrairement à ce livre liturgique, elle porte une décision par la cour de la reine (3) ? Cette autorité enfin, devons-nous la reconnaître dans l'approbation donnée au jugement de la gouvernante suprême, Victoria,

(1) En 1552.

(2) Cela eut lieu la première année du règne d'Élisabeth.

(3) Affaire de M. Gorham.

par l'archevêque de Cantorbéry et par 3,262 ecclésiastiques, touchant la question de la régénération baptismale, ou bien devons-nous la voir dans la protestation, contre cette même sentence, de mille laïques et membres du clergé, à la tête desquels se trouvaient MM. Pusey, Wilberforce, et Keble ? (1)

Ces questions, que nous pourrions multiplier, démontrent clairement que l'Église anglicane n'a absolument aucune valeur comme autorité s'exerçant sur le dépôt de la foi, puisque l'histoire de son enseignement, quand elle a parlé, est l'histoire même de ses contradictions perpétuelles. Ce fait est un de ceux qui avaient profondément impressionné le D^r Ives, avant sa conversion ; il a été même un des motifs qui lui ont fait tour-

(1) Les résolutions suivantes, touchant le cas de M. Gorham, parurent dans le *Times*, 20 mars 1850. Elles étaient signées par les chefs du mouvement d'Oxford :

« 1. Que quelle que puisse être, au temps présent, la force de la sentence prononcée dans l'affaire Gorham avec l'évêque d'Exeter, l'Église d'Angleterre sera définitivement liée par ladite sentence, à moins qu'elle ne rejette ouvertement et expressément la doctrine erronée qui a été ainsi sanctionnée.

» 7. Que par cet acte, dont on comprenait l'importance et qui, d'ailleurs, a été volontaire et délibéré, la portion de l'Église qui l'a posé devient *formellement séparée du corps catholique*, et ne peut plus longtemps assurer à ses membres la grâce des sacrements ni la rémission des péchés. »

Cette protestation met parfaitement en relief la thèse que nous soutenons. Un grand nombre de ses signataires ont agi conformément à leurs paroles ; ils sont devenus catholiques.

ner ses pas ailleurs, pour trouver et entendre, « si c'était possible, la voix certaine et parfaitement définie du Bon Pasteur du seul et unique troupeau (1). »

5° Une dernière remarque. Le rôle de l'Église est essentiellement actif, surtout en face de l'erreur. Sentinelle éclairée et vigilante, elle doit non-seulement enseigner la vérité révélée, mais écarter d'une main sûre tout ce qui peut altérer ce dépôt divin. Ses enfants ont réellement droit à être nourris, sans mélange aucun, du véritable pain descendu des cieux. Or, nous le demandons avec le P. Perrone : « Quand est-ce que l'Église anglicane a fait usage de cette autorité contre tant d'erreurs et de schismes nés dans son sein ? A-t-elle jamais condamné les principes soit calvinistes, soit sociniens, qui, depuis tant d'années, rongent ses entrailles ? A-t-elle jamais dénoncé Wesley comme hérésiarque ? A-t-elle jamais prononcé quelque anathème contre ceux qui n'admettent pas avec elle le symbole de S. Athanase ? Où est le synode national, où est la définition dogmatique qui ait dirigé les controverses dans tant de cas si graves ?... Elle n'a pas su faire entendre sa voix contre les contradicteurs, ni lever le bras contre les rebelles ; elle n'a pas osé prendre ce ton d'autorité qu'elle aurait certainement, si elle pouvait se croire dépositaire de l'enseignement.

(1) Voir *The Trials*, c. X.

apostolique. Preuve invincible que *cette autorité*, en fait de doctrine, *cet appel* à la tradition catholique dont il est fait mention en termes si vagues et si ambigus dans quelques documents officiels de l'anglicanisme à sa naissance, *n'étaient que de circonstance, du moment*, sans fondement réel, une lettre écrite sur le papier, et non dans la vie de cette Église, *un principe enfin qui n'a jamais été ni généralement reconnu en théorie, ni réalisé en pratique* (1). »

Le savant et pieux Robert Wilberforce, un des célèbres convertis, confirme cette conclusion : « Le système pratique de l'Église anglicane, dit-il, est purement une affaire de jugement privé. Au temps des Tudors et des Stuarts, l'Église semblait se présenter au monde comme un corps vivant, parce que la suprématie royale était vivante et active ; *maintenant l'Église ne fait rien comme corps*, elle laisse les individus agir par eux-mêmes. Chacun enseigne selon son bon plaisir ; il n'y a d'unité que dans les accusations mutuelles d'erreur et de déloyauté ; tandis que les évêques en général semblent assister au combat avec la tranquillité d'arbitres indifférents. *Ceux qui étudient seulement dans les livres*, et qui vivent dans le cercle d'idées qu'indiquent nos grands théologiens, *peuvent imaginer que l'Église anglicane a un seul et même système d'enseignement*,

(1) *Du Protest.*, I, 543.

qu'elle inculque un seul corps de vérités ; mais l'expérience dissipe l'illusion et montre ces espérances pareilles à celles du conquérant tartare qui négligeait ses prières du matin et du soir sous prétexte qu'il avait atteint la terre de l'éternelle lumière (1). »

IV. L'autorité donc que l'Église anglicane a l'air de réclamer, n'est qu'un masque sous lequel il est facile de lire dans les traits de son visage le caractère manifeste du protestantisme, qui est la révolte, l'insoumission, la glorification du moi personnel en face du plus saint des pouvoirs. Elle a beau, de sa plus belle voix, faire entendre ces mots : *Conciles, Pères, Antiquité, Convocation, Synode pan-anglican*, sa parole n'arrive à convaincre personne. Les mille sectes nées de son sein ne l'écoutent certainement pas ; elles ne pourraient même le faire qu'à la condition de condamner le principe de leur existence et partant de s'immoler sans retour. Ses enfants eux-mêmes ne se soumettent pas davantage à ses décisions. Eh ! comment se laisseraient-ils imposer le joug de son autorité, après qu'elle leur a prêché, sur tous les tons, qu'ils doivent être fiers d'être délivrés de l'esclavage de Rome et d'avoir conquis le droit de libre examen ?

(1) *Du principe de l'autorité dans l'Église*, ch. XV, pag. 370.

2^o Dans tout l'ensemble de son système elle est une institution hybride faite de compromis.

I. Autoritaire en même temps que protestante, l'Église anglicane ne peut apparaître aux yeux sains qui l'étudient que comme une œuvre humaine. Ce même caractère d'infirmité se retrouve dans tout l'ensemble de son système religieux, jusque dans les derniers détails, vu que par une espèce d'éclectisme hybride elle a tâché de satisfaire à la fois et les ennemis religieux et les ennemis politiques de la papauté. Macaulay, dans son *Histoire d'Angleterre*, nous semble avoir assez bien rendu ce côté tout spécial de l'anglicanisme. Qu'on nous permette de citer, à ce sujet, un long passage de cet illustre écrivain, sans accepter, bien entendu, toutes ses opinions :

« La constitution, dit-il, les doctrines, les offices et cérémonies de l'Église anglicane gardent encore aujourd'hui les marques visibles du compromis qui lui donna naissance. Elle occupe un juste milieu entre les Églises de Rome et de Genève. Les professions de foi de ses doctrines et ses traités, composés par des protestants, établissent des principes théologiques auxquels Calvin ou Knox auraient à peine trouvé un mot à changer. Ses prières et ses oraisons, tirées des anciens bréviaires, sont tels en général que le cardinal Fisher ou le cardinal Pole auraient pu de tout

cœur les adopter. Un controversiste qui essaierait de donner un sens arménien à ses Homélies ou aux Articles de sa profession de foi, serait regardé par tout homme de bonne foi comme aussi peu raisonnable que le controversiste qui nierait que sa liturgie contient la doctrine de la régénération par le baptême.

» L'Église de Rome soutenait que l'épiscopat était d'institution divine, et que certaines grâces surnaturelles de l'ordre le plus élevé avaient été transmises par l'imposition des mains, à travers cinquante générations, depuis les onze pêcheurs qui reçurent leur mission sur la montagne de Galilée, jusqu'aux évêques qui se réunirent à Trente. Un grand nombre de protestants, d'un autre côté, regardaient l'épiscopat comme positivement illégal, et prétendaient que l'Écriture recommandait expressément une forme toute différente du gouvernement ecclésiastique. Les fondateurs de l'Église anglicane prirent un juste milieu. Ils conservèrent l'épiscopat, mais sans le déclarer une institution essentielle au bon gouvernement d'une société chrétienne ou à l'efficacité des sacrements. Cranmer, en effet, dans une occasion importante, déclara que dans sa conviction, il n'y avait pas dans les temps primitifs de l'Église de distinction entre les évêques et les prêtres, et que l'imposition des mains était complètement superflue.

» Les presbytériens laissent en grande partie au ministre la direction du culte public. Leurs prières, par conséquent, ne sont pas exactement les mêmes dans deux assemblées tenues le même jour, ni dans la même assemblée à deux jours différents. Dans une paroisse, les prières sont ferventes, éloquentes et pleines de vie; dans la paroisse voisine, elles sont tièdes ou absurdes. Les prêtres de l'Église catholique romaine, au contraire, ont depuis des générations chanté chaque jour les mêmes vieux cantiques de pénitence, de supplication, d'actions de grâce, dans l'Inde et en Lithuanie, en Irlande et au Pérou. L'office se faisant dans une langue morte n'est intelligible qu'aux lettrés, et l'on peut dire que les membres de la congrégation, en grande majorité, y assistent plutôt en qualité de spectateurs qu'en qualité d'auditeurs (1). Ici encore l'Église d'An-

(1) Ici, le préjugé du sectaire obscurcit la vue de l'écrivain, si intelligent d'ailleurs. En bon anglican, Macaulay récrimine contre l'usage de célébrer l'office divin en langue latine. Or, on l'a démontré cent fois, cette objection, qui de prime abord paraît réellement sérieuse, ne tient pas dès qu'on l'examine de près. Et en effet :

1° Quoi qu'on en dise, la langue vulgaire a une très-large part dans le culte catholique. Ainsi, les instructions religieuses de toute nature, les prières communes des fidèles, les cantiques sacrés et les allocutions adressées à l'assemblée ou à des individus dans l'administration des sacrements n'ont jamais lieu en latin, mais dans la langue même du pays.

2° Le Concile de Trente lui-même, qui a maintenu la langue latine dans le service divin, a décrété que la sainte

gleterre prit un juste milieu : elle copia les prières catholiques romaines (1), mais elle les traduisit en langue vulgaire, et invita les multitudes illettrées à joindre leurs voix à celles du ministre.

» Le même compromis se retrouve dans chacune des parties de son système. Tout en rejetant complètement la doctrine de la transsubstantiation

messe et les sacrements seraient fréquemment et solidement expliqués au peuple chrétien.

3° Des traductions nombreuses de nos livres liturgiques, édités sous les titres divers de *Paroissiens*, *Manuels du chrétien*, *Missels*, etc., permettent aux fidèles de toute condition de suivre mot à mot ou quant au sens les prières dites ou chantées en latin par le ministre des autels.

4° Si l'on se place, pour traiter cette question, au véritable point de vue, qui fut celui du Concile de Trente, on se convaincra que la *catholicité* de l'Église réclame l'usage d'une langue morte, c'est-à-dire, d'une langue *invariable*. L'emploi, en effet, d'une langue ainsi arrêtée fixe à jamais le culte et le sens de ce culte en tout lieu et en tout temps. Et c'est de la sorte que reluit, comme sous tant d'autres aspects, l'admirable unité de l'Église.

5° Ce principe admis, qui ne conviendra que la langue la plus digne d'être mise au service de l'Église appelée à sauver le monde dans tous les siècles devait être la langue du *peuple-roi*? Par sa simplicité, sa richesse, sa grandeur et son universalité, elle était vraiment destinée à servir de trucheman sublime, sur les lèvres de l'Épouse du Christ, entre la terre et le ciel. (Voir De Maistre, *Du Pape*, l. I, c. 20.)

(1) Considérée d'une manière générale, dans ses grandes lignes, la liturgie de l'anglicanisme a un certain cachet catholique; on voit qu'elle a été empruntée au missel, au pontifical et au bréviaire de l'Église latine. Palmer lui-même, un enfant de la réforme, le constate, et il est facile d'ailleurs de s'en convaincre par le rapprochement des liturgies

et en condamnant comme un acte d'idolâtrie toute adoration du pain et du vin sacramentels, cependant, au grand dégoût des puritains, elle invita les fidèles à venir recevoir humblement à genoux le symbole commémoratif de l'amour divin. Tout en dépouillant beaucoup de riches vêtements qui brillaient autour des autels de la vieille religion, elle conserva encore, à la grande horreur des esprits faibles, la blanche robe de lin, emblème de la pureté qui lui appartient comme épouse mystique du Christ. Tout en rejetant une foule de gestes mimiques qui, dans le culte catholique romain, tiennent la place de mots intelligibles, elle choqua pourtant bien des protestants rigides en continuant à marquer du signe de la croix l'enfant arrosé de l'eau du baptême. Le catholique romain adressait ses prières à une multitude de saints, au nombre desquels se trouvaient des hommes d'un caractère douteux ou même haïssable (1). Le puritain refusait d'ajouter l'épithète de saint, même aux noms de l'apôtre des gentils et

des deux Églises. Il ne faut pas cependant oublier que l'Église anglicane a rejeté la base et le couronnement du culte sacré, le saint sacrifice de la messe. Sa liturgie, rappelons-le également, a subi constamment des altérations d'âge en âge, et par là, comme par ses formulaires, elle a manifesté son origine humaine.

(1) Macaulay ne nomme aucun de ces saints *d'un caractère douteux* ou même *haïssable*. Dans l'impossibilité de discuter la valeur des personnages auxquels il fait seulement allusion, nous pourrions simplement répondre : *Quod gratis*

du disciple chéri de Jésus. L'Église d'Angleterre, tout en rejetant l'intercession de toute créature humaine, réserva néanmoins certains jours à la commémoration de quelques-uns des hommes qui avaient fait de grandes choses et souffert de grandes douleurs pour la foi. Elle conserva la confirmation et l'ordination des prêtres, à titre de rites pieux, mais elle leur enleva la dignité de sacrements. La confession fut rejetée de son système; cependant elle invita le pénitent couché sur son lit de mort à confesser ses péchés à un prêtre, et elle donna à ses ministres le pouvoir de soulager par une absolution, où respire réellement l'esprit de la vieille religion, l'âme prête à quitter ce monde. En général, on peut dire que l'Église anglicane en appelle moins aux sens et à l'imagination et plus à l'intelligence que l'Église (1)

asseritur, gratis negatur; nous ajouterons cependant une réflexion importante.

Dans l'Église catholique, le culte envers chaque saint en particulier a son origine ou dans un sentiment profond du peuple chrétien rendant des hommages religieux à ceux de ses frères qu'il croit des héros de vertu, ou bien dans une décision solennelle du Vicaire de Jésus-Christ. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, c'est toujours l'Église qui par une approbation implicite ou expresse sanctionne la vénération envers les élus de Dieu. Il faut en convenir, une telle autorité sera toujours plus compétente et est réellement d'un tout autre poids que celle d'un historien quelconque, n'importe son savoir et sa sagesse.

(1) L'Église catholique parle aux sens et à l'imagination parce qu'elle veut que tout l'homme adore, bénisse et glorifie Dieu. La création universelle chante son auteur; pourquoi le

de Rome, et qu'elle en appelle moins à l'intelligence et plus aux sens et à l'imagination que les

corps de l'homme, si admirable dans son composé organique et inséparable compagnon de l'âme, ne bénirait-il pas aussi son souverain Bienfaiteur et Maître? La mission de l'Église d'ailleurs est de sauver l'homme, en le menant à sa fin, qui est le bonheur du ciel. Toute pénétrée du sentiment de cet apostolat, elle travaille ardemment à le saisir par tous les côtés accessibles de sa nature, à la fois matérielle et spirituelle.

S'ensuit-il de là que l'Église anglicane, moins riche dans les pompes de son culte, en appelle plus à l'intelligence que l'Église de Rome, comme le dit Macaulay? L'amour de l'antithèse a complètement trompé, à cet égard, l'œil de l'illustre écrivain. Et, en effet: 1° La somme des vérités à croire est plus grande dans l'Église catholique que dans l'Église anglicane. L'intelligence a donc un plus vaste domaine dans la première que dans la seconde. Sans remonter aux Pères des premiers siècles, qu'on compare seulement les hommes célèbres qu'a produits le catholicisme depuis le moyen-âge aux écrivains les plus en renom de l'anglicanisme, et l'on verra si les vrais génies ne se meuvent pas plus aisément dans la sphère catholique. 2° Avec la fermeté et l'invariabilité de son symbole, l'Église catholique permet à l'intelligence qui l'accepte pour guide d'avancer sûrement et vite comme de s'élever très-haut. Mais, dans l'ordre des vérités révélées, que peut l'intelligence seule avec les formulaires de l'anglicanisme toujours variables, du moins dans leur interprétation? A-t-on jamais vu une science progresser, si elle n'a pas des principes sûrs qui lui servent de base? 3° Dans l'Église catholique il y a tout un monde de hautes pensées, d'aspirations nobles, d'actes internes d'adoration et d'amour, à l'égard de Dieu, que connaissent parfaitement ses enfants et que ne soupçonnent même pas les adeptes de l'Église anglicane. Celle-ci peut bien inspirer à quelques âmes le sentiment général de la présence de Dieu et de leur destinée future. Mais elle a bien peu de moyens à fournir pour alimenter ces mouvements de l'homme intérieur, du vrai chrétien. L'Église catholique, au contraire, par ses exercices de piété si multiples et surtout

Églises protestantes d'Écosse, de France et de Suisse (1). »

II. Ayant déjà considéré l'Église anglicane et comme protestante et comme autoritaire, nous n'avons pas à nous appesantir sur ce système de compromis qu'elle s'est donné et qui n'est que la conséquence logique de son caractère fondamental. Nous croyons toutefois devoir ajouter quelques remarques.

Et d'abord, on ne peut qu'être surpris, disons le mot, scandalisé de voir une communion qui s'appelle chrétienne arranger la constitution, la doctrine et les offices de l'Église, non d'après une règle infaillible, qui laisse intact le domaine de la foi, mais d'après un principe qui n'offre aux âmes croyantes aucun motif divin de crédibilité. Qu'aux yeux de certains esprits cette manière d'amalgamer

par la pratique de la méditation, la fréquentation de la maison de Dieu et l'usage de la sainte communion, tient constamment une foule d'âmes dans une atmosphère de lumière divine et de vie surnaturelle; elle leur fait pratiquer ce que dit saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens (ch. 7, v. 30) : *Elles usent de ce monde sans attache et sans affection*. Et chose digne de remarque! ce genre de vie, elle le rend journalier non-seulement chez quelques êtres privilégiés, prêtres, moines ou religieuses, mais elle a le secret de le faire régulièrement observer aux plus petits de ses enfants, à de simples femmes, à de pauvres artisans, à de petites ouvrières comme aux personnes les plus élevées de la société.

Ces observations posées, nous avons bien le droit de redire, que l'amour de l'antithèse a égaré la plume de Macaulay.

(1) *Hist. d'Angl.*, I, ch. 1.

des opinions opposées, en les traitant à l'amiable, ait une valeur en politique, nous l'admettons sans conteste; beaucoup d'hommes, par ignorance, par scepticisme ou par calcul, en sont venus à n'estimer ou à ne désirer que les gouvernements qui ne vivent que de transactions et non de principes. En philosophie également, qu'on ait préconisé et pratiqué, à certaines époques, le système de l'éclectisme, on le comprend encore; la raison humaine, toujours courte par quelque endroit, est obligée de s'avouer que nul mortel, ici-bas, ne peut résoudre seul les problèmes si complexes et si importants qui la tourmentent, et dès-lors elle tâche, avec des emprunts faits à des philosophes divers, de se créer (travail infécond) un ensemble de doctrines plus ou moins fortes et sûres. Tout cela est de l'ordre humain, et partant ne mérite que la confiance accordée en général à ce qui est sujet à l'erreur, à la caducité et à la mort. Mais en religion, l'application de ce principe du compromis est une chose vraiment monstrueuse; c'est la négation même de l'intervention divine dans l'œuvre du christianisme. Car, si l'Église, avec le trésor de ses richesses spirituelles, les moyens admirables de son gouvernement et sa magnifique ordonnance vient vraiment de Dieu, vouloir la traiter comme une institution terrestre qu'on modifie, réforme et accommode selon le goût, les passions, les caprices et les exigences du moment,

c'est évidemment fouler aux pieds l'autorité trois fois sainte qui l'a établie. Or, n'est-ce pas là un acte d'impiété révoltante? Où Dieu a mis sa main, l'homme n'a qu'à bénir, adorer, et si, dans sa témérité orgueilleuse, il ose réduire l'édifice divin aux proportions de ses idées personnelles ou de ses projets ambitieux, il commet le plus odieux des crimes.

D'ailleurs, a-t-on vu jamais, dans les premiers siècles chrétiens, ces sortes de compromis entre la vérité et l'erreur? Quand les souverains-pontifes ont-ils ainsi traité le dépôt de la foi et la constitution de l'Église? Et dans ces grandes assemblées où furent jugées les hérésies, les évêques pactisèrent-ils jamais d'une manière quelconque avec les principes erronés ou les systèmes divers qu'enfantaient des cerveaux creux, superbes ou malades? Loin de là : ayant conscience de la grandeur et de la sainteté de leur mission, les représentants de Jésus-Christ, comme les conciles, veillaient avec un soin jaloux à l'intégrité de tout ce qui leur avait été transmis et ils frappaient de leurs anathèmes les innovations dans le dogme, la morale, la discipline et la constitution de l'Église. Aimez les hommes, mais tuez les erreurs, a dit S. Augustin; et cette maxime, dictée par une belle intelligence au service d'un grand cœur, a été, dans tous les temps, la règle de l'Église catholique. Pour rendre ses enfants meilleurs et plus heureux ici-bas, tout

en les préparant à leur destinée immortelle, cette divine mère a eu de sublimes dévouements et des condescendances infinies; mais elle a été inflexible à l'endroit de son symbole et des privilèges qu'elle tient du Christ. Au besoin, elle n'a pas même craint d'abattre toute puissance, d'humilier toute hauteur, de briser toute force qui voulait s'élever contre les droits de son divin époux ou contre ses propres droits. Dans la personne de son chef auguste elle a changé deux cent cinquante-neuf fois de figure; mais l'Évangile elle ne l'a pas livré, un seul jour, à ses ennemis. Plutôt que de céder au seul point de son dogme, de sacrifier une loi de sa sainte morale, de réformer sa constitution divine ou de livrer quelque une de ses libertés nécessaires, elle a préféré s'aliéner les princes et retrancher de son sein, malgré le cri de son amour, des peuples entiers.

Telle fut l'Église, dans tous les temps. Quand donc les novateurs anglais du seizième siècle se bâtirent de leurs propres mains un système religieux, loin de suivre, ainsi qu'ils le prétendent, les règles de la primitive Église, ils marchèrent dans une voie tout opposée. En faisant une transaction entre l'enseignement de la foi catholique et les opinions de Luther et de Calvin, ils voulurent paraître sages, mais en réalité ils ne furent que des révoltés sacrilèges, et à ce titre, au jugement de la primitive Église, ils auraient été bannis sans pitié de la société des fidèles.

Aussi bien de quel droit, demanderons-nous, les fondateurs de l'Église anglicane ont-ils touché à l'arche sainte? Qui leur avait donné la mission de corriger, de modifier et de bouleverser la religion du Christ? Quel pape leur avait permis de se réunir et de délibérer pour opérer un si grand œuvre? Quels évêques, en dehors de l'Angleterre, furent appelés canoniquement pour donner à une réforme aussi radicale l'importance décisive d'un concile œcuménique?

Comment enfin, alors qu'ils se déclaraient sujets à l'erreur, osèrent-ils imposer à tout un grand peuple, jusque-là vierge dans sa foi, un amalgame de doctrines contradictoires? Eurent-ils du moins le baiser de paix des autres Églises du monde catholique? Non; tout, dans cette criminelle révolte, fut accompli par des hommes sans mandat et en rupture ouverte avec la communion universelle. Nous nous trompons: esclaves de César, parce qu'ils étaient devenus ses flatteurs éhontés, ils écrivirent sous sa dictée la nouvelle constitution de l'Église. Et ce César, l'inspirateur servilement obéi, s'appelait, qu'on se le rappelle, Henri VIII, Édouard VI, Élisabeth!...

III. Du reste, ce système de compromis, qui, à l'origine, a pu faire illusion et conséquemment être accepté d'un grand nombre d'esprits égarés par les nouveaux prédicants, n'a été qu'un édifice

ruineux destiné à périr. Élevé par des hommes, il devait nécessairement être modifié et au besoin complètement changé par d'autres hommes. Dieu seul, vérité infinie et autorité souveraine, a le droit de poser des limites à la liberté de notre raison. Quant à l'homme, fût-il un génie incomparable, il ne saurait prétendre qu'à se faire écouter, admirer peut-être; et si par hasard il vient, dans son orgueil, à s'octroyer le pouvoir d'imposer des croyances religieuses, il n'aboutit qu'à faire constater sa folie. Un jour, après la tourmente révolutionnaire, certains hauts personnages, véritables enfants du dix-huitième siècle par leur impiété ignorante, conseillaient à Napoléon de donner une religion de sa fabrique au peuple français. Or que fit le vaillant soldat devant une proposition si étrange? Il se contenta de hausser les épaules. Ce geste de pitié ou de dédain en disait plus qu'un discours; il indiquait que si, grâce à son sabre victorieux, il voyait sans étonnement, autour de lui, une cour de rois, il ne se sentait pas cependant la mission, ni le courage, ni le stupide orgueil de se substituer au Christ, fils de Dieu. Les novateurs du seizième siècle, en Angleterre, n'eurent pas ce scrupule; plus audacieux que Napoléon, ils bouleversèrent l'Église en la bâtissant sur d'autres bases que les bases posées par son divin fondateur, et en lui donnant une structure où se devine facilement l'empreinte de leurs mains. Mais leur

œuvre a dû subir les conséquences de son origine elle n'a pas su résister aux coups du temps ; elle a succombé aux attaques de la raison individuelle, à qui l'on avait dit : Te voilà désormais émancipée et souveraine.

Ici serait le lieu de faire le tableau des variations de l'Église anglicane, en suivant l'ordre d'idées indiqué par Macaulay ; mais cet exposé ayant été déjà fait sommairement, nous nous bornerons à citer le témoignage d'un ministre anglican converti. « Lorsque l'Église d'Angleterre, dit-il, se sépara de l'Église universelle, elle se flattait, tout en renonçant volontairement à une grande partie de ses dogmes, de pouvoir fixer des limites à l'esprit de scepticisme que son exemple avait fait naître. Mais quel en fut le résultat ? Elle ne voulait jeter à bas que ce qu'elle appelait la superstition papistique ; et ses fils ont, à leur tour, jeté à bas le respect et l'obéissance que prescrit la loi de Dieu. Elle entendait faire cesser la pratique catholique de l'invocation des anges et des saints ; et ses fils ont perdu tout sens pratique de la communion des saints et ont appris, avec les anciens saducéens, à oublier presque ou même à nier l'existence des anges et des esprits. Elle craignait une vénération portée à l'excès pour les sacrements ; et ses fils les nient et se moquent de la régénération baptismale. Elle s'opposait aux abus de la messe ; et ses fils en sont venus à dégrader

le Saint-Sacrement, en le réduisant à n'être qu'un simple signe d'une chose absente. Elle rejeta la suprématie du Pape ; et ses fils ont appris à mépriser l'autorité des Evêques. Et il en a été de même de tous les autres points particuliers de la foi et de la morale chrétiennes. La doctrine même de l'Incarnation est devenue le sujet de discussions profanes et d'incrédulités secrètes. L'arianisme s'enseignait publiquement dans notre communion au siècle dernier, et ce fait est avoué par un ministre anglican, le révérend J.-F. Russell (*Jugement de l'Église anglicane*) ; et tout récemment un professeur royal de théologie, à Oxford, affirmait publiquement que *les deux tiers de l'Église anglicane étaient nestoriens* sans le savoir (1). »

3° Un autre caractère particulier de l'Église de Henri VIII et d'Élisabeth, c'est d'être complètement *isolée* dans le monde chrétien ; elle est l'Église *anglicane*.

I. Et d'abord, ce nom spécial elle l'a voulu pour se bien distinguer de toutes les autres sectes protestantes et des Églises latine, gréco-russe, orientale. Une pareille distinction va à son orgueil, comme jadis à la superbe du citoyen de Rome le *Civis romanus sum*. L'Angleterre, avec ce caractère *sui generis* qui lui est propre, a voulu mettre

(1) Spencer Northcote, *l'Église d'Angleterre jugée par le Credo de Nicée*, p. 28.

son sceau particulier à ses croyances, avoir sa religion. *Église anglicane*, cette dénomination résonne à ses oreilles comme *marine anglaise*, *industrie anglaise*, *tissus anglais* et tant d'autres choses de moindre importance. On ne saurait dire jusqu'à quel point elle pousse là-dessus son orgueil. « L'Église d'Angleterre, dit un de ses écrivains, étale cette espèce de fierté qui appartient à un ancien lignage, et qui a des rapports avec les souvenirs de la féodalité. Elle revendique une haute extraction et la prescription d'un titre dès longtemps établi; et tandis qu'elle se glorifie, dans le vrai sentiment d'une vieille indépendance baroniale, à la pensée d'avoir rejeté un joug étranger et de s'être purifiée des erreurs grossières du papisme, elle se tient, avec un air de supériorité sentie, loin des sectes de date plus récente qui, à ses côtés, sont rapidement tombées dans l'abîme (1). »

Cette appellation d'Église anglicane représente d'ailleurs une chose réelle, et l'Angleterre a voulu cette chose réelle comme le mot qui l'exprime. « Dès l'origine de la réforme, dit l'auteur précité, l'Angleterre a montré un dessein bien arrêté de maintenir l'*indépendance de sa position nationale*. C'est dans cette pensée qu'elle a refusé d'adopter aucune confession étrangère (2). » Et c'est ainsi qu'elle est arrivée à avoir une constitution tout à

(1) Taylor, *A retrospect....* p. 86.

(2) *Id.*, p. 81.

la fois religieuse et politique. Mêlée à tout l'ensemble de ses lois, la religion n'a plus été qu'un des principaux rouages de la machine gouvernementale. Que l'état ait gagné à cette fusion, disons le mot, à cette haute suprématie dans le domaine religieux, nous l'admettons sans peine; jusqu'à un certain point cependant, car après tout il y a, tôt ou tard, infiniment à perdre à faire de la religion un instrument servile de la politique: l'Angleterre, pour s'en convaincre, n'a qu'à lire sa propre histoire, depuis la réforme. Mais que l'Église ait également bénéficié à changer son titre de catholique contre celui d'anglicane, nous ne saurions le reconnaître. Quoi qu'en dise M. Gladstone (1), son mariage si intime avec l'État lui a été souverainement funeste. N'y aurait-elle perdu que son indépendance et partant sa vitalité, ne serait-ce pas là un malheur à jamais déplorable?

Dans le fait, l'Angleterre a parfaitement réussi; elle a bien une religion *nationale, insulaire*. Comme nous l'avons établi plus haut, son Église est impitoyablement rejetée, et par toutes les sectes protestantes des deux continents, et par les Églises phoitiennes, et par l'Église catholique. De cet isolement universel, De Maistre concluait la nullité de l'anglicanisme. « La hiérarchie anglicane, disait-il, est isolée dans le christianisme; elle est donc nulle. Il n'y a rien de sensé, ajoute-t-il, à

(1) *State and Church*, I, chap. 4, p. 272.

répliquer à cette simple observation. Son épiscopat est également rejeté par l'Église catholique et par la protestante. Qu'est-il donc ? Rien. C'est un établissement civil et local, diamétralement opposé à l'universalité, signe exclusif de la vérité (1). »

Dieu, du reste, punit l'anglicanisme par où il a péché. Il a voulu être une Église *nationale*, et il l'est positivement. Aujourd'hui, sous l'influence d'autres idées, il voudrait que son action s'étendît là où atteint la prépondérance de la politique de son pays, plus loin encore, où aspire son insatiable ambition. Inutiles aspirations ! Labeurs impuissants ! Il faut qu'il étouffe dans les limites du sol natal et dans quelques coins des possessions étrangères. Il peut bien inventer des théories plus ou moins ingénieuses pour se faire regarder comme partie intégrante de l'Église universelle du Christ, tâcher également de fusionner avec les sectes protestantes du continent et les Églises phoitiennes ; ni ses systèmes n'arrivent à convaincre personne, ni ses démarches ne réussissent à lui faire donner le baiser de communion fraternelle. Il s'est mis autour du corps la robe de Déjanire ; il est fatalement condamné à la garder. Qu'au lieu de s'appeler *Église anglicane*, il se rallie purement et simplement à l'*Église catholique*, et dès ce jour il aura reconquis sa liberté ; délivré de toutes entraves, il vivra de la vie universelle de l'Épouse du Christ.

(1) *Du Pape*. Conclusion, III.

CHAPITRE II

LES CARACTÈRES DE LA VIE DE L'ÉGLISE ANGLICANE DANS SON PROPRE SEIN.

1° *L'Église anglicane dans ses rapports avec le pouvoir. — Elle en est l'esclave.*

I. Les Églises particulières, qui par leur union intime de foi et de charité forment l'Église catholique, sentent circuler dans leurs veines une vie large et féconde, vie même de la vraie liberté. C'est au Pape, continuateur de l'œuvre du *Libérateur* divin, qu'elles doivent ce haut privilège, ce titre de gloire. Eh ! comment y aurait-il des esclaves sous le sceptre du successeur de Pierre ? Messager de *la vérité qui délivre*, apôtre de la charité qui s'immole pour les âmes, il ne peut se donner que des enfants libres dans leur soumission, grands dans leur liberté, parce que, s'il leur fait un devoir de respecter César, ce n'est qu'en vue de Dieu et après Dieu.

Pour les Églises particulières qui, détachées du centre vital, se proclament Églises nationales,

elles finissent, tôt ou tard, par tomber nécessairement sous la dépendance complète de l'État. Courbées dès-lors sous un joug de fer, elles perdent cette haute et sainte liberté que l'adorable Fondateur du christianisme a faite à ses disciples. Par un reste de sentiment de dignité, elles peuvent bien, à certaines heures, en appeler à l'autorité divine; leur appel reste sans écho. Attelées au char de l'État, elles sont contraintes de le suivre partout où il lui plaît de les mener. Cette autorité humaine remplace l'autorité divine, et seule elle décide de tout, régit tout, selon son bon plaisir et caprice, selon les temps et les lieux, selon ses préjugés ou ses intérêts du moment. Symbole, culte, discipline, assemblées de tout genre, œuvres multiples de charité, tout l'ensemble de la religion en un mot, est réglé par l'État, et rien, sous ce rapport, ne doit être accepté du peuple chrétien, s'il ne porte comme garantie son estampille officielle.

Dans de pareilles conditions d'existence qui oserait dire que les Églises nationales ne sont pas esclaves ?

Cette humiliante situation est particulièrement celle de l'anglicanisme (1). En enlevant la suprématie religieuse au pape, son légitime possesseur, pour la transférer tout entière au prince, qui n'y avait aucun droit, l'Église anglicane s'est faite la

(1) Voir l'appendice M.

servante déshonorée du pouvoir temporel. En vain M. Gladstone, en expliquant et commentant (1) les privilèges accordés au monarque, aux différentes époques de la réforme, s'efforce de montrer que, dans l'exercice de sa puissance spirituelle, le chef de l'État ne porta jamais atteinte aux droits de l'Église sur la vérité et l'administration des secours surnaturels; il ne réussit vraiment pas à prouver sa thèse (2). Il est, d'ailleurs, obligé d'avouer que, sur cette question des droits de l'État relativement à l'Église, il y a un manque positif de précision dans les nombreuses théories qu'on a mises en avant (3).

Sans citer les statuts et les canons qui établissent que l'Église d'Angleterre s'est vu lier et s'est liée elle-même les pieds et les mains pour n'être plus qu'un servile instrument aux ordres du pouvoir civil, montrons seulement que, à toutes les époques de son histoire, elle a pris la couleur et les principes du monarque régnant.

II. Trois dynasties royales ont occupé le trône d'Angleterre depuis sa séparation d'avec Rome. Les Tudors sont célèbres par leur despotisme; les Stuarts ont voulu agir par leur clergé, et la

(1) *State and Church*, vol. II, ch. 6, sect. 2, p. 19.

(2) Voir Lewis, *Notes...*, pour la réfutation du principal argument, pp. 45 à 50.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 42.

maison de Hanovre a dû accepter sa dépendance du parlement.

L'Église anglicane n'a pas seulement senti l'influence de ces trois formes de gouvernement, mais elle en a inévitablement subi le caractère et les principes. Preuve évidente qu'elle a toujours été l'esclave de l'État.

Que Henri VIII et Édouard VI aient pesé de tout le poids de leur despotisme sur l'Église, c'est un fait irrécusable. Le premier se prit réellement pour vrai pape de son peuple, et à ce titre il ne craignit pas de faire des décrets de doctrine et de discipline. Personne n'ignore quelle terrible sanction il donna à ces actes de sa suprématie spirituelle. Imitateur de son père, le second, encore enfant, imposa aussi de sa propre autorité des canons et des articles de croyance.

Élisabeth avait trop du sang de Henri VIII dans les veines pour ne pas marcher sur ses traces (1); la loi d'ailleurs vint à son aide. « Cette autorité absolue sur l'Église, dit Wilberforce, assurée à Élisabeth par un statut spécial (2) et que dans l'affaire de Cawdry les juges déclarèrent être inhérente à la couronne, cette autorité avait

(1) Un jour qu'on demandait à Élisabeth d'être tolérante, elle répondit : « Qu'il n'était ni de sa sécurité, ni de son honneur, ni de sa gloire de permettre la diversité d'opinions dans un royaume où nul autre qu'elle et son conseil ne gouvernaient. » (Strype's, *Ann.*)

(2) I Elis., ch. 2, s. 26.

été pleinement admise et par l'Église et par la nation. Le parlement, en 1575, reconnut à la reine le droit de faire telles réformes qu'il lui plairait *par son pouvoir et son autorité suprêmes* sur l'Église d'Angleterre (1). »

« Sous les Stuarts, écrit le même auteur, ce contrôle *absolu* du souverain sur l'Église fut quelque peu modifié. Soit le désir de se mettre davantage sur la défensive contre Rome ou le développement de sentiments plus justes, Jacques I^{er}, et plus encore son fils, *reconnurent l'Église comme un corps divin qui, bien qu'incomplet sans le souverain, obtenait cependant par son concours les pouvoirs d'un tout organisé.* C'est le principe que contient la déclaration de Charles I^{er}, relativement aux Articles (1628); elle provoqua le retour des pouvoirs de la *Convocation* restée comparativement inactive sous Élisabeth. C'est l'époque où la théorie anglicane de l'autorité de l'Église fut développée et défendue à la fois contre les Puritains et contre Rome. Les canons de 1603 nous montrent particulièrement son opposition contre les premiers; le savoir et l'habileté d'Andrewes, de Laud, de Bramhall, de Mason et autres furent dirigés contre la dernière (2). »

« Mais le système anglican ne tomba définiti-

(1) R. Wilberforce, *Du principe de l'autorité dans l'Église*, p. 363.

(2) *Ibid.*, p. 364.

vement, continue le même écrivain, qu'à la dissolution de la ligue entre le clergé et le roi par Jacques II. Les deux derniers Stuarts sentaient qu'on réclamait en leur nom un droit auquel ils ne pouvaient prétendre. Leur exil sur le continent dut leur montrer l'impuissance d'une religion territoriale, et Jacques refusa de vivre dans un système où son frère avait craint de mourir. On découvrit alors, par conséquent, que la suprématie, telle que l'interprétaient les juristes de la couronne, était entièrement différente de toute espèce d'autorité possédée par elle. Stillington prouva que la cour de Haute Commission rétablie par Jacques II, était illégale, et il montra combien était erronée l'assertion de Coke, tendant à établir que la couronne avait exercé le pouvoir d'excommunication avant la réforme. Ceci renversait virtuellement tout le système anglican de la discipline de l'Église; car il n'a jamais agi réellement sur la nation en général, qu'appuyé sur la puissante coopération de la couronne. Mais une circonstance plus importante allait se présenter. La dynastie qui succéda aux Stuarts possédait un *titre parlementaire* et non *héréditaire*. Elle gouvernait donc par les ministres revêtus de la confiance du parlement. *Ainsi la suprématie du roi signifia la suprématie d'un souverain parlementaire*, et le parlement se composait en partie de dissidents.

» Tandis qu'Élisabeth s'était montrée despote,

les Stuarts anglo-catholiques, et leurs successeurs, furent essentiellement protestants. *Les Tudors avaient voulu que tout le monde s'accordât avec eux, les Stuarts avaient voulu que ce fût avec leurs évêques.* Mais Guillaume d'Orange se soucia peu de ce que croyaient ses sujets, pourvu qu'ils différassent du pape. Sous Élisabeth le serment de suprématie affirmait..... que l'autorité définitive dans les causes spirituelles appartenait exclusivement à la couronne. Cette première partie fut effacée du serment sous Guillaume, parce qu'elle blessait la liberté de jugement que les dissidents réclamaient. La couronne renonça ainsi au droit de juger en matières spirituelles et le passa solennellement à ses sujets. Depuis lors le jugement privé a toujours prévalu en Angleterre (1).

» Cependant il existe à cet état de choses une importante exception : les lois, les obligations et les serments qui lient les ecclésiastiques sont absolument les mêmes que lorsque la nation obéissait à un système unique (2). »

A cette remarque il convient d'en ajouter une autre, qui a aussi sa valeur : c'est que, quoique Guillaume ait abdicé certains de ses droits en matière de religion, l'Église anglicane a toujours eu un maître. « Depuis cette époque, dit M. Lewis (c'est-à-dire depuis la fin du dix-septième siècle),

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 366.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 368.

tout ce qui a été accompli pour ou par l'Église d'Angleterre a été fait dans le parlement. *Cette assemblée ne reconnaît dans le clergé aucune autorité qui n'émane du pouvoir civil et que celui-ci ne contrôle.* Depuis les jours d'Élisabeth elle a employé le même langage et sa conduite ne s'est jamais démentie. Nous ne saurions trouver aucune différence entre la manière d'agir des membres des deux Chambres, lorsqu'ils étaient tous enfants de l'Église établie, et leur conduite présente, alors qu'ils peuvent avoir une religion quelconque ou n'en avoir pas du tout (1). »

Chose étrange, pour ne pas dire monstrueuse, que cette situation d'une Église qui se glorifie d'être la voix vivante du Christ et qui est à la merci d'hommes de toute espèce d'opinions religieuses; qui peut, par conséquent, avoir sa règle du devoir tracée, dans l'ordre des croyances comme dans l'ordre de la discipline, par des anglicans purs, des catholiques romains, des méthodistes, des quakers, des rationalistes et même par des juifs. En pratique, sans doute, le système de l'Église anglicane est une simple affaire de jugement privé; mais il n'en reste pas moins vrai que cet Établissement ne s'appartient pas et que, comme corps, il doit voir l'hérésie, le cas échéant, légalisée par les Chambres, sans qu'il ait même le pouvoir de répudier solennellement

(1) *Notes*, p. 41.

l'erreur. Il n'a que la ressource du silence, et il en use. Y eut-il jamais un esclavage plus humiliant pour une prétendue Église du Christ?

C'est là, en effet, qu'en est réduite l'Église anglicane aujourd'hui : elle n'a pas le droit de rejeter dans un synode ou par la voix de ses évêques une hérésie qui aurait été sanctionnée par un jugement de la Cour des Arches ou du Conseil privé.

C'était peu de temps après la sentence de la couronne dans l'affaire Gorham. Un certain nombre d'esprits sérieux, tout en voyant avec douleur le coup mortel infligé à l'Établissement par cette décision protestante, croyaient pourtant que leur Église était toujours une partie vivante de l'Église universelle et qu'elle serait encore capable de répudier une hérésie que la couronne aurait admise. Ils la considéraient donc comme assez puissante, au besoin, pour purger sa doctrine de toute souillure et empêcher son autorité de déchoir.

Un évêque, le Dr Blomfield, se faisant l'interprète de ce sentiment, voulut le faire sanctionner par les Chambres. A cet effet, il présenta au parlement un *bill* destiné à amender la juridiction d'appel de la couronne, en matières de doctrine. Ce *bill* établissait deux points : 1^o que dans les questions de ce genre on séparerait la matière de la doctrine de la matière de la loi ; 2^o que les évêques prononceraient sur la doctrine et que la

loi serait dévolue aux juges du Conseil privé. Les débats furent vifs et animés. Les *Highchurchmen* durent s'entendre dire des paroles peu agréables. Lord Brougham, en particulier, soutint que les évêques, même réunis, ne constitueraient pas un tribunal capable de décider les questions de doctrine controversées. Mais, en fin de compte, le *bill* fut rejeté, et depuis lors on n'a plus osé le présenter de nouveau (1).

Il est donc évident que le souverain parlementaire, aujourd'hui son chef et gouverneur, dénie à l'Église anglicane le droit même de répudier et de condamner l'hérésie. En face d'un état si déplorable, comment Messieurs les anglicans, qui aiment tant à citer la Bible, expliquent-ils le *Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis*, et surtout le *docete omnes gentes*? Comment pratiquent-ils le *verbum Dei non est alligatum*? Car, dans cette condition de servilisme où elle se trouve, l'Église anglicane se laisse imposer l'hérésie sans élever jamais la voix, ne fût-ce que pour protester. Quelques âmes honnêtes peuvent bien encore crier au scandale, à l'abomination, mais l'Église, elle, se tait absolument. Citons des faits.

III. 1^o Lorsque, dans l'affaire Gorham, le jugement eut été prononcé, on présenta à tout le clergé d'Angleterre une *Déclaration*, signée de

(1) Voir Mgr. Manning, *The Crown in council*, p. 9.

trois noms, dans laquelle on affirmait que le serment de suprématie obligeait dans les matières civiles, mais non dans les matières spirituelles. Or, qu'advint-il? 1,800 ecclésiastiques seulement adhérèrent à cette profession de foi; 15,000 au contraire, par leur abstention, acceptèrent la suprématie royale, et la Convocation, qui aurait pu parler, garda le plus complet silence.

2^o Plus tard, a surgi la question touchant le sacrement de l'autel. Un archidiacre, le révérend Denison, soutenait là-dessus une opinion qui n'est pas celle de l'anglicanisme. Beaucoup de bruit se fit autour de cette affaire; mais, ayant conscience de sa situation, l'Église anglicane n'a pas osé élever la voix pour venger ce qu'elle a l'air de regarder comme sa doctrine sur l'Eucharistie.

3^o A une certaine époque, l'évêque anglo-prussien de Jérusalem pactisa avec les hérétiques et les schismatiques. Ce fait, connu en Angleterre, alarma tout d'abord les esprits religieux; mais depuis ce temps-là les évêques eux-mêmes de l'Angleterre ont, à leur tour, fraternisé avec les presbytériens et les unitaires de la Suisse, et les quatre métropolitains ont signé une lettre collective, dans laquelle ils déclarent sympathiser avec l'évêque de Jérusalem.

4^o Il y a un peu plus de trente ans, le Dr Hampden fut sévèrement censuré pour un

livre obscur contre la théologie scolastique ; aujourd'hui, le rationalisme est enseigné à Oxford, et ses professeurs sont aux honneurs et au pouvoir.

5° C'est un fait connu de tous : la Chambre des Communes ne professe plus exclusivement le christianisme, puisque les juifs peuvent en devenir membres. Et cependant elle légifère pour l'Église anglicane. Il n'y a pas longtemps qu'elle a discuté l'opportunité de modifier le *Prayer-Book* et de supprimer la souscription des Articles.

6° Par un acte du parlement, la loi du mariage a été changée dans une de ses conditions fondamentales : le divorce a été autorisé. Quelle plus déplorable atteinte pouvait être portée à la morale de l'Évangile ? Pour maintenir l'indissolubilité de l'alliance légitime de l'homme et de la femme, les papes n'ont pas craint de s'attirer la colère des princes ; ils ont sacrifié des royaumes ; l'Angleterre elle-même en est la preuve manifeste. Or, qu'a fait l'Église anglicane en présence de l'établissement légal du divorce ? Elle n'a pas même protesté, et ses ministres subissent cette loi immorale, en prêtant leur ministère aux divorcés qu'ils marient de nouveau.

7° Après la polygamie successive, la polygamie simultanée, c'était logique ; et le Dr Colenso l'a permise dans son diocèse de Natal.

8° Jadis, MM. Newman et Ward furent censurés parce qu'ils avaient tenté d'harmoniser

les XXXIX Articles avec les doctrines de l'Église catholique. Aujourd'hui, des *Essayists* et des *Reviewers* expliquent ces mêmes Articles dans un sens rationaliste, et ils sont absous. Dans ce cas particulier, il est vrai, la Convocation a protesté contre les *Essais* et les *Revue*s ; mais on a tenu si peu compte de cette protestation, que la Cour des Arches, se contentant d'infliger une suspension de deux ans à M. Wilson et au Dr Williams (les deux principaux auteurs incriminés), ne leur a pas même interdit d'enseigner les erreurs les plus grossières, à savoir : la non-existence de l'éternité des peines et la négation de l'inspiration d'une grande partie des Saintes Écritures. D'où il suit que, au jugement de la couronne, ces hérésies, évidemment opposées aux vérités essentielles du christianisme, ne doivent pas être regardées comme en désaccord avec les formulaires de l'Église anglicane (1).

En présence de tous ces faits, on ne peut s'empêcher de s'écrier : Le servilisme peut-il descendre plus bas ? Mais que dire devant cette négation de l'inspiration des divines Écritures ?

L'Église anglicane avait fait de la Bible sa pierre angulaire, et elle s'en glorifiait. Sur cette base, elle avait édifié ses Articles, tout son symbole. Et voilà que ce fondement s'effondre sous ses pieds, sans qu'elle puisse conjurer cette catastro-

(1) Voir Mgr. Manning, *The Crown in council*, pp. 12 à 22.

phe; le tribunal suprême de la couronne a prononcé son verdict; elle n'a qu'à courber la tête. Une pareille situation est misérable; mais n'est-elle pas la conséquence fatale des principes posés au commencement de la réforme? Pour échapper à la prétendue tyrannie du pape, sans se morceler en mille sectes, l'Angleterre avait créé le roi chef suprême de la religion. Voulant d'autre part ne point reconnaître d'infaillibilité dans l'Église, ce qui eût été se condamner soi-même, elle avait déclaré que l'Écriture seule est la voix de Dieu. Or, il devait arriver tôt ou tard, que la raison humaine, exerçant ses droits reconnus, demanderait si la Bible elle-même est réellement un livre divin, si dans son contenu il n'y a pas d'ouvrages apocryphes, si partout, dans chacune de ses pages, on retrouve l'inspiration d'En-Haut, et cette investigation faite par des hommes audacieux devait inévitablement amener des négations radicales. A qui en appeler en pareil cas? Evidemment au tribunal dressé et accepté par l'Église anglicane elle-même. Mais comme ce tribunal, après tout, est positivement humain, cette Église devait se voir imposer les hérésies les plus monstrueuses, voir même renverser le fondement premier de son symbole. On l'a dit avec juste raison: le Dr Colenso, M. Wilson et le Dr Williams sont les enfants légitimes de l'anglicanisme (1).

(1) Voir Mgr. Manning, *The Crown*....., p. 31.

Les faits que nous venons de produire se rapportent en général à la doctrine; il serait également facile d'en fournir de plus nombreux relatifs à des actes de juridiction, lesquels démontreraient manifestement que, de Henri VIII à la reine Victoria, tous les souverains de l'Angleterre, à un moment ou l'autre, ont régenté l'Église comme leur très-humble servante. A l'origine de la réforme, Henri VIII, on s'en souvient, délégua Cromwell, *un simple laïque*, à titre de vicaire général, avec les pouvoirs les plus étendus pour visiter les églises, corriger les mœurs, convoquer des synodes, réunir les chapitres, présider ces assemblées, punir les coupables, excommunier les rebelles, confirmer ou annuler les élections, etc., etc. (1). Trois siècles après ce royal despote, de nos jours, le parlement reconnaît à la reine le droit de nommer un successeur à tout évêque qui serait devenu incapable de remplir ses fonctions (2). Mais l'exposé de ces faits trouvera sa place ailleurs.

Pour conclure sur ce point, citons les paroles d'un organe non suspect, un journal ministériel. « L'Église de l'État légalement établie, dit *le Globe*, n'est à proprement parler que la créature de ce monde. C'est une machine destinée à incorporer l'élément spirituel dans la changeante opinion publique de chaque jour. Son gouvernement par

(1) Lewis, *Notes*, p. 28.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 43.

le premier ministre, son immobilité passive, son silence persévérant, la nullité absolue de ses réprimandes, ses milliers de partisans déclarés qui se moquent d'elle ouvertement dès que ses ministres outrepassent la sphère tracée aux employés d'une institution nationale, voilà autant d'indices et de signes d'une servitude à laquelle la dernière des sectes ne voudrait pas se soumettre, mais qui, dans notre département du service divin public, est naturelle et acceptée (1). »

2° *L'Église anglicane dans ses rapports avec les masses. — Elle est sans influence sur elles.*

I. Esclave de l'État, l'Église anglicane, d'autre part, est sans aucune influence sur les masses populaires. Cette impuissance n'est pas une anomalie, un accident malheureux; elle est le résultat naturel de plusieurs causes réelles. L'Établissement donné, cela doit être ainsi.

On ne saurait le nier, la salutaire influence de la véritable Église produit des œuvres d'une beauté spéciale, auxquelles un esprit droit et un grand cœur ne peuvent s'empêcher de la reconnaître. Son action sur les âmes, par exemple, a un caractère singulièrement admirable. Les travaillant avec un dévouement sublime, elle les éclaire, elle les élève, leur donne le sentiment de

leur dignité, leur inspire l'amour du vrai et du juste, leur fait une habitude des pensées hautes de la foi, les façonne aux vertus de l'Évangile, tout au moins ne les laisse pas croupir impunément dans l'ignorance, l'ivrognerie et l'immoralité; en un mot, elle s'efforce, par tous les moyens en son pouvoir, de les marquer au caractère du divin Rédempteur. Ceci est l'histoire de l'Église catholique à travers les siècles et chez tous les peuples. Sans doute, dans tous les temps, ses efforts les plus généreux ne furent pas couronnés d'un plein succès; mais, à aucune époque, son zèle ne se dépensa totalement en vain. Voyez-la, même dans nos jours troublés, où le mal, avec une puissance inouïe, fait de si terribles ravages, elle a encore des enfants dociles jusqu'au sein des populations ouvrières de nos grandes villes les plus corrompues; et dans ces hommes, pauvres et déshérités des biens de ce monde, mais sincèrement croyants, que de grandeur dans le sentiment, que d'élévation dans la pensée, que de dignité dans la conduite!

En Angleterre, dans l'Angleterre d'Élisabeth, loin de briller par ces qualités et ces vertus, le peuple, pris en masse, gît dans la plus grossière ignorance des choses de la foi et vit, sans conscience de son avilissement, au milieu des turpitudes du vice (1). Le tableau de ces hontes a été fait par

(1) Voir Martin, *Du protestantisme*, p. 429.

(1) Voir pour les détails, à part les auteurs français, M. Ward, *The Ideal*, p. 27. Citation intéressante.

des juges impartiaux, et il est repoussant, d'autant plus repoussant qu'il forme un déchirant contraste avec l'état prospère de cette grande nation. Semblable à l'empire romain, l'Angleterre domine le monde, mais son peuple, comme celui de la ville éternelle, est descendu jusqu'aux derniers bas-fonds du paganisme. Sa grandeur matérielle est stupéfiante; monstrueuse est sa dégradation morale. « Nous avons vu, dit A. Nicolas, le dessous de cette pruderie anglaise qu'on nous vante tant; nous avons été derrière ce palais de cristal de l'industrie où on nous a si fastueusement conviés; nous avons découvert les pieds de ce colosse de la prospérité britannique qui porte si haut le front; ce sont des pieds d'argile; ce n'est pas assez dire, ce sont des pieds de fange. Lisez ce qu'en a écrit Léon Faucher, lisez le rapport officiel que vient d'en faire M. Eugène Rendu; considérez ce tableau, ce daguerréotype du peuple anglais pris sur le fait; remarquez la statistique des vices et des crimes, et distinguez, démêlez, si vous le pouvez, le sexe, l'âge, la parenté, la pudeur, la dignité, quoi que ce soit de sociable et d'humain dans ces amas de créatures entassées brutalement et livrées ignominieusement à quelque chose, en fait d'immoralité, qui n'a plus de nom et surtout qui ne se sait pas, qui ne se soupçonne pas lui-même. Assurément, dit M. Rendu, *le sentiment de la dignité humaine n'existe pas même en germe,*

dans les bouges de la capitale du Royaume-Uni »; et ce qui est effrayant, c'est que M. Léon Faucher, qui se borne, dans ses chapitres sur Londres, à la citation de plusieurs rapports, mais qui a fait, lui aussi, dans Liverpool, Leeds, Manchester, Birmingham, etc., des investigations, M. Léon Faucher a trouvé, dans les villes de province d'Angleterre, des faits absolument analogues (1). »

A la vue de ces masses populaires, chez qui tout est mort, excepté la vie animale avec ses instincts les plus vils, on se demande s'il y a encore à côté d'elles une Église qui s'occupe de leur âme (2). Oui, cette Église existe. Tous ces hommes si dégradés sont ses enfants. Son devoir, c'est de les instruire, de les élever, de les fortifier, de les soulager, de leur faire des habitudes chrétiennes. Pour cette mission sainte elle a constamment à ses ordres plusieurs milliers de ministres. Et toutefois, c'est un fait irrécusable, le peuple anglais dans son ensemble est *une nation de païens*, selon le mot du Dr Pusey. A quoi tient ce déplorable état? D'où vient que, à l'égard de ses propres enfants, l'Église anglicane est sans action aucune?

II. Trois causes nous expliquent cette situation.

(1) Aug. Nicolas, *Du protestantisme*, liv. III, ch. 5.

(2) Voy. Ward, *The Ideal.*, p. 306.

La première, c'est la nature même de l'Église établie, qui, loin d'être démocratique, appartient au contraire essentiellement aux hautes classes et par sa naissance et par sa constitution.

Chateaubriand en a fait la remarque : en général le protestantisme a commencé par les grands et les princes, intéressés de toute manière à cette révolution religieuse, et il a toujours porté la marque de cette origine. En Angleterre, ce phénomène se produisit d'une façon plus manifeste que partout ailleurs. Non, ce ne fut ni par le peuple ni pour le peuple que la réforme eut lieu. Eh ! qui en effet leva l'étendard de cette insurrection criminelle ? Trois tyrans comme l'histoire en montre peu : Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth. Qui bénéficia des spoliations sacrilèges de ces despotes ? Les nobles, les ambitieux, des courtisans. Et que fit-on alors, pour le peuple ? Rien, absolument rien ; il ne recueillit de cette apostasie nationale que le paupérisme, après la ruine des monastères, et le martyre, sous toutes les formes, quand, fidèle à la foi de ses aïeux, il osa jeter, de nouveau, ses regards vers l'immuable Siège de Rome. La nouvelle religion ne s'imposa donc à lui que comme un joug humiliant et onéreux dont rien ne vint lui adoucir la dureté. En perdant ses moines et ses bons curés, il perdit ses meilleurs amis et protecteurs ; l'Église réformée se posait trop haut pour qu'elle pût et voulût s'abaisser jusqu'à lui.

Aristocratique par son origine, la religion anglicane l'est également par sa constitution et sa forme (1). Considérée d'un coup d'œil d'ensemble dans sa hiérarchie, son chef royal et ses privilèges de tout genre, elle se présente avec une certaine dignité extérieure qui en impose. Aussi sourit-elle aux hautes classes, et leur est-elle un sujet d'orgueil, nous ne disons pas d'amour. La plupart des grands seigneurs, en effet, ducs, marquis ou barons, descendent des courtisans enrichis et anoblis par les souverains réformateurs ; mais ils sont particulièrement fiers d'avoir une religion qui, à leurs yeux, est celle de la bienséance, du bon ton, de la réserve cléricale, du *high life*, ainsi que s'exprime M. l'abbé Martin.

Ce qui ne leur plaît pas moins, c'est de trouver dans leur religion d'État une mère condescendante, qui n'est jamais indiscreète, jamais importune, soit pour la raison, soit pour la conscience, soit pour le cœur, et qui, en somme, leur permet de se donner ici-bas toutes les jouissances terrestres, tout en leur assurant les richesses du monde à venir.

Et puis la religion anglicane est la religion nationale. Nous avons déjà dit combien ce mot

(1) « Le protestantisme peut approprier une église pour le riche et l'homme qui a de la *respectability* ; mais donner une église au pauvre et au malheureux, il ne le peut pas. » (Stone, *The invitation...* p. 69.)

résonne délicieusement aux oreilles d'un anglais. Répétons-le : nulle fierté n'est comparable à la sienne quand il parle de son Église ; mais qui peut dire le sentiment que cette appellation seule éveille dans les rangs des hautes classes ?

Enfin ce qui achève l'attachement de l'aristocratie à son Église, c'est qu'elle a dans les rangs du clergé un très-grand nombre de ses enfants, l'état ecclésiastique étant une précieuse carrière pour les fils de famille qui ne peuvent point revendiquer le droit d'aînesse. Il y a dès-lors des sympathies naturelles entre les hommes des classes élevées et les pasteurs des paroisses. Ils se comprennent, ils ont les mêmes pensées, les mêmes goûts, les mêmes habitudes. Ecclésiastiques et seigneurs, sous le toit de l'église, se trouvent en famille.

Les choses étant ainsi, quelle place peut avoir le peuple dans les travaux et les sollicitudes de l'Église établie ?

D'ailleurs, et là est la seconde cause du peu d'influence de l'anglicanisme sur le peuple, le zèle vraiment apostolique fait complètement défaut à son clergé. Pour soulever un peu les masses inertes et corrompues, il faudrait des François-Xavier, des Vincent de Paul, et l'Église anglicane n'a que des hommes bien élevés, dont l'habitude autant que le besoin est le confortable. Sans doute il apparaît, ici, là, quelques esprits généreux,

sincèrement dévoués aux intérêts moraux des classes inférieures. Londres, de temps à autre, voit de prétendus missionnaires travailler courageusement à tirer le peuple des abîmes de l'ignorance et de la corruption ; mais combien ces hommes sont-ils ? et que peuvent-ils avec leur zèle isolé et sans écho ? D'autre part, pieux et dévoués, les disciples du Dr Pusey, les Ritualistes et les Unionistes se donnent beaucoup de mouvement pour opérer une renaissance morale et religieuse ; mais tout en admirant cette ardeur qui se dépense en vain, il faut bien avouer qu'ils ne sont qu'un groupe. Leur propre Église n'est pas avec eux. Eh ! comment y serait-elle ? L'amour surnaturel de l'homme pour l'homme, son frère, manque complètement à ses ministres. « Le clergé anglican, dit l'éminent archevêque de Malines, depuis qu'il a perdu, avec la foi au sacrifice perpétuel, l'idée même du sacerdoce, est visiblement privé du feu sacré : rien de divin ne brille sur son front, les flammes eucharistiques ne sortent plus de son cœur, le mariage lui a coupé les ailes de la pleine liberté du dévouement (1). » L'essor premier et nécessaire qui fait l'apôtre, la charité, n'existant pas, comment s'étonner de l'indolence et de l'inertie du clergé anglican à l'égard du peuple ? Comment être surpris qu'il le laisse croupir dans son igno-

(1) Mgr. Dechamps, *Le livre examen de la vérité de la foi*, 3^e entretien, p. 397.

rance et dans ses vices? Si, dans une telle disposition de leur âme, les ministres de l'Église d'Angleterre allaient, pleins de zèle et généreux, au-devant de ces hommes dégradés pour les soulager dans leurs maux divers, là serait un vrai prodige moral, et il y aurait lieu de l'admirer hautement. Mais que l'égoïsme, au cœur étroit et dur, ne sache pas se faire, comme la charité, tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, il n'y a rien là que de très-naturel.

Le clergé anglican ne sait pas aller au-devant du peuple, mais le peuple non plus ne sait pas aller au-devant de ses ministres : troisième cause du peu d'influence de ces derniers (1).

Nous disions tout-à-l'heure que, précisément parce qu'elle est aristocratique, l'Église anglicane fait l'orgueil des hautes classes. Or, ce même caractère, qui attire les grands, est un motif de répulsion pour les petits. Aux yeux du peuple, être membre de l'Église établie c'est être un homme bien élevé, un *gentleman* aux manières élégantes, un privilégié de la fortune; l'Église elle-même lui apparaît, ce qu'elle est en réalité, comme toute gorgée de richesses et ployant sous le poids des honneurs. De sa position infime à ces sommets de la grandeur, il voit, avec l'opinion publique, une distance incommensurable. Peut-il, lui si méprisé et si obscur, se croire un véritable

(1) V. Perrone.

enfant de cette société religieuse qui semble fondée tout exprès pour ses seigneurs et maîtres? Dans le commerce ordinaire de la vie, il n'oserait pas franchir le seuil des opulentes demeures, pour se mêler aux privilégiés qui les fréquentent; une pareille pensée ne lui viendra même jamais à l'esprit. Comment irait-il, dans une église, se joindre pour la prière publique à des hommes dont, au point de vue des relations sociales, il est séparé par un profond abîme? Il se croirait là encore plus déplacé que dans un salon aristocratique. Il passera donc devant la maison de Dieu sans en franchir le seuil.

De prime-abord un pareil raisonnement étonne. Des enfants de l'Église catholique, habitués à voir tous les rangs confondus dans leurs temples, comprendront difficilement que des inégalités de position ou de fortune puissent être un obstacle à la réunion, dans la maison de Dieu, de toutes les classes de la société. Ne sont-ils pas tous frères? Et où cette fraternité peut-elle mieux se manifester que dans la participation à la même parole, dans la prière faite en commun, dans la réception des mêmes sacrements, sous l'œil du même Dieu? Mais ce sentiment, qui est partout l'honneur des vrais catholiques, n'est point connu au-delà du détroit. L'anglicanisme a tellement altéré le sens chrétien, qu'il s'est fait un peuple traitant la religion comme une affaire purement temporelle. Ainsi

il est arrivé que, dans cette Angleterre où tout ne s'explique que par les inégalités sociales, chacun s'est choisi une secte d'après la position qu'il occupe dans le monde (1). Ce sentiment-là n'est point particulier aux classes riches ou dirigeantes; le peuple lui-même en est tout pénétré. C'est pourquoi il franchit rarement, pour ne pas dire jamais, les portes de ses temples. « Le peuple anglais, dit M. l'abbé Margotti, ne fréquente pas les églises, et l'anglicanisme ne sait rien faire, ni pour l'y conduire, ni pour l'instruire. Le chanoine Woodsworth, dignitaire protestant, dans un discours prononcé à l'abbaye de Westminster (le 20 août 1854), affirmait que *cinq millions de personnes en Angleterre, c'est-à-dire presque un tiers de la population, ne prennent aucune part, le dimanche, au culte public*. Cinq millions de créatures vivent sans Dieu! Le dernier recensement apprend que, dans une longue période de paix, de richesse publique et de prospérité sans exemple, on a laissé et on laisse encore des millions d'âmes immortelles sans une visite de leur pasteur, sans consolation en ce monde et sans espérance d'un monde meilleur (2). »

Les faits particuliers viennent confirmer cette

(1) « J'ai connu un anglais observateur qui devinait la position religieuse de ses concitoyens par leur position sociale, et qui ne se trompait presque jamais. » (Mgr. Dechamps, *Le libre examen*.... p. 397.)

(2) Margotti, *Rome et Londres*, p. 93.

donnée générale. N'en citons qu'un seul. M. Henri Mayhew, dans un livre qui fait autorité sur la matière (1), a dit : « Une personne digne de foi, qui elle-même a été pendant assez longtemps *costermonger*, (marchand de fruits), m'a assuré qu'on n'en trouverait pas trois sur cent (*costermongers*) qui soient jamais entré dans une église et qui sachent simplement le sens du mot *christianisme*, et cette assertion m'a été confirmée par d'autres. Les marchands ambulants, ajoute M. Mayhew, n'ont aucune espèce de religion ni idée de la vie future. » Cette remarque de l'écrivain anglais est la conséquence naturelle de la conduite des *costermongers* comme de tous ceux qui les imitent. L'éloignement habituel du temple ne peut qu'amener une profonde ignorance religieuse, et, cette ignorance à son tour livrant le frein à toutes les passions, l'immoralité et la dégradation qui s'ensuivent deviennent de nouveaux obstacles pour aller vers la lumière et le bien. Eh! comment, l'intelligence enténébrée, la conscience éteinte, le cœur sous le joug honteux du vice, le peuple se dirigerait-il vers la maison de Dieu? Il n'y pense même pas et si, par hasard, il venait à y penser, tous ses instincts mauvais se révolteraient contre une pareille idée. Les ministres anglicans ne peuvent donc pas trouver le peuple dans leurs églises, puisque le peuple s'éloigne de leurs chaires. Eussent-ils le zèle divin de saint Paul,

(1) *London labour and London poor*: I, p. 21.

toute leur éloquence irait, comme un vain bruit, se perdre dans la vastité de leurs temples déserts.

3° *L'Église anglicane en face d'elle-même.*

Esclave du côté du pouvoir, sans influence sur le peuple, l'Église anglicane a-t-elle du moins en elle-même une vie intérieure qui la dédommage de cette servitude et de cette nullité ? Hélas ! avec son grand air de corps vivace et hiérarchiquement constitué, elle est inerte et presque morte.

Elle devrait être la voix de la vérité, et elle se laisse imposer les hérésies les plus graves.

Elle est très-fière de sa liturgie, et lorsque des questions vitales sur ce point se présentent, elle n'ose pas tracer une règle nette et générale.

Véritable épouse du Christ, elle devrait former les âmes à la piété, et c'est en vain qu'on cherche chez elle le moindre travail, à ce sujet.

I. Nous l'avons assez dit : l'Église anglicane ne sait pas enseigner la vérité ; elle est même dans l'impuissance de le faire : le principe du libre examen, qui fut son générateur, est le poison qui corrompt en elle les sources de la vie. D'autre part, esclave de l'État elle est obligée d'accepter l'hérésie dans son sein. Les faits nombreux, cités plus haut, l'établissent suffisamment. En face d'une erreur manifeste s'attaquant aux points fondamentaux du christianisme, un évêque peut bien prendre la parole

pour la défense de la vérité, comme on l'a vu dans l'affaire Gorham ; mais encore une fois, l'Église se tait. Par là elle se juge et juge sa position. Évidemment elle juge bien.

Muette dans les controverses de la foi, l'Église anglicane hésite et n'ose pas se prononcer dans les points de simple liturgie. On le sait, la question des rubriques, depuis quelques années, est vivement agitée en Angleterre. Grand partisan d'une réforme sous ce rapport, un ritualiste connu, M. Purchas, a tenté de ressusciter d'anciens rites tombés en désuétude ; tout particulièrement, il a voulu remettre en vigueur, dans les cérémonies religieuses, l'emploi des ornements sacerdotaux tels qu'ils existaient sous Édouard VI. De pareilles innovations ne pouvaient pas naturellement être vues de bon œil par les vieux anglicans, pour qui tout ce qui rappelle Rome, même de loin, est un épouvantail. Aussi l'affaire ayant été portée en dernier lieu devant le Conseil privé, M. Purchas s'est vu frapper d'une sentence de condamnation. De là, grande agitation dans le pays, à la suite de laquelle une remontrance cléricale, couverte de 5000 signatures, a été présentée à tout l'épiscopat, qui n'a pas donné signe de vie. Plus spécialement mis en demeure, à cause de sa haute position hiérarchique, l'archevêque de Cantorbéry a daigné répondre. Or que dit cette lettre du métropolitain ? Rien ou à peu près rien. On y voit seulement un

homme embarrassé, qui trouve qu'il faut répondre quelque chose, mais qui au fond ne prononce aucune décision formelle, très-probablement pour contenter tout le monde. Les deux Convocations du reste n'ont pas, non plus, fait entendre leur voix ; elles n'ont pas même songé à se réunir. Eh ! à quoi bon ? Le chef suprême de l'Établissement a parlé ; l'humble esclave n'a qu'à incliner la tête ; et tout bon anglican, lui aussi, doit, à l'imitation de ses évêques, savoir se taire, comme l'a démontré un éminent juriconsulte anglais, sir Coleridge.

Le cas précédent pourrait se renouveler cent fois, cent fois l'Église devrait faire acte d'obéissance ; et c'est tout ce qu'elle ferait, ses évêques n'ayant pas le courage de parler, heureux peut-être de cette position qui les délivre de l'ennui de prononcer, avec la conviction de n'être point écoutés, entre des manières de voir différentes au sein de leur propre clergé national.

II. La piété, avons-nous dit encore, fait défaut à l'Église anglicane.

Nous n'avons pas de peine à l'avouer : dans son *Livre de prière* (Prayer-Book), cette Église a des parties où respirent les sentiments d'une âme chrétienne à l'égard de Dieu et de Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi ; mais il faut ajouter que ses plus belles collectes et ses litanies les plus suaves, elle les a empruntées aux livres liturgiques

de l'Église romaine : le Pontifical, le Missel et le Bréviaire. Extérieurement aussi, l'Église anglicane a une tenue décente ; les offices du matin et du soir, elle les accomplit avec dignité ; ses ministres, revêtus d'un habit de chœur convenable, lisent les Saintes Écritures avec respect et les prières publiques avec une certaine onction. Mais qu'est-ce que tout cela ? Si nous répugnons à dire que c'est du pur formalisme, parce que nous sommes convaincu qu'un bon nombre de ministres ont réellement conscience d'une partie de leurs devoirs à l'égard de Dieu et du Verbe fait chair, nous n'en croyons pas moins que la vraie piété, malgré tout, manque à l'Église anglicane. Oui, ce mouvement intérieur qui pousse les âmes vers Dieu pour le louer et le bénir, ce feu sacré qui brûle les cœurs où le nom de Jésus-Christ est gravé avec le sentiment de ses infinies miséricordes, cette union constante avec cet adorable Maître qui est la force du chrétien dans les combats de la vie, parce qu'elle le remplit de sa pensée et de sa volonté, cette paix indicible du dedans qui se produit au-dehors par la mansuétude, la charité, le dévouement et le sacrifice, la piété véritable, en un mot, n'existe pas au sein de l'Église établie.

L'anglicanisme, il est vrai, peut présenter à l'édification publique quelques individualités respectables. On comprend qu'il s'enorgueillisse d'un Andrews, qui, ce semble, aurait dû mourir dans

le giron de l'Église catholique. On n'est pas étonné de l'entendre louer l'archevêque Ussher, auteur d'intéressantes instructions où l'on trouve un certain zèle pour le salut des âmes. A ces deux noms nous pourrions en ajouter quelques autres tenus en vénération au-delà du détroit. Mais *qui sunt hi inter tantos?* Est-ce qu'ils sont réellement l'Église? Sont-ils nés, d'ailleurs, de son souffle? Quels fruits leur exemple lui a-t-il fait porter?

Si, nous plaçant à un point de vue plus large, nous étudions sur le fait la vie religieuse de l'Angleterre, dans l'ordre de la piété, nous constatons plusieurs magnifiques mouvements du réveil de la foi. Dans le passé, ce sont les mouvements méthodiste et évangélique. Ces efforts ont été même d'autant plus touchants que cette nation était plus malade; car elle était tombée dans l'indifférentisme pratique et dans un lamentable état de démoralisation (1). Et de nos jours nous avons tous suivi, non sans une émotion profonde, le mouvement de résurrection et de vie qui s'est manifesté à Oxford. Mais tous ces efforts si louables, ces mouvements méthodiste, évangélique et puseyiste, comme les exemples individuels cités plus haut, ne sont certainement pas le produit naturel de l'Église. Ce sont des fruits exotiques nés par hasard sur un terrain qui, n'étant pas le leur, s'est étonné lui-même de

(1) Voir un tableau de ce double réveil dans Mgr. Manning, *England and Christendom, Introduction*, p. xxxvi.

les produire. Cela est si vrai que le dernier de ces mouvements, le Puseyisme, a toujours été tenu en suspicion à peu près par tous les évêques anglicans et par la majorité de leur clergé. Et puis où ont abouti toutes ces agitations religieuses? Elles n'ont pas réussi à modifier l'anglicanisme dans sa nature intime; elles ne lui ont pas insufflé la vie intérieure.

Cet état de mort spirituelle ne saurait nous surprendre: les vrais aliments de la piété font défaut à l'Église anglicane (1). Elle manque d'abord de cette riche littérature ascétique qui, dans le catholicisme, est, pour les âmes remplies de l'amour de Dieu, la lumière qui leur ouvre de nouveaux horizons dans les champs infinis de l'ordre surnaturel, le baume qui adoucit leurs blessures dans les combats, le cordial qui reconforte leur volonté affaiblie, le feu sacré qui leur donne des ailes pour monter dans les hautes régions de la contemplation, la coupe de voluptés angéliques qui les fait rêver des cieux. A-t-elle rien, dans l'arsenal de ses écrivains les plus illustres, qui approche, même de loin, des œuvres de sainte Thérèse, de saint François de Sales, de saint Liguori et de tant de milliers d'autres auteurs mystiques, l'honneur de l'Église romaine? Non, c'est la pénurie la plus entière, la pauvreté la plus désespérante. Mais peut-être que, à défaut de livres à la parole morte,

(1) Voir Ward, *The Ideal*.... ch. V, p. 168.

il y a, dans l'Église anglicane, des ministres à la parole vivante qui, trouvant un accès auprès des âmes, leur versent la lumière et la vie divines? Hélas! les ministres ne se croient aucun droit à cette direction spirituelle, et dans l'hypothèse absurde qu'ils revendiquassent le privilège de se faire accepter de certaines âmes, comment pourraient-ils les mener dans le chemin de la piété qu'ils ignorent? Comment ces âmes recevraient-elles leur direction, alors que, filles légitimes de l'indépendance, elles ne veulent relever que de l'Esprit-Saint?

Le culte de la Sainte-Vierge manque aussi à l'Église anglicane; et par là elle se trouve privée de tous ces sentiments nobles, délicats et pieux qu'éveille infailliblement ce culte, si légitime, de la divine Mère. Qui pourra dire jamais les grandes pensées et les magnanimes dévouements qu'a enfantés, à toutes les époques, la simple méditation des vertus sublimes de Marie? L'amour seul de ce nom produit des merveilles. Mais lorsque, comme dans l'anglicanisme, la divine Vierge est insultée, répudiée, tout au moins oubliée, alors il n'y a pas à s'étonner que la vie spirituelle soit absente des âmes; on leur a enlevé une des plus douces et des plus salutaires influences.

Traitant de la divine Eucharistie, Mgr. Gerbet a donné pour titre à un ouvrage que Platon, chrétien, eût certainement admiré, ces belles paroles: *Du dogme générateur de la piété*; et il n'a pas

été difficile à l'illustre et éloquent évêque de prouver sa thèse. L'Eucharistie! voilà surtout l'élément vital qui fait défaut à l'Église anglicane. La réalité de la présence divine dans ce sacrement a bien été soutenue et enseignée par plusieurs de ses théologiens célèbres, particulièrement sous les règnes d'Élisabeth, de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}; de ce nombre sont: Ridley, Hooker, Andrews, Montague, Taylor, Forbes et Cosin. Mais un très-grand nombre d'autres, et non moins distingués, ont soutenu une opinion entièrement contraire. La confusion est donc là comme sur tant d'autres points essentiels, et nous avons le droit de dire que l'Eucharistie manque à l'Église anglicane. D'ailleurs si, comme nous espérons le démontrer, les ministres anglicans n'ont réellement pas reçu le sacrement de l'Ordre, comment pourraient-ils consacrer le pain eucharistique? Lors donc que l'Église anglicane appelle ses enfants à la communion, elle ne peut leur offrir à manger qu'un aliment vulgaire. Mais si Jésus-Christ lui-même n'est pas donné réellement et substantiellement aux fidèles avec le sacrement de l'autel, si ce n'est qu'un morceau de pain qu'ils reçoivent en nourriture, comment la vie surnaturelle pourrait-elle être engendrée dans leurs âmes? L'adorable Maître l'a dit: « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous (1). »

(1) S. Jean, ch. VI, v. 54.

L'Église anglicane pourra-t-elle jamais sortir de cet état de torpeur, vivre d'une véritable vie de piété? Oui, et c'est lorsqu'elle possèdera les trésors spirituels dont nous venons de parler et que, d'ailleurs, elle avait entre les mains avant sa coupable révolte. Mais alors elle sera redevenue la fille soumise et dévouée de sa divine Mère, l'Église catholique.

CHAPITRE III.

LES CARACTÈRES DE L'ÉGLISE ANGLICANE AU POINT DE VUE GÉNÉRAL DE SES RÉSULTATS.

I. En Angleterre.

1° *Elle a engendré mille sectes.*

« Il est de la nature de l'erreur, a dit Tertullien, d'être toujours changeante », et il en donne immédiatement la raison : « Les disciples, continue-t-il, ont, à cet égard, le même droit qu'avaient leurs maîtres (1). » Cette remarque, si pleine de sens, explique toute la triste germination de la réforme en Angleterre.

(1) *De præscript.*

I. Lorsque, il y a plus de trois cents ans, cette nation se sépara de Rome, elle commit un acte de révolte contre une autorité quinze fois séculaire. Toute autre considération mise à part, cette antiquité seule, atteignant à l'origine même du christianisme, mettait au front de l'Église quelque chose de noble, d'imposant et de solennel; et la fouler aux pieds, c'était évidemment poser un fait dont l'autorité religieuse devait souffrir à jamais. Quand des enfants ont eu la monstrueuse audace de répudier leur mère, qui pourrait s'étonner si, plus tard, ils se divisent entre eux et se font une guerre barbare? Quiconque croit à la justice divine ne verra là que le châtement mérité d'une conduite criminelle. Mais il n'y avait pas que le caractère vénérable de l'antiquité sur le visage de l'Église délaissée et proscrite. Cette Église se proclamait infaillible et montrait manifestement que ce haut privilège, si bien marqué dans les Saintes Écritures, elle l'avait exercé dans tous les siècles. En le niant, que faisait la réforme? Du même coup elle proclamait deux choses : premièrement, qu'il est permis de se révolter, selon les circonstances, contre l'autorité la plus sacrée; secondement, que l'Église du Christ n'est point *infaillible*. Ces deux principes d'erreur devaient tomber de tout leur poids sur la tête de l'anglicanisme, et brisant ce corps factice, le morceler en

des fragments innombrables (1) qui, chacun à leur tour, revendiqueraient l'honneur d'être la véritable et unique Épouse du Christ. « Toutes les sectes protestantes, a dit M. Wilberforce, ont été créées par des hommes qui, de temps en temps, se sont imaginé pouvoir élever une Église plus parfaite que l'ancienne, qui avait existé dès le commencement, et plus semblable à ce que l'Écriture nous apprend que l'Église devrait être..... Ces hommes n'étaient pas contents de la vieille Église qui avait existé dès le temps des Apôtres; ils dirent: Nous ferons un changement; nous aurons une Église nouvelle qui sera bien meilleure. Et en effet ils s'y essayèrent; chacun de ces réformateurs voulait que tout le monde fût content de sa nouvelle Église. Dès qu'ils eurent accompli leur réformation, ils dirent, l'un après l'autre: A présent assez de changement comme cela; laissons les choses dans cet état; nous ne voulons plus de réforme. Mais d'autres individus dirent à leur tour: Mais, pour-

(1) « La religion de l'Église d'Angleterre est si loin d'offrir cette unité de doctrine dont M. Gladstone veut faire sa gloire distinctive, que, au fait, elle présente un amas de systèmes religieux sans nombre.... N'est-ce pas une dérision d'attacher tant d'importance à l'unité de nom et de forme, quand en réalité cette unité est si faible que, tout en frissonnant à la seule idée de deux Églises en alliance avec un État unique, on supporte patiemment toutefois le spectacle d'une centaine de sectes se faisant la guerre dans le sein d'une seule et même Église? » (Macaulay, *Review of Gladstone on Church and State.*)

quoi ne ferions-nous pas aussi une réforme comme les autres? Nous pouvons mieux faire qu'ils n'ont fait. Et aussitôt les sectes nouvelles se multiplièrent à l'infini. L'anglican réforma l'Église catholique; le presbytérien réforma l'Église anglicane; l'indépendant réforma le presbytérien; le baptiste réforma l'indépendant; le quaker réforma le baptiste; et maintenant nous avons des quakers réformés! De sorte qu'on peut dire que nous finirons par avoir autant de sectes que de familles ou d'individus (1). »

W. Wilberforce écrivait ces lignes au moment de sa conversion au catholicisme. Elles ont été confirmées par un écrivain anglican dont nous aurons ailleurs à citer plus largement l'autorité sur la matière présente. « Lorsque la réforme, dit cet auteur, eut réussi, du moins en partie, à établir l'important principe que la Bible, interprétée par le jugement privé, est la seule règle de foi, il s'ensuivit *nécessairement* que, sur un grand nombre d'esprits appliqués à l'intelligence de ce livre ainsi ouvert à l'étude, on en vit quelques-uns différer entre eux et des autres touchant sa signi-

(1) Voir également Taylor, *A retrospect....* p. 281. — Cet auteur anglican, après avoir dit que la Réforme, par une conséquence naturelle, avait produit mille sectes, ajoute: « C'est cet état de choses, si destructif de l'ordre traditionnel et de la fixité sur laquelle aime à se reposer l'esprit d'un légiste, qui faisait faire cette remarque à Selden, que *les deux paroles scrutamini scripturas avaient été la ruine du monde.* »

fication et ses exigences. Naturellement aussi, ceux qui partageaient des opinions identiques ou presque semblables sur quelqu'un des points de divergence furent amenés tout doucement à se grouper en une société intime. C'est de la sorte que furent formés les Établissements luthérien, calviniste et anglican; et c'est également ainsi que, dès le jour où l'on obtint en Angleterre la liberté d'association, prirent naissance, comme communautés religieuses distinctes, diverses Églises qui différaient sur certains points de foi et de discipline (1). »

L'acte violent qui la sépara de l'Église catholique fut donc pour l'Église anglicane un acte de suicide. Du même coup dont elle frappa le sein maternel, cette fille insensée perça son propre cœur (2). Quelque horrible et profonde qu'elle fût, la blessure qu'elle infligea à sa mère divine n'a pas été et ne pouvait pas être mortelle; mais pour la blessure qu'elle s'est faite à elle-même, on ne saurait dire jusqu'à quel point elle lui a été funeste. Elle a engendré une espèce de gangrène qui la démolit fragments par fragments et sans relâche depuis trois siècles; car tous les jours il y a quelque parcelle de son corps qui tombe. Dans le principe,

(1) *Sketches of the religious denominations...* p. 15.

(2) L'histoire de l'anglicanisme est en cela, comme en beaucoup d'autres choses, l'histoire même de la réforme. Voir Milner, *Fin de la controverse...* Lettre VIII.

grâce au bras despotique et cruel de ses générateurs, elle parut former un tout parfaitement coordonné, harmonique et plein de vie. Mais, bon gré mal gré, il a fallu qu'elle subît la loi de sa nature. Révoltée elle a engendré des révoltés. Comme l'humanité, fille d'Adam, elle ne peut pas se débarrasser de son péché d'origine, et ce péché, chancre rongeur, doit finir par la tuer; car le *morte morieris* est prononcé contre elle, en tant qu'Église particulière. Dans le passé, elle a porté de malheureux fruits; elle est destinée à en donner de plus tristes encore dans l'avenir.

Avant de spécifier ces divisions qui, nées de ses entrailles, se sont développées au dehors, disons un mot de celles qui existent dans son propre sein.

II. Sous le nom générique d'*Établissement*, l'Église anglicane affiche trois espèces de formes, nommées : la Haute Église (*high Church*), l'Église Basse (*low Church*) et l'Église Large (*broad Church*). Quoique ces dénominations se rapportent plutôt à des tendances qu'à des doctrines rigoureusement définies, et qu'il soit difficile de marquer d'une manière absolue leurs limites respectives, on peut toutefois indiquer le symbole plus ou moins élastique que chacune paraît admettre.

La Haute Église est proprement la personnification de l'anglicanisme dans son expression la plus élevée, aux points de vue de la doctrine

traditionnelle, du culte national, de la discipline ecclésiastique et de la sujétion à l'État. Ses partisans acceptent, du moins extérieurement, les XXXIX Articles pour leur symbole et le *Prayer-Book* pour leur livre liturgique. Ils admettent la notion vraie du baptême, et plusieurs croient à la présence réelle dans l'Eucharistie, tout en rejetant la transsubstantiation. Pour eux, en conséquence, l'ordination fait de ceux qui la reçoivent de véritables prêtres. Ils reconnaissent la hiérarchie, composée des évêques, des prêtres et des diacres. A leurs yeux, pour être vraiment l'épouse du Christ, l'Église doit être apostolique quant à la succession; mais ils n'ont pas une idée exacte sur ce point, puisqu'ils soutiennent que cette succession consiste simplement dans la réception de la prêtrise, laissant de côté l'essentiel, à savoir, la juridiction transmise légitimement. Ils s'inclinent, du reste, avec respect devant la primitive Église.

Pourtant, comme l'Église anglicane ne sait pas et ne peut point se déclarer infaillible, il y a encore place pour des subdivisions dans ce cadre religieux. Ainsi, les uns admettent l'autorité de la reine, mais demandent plus de liberté pour les ministres; d'autres, au contraire, trouvent que l'Église n'affirme pas assez son autorité et qu'il faudrait tenir davantage le clergé sous le joug des symboles reçus. Ceux-ci ne répugnent pas à la confession, parlent même d'absolution, d'après le

Prayer-Book (1). Ceux-là, et c'est l'immense majorité, ne veulent pas entendre parler d'une sujétion pareille. Mais parmi les plus fiers tenants des doctrines traditionnelles et du culte antique se distinguent les Puseyistes. Pleins de vénération pour le passé, ils font une très-large part à l'Église et ils diminuent de tout autant la suprématie de la reine. Le symbole catholique, loin de leur répugner, est accepté par eux presque en son entier. Les réserves qu'ils y font touchent à la Papauté et au culte de la Sainte-Vierge. Ils veulent bien regarder le pape comme le patriarche de l'Occident, ils lui reconnaissent même une primauté d'honneur dans l'Église universelle; mais ils lui dénie le droit de gouverner, comme chef, la catholicité. Quant à la Sainte-Vierge, ils déclarent que l'enseignement de l'Église romaine, à son égard, est vrai et légitime; ils trouvent seulement que, pratiquement, soit dans les livres de certains

(1) Dans le chapitre de la *Visite des malades*, on trouve cette rubrique : « Ici on exhortera le malade à faire la confession spéciale de ses péchés, s'il sent sa conscience chargée de quelque faute grave. Après cette confession, le prêtre (si le malade en exprime le désir avec humilité et ferveur) lui donnera l'absolution en la forme suivante : Que Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a laissé à son Église le pouvoir d'absoudre tous les pécheurs qui se repentent sincèrement et croient en lui, t'accorde le pardon de tes péchés; et en vertu de l'autorité qu'il m'a donnée, je t'absous moi-même de toutes fautes. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. » (*The book of Common Prayer. The order for the visitation of the sick.*)

auteurs de renom, soit dans les invocations et les litanies, soit dans les hommages extérieurs, on va au-delà de l'enseignement dogmatique. Les Puseyistes d'ailleurs aiment la prière et témoignent de sentiments pieux. Mais avant tout, ils se proclament enfants de la véritable Église du Christ, parce que, disent-ils, leur Église est une branche du tronc catholique. Combien est étrange une pareille aberration, nous l'avons montré plus haut; tout en la déplorant, bénissons Dieu de ce que, à son heure, il fait briller sa lumière et verse sa grâce sur ces âmes aux sentiments élevés et ramène, tous les jours, celles qui sont dociles, au giron de la sainte Église romaine.

L'Église Basse, qui récite avec assez de répugnance le symbole de Constantinople, et même celui des Apôtres, est caractérisée par son fameux principe de la *justification par la foi seule*. Ses partisans s'appellent *évangéliques*, parce qu'ils ont la prétention d'enseigner le vrai et pur évangile. Ce sont évidemment des disciples de Calvin et de Zwingli. Luther aussi pourrait les revendiquer. Ils ne s'entendent pas toutefois sur la portée de leur principe fondamental. Les uns soutiennent que la foi seule justifie, et que, quand elle est vraie, elle ne manque pas de produire les œuvres. Les autres affirment que, pour la justification, il faut sans doute compter absolument sur la foi, mais que les œuvres ont leur mérite et qu'il

est avantageux qu'elles soient unies à la foi elle-même. Une troisième classe prétend que, quelque scélérat qu'on soit, si, à l'heure dernière, on fait un acte de foi aux mérites du Sauveur, on meurt de la mort des justes. Mais, au contraire, si après une vie sainte, on vient à mourir sans avoir fait cet acte de foi, au moment suprême, l'œuvre du salut est complètement anéantie (1). Les évangéliques, en outre, ne sont pas d'accord sur la personne de Jésus-Christ; en général, ils sont plus ou moins nestoriens. D'où cette conséquence qu'ils refusent à Marie le titre de Mère de Dieu. Quant au culte, ils voudraient le voir entièrement purgé de toutes les cérémonies qui semblent rappeler l'Église catholique.

La Haute Église et l'Église Basse ont depuis longtemps leur drapeau particulier dans les camps des deux grands partis politiques. La première a presque toujours été l'alliée et la protégée des *Torys*; la seconde a ordinairement marché avec les *Whigs* (2). La nature humaine donnée, on s'explique sans peine ces alliances, surtout quand on connaît l'histoire de l'Angleterre depuis la réforme.

L'Église Large est de date plus récente ou,

(1) Le R. P. Newman a exposé, dans un dialogue exqui d'originalité, la nébuleuse doctrine des Évangéliques. Voir *Perte et Gain*, 1^e part., ch. 17.

(2) Voir, sur les *Torys* et les *Whigs*, Macaulay, *Hist. d'Angl.*, ch. I.

pour mieux dire, elle ne remonte qu'à quelques années. Comme son nom permet de le soupçonner, elle va plus loin que l'Église Basse sur le terrain de la tolérance dogmatique. Anglicanisme, socialisme, luthéranisme, puritanisme et autres, elle accepte tout, les différents systèmes religieux n'étant pour elle que des formes sans importance. Au fond, ses disciples ne sont que des déistes recouverts d'un vernis chrétien, et leur vrai nom c'est *latitudinaires*.

On le voit, des sommets élevés où se tiennent les Puseyistes jusqu'aux bas-fonds où descendent les enfants de l'Église Large, il y a place, au sein de l'anglicanisme, pour mille divergences sur le terrain du dogme et de la liturgie. La *Revue d'Édimbourg* avait donc bien raison de dire, en son temps : « Nous ne savons si l'Église anglicane ne compte pas en ce moment autant de sectes dans son propre sein qu'il peut y en avoir au-dehors. A partir de la réforme, l'Église anglicane a couvert de l'ombre de ses articles de paix une variété d'opinions beaucoup plus grande qu'il n'en serait besoin pour constituer beaucoup plus d'écoles diverses que n'en a jamais connu la philosophie païenne (1). »

III. Toutefois, comme l'a dit encore un journal anglais : « On ne saurait énumérer sans rougir la

(1) *Edinburg Review*, septembre 1843.

moitié seulement des sectes qui, en Angleterre, disputent à l'Église épiscopale le gouvernement des âmes (1). » Telle est, en effet, la disposition des esprits en ce pays, d'après ce même organe, qu'il suffit à un homme d'acheter un habit noir et de s'en vêtir pour former autour de lui une nouvelle congrégation ou *dénomination*, ainsi qu'ils s'expriment au-delà de la Manche.

Faut-il dérouler ce fastidieux et interminable tableau de la folie humaine ? Nous nous contenterons de reproduire un résumé qu'a fait M. l'abbé Margotti des sectes qui pullulent à Londres, bien certain que dans l'exposé de l'état de cette ville, gigantesque microscope, nous retrouverons celui de toute l'Angleterre protestante, en dehors de l'Établissement.

Après avoir donc indiqué le nombre des églises et chapelles appartenant à l'*Église établie*, l'éminent écrivain ajoute : « Viennent ensuite les *Baptistes* qui ont à Londres 91 chapelles, dont la plupart portent le nom de la rue où elles sont bâties et qu'ils appellent *tabernacles*, comme *Hoxton Tabernacle*, *Islington Tabernacle*, *Surrey Tabernacle*. Il y a encore parmi les chapelles des Baptistes, le *Carmel*, le *Mont Sion*, le *Paradis*, etc. Les Baptistes se divisent en vingt sectes : il y a les anciens et les nouveaux Baptistes, les Baptistes libres, séparés, rigoureux, libéraux,

(1) *Monthly Review*, juin 1830.

pacifiques, enfants, chrétiens, généraux, particuliers, et que sais-je encore? Outre les Baptistes, il y a encore, à Londres, les *Chrétiens de la Bible*, qui ont deux chapelles, dont l'une est appelée *Ebenezer*. Le *Post Office* ne peut dire qui est le ministre de cette chapelle, parce qu'on y rencontre autant de ministres et autant de religions qu'il y a de personnes qui la fréquentent; aussi se tire-t-elle d'affaire en écrivant *various*. Ce mot se trouve très-souvent dans le catalogue, et il faut y faire attention, parce qu'il prouve l'impossibilité de tracer un tableau exact des sectes qui vivent à Londres. Ainsi, après les *Chrétiens de la Bible* nous avons les *Calvinistes*; mais qui pourrait dire combien d'espèces il y en a? Ils ont sept églises, et pour l'une d'entre elles il est également dit : *ministers various*. Le *Post Office* parle d'une espèce de calvinistes; ce sont les *calvinistes méthodistes* auxquels il attribue quatre églises à Londres, dont l'une, appelée *Sion*, possède *ministers various*. . . . Après eux (les catholiques), nous trouvons les partisans de l'*Église d'Écosse*, qui ont cinq églises à Londres. L'*Église libre d'Écosse* a deux chapelles. . . . Puis les *Indépendants*, qui forment un vrai labyrinthe de sectes. Le *Post Office* cite 113 chapelles, d'où l'on peut conclure qu'il y a 113 espèces d'indépendants, auxquels appartiennent les *Wicleffites*, les *Congrégationalistes*, la *Nouvelle Église des*

congrégationalistes, et le reste. Viennent les *Irvingites*, ainsi appelés du nom de leur fondateur Édouard Irving, prédicateur de l'Église écossaise à Londres en 1822, et qui propagea la nouvelle religion par la prédication. Les *Irvingites*, d'après les sept étoiles dont il est parlé dans l'Apocalypse, forment sept communes dirigées par sept présidents appelés *anges*. Mais ces messieurs les *anges* ne s'entendent pas entre eux, et savent à l'occasion se mordre comme des *démons*. Ils ont à Londres six églises, qu'ils appellent d'ordinaire *catholic, apostolic church*, et dans l'une d'elles *ministers various*. . . . «

» Arrivons aux *Latter day Saints* ou bien aux *Mormons*. Ces derniers, avec leur religion toute charnelle, font des progrès en Angleterre. « Nous sommes certains, dit la *Revue britannique*, que les *Mormons* recrutent plus de femmes en Angleterre qu'en Amérique. Les émissaires de Brigham-Young viennent chercher des filles d'un âge tendre pour les élever dans la foi mormonne. C'est ce qui se pratique en Turquie pour le sérail. » D'après le *Post Office*, les *Mormons* ont quatre églises à Londres, dont une appartient à la *Société du Millennium*, qui est une division des *Mormons*. Après eux viennent les *Luthériens*, dont il y a beaucoup d'espèces. . . . Nous voici aux *Methodistes*, secte fondée par quelques étudiants en théologie de l'université d'Oxford,

c'est-à-dire par les deux frères Wesley, Morgam et Kirkham, dégoûtés du scepticisme et de la légèreté de l'Église anglicane. Les méthodistes ont réduit les XXXIX Articles à vingt-cinq. Il y a parmi eux de très-nombreuses nuances d'opinion; il y a les nouveaux méthodistes, secte particulière très-nombreuse, née au commencement de ce siècle, les *Church methodist*, les *Primitive methodist*, aussi appelés *Jumpers* ou *Ranters*, c'est-à-dire *sautants* ou *fanatiques*; l'association méthodiste de Londres, les *Shakers*, la secte de *la nouvelle lumière*, les *Whitfieldiens*, qui suivent Georges Whitefield, et professent les sévères doctrines de Calvin sur la prédestination, et les *Wesleyens* dont nous parlerons tantôt. Ceux qu'on appelle *Methodist new connexion*, ont trois églises à Londres. Les frères *Moraves* ou *Bohèmes* n'en possèdent qu'une seule. C'est une secte née à Prague et qui est issue des Hussites rigides. Ils s'appellent *frères de la loi du Christ* et *frères de l'Unité*, mais leur unité est nominale et nullement doctrinale.

» Je ne finirais pas de sitôt, si je voulais parler de toutes les sectes en particulier. Il y a dans Londres la secte qu'on appelle *New christian Church*, nouvelle Église chrétienne, et qui dans son titre de *nouvelle* porte sa propre condamnation, attendu qu'en religion ce qui est nouveau est faux. Il y a les *New Church christians*, chrétiens

de la nouvelle Église, qui ressemble très-peu à la précédente. Ils possèdent à Londres un temple appelé la *Nouvelle Jérusalem*. Il y a les *Plymouth Brethren*, avec une chapelle dans *William street*. Il y a les sectateurs de Jean Knox, qui possèdent à Londres six chapelles, dont l'une intitulée *John Knox's Church*. Entre les Presbytériens se distinguent les anglais, *Presbyterian English*, avec deux chapelles, et les libres anglais, *Presbyterian free English*. Nous revenons aux nouvelles fractions de méthodistes, et nous trouverons les *Primitive Methodist*, avec cinq églises; puis les Baptistes écossais, *Scotch Baptist*, avec une chapelle intitulée les *Salem*, puis de nouveau les presbytériens écossais unis, *Scotch United Presbyterian*, avec trois chapelles; puis la société des *Amis*, *Society of friends*, dont les chapelles se nomment *Friend's meeting House* et sont au nombre de sept; puis les *Protestants suèves*, les *Protestants suisses* et les *Unitaires*. Ces derniers ont à Londres sept églises, dont l'une dite *Domestic Mission*. A la fin de la liste, nous trouvons les *Wesleyens*, qui sont une branche des méthodistes et qui admettent, contrairement aux *Whitfieldian*, une prédestination universelle à l'éternelle félicité. Le jour du nouvel an, tous les Wesleyens de Londres se réunissent dans le *Tabernacle* de Morfields et y célèbrent l'anniversaire de la fondation de la société. Ils sont très-

nombreux dans la capitale de l'Angleterre, et y tiennent ouvertes soixante-cinq chapelles. Toutefois il existe parmi eux beaucoup de dissidents, qui forment un autre corps, nommé *Wesleyan dissenting*, avec dix églises particulières, qui tirent leur nom de la réforme introduite dans la secte primitive, comme *Wesleyan association*, *Wesleyan reform*. La majeure partie des églises Wesleyennes sont desservies par les *ministers various*; d'où l'on peut conclure qu'il y a à peu près autant de sectes particulières que de chapelles.

» Maintenant, que le lecteur réunisse toutes les indications que nous avons données jusqu'à présent, et qu'il compte, s'il le peut, la multitude de sectes qui se trouvent à Londres (1)! »

Il serait facile d'ajouter encore bien des noms à cette triste nomenclature: mais le tableau est assez chargé pour qu'il nous soit permis, à la vue d'une pareille Babel, de nous écrier avec saint Augustin: « Voyez en combien de parties se divisent ceux qui sont séparés de l'unité (2)! »

(1) Margotti, *Rome et Londres*, ch. 12. — Voir sur le même sujet: *Sketches of the religious denominations of the present day*. — Lire également dans *Perte et Gain*, III^e partie, chap. 7, 8 et 9, où le R. P. Newman met en scène, avec beaucoup de verve, des représentants des sectes les plus excentriques.

(2) S. Augustinus *contra Petilianum*.

2° L'Église anglicane a également engendré l'École rationaliste.

Non-seulement l'Église anglicane a créé les mille sectes qui pullulent à côté d'elle, et dont un certain nombre rappelle à peine quelques traits plus ou moins effacés du christianisme, mais elle a engendré l'école rationaliste qui, sans pitié, détruit l'œuvre divine et la fait descendre aux mesquines proportions d'une œuvre humaine.

I. « Comme fait, dit très-bien M. Stone, le protestantisme en se développant a abouti au *naturalisme* et au *rationalisme*, et cela avec une régularité qui semble indiquer l'action d'une force morale irrésistible. Cette gravitation, plusieurs l'ont observée avec une joie mal contenue, tandis que d'autres ne l'ont vue qu'avec une alarme manifeste; mais le fait lui-même ne saurait être mis en doute par quiconque est au courant des choses. M. Lecky, autorité compétente en cette matière, parle *des progrès extraordinaires que le rationalisme professé et systématisé a faits dans la plus grande partie des pays protestants*. Il emploie souvent cette expression; le *rationalisme protestant*, et dit que *celui-là ne comprend absolument rien au cours de l'histoire, qui ne voit pas que, pendant les cent dernières années, ces écoles (du rationalisme protestant) ont complè-*

tement remplacé les formes dogmatiques du protestantisme en tant que adversaires actifs de l'Église de Rome. Dans l'Église d'Angleterre, ce développement a été retardé par les obstacles de la tradition que renferment les symboles et la liturgie; mais il a été seulement retardé, et qui-conque connaît la récente histoire de cette Église ne peut pas ignorer les rapides empiètements qu'a faits dans son sein, durant les vingt-cinq dernières années, le rationalisme professé et systématisé (1). »

Toutefois, le rationalisme qui, aujourd'hui, s'étale en Angleterre et qui ne trouve pas même sa condamnation au tribunal souverain du Comité privé, ne date pas de ces derniers temps. Sa cause efficiente, qui est le principe du jugement individuel, remonte aux premiers jours de la réforme; mais sa première éclosion eut réellement lieu après la révolution de 1688, qui s'accomplit sous l'influence de cette odieuse calomnie, que l'Église catholique se plaît à soulever la persécution et favorise le pouvoir absolu. Le résultat de cette collision terrible fut, en effet, un éloignement plus accusé,

(1) J. K. Stone, *The invitation heeded.*, p. 72.— M. Stone a écrit ce livre, à l'époque de son retour au catholicisme, en 1869. Cet auteur distingué est une des plus belles conquêtes de l'Église catholique, aux États-Unis. Antérieurement à sa conversion, il avait été président du collège de Kenyon, à Gambier, dans l'Ohio, et de celui d'Hobart, à Genève, état de New-York.

dans l'ordre politique, social et intellectuel, des enseignements du catholicisme. De là sortit immédiatement le protestantisme latitudinaire, et le latitudinarisme engendra à son tour le rationalisme (1). Le dix-huitième siècle tout entier vécut de cette vie; on l'a même appelé pour cela : *sæculum rationalisticum*. Le fameux ouvrage de Locke, le *Christianisme raisonnable* (*the reasonableness of Christianity*) marque le commencement de cette époque, qui s'est continuée jusqu'en 1830, et qui s'est fait distinguer par une corruption de mœurs non moins grande que celle des doctrines (2). Il faut observer toutefois que le rationalisme, durant cette période, « n'était pas une secte anti-chrétienne, en dehors de l'Église, faisant la guerre à la religion. C'était une manière de penser qui gouvernait tous les esprits. Le partisan de l'Église différait du socinien, le socinien du déiste en ce qui regardait le nombre des articles du symbole; mais tous s'accordaient à contrôler leur croyance par l'évidence rationnelle (3). »

Ce rationalisme, qui n'avait pas encore de forme arrêtée, est devenu, pendant ces trente dernières années, quelque chose de plus précis et de complet; il a été formulé en système. Maintenant c'est le pur rationalisme d'Allemagne, d'après

(1) Mgr. Manning, *England and Christendom*, Intr. p. xxii.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. xxvii.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. xxiii.

lequel toute vérité est supposée se trouver contenue dans la sphère de la raison humaine, et qui nie carrément la nécessité d'une révélation surnaturelle. Le représentant de ces idées en Angleterre est le Dr Arnold. Les *Essays and Reviews*, ainsi que les œuvres du Dr Colenso, en sont le produit naturel. Mais, chose effrayante ! c'est presque certain que la majorité des laïques en est aussi infectée (1).

II. Sous l'influence de ces idées, qui évidemment ruinent tout le christianisme, on a osé proclamer, comme une preuve de la perfection de l'Église anglicane, sa tendance à se conformer à l'état de l'opinion publique. Assembler en un même corps des doctrines les plus diverses et les opinions contradictoires, voilà ce qu'on présente comme l'unité de la vérité ! Et ce n'est pas dans les colonnes d'un journal ou d'une revue qu'une thèse aussi absurde s'est produite. Le doyen Stanley s'est plu à la développer du haut de sa chaire de Westminster. Aux yeux du poétique mais peu théologien orateur, les tombeaux renfermés dans cette vieille cathédrale sont proprement le type de l'Église d'Angleterre. Ainsi donc, tous ces cénotaphes érigés à la mémoire de rois, de reines, d'hommes d'État, d'évêques, de magistrats, de marins, de

(1) Mgr. Manning, *England and Christendom*, Intr., p. XLVII.

grands capitaines, d'industriels, de mécaniciens, de poètes, de comédiens, que sais-je ? tout ce pêle-mêle de rangs, de conditions, de caractères, de métiers et de fortunes est l'image de l'Établissement national ! Il faut l'avouer, si une pareille thèse est faite pour plaire aux hommes de toutes nuances, en fait d'opinions religieuses, l'adorable Rédempteur aurait de la peine à reconnaître dans ces ruines confuses les moindres vestiges de son Église, édifice si admirablement beau par son unité (1).

L'idée à laquelle le doyen Stanley, selon la pente naturelle de son esprit, a donné une forme fantaisiste, a été réduite en théorie par d'autres, en particulier par lord Amberley, qui la pose comme exprimant l'état futur de l'Église anglicane. Voici, en effet, des paroles fort curieuses, mais bien tristes pour l'Établissement, que cet écrivain emprunte à Coleridge en les approuvant : « L'objet propre et la fin d'une Église nationale est la civilisation et la liberté. . . . Quant à l'Église nationale, le christianisme ou l'Église du Christ est un accident heureux, un bienfait providentiel, une grâce de Dieu. . . . *Le Christianisme n'est pas une partie essentielle de l'être de l'Église nationale, quelque avantageux qu'il soit à son bien-être.* » Après avoir cité ces étranges paroles, lord Amberley ajoute : « Aussi est-ce ma profonde

(1) *Id.*, *ibid.*, p. LXXXVII.

conviction que l'Église d'Angleterre, si elle doit vivre, ne le peut qu'à la condition de s'approcher un peu de cet idéal... » Et la raison que cet écrivain donne de sa conviction, c'est que, à part qu'aucun homme bien élevé n'admet plus aujourd'hui les XXXIX Articles, *l'Église d'Angleterre est simplement et entièrement la création de l'État* (1).

Il est donc certain que le rationalisme commence à régner souverainement en Angleterre. Et qu'on ne dise pas que ce n'est là qu'une excroissance sur le tronc de *l'Église établie*; car il n'est en réalité que le produit du principe ruineux qui lui donna naissance à elle-même. Le mouvement de réveil qui s'est manifesté au sein de l'Établissement, dans ces dernières années, ne saurait, non plus, nous faire illusion à cet égard. Comme l'a parfaitement observé Mgr. Manning, « le système anglican, même dans ses développements les plus avancés d'Anglo-catholicisme, d'unionisme et de ritualisme, repose sur une seule et même base; et la période qui a commencé en 1830 et avec *les Traités pour le Temps*, quelque différente que puisse être sa manifestation, est néanmoins en principe, dans sa marche et dans son résultat, aussi purement et aussi simplement rationaliste que la période qui va de 1688 jusqu'à cette dernière date (2). »

(1) Mgr. Manning, *England and Christendom*, Int., p. xc.

(2) Mgr. Manning, *England and Christendom*, Intr., p. LI.

3° *L'Église anglicane n'est pas même un boulevard contre l'incrédulité.*

Le rationalisme est l'antagoniste de la foi; où peut-il mener? Dans un pays comme l'Angleterre, où les habitudes et les ambitions sont tournées en général vers les intérêts terrestres, il est fort à craindre que la négation du surnaturel ne fasse arriver à un christianisme sans mystère, à une véritable incrédulité, se traduisant sous la forme d'un grossier naturalisme (1). Triste perspective qu'une pareille chute! Or, l'Église anglicane est-elle de force à se poser comme un boulevard puissant contre cette incrédulité envahissante? Tout en le désirant, nous ne le pensons pas.

D'où viennent en effet ces sectes innombrables qui couvrent le sol de l'Angleterre? D'où est sortie cette masse d'erreurs plus ou moins fondamentales, qui ont inondé ce beau pays? Qui a créé cette confusion de langues chez ce peuple jadis si admirable par l'unité de sa foi? Nous l'avons établi, c'est l'Église anglicane elle-même qui a été la cause de toutes ces diverses *dénominations*. Dès le jour où elle en a appelé de la voix vivante de l'Église catholique, elle a posé le germe de toutes ces aberrations présentes et futures. Or, n'est-il pas à craindre que, loin de voir en elle une

(1) *Id.*, *ibid.*, p. XLVIII.

barrière contre l'incrédulité, on ne la regarde comme sa mère légitime? Eh! qui pourrait contester que ce ne soit là le droit de tous les partisans logiques du libre-examen (1)?

Cette Église, il est vrai, a l'air de conserver encore certaines vérités. Mais cela est un bien petit barrage contre les flots de l'incrédulité qui grossissent, tous les jours, de plus en plus; car ces vérités, elle en a même prodigieusement affaibli l'évidence. Ne les a-t-elle pas séparées de leur base divine en les détachant de l'Église, leur organe infailible et immuable? Se trouvant ainsi sans cohésion et sans défense, la foi du peuple anglais doit aller de doute en doute, de négation en négation et arriver, par une espèce de plan incliné, au fond de l'abîme de l'incrédulité. On a dit de la révolution française: Comme Saturne elle dévore ses enfants; ne peut-on pas, en empruntant cette figure, dire de même que la réforme d'Angleterre

(1) « Le protestantisme, et ce mot est pris ici dans son sens le plus général, se composa de deux éléments. Il eut deux caractères: l'un, variable selon le temps et les écoles, la croyance à certains dogmes plutôt analogues qu'identiques; l'autre, permanent, le libre examen de l'Écriture-Sainte.

» Il est évident que ce dernier principe peut détruire l'autre jusqu'à la substance. Le libre examen attaque tout; livrée à elle-même, la raison humaine peut tout voir dans l'Écriture. C'est ce qui a fait dire que le protestantisme contenait virtuellement toutes les opinions possibles, y compris le socialisme, le déisme, l'athéisme enfin. Ce reproche est le triomphe des docteurs catholiques. » (Charles de Rémusat, *Passé et présent, Des controverses.*)

dévore et anéantit, un à un, tous les articles du symbole divin?

D'ailleurs, si l'Église anglicane garde encore certaines vérités, il en est un grand nombre qu'elle répudie. Un pareil système peut-il offrir un puissant obstacle à l'incrédulité?

Aussi bien, il ne faut jamais cesser de le redire: l'anglicanisme ne reconnaît point que l'Église soit l'infailible organe de Dieu parlant aux hommes. Depuis trois siècles son clergé vit de cette doctrine négative. Comment, dans une telle condition, serait-elle entre les mains de Dieu un boulevard contre les audacieuses déductions de la raison livrée à elle-même?

Au fait, chaque siècle, depuis la naissance de la réforme, a marqué un progrès plus ou moins rapide vers un état d'opinions religieuses sans principes définis et hétérogènes. Cette descente vers l'abîme des ténèbres est également manifeste de nos jours, au sein de l'Établissement. Qui le croirait? Pour la plupart des *churchmen*, la vérité objective a fait place à la vérité subjective; ils n'acceptent et ne professent rien qui n'ait sa racine dans leur conscience. Une règle de foi aussi élastique n'ouvre-t-elle pas la porte à toutes les insanités et à toutes les révoltes de l'esprit humain (1)? William Faber avait donc bien raison

(1) Mgr. Manning, *The Workings of the Holy Spirit*, p. 114 à 123.

de dire : « Rome et l'incrédulité sont deux tourbillons autour desquels et vers lesquels tous les autres modes d'opinions convergent visiblement en cercles plus ou moins rapides. C'est un spectacle effrayant, ajoute justement l'auteur, pour celui qui a souci de son prochain (1). »

II. L'Église anglicane au-dehors.

L'Église anglicane n'a pas à se glorifier des résultats obtenus dans son propre sein ; il ne nous paraît pas non plus qu'elle puisse se louer des travaux que son prosélytisme tardif lui a fait entreprendre hors de la mère-patrie. Son histoire, sous ce rapport, est celle du protestantisme en général. Comme lui elle a dépensé en vain son or et ses peines ; car elle n'a point réussi à faire de vraies conquêtes. Mais hélas ! elle a su mettre obstacle à l'apostolat des missionnaires catholiques, ce qui doit plaire énormément, il n'y a pas lieu d'en douter, à sa vieille haine contre Rome. Et c'est à ce seul résultat qu'ont abouti à peu près tous ses efforts.

I. « Le christianisme réformé, dit M. Stone, n'a pas du tout réussi, et cela d'une façon significative et sans retour, dans l'œuvre de la conversion des infidèles. L'histoire des missions protestantes (qu'on me permette de dire la vérité) est un scandale et une farce. Ce fut seulement à une

(1) Voir *Motifs de conversion*, p. III.

date récente que les Églises protestantes se préoccupèrent de ce fait qu'il y a encore des païens à convertir, et remarquèrent que l'ordre d'enseigner toutes les nations n'a jamais été révoqué... Depuis cette époque, il y a eu des efforts spasmodiques, mais ils ont uniquement prouvé (ce qui n'avait pas besoin de démonstration) que, à elles seules, les divisions du protestantisme sont un obstacle au succès de ces tentatives de propagande (1). »

L'Angleterre, il faut le reconnaître, a été la première parmi les sectes de la réforme à se jeter sur les pays infidèles dans le dessein de les conquérir à l'Évangile. C'est au dernier siècle, sous l'influence du réveil opéré par Wesley, qu'elle se sentit pénétrée de ce beau zèle pour le salut des âmes gisant dans les ombres de la mort. Riche et superbe, elle mit à accomplir cette œuvre ses colossales ressources et son orgueil national. C'est par dizaines de millions que se comptent les sommes employées annuellement à cette propagande. Le chiffre des missionnaires également s'est élevé à plusieurs milliers, et partout ces apôtres d'un nouveau genre ont été protégés par le drapeau respecté de la fière Albion. Humainement, rien n'a fait défaut au prosélytisme de l'Église anglicane ; aucune autre communion chrétienne n'a jamais disposé de moyens aussi puissants que les siens. Or, quels ont été les résultats ? Insignifiants

(1) Stone, *The invitation heeded*, p. 70.

pour ne pas dire nuls : *In vanum laboraverunt*. Citons quelques faits (1).

II. La première partie du monde qui se présente à nous en dehors de l'Europe, c'est l'Afrique; pé-né-trons-y. Sur cet immense théâtre, l'Église an-glicane s'est essayée, depuis Alger jusqu'au cap de Bonne-Espérance, à implanter ses doctrines avec son culte et à y répandre, selon son usage, des masses de bibles; mais de ces labeurs et de ces dépenses les fruits sont loin d'être merveilleux, puisque, aujourd'hui, comme hier, on est à se demander si réellement quelque chose a été opéré. Ainsi, en Algérie, tout ce que les missionnaires anglicans ont obtenu, c'est de faire dire aux *imans* que « les Anglais se rapprochent plus des musul-mans qu'aucun autre peuple de l'Occident (2). » Et de fait, chose curieuse! la croyance existe chez les Arabes qu'un jour les Anglais deviendront de bons disciples de Mahomet. Au Caire, les assem-blées du dimanche, sous la direction de M. Lieder, comptaient à peine, il y a quelques années, une trentaine d'assistants, anglais pour la plupart, et

(1) Le résumé des missions anglicanes que nous donnons, ici, ne peut être que fort sommaire; un semblable sujet demanderait évidemment des développements plus con-sidérables. Cette lacune sera comblée dans la quatrième Étude de l'ouvrage. On voudra bien remarquer toutefois que les autorités sur lesquelles nous nous appuyons sont en général protestantes.

(2) Tristram, *The great Sahara*, ch. X, p. 168.

l'école n'était pas plus florissante. L'Abyssinie ne s'est pas montrée un terrain plus favorable à la semence anglicane. Le Dr Krapf et ses associés ont été rejetés de ce pays, après que M. Gobat, évêque de Jérusalem, avait lui-même échoué dans ses tentatives de conquêtes. La vie dissipée et les doctrines anti-chrétiennes des protestants les faisaient regarder par les Abyssiniens *comme des infidèles pires que des Turcs*. Dans la colonie de Sierra-Leone, les missionnaires ont vu avorter complètement leurs efforts. Un journal s'en con-solait en disant : « Sierra-Leone pourra peut-être un jour réparer l'immensité des mécomptes (1). » La côte de Guinée est depuis deux cents ans sous la dépendance de l'Angleterre. Est-elle enfin convertie au christianisme? Parlant de ce pays, un écrivain du *Times* disait en 1863 : « Je ne crois pas que nous puissions revendiquer un seul chef indigène de quelque valeur, vivant en chré-tien sous notre drapeau. Si nous quitions aujour-d'hui ces côtes, les sacrifices humains seraient à l'instant renouvelés avec leurs anciennes horreurs. Je cite ce fait comme un exemple de l'heureuse influence de nos missionnaires pendant cette longue période d'années (2). »

Descendons dans les régions méridionales. Là, comme en d'autres endroits, les missionnaires an-

(1) *Sierra-Leone Weekly Times*.

(2) 2 sept. 1863.

glicans sont parvenus à réunir un certain nombre de personnes autour d'eux ; mais quelle est la religion de ces prétendus convertis ? « Les Cafres, les Korannas et les Bushmen, écrivait, en 1849, le colonel Napier, malgré les prétendus succès des missionnaires, sont plongés dans la plus grossière ignorance, par rapport à la religion et au culte. » Jugeant ailleurs les maîtres et les disciples, cet officier distingué ajoute : « Les Hottentots sont plus débauchés et plus dissolus que jamais, et plusieurs révérends, disons-le à leur honte, ne leur ont pas donné l'exemple d'une moralité plus sévère (1). » Quelques années plus tard, l'archidiacre Merriman écrivait, à son tour : « L'Église réformée d'Angleterre, à la juger d'après sa manière d'agir en Afrique, en est encore à apprendre les éléments d'un vrai système de mission. » Parlant ensuite de la région méridionale, le même auteur nous dit : « Un grand nombre de missionnaires du sud de l'Afrique quittent cet état aussitôt qu'une occasion se présente de prendre une ferme avantageuse ou d'entrer au service du gouvernement. J'en rencontre des exemples dans tous les endroits où je vais. » Ces pays possèdent pourtant un personnage de grande dignité, le Dr Colenso, évêque anglican de Natal. Personne, plus que ce fameux prélat, ne semblerait propre à convertir ces pauvres

(1) *Excursions in Southern Africa*, Introd., p. 10 ; vol. I, ch. 5, p. 58 ; ch. 7, p. 111 ; vol. II, p. 442.

hommes ignorants, grossiers et vicieux. Accommodant pour la doctrine, puisqu'il nie l'inspiration d'une partie de la Bible, très-indulgent pour les mœurs, puisqu'il permet la polygamie, nul mieux que lui ne devrait captiver l'esprit et le cœur de ces idolâtres. Mais tout son zèle s'est dépensé en vain. Pour expliquer d'ailleurs les insuccès des missionnaires, il donne une raison fort curieuse et bonne à noter. « Les missions, dit-il, sont souvent ruinées par les femmes, dont les querelles et la mauvaise humeur neutralisent l'action de leurs maris (1). »

III. Si, traversant les mers, nous nous transportons en Amérique, nous serons obligés de constater que l'Église anglicane n'a pas obtenu en ce pays de meilleurs résultats. Agissant comme les autres sectes, elle y a seulement introduit la division et la discorde.

Le Brésil, on le sait, est foncièrement catholique. Malheureusement, à la suite des idées importées par le joséphisme et le pombalisme, on y a vu disparaître, dans les villes, la pratique de la religion parmi les hautes classes. Le peuple, toutefois, éprouve pour les missionnaires protestants des sentiments voisins du mépris, au témoignage d'un membre anglican, le Dr Walsh (2). Dans la Guyane anglaise, « les instruments de

(1) *Ten Weeks in Natal*, p. 52-117.

(2) *Notices of Brazil*, vol. II, p. 398.

conversion », selon l'expression de M. Southey, semblent avoir fait défaut, et le Dr Dalton ne dissimule pas que tous les efforts des Anglais n'ont abouti qu'à un coûteux échec (1). Au Pérou et au Chili, les ministres anglais provoquent la répulsion du peuple, et s'ils veulent poursuivre leur œuvre, ils finissent toujours par des revers et le ridicule (2). D'après un ministre protestant d'Angleterre, M. Crowe, aux yeux des habitants de Guatemala, « un juif est un peu parent du diable, un protestant est un peu au-dessous du juif et plus dangereux que lui. » Aussi, avoue-t-il, que toutes ses tentatives pour convertir ce peuple « ont échoué de la manière la plus complète (3). » En Californie, les résultats obtenus par les missionnaires protestants ne sont rien en comparaison des résultats obtenus par les missionnaires catholiques; les Anglais eux-mêmes sont forcés d'en convenir (4). Dans les Montagnes Rocheuses, les prédicants n'ont pas pu se faire accepter. C'est là, au contraire, tout le monde le sait, le glorieux théâtre des merveilleuses conquêtes du vénérable Père de Smet (5). Après les insuccès du révérend M. Cridge et du révérend M. Clark, la Colombie s'est vu évangéliser (en 1860) par un évêque anglican; mais le résultat de son zèle a été bien

(1) *Les Missions chrétiennes*, par Marshall, vol. II, p. 223.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 245. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 288. — (4) *Id.*, *ibid.*, p. 317 et suiv. — (5) *Id.*, *ibid.*, vol. II, p. 336-339.

minime sur l'esprit des Indiens. Tout se serait borné à étonner et à saisir de respect quelques-uns de leurs enfants par l'exécution de certains chants religieux; car, ayant édifié une église en fer à Esquimalt, il ne put y faire entrer les Indiens eux-mêmes; ceux-ci suivaient la mission romaine (1). Aux États-Unis, particulièrement en Virginie, son domaine spécial, l'Église anglicane n'a brillé ni par le détachement des biens de ce monde, ni par la douceur évangélique, ni par la pureté des mœurs, ni par le zèle pour le salut des âmes. Chose triste pour la foi! ses missionnaires, véritables aventuriers, ont empêché la conversion d'un millier de tribus, et, chose plus lamentable encore pour la Couronne d'Angleterre! ils lui ont fait perdre la moitié d'un continent (2). A peine si deux noms, ceux d'Eliot et de Brainerd, se détachent comme dignes de respect au milieu de la nombreuse phalange des apôtres de l'anglicanisme.

Que dirons-nous du Canada, cette terre, hélas! à jamais perdue pour la France, mais dont une plume française ne peut écrire le nom sans un

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 345-349.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 432-436. — « Les gouverneurs de la Virginie étaient dignes de son clergé; MM. Bancroft et Howison nous les font connaître. Ces deux autorités continuèrent à représenter avec une égale dignité la Couronne et l'Église d'Angleterre, jusqu'à ce que les colons, fatigués de la cruauté des uns et de l'immoralité des autres, eussent donné le signal de cette révolution d'où sortit l'Union américaine. » (*Id.*, *ibid.*, p. 435.)

profond tressaillement de regret et de sympathie ? C'est toute une longue histoire qu'il faudrait narrer, si nous voulions dérouler les annales des missions en ce pays ; nous nous contenterons d'emprunter quelques mots à un Américain traitant ce sujet. « Le Français, dit Bradford, n'oublie pas que l'homme civilisé ou sauvage est son frère ; il traite avec lui comme s'il était homme. Le rude Saxon traite l'Indien comme un chien. L'Américain égoïste rapporte tout à son intérêt (1). »

Quittons le Nouveau-Monde et jetons un rapide coup d'œil sur l'Asie.

IV. L'Église anglicane, qui est anathématisée par toutes les communions chrétiennes de l'Orient, voulut un jour se donner un évêque, à Jérusalem ; mais, par un compromis peu glorieux, elle consentit à nommer alternativement ce prélat avec le roi de Prusse. Le fait se passait en 1840. Or, vingt-deux ans après cette date, le nombre des convertis était fort loin d'être considérable ; et encore quelle était la valeur de ces nouveaux adeptes ? Le Dr Thompson, longtemps missionnaire en Palestine et en Syrie, s'exprime ainsi : « Notre expérience des missions sur ce point est très-pénible et, j'aime à croire, particulière à cet endroit. Il ne serait pas charitable, il serait peut-être même injuste de dire à tous ceux qui se pré-

(1) *Notes on the North West*, p. 89.

sentent : Vous nous recherchez, non parce que vous avez examiné et que vous croyez à nos doctrines, mais en vue d'un avantage temporel. Cependant il m'est difficile de *me rappeler un seul cas* où l'espoir d'en obtenir n'ait été le premier motif (1). »

Dans l'extrême Orient les fruits ont été aussi stériles. Le 18 octobre 1857, le Dr Smith écrivait à l'archevêque de Cantorbéry : « J'avoue que, du peu de résultat de mes appels d'autrefois pour être aidé, j'ai appris à attendre patiemment. Au bout de dix ans d'épiscopat, je ne vois encore que des signes peu nombreux d'un mouvement soutenu dans notre Église pour l'évangélisation de la race chinoise... Quant aux missions de notre Église parmi les Chinois, depuis quatorze ans que j'ai débarqué sur ces rivages pour la première fois, je ne vois, à une exception près, que peu de progrès réalisés et des résultats sans importance (2). » Du reste la conduite des missionnaires a été là ce qu'elle est partout ailleurs. Logés d'une manière confortable dans les villes maritimes, ils ne se sont jamais aventurés dans l'intérieur des terres. Ainsi, on ne les a jamais vus dans le Su-Tchuen, dans la Corée, dans le Tong-Kin, le Mongol, la Tartarie ou le Thibet. Au contraire, dignes et vrais descendants des Apôtres, nos missionnaires catholiques ont proclamé Jésus-Christ et son Évan-

(1) *The Land and the Book*, ch. 27, p. 408.

(2) Marshall, *les Missions chrétiennes*, vol. I, p. 162.

gile en tous lieux et en tout temps, en prison comme sous la cangue, dans la misère comme sous le glaive du bourreau.

S'il est un théâtre où l'Église anglicane ait dû exercer son zèle mieux que partout ailleurs, c'est évidemment dans les Indes, le plus splendide joyau de la couronne britannique; et de fait, c'est dans cet immense empire qu'elle a déployé ses plus vastes ressources de toute espèce. Eh bien! qu'est-il advenu? Malgré les espérances de Buchanan, qui ne demandait qu'un demi-siècle pour convertir ce pays, les résultats de la propagande anglaise ont été « absolument nuls », dit le lieutenant de Waren. « Les missionnaires protestants, continue-t-il, n'ont d'autres prosélytes que des enfants sans parents qu'ils achètent en bas âge, et qui, plus tard, retournent presque tous à la religion de leurs compatriotes. » A ce petit troupeau il faut ajouter, pour être complet, quelques catholiques apostats, quelques femmes de soldats anglais, des domestiques, des vagabonds rejetés hors de leur caste à cause de leurs crimes, toutes créatures très-avilies, même aux yeux du gouvernement (1). Et nous ne parlons pas de telle ou telle partie des Indes; dans les trois présidences de Bengale, de Madras et de Bombay, comme dans les districts particuliers de Tranquebar, de Bénarès, de Tinnevely, de Kishnagurh et dans tous

(1) Voir Martin, *De l'avenir du Protestantisme....*, p. 160.

les autres, la semence anglicane n'a pas levé. Loin de là, « les Hindous, selon le témoignage du Dr Bickersteth, abandonnent leurs propres superstitions, sans adopter les leçons de l'Évangile du Christ; ils deviennent des athées accomplis (1). » Un évêque anglican, de Calcutta, qui s'est fait un nom comme homme du monde et poète, le Dr Heber, convient lui-même que, si la domination de la métropole venait à disparaître, avec elle en même temps disparaîtrait dans la presqu'île orientale toute trace de christianisme réformé (2).

V. Nous jetant au milieu du grand Océan austral, parlerons-nous de la Nouvelle-Zélande? Ici encore, mêmes hommes en général que partout

(1) *The Times*, Oct. 25, 1858.

(2) Martin, *ib.* — Dans ses *Essais sur le génie de Pindare*, M. de Villemain parle de cet évêque anglican avec une véritable admiration. Il le compare à l'illustre évêque de Cambrai pour son goût littéraire, et aux missionnaires anglais qui évangélisèrent la Germanie pour son zèle apostolique. Il va même jusqu'à dire : « Ce noble et gracieux génie, dans la foi romaine, aurait mérité d'être un saint. » (P. 561.)

Laissant de côté la question de goût, nous nous inscrivons en faux contre le titre d'apôtre donné à Reginald Heber. Un apôtre est un homme de doctrine et un homme de dévouement. Le héros de M. Villemain ne fut ni l'un ni l'autre. Son enseignement descendait au besoin jusqu'au simple déisme; et son dévouement consistait à voyager en palanquin avec quelques douzaines d'esclaves, et à écrire, dans un oubliieux repos, à sa jeune femme des mièvreries poétiques. N'est-ce pas ridicule, pour ne pas dire malséant, de mettre une auréole d'apôtre au front d'un tel missionnaire? (V. sur ce sujet un excellent article de M. Eug. Veuillot, dans ses *Critiques et croquis*, p. 242.)

ailleurs, et dès-lors mêmes fruits. En 1839, un missionnaire protestant s'adressait en ces termes à lord Durham : « Je suis certain, milord, qu'il serait impossible de trouver dans l'histoire d'aucune mission protestante, depuis la réforme, des faits égaux en impuissance et en indignité morale à ceux que ce rapport nous présente (1). La divine Providence semble avoir toujours regardé la mission de la Nouvelle-Zélande avec colère ; les foudres et les malédictions du ciel l'ont poursuivie jusqu'à présent (2). » Or, dans ces dernières années, même après les travaux du Dr Selwyn, un autre écrivain protestant affirmait que « dans les colonies anglaises, il n'y a pas de sentiments religieux et que les membres de l'Église anglicane manifestent le plus d'indifférence. Souvent dans les églises de cette province, dit-il, j'ai remarqué la tenue anglaise des assistants, c'est-à-dire que tout était prétention et hypocrisie ; notre Église n'a qu'à rester dans ses formes actuelles, et nos enfants deviendront catholiques ou athées (3). »

Un mot enfin de l'Océanie. Voici comment un auteur consciencieux et éclairé, cité déjà plusieurs fois, résume le fruit de ses recherches sur les centaines d'îles jetées au milieu de l'immense Océan-Pacifique : « Quelques-unes ont été visitées

(1) Rapport dressé par le missionnaire lui-même.

(2) *New Zealand in 1839*, par Lang, p. 30.

(3) *Ultima Thule*, par Thomas Cholmondeley, ch. 16, p. 196.

par les catholiques seuls, d'autres ont été habitées exclusivement par des protestants, et d'autres ont été occupées par les deux ensemble. Dans les premières, la religion a gagné sa victoire accoutumée ; dans les secondes, d'énormes dépenses n'ont amené qu'une corruption générale et un insuccès avoué ; dans les troisièmes l'hérésie, employant ses armes habituelles, la violence et la calomnie, a été combattue par une charitable patience, au milieu des plus dures souffrances, et a enfin confessé sa défaite (1). » Quelle est la part spéciale qu'il faut faire, dans ce court tableau, à l'Église anglicane ? Ce n'est pas ici le lieu de l'exposer ; disons seulement que, tout particulièrement dans l'île Maurice, malgré la présence du gouvernement, la propagande anglicane a complètement échoué. « Tous les progrès sont du côté de l'Église catholique romaine », disait dans ces derniers temps le secrétaire de la Société des missions de Londres, après une visite à cette île même (2).

VI. Pour résumer ce sommaire des résultats des missions de l'anglicanisme, nous citerons, en terminant, un organe de publicité fort connu : « Tous les missionnaires ensemble de l'Église établie et des sectes dissidentes, dit le *Times* (3), n'ont pas acquis autant de disciples, nous assure-t-on,

(1) Marshall, *les Missions chrétiennes*, vol. I, p. 401.

(2) *Tour in S. Africa*, par J. Freeman, ch. 17, p. 387.

(3) 27 juillet 1861.

qu'il en reste à gagner dans la partie orientale de cette ville (Londres). On compte actuellement plusieurs milliers de missionnaires supposés très-zélés et enrichis de sommes énormes dues à la piété anglaise ; leurs prosélytes de toute espèce ne sont pas plus nombreux que ceux qui manquent absolument d'instruction dans cette seule capitale. Les omnibus partant de la Banque, d'après les autorités les plus graves, conduiraient nos missionnaires à une distance morale tout aussi grande, à une indigence spirituelle aussi complète, et assurément à une population aussi nombreuse, qu'on en saurait trouver dans la sphère d'action de toutes nos Sociétés de missions réunies. »

VII. Stérilité et impuissance, telle est donc, en deux mots, l'histoire de la propagande anglicane parmi les infidèles. La moisson de l'avenir sera-t-elle plus belle et plus riche ? On ne saurait légitimement l'espérer : les causes qui, jusqu'ici, ont fait avorter son prosélytisme, étant inhérentes à sa nature, l'empêcheront toujours de faire de vraies conquêtes. Que sous le coup du formidable ouragan déchaîné par Luther, au *xvi^e* siècle, l'Église catholique ait vu son universel domaine en Europe fortement ébréché, on le comprend sans peine ; les esprits étaient mûrs pour l'apostasie. Tout autre est l'œuvre des missions. Pour soulever contre Rome des chrétiens dégénérés, il ne fallait qu'une

parole audacieuse et puissante, qui s'adressant aux passions devait par cela même devenir le levier de la révolte ; et malheureusement cette parole se rencontra sur les lèvres du moine allemand. Mais pour arracher des nations barbares à leurs idoles, les courber aux pieds du Dieu trois fois saint et les assouplir à la pratique du vrai christianisme, il faut absolument les aborder dans les conditions où étaient les Apôtres, quand, héros sublimes, ils allèrent évangéliser le monde païen. Qu'est-ce à dire ? Il faut absolument que, comme les premiers, les nouveaux envoyés du Christ apportent avec eux un symbole clair, un, parfaitement défini et à jamais arrêté ; qu'ils montrent le titre authentique et évident de leur mission ; qu'ils apparaissent au monde couronnés d'une auréole de vertus surnaturelles. Riches de ces dons, ils peuvent rêver des conquêtes ; sans ces trésors divins, ils ne doivent compter que sur des avortements. Or tel est le cas pour les missionnaires protestants en général, pour ceux de l'Église anglicane en particulier. Le dépôt de la foi, ils l'ont diminué et ne peuvent point en affirmer infailliblement la certitude ; leur mandat, ils l'ont reçu d'un magistrat civil et non de l'autorité divinement établie ; et quant à leurs vertus, les meilleurs d'entre eux ne peuvent les élever qu'au niveau de celles de l'honnête homme (1).

(1) A l'appui de cette affirmation, voir un très-beau passage de Michelet, dans son *Histoire de France* (vol. II, p. 168).

Comment, dès-lors, nourrir l'espérance d'étendre, même avec des efforts généreux et constants, le règne de la Foi chez les peuples infidèles? Évidemment, ici; plus que jamais, le passé répond de l'avenir (1).

VIII. Qu'on nous permette une conclusion qui s'impose. Ainsi, cette merveilleuse puissance d'arracher des nations barbares au culte des idoles, et de les conduire au divin bercail de Jésus-Christ, ne peut se trouver en dehors de l'unité catholique. Cet adorable maître, sagesse éternelle, nous l'avait annoncé lui-même en termes d'une clarté ineffable. « Je suis la vigne, a-t-il dit un jour à ses disciples, et vous êtes les branches : *Ego sum vitis, vos palmites*. Celui qui demeure en moi peut être sûr que je resterai en lui : *Qui manet in me, et ego in eo*. Et celui-là porte beaucoup de fruit : *Hic fert multum fructum*. » Mais celui-là seul; car « Sans moi, ajoutait-il, vous ne pouvez rien faire : *Sine me nihil potestis facere* (2). »

Sans s'en douter, le trop célèbre écrivain s'est fait l'écho de l'univers entier qui, dans tous les temps, a rendu un témoignage solennel à cette vérité éminemment féconde : *Alliance mutuelle de la continence et des fonctions sacerdotales*.

(1) Impuissant à convertir les peuples idolâtres, le prosélytisme de l'Église anglicane réussit malheureusement à entraver le zèle de nos missionnaires catholiques : par son or, par son enseignement doctrinal, par ses calomnies et quelquefois par la persécution. — Voir Marshall, *les Missions chrét.*, vol. II, p. 105; et Martin, *De l'avenir du Protest.*, p. 128.

(2) Saint Jean, ch. 15.

TROISIÈME PARTIE

L'ÉGLISE ANGLICANE CONSIDÉRÉE AUX DIVERS POINTS DE VUE DE SES ADMIRATEURS.

Cependant, nous dit-on, cette Église, même avec la tache honteuse de son origine, les changements et les fluctuations de son symbole, son humiliante soumission au pouvoir civil, son peu d'énergie, de piété et de dévouement au bien des âmes, avec tout cet ensemble de défauts et de vices que vous lui trouvez, a devers elle de nombreux et d'admirables privilèges. Voyez, disent les uns, considérez bien les traits de son visage, et vous y verrez resplendir la beauté divine de la primitive Église. Ainsi parlent les *Highchurchmen*. Mais, s'écrient les autres, loin d'être morte, cette Église anglicane, elle a toujours accusé, et, aujourd'hui plus que jamais, une vie puissante et féconde. De quel réveil n'avons-nous pas été témoins, dans ce dernier demi-siècle? Est-ce que le souffle de Dieu n'est pas là? Ainsi s'expriment les

Puseyistes. Pour nous, disent à leur tour les *Politiques*, la constitution anglaise est le chef-d'œuvre de l'esprit humain ; car elle est le mariage parfait de l'État avec la religion du Christ ; mais ce palladium de toutes nos libertés, nous le devons principalement à notre glorieuse émancipation de Rome. Viennent enfin les *Économistes*, qui, en extase devant la prospérité matérielle de l'Angleterre, font aussi honneur à la réforme en ce pays de cette situation prodigieusement florissante.

Telles sont les faces diverses sous lesquelles les enfants de Henri VIII et d'Élisabeth aiment à considérer l'Église de leur baptême, et d'où ils tirent des motifs d'estime plus ou moins profonde, et de louanges plus ou moins senties.

Y a-t-il vraiment quelque chose de fondé dans toutes ces manières de voir, qui vont des hauteurs les plus respectables de la religion au terre-à-terre des intérêts purement matériels ? C'est à l'examen de cet important problème que nous allons consacrer les quatre chapitres suivants. De sa solution va résulter le trait qui achèvera de nous peindre l'Église anglicane.

CHAPITRE I^{er}

LES HIGHCHURCHMEN (1).

Les anglicans purs se plaisent à exalter leur Établissement, parce que pour eux, ils l'affirment, il est la parfaite reproduction de l'Église primitive. En soutenant ce fait, que veulent-ils ? Se soustraire, il n'y a pas lieu d'en douter, à l'obligation de reconnaître, aujourd'hui, un tribunal qui, en matière de foi et de discipline, ait le droit de leur imposer une soumission absolue. Malheureusement, leur affirmation repose sur une base doublement ruineuse : le principe sur lequel ils s'appuient, indirectement, est erroné, et le fait qu'ils avancent est complètement faux. Leur erreur est de croire qu'il est permis d'opposer l'Église des premiers siècles à l'Église *catholique* de notre temps ; et quant au fait, leur Établissement n'est rien moins que l'image de la primitive Église.

Avant de démontrer ces deux propositions, disons un mot de l'origine de ce système, et exposons quelques-unes des difficultés qu'il présente de prime-abord.

(1) *Highchurchmen* veut dire partisans de la Haute Église, en d'autres termes, anglicans purs. — Voir ci-dessus.

I. Cet appel à l'antiquité se trouve sous la plume de quelques écrivains protestants ; mais jamais, croyons-nous, un corps schismatique n'a cherché, comme Église, dès son origine, à justifier sa séparation d'avec le centre de la catholicité par une règle de ce genre. En Angleterre particulièrement, les premiers réformateurs, comme individus, ont pu étudier les ouvrages immortels des docteurs des premiers siècles. Mais le jour où, emportés par l'esprit de vertige et le souffle de leurs passions, ils se sont mis à rédiger leurs formulaires de croyance, ils n'ont absolument pas tourné leurs regards vers l'antiquité chrétienne. Les *trente-neuf Articles*, ils les ont basés seulement sur la Sainte Écriture. Voici, en effet, comment s'exprime l'article VI de ce fameux symbole : « L'Écriture-Sainte, dit-il, contient toutes les choses nécessaires au salut ; tellement que *tout ce qui ne s'y lit point et qui ne peut pas être prouvé ne doit être exigé d'aucun, ni imposé pour être cru comme un article de foi, et ne doit être estimé requis et nécessaire au salut.* » C'est clair et décisif. N'affirment-ils pas d'ailleurs, en parlant des conciles, que les décrets de ces assemblées n'ont de valeur que tout autant qu'ils sont conformes au texte sacré (1) ? Et des Pères des premiers siècles, dont ces assemblées

(1) Art. XIX.

plénières se sont fait manifestement un devoir d'être les fidèles échos, ils ne songent pas le moins du monde à les produire comme dépositaires de la foi. Le baptême des enfants lui-même, ils ne l'ont admis que parce qu'ils ont cru en trouver l'institution par Jésus-Christ dans l'Écriture, mais sans tenir aucun compte de la pratique de l'Église depuis son origine (1). Les doctrines romaines sur le Purgatoire, les Indulgences, l'invocation des Saints, etc., pourquoi les ont-ils d'autre part rejetées, sinon parce que, d'après eux, elles ne trouvent pas leur fondement et leur consécration dans les livres divins (2) ? Enfin du premier jusqu'au dernier des articles, il n'est fait mention qu'une seule fois de la primitive Église (3), et cela, simplement pour rappeler non un dogme, mais une *coutume* de cette époque. Souvenir fort étrange (disons-le en passant) dans un formulaire confessionnel où, selon que le remarque un historien célèbre, « Calvin ou Knox aurait à peine trouvé un mot à reprendre. »

Telle fut la conduite des premiers réformateurs anglicans dans le plus grand acte qu'ils pouvaient poser, la rédaction de leur nouveau symbole. Évidemment, en jetant les bases de leur prétendue restauration religieuse, ils ne se préoccupèrent pas de ce que croyaient et pratiquaient les premiers chrétiens. Mais après eux ont surgi des hommes

(1) Art. XXVII. — (2) Art. VIII. — (3) Art. XXIV.

intelligents qui, à la lumière de leur raison éman-
cipée et libre, ont trouvé que les XXXIX Arti-
cles étaient au fond un pauvre commentaire des
saints livres. Pénétrés de cette conviction, ils ont
voulu remédier à leurs défaut et à leur manque
d'autorité. Pour être conséquents toutefois, ils ne
pouvaient songer à les améliorer en ayant recours
à leur jugement personnel. Ils ne pouvaient non
plus opérer cette réforme au moyen de l'Écriture,
interprétée par l'Église dont ils avaient répudié le
magistère infallible. Que faire? En face de cette
double difficulté, ils ont déclaré simplement qu'ils
allaient interpréter leur symbole officiel d'après
l'enseignement si pur de la primitive Église; et ils
se sont mis à l'œuvre. Puis, ce travail fait, ils ont
proclamé, avec un grand air de triomphe, que
leur Établissement est la parfaite image de cette
Église immaculée des anciens jours. Historique-
ment, l'*apologie* du fameux Jewel est la première
tentative qui ait été faite dans ce sens, sous forme
de théorie (1). Aujourd'hui, ce système a reçu son
entier développement, et son adoption caractérise
les tenants de la Haute Église ou *Highchurch-
men* (2).

(1) Jewel, qu'un de ses biographes, le docteur Humphrey, appelle l'Hector des protestants anglais, naquit en 1522, à Buden, dans le comté de Devon. Il mourut évêque de Salisbury, en 1571. — Voir l'appendice N.

(2) Les partisans des doctrines ou traditions de la primitive Église au sein de l'anglicanisme forment une liste assez

II. Supposant la bonne foi chez ceux qui le sou-
tiennent, croyant même à leur sincérité, nous ne
pouvons nous empêcher de dire qu'ils sont victimes
d'une des plus tristes illusions. Par l'appel à la
primitive Église, en effet, qu'ont-ils voulu? Très-
certainement, ainsi que nous l'avons établi, trou-
ver, pour l'interprétation de leur XXXIX Arti-
cles et conséquemment pour la justification de leur
position personnelle, une règle de foi meilleure que
ce ruineux principe, «la Bible, rien que la Bible»,
livrée à l'examen privé. Mais profonde a été leur
erreur. En agissant de la sorte, ils croyaient lever
une difficulté colossale, et il en est résulté qu'ils
en ont fait surgir un grand nombre d'autres non
moins écrasantes; car, au lieu d'un seul livre à
étudier, ils en ont eu une foule. Et d'ailleurs c'est
toujours, en définitive, à leur jugement indivi-
duel qu'ils en appellent, quand ils combinent en-
semble l'Écriture-Sainte, les Pères et les Conciles
pour établir l'enseignement et les pratiques de la
primitive Église. En réalité donc, qu'ils le veuil-
lent ou qu'ils ne le veuillent pas, l'Église des pre-
miers siècles, outre qu'elle est plus difficile à connaî-
tre que l'Église qui vit et parle de nos jours, ils

longue et remarquable. Parmi eux, nous citerons: Thorndike
Collier, Bull, Parker Samuel, Bramhal, Tillotson, Wake,
Montague, Andrews, Cosins, Overal, Patrick, Forbes,
Campbell, Field, Hammond, Sherlock, Leslie, Cave, Chil-
lingworth, Reeves, Bingham, Johnson.

ne la respectent point, malgré leur prétendue vénération pour elle, puisqu'ils la soumettent au contrôle et à la critique de leur propre raison. Et c'est ainsi qu'un écrivain a pu dire : « Ce système est bien le plus ingénieux des artifices protestants pour ne se soumettre ni à rien ni à personne (1). »

Il y a plus : quelle que soit la règle de foi qu'on embrasse, il est certain qu'elle doit être universelle et à la portée de tous. Or déjà l'Écriture, en admettant qu'il soit possible de la répandre dans toutes les familles, présente au plus grand nombre de ses lecteurs, pour son intelligence, de très-sérieuses et même d'insurmontables difficultés. Que sera-ce de la lecture des ouvrages de l'antiquité chrétienne ? Combien sont-ils les hommes qui savent les lire ? Qui a le temps de les parcourir et de les méditer ? Comment les avoir sous la main ? Oui, quelques érudits, maîtres de leur temps et patients investigateurs, pourront fouiller avec une très-louable activité dans ces trésors incomparables ; mais n'est-il pas absolument vrai de soutenir que l'immense majorité des chrétiens, par ignorance, lâcheté ou manque de loisirs, est dans l'impossibilité complète d'avoir recours à des documents semblables, et, par conséquent, d'y chercher le symbole de ses croyances ? On l'a dit avec beaucoup d'esprit : ce système est une théorie « de salut par l'érudition scolastique seule ». Que d'absurdités

(1) Voir Stone, p. 158. — Lewis, *Notes*, p. 93.

pourtant il faut admettre pour échapper à l'infaillible et légitime autorité de l'Église du Christ !

Aussi bien, parmi les érudits qui, au sein de l'Église anglicane, ont fait de sérieuses études sur l'antiquité chrétienne, on n'en trouverait pas dix qui soient arrivés aux mêmes conclusions sur un sujet donné. Qu'on prenne, par exemple, la question si importante de la constitution de la primitive Église ; eh bien ! comme le dit Macaulay : « C'est là une question sur laquelle des hommes de grand mérite, de science et de piété, ont eu des sentiments différents, et sont encore aujourd'hui, profondément divisés. C'est une question sur laquelle une bonne moitié, au moins, des protestants intelligents et instruits de l'Europe ont été opposés, depuis la réforme, aux prétentions anglicanes (1). » Prenons un autre exemple. Avant sa conversion, le D^r Newman était convaincu « qu'on trouve dans l'antiquité plus de preuves en faveur de l'Invocation des Saints qu'on n'en possède pour certains livres du canon actuel des Écritures (2). » Or de son côté, au contraire, le D^r Harold Browne, d'Ely, affirme carrément que « l'on ne peut citer aucune autorité ancienne en faveur de cette pratique (3). » Parlerons-nous de l'Eucharistie ? Aux yeux de Cranmer, dans son *Traité du Sacrement*, il n'y a absolu-

(1) *Review of Gladstone on Church and State.*

(2) *Apologia*, p. 231.

(3) *Exposition of the Thirty-nine Articles*, p. 520.

ment pas en elle de présence divine. M. Palmer, d'autre part, admet une certaine présence, et dit gracieusement que ce réformateur « a été trompé par quelques passages des Pères qu'il n'avait pas bien compris (1). » Et le D^r Pusey, à son tour, qui reconnaît la présence réelle, a publié deux forts volumes dans le but de démontrer que les Pères et l'Église anglicane sont d'accord, à très-peu de chose près, pour rejeter la transsubstantiation. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, doivent suffire. Ainsi, on le voit, il n'y a pas de dogme qui n'ait été affirmé et nié par des anglicans, tout en s'appuyant, les uns et les autres, sur quelque texte des Pères, comme d'ailleurs ils le font pour la Sainte-Écriture.

Il y a cependant plus que des difficultés pratiques dans l'application de cette théorie; comme nous l'avons dit, le principe sur lequel on l'appuie, indirectement, est erroné.

III. L'autorité de l'Église, on ne saurait trop le redire, n'est pas le privilège d'un siècle seul, mais le droit et l'honneur de tous les temps. « *Docete omnes gentes. . . . usque ad consummationem sæculi.* » Or cette autorité, comment était-elle envisagée et reconnue, dans ces vieux âges où l'on se plaît à regarder l'Église comme réalisant, dans sa plus haute perfection, le dessein du divin

(1) *On the Church*, vol. I, p. 391.

fondateur? Dès les premiers jours du christianisme, saint Clément de Rome, écrivant aux Corinthiens, leur inculquait l'obligation de rester soumis aux évêques, tant en ce qui touche à la foi qu'en ce qui se rapporte à la discipline; il voulait même qu'on regardât comme entachés de schisme ceux qui leur refusaient l'obéissance (1). Pénétré des mêmes principes, saint Ignace recommandait aux fidèles de ne jamais se séparer de leurs fidèles pasteurs, s'ils ne voulaient pas s'exposer à ne jamais entrer dans le port (2). Et dans ces deux Pères nous entendons tous ceux qui les ont immédiatement suivis; ainsi parlent: saint Irénée, saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien et saint Cyprien. Les évêques, en un mot, étaient le centre de la vie de l'Église; en eux on reconnaissait les dépositaires de la vraie doctrine et de l'autorité légitime. Le P. Newman a donc eu raison de dire dans le livre qu'il a publié au moment de sa conversion: « Tout chrétien de la primitive Église semble avoir cru qu'il était de son devoir de protester, quelque part qu'il se trouvât, contre toutes les opinions contraires à ce qui lui avait été enseigné dans les catéchèses préparatoires à son baptême, et de fuir la société de ceux qui soutenaient des doctrines nouvelles. . . . Les chrétiens étaient tenus de défendre et de transmettre la foi

(1) *Ep.* I, N^o 47 et 57.

(2) *Epist. ad Philip.*, N^o 2 et 4; *ad Smyrn.*, N^o 5, 8.

qu'ils avaient reçue, et ils l'avaient reçue des pasteurs de l'Église. D'un autre côté, le devoir de ces pasteurs était de veiller sur cette foi traditionnelle et de la définir (1). »

Ce fait, les *Highchurchmen* l'admettent, le proclament, et s'en prévalent comme nous, catholiques. Mais si dans les premiers siècles l'autorité de l'Église était toujours écoutée et respectée, pourquoi en serait-il autrement de nos jours? Si les premiers chrétiens pliaient doucement leur volonté aux ordres de leurs évêques, de quel droit les fidèles de notre temps fermeraient-ils l'oreille à la voix de leurs successeurs? Admettre un pareil droit, nier cette autorité, c'est proclamer tout simplement que le Christ n'est plus au sein de son Église, qu'il ne l'anime plus de son souffle, qu'il ne la comble plus des richesses de son amour. Mais cela est-il soutenable? De deux choses l'une: ou l'Église est infaillible aujourd'hui, ou elle ne l'est point. Dans le premier cas, il n'y a qu'à l'écouter et à s'incliner devant sa divine parole; dans le cas contraire, elle ne mérita jamais d'être regardée comme l'organe vivant de la Divinité. Il n'en est pas, en effet, du privilège de l'infaillibilité comme des pouvoirs conférés par des hommes. Tandis que les pouvoirs humains sont instables de leur nature et doivent périr, le privilège de son infaillibilité, l'Église ne saurait le perdre; car,

(1) *Histoire du développement de la doctrine chrétienne.*

puisqu'il est la condition essentielle de son existence terrestre, Jésus-Christ a dû le lui octroyer et l'en a réellement dotée pour toujours. Il a voulu que, dans l'ordre de la doctrine, elle fût semblable au caractère du baptême, dans l'ordre de la grâce; c'est, au front de l'Église, un sceau de lumière inaltérable et indélébile. On parle, il est vrai, d'infaillibilité *suspendue*. Mais qu'est-ce à dire en réalité, sinon un blasphème odieux et un énorme non-sens? C'est un blasphème; car on ne saurait plus impudemment accuser l'adorable Sauveur de mensonge ou d'impuissance. C'est un non-sens; car en appeler du jugement de l'Église actuelle à l'enseignement et au tribunal de la primitive Église, c'est comme si l'on disait: J'en appelle des épîtres de saint Paul aux écrits des quatre Évangélistes. Si saint Paul ne peut être raisonnablement opposé aux Évangélistes, l'Église d'une époque ne peut être non plus opposée à celle des temps antérieurs.

IV. Allons maintenant au fait. Est-il donc vrai, comme le soutiennent les *Highchurchmen*, que l'Église anglicane reproduise dans son gouvernement, dans ses doctrines, dans son culte, dans sa discipline et dans sa vie pratique, la vénérable antiquité chrétienne? Le soutenir serait un défi jeté à l'histoire; cette Église est, au contraire, en opposition manifeste, sous une foule de rapports,

avec l'Église des premiers siècles. Entrons dans quelques détails.

Et d'abord est-il vrai que l'Église primitive ait eu du *pouvoir spirituel* la même idée que l'Établissement de Henri VIII et d'Élisabeth ?

Dans les premiers âges du christianisme, le pouvoir spirituel jouissait, dans sa sphère, d'une indépendance absolue. Droits d'élection, de consécration, de propriété, de censure spirituelle, de culte public, d'assemblées législatives, tel est le riche domaine des libertés et des droits de la primitive Église. Avec quelle vigueur surtout les évêques ne travaillaient-ils pas à maintenir, envers et contre tous, les privilèges de leurs sièges et leur autorité intégrale !

Transportons-nous en Angleterre. Qu'y apercevons-nous présentement ? Tout juste un état de choses aux antipodes de ce que fut la primitive Église. Et, en effet, grâce au despotisme des Tudors, lâchement reconnu et accepté par le clergé, les évêques y sont, depuis trois siècles, exclusivement nommés par la Couronne. Liés ainsi dès le premier jour, ils ne peuvent presque pas se mouvoir pour l'exercice de leurs importantes fonctions. Ajouter une prière à leur *Prayer-Book* ; en retrancher une autre ; moins que cela, faire disparaître un simple mot du service religieux, cela leur est absolument interdit. Ils ne peuvent pas même conférer les ordres à un candidat, si celui-ci

ne veut pas prêter certains serments imposés par l'autorité spéciale du parlement et souscrire aux Articles de religion imposés aussi par le souverain parlementaire. Aucun prélat non plus ne saurait refuser l'*institution* à une personne dans les ordres quand elle est présentée par le patron, n'importe les croyances ou opinions religieuses de celui-ci. La servitude va plus loin : l'évêque lui-même n'a pas le droit, comme pasteur, de confier un troupeau quelconque à un ministre, et s'il le fait, c'est seulement à titre de patron, comme le premier laïque venu.

2^o La même différence entre la primitive Église et l'Église anglicane se manifeste sous le rapport des *Formulaires*.

En Angleterre, ainsi que nous l'avons dit, l'État fait une obligation *au clergé* de souscrire à certains articles de religion, qui, examinés attentivement, se présentent comme de simples interprétations humaines de la parole divine. Cette obligation, *les fidèles* ne la connaissent pas. Dans la situation actuelle de l'Église anglicane, une pareille loi est-elle chose juste et nécessaire ? Nous n'avons pas à résoudre cette question. Mais nous avons le droit de demander si, dans les temps anciens, il y avait rien qui approchât, même de loin, d'une pareille anomalie. Où trouve-t-on, en effet, qu'il ait été jamais imposé au clergé des doctrines qu'on n'aurait pas exigé des laïques ?

Le symbole, dans tous les siècles, a été le même pour tous les membres de la famille *chrétienne*; il n'a jamais été permis aux ouailles de différer, même sur un seul point, de la foi professée par leurs pasteurs. Le plus beau spectacle des annales de l'Église est précisément cette conformité par-faite de doctrines qui va du chef universel du troupeau à la plus petite brebis, et qui n'a été réellement maintenue qu'au prix des luttes les plus héroïques et des plus grands sacrifices. On dira peut-être que, à cette heure, les Articles sont interprétés d'une façon très-large par la plupart des ministres. C'est vrai; mais qui l'ignore? Les hommes auxquels nous nous adressons, les *High-churchmen*, n'admettent pas cette espèce de latitudinarisme dans l'interprétation de leurs Formulaires de croyance.

D'ailleurs, il y a deux principes qui sont généralement reçus des partisans de la Haute Église. Le premier, c'est que leur Établissement est, pour eux, la seule voie du salut. Le second, c'est que les ministres sont tenus, par le fait de leur souscription, à enseigner *certaines doctrines spéciales*, dont ils se font un sujet d'orgueil et de gloire. D'où il résulte qu'un anglais ne peut espérer d'être sauvé, s'il ne se soumet à la direction de ses ministres et si, partant, il n'accepte pas *ces doctrines spéciales* qu'ils sont chargés de lui apprendre. Or, *ces doctrines*, que sont-elles? En

soi, elles n'ont d'autre garantie de vérité que celle d'avoir été inventées, il y a trois siècles, par des évêques et autres personnages sans mission, sous le prétexte qu'elles étaient déduites de la Sainte-Écriture et de l'enseignement de la primitive Église. Mais imposer à un peuple prétendu émancipé une telle servitude, n'est-ce pas vraiment une insulte, une violation flagrante des droits de la conscience? Et comment, pour justifier une pareille conduite, pourrait-on faire voir que les évêques de la primitive Église se permirent de semblables libertés? Le fait est impossible à établir. Dans les premiers siècles chrétiens, au contraire, les fidèles n'étaient nourris que des vérités *divinement* révélées. Le *depositum custodi* de saint Paul, et non la fantaisie ou le caprice des novateurs, était la loi invariable de l'enseignement. On faisait cet honneur à Dieu de ne pas retrancher une syllabe à sa parole, et l'on respectait assez les fidèles pour ne leur donner que la pure et seule parole de Dieu.

Si des Formulaires nous passons au *Prayer-Book*, nous serons contraints d'y signaler aussi des altérations profondes dans les rites liturgiques. Dans les premiers siècles, l'administration de la Confirmation suivait celle du Baptême; après quoi, on donnait aux enfants l'Eucharistie. L'exorcisme était employé dans le Baptême, et dans ce sacrement comme dans la Confirmation, on accomplit-

sait des onctions saintes. L'Eucharistie était distribuée aux fidèles, mais on la mettait en réserve pour les malades et les agonisants. Les prières pour les morts se trouvaient marquées dans toutes les liturgies. Où en est aujourd'hui l'Église anglicane par rapport à tous ces usages antiques? Elle les a abolis sans pitié, tout en conservant certaines cérémonies empruntées, ainsi que nous l'avons dit, au rituel de l'Église romaine.

3^e Également, en fait de *discipline*, l'Église primitive et l'Église anglicane diffèrent presque du tout au tout. Jadis la pénitence était publique, lorsque le péché commis était de notoriété manifeste. En état de santé, c'est à jeun qu'on recevait la divine Eucharistie. Avant d'arriver au diaconat et à la prêtrise, il fallait d'abord passer par certaines fonctions ou ordres inférieurs. On ne pouvait même être admis au sacerdoce qu'après s'être engagé auparavant à garder toujours le célibat, ainsi que le déclarent et le prescrivent le concile d'Elvire, en Espagne, en 306, et les conciles de Néocésarée et d'Ancyre, en 314.

Pour l'Église anglicane, tous ces divers points disciplinaires sont comme non venus. Chez elle, les fidèles sont admis à la cène du Seigneur sans être à jeun; le premier pas vers la prêtrise est le diaconat; et à l'exception des *fellows* d'Oxford, tous ses ministres, jusqu'aux archevêques, peuvent contracter mariage.

Mais où cette Église montre combien ses sentiments et ses usages sont éloignés de ceux des premiers siècles, c'est dans son aversion pour la pénitence sous toutes les formes. Autant l'Évangile ne cesse de prêcher la mortification, le renoncement et l'esprit de sacrifice; autant l'Église anglicane répugne à cette doctrine austère et ne recherche que le bien-être et le confort (1). Cette triste déchéance avait frappé le P. Newman, avant sa conversion, et elle lui arrachait ces paroles, qui étaient comme le cri de sa grande âme naturellement catholique: « Si c'est notre ambition de suivre les chrétiens des premiers siècles... (sachons) qu'ils avaient en partage les peines de ce monde sans en posséder les avantages. Si nous avons seulement des plaisirs et non des tribulations, et qu'eux aient eu tout le contraire, en quoi notre christianisme ressemble-t-il au leur?... Pourquoi ne disons-nous pas qu'ils ont eu une religion, et nous une autre?... Comment s'accordent-elles ces deux religions, si ce n'est seulement

(1) Le jeûne proprement dit n'existe plus parmi les anglicans. Les plus sévères d'entre eux, les hommes de la vieille école, se contentent, quand vient un de ces jours de pénitence d'après leur calendrier, de joindre du poisson salé à leur dîner, qui est toujours gras.

Nous n'entendons pas parler, ici, des Puseyistes; ils forment une honorable exception. Mais en cela, comme dans leurs doctrines, ils diffèrent des principes et des pratiques de l'Église anglicane.

qu'elles portent, l'une et l'autre, le nom de christianisme (1).

4° Les grands *principes ecclésiastiques*, dont se glorifie l'Église anglicane et sur lesquels elle s'appuie, ne sont pas davantage en accord avec ceux de l'Église primitive.

Le premier de ces principes, fondement de la réforme en Angleterre, est que, lorsque l'Église universelle propose à la foi de ses enfants un ensemble de doctrines, une Église locale est libre de le rejeter; pour cela, il suffit que, au jugement de cette Église particulière, ces points dogmatiques ne soient pas suffisamment appuyés sur le témoignage des premiers siècles.

Un pareil principe est anti-chrétien; il tend même à détruire toute croyance. Qu'on montre, d'ailleurs, en quel siècle et sous quel pape il a jamais reçu une sanction quelconque. Le fait est tout simplement impossible. Imaginons un instant, dans le passé, une Église particulière qui eût condamné, par exemple, le mot *consubstantiel* du concile de Nicée et le dogme exprimé par ce mot: pouvons-nous admettre que l'Église universelle eût gardé le silence en face de cette violation d'un article de foi, promulgué par une assemblée œcuménique? Évidemment, elle aurait foudroyé de ses anathèmes cette Église privée malicieusement ou témérement révoltée.

(1) Newman's, *Sermons on subjects of the Day*, p. 415.

Un autre principe de l'Église anglicane, c'est que la cause justificative de sa séparation des autres branches de la famille chrétienne se trouve dans leur état manifeste de corruption et dans leurs tendances directes à l'idolâtrie.

Après les faits que nous avons exposés et qui font justice de cette vieille accusation, nous nous contenterons de dire, en en appelant à l'antiquité: Qu'aurait pensé saint Augustin d'une Église qui, pour justifier sa révolte, aurait allégué un pareil motif, saint Augustin qui faisait retentir aux oreilles des donatistes le terrible *Securus judicat orbis terrarum?* et ailleurs: *Præscindendæ unitatis nulla est justa necessitas?*

Un trait de la primitive Église fort remarquable et très-touchant, c'est la vive sympathie de tous les chrétiens les uns à l'égard des autres. Le *cor unum et anima una* ne fut pas, en effet, le privilège exclusif des temps apostoliques. A toutes les époques de persécution et sous les voûtes des catacombes, les disciples du Christ se sentaient vivre d'un amour de frère et ils s'en donnaient les témoignages les plus sublimes.

Cette charité vraiment catholique manque à l'Église anglicane. Comme nous l'avons dit, les distinctions qui existent au sein de la vie sociale, se reproduisent au milieu de la société religieuse. Comment, dès-lors, les âmes iraient-elles les unes vers les autres? Entre le riche et le pauvre,

il y a un abîme. La religion devrait le combler ; malheureusement , l'Église établie ne le fait pas ; et, son tempérament étant donné, elle ne peut pas le faire.

Autre caractère des premiers siècles : universelle de par le mandat et la puissance du Christ, l'Église atteignait partout, à l'Est, à l'Occident, au Nord et au Midi, et fortement serrés dans ses bras, tous les peuples formaient une admirable unité, un seul et même corps.

Pour l'Église anglicane, elle est entièrement isolée au milieu du monde chrétien. C'est ce que nous avons bien établi, et il est inutile d'y revenir. Du reste, elle-même se glorifie de cette situation séparée. Mais, chose singulière, et qui montre une fois de plus jusqu'où peut aller l'aveuglement de l'orgueil ! dans cet état d'isolement, elle prétend encore être *catholique*, comme si, en s'attribuant *exclusivement* ce titre, elle ne l'abjurait pas par le fait.

A côté de ce double caractère d'une charité universelle et d'une unité visible, la primitive Église en portait sur son front un autre non moins glorieux : c'était son profond respect et son dévouement inaltérable à l'égard du Saint-Siège de Rome. Les témoignages des Pères, à cet endroit, sont si nombreux, qu'on pourrait en faire des volumes, et ils sont si décisifs qu'on ne peut sciemment échapper à leur force probante.

Or, sur ce point, comme sur tant d'autres, l'Église anglicane est en opposition flagrante avec l'enseignement primitif. Le seul nom du pape lui inspire de l'horreur. A plus forte raison ne veut-elle pas entendre parler des divines prérogatives du pasteur suprême ; à ses yeux, ce sont des usurpations sacrilèges. Et la plupart de ses enfants croient avoir rendu toute leur pensée et exprimé leurs sentiments envers ce chef auguste de la catholicité, quand ils ont dit de lui : C'est l'Ante-Christ.

5° Il y aurait encore à mettre en contraste la manière différente dont les deux Églises envisagent certains sujets *doctrinaux* et *pratiques*. Indiquons brièvement ces divers points de vue.

Dans l'antiquité, tout le peuple chrétien prenait l'alarme au soupçon seulement d'une hérésie, tant il était convaincu du caractère divin de la parole révélée ! En Angleterre, on peut prêcher dix hérésies pour une, sans même exciter un murmure, tant le rejet de l'infaillible magistère de l'Église a affaibli au fond des âmes le sens de la foi ! Au sein de la primitive Église, nous trouvons une foi profonde à la toute-puissance de Dieu, et partant à la possibilité et à l'existence des miracles. Gibbon lui-même est obligé de constater, non sans étonnement, il est vrai, que *le grave et savant Augustin, dont l'esprit ne pouvait être crédule, a attesté les innombrables pro-*

diges qui furent opérés par les reliques de Saint Étienne, en Afrique (1). Quelle est, à cet égard, la manière de penser au sein de l'anglicanisme? A la nouvelle d'un miracle, on a hâte de le rejeter avant même d'avoir examiné sur quel fondement il repose. On ne dit pas, comme certains rédacteurs d'*Essais* : le miracle est impossible; on se contente de ne pas le regarder en face. La Toute-Puissance divine n'est point mise en doute; mais c'est sa manifestation que, par méfiance ou par orgueil, on ne veut pas voir de près et constater.

La vie monastique et la vie cénobitique au désert sont également un des traits glorieux de la figure de l'Église aux premiers siècles. Qu'il est beau de voir les disciples de la Croix, après que la main de Dieu a cessé de s'apesantir sur eux en mettant fin aux persécutions, s'empresser de s'imposer à eux-mêmes la pauvreté, la solitude et des mortifications de tout genre, réalisant ainsi l'Évangile dans sa perfection la plus haute! Quant à la réforme anglicane, à peine éclosée, elle commence par déconsidérer les moines pour avoir un motif apparent de s'emparer de leurs richesses; puis elle les jette à la rue, quand elle ne les condamne pas au bûcher; et elle finit par démolir les murailles mêmes de leurs couvents. Trois cents ans se sont écoulés depuis lors, et l'Angleterre n'a pas relevé une seule de ces maisons de prière et de science; elle

(1) Gibbon, vol., V, p. 129.

n'y songe même pas (1). Que dirons-nous encore de la confiance des premiers âges chrétiens dans la protection des Saints-Anges, de la pratique du célibat volontairement accepté en vue de Dieu, de l'amour des humiliations et de la recherche de la vie obscure, de la dignité et de l'héroïsme des martyrs? Ce sont là des faits consignés à toutes les pages de l'histoire et qu'il est impossible de ne pas admettre. Et quels sont sur ces points divers les sentiments des adeptes de l'Église *établie*? Pour eux, ils s'inquiètent peu de savoir s'il y a des esprits célestes chargés de veiller sur les pas de l'homme en ce monde. Comment dès-lors leur rendraient-ils des hommages pieux? Regardant le célibat comme un état contre nature, ils le répudient et ils permettent à leurs ministres d'entrer dans la voie du mariage. Hommes de *confort* avant tout, ils répugnent à la vie de pénitence; ils ne croient pas même à sa nécessité. Pourraient-ils, après cela, comprendre la beauté de la mort soufferte pour Jésus-Christ? Ne craignons

(1) Les Puseyistes, il est vrai, ont bâti quelques couvents dans ces dernières années. Mais c'est là l'œuvre particulière de ces hommes très-honorables, et non le fait de l'Église anglicane, puisqu'elle répudie les doctrines et les pratiques de l'école d'Oxford. Du reste, nous sommes convaincu que, sous l'action providentielle, ces maisons de retraite deviendront un jour des monastères catholiques. Nous en avons vu déjà les prémices, et Dieu certainement achèvera de réaliser son dessein. Qu'ils le veuillent ou non, les disciples du Dr Pusey travaillent pour la sainte Église romaine.

pas de le dire : tous ces sentiments des premiers chrétiens sont pour les anglicans comme le livre scellé du mystère ; nouvelle preuve du peu de soin qu'ils ont pris, à l'origine, de se réformer d'après l'Église primitive.

6° A tous ces faits nous en ajouterons enfin un dernier, qui, à lui seul, est la démonstration de ce que nous venons d'établir, et qui prouve par contre que l'Église catholique, dans sa majestueuse beauté, continue et reproduit de nos jours l'Église des premiers siècles. Ce fait n'est autre que la *conversion* au catholicisme des plus illustres partisans et acteurs du *mouvement puseyiste*.

Chose admirable ! sans poursuivre un dessein préconçu en commun, ne se proposant d'autre but que la recherche de la vérité ou leur édification personnelle, les hommes d'Oxford se mettent à étudier avec ardeur les écrits des saints Pères. Pour se diriger dans un champ si vaste et si difficile, ils n'ont que leur propre lumière, lumière vacillante, limitée et nuageuse. Mais ils se livrent à cette étude avec une parfaite droiture d'intention, un grand amour de la vérité, plusieurs même avec une piété sincère. Or, une douzaine d'années à peine écoulées, (1833-1845), ces chercheurs infatigables se trouvent, à leur grand étonnement, en présence de cette conclusion : c'est l'Église de Rome, et non la nôtre, qui est la copie vivante de l'Église primitive. Devant un résultat aussi

inattendu que vont-ils faire ? Conséquents avec les lumières de leur esprit et dociles au dictamen de la conscience, ils n'hésitent pas à accepter le symbole catholique. Les sacrifices qu'un tel acte leur impose sont écrasants. Ils ont à fouler aux pieds fortune et avenir, et, ce qui est plus cruel, leur manière de penser, leurs habitudes religieuses, des relations très-honorables, de vieilles amitiés, les liens du sang ; mais rien ne les arrête. Ils se jettent avec générosité et amour dans les bras de la sainte Église romaine.

Ainsi tandis que les premiers réformateurs n'ont songé à justifier leur révolte par un appel à l'antiquité qu'après avoir commencé par un schisme criminel, les chefs du mouvement d'Oxford, au contraire, se livrent d'abord à l'étude des saints Pères, et, grâce à leurs recherches, ils finissent par se réunir à l'Église dont ces illustres docteurs étaient les enfants soumis et qui était celle-là même que leurs propres aïeux avaient répudiée.

Tel est le fait. Une conséquence en sort manifestement : l'appel à l'antiquité est une arme qui, loin de les protéger, se retourne contre les vieux tenants de l'anglicanisme. A travers tous les siècles, l'Église primitive et l'Église romaine de nos jours se répondent pour chanter le même *Credo*, se retrouvent avec le même gouvernement, vivent de la même vie disciplinaire et reproduisent

le même culte, dont le centre est l'autel du divin sacrifice.

Une vérité si importante est propre évidemment à agir avec force sur des esprits graves et des cœurs droits. A ce titre, nous nous permettrons de la recommander aux méditations les plus sérieuses des *Highchurchmen*. Du reste, que ces messieurs veuillent bien se donner la peine d'étudier les œuvres patristiques et les monuments de la tradition primitive avec la droiture d'intention, la piété et la persévérance de tous les célèbres convertis, et ils ne tarderont pas à constater la grande aberration de leurs ancêtres, qui est la leur. Ils reconnaîtront que le jour où ils ont abandonné l'Église de Rome, ils ont répudié leur vénérable et bonne mère pour se jeter dans les bras d'une jeune et dure marâtre.

CHAPITRE II.

LES PUSEYISTES.

I. Loin de regarder son Église comme une marâtre portant dans ses veines un sang appauvri et impur, le Dr Pusey la voit dans tous les temps comme une vraie mère, qui vit d'une vie essentiel-

lement surnaturelle. S'il la considère dans le passé, il lui trouve des marques nombreuses et touchantes de la présence de Dieu; mais c'est dans le présent qu'il la reconnaît tout particulièrement pleine de l'esprit d'En-Haut. Il faut citer pour bien connaître jusqu'où va l'aveugle confiance du célèbre docteur. Voici ce qu'il écrivait en 1845, dans une lettre qui eut, à son époque, un retentissement universel :

« Avons-nous perdu les dons d'une Église, en cessant d'être en communion avec le reste de l'Église occidentale? Partout où les dons de la grâce ont été retirés, cet état de choses est devenu manifeste par la perte de la vie et des sacrements. Depuis le temps de saint Cyprien, il a été universellement remarqué qu'une branche réellement séparée du tronc, c'est-à-dire du corps de Jésus-Christ, conserve en elle, pour quelque temps encore, la fraîcheur de la branche-mère; mais ensuite la vie s'y éteint peu à peu. Ceci s'est vérifié d'une manière si générale, que dans le cas où les choses ne se passent pas ainsi, il y a preuve concluante que la branche en question de l'Église n'est pas en réalité séparée du tronc. Car la vie, c'est la présence de Dieu le Saint-Esprit, par qui Jésus-Christ habite en elle.

» A l'étranger, la vie s'est éteinte presque subitement parmi les protestants. Le luthéranisme et le calvinisme se sont desséchés. L'un est tombé dans le rationalisme et l'autre dans le socinianisme.

Je crois que l'on aurait de la peine à trouver en Allemagne un homme enseignant le protestantisme, qui soit exact sur les articles essentiels de la foi. Nous, en Angleterre, nous avons poursuivi notre marche : la vie de notre Église a été éprouvée par tous les moyens dont elle pouvait l'être, et maintenant, après trois siècles, elle a plus de vie que jamais. Les témoignages de la providence de Dieu sont encore plus manifestes, si nous étudions les soins dont elle a été entourée. Dieu l'a d'abord retenue quand elle courait risque de se compromettre ; il l'a sauvée par la mort subite d'Édouard VI, qui fut regardée comme une si grande perte ; il l'a purifiée ainsi par une suite d'épreuves, et lui a donné une succession de docteurs tels qu'il n'en a jamais accordés qu'à son Église. Quel gage de sa présence que de compter des hommes comme Hooker, Andrewes, Laud, Taylor, Ken, Butler (1), chacun d'eux envoyé en son temps et avec une mission particulière ! Butler n'aurait jamais pu remplir la sienne du temps de Hooker, ni ce dernier dans celui de Butler. Quel phénomène dans chacun de ces hommes !

» Cette vie qui se manifeste, ajoute-t-il plus loin, il (Dieu) l'a tirée de nous-mêmes ; ce n'a été ni par le secours des catholiques romains, qui étaient endormis autour de nous, ni par leurs saints livres, car nous ne les avons connus que

(1) Voir l'appendice O.

plus tard. Tout a été tiré du sein de l'Église anglaise. Le changement s'est d'abord opéré à l'aide de ses écrivains les plus catholiques, et puis, grâce à l'intermédiaire de ceux par qui, dans sa providence, elle a toujours guidé ses enfants : les Pères de l'Église non encore divisés, qui font autorité chez les Romains

» Nous avons été châtiés, mais non détruits, et la Providence de Dieu nous a suivis dans ces épreuves. Maintenant, la stérilité dont nous étions frappés nous est retirée. Quel élan des esprits en vue de repousser le reproche fait à notre Église sur la négligence religieuse de ses pauvres membres !... Notre histoire est précisément le revers de celle des communions qui sont réellement séparées de l'Église. Elles prospèrent un temps et meurent ; la nôtre est semblable à l'arbre rudement ébranlé, qui, après avoir résisté à la tempête, jette dans le sol de profondes racines, porte des fruits abondants, poussé de nouvelles branches et couvre le pays...

» Après trois cents ans, nous nous trouvons avoir une vie plus vigoureuse que jamais. Dieu nous donne intérieurement un esprit plus catholique et nous épanche au-dehors, en étendant par sa providence notre épiscopat, et en nous envoyant des personnes pieuses, secrètement destinées à occuper les sièges qu'il nous permet de fonder. Il semble ainsi préparer notre Église pour quelque

grande mission dans l'œuvre de sa providence, depuis qu'il la répand partout, et que, par sa grâce, il agit simultanément sur elle... (1) »

Plein de son idée, le Dr Pusey l'exposait également dans la lettre monumentale qu'il écrivit à l'occasion de la conversion de son illustre et vieil ami, le Dr H. Newman. « Si, disait-il, une chose m'a frappé, en considérant les dispositions de la Providence dans ces dernières années, et même durant une période plus étendue, c'est que l'œuvre que Dieu a poursuivie n'est pas celle d'individus, mais de l'Église comme corps. La vie s'est ranimée dans notre Église. Des personnes sérieuses, à l'étranger, en ont été étonnées et frappées. Ce n'a été ni par l'action, ni par les écrits des hommes, mais par l'œuvre du Saint-Esprit, habitant dans notre Église, nous enseignant à aimer davantage ses commandements, à nous y conformer plus habituellement, à en tirer un esprit nouveau. C'est ainsi que cette vie s'est ranimée, répandue et raffermie; et maintenant, comme vous le savez, elle se manifeste sous de plus belles formes qu'auparavant; elle s'empreint plus profondément sur les âmes, elle met un soin plus diligent à se conformer à son divin modèle et à se purifier par la grâce de Dieu de tout ce qui pourrait lui déplaire. Il n'en fut jamais de même d'un corps que Dieu se dis-

(1) Voir la lettre entière dans *Conversion de 150 ministres...*, par Gondou, p. 52-74.

pose à abandonner. Ainsi donc, quelque mystérieux que soient les desseins de sa providence, nous pouvons, en toute sûreté, nous abandonner, nous et notre œuvre, à celui qui nous a aimés jusqu'ici (1). »

Cette conviction que l'esprit de Dieu vit au sein de l'Église anglicane, le Dr Pusey l'a constamment caressée et entretenue. Aujourd'hui, comme en 1845, il l'affirme avec force; un de ses derniers ouvrages, son *Eirenicon* (2), le témoigne assez haut.

(1) Voir *id.*, *ibid.*, p. 155-166.

(2) L'*Eirenicon* a été publié par le Dr Pusey, en 1865. Comme son titre l'indique, cet ouvrage semble destiné à opérer une *pacification* religieuse par le rétablissement de l'union entre l'Église anglicane et l'Église romaine; mais au fond c'est plutôt une attaque qu'un rapprochement du siège de Saint-Pierre.

Dans cet écrit, l'auteur, après avoir donné des explications personnelles, tâche de justifier l'Église anglicane des reproches qu'on lui fait. Il donne ensuite sa théorie étrange sur l'unité de l'Église universelle et manifeste son désir ardent de la voir se réaliser. Cela fait, il s'efforce de mettre en opposition les doctrines et les pratiques de l'Église romaine. Il attaque particulièrement la dévotion à la Sainte-Vierge et le dogme de l'Immaculée Conception. D'après lui l'union devrait s'accomplir sur les bases proposées par le janséniste Du Pin à l'archevêque de Cantorbéry, Wake. Il prend du reste Bossuet pour arbitre. Enfin, il pense que l'Église anglicane a une mission pour réaliser l'union de la chrétienté.

En résumant l'*Eirenicon*, deux faits principaux se détachent : 1° le Dr Pusey admet en principe la primauté du pape, mais il en nie la source divine et en repousse l'exercice; 2° d'une manière plus générale, il accepte toute la doctrine catholique, mais il croit que, à côté d'elle, il y a un système

II. Que penser d'une conviction semblable chez un homme aussi honorable et aussi éclairé que le chef de l'école d'Oxford ?

Personne ne met en doute, et nous moins que tout autre, la sincérité de l'illustre docteur. Les deux lettres citées portent, dans tout leur ensemble et à chaque phrase, le cachet d'une âme qui parle d'après le dictamen de la conscience. On ne saurait écrire avec plus de calme, de dignité et en même temps d'émotion sentie. D'ailleurs, dans la vie militante de cet écrivain, encore moins dans sa vie privée, il n'y a rien qui puisse le faire soupçonner, un seul instant, de tartuferie et de mensonge. Placé dans une situation fautive, comme enfant de l'Église anglicane, il a dit sans doute, et il a dû dire, des choses fort étranges ; mais il

pratique qui se serait substitué à la foi ; et de-là une difficulté insurmontable à l'union.

Cet ouvrage, qui, à son apparition, a eu l'importance d'un événement, a été jugé avec sévérité et charité en même temps par les hommes les plus compétents en ces matières. En Angleterre, il a subi la critique du R. P. Lokart, du R. Frédéric Oakeley et du R. P. Newman. En France, il a été analysé et apprécié par les PP. Jésuites dans leur savante Revue, *Études religieuses*, par le P. Ramière dans la *Revue du monde catholique*, et par M. Gondon dans le livre que nous avons cité plus haut.

Lors de sa publication, quelques personnes crurent pouvoir nourrir l'espérance de voir enfin le Dr Pusey s'unir à l'Église catholique. Hélas ! jusqu'à cette heure rien n'annonce cet heureux retour.

nous serait difficile d'admettre que, même pour l'honneur de sa cause, il ait sciemment déguisé sa pensée et simulé des sentiments qui ne fussent pas les siens.

Nous sommes donc persuadé que le Dr Pusey croit réellement, et avec lui tous ses disciples, à la présence de l'esprit de Dieu dans le sein de l'Église anglicane. Mais nous disons, avec une conviction plus profonde encore, que le savant docteur est sous le charme malheureux d'une *double illusion*. La première de ses illusions, c'est de croire que l'Église anglicane tout entière est la cause et le théâtre de cette floraison spirituelle qu'il admire, alors que c'est le fait d'un labeur individuel et qu'une fraction seule des *Highchurchmen* y a pris part. La seconde, c'est de ne pas voir que ce mouvement de réveil ne semble pas avoir lieu, dans les desseins de la Providence, pour faire rester dans l'Établissement, mais paraît être plutôt une impulsion miséricordieuse pour en faire sortir et pour faire aller droit à l'Église romaine.

III. Et d'abord, le Dr Pusey ne saurait être autorisé à soutenir que l'anglicanisme, comme corps, ait fait, dans ces derniers temps, un progrès quelconque où se révèle le doigt de Dieu et où éclatent les opérations surnaturelles du Saint-Esprit. Le tableau, en effet, que nous avons tracé du caractère de la vie de l'Église anglicane, dans

la deuxième partie de ce livre, suffit et au-delà pour montrer que chez elles les forces vitales sont expirantes. Qu'on veuille bien s'en souvenir : un enseignement incomplet, vague, protestant et, au fond, rationaliste ; une impuissance positive ou une négligence coupable pour la répression des erreurs qui touchent au fondement même de la foi ; une absence totale de sollicitude à l'égard des principes de morale et de discipline ; le manque de piété dans l'ensemble des devoirs religieux, et surtout envers la personne adorable du Sauveur ; le défaut du vrai zèle apostolique pour le salut des âmes, tels sont les maux qui, à côté de beaucoup d'autres, rongent l'Établissement d'Élisabeth. Or, qu'annoncent des misères si grandes ? Manifestement elles accusent dans le corps de cette Église, non la présence de Dieu qui vivifie ses créations, mais le travail de consommation plus ou moins lent qui dévore les œuvres de l'homme.

D'ailleurs, ainsi que l'a très-bien dit M. Gordon, en se posant sur le terrain même du célèbre docteur : « Une école savante et nombreuse a voulu sauver l'Église anglicane, en l'affranchissant du joug de l'État et en lui restituant les doctrines obscurcies ou abandonnées ; mais comment l'Église officiellement représentée a-t-elle répondu à cette généreuse tentative ? Elle a laissé faire, et son indifférence est allée jusqu'à souffrir que l'on persécutât les hommes qui ont travaillé davan-

tage pour elle. » Cette observation générale est exacte. Passant ensuite aux faits particuliers, le même écrivain ajoute : « Le D^r Pusey devrait en savoir quelque chose. Aurait-il oublié, dans sa générosité pour son Église, qu'il a été arbitrairement privé du droit de monter en chaire, dans les années 1844 et 1845, pour avoir prêché la doctrine de la présence réelle ? Aurait-il oublié que le R^{év.} M. Ward a été condamné et dégradé pour avoir adopté le système de M. Newman, qui lui permettait de mettre en harmonie les XXXIX Articles avec les doctrines de l'Église romaine ? Aurait-il oublié que l'université d'Oxford eût condamné solennellement le système exposé par M. Newman, dans le traité XC, sans le *veto* de l'université : *nobis procuratoribus non licet* ? Aurait-il oublié qu'un des prélats de cette Église a fait condamner, à la peine la plus sévère qu'on pût lui infliger, un de ses prêtres les plus exemplaires, le R^{év.} M. Oakeley, parce qu'il ne se croyait pas obligé de repousser l'interprétation catholique des Articles anglicans (1) ? N'a-t-il pas été, pour ce seul fait,

(1) Tous nos lecteurs savent que ces trois ministres, MM. Newman, Ward et Oakeley, se sont réunis à l'Église catholique depuis longtemps (en l'année 1845). Qu'ils nous permettent d'ajouter quelques mots sur le plus illustre d'entre eux.

Devenu prêtre, peu d'années après sa conversion, le Révérend P. Newman a fondé à Birmingham la congrégation de l'Oratoire de saint Philippe de Néri. Là, avec l'aide de plusieurs de ses anciens disciples, qui l'ont suivi dans son

non-seulement privé de son bénéfice, mais frappé d'interdit pour la vie, privé à jamais, dans le diocèse de Londres, des pouvoirs qu'il avait reçus le jour de sa consécration? Le Dr Pusey aurait-il oublié la décision de la Cour des Arches (1) dans l'affaire de l'autel de pierre de l'église du S. Sépulture de Cambridge, où la Cour a vu une innovation puseyiste? Aurait-il oublié le jugement de la Cour

retour au catholicisme, il travaille ardemment et sans bruit au salut des âmes. Mais son action ne se borne pas au théâtre de cette grande ville manufacturière, quelque grand qu'il soit; sa maison est un centre, d'où le bien rayonne dans toutes les parties de l'Angleterre, car elle est quotidiennement fréquentée par une foule de convertis de tout rang, qui viennent s'échauffer à ce foyer de science, de charité et de sainteté. En 1854, sur les vives instances des évêques d'Irlande, le Révérend P. Newman se consacra à la fondation de l'université catholique de Dublin, et nul certes n'était plus propre que lui à réaliser une si colossale entreprise. Mais, son œuvre créée et mise en mouvement, il est revenu à son cher établissement de l'Oratoire, pour y continuer sa vie d'étude, de méditation et de charité.

Pendant le Concile œcuménique du Vatican, quelques esprits se sont alarmés d'un acte public du célèbre converti. Pour nous, qui avons vu de près son humilité profonde et son entier dévouement à l'Église, nous n'avons pas hésité à croire qu'on l'avait mal compris ou jugé à faux, et dans le fait nous ne nous sommes pas trompés. Plaise à Dieu de conserver longtemps encore à l'Angleterre un si éclairé et si vaillant défenseur des intérêts catholiques!

(1) Il existe en Angleterre six cours de juridiction ecclésiastique, à savoir: 1^o la cour de l'*Archidiacre*; 2^o la cour *Consistoriale* de l'Évêque; 3^o la cour des *Arches*; 4^o la cour des *Peculiars* ou des paroisses privilégiées; 5^o la cour de la *Prérogative*; 6^o la cour des *Délégués*. En outre, dans certains cas extraordinaires, quand on croit que les délégués

dés Arches, rendu en faveur de M. Gorham contre l'évêque d'Exeter, qui refusait à ce ministre l'institution canonique pour cause d'hérésie, attendu qu'il niait le dogme fondamental de la régénération baptismale? Aurait-il oublié les décisions rendues dans l'affaire Colenso, évêque de Port-Natal, qui, dans ses critiques de la Bible, a pu nier impunément l'inspiration divine des Livres Saints, et qui n'en a pas moins trouvé des juges pour l'absoudre? Aurait-il oublié la division de la Cour des Arches et du Conseil privé dans l'affaire des *Essays and Reviews*? Il s'agissait pourtant d'une question fondamentale, car les rédacteurs de ces publications, professeurs à l'université, attaquaient, renversaient la révolution tout entière, les miracles bibliques, la création telle que la raconte la Genèse, la chute du premier homme, les prophéties sur le Messie, l'Incarnation, la Rédemption, la personnalité du Saint-Esprit, l'inspiration surnaturelle des Écritures, etc., etc. Là encore, la Cour des Arches et le Conseil privé ont donné gain de cause aux auteurs des *Essays*, qui sont

sont tombés dans une erreur matérielle, on accorde une *Commission de révision*.

La cour des *Arches* est une cour d'appel dans toutes les causes ecclésiastiques, excepté celles qui appartiennent à la *Prérogative*. Le nom qu'elle porte lui vient de l'église où elle tenait anciennement ses séances: *Sancta Maria de Arcubus*. L'on appelle de ses jugements au roi en la chancellerie, en conséquence du statut 25 Henri VIII, c. 19.

venus implanter au sein de l'université les doctrines du rationalisme allemand (1). »

Après cette charge à fond, d'autant plus terrible qu'elle ne repose que sur des faits, le même écrivain ajoute : « Toutes ces décisions ont cependant été rendues par les autorités légalement constituées au sein de l'Église anglicane. Il est évident que cette Église ne saurait être que celle au nom de laquelle parle le Dr Pusey, et qui, d'après lui, serait prête à accepter le programme d'union exposé dans l'*Eirenicon* comme base d'un rapprochement avec l'Église catholique romaine.

» Ainsi donc, s'il y a une Église anglicane modeste et silencieuse qui tolère une certaine dose d'orthodoxie et dont les articles de foi et les formulaires ne repoussent pas absolument une interprétation conforme à la vérité catholique, il y a aussi, en Angleterre, une autre Église qui tolère que des erreurs condamnées par le Dr Pusey, et avec raison, comme contraires à la foi, soient enseignées avec la même autorité que la doctrine puseyiste (2). »

Une semblable conclusion, tirée de faits irrécusables, devrait certainement ouvrir les yeux au célèbre docteur. Il n'en est rien. Avec une subtilité rare, il trouve à tout des explications ingé-

(1) *De la réunion de l'Église d'Angleterre protestante à l'Église catholique*, par J. Gondon, p. 229.

(2) *Id.*, *ibid.*, Gondon, p. 230.

nieuses. Lui objecte-t-on la condamnation du traité XC, il répond que plusieurs défenses de ce traité n'ont pas été condamnées, et que les évêques n'ont voulu frapper de censure que la manière dont certaines doctrines y sont soutenues. Lui objecte-t-on, ce qui ruine complètement son système, les décisions du *Comité privé* contre les hommes qui défendent les doctrines puseyistes et orthodoxes, il répond avec calme : « Ces décisions, quoique rendues dans l'Église, ne sauraient affecter l'Église ; rien ne saurait l'engager que ses propres actes(1) » Et ainsi du reste.

(1) Voir la lettre du docteur Pusey sur le procès de M. Oakeley. — Les dernières paroles seraient parfaites de vérité sous la plume d'un écrivain catholique. Chez nous, en effet, rien n'engage l'Église que ses propres actes, et jamais roi ou empereur n'a pu légitimement lui imposer des décrets et des jugements sur le dogme ou la morale ; tout fait de ce genre a toujours été regardé comme odieux, excessif et nul de plein droit. Mais comment le docteur Pusey oublie-t-il que l'Église anglicane n'existe, ne parle et n'agit en réalité que par l'État ? Il a beau faire, ses évêques ne sont que des évêques de Parlement. Aussi n'ont-ils jamais le dernier mot dans les questions mêmes qui devraient naturellement être de leur ressort. Mais il y a plus, et ceci est écrasant pour le système du célèbre docteur : leur misérable situation, les évêques la reconnaissent et l'admettent en pratique. Nous l'avons certes assez démontré dans les pages précédentes ; qu'on nous permette encore de rappeler un fait récent. C'était en 1874, on discutait à la Chambre des Communes le bill contre les Ritualistes. Or, au milieu de la lutte, un orateur s'écrie : « Que les évêques en pensent ce qu'ils voudront, le Parlement les regarde comme les inspecteurs d'une Église qui, établie par l'État, doit être soumise à l'État. Henri VIII s'est déclaré son chef, les Articles ont été rédigés, non-seulement en dehors, mais contre la

En présence d'une illusion si étrange, il faut redire avec le P. Ramière : « Plus nous étudions l'esprit humain, plus nous croyons à la possibilité d'allier ensemble la sincérité et l'illusion à un degré incalculable. Jamais, nous l'avouons, cet alliage ne nous était apparu dans des proportions comparables à celles auxquelles il est porté dans ce livre (*l'Eirenicon*). »

Mais, quoi qu'il en soit de l'aveuglement du Dr Pusey, il est évident pour tout esprit impartial que le mouvement religieux qui s'est produit en Angleterre, pendant ces quarante années dernières, est le fait seulement d'une petite phalange d'hommes intelligents et sérieux. Vouloir attribuer ce réveil à l'initiative ou à l'action même du corps entier de l'Établissement, c'est tout simplement soutenir une contre-vérité. Eh ! plutôt à Dieu que ce fût réellement l'Église établie qui eût donné à l'Angleterre hérétique cette salutaire impulsion ! Si cela était vrai, probablement nous nous réjouirions, à cette heure, de la nouvelle union de Londres et de Rome. Notre immortel Pie IX et l'excellente reine

Convocation du clergé ; *pratiquement, la solution de tous les conflits a toujours été réservée à des Cours laïques.* » Ainsi parla Sir Harcourt. En présence d'assertions aussi étranges qu'avaient à faire les évêques ? Evidemment protester de toutes leurs forces ; mais, comme les Lords et les membres des Communes, ils acceptèrent cette doctrine humiliante de l'État juge et arbitre suprême de l'Église. — Un fait semblable ne réduit-il pas à néant cette phrase solennelle : « Rien ne saurait l'engager que ses propres actes ? »

Victoria étaient si bien faits pour s'entendre et pour mener à bonne fin cette grande et sainte œuvre !

IV. La seconde illusion du Dr Pusey, nous l'avons dit, c'est de ne pas voir que ce mouvement de réveil qu'il admire ne semble pas avoir lieu, dans les desseins de la Providence, pour faire rester dans l'Établissement, mais paraît plutôt une impulsion divine pour en faire sortir. Cet aveuglement, conséquence naturelle de sa première aberration, ne lui permet pas de reconnaître ce qu'il y a de significatif, sous ce rapport, dans la conversion au catholicisme de ses plus illustres amis. Voici de très-mémorables paroles qu'il écrivit à l'occasion du retour de M. H. Newman à l'Église romaine : « *C'est peut-être le plus grand événement arrivé depuis que la communion des Églises a été interrompue, qu'un tel homme, ainsi formé dans notre Église, produit de l'esprit de Dieu habitant en elle, passe ainsi dans la leur.* Si quelque chose doit leur ouvrir les yeux sur ce qu'il y a de bon en nous et adoucir nos préjugés contre eux, c'est la présence d'un tel homme, nourri et élevé dans notre Église, où il a atteint sa maturité, et qui est maintenant passé dans la leur. Si nous avons, par nos méfaits (personnels ou autres) *vendu notre frère, Dieu, nous pouvons l'espérer, veut par là conserver la vie* (1). »

(1) Voir toute la lettre dans *Conversion de 150 ministres*, p. 162.

Dans ces lignes qui relèvent si haut la conversion du D^r Newman, il y a un hommage non déguisé à l'égard du catholicisme ; et toutefois l'illusion du D^r Pusey demeure la même. Moins esclave de ses préjugés de naissance et plus dégagé de ses idées personnelles, il comprendrait, sous son véritable jour, le grand fait dont il parle. Alors il n'expliquerait pas le passage de son vieil ami à la foi catholique par un châtement venant du Ciel, mais il y trouverait l'action visible de la divine Providence qui, dans un dessein de miséricorde, éclaire, soulève et attire une des plus belles âmes pour la donner à la véritable Église. Car enfin le célèbre docteur ne peut nier, et il est loin de le faire, que le D^r Newman et tous ceux qui ont marché sur ses traces ne soient réellement des hommes instruits, d'un caractère élevé et remplis de sentiments religieux. Leur conversion n'a donc sa raison d'être que dans un appel d'En-Haut. Rien d'humain n'a pu déterminer une résolution aussi solennelle. Comme le père des croyants, ils ont entendu une voix intérieure qui leur disait : Abandonnez père, mère, patrie, et venez dans la terre que je vous montrerai ; et s'étant levés, ils sont arrivés, sous le souffle inspirateur et à travers mille sacrifices, à une Église qui est tout autre que l'Église de leur baptême. Évidemment un tel fait, bien considéré, pèserait sur des hommes demi-chrétiens ; comment

ne frappe-t-il pas un esprit aussi profondément religieux que le D^r Pusey ? Là est encore un mystère d'illusion. Lui seul ne voit pas ce que tout le monde reconnaît et proclame : que le mouvement d'Oxford s'est accompli pour retirer les âmes en dehors de l'Établissement et non point pour les y fixer à jamais.

Et en effet, pourquoi les évêques anglicans, et avec eux la grande majorité de leur clergé, sont-ils si hostiles aux doctrines puseyistes et à l'agitation des Ritualistes, sinon parce qu'ils y voient des tendances manifestes et fatales vers l'Église de Rome ? Ne l'ont-ils pas déclaré cent fois dans leurs lettres pastorales ? N'ont-ils pas dit très-haut et constamment : Mais ce que vous faites-là, c'est du *Romanisme* ? N'ont-ils pas tenté souvent de faire avorter, par tous les moyens dont ils disposent, ce mouvement importun, qu'ils jugent désastreux pour leur Église ? Et, pour ne citer qu'un fait, le *bill pour la réglementation du service divin dans les églises publiques*, qui a été voté par le Parlement, dans la Chambre des Communes, l'a-t-il été pour un autre but ? « Oui, Monsieur, s'écriait M. Disraëli en répondant à M. Gladstone, oui, Monsieur, vous avez parfaitement raison, l'Église établie comporte et doit comporter toutes ces nuances de la pensée, toutes les contradictions. Les partis ont toujours divisé l'Église : la haute Église représente le goût des rites et des céré-

monies, le parti évangélique, l'enthousiasme religieux, et le parti rationaliste, la réflexion de la pensée. Haute Église, basse Église, Église large, je maintiens que toutes peuvent poursuivre leur carrière sans aller contre le principe de la réforme. Mais ce que nous ne pouvons pas tolérer, c'est le parti ritualiste. Je dis, Monsieur, que ce bill est un bill qui a pour but de détruire le ritualisme; et *la raison c'est que nous n'en voulons pas, parce qu'il nous mène à Rome.* » En un mot, ainsi que s'exprime le révérend P. Forbes citant ces paroles de M. Disraëli, dans l'Église anglicane, tout est permis, même de nier le baptême, même de nier Jésus-Christ; mais ce qui ne peut l'être, c'est de se rapprocher de l'Église romaine(1).

Le fait que nous constatons est si manifeste que des écrivains profanes qui n'ont étudié le mouvement d'Oxford que comme une évolution des opinions religieuses, sont arrivés à exprimer les mêmes sentiments que les anglicans si pleins d'alarme dans cette question majeure. Voici ce que nous lisons, en 1855, dans un journal peu suspect de partialité en ces matières: « Il semble que les meilleurs logiciens sont ceux qui franchissent le pas et vont droit à l'Église romaine, comme Gfröerer et Hurter en Allemagne, comme Newman et les Wilberforce en Angleterre. Des âmes

(1) *Études religieuses*, 1875, p. 110.

ardentes ne resteront jamais sur ce point entre deux abîmes où se tient le Dr Pusey (1). »

Que conclure? On doit d'abord reconnaître que, s'il y a une renaissance de la vie spirituelle en Angleterre, c'est là un événement heureux dont il faut faire honneur, non à l'Église anglicane elle-même, mais à quelques milliers d'âmes, objet de grâces privilégiées. Il faut avouer, en second lieu, que cette salutaire impulsion doit amener ceux qui la reçoivent, sans y opposer d'obstacles, au véritable port du salut, qui est l'Église catholique romaine.

Ces deux conclusions ruinent totalement le système du Dr Pusey (2).

CHAPITRE III.

LES POLITIQUES.

« Nous avons vu, dit Blackstone, que nos libertés religieuses furent pleinement établies, lors de la réformation, mais que le recouvrement de nos libertés civiles et politiques a été l'ouvrage d'un temps plus long; qu'elles ne nous ont été rendues entièrement et complètement qu'après la

(1) *Journal des Débats*, 5 août 1855.

(2) Voir l'appendice P sur le Ritualisme.

restauration de Charles II, et qu'elles n'ont été pleinement et formellement reconnues et définies qu'à l'époque de notre heureuse révolution (1). »

Ainsi donc, d'après le célèbre commentateur des lois anglaises, comme d'ailleurs de la plupart des hommes politiques de la Grande-Bretagne, la réforme est vraiment la cause du perfectionnement de la Constitution nationale. Eh bien ! pour nous, attribuer à l'œuvre révolutionnaire de Henri VIII et d'Élisabeth les libertés dont jouit l'Angleterre, c'est tomber proprement dans l'erreur de M. Guizot que nous combattons au commencement de ce livre. Nous l'avons dit et nous croyons l'avoir démontré : nulle part les gouvernements libres n'ont suivi l'apparition de la réforme. Au contraire, la tyrannie la plus absolue s'est intronisée partout où le protestantisme a réussi à s'établir. L'Angleterre n'a point échappé à cette commune destinée, châtimement de Dieu. Quoi qu'on en dise, ses libertés religieuses, civiles et politiques ne sont pas sorties, comme d'une source naturelle, de l'Église établie ; car deux faits sont certains : 1° la Constitution anglaise, dans ce qu'elle a de fondamental, existait avant la réforme ; 2° l'Église anglicane s'est plutôt opposée aux libertés constitutionnelles qu'elle n'a travaillé à les faire accorder à la nation.

Établissons ces faits.

(1) *Commentaire sur les lois anglaises*, t. VI, p. 408.

I. Les *Institutions* de l'Angleterre, qu'on nomme sa *Constitution* (1), ont la gloire, depuis plus d'un demi-siècle, de fixer les regards des publicistes, des législateurs et des hommes d'État du continent, et la plupart d'entre eux sont en admiration devant leur grandeur et leur durée. En France, tout particulièrement, l'école libérale a pour tradition de célébrer en hymnes enthousiastes ce monument de la sagesse humaine. Son rêve, tant de fois évanoui, c'est de l'acclimater sur notre sol.

Chose étrange ! le premier publiciste qui s'est occupé sérieusement des Institutions anglaises est un français, l'auteur de l'*Esprit des lois*. Dans cet écrit, le célèbre juriste a consacré à l'étude de ce sujet deux chapitres entiers, qui sont restés, pour ainsi dire, classiques. Son plan est très-simple. Sous forme de système bâti par lui, il analyse

(1) La *Constitution anglaise* n'est pas, comme nos pauvres Chartes de France, enfants morts-nés, une formule plus ou moins longue où les droits de l'État et de la Nation sont rangés méthodiquement et exposés en un certain nombre d'articles distincts. C'est la série des actes fondamentaux de la volonté nationale, à travers les siècles ; le recueil non classé de vieilles ordonnances de rois, d'actes du parlement, de décisions judiciaires, d'anciennes coutumes et de traditions. De-là cette question, quelque peu humoristique, d'un écrivain qui a longtemps étudié l'Angleterre : « Qu'est-ce que la Constitution anglaise ? Où est-elle ? Qui l'a vue ? Qu'on me la montre, afin que je la lise. » (Kervigan, *l'Angleterre telle qu'elle est*, I, 39.)

les divers rouages de la Constitution, il en montre le parfait agencement, il en fait ressortir la force, il en exalte la beauté, et naturellement il lui paie son tribut de louanges.

Montesquieu toutefois ne s'est occupé que de la lettre des Institutions, considérées en elles-mêmes, telles qu'elles se trouvent écrites. Il ne s'est pas demandé si la réalité répondait à l'idéal. Il n'a point examiné, chose cependant fondamentale, si les mœurs portaient l'empreinte des lois. Il en fait lui-même l'aveu : « Ce n'est pas à moi à examiner si les Anglais jouissent actuellement de cette liberté ou non. Il me suffit de dire qu'elle est établie par leurs lois. Je n'en cherche pas davantage. »

Quelle était donc l'opinion de ce célèbre écrivain sur l'efficacité de ces Institutions relativement à la société civile et religieuse ? Ceci est devenu presque un problème ; car, dans ses *Notes sur l'Angleterre*, il a laissé échapper beaucoup d'aveux qui diminuent prodigieusement ses louanges à l'adresse de la Constitution. Et dans le fait, malgré ses préjugés, ou si l'on veut son enthousiasme, il ne pouvait fermer les yeux sur l'état moral et social de ce pays, qu'il visitait à l'époque où Robert Walpole était premier ministre (1720), époque la plus corrompue qui ait jamais existé (1).

(1) Voici quelques-unes des bonnes vérités consignées dans les *Notes* dont nous parlons :

Mais, quoi qu'il en soit de la valeur de ces *Notes*, il n'en reste pas moins que l'auteur de l'*Esprit des lois* est un admirateur enthousiaste des Institutions de l'Angleterre.

Blackstone, qui n'a écrit ses *Commentaires* qu'après Montesquieu et même d'après sa donnée, exalte encore plus haut la Constitution de son pays. « En parlant, dit-il, d'une Constitution conçue avec tant de sagesse, formée avec tant

» La corruption s'est mise dans toutes les conditions.....

» L'argent est ici souverainement estimé, l'honneur et la vertu peu.

» Les Anglais ne sont plus dignes de leur liberté. Ils la vendent au roi, et s'il la leur redonnait, ils la lui vendraient encore.

» Un ministre ne songe qu'à triompher de son adversaire dans la Chambre basse, et pourvu qu'il en vienne à bout, il vendrait l'Angleterre et toutes les puissances du monde.

» Point de religion en Angleterre ; quatre ou cinq de la Chambre des Communes vont à la messe ou au sermon de la Chambre, excepté dans les grandes occasions où l'on arrive de bonne heure. Si quelqu'un parle de religion, tout le monde se met à rire. Il y a un comité pour considérer l'état de la religion ; cela est regardé comme ridicule. » (*Notes sur l'Angleterre.*)

Puisqu'il nous parlons de Montesquieu, on nous permettra d'ajouter encore une citation, tirée de l'*Esprit des lois*, où se retrouve l'auteur des *Lettres persanes*. « Si parmi les différentes religions il y en avait une à l'établissement de laquelle on eût tenté de parvenir par voie de l'esclavage, elle y (dans cette nation) serait odieuse, parce que, comme nous jugeons des choses par les liaisons et les accessoires que nous y mettons, celle-ci ne se présenterait jamais à l'esprit avec l'idée de liberté.

» Les lois contre ceux qui professeraient cette religion ne seraient point sanguinaires, car la liberté n'imagine point

d'énergie et définitivement établie avec tant de perfection, il est difficile de trouver des termes pour la louer autant que la justice l'exige rigoureusement (1).» L'auteur avoue cependant qu'elle a des défauts, *qui empêchent* qu'on ne soit tenté de croire que sa structure est plus que l'ouvrage des hommes. En terminant son livre, le savant commentateur résume sa pensée par ces solennelles paroles : « Soutenir, réparer, embellir ce bel édifice, c'est une charge confiée principalement à la noblesse et aux hommes des classes distinguées

ces sortes de peines; mais elles seraient si réprimantes qu'elles feraient tout le mal qui peut se faire de sang-froid.» (*Esprit des lois*, liv. XIX, ch. 27.)

Ces paroles nous paraissent souverainement empreintes d'injustice à l'égard de la religion catholique. Est-ce l'ignorance ou est-ce la malice qui les lui a dictées? Nous l'ignorons; en tout cas voici trois faits irrécusables: 1° S'il y a une religion qui se soit établie en Angleterre par la violence, c'est bien la religion réformée. 2° Les catholiques ont toujours été des sujets *fidèles et dévoués*, même dans les jours les plus mauvais. Tous les procès intentés contre eux ne sauraient détruire cette assertion, comme l'a parfaitement démontré le docteur Milner dans les lettres déjà citées. 3° Le sang de Tyburn dit hautement si les lois contre les fidèles enfants de Rome ne furent que réprimantes.

L'auteur, sans doute, n'a vu que les persécutions non sanglantes, mais non moins actives, infligées de son temps aux catholiques; mais la réforme existait déjà en Angleterre depuis près de deux siècles, et pendant 150 ans elle avait vécu dans le sang, après y avoir pris naissance. Un fait aussi tristement caractéristique peut-il être, sans injustice, passé sous silence par un jurisconsulte qui se pique tant de sagesse et de gravité?

(1) *Commentaires sur les lois anglaises*, t. VI, p. 409.

du royaume qui sont envoyés au parlement par leurs concitoyens pour les représenter. Ils se doivent à eux-mêmes de protéger la LIBERTÉ DU PEUPLE ANGLAIS, puisqu'ils en jouissent; ils sont tenus de ce même devoir envers leurs ancêtres, qui la leur ont transmise, et envers leur postérité, qui la réclamera d'eux comme le premier de ses droits de naissance, comme l'héritage le plus noble de l'espèce humaine (1).»

Tout cela est fort bien dit, ce langage est très-noble et digne d'une grande nation. Mais ces éloges ne dépassent-ils pas la mesure? Sans discuter l'autorité de Blackstone et de Montesquieu (2) en ces matières, ne peut-on pas se demander si la Constitution anglaise a réellement droit à ces compliments qu'on lui prodigue.

Il convient, ce nous semble, de répondre à cette question préliminaire, afin de bien marquer la portée juste de la proposition que nous avons émise. Nous ne pouvons le faire toutefois que dans une limite restreinte; de longs développements nous jetteraient en dehors de notre sujet.

II. Considérée en elle-même, abstraction faite de la manière dont elle est appliquée, la Constitution anglaise est belle et bonne. Elle a en sa faveur, du moins aujourd'hui, ce qui fait la durée

(1) *Commentaires sur les lois anglaises*, t. VI, p. 409.

(2) Voir l'appendice Q.

des institutions fortes, une somme considérable d'équité et de liberté, avec ce caractère auguste que donnent de longs siècles. Ainsi, tandis que, depuis 89 seulement, la France a renversé charte sur charte, l'Angleterre vit tranquille, à l'abri de toute révolution, depuis près de deux cents ans.

Nous sommes loin d'admettre toutefois que, même examinée théoriquement, la Constitution anglaise ait la haute perfection qu'on s'est plu à lui reconnaître.

Aux yeux de Blackstone, comme de Montesquieu, le plus grand mérite de cette Constitution, c'est d'avoir fondé un pouvoir qui résume, en les combinant, les avantages des trois formes de gouvernement seules possibles, la royauté, l'aristocratie et la démocratie. Montesquieu a dit : « Voici la Constitution fondamentale dont nous parlons. Le Corps législatif étant composé de deux parties, l'une enchaînera l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher. Toutes les deux seront liées par la puissance exécutive, qui le sera également par la législative (1). » Prévoyant ensuite une grave objection qui se présente d'elle-même à l'esprit, le philosophe de la Brède ajoute : « Ces trois puissances devraient former un repos, une inaction. Mais comme par le mouvement nécessaire des choses elles sont contraintes d'aller, elles se-

(1) *Esprit des lois*, liv. XI, ch. 7.

ront forcées d'aller de concert (1). » Le commentateur des lois anglaises a dit, à son tour : « Quoique Cicéron déclare (2) qu'il pense *esse optimè constitutam rempublicam quæ ex tribus generibus illis, regali, optimo et populari sit modicè confusa*, cependant Tacite traite cette notion d'un gouvernement mixte, formé de ces trois espèces et participant des avantages de chacune d'elles comme une idée bizarre et sans consistance, dont l'exécution, si elle avait lieu, ne serait ni durable ni sûre (3). Mais heureusement pour nous, habitants de cette île, la Constitution anglaise a longtemps été et, j'espère, sera longtemps encore une exception sans réplique à la vérité de cette assertion. Car, chez nous, le pouvoir exécutif des lois est placé dans les mains d'une seule personne; d'où résultent, pour la force et l'expédition, tous les avantages qu'on peut trouver dans la monarchie la plus absolue; et quant à la puissance législative, elle est confiée à trois pouvoirs distincts, entièrement indépendants entre eux. Le premier est le Roi; le second, ce sont les Lords spirituels et temporels, assemblée aristocratique de personnes choisies pour leur piété, leur naissance, leur sagesse, leur valeur ou leurs propriétés; le troisième est la Chambre des Communes élue librement et parmi le

(1) *Id.*, *ibid.*

(2) Dans ses fragments de *Republica*, l. 2.

(3) Tac., *Annal.*, l. 4.

peuple (1), ce qui en fait une sorte de démocratie. La réunion de ces trois pouvoirs compose le parlement britannique, et dispose de tout souverainement; et comme ils sont mus par des ressorts différents, aucune tentative contre le bien général ne peut être faite par l'une des trois branches, qu'elle ne soit combattue par l'une des deux autres, chacune d'elles étant armée d'un pouvoir négatif suffisant pour repousser toute innovation qu'elle jugerait non convenable ou dangereuse (1). » Après cet exposé, Blackstone tâche de montrer que, sous aucune autre forme de gouvernement, l'Angleterre ne saurait jouir des nombreux avantages que lui offre sa Constitution. Revenant ensuite sur cette idée, empruntée à Montesquieu, que l'excellence du gouvernement anglais consiste en ce que tous les pouvoirs dont il se compose se tiennent mutuellement en échec, le célèbre commentateur ajoute : « De même que trois forces distinctes en mécanique, les trois pouvoirs poussent de concert la machine du gouvernement dans une direction différente de celle que chacun d'eux aurait suivie, livré à lui-même, direction qui participe cependant de chacun d'eux et à laquelle tous contribuent (2). »

On le voit, Montesquieu et Blackstone sont parfaitement d'accord sur le mérite fondamental de la Constitution anglaise; seulement ils diffèrent

(1) *Com. sur les lois anglaises*, t. I, p. 75.

(2) *Id. ibid.*, p. 169.

dans l'explication du mouvement du char de l'État : l'un le fait marcher par la force des choses, l'autre regarde son mouvement comme le résultat de trois forces mécaniques. Ces deux explications ne nous paraissent pas concluantes. La force des choses est un pauvre principe; il justifierait les mauvais gouvernements comme les bons, l'anarchie comme l'ordre. Il n'est pas non plus nécessaire d'avoir trois forces contraires pour obtenir une impulsion commune. Mais, quoi qu'il en soit de la valeur de leurs explications, nous croyons pouvoir soutenir sans témérité aucune que, en réalité, la Constitution anglaise ne présente pas cet équilibre si vanté des trois parties dont se compose le gouvernement. Ainsi, nous pensons avec M. Léon Faucher (1) que les Institutions anglaises ont toujours été et sont encore, aujourd'hui, essentiellement aristocratiques et que, en somme, le peuple n'est pas vraiment représenté par la Chambre des Communes; (nous ne disons pas qu'on ne s'y occupe jamais de ses intérêts). « Bentham, dit ce publiciste, est le premier qui ait entrevu que la Chambre des Communes ne différerait pas essentiellement de la Chambre des Lords (2). En 1833, M. Bulwer disait : « Ne confondez pas la Chambre des Lords, qui est une partie de l'aristocratie, avec l'aristocratie elle-même. Il y a autant d'aristocratie dans la Chambre

(1) *Études sur l'Angleterre*, II, p. 210.

(2) Bentham *on government*.

des Communes que dans la Chambre des Lords (1). » Un an plus tard, M. Senior écrivait ces lignes remarquables : « On a dit que l'indépendance mutuelle des deux Chambres était de l'essence de nos institutions ; je répons que, depuis l'époque où le gouvernement parlementaire est devenu la Constitution réelle du pays, à la place du gouvernement monarchique, une telle indépendance n'a jamais existé. Les Lords ont été faits indépendants des Communes, *parce que les Communes ont été indépendantes des Lords*. L'influence des Lords dans les élections était tellement prépondérante qu'ils se trouvaient virtuellement représentés dans les Communes ; la majorité des Communes exprimait l'opinion non pas d'un corps populaire, mais d'une assemblée élue en partie par le peuple ou par une faible portion du peuple, et en partie nommée par les pairs (2). »

Après ces citations, M. Léon Faucher constate que l'aristocratie, tout en renouvelant de temps en temps son titre de possession, ne s'en dessaisit jamais ; puis il ajoute : « *L'équilibre des pouvoirs*, cette théorie que l'on croirait inventée tout exprès pour masquer les empiétements du plus fort sur le terrain du plus faible, *a été le roman de la Constitution*, au lieu d'en exprimer l'histoire (3). »

(1) *England and the English*.

(2) *National property*.

(3) *Études sur l'Angl.*, II, p. 211.

Deux réformes, il est vrai, ont été accomplies depuis une quarantaine d'années. L'une, qui eut lieu en 1832, s'appelle réforme de lord John Russell, du nom même de son auteur ; l'autre, qui a été accompli en 1867, a fait de nouvelles concessions à l'élément populaire ; mais, après comme avant, le pouvoir prépondérant, en Angleterre, est toujours l'aristocratie. « Avant l'acte de réforme (celui de 1832), dit M. Léon Faucher, l'aristocratie gouvernait directement par la Chambre des Lords (1) ; depuis l'acte de réforme, l'aristocratie gouverne directement par la Chambre des Communes. Cette loi n'a fait que transférer le gouvernement de la branche aînée à la branche cadette ; il y a là, non pas un changement de principe, mais, en quelque sorte, sans sortir de la famille, un changement de dynastie dans le parlement (2). » Comment expliquer ce fait, alors que l'acte de réforme a supprimé 56 bourgs pourris et que 36 autres, qui auparavant avaient droit à deux nominations, ont été réduits à une seule ? C'est que la loi, malgré ces suppressions importantes, n'a pas pu faire que l'aristocratie n'eût pas toujours sa grande influence. Après l'acte de 1832, elle n'a plus nommé les membres

(1) Voir comment était organisée la Chambre des Communes avant le *bill* de la réforme, dans Staal de Magnoncourt. (*Essai sur les principes et les bases du gouvernement anglais*, p. 72.)

(2) *Études.... II.*, p. 211.

des Communes, mais elle les a fait nommer, pour la plus grande partie, dans les villes par ses clients, et dans les comtés par ses vassaux. D'ailleurs, pour être élu, après 1832 comme par le passé, il a fallu être grand seigneur, puisque tout candidat qui veut réussir doit dépenser pour son élection 100 à 150 mille francs et quelquefois davantage.

« La dernière réforme de 1867, qui paraît si radicale, dit M. de Magnoncourt, ne changera rien encore au sort, soit des individus, soit de la nation, tant qu'on ne touchera pas aux bases de la société anglaise, à sa transformation sociale et légale. L'immense majorité des électeurs sont d'une ignorance extrême et ne savent ni ce qu'ils font, ni pour qui ils votent. Les uns sont dominés, ou ils vendent leur vote sans aucun scrupule, car ils n'apprécient que le rang et la fortune; les comités sont dominés par l'influence aristocratique, les villes par les capitalistes..... C'est de notoriété publique, il se forme des entrepreneurs d'élections qui ont des sous-entrepreneurs, qui répondent de l'élection dans les diverses parties du district (1). »

L'Angleterre reste donc, sous sa Constitution réformée et progressive, ce qu'elle fut toujours, une nation essentiellement aristocratique, et son gouvernement est fait à son image, ou plutôt il est la cause efficiente de ce caractère singulier qui lui est

(1) Magnoncourt, *ibid.*, p. 89.

propre. Donc, malgré les progrès accomplis, l'équilibre des pouvoirs n'est qu'un rêve; c'est l'aristocratie qui tient sous sa main, d'une part, la royauté quel que soit le respect extérieur dont elle l'environne, et de l'autre le peuple, quelque concession qu'elle lui fasse.

Cette conclusion nous paraît atténuer considérablement les éloges de Montesquieu et de Blackstone à l'adresse de la Constitution anglaise. Toutefois, comme elle ne repose que sur une appréciation générale de ces Institutions, elle n'est pas complète.

III. Nous disions du grand juriste français qu'il n'avait considéré son sujet qu'au point de vue théorique, sans s'inquiéter aucunement de voir si la réalité justifiait son système. Pour ne pas tomber dans la même faute, envisageons un instant la question au point de vue pratique. Il suffira pour cela d'étudier deux points principaux : le Parlement et la liberté religieuse.

1° Que penser du Parlement ? Quoi qu'on en ait, on ne saurait nier que ses annales ne renferment bien des pages peu brillantes. Lâche et ambitieux, sous les Tudors, il se fait l'humble esclave de ces despotes, encensant, aujourd'hui, ce qu'il renversera demain, relevant, demain, ce qu'il avait abattu la veille : ainsi les hommes qui soutinrent Élisabeth dans sa révolte contre Rome étaient les mêmes qui avaient dit de *pieux amen*, lorsque,

sous le règne précédent, le cardinal Pole avait rattaché de nouveau l'Angleterre au Saint-Siège. Rien de plus triste, il faut l'avouer, que ces palinodies où disparaissaient la conscience, la dignité et l'honneur.

En 1688, après une lutte de cinq siècles, le Parlement avait remporté sa dernière victoire sur la royauté ; il était devenu le souverain effectif, la couronne étant mise désormais en tutelle. Dans cette haute situation d'indépendance, quel beau rôle il pouvait se donner ! Affamé d'or et d'argent, il n'eut rien de plus pressé que de se mettre à la solde de ses hommes d'État, lesquels, depuis Louis XI, étaient eux-mêmes à la solde de la France. Et cette vénalité dura longtemps. Malgré cet abaissement, il aurait pu toutefois prendre l'initiative de quelque salutaire amélioration en faveur du peuple ; il n'y songea point. Ce n'est en général que sous la pression des circonstances qu'il a fait des concessions plus ou moins larges. Ainsi, il a laissé jusqu'à nos jours les droits électoraux tels qu'ils étaient au XII^e siècle. Pour qu'il acceptât la réforme de lord John Russell, il a fallu notre révolution de 1830, ce 93 avorté. Il a craint alors le contre-coup des événements de France, et il s'est déterminé à agir.

Nous ne l'ignorons pas : dans le palais du parlement, se sont débattues les plus nobles causes que la parole humaine ait eu à défendre de nos

jours (1) ; et ces réparations tardives sembleraient devoir faire amnistier les fautes du passé. Mais aucune de ces causes n'a triomphé d'un seul coup et pour ainsi dire d'elle-même. Ce triomphe a été déterminé presque toujours par des considérations étrangères. Combien de fois même le succès a tenu à la situation seule des partis dans les Chambres ! Rien de plus ordinaire, en effet, que de voir les Torys et les Whighs ne voter une chose juste que dans des vues d'intérêt propre. Qu'on appelle un pareil jeu de l'habileté politique, soit ; mais qu'il y ait matière à éloges, nous ne le croyons pas.

Parmi les grandes causes qui ont été gagnées au parlement, on cite le bill pour l'abolition de la traite des nègres. Certes c'est là un fait glorieux dont un peuple chrétien a le droit de s'enorgueillir ; mais combien de temps n'a-t-il pas fallu au bon et charitable Wilberforce (2) pour avoir raison du féroce égoïsme de l'industrie coloniale ! Il a consacré vingt ans de sa vie à cette haute lutte. On cite encore l'Acte d'Émancipation en faveur des

(1) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, par le comte de Montalembert, p. 123.

(2) Wilberforce William, né à Hull en 1739, mort à Cadogan-place, en 1833. La gloire de cet homme profondément honorable est toute entière dans sa campagne au parlement contre la traite des esclaves noirs. L'abolition de ce commerce immoral fut, pendant vingt années, son *delenda Carthago*. Il fit sa première motion en 1787, et ce n'est qu'en 1807 qu'il réussit à faire passer son bill dans les deux Chambres. On raconte que, la veille de cette magnifique victoire,

catholiques. Mais, qui l'ignore ? ce n'est qu'au bout de trois siècles de préjugés et de persécutions que l'éloquence et la ténacité d'O'Connell ont enfin brisé les chaînes des enfants de l'Église de Rome. D'ailleurs, si le ministère de Wellington et de sir Robert Peel consentit à proposer l'*Acte d'Émancipation*, l'aspect terrible que présentait l'Irlande en fut surtout le motif déterminant. Sans cette perspective d'un soulèvement général, jamais les Torys n'eussent songé certainement à relever les catholiques de l'état d'abjection où on les tenait depuis la réforme, encore moins à leur octroyer la liberté.

il s'écriait : « Dieu soit béni de m'avoir laissé vivre assez longtemps pour voir le jour où l'Angleterre consacra vingt millions de livres sterling à l'abolition de l'esclavage. »

Cet immortel bienfaiteur de l'humanité est le père de quatre enfants, dont trois ont une célébrité chez nos voisins d'outre-Manche. L'un d'eux, homme d'intelligence, a été évêque d'Oxford de 1845 à 1869 : à cette époque il a été transféré au siège de Winchester. C'est un des rares prélats, sinon le seul, qui ait adhéré aux doctrines puseyistes et qui en soit devenu le défenseur. Parfois on a cru qu'il franchirait le Rubicon ; jusqu'à cette heure cette espérance a été déçue. Deux de ses frères ont été plus logiques et plus généreux : ce sont Henry-William et Robert-Isaac. Le premier s'est réuni à l'Église catholique en 1850 ; le second a fait son abjuration quatre années plus tard, entre les mains du R. P. de Ravignan. On jugera de l'importance de cette conversion par ces paroles de M. Gladstone : « En quittant l'Église anglicane, lui écrivait-il, vous venez de lui infliger la plus sanglante injure qu'on pût lui adresser. » Malheureusement il n'a pas été longtemps au service de l'Église catholique. Il est mort, à Albano, au moment où il se rendait à Rome pour se préparer à la prêtrise.

Nous venons d'écrire le nom d'O'Conne. eh bien ! qu'a fait le parlement pour l'île *sœur* jusqu'au jour où cet orateur incomparable a ouvert à ses compatriotes les portes de la Chambre des Communes ? Victime trois fois séculaire, l'Irlande n'a commencé à obtenir un peu de justice que dans ces derniers temps. Jusque-là ses enfants n'ont eu que la faculté d'émigrer et d'aller mourir en Amérique, s'ils n'ont pas voulu mourir de misère dans leur patrie (1).

Du reste, les admirateurs eux-mêmes du parlement anglais sont obligés d'avouer qu'il est loin d'être sans tache. M. de Montalembert en parti-

(1) M. Auguste Nicolas a résumé en ces quelques mots l'histoire du long martyre de l'Irlande : « Quel a été, dit-il, quel est encore le sort de l'Irlande ?... Supplice de l'asservissement meurtrier et dévastateur, sous Élisabeth. — Supplice de la confiscation violente et de l'expulsion, sous la même reine et son successeur Jacques I^{er}. — Supplice de la spoliation par la chicane et la violence, sous Jacques I^{er} et Charles I^{er}. — Supplice de la provocation et de l'extermination féroce, des massacres généraux et du fanatisme destructeur, sous le règne du Parlement et de Cromwell. — Supplice de l'extermination juridique et de l'exil, à la même époque. — Supplice du cantonnement, de l'excommunication et de l'ilotisme. — Supplice de l'arbitraire et de la persécution pacifique des lois pénales, sous Guillaume d'Orange. — Supplice de l'arbitraire de l'homme se superposant ou se substituant à l'arbitraire de la loi. — Supplice de la répression barbare et sanguinaire. — Supplice de la pauvreté et de la misère. — Supplice de la suprématie du culte anglican. — Supplice enfin de l'expatriation, le dernier de tous et qui se consomme sous nos yeux. » (*Du Protestantisme*, II, p. 171.) — Voir sur le même sujet un magnifique chapitre dans la *Souveraineté pontificale*, par Mgr. Dupanloup.

culier, qui en a parlé avec une parole émue dans des pages admirables, reconnaît que dans le palais des deux Chambres *on se laisse entraîner, comme ailleurs, à d'étranges illusions, à de funestes emportements; que l'erreur, le mensonge y ont souvent exercé, y exercent encore aujourd'hui leur détestable empire; que la justice n'y a pas toujours été exaucée* (1). Ces aveux nous suffisent, et quoique l'éloquent écrivain ait placé à leur côté de puissants correctifs, ils justifient nos appréciations et nos remarques.

2° De toutes les libertés, *la liberté religieuse* est certainement la plus précieuse et la plus légitime pour des disciples de l'Évangile. Ne touche-t-elle pas aux plus hauts intérêts de leurs âmes et du règne de Jésus-Christ ici-bas? Or, c'est précisément celle que l'Angleterre protestante a concédée le plus tard. Blackstone nous a dit qu'elle remontait à l'origine de la réforme. On ne peut plus audacieusement défigurer l'histoire. Pendant près de deux cent cinquante ans, la persécution a sévi contre les catholiques et les sectes dissidentes, mais surtout contre les premiers, nos frères dans la foi. A voir le sort qu'ils ont eu à subir, on dirait que les institutions de leur propre pays n'existaient pas pour eux.

D'après la Constitution anglaise, tout sujet bri-

(1) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, par le comte de Montalembert, p. 124.

tannique jouit de trois principaux droits, qui sont : *la sûreté personnelle, la liberté personnelle et le droit de propriété*. Or, quel a été, pendant deux siècles et demi, celui de ces droits qu'on ait accordé, un seul jour, aux catholiques? Quelle a été leur *sûreté personnelle*? Les lieux les plus cachés ne les ont pas mis à l'abri des coups de leurs persécuteurs. Quelle a été leur *liberté personnelle*? Ils n'ont pas pu souvent se mouvoir sur le sol même de la patrie sans s'exposer à des peines sévères. Les a-t-on laissés jouir du *droit de propriété*? La ruine de leur fortune a été constamment poursuivie avec une cruauté infernale. Mais quelle a été, en particulier, leur *liberté religieuse*? Ils ne l'ont pas connue jusqu'au moment où, vers la fin du dernier siècle, on a édicté le premier acte de tolérance. Jusque-là on ne leur a laissé que cette alternative : l'apostasie ou la persécution. Traités comme des parias, ils ont dû subir la confiscation de leurs biens sous toutes les formes, l'exil dans une foule de cas donnés, l'emprisonnement le plus ignominieux et le plus dur, la mort la plus infamante. A nos yeux, les empereurs de Rome furent moins coupables que les despotes couronnés de l'Angleterre. Barbare fut la conduite des Néron et des Domitien, mais du moins on pouvait dire : *Nesciunt quid faciunt*. Quelle horreur, quelle infamie de voir, sous une Constitution qui semble porter si haut le sentiment de la

dignité humaine, persécuter et immoler des frères parce qu'ils n'ont pas voulu vendre ou livrer leur conscience à un roi, pape de lui-même, ou à une femme, papesse de par une loi sortie du cerveau de législateurs lâches, ambitieux et cupides !

Blackstone, en terminant le chapitre de ses Commentaires auquel nous venons de faire allusion, redit le souhait que faisait, pour sa patrie, le fameux Fra-Paolo, à l'heure de sa mort : *Esto perpetua* (1), s'écrie-t-il. Ce souhait se comprend sous la plume du célèbre légiste. Et cependant, quelle que soit la valeur intrinsèque de la Constitution anglaise, un peu moins d'enthousiasme ne serait-ce pas chose juste ? Comment oublier que, pendant plus de deux siècles, toutes les libertés, la liberté religieuse particulièrement, ont été refusées aux catholiques ?

Ainsi donc, par leur côté pratique, les Institutions anglaises prêtent le flanc à la censure. Malgré certains caractères de grandeur et de justice, elles accusent dans leur application bien des infirmités, qui tiennent à leur imperfection naturelle, aux préjugés de caste, aux traditions nationales ou aux passions des sectaires (2).

(1) Blackstone, *Commentaires*..... I, p. 251.

(2) Nous pourrions faire encore des remarques sur une foule d'autres points pratiques : le *self-government*, l'égalité devant la loi, l'inégalité des droits des localités diverses, la liberté individuelle, la justice, les impôts, la charité officielle, etc., etc., tous ces sujets nous fourniraient une ample matière; nous ne croyons pas devoir nous en occuper. Il ne saurait

IV. Les observations précédentes, tout en gardant leur valeur, ne nous empêcheront pas de redire que la Constitution anglaise en elle-même est belle et bonne; mais pour être plus complet, il faut ajouter que ses titres les plus sérieux à l'admiration du monde remontent à une époque antérieure à la réforme. L'Angleterre n'avait pas attendu la révolte de Henri VIII contre Rome, ni l'avènement du stathouder de Hollande pour se donner des lois qui font l'honneur et la force de son peuple.

On sait généralement que c'est la *Magna Charta* qui a consacré, dès le commencement du treizième siècle, les droits et les privilèges qui sont l'apanage des Institutions de l'Angleterre. Mais ce qu'on ignore ou ce qu'on ne dit pas assez, c'est que ces libertés fondamentales, dont on est si fier, portent le sceau incontestable du catholicisme.

C'est, en effet, sous l'inspiration des évêques que la Grande Charte fut arrachée, en 1215, au roi Jean sans-Terre (*extorted from king John*); et tous ces évêques étaient intimement unis au Saint-Siège, comme en fait foi le document même consigné au *British Museum*. Voici, d'ailleurs, des

nous convenir d'avoir l'air de prendre à tâche de dénigrer la Constitution anglaise, puisque nous lui reconnaissons une haute valeur. Il ne saurait aussi entrer dans notre plan d'envisager la question sous toutes ses faces : ce serait sortir du cadre de notre travail.

paroles fort significatives : *Per consilium venerabilium Patrum nostrorum Stephani, Cantuariensis episcopi, totius Angliæ primatis et sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis, Henrici Dubliniensis archiepiscopi, Petri Wintoniensis, Jocelini Bathoniensis et Glaston., Hugonis Lincoln., Walteri Wirgoneus, Willielmi Coventrens., Benedicti Roffens., Episcoporum; et magistri Pandulphi, Domini Papæ subdiaconi et familiaris*, etc. Le cardinal archevêque de Cantorbéry, l'archevêque de Dublin et les évêques du royaume, tous enfants soumis de l'Église romaine, tels sont donc les conseillers qui ont obtenu du monarque anglais un des plus beaux actes de justice dont puisse se glorifier une nation, un acte qui se distingue éminemment par son caractère des conceptions chimériques du continent qu'on appelle des *Constitutions* (1).

Ces prélats, sans doute, ne furent pas seuls à revendiquer les droits et les libertés du peuple, mais ils eurent le plus grand rôle dans cette circonstance solennelle. Il n'y a pas à s'y méprendre, plusieurs articles de la Grande Charte sont nés au souffle de l'Évangile, tout particulièrement ceux qui assurent à tout individu le libre usage de sa vie, de sa liberté personnelle et de sa propriété, à

(1) Au moyen-âge, le clergé était donc loin de ne rêver que tyrannie et despotisme, comme se plaisent à le soutenir certains historiens !

moins qu'il n'ait été condamné à les perdre par le jugement de ses pairs ou la loi du pays (1). Seul, l'Évangile peut porter si haut le sentiment de la dignité humaine. Et qui en était, en ce moment-là, l'organe accrédité, si ce n'est les évêques ?

Du reste, la fin pour laquelle le roi accorde toutes ces libertés et ces privilèges, est nettement indiquée. Il se propose simplement et avant tout : *l'honneur de Dieu et l'exaltation de la sainte Église: Ad honorem Dei et exaltationem sanctæ Ecclesiæ*. De quelle Église il s'agit ici, ce n'est pas nécessaire de le dire ; au moyen-âge, l'Europe chrétienne ne formait qu'un seul troupeau sous la houlette du successeur de Pierre.

Remarquons enfin que le magnifique document qui nous occupe est écrit dans la langue même de Rome.

La Grande Charte est donc catholique dans son origine, catholique dans ses auteurs, catholique dans ses dispositions, catholique dans son but,

(1) Voici dans sa teneur le chapitre auquel nous faisons allusion : « *Nullus liber homo capiatur, vel imprisonetur, aut disseisiat, de libero tenemento suo, vel libertatibus vel liberis consuetudinibus suis, aut utlagetur, aut exulet, aut aliquo modo destruatur, nec super eum ibimus, nec super eum mittemus, nisi per legale iudicium parium suorum vel per legem terræ. Nulli vendemus, nulli negabimus aut differemus rectum, vel justitiam.* » (Chap. 19). Cet acte pose évidemment les vrais principes de la liberté civile. La reconnaissance de droits semblables mérite bien au document qui les proclame le titre de *Magna Charta*.

catholique dans sa langue. C'est un admirable édifice qui, de la base au sommet, comme dans chacune de ses parties, porte la glorieuse empreinte de l'Église dont le pape est le chef suprême. Que les Anglais vénèrent ce monument et s'en montrent fiers, loin d'y contredire nous nous associons à ces hommages ; mais qu'ils nous permettent de leur rappeler qu'il a été élevé d'après l'inspiration d'une Église autre que celle de Henri VIII et d'Élisabeth.

Toute pénétrée, en naissant, de l'esprit du catholicisme, la Constitution anglaise a continué à se développer, grâce à cette puissante influence, d'une manière régulière. Elle a subi naturellement la destinée des choses humaines ; à certaines heures, elle a éprouvé des retards dans ses progrès ; on peut dire toutefois qu'elle a été se perfectionnant de plus en plus jusqu'au seizième siècle. Ainsi, pour ne citer que quelques faits, nous voyons Henri III, fils de Jean-sans-Terre, confirmer solennellement la *Magna Carta*, Édouard 1^{er}, par le Statut 25, appelé *Confirmatio Cartarum*, décréter que la Grande Charte sera considérée sur le pied de la *loi Commune* (1). Dans

(1) La pierre fondamentale des lois de l'Angleterre, si nombreuses et si complexes, c'est la coutume générale et immémoriale ou *loi commune*. Les Anglais s'en montrent très-fiers ; ils y trouvent une *preuve de liberté*, puisqu'elle a été probablement introduite par le consentement volontaire du peuple. (Voir, Blackstone, I, 112-114).

l'intervalle écoulé de ce monarque à Henri IV, nous trouvons également de nombreux Statuts destinés à mieux assurer les privilèges acquis. Or tout cet ensemble de lois sages, où respire l'esprit catholique, était à l'honneur du peuple anglais ; il consacrait ses droits et développait ses privilèges. Aussi, quand la réforme éclate en Angleterre, trouve-t-elle ce pays en pleine possession de la liberté. C'était l'œuvre de *dix siècles catholiques*.

Mais à peine Henri VIII avait-il rompu avec Rome, que commença immédiatement l'ère d'un despotisme inconnu, jusqu'alors, des fortes races anglo-saxonnes.

Au despotisme succéda l'anarchie. D'où il advint que, pendant un siècle et demi, l'Angleterre vit s'éclipser totalement ses *vieilles libertés*, celles-là mêmes que lui avait conservées le roi Jean-sans-Terre (1). Elle les a reconquises, sans doute, mais elle n'a commencé à en jouir, et seulement en partie, que grâce à l'avènement d'une dynastie et d'une royauté nouvelles, trop faibles, par le vice même de leur origine, pour avoir la force de les enchaîner plus longtemps (2).

(1) A l'époque où il octroyait la Grande Charte, Jean-sans-Terre écrivait de Londres : « *Ut civitas London plenas habeat antiquas libertates et liberas consuetudines suas tam per aquas quam per terras.* »

(2) Blackstone (VI ; p. 403) place le complément de la perfection *théorique* de la législation anglaise en l'an 1679, après l'adoption de l'acte d'*Habeas corpus* et l'expiration de l'acte

L'Angleterre tient donc du catholicisme ce qu'elle a de grand, de bon et de juste dans ses Institutions. C'est l'Église de Rome qui lui a octroyé ces magnifiques bienfaits ; car c'est elle qui les a greffés sur son tronc germanique. Du reste, l'hommage de la nation elle-même est là pour proclamer cette importante vérité. Quels sont les souverains dont elle ait gardé la mémoire ? A l'exception de la reine Élisabeth, ce sont tous des rois catholiques : Alfred, Édouard le Confesseur, Richard Cœur-de-Lion, Édouard III et Henri V. Preuve manifeste que ces rois ont travaillé au bonheur de leurs sujets. Un peuple comme le peuple anglais, fier et indépendant, n'aurait pas de tels sentiments de vénération et de reconnaissance pour ces rois d'un autre âge, s'ils n'avaient réellement contribué à le rendre libre, heureux et prospère.

Nous venons de faire la part au catholicisme, part incontestable ; mais la réforme n'a-t-elle pas à son tour aidé puissamment à perfectionner les Institutions de l'Angleterre ? Mieux que cela :

de la permission d'imprimer. Tout en respectant l'opinion du célèbre commentateur, nous nous permettrons de faire observer que, depuis la révolution de 1688 jusqu'à nos jours, bien des statuts importants, au point de vue des libertés civiles et politiques, ont été portés. Ainsi : le bill des droits, l'acte de tolérance et le bill de la réforme de lord J. Russell. Quant à la liberté religieuse, qui évidemment doit occuper la première place dans une Constitution qui se dit libérale, il est positif, ne cessons pas de le redire, que les catholiques ne l'ont connue qu'en 1829.

n'est-ce pas elle qui a donné à la nation cette grande somme de libertés dont elle jouit présentement ?

Telle n'est pas du tout notre opinion. L'œil fixé sur l'histoire, nous voyons l'Église anglicane constamment courbée aux pieds du pouvoir et restant en conséquence complètement étrangère à tout progrès sous le rapport des libertés civiles, politiques et religieuses.

V. 1° *Libertés civiles et politiques.* — Certes elle respire un esprit profondément païen la théorie des juristes anglais touchant la royauté. Blackstone reconnaît dans le roi la perfection absolue ; le roi par conséquent ne peut mal faire ; il est même incapable de vouloir le mal (1). D'autres l'appellent le vicaire de Dieu sur la terre, *vicarius Dei in terrâ*. Bacon le nomme *Deaster quidam*, une sorte de petit Dieu. Une pareille théorie évidemment est favorable au plus dur despotisme. Et cependant l'Église anglicane a poussé encore plus loin le principe de la soumission absolue au roi. De Henri VIII à Guillaume d'Orange, sous les Tudors comme sous les Stuarts, sans parler du Protectorat, elle n'eut qu'une volonté, qui était tout simplement celle du prince régnant. Quant à revendiquer les libertés publiques, elle n'osa jamais le faire. Eh ! comment, après avoir livré à un terrible despote

(1) Blackstone, I, p. 450.

sa doctrine, sa discipline, son ministère (1), sa vie même, aurait-elle pu réclamer efficacement des biens d'un ordre inférieur? Contente d'être gorgée d'or et d'honneurs, elle acquiesçait à tous ses ordres, elle s'inclinait devant tous ses actes, quel qu'en fût l'arbitraire. Combien, en effet, comptait-on de prélats qui, jusqu'à l'avènement de Jacques II, aient pris en main la cause du peuple? Nous aimons à croire que quelques-uns se sont donné cette belle mission, quoique nous ne les connaissions pas; mais ce qui est certain, c'est que jamais le clergé, comme corps, n'a songé à faire revivre les droits et les privilèges de la nation. Encore une fois, une Église qui admet comme un principe fondamental que le roi, après le Christ, est son chef suprême au spirituel et au temporel, ne peut plus parler, ni se mouvoir, ni poser un acte quelconque de sa propre initiative (2). Qui a vendu sa conscience est né pour être esclave, et qui aime les chaînes ne saurait avoir la pensée, encore moins le désir, de rompre celles des autres.

Cette inertie, conséquence naturelle de la doctrine de l'obéissance passive, a été le caractère frappant de l'Église anglicane. Aussi lui a-t-elle valu des censures sévères, à l'époque où, après la révolution de 1688, fut agitée la grande question du serment

(1) Voy. Lingard, II, p. 245.

(2) Voy. dans le même auteur, jusqu'à quel point on portait l'obéissance passive sous Henri VIII, vol. II, p. 315.

de fidélité à prêter à Guillaume et à Marie. Voici comment Macaulay analyse les griefs que les Whigs reprochaient au clergé en ces temps-là : « Il était vrai que les évêques et les prêtres avaient résisté à la tyrannie du dernier roi, mais il était également vrai que, sans l'opiniâtreté avec laquelle ils avaient repoussé le Bill d'Exclusion, Jacques n'aurait jamais..... osé aller si loin. Leur principale affaire, pendant un quart de siècle, avait été d'enseigner au peuple de ramper, au prince de gouverner en despote. Ils étaient coupables du sang de Russell, de Sidney, de tous les braves et honnêtes anglais qui avaient été mis à mort pour avoir voulu préserver le royaume du papisme et du despotisme. Jamais ils n'avaient fait entendre un murmure contre le pouvoir arbitraire, tant que ce pouvoir n'était pas menaçant pour leur propre prospérité et leur propre dignité. Alors sans doute, oubliant leurs vieux lieux communs sur la nécessité de se soumettre à Néron, ils s'étaient hâtés de se sauver eux-mêmes (1). » Ces griefs, dans la circonstance, peuvent paraître dictés par la haine, comme le croit Macaulay, et pour nous, nous ne saurions les accepter dans leur teneur; mais il n'en reste pas moins acquis que, fidèle à son passé, le clergé anglican, à l'époque de la *glorieuse* Révolution, était loin de songer à revendiquer les vieilles libertés perdues.

(1) *Hist. du règne de Guillaume III*, vol. I, p. 97.

Pourtant deux siècles s'étaient presque écoulés depuis les premiers jours de la réforme. Dans les temps modernes, l'Église anglicane s'est-elle montrée plus soucieuse des intérêts du peuple? Nous ne connaissons aucun fait qui nous permette de lui attribuer une part prépondérante dans les nouvelles lois d'amélioration morale, de progrès politique ou de bien social. Le R. P. Newman a donc eu raison de dire : « Si l'Angleterre n'est pas aujourd'hui le pays le plus despotiquement gouverné, elle en est redevable à une très-heureuse inconséquence. Elle doit au moyen-âge tout ce qu'elle a de franchises, et l'absolutisme qui la tourmente lui est venu de la renaissance du paganisme (1). »

VI. 2^o *La liberté religieuse.* — L'Église anglicane a encore moins défendu et revendiqué la liberté religieuse que les libertés civiles et politiques.

Et en effet, quand a-t-elle, par l'organe de son clergé, demandé l'abolition des lois oppressives pour les consciences? La Convocation a-t-elle jamais mis à son ordre du jour cette question majeure? Le banc des évêques en a-t-il jamais saisi le parlement? Une voix s'est-elle jamais élevée du sein de cette Église pour implorer grâce et miséricorde en faveur des catholiques? Dans quelle circonstance a-t-elle appuyé les pétitions que ces

(1) *Le Catholicisme travesti par ses ennemis.*

pauvres victimes ont présentées sous tous les règnes? Lui devrait-on par hasard l'abolition de l'acte du *Test* (1)? Est-ce à sa générosité ou à sa compassion qu'on a dû, après plus de deux siècles de persécutions incessantes, le premier acte de véritable tolérance (2)? Est-ce son éloquence ou son habileté qui, en 1829, a fait ouvrir aux catholiques les portes du parlement, qui leur étaient fermées depuis Charles II?

Nous avons beau fouiller les pages de l'histoire, nous ne réussissons pas à découvrir que l'Église anglicane se soit donné ce magnifique rôle, la défense et l'émancipation des catholiques (3). De toutes les contre-vérités ou gigantesques men-

(1) Acte en vertu duquel on n'était pas admis aux fonctions municipales, ni au parlement, ni à aucune fonction publique, si l'on ne se soumettait pas à l'épreuve (*Test*) de la communion selon le rite anglican.

(2) Celui de 1778, sous Georges III.

(3) « Les Anglais, en 1689, dit Macaulay, n'étaient aucunement disposés à admettre la doctrine que l'erreur religieuse dût rester impunie. Cette doctrine était justement plus impopulaire à cette époque qu'elle ne l'avait jamais été; car peu de mois auparavant on l'avait mise hypocritement en avant comme un prétexte pour persécuter l'Église établie, pour fouler aux pieds les lois fondamentales du royaume, pour confisquer des biens de franc-alleu, pour traiter comme un crime le modeste exercice du droit de pétition. Si l'on avait alors rédigé un bill accordant une entière liberté de conscience à tous les protestants, on peut assurer en toute confiance que Notthingam n'aurait jamais présenté un pareil bill; que tous les évêques, y compris Burnet, auraient voté contre; qu'il aurait été dénoncé, de dimanche à dimanche, du haut de dix mille chaires, comme une insulte à Dieu et à tous les

songes nous n'en connaissons pas de plus grand que celui qui fait honneur à la réforme, en Angleterre comme ailleurs, d'avoir accordé la liberté religieuse.

Si l'action de l'Église anglicane en faveur des consciences opprimées nous échappe, nous trouvons, ce qui est bien autrement grave, son influente intervention dans une foule de mesures cruelles contre les catholiques, et contre tous les dissidents, pourrions-nous ajouter.

Quels noms plus connus que ceux de Cranmer, de Parker, de Bancroft et de Laud ? Tous archevêques de Cantorbéry, ils ont successivement vécu sous les rois fondateurs de la réforme : le premier, sous Henri VIII et Édouard VI ; le second, sous Élisabeth ; le troisième, sous Jacques I^{er}, et le quatrième, sous Charles I^{er}. Quelle que fût leur aversion pour Rome, un sentiment humain aurait dû, à lui seul, leur faire admirer l'héroïsme de ces vaillants qui, n'importe à quel sacrifice, voulaient rester fidèles à la religion de leurs pères. Primats de l'Église d'Angleterre, s'ils avaient

chrétiens, et comme une licence accordée aux pires des hérésies et des blasphémateurs ; qu'il aurait été condamné presque avec autant de véhémence par Bates et Baxter que par Ken et Sherlock ; qu'il aurait été brûlé par la plèbe sur la moitié des places de marché d'Angleterre ; qu'il ne serait jamais devenu loi du pays, et qu'il aurait rendu le nom même de la tolérance odieux, pendant nombre d'années, à la majorité du peuple. » (*Histoire du règne de Guillaume III*, vol. I, p. 81.) Voir les pages précédentes et les suivantes dans l'auteur.

senti en eux la moindre fibre chrétienne, ils se seraient fait un devoir et un honneur de prendre la défense de ces malheureux opprimés. Eh ! n'est-ce pas là le bel exemple que donnèrent au monde nos évêques français, au jour lamentable de la Saint-Barthélemy ? Loin de nourrir des sentiments aussi nobles, tous ces magnats prirent part aux faits les plus graves, à la persécution elle-même.

Avons-nous besoin de revenir à Cranmer ? Cette figure sinistre a déjà passé souvent sous nos yeux, et sur son front nous avons pu lire en sanglants caractères les noms de John Lambert, d'Anne Askew, de Jean Frith, de Guillaume Allen, de Jeanne Bocher, de Von Parris et de bien d'autres encore. Un pareil homme est acquis évidemment à la race des persécuteurs, mais des persécuteurs froids, lâches et cruels. N'oublions pas cependant qu'il a pu impunément satisfaire sa passion contre les catholiques et tous les dissidents, sous deux règnes consécutifs.

Nous ne connaissons aucun fait particulier à la charge de Parker, touchant l'épouvantable et longue persécution d'Élisabeth contre les catholiques. Mais nous savons parfaitement que cette reine, au cœur dur, trouva dans son archevêque un auxiliaire dévoué pour l'accomplissement de tous ses desseins en faveur de l'Église établie. Il n'y a donc pas la moindre témérité à croire qu'il

lui a prêté son concours pour abattre les opposants de tout genre. Au besoin, la reconnaissance ne lui imposait-elle pas le devoir de partager toutes les idées de celle qui l'avait élevé de terre pour en faire le premier prélat de son royaume ? Nous savons, du reste, que Parker encouragea et seconda sa royale maîtresse dans toutes ses rigueurs contre les puritains (1). Impossible qu'il ait suivi une autre ligne de conduite envers les enfants de l'Église romaine.

Le troisième successeur de cet archevêque sur le siège de Cantorbéry fut Bancroft (2). Digne héritier de Cranmer, ce prélat se fit distinguer par son zèle ardent pour la persécution. Voici un fait irrécusable qui le cloue à jamais à la liste des oppresseurs de la liberté religieuse.

Le 12 mars 1605, il expédiait à ses suffragants, au nom du roi, une circulaire longue et détaillée. Après y avoir rappelé les dispositions prises précédemment contre les puritains, dont ils doivent purger leurs diocèses, le métropolitain parle des catholiques. « Sa très-excellente Majesté, dit-il, à la grande admiration de tous ceux qui l'ont entendue, a déclaré d'une manière précise, frappante et

(1) Voir Lingard, II, p. 559.

(2) Le successeur immédiat de Parker fut Grindal, auquel son indulgence pour les doctrines puritaines fut fatale, puis-que la reine le suspendit de ses fonctions. A Grindal succéda Whitgift, connu par sa science et son habileté. C'est après lui que Bancroft monta sur le siège de Cantorbéry.

bien arrêtée, ses intentions touchant les procédés qu'elle désire que l'on mette en usage contre les catholiques récusants. Elle désire vivement de délivrer son royaume de ces ennemis pestiférés, aussi bien que des précédents. Dans ce dessein, Sa Majesté a conféré mûrement et en secret avec les membres de son très-honorable conseil privé et avec des juges. Elle attend également que nous, qui sommes évêques, nous n'apporterons aucune négligence dans l'accomplissement de nos devoirs, et que nous ferons tout ce qui est en nous pour avancer et accomplir le dessein si loyal et si religieux de Sa Majesté. C'est pourquoi, comme ma charge m'y oblige, et non sans avoir longuement et sagement délibéré, je recommande à votre excellente Seigneurie, comme je l'ai fait à vos autres frères, de veiller à ce que les prescriptions suivantes soient exactement observées. »

Ainsi donc le premier prélat d'Angleterre s'associe aux mesures persécutrices du monarque, et il le fait après *avoir longuement délibéré*, c'est-à-dire avec calme et à froid. Il veut même que tous ses suffragants s'animent d'un beau zèle *pour accomplir le dessein si loyal et si religieux de Sa Majesté*. Certainement Dioclétien ne trouva pas des fonctionnaires plus actifs et plus dévoués, avec cette différence que les agents de l'empereur romain étaient des hommes privés des lumières de la foi, et que, ici, nous nous trouvons en présence

d'un prétendu évêque qui, s'il a conscience de sa mission, devrait être l'apôtre de la charité et de la paix.

Mais quelles étaient ces prescriptions ?

Bancroft en énumère six. Par la première, il recommande à ses suffragants de rechercher eux-mêmes les récusants. Dans la seconde, il exhorte fortement les mêmes prélats à rechercher surtout les récusants qui s'efforcent de séduire les autres. La troisième rappelle que, d'après le canon 76, c'est aux évêques à travailler à persuader les catholiques. La quatrième rappelle le canon 65 qui ordonne de dénoncer comme excommunié dans l'église cathédrale celui qui, étant déjà excommunié dans sa paroisse, repousserait les instructions qu'on voudrait lui donner. La cinquième rappelle que les noms de tous les excommuniés doivent, après un délai de 40 jours, être transmis à la chancellerie. Enfin, la sixième prescription donne à ces règlements leur sanction pénale. Il y est déclaré que tous ces excommuniés, après les 40 jours de délai, seront frappés de la sentence de *excommunicato capiendo*; d'où suivent la confiscation et l'emprisonnement, ainsi que la mise hors la protection du roi et l'incapacité à recouvrer les dettes, rentes, etc.

En terminant sa lettre, l'archevêque de Cantorbéry, comme si sa conscience n'était pas satisfaite, s'efforce de surexciter le zèle de ses suffragants

par des reproches. « C'est leur négligence à eux tous, dit-il, qui fait que les *imposteurs* ne sont pas recherchés comme ils devraient l'être. »

Un pareil document, en des termes si précis et en une matière si importante, ne pouvait point passer inaperçu. De tels ordres, tombant de si haut, devaient être accomplis. Peu de temps après, en effet, le clergé se réunissait en convocation, et il s'associait pleinement aux colères du pouvoir; il formulait contre les catholiques récusants un canon tout empreint de l'esprit de Bancroft. Ce canon se termine ainsi : « L'évêque, à son tour, présentera tous ces noms (des récusants) à l'archevêque dans six semaines, et l'archevêque à Sa Majesté dans les six semaines encore qui suivront la réception de ces déclarations. »

Mais tout cela ne devait pas rester à l'état de lettre morte. Dès que le roi se vit soutenu par le clergé, il se crut tout-puissant pour anéantir les dissidences religieuses et il se jeta sans pitié dans la persécution sanglante. A lui sans doute la première responsabilité de l'immolation d'innocentes victimes; mais l'archevêque Bancroft, et avec lui son Église, n'était-il pour rien dans ces sévérités non moins injustes que cruelles? Oui, quoi qu'elle en ait et quoi qu'elle en dise, l'Église anglicane a trempé ses mains dans le sang de Jean Sugar, de Robert Grisold et de tant d'autres glorieux martyrs. Que nous sommes loin de la liberté religieuse!

Parlons de Laud. Le système politique de cet archevêque est connu. On sait que l'OBÉISSANCE ABSOLUE envers le roi y joue le principal rôle. C'est à cette doctrine, qui devait lui être si fatale ainsi qu'à son maître, qu'il subordonna toute sa conduite. De-là tant d'actes sévères auxquels il consentit, tant de condamnations capitales auxquelles il eut la première part. Quelle fut cependant sa coopération dans les persécutions qui furent exercées en particulier contre les catholiques ? C'est triste à dire : soupçonné, accusé même de vouloir rétablir l'ancienne foi, quoique rien ne pût légitimer un tel soupçon ou une accusation pareille, Laud sacrifia les catholiques à cette chimère ; il les poursuivit avec vigueur pour se donner l'air d'anti-papiste. Pauvre ressource qui ne le justifia point aux yeux des puritains et qui ne le sauva pas de l'échafaud.

Jusqu'à quel point les successeurs de Laud sur le siège métropolitain héritèrent de ce fanatisme aveugle qui poursuivait sans relâche les catholiques, c'est ce que nous ignorons ; mais ce que nous savons bien, c'est que les partisans de l'Église établie continuèrent le même système d'intolérance, sans que le haut clergé y opposât jamais son veto (1).

(1) Malgré son caractère si léger, Charles II, après sa restauration, aurait voulu être fidèle à la déclaration de Bréda ; mais son bon vouloir vint échouer contre les passions ame-

Ne poussons pas plus loin ces investigations. Ce simple aperçu suffit pour établir la participation plus ou moins directe de l'Église anglicane à toutes les mesures oppressives et aux persécutions les plus révoltantes.

Blackstone nous a dit que *les libertés religieuses furent pleinement établies*, en Angleterre, lors de la réformation. L'histoire vraie renverse entièrement cette assertion mensongère. L'Anglicanisme n'a pas apporté aux âmes la liberté, mais l'oppression et l'asservissement ; il a même prêté sa main aux plus odieux persécuteurs.

Quant aux libertés civiles et politiques, il n'a pas eu à les établir ; à l'époque de sa naissance, elles existaient, fortes et vivaces, du moins en ce qu'elles ont de fondamental. L'Église catholique avait octroyé ces bienfaits au pays depuis dix siècles.

Le perfectionnement de la Constitution, dans les temps modernes, ne lui doit rien non plus. Le Parlement a fait son œuvre sous sa propre inspiration. Quand on parle du bill qui a condamné et

tées de l'anglicanisme. Le parlement lui imposa l'acte de *Test*, et il eut le triste courage de le signer. C'était là une faute ; ce bill allait amener nécessairement de nombreuses démissions dans les hautes fonctions publiques, et priver son propre frère, le duc d'York, de toutes ses charges et dignités. Une plus laide tache souille son nom : faible et injuste, il versa le sang catholique. L'infémal complot de Titus Oates sera l'éternelle honte de son règne.

défendu à jamais la traite des esclaves noirs, on cite avec respect le nom de Wilberforce. Quand on rappelle l'*Acte d'émancipation*, c'est le grand O'Connell qui se présente immédiatement à l'esprit. Parle-t-on de la réforme dans le domaine des élections, on l'appelle clairement la réforme de lord J. Russell. Mais où sont les bills, ayant pour objet un progrès sérieux et réel, qui portent l'estampille du banc des évêques ? Y en a-t-il un seul ?

CHAPITRE IV

LES ÉCONOMISTES.

I. Fiers de leur Constitution, dans laquelle ils trouvent la garantie de toutes les libertés, les Anglais se glorifient avec non moins d'orgueil de l'état prospère et florissant de leur pays. Leur riche agriculture, leur vaste commerce, leur industrie cyclopéenne, leurs nombreux et hardis chemins de fer, leurs innombrables canaux, leurs mines fécondes, leur armée de vaisseaux de tout genre et leurs colonies dans les cinq parties du globe sont pour eux des objets d'admiration constante, et à la vue de ce merveilleux spectacle, ils se proclament le premier peuple de l'univers.

Ceci ne saurait surprendre; avec moins de titres d'autres nations revendiquent la même gloire.

Mais ce qui est étrange, à bien des points de vue, c'est que les Anglais se plaisent à attribuer leur prospérité inouïe à la réforme. Macaulay tout particulièrement a reproduit et soutenu cette opinion. Il a même élevé sa thèse à la hauteur d'un principe général : pour lui, partout où le protestantisme a posé le pied, il y a apporté la lumière, la liberté, la richesse, en un mot la civilisation, et au contraire, pendant les trois derniers siècles, arrêter le développement de l'esprit humain a été le principal objet de l'Église romaine.

Cette prospérité colossale de leur pays n'a pas seulement ébloui les Anglais; sur le continent même elle a trouvé des admirateurs passionnés, qui, eux aussi, ont fait entendre un hymne en l'honneur de la réforme. Sans parler des autres nations, en France (1), M. Guizot a plus d'une fois touché à ce sujet, et il ne l'a pas traité autrement que son confrère d'outre-Manche. Cet illustre protestant toutefois a su rendre hommage au catholicisme pour les nombreux et grands bienfaits qu'il a répandus sur la société européenne. Un

(1) L'Italie, à elle seule, a vu plusieurs écrivains, en haine de Rome, célébrer la grandeur de l'Angleterre et par contre la décadence et l'avitissement de leur propre nation. A la tête de ces auteurs anti-catholiques s'est placé V. Gioberti, qui a proclamé que « l'Angleterre est un vif exemple de cette omnipotence sociale qu'une civilisation avancée donne aux peuples et à leurs chefs » (*Gesuita moderno*, vol. III). D'autre part, à l'en croire, la religion s'identifie avec la civilisation. D'où il suit évidemment que l'Angleterre a une religion vraie

autre écrivain, disciple également du protestantisme, n'a pas eu le même souci. Tout entier à sa haine de sectaire, il a écrit un gros ouvrage où, comparant les nations catholiques et les nations protestantes, sous le triple rapport du bien-être, des lumières et de la moralité (1), il donne naturellement le prix à celles-ci. L'Angleterre surtout le fascine, et à ce point que, y voyant à peine les taches qui la souillent, il ose dire « qu'en général *le mal*, qui fait l'exception, *y est apporté par le catholicisme*, tandis que le bien qui fait la règle vient des protestants (2) ». Sa conclusion, du reste, est claire : la foi protestante ayant enfanté une société si parfaite, la religion anglicane est certainement la véritable Église, tandis que la religion catholique est celle du mensonge.

II. Cette grave question de la fortune et du bien-être des nations protestantes comparativement aux

et divine, tandis que Rome, qui est tant en arrière en fait de civilisation moderne, a une religion fautive et humaine. Quoiqu'elle sorte de sa théorie, Gioberti n'a pas tiré cette conséquence; mais cette conséquence, que le trop fameux auteur du *Jésuite moderne* n'a pas osé tirer, un professeur de littérature italienne, à Londres, a eu l'audace de l'affirmer et d'y ajouter même le vœu de voir l'établissement, en Italie, du protestantisme sur les ruines de l'Église romaine. (Voir *Considerazioni* et *Il veggente in solitudine*, par Gabriel Rossetti.)

(1) *Les nations catholiques et les nations protestantes comparées sous le triple rapport du bien-être, des lumières et de la moralité*, par Napoléon Roussel. Paris, 1854, 2 vol.

(2) *Id.*, *ibid.*, vol. II, p. 120.

nations catholiques est une question d'actualité. Elle porte réellement la marque d'un siècle utilitaire et positiviste. Qu'ils sont nombreux les hommes qui, ayant perdu le sens du surnaturel, se laissent prendre au mirage décevant de la civilisation matérielle des peuples nés de la réforme! Il ne faut pas croire toutefois qu'on ait permis à l'erreur de parler toute seule et de publier sa victoire. De nombreux écrivains catholiques ont relevé le gant, et ils l'ont fait d'une manière triomphante (1). Juges

(1) Parmi ces écrivains, un certain nombre n'ont traité cette question que d'une manière incidente, comme Raggio de Chiavari (*Roma, Discorsi due*, 1848), Carlo-Maria Curci (*Una divinazione sulle tre ultime opere* di V. Gioberti, 1849), le R. P. Perronne (*le Protestantisme et la règle de foi*, vol. 1, p. 31), Mgr. Dechamps (*la Démonstration catholique*, p. 391) et Mgr. Spalding (vol. 1, p. 447 et *Miscellanea*, p. 494); mais certains autres auteurs s'en sont occupés d'une manière plus approfondie et ont envisagé le sujet sous toutes ses faces. Ce sont, par exemple: M. l'abbé Margotti dans son livre *Rome et Londres*, ouvrage très-concluant en faveur de la ville des papes; Mgr. Aug. Nicolas dans le second volume: *Du Protestantisme et de toutes les hérésies...* (liv. III, p. 119); M. l'abbé Martin dans son excellent écrit: *De l'avenir du Protestantisme et du Catholicisme.....* (liv. IV et suiv.); l'abbé Jacques Balmès qui, en analysant un à un les éléments de notre civilisation moderne, a montré admirablement la grande part que l'Église a dans ces conquêtes (*le Protestantisme comparé au Catholicisme...*); M. Charles Périn dans son ouvrage: *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, où l'on reconnaît un économiste érudit, consciencieux, plein d'idées larges et animé des plus nobles sentiments; M. le baron de Haulleville enfin, dans un livre qui a obtenu l'approbation et les éloges de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines (*De l'avenir des peuples catholiques*).

impartiaux, ils ont accepté de la thèse dont nous parlons tout ce qu'il peut y avoir de vrai; mais ils n'ont pas eu de peine à la renverser dans son ensemble.

Nous n'avons pas la prétention de refaire ce qui a été si bien accompli par tous ces grands écrivains. A la lumière de leurs travaux, nous allons simplement esquisser ce vaste sujet. Et nous disons tout de suite : La question, telle qu'elle est posée par les partisans de la réforme, est fautive : premièrement, comme thèse générale; en second lieu, dans son application particulière à l'Angleterre.

III. La guerre faite au catholicisme, au nom des intérêts terrestres, est vieille déjà; son origine date du commencement même de l'Église. Aux yeux des païens, c'était une bien misérable religion que celle qui avait pris naissance dans un pays pauvre, qui avait été annoncée par quelques pêcheurs d'un lac inconnu et dont les adeptes appartenaient en masse à la vile multitude. A ce mépris profond pour une secte formée de gens de peu, les Romains ajoutèrent une accusation des plus insensées. Convaincus que leurs divinités ne pouvaient les rendre malheureux, ils imputèrent aux disciples du Crucifié les maux de toute espèce qu'on vit fondre sur l'empire, tels que disettes, tremblements de terre, pestes et invasions sanglantes.

Évidemment, une pareille accusation était une absurdité, mais une absurdité qui pouvait avoir les résultats les plus funestes. Aussi, soit pour l'honneur de la sainte Église, soit pour écarter de ses enfants le glaive de la persécution, plusieurs Pères se crurent-ils obligés de combattre ces préjugés. De leur nombre furent saint Cyprien et Paul Orose. Le grand évêque d'Hippone lui-même descendit dans l'arène; et c'est à cette circonstance que nous devons son traité *De Civitate Dei*, immortel chef-d'œuvre d'histoire et de philosophie.

La question qui s'agitait, jadis, entre saint Augustin et les tenants du paganisme, est la même qui, de nos jours, quoique sous une autre forme, s'agite entre les protestants et les catholiques. Privés du sens de la foi et entièrement esclaves de leurs appétits charnels, les Romains jugeaient de la religion par la somme de bonheur terrestre qu'elle pouvait donner. De-là leur attachement si fort pour leurs Dieux et leur souveraine répulsion pour la religion de Jésus de Nazareth. Ainsi, dans une certaine mesure, des protestants: ayant répudié ou du moins profondément obscurci les grands principes chrétiens du renoncement, de la pauvreté et de la pénitence, ils ont tourné leur esprit et leur cœur à l'amour du bien-être et partant des richesses. D'un désir véhément à l'action le pas est bien court; les adeptes de la réforme l'ont fait, et comme en général ils ont réussi, ils ont d'abord

établi une équation entre ces deux termes, bien-être et religion, pour en conclure ensuite la supériorité de leurs doctrines sur celles de l'Église romaine.

Que le christianisme bien compris et pratiqué avec intelligence fasse la prospérité et la grandeur des peuples, en leur ouvrant la voie de tous les progrès légitimes, c'est là un fait d'observation que révèle son histoire dix-neuf fois séculaire. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les nations qui ont accepté l'Évangile et les pays où cette *Bonne Nouvelle* n'est pas encore connue; le contraste est saisissant. Là, éclate la vie dans ce qu'elle a de plus haut; ici, s'accusent l'inertie, l'abaissement et l'impuissance. Chez les peuples chrétiens se manifestent constamment, à l'état de forces sociales, les grands principes de justice, de liberté morale, de sentiment religieux, de charité et de dévouement; chez eux la science est honorée, recherchée, cultivée avec amour. Pour les peuples infidèles, ils ignorent ces biens supérieurs ou ne les connaissent que dans une mesure restreinte; leur activité et leur intelligence roulent principalement dans le cercle des intérêts matériels. Mais encore même dans cet ordre des choses inférieures, sur le simple terrain de l'industrie et du commerce, la prépondérance appartient aux nations chrétiennes, les lumières de l'Évangile et les vertus qu'il inspire, leur ayant fait des habi-

tudes de travail et une ampleur de vues qui ne peuvent naître en dehors du rayonnement de la Croix. Ce phénomène est plus éclatant que le jour. L'Europe seule en est la preuve manifeste. Ainsi, pour le dire en passant, se confirme dans un sens large, la parole de saint Paul : *Pietas ad omnia utilis est*. Nous n'avons pas présentement à expliquer ce grand fait, qui, d'ailleurs, a sa raison d'être; nous nous contentons de le constater. Mais conclure de là qu'une plus grande somme de cette prospérité temporelle est, à elle seule, une démonstration de la supériorité d'une communion chrétienne sur une autre, c'est un sophisme grossier.

IV. Et d'abord nous n'acceptons que sous bénéfice d'inventaire ce privilège que revendiquent avec orgueil les nations protestantes. Considérées sans doute d'un coup-d'œil superficiel, elles présentent extérieurement plus de traits brillants de ce qu'on appelle la civilisation moderne. Mais est-ce bien là la vérité, toute la vérité? Est-ce donc que la France et la Belgique ne doivent compter pour rien dans une question semblable? Est-ce donc que le Canada, si admirablement fidèle à notre langue comme à notre religion, ne figure pas avec honneur parmi les nations prospères (1)? Est-ce

(1) M. de Tocqueville, paraît-il, aurait affirmé qu'au Canada les grandes affaires et les principales boutiques dans les villes sont aux mains des protestants. Mais, ainsi que le fait justement observer M. le baron de Haulleville, quand l'auteur de *la Démocratie en Amérique* « voyageait dans les États de

donc qu'aux États-Unis les catholiques ne se montrent pas partout aux premiers rangs, non-seulement dans la Louisiane, à Baltimore, à Boston, à New-Yorck, mais encore dans les États de l'Ouest (1)? On parle sans cesse de l'Allemagne protestante comme d'un pays éminemment progressif, et l'on se plaît à l'opposer à l'Autriche. Mais est-ce avec juste raison? « En Prusse, la citadelle du luthéranisme, dit M. le baron de Haulleville, ce sont précisément les provinces catholiques qui sont les plus riches, sinon les seules riches : la province Rhénane, la Westphalie, la Silésie. Les provinces protestantes, ajoute le même auteur, la Prusse, la Poméranie, le Brandebourg.... sont les plus pauvres, et dans la province de Prusse

l'Union (vers 1830), l'émancipation des anciennes populations catholiques du joug des puritains et des autres *libéraux* anglais était récente, et l'immigration nouvelle des Irlandais et des catholiques français et allemands n'avait pas encore produit ses fruits. » (*De l'avenir des peuples catholiques*, p. 104.)

(1) Nous appelons l'attention du lecteur sur les paroles suivantes : « L'Amérique est la contrée la plus démocratique de la terre, et c'est en même temps le pays où, suivant des rapports dignes de foi, la religion catholique fait le plus de progrès.... Nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts : les uns sortant du christianisme, et les autres entrant dans le sein de l'Église romaine. » (*Démocratie en Amérique*, par de Tocqueville, t. II, p. 30, 13^e édition.) Comme confirmation de ces paroles, nous rappellerons un simple fait : c'est en 1790 qu'a été institué aux États-Unis le premier évêque, Mgr. Carroll. Aujourd'hui on y compte sept archevêques et trente-six évêques.

protestante, c'est précisément le district catholique d'Ermland qui est le seul riche (1). »

Donc, le fait n'est pas en parfait accord avec la thèse favorite de Macaulay, de M. Guizot et de leurs disciples.

Admettons toutefois que les nations protestantes ont, en certains lieux, cultivé le sol de manière à lui faire donner des produits plus considérables; qu'elles ont mis mieux à profit, dans l'intérêt de l'industrie et du commerce, les grandes découvertes de la science; qu'elles ont raffiné l'art de faire fortune par l'agiotage; qu'elles ont, en un mot, poursuivi avec plus d'ardeur et réalisé avec plus de succès le système utilitaire, est-ce que tout cela, demanderons-nous, a une valeur entièrement réelle? N'y a-t-il pas là un éclat trompeur? Creusons cette surface brillante, et nous trouverons la vérité.

V. Une première observation nous frappe. On nous paraît donner au mot *bien-être* un sens excessivement restreint; compris dans toute son étendue et sous son véritable jour, il est à l'avantage du catholicisme. Et, en effet, si les nations protestantes semblent, comme on l'affirme, l'emporter par la possession des biens terrestres, les peuples catholiques ne l'emportent-ils pas par

(1) *De l'avenir des peuples catholiques*, par le baron de Haulleville, p. 100.

ces qualités et ces biens d'un ordre supérieur qui font la grandeur, la gloire et le charme de la vie? On parle de richesses publiques; mais la santé des masses, la moralité, la vigueur de l'esprit, les idées saines, la probité, les vertus sociales et chrétiennes, l'amour des arts, les vraies jouissances de l'âme, est-ce que toutes ces richesses n'entrent pour rien dans le bien-être des peuples? Et sous tous ces rapports est-ce que la race latine a quelque chose à envier à la race saxonne (1)? N'est-il pas avéré, au contraire, que les pays protestants ont profondément altéré ces biens qui se perpétuent encore sur les vieilles terres catholiques?

D'ailleurs sont-elles réellement pauvres les nations ainsi désignées, parce qu'elles ont moins d'usines, de bateaux à vapeur, de denrées coloniales, de magasins brillants, de cabarets, de lignes télégraphiques, moins de chemins de fer? Mais chez elles la modération des riches, la patience chrétienne des pauvres, les besoins moins vifs et plus restreints, la production plus généralement utile et beaucoup d'autres biens de ce genre répandent partout une certaine aisance de vie qui fait qu'elles n'ont presque jamais d'indigents (2).

(1) Pour s'édifier sur ce sujet, voir le *Voyage au pays des milliards*.

(2) Voici, à ce sujet, un fait significatif qui est rapporté par M. l'abbé Martin, envers qui, nous le disons avec reconnaissance, nous sommes débiteur pour une partie de la thèse

Et quant aux nations protestantes, regorgeant de bien-être matériel sont-elles vraiment riches? Mais pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que la fortune fût aux mains de tous, ce qui n'est pas et ne saurait être. Aujourd'hui, comme au temps du paganisme, surtout dans les pays où l'on se précipite avec une ardeur frénétique vers la possession de la richesse, les masses travaillent pour un petit nombre; la production est au profit de la minorité: « *Vivit paucis humanum genus* ». Certes loin de nous la pensée de faire la guerre au capital intelligent et honnête; nous le croyons nécessaire dans l'intérêt commun. L'égalité des fortunes, d'autre part, est à nos yeux la plus absurde des théories, et malheur aux peuples qui voudraient la traduire en pratique! Mais, ici, nous constatons seulement un fait visible, fait dont notre foi explique le mystère et qu'elle nous rend ainsi acceptable, mais fait qui se pose comme un problème effrayant pour ceux qui ne recherchent et ne glorifient que l'or et l'argent. Cela dit, ne pourrions-nous pas ajouter, sans passer les bornes de

que nous développons en ce moment. « Le Valais, dit-il, est réputé un des pays les plus pauvres de la Suisse. Eh bien! toutes les conférences de S. Vincent de Paul de la Suisse romande, s'étant réunies à Saint-Maurice, les conférences Valaisiennes ont déclaré qu'elles ne savaient à quoi employer leurs ressources et leur temps, attendu qu'elles n'avaient point de pauvres. » L'auteur ajoute fort à propos: « En pourrait-on dire autant à Berne ou à Genève? » (*De l'avenir du protestantisme*, p. 197.)

la vérité et de la justice, que, dans bien des cas, ce monument de prospérité matérielle ne se bâtit qu'à la condition de l'ignorance, de la dégradation et de la misère du peuple ?

M. l'abbé Martin nous paraît donc exprimer une grande vérité, lorsque, à propos du sujet qui nous occupe, il dit en forme de conclusion : « On est assez riche, malgré les apparences de la pauvreté, là où tout le monde peut vivre, et l'on est bien pauvre, malgré les apparences de la richesse, là où les multitudes meurent de faim (1). »

Après tout, à quoi bon la fortune si elle ne donne pas le bonheur ? Or, peut-on raisonnablement soutenir que ces conquêtes de la matière, quelque prodigieuses qu'elles soient, assurent aux peuples une vraie félicité ? Nous ne posons pas la question au point de vue religieux ; mais humainement ces biens terrestres arrivent-ils à satisfaire les aspirations des nations qui les ont acquis ? Il y a lieu d'en douter. Que les hommes de la richesse se trouvent heureux au sein de leurs possessions, on peut l'admettre à la rigueur, quoiqu'il ne faille pas oublier que le *Vanitas vanitatum*, ce cri du désenchantement, se répète d'âge en âge, depuis Salomon, surtout dans les demeures opulentes. Mais ce n'est là qu'un côté du problème. En face des possesseurs se trouve la masse, le peuple. Or, quelles jouissances les hommes de durs

(1) *De l'avenir du protestantisme*, p. 198.

travaux, et c'est le grand nombre, peuvent-ils trouver dans un bien-être qu'ils ne partagent pas ? Hélas ! la vue des richesses et des plaisirs dont celles-ci sont la source ne servent qu'à exciter leurs propres convoitises, et à accroître par conséquent leur infortune ; car ces besoins factices, ils ne peuvent et n'espèrent pas les satisfaire. Quel supplice pour ces déshérités qu'une telle impuissance en face d'un spectacle si enivrant, surtout en des temps où les vérités ont été diminuées parmi les enfants des hommes, en des jours où l'on a ravi au cœur du pauvre peuple, avec les notions du bien et du mal, jusqu'aux consolations et aux espérances de la foi. Heureuses, s'écrient les protestants avec toute une école d'économistes, heureuses les nations qui regorgent d'or, d'argent, de richesses ! Pour nous, nous redirons le cri que David tirait de sa grande âme, après avoir fait le tableau d'un peuple saturé de prospérités temporelles : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus* (1).

VI. Mais arrivons à la question principale.

Certains économistes protestants veulent voir, dans l'état prospère des pays qui ont accepté la réforme, le sceau divin de leur foi religieuse. Une telle prétention est-elle admissible ?

Avant de répondre nous ferons trois remarques pour mieux préciser la question.

(1) Ps. CXLIII, v. 15.

La première est qu'il ne s'agit pas, en comparant les nations protestantes avec les nations catholiques, de peuples différant du tout au tout. C'est tout simplement une question du plus au moins.

Nous remarquerons, en second lieu, que le problème ne peut porter sur tous les éléments de la civilisation moderne, mais qu'il doit être restreint à ce point principal : la prospérité matérielle ; car le catholicisme, livré à lui-même, sait aussi bien que le protestantisme donner au peuple les vraies libertés civiles et politiques, et, mieux que lui, développer les sentiments de justice, de responsabilité, d'honneur, encourager le progrès des sciences et féconder les arts. N'est-ce pas l'Église catholique qui a fait l'Europe ?

La troisième remarque est digne d'une attention particulière. La question telle qu'on la présente est censée se débattre entre des chrétiens qui admettent au moins la Bible comme livre sacré et la divinité de Jésus-Christ. Un philosophe déiste peut faire le procès au christianisme en général ; mais il ne saurait être reçu à se faire juge entre deux sociétés chrétiennes opposées, puisqu'il ne croit pas même à l'existence d'une révélation surnaturelle. Seuls, des chrétiens peuvent légitimement discuter entre eux le problème ; et en réalité les prôneurs de la thèse que nous avons annoncée sont inféodés au protestantisme (1).

(1) Nous limitons la thèse au terrain sur lequel roule notre

Ces observations posées, la question se réduit à ces termes : En admettant, comme simple hypothèse, que *certaines* nations protestantes soient *un peu plus* favorisées, sous le rapport de la richesse, que *certaines* nations catholiques, peut-on déduire de ce fait, à la lumière des principes du christianisme, que les premières, à l'exclusion des autres, forment la véritable Église de Jésus-Christ ?

A la question ainsi précisée, nous répondons que rien dans la tradition chrétienne, comme dans l'Évangile, ne permet de soutenir l'affirmative.

La tradition a plusieurs sources : les Pères, les Conciles et les théologiens. Or, dans aucun de ces témoins des enseignements du passé on ne trouve la justification du système des économistes protestants.

Les Pères, dans leurs écrits, traitent souvent de l'Église. Ils exaltent l'unité et la pureté de sa doctrine, la vérité de ses miracles, l'héroïsme de ses martyrs, la vie sainte d'un grand nombre de ses enfants ; mais, nulle part, ils ne donnent comme une preuve de son origine céleste l'état prospère et florissant des peuples qui lui appartiennent.

livre, c'est-à-dire à la question religieuse posée entre les catholiques et les protestants. Pour la débattre avec les économistes positivistes, il faudrait l'envisager à un point de vue plus large ; elle se poserait alors entre le christianisme et le rationalisme. Voir, pour s'édifier à ce sujet, M. Charles Périn, *De la richesse des nations dans les sociétés chrétiennes.*

Les Conciles non plus ne présentèrent jamais la richesse nationale comme un critérium de la vérité religieuse. Dans ces augustes assemblées, les évêques s'efforçaient de faire pénétrer la lumière chez ceux qui voulaient altérer le dépôt de la foi. Pour atteindre ce but, ils citaient les traditions primitives, les enseignements des pontifes de Rome, l'autorité des saintes Écritures, mais en aucun temps il ne leur vint à l'esprit de reprocher aux hérétiques leur pauvreté pour les écraser et les confondre. Les hérétiques eux-mêmes, ceux du seizième siècle comme ceux des siècles antérieurs, ne songèrent pas davantage à argumenter de leur richesse pour se défendre et se proclamer le vrai peuple de Dieu.

Mais ce sont les théologiens qu'il faut entendre, à ce sujet. Catholiques et protestants, tous se posent cette question solennelle : A quels signes pouvons-nous distinguer la véritable Église de Jésus-Christ? Évidemment, c'est bien dans la réponse à une question semblable que devrait être indiqué le témoignage de la richesse matérielle, si ce signe a réellement une valeur. Or tous, en spécifiant ces signes ou *notes*, se taisent sur cette considération du bien-être temporel. Ils ne sont pas d'accord sur la nature de ces moyens de recherche et d'appréciation, mais ils s'abstiennent également de revendiquer en faveur de leur Église la prospérité dont jouissent les pays où elle règne.

La thèse donc que défendent avec une certaine jactance les économistes protestants n'a aucun fondement dans la tradition chrétienne. Elle est en effet récente, et à ce titre seul elle n'est pas acceptable. Mais, ajouterons-nous, pourquoi maître de l'Allemagne et de l'Angleterre depuis trois siècles, le protestantisme a-t-il attendu si tard pour octroyer à ses disciples les prospérités temporelles? Serait-ce parce que, de nos jours, il est arrivé par la loi de sa nature à l'évanouissement presque complet de son symbole? Mais alors la confusion totale des doctrines, la négation des vérités fondamentales du christianisme serait la cause de cet état prospère tant admiré? S'il en était réellement ainsi, on serait en droit de croire que, lorsque le protestantisme sera arrivé à n'être plus qu'une secte de rationalistes, les peuples qui auront le bonheur de vivre sous son empire seront parvenus au véritable paradis terrestre. Mais, dans ce cas, que sera devenue l'œuvre de Jésus-Christ? Où sera l'Église? Y en aura-t-il une?

Si la thèse chère aux économistes protestants n'a point pour elle la tradition chrétienne, elle ne peut non plus s'appuyer sur l'enseignement de l'Évangile.

L'adorable Sauveur a parlé souvent de ce bas-monde; pourrait-on indiquer un seul de ses discours où il ait dit : Les peuples qui accepteront ma doctrine seront les plus riches et les plus puis-

sants ; et c'est à ce signe manifeste qu'on devra les reconnaître comme étant bien à moi ? Ces paroles, ou d'autres semblables, ne sont jamais tombées de ses divines lèvres. Loin de là ; tout dans son enseignement et dans ses exemples tend à élever les esprits et les cœurs au-dessus des biens terrestres ; le renoncement, sous toutes les formes, tel est le trait dominant de sa loi et de sa vie (1).

Est-ce à dire cependant que Jésus-Christ condamne les peuples à la pauvreté et aux souffrances ? Non. Mais il a voulu que la richesse fût pour les sociétés comme pour ses disciples un moyen et non un but ; un moyen de parfaire leur destinée et non un but de jouissance grossière et de domination criminelle. Aussi l'Église, qui le continue, se fait-elle un devoir de répandre ses bénédictions sur les merveilleuses découvertes du génie industriel ; mais en subordonnant toujours ces conquêtes sur la matière à l'ordre moral, ici-

(1) « J'ai entendu, à Londres, une très-belle réponse faite par un anglais récemment converti au catholicisme, à un très-chaud sectateur de la religion anglicane. Ce dernier argumentait souvent, en lui montrant les nations catholiques moins riches que les protestantes, voulant tirer de là une attaque contre notre sainte religion. Après l'avoir laissé pérorer tout à son aise, le bon catholique finit par répondre avec beaucoup de calme : A votre tribunal, Monsieur, le riche gourmand eût été jugé digne d'entrer en paradis et le pauvre Lazare eût été condamné à l'enfer. Étudiez l'Évangile, et vous verrez que le Seigneur Dieu en juge tout autrement. L'anglican ne sut que répliquer et se tut. » Margotti, *Rome et Londres*, p. 72.

bas, et, dans l'avenir, à la destinée immortelle de l'homme. Que les nations cherchent d'abord *le royaume de Dieu*, comme l'a dit le divin Maître, et elle ne cessera d'applaudir à leurs prospérités et à leurs progrès.

De ces considérations nous sommes en droit de conclure, que c'est une erreur grave que de vouloir faire de la richesse nationale une pierre de touche pour juger les deux Églises rivales, l'Église romaine et l'Église protestante, et décider, d'après ce fait, la supériorité de l'une sur l'autre. Cette conclusion s'impose à tout esprit qui a conservé le sens chrétien.

Du reste, qu'on nous permette de le dire (car, encore une fois, nous discutons avec des hommes qui sont censés admettre la divinité de Jésus-Christ et son saint Évangile), exalter la réforme par l'étalage éblouissant de la prospérité des nations qui l'ont acceptée, et chercher ainsi, consciencieusement ou non, à attirer au protestantisme les enfants de l'Église romaine, c'est tout simplement renouveler une tentation satanique, vieille de dix-neuf siècles, mais à jamais flétrie par le Souverain juge.

Un jour le diable transporta le divin Maître sur une montagne très-haute, et lui montrant tous les royaumes du monde et la gloire qui les accompagne, il lui dit : *Je vous donnerai toutes ces choses, si en vous prosternant vous m'adorez.*

Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan ; car il est écrit ; vous adorerez le Seigneur, votre Dieu, et vous servirez lui seul (1). » Voilà la tentation ; en voilà aussi la défaite.

VII. Considérée d'une manière générale, la théorie religieuse qu'on veut baser sur la richesse des nations protestantes est fautive et n'a point pour elle la tradition chrétienne, ni l'enseignement évangélique ; appliquée en particulier à l'Angleterre, elle répugne à l'état réel des choses dans ce pays. On a dit : Voyez comme *ce* peuple est riche et puissant ; et nous, montrant, comme s'exprime le proverbe, le revers de la médaille, nous disons : Voyez comme *le* peuple, en Angleterre, est pauvre, dégradé et misérable. En tous cas, ce n'est pas l'Église qui a été la cause de la prospérité de *ce* peuple ; mais elle pourrait bien avoir contribué à la misère *du* peuple.

L'Angleterre, nous n'avons pas de peine à le redire, est une nation grande, prospère et florissante. Ses nombreuses manufactures sont réellement des créations merveilleuses. Son commerce, s'étendant aux cinq parties du monde, n'a, pour ainsi parler, pas de limites. Doués d'une activité ferme et incessante, ses enfants ne craignent pas de parcourir la terre entière pour l'exploiter ou y chercher des débouchés aux produits multiples de

(1) S. Matth., IV, 8-11.

la mère-patrie. Reine des mers, elle couvre l'Océan de ses navires. Comme Charles-Quint, elle peut dire que le soleil ne se couche jamais sur ses États. Et cependant, à côté de cette puissance colossale et de cette imposante grandeur, quelle est, sur son propre sol, la condition sociale du peuple ? Semblable au vieil empire romain, elle a fait peser sa domination sur le monde entier ; mais comme le peuple-roi, n'a-t-elle pas aussi conquis cette position par des moyens peu avouables ? Pour s'exhausser sur ce haut piédestal, d'où elle paraît écraser de grands peuples jaloux de sa gloire, n'a-t-elle pas, à l'exemple de la Rome antique, fait servir ses enfants de marche-pied. Elle a d'immenses richesses ; mais son or ne l'a-t-elle pas tiré des veines de ses ouvriers des villes et des champs, sans améliorer leur position ? En un mot, tout en se donnant à l'extérieur un lustre incomparable, a-t-elle élevé la condition du peuple, de ceux-là même qui ont été l'instrument de sa grandeur ?

L'Angleterre est vraiment un magnifique empire ; cependant tout l'éclat de sa puissance ne peut voiler ses misères et ses hontes. Il faudrait vouloir s'aveugler soi-même pour ne pas voir qu'elle est par excellence le pays des contrastes. C'est là le caractère saillant qui frappe toujours l'œil de quiconque la visite : des fortunes fabuleuses et une misère sordide ; les derniers raffinements du luxe et le dénûment le plus complet ; des hommes rou-

lant dans des équipages splendides et à côté d'eux des gens à demi nus, quand ils ne sont pas couverts d'habits ridicules; les uns logés dans des palais qui regorgent des plus belles productions de l'industrie et des beaux-arts, les autres végétant dans des taudis immondes; les premiers s'asseyant chaque jour à des tables somptueuses, les seconds mourant de faim; tels sont les principaux traits du contraste lamentable qu'offre, en Angleterre, l'état social.

Jusqu'où s'étend le paupérisme qui couvre tout ce pays, on ne saurait le dire exactement. Bien des investigations ont été faites, soit sous forme d'enquêtes administratives, soit par l'initiative personnelle d'économistes humanitaires; mais jamais on n'a pu mesurer l'étendue, la largeur et la profondeur de cet océan infect. On a dressé des listes des pauvres à secourir; les plaies intimes de leur misère n'ont pu être entièrement connues. Une seule chose est certaine, c'est que « *la misère grandit avec la grandeur même de l'Angleterre* (1) ». Mais le paupérisme ne va pas seul; il a presque toujours pour compagne la plus affreuse dégradation. Écoutons un instant quelques publicistes anglais (2).

(1) M. Pashley, *Poor law...*, p. 188.

(2) Nous aurions pu citer MM. Léon Faucher, E. Rendu et N. Lemire, qui ont parfaitement étudié ce problème du paupérisme et de la dégradation en Angleterre; mais ces auteurs, étant français, pourraient paraître suspects de partialité.

« Dans toutes nos grandes villes, dit M. Kay, et particulièrement dans les villes où s'exerce l'industrie manufacturière, il y a, sous les maisons des petits commerçants et des artisans, un grand nombre de caves qui sont habitées par des masses de pauvres. Chacune de ces caves-maisons contient au plus deux pièces, et très-souvent, habituellement même, dans beaucoup de villes, une seule pièce... C'est une chose assez ordinaire que deux, trois et quelquefois quatre familles, vivent et dorment ensemble dans ces caves... sans distinction ni séparation quelconque pour les familles et pour les sexes... C'est pire que des chevaux dans une écurie (1). »

Ce dénûment des caves et l'immoralité qui s'ensuit se retrouvent dans les quartiers habités par les classes ouvrières. « Les habitations des pauvres, dans les rues retirées et dans les allées de nos villes, dit encore l'auteur cité, sont aussi misérables qu'abjectes. Les enquêtes faites en 1849, durant l'épidémie du choléra, celles faites récemment par la mission de la Cité, par les correspondants du *Morning-Chronicle* et par des particuliers, nous ont révélé un état de choses qui déshonore-

C'est pourquoi nous préférons faire nos emprunts aux publicistes indigènes. Sous leur plume, la vérité n'aura que plus de force; on sait combien il en coûte à l'orgueil national de dévoiler les misères de la blanche Albion.

(1) *The social condition and education of the people in England and Europe*, vol. I, p. 447-451.

rait un peuple de barbares... Même dans les villes manufacturières du nord, où les maisons de la classe ouvrière sont en général supérieures aux misérables demeures des pauvres dans les grandes villes du midi de l'Angleterre, là même, ces habitations sont en grande partie misérables. Un grand nombre n'ont souvent qu'une chambre à coucher pour toute la famille... Dans le Lancashire, magistrats, manufacturiers et ouvriers m'ont également affirmé que les conséquences morales de cet état de choses sont effroyables (1). »

« Le mal, continue plus loin M. Kay, ne fait que croître, et les choses vont de mal en pis. L'entassement et le mélange des sexes dans les chambres à coucher vont gagnant toujours, et produisent d'année en année de plus grands maux. L'adultère est ce qu'il y a de moindre dans la masse des crimes dont cette habitude est la source. Les magistrats, les ecclésiastiques, les médecins et les officiers des unions nous ont affirmé que les incestes, et d'autres crimes aussi énormes, deviennent de plus en plus communs parmi les classes pauvres (2). »

Ces tableaux, dont nous avons d'ailleurs retranché les teintes les plus vives, nous semblent tristement éloquents. Toutefois, à côté de cette immoralité repoussante, il y a bien d'autres vices : la dégradation appelle la dégradation. Aux turpi-

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 453.

(2) *Social condition...*, p. 474.

tudes du foyer de la famille s'ajoutent, sur une immense échelle, l'ivrognerie, l'infanticide et le plus grand de tous les maux sociaux, ainsi que s'expriment les Anglais.

« Les habitudes d'ivrognerie, dit M. Kay, envahissent la masse de nos ouvriers et prennent une extension inconnue auparavant dans notre pays. Les loisirs du dimanche et de bien des jours de la semaine se dépensent dans les maisons de plaisir.... Généralement parlant, les ouvriers n'ont pas d'autre récréation que la taverne, et la plupart du temps ils sont trop corrompus pour en désirer d'autres (1). »

Les infanticides également deviennent de plus en plus communs. « Il y a tout lieu de craindre, dit M. Pashley, que par suite de la dégradation et de la misère des classes les plus pauvres, l'infanticide ne soit devenu un mal général (2). » Et, chose horrible ! dans bien des cas, ce crime contre nature n'aurait eu pour mobile que la perspective de percevoir la prime qu'accordent certaines sociétés pour subvenir aux frais des funérailles. On voudrait douter d'un fait si monstrueux, mais il paraît que les preuves abondent, dans un rapport sur l'*État sanitaire des pauvres*, par M. Chadwick, autorité des plus compétentes sur la matière.

Parlerons-nous du plus grand de tous les maux

(1) *Id.*, vol. I, p. 232.

(2) *Pauperism*, p. 138.

sociaux ? Nous ne croyons pas devoir insister ; nous nous contenterons de rappeler que Londres renferme plus de cent mille femmes perdues (1).

En présence de tant de turpitudes et de dégradation, on comprend ces paroles indignées de l'auteur que nous avons plusieurs fois cité : « Je parle avec réflexion, quand je dis que je ne connais pas de spectacle aussi ignoble, et, s'il m'est permis de me servir d'une expression si forte, aussi horrible que les rues retirées et les faubourgs de nos villes anglaises et irlandaises, avec leur dégoûtante population ; ces troupes d'enfants à demi vêtus, sales, grossiers, jouant dans la fange des ruisseaux ; ces nombreux *palais du gin*, remplis de gens dont la figure et les mains attestent que leur chair est, pour ainsi parler, toute pénétrée de liqueurs fortes, seule consolation qui soit laissée à ces pauvres créatures ; ces malheureuses jeunes filles, que le manque de religion et d'éducation première a poussées au plus honteux et au plus misérable de tous les métiers. Allez, lecteurs, à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Preston, à Norwich, à Nottingham, à Yorck, à Chester, ou dans quelque autre de ces grandes villes manufacturières, et voyez si mes descriptions sont exagérées. Une promenade d'une heure dans l'une ou l'autre de ces villes suffira pour vous convaincre de

(1) M. Eug. Rendu, d'après les affirmations de la police, porte ce chiffre à 110,000.

leur affligeante vérité. Jamais maux plus graves n'ont davantage compromis la civilisation et la religion, que ces grandes cités industrielles, telles qu'elles se sont constituées depuis un siècle. Si vous voulez sauver la civilisation, la religion, avec la moralité et le bonheur des peuples, il faut réformer vos villes (1). »

Et toutefois, ce n'est pas seulement dans les centres manufacturiers et dans les grandes villes que le paupérisme s'est pour ainsi dire incarné ; ce chancre hideux ronge aussi les forces vives du royaume dans les campagnes. En veut-on savoir la raison ? « L'Angleterre, dit Léon Faucher, a passé dans la Grande-Bretagne à l'état manufacturier. Il ne faut donc pas s'étonner, quand on voit les populations agricoles subir les conséquences de cette transformation, qui sont l'élévation mais aussi l'instabilité des salaires, l'agglomération des habitants, l'emploi des femmes et des enfants, le travail par bandes substitué au travail individuel, le servage et la démoralisation des travailleurs (2). » C'est juste ; les mêmes causes doivent produire les mêmes résultats. Si, comme on l'a dit, les machines pour filer le coton sont des instruments pour fabriquer des pauvres, l'agriculture ayant pris le caractère manufacturier, doit également produire et engendrer des mendiants ; et, dans le

(1) *Ibid.*, p. 373.

(2) Vol. I, p. 47.

fait, M. Pashley nous affirme que « pour cette production de paupérisme l'industrie de l'agriculteur anglais est sans rivale dans le monde (1) ».

Mais le paupérisme ne vit pas seul; dans les campagnes comme dans les villes, il est accompagné du cortège de tous les vices: l'ignorance, l'ivrognerie, l'immoralité et une certaine bestialité. « J'affirme avec tristesse et une certaine honte, dit M. Kay, mais avec une pleine assurance, que nos classes agricoles sont plus ignorantes, plus immorales, moins capables de se créer à elles-mêmes des ressources, que celles d'aucun autre pays de l'Europe, si vous exceptez la Turquie, la Russie, l'Italie méridionale et quelques parties de l'empire autrichien (2). »

N'a-t-on pas cependant créé des moyens pour subvenir à cette immense misère publique? Oui, c'est vrai; on a édicté autrefois, et tâché de perfectionner aujourd'hui, la fameuse *loi des pauvres*; on a également bâti des *workhouses*. Mais, ainsi que nous l'établirons plus tard, ce sont là deux créations dont l'Angleterre ne peut guère s'applaudir. En ce moment, nous ne signalerons qu'une de leurs tristes conséquences: c'est que sous la loi qui régit la taxe en faveur des pauvres et sous celle qui règle les *workhouses*, les malheureux qui les subissent perdent complètement leur

(1) *Pauperism*, p. 60-82.

(2) *Social condition...*, I, p. 359.

liberté. Veulent-ils, en effet, sortir de la paroisse (1) où ils se trouvent, pour se faire une position plus sortable, si peu que la nouvelle paroisse où ils entrent soupçonne qu'ils pourront être à sa charge, ils sont impitoyablement renvoyés au lieu de leur première habitation, et cela au risque de mourir de faim sur la grand-route. Veulent-ils quitter le *workhouse*, pour échapper à une situation d'esclave et respirer plus pleinement le grand air, ils le peuvent également, la loi leur accorde cette liberté; mais c'est aussi la liberté de périr tristement d'abandon et de misère. « Une fois sorti de cet enfer, dit M. Lemire, il faut fuir son pays. La paroisse qui vous a nourri ne saurait pardonner votre ingratitude; elle vous renie et vous chasse. Comme il est impossible de se faire agréer dans une autre paroisse, il ne reste donc aucune perspective que celle de la mort au malheureux qui n'a pu supporter le joug pesant de la charité officielle (2). » C'est en contemplant un pareil état de choses, qu'un écrivain a pu dire cette terrible parole: « *En Angleterre, il n'y a pas de liberté pour le pauvre* (*There is no liberty in England for the poor*) (3). Et c'est en face de

(1) Le mot *commune* n'existe pas en anglais pour exprimer la dernière des divisions territoriales; on dit *la paroisse*. C'est encore là un des bons vieux souvenirs catholiques.

(2) N. Lemire, p. 101.

(3) *Espriella letters*, apud Lester, vol. I, p. 181. Cité par Mgr. Spalding, *Miscell.*, p. 492.

l'état social que nous venons d'esquisser que le Dr Channing a tiré cette écrasante conclusion générale : « *La condition des basses classes, au temps présent, est un sombre commentaire des Institutions et de la civilisation de l'Angleterre* (1). »

Vue sous une face, l'Angleterre est éblouissante et provoque l'admiration; vue sous l'autre face, elle est un sujet de répulsion et de dégoût. Sa prospérité matérielle est phénoménale; le paupérisme qui la dévore est sans limites. Si l'on ne considère que sa civilisation extérieure, on s'écrie : quel peuple heureux ! si l'on considère la dégradation des masses, fruit du paupérisme, on ne peut s'empêcher de dire : quel peuple misérable !

Qui a fait à l'Angleterre cette étonnante grandeur ? D'où est sortie cette incommensurable misère ?

VIII. Aucuns croient et affirment que l'Angleterre doit à la réformation le prodigieux développement de sa prospérité matérielle. Pour nous, nous avouons ingénument ne voir aucun rapport entre le mouvement insurrectionnel de Henri VIII et le mouvement des manufactures de Preston ou de Leeds, entre les livres symboliques de l'Église établie et les *mull-jenny* de Manchester, entre la lutte de la réforme anglicane contre l'Église romaine et la lutte des mineurs contre les couches souterraines de houille, ou des industriels anglais

(1) *Revue d'Édimbourg*, juillet 1850.

contre ceux du continent, ou des braves marins contre les flots de l'Océan.

Rien de plus faux que ce syllogisme : *Post hoc, ergo propter hoc*. Les sciences d'application, personne ne le conteste, ont fait de merveilleux progrès depuis un siècle; mais ce serait plus qu'injuste d'oublier que, à l'apparition du protestantisme, avaient eu lieu déjà de magnifiques découvertes, entre autres, celles de la boussole, de la poudre et de l'imprimerie. Le comte John Russell nous dit : « En somme, la réformation était une source perpétuelle d'examen et de discussion; les esprits étaient emportés vers l'inconnu par un élan que rien ne pouvait arrêter (1). » Que la réforme ait été une source perpétuelle d'examen et de discussion, on ne le sait que trop; mais l'élan des esprits vers de nouveaux horizons n'a pas été son œuvre. C'est la renaissance qui l'a créé, et c'est un pape qui fut à la tête de ce mouvement de réveil. « Sans le secours du protestantisme et avant le protestantisme, dit Balmès, la civilisation européenne avait déjà fait d'immenses progrès, grâce aux efforts et à l'influence de la religion catholique : la grandeur, la splendeur survenues depuis ne sont dues nullement au protestantisme, mais ont été obtenues en dépit du protestantisme (2). »

(1) *Essai sur l'histoire du gouvernement et de la Constitution britanniques*, p. 41.

(2) *Le Protestantisme comparé...*, vol. I, ch. 13, p. 165.

On loue tout particulièrement la reine Élisabeth pour l'impulsion qu'elle a su donner à l'agriculture, au commerce et à la marine. Voltaire lui-même a brûlé en son honneur des grains d'encens, et c'était justice : celui qui a ravalé dans la boue la vierge catholique de Vaucouleurs devait exalter la *reine-vierge* de la réforme (1). Mais son action efficace sur la prospérité matérielle de l'Angleterre a tenu non à ses opinions plus ou moins protestantes, mais à la haute intelligence et à ce tempérament viril qu'elle avait apportés en naissant. Catholique, Élisabeth aurait tout aussi bien poussé son peuple dans la voie du progrès. Il est même permis de croire qu'elle aurait obtenu de plus grands résultats ; l'union de la nation entière dans la vieille foi romaine lui aurait assuré une influence plus prompte et plus puissante.

Dans tous les cas, les vraies causes de la prospérité de l'Angleterre ne datent pas d'hier, ni de l'époque de la réforme ; d'après M. Le Play elles remontent à dix siècles ; et il suffit de les énumérer pour se convaincre que ces forces sociales sont un vieil héritage, qui s'est perfectionné avec le cours du temps. Ces causes, en effet, d'après l'éminent auteur, sont : « La famille-souche rurale, la religion unie à l'État, l'éducation des universités, la fécondité de la famille et le judicieux emploi de ses rejetons, l'ampleur et l'organisation

(1) Voir la *Henriade*, ch. I.

élastique de la souveraineté (1). » C'est en se combinant de mille et mille manières, selon les temps, les circonstances et les hommes, que ces éléments divers ont produit cette forte race anglaise qui, grâce à une haute intelligence pratique des choses et à une ténacité invincible, a su se donner une prospérité étonnante. Mais évidemment la réforme n'est pour rien dans ces conquêtes du commerce et de l'industrie.

IX. D'où est sorti, d'autre part, l'effrayant paupérisme de l'Angleterre ?

Pris à son origine, le paupérisme est né de la destruction des monastères par Henri VIII et Édouard VI ; mais son développement, sous sa forme la plus terrifiante, appartient à ce dernier siècle.

Avant la réforme, il y avait des pauvres en Angleterre ; mais ces déshérités de la richesse étaient loin d'être aussi nombreux qu'aujourd'hui, et surtout ils ne formaient pas une caste ignorante, abrutie et dangereuse. Vivant de la charité monastique, ils ne manquaient ni du pain qui soutient le corps, ni des consolations de la foi qui fortifient et ennoblissent l'âme. Impossible de réfuter sur ce point William Cobbett, dont les recherches ont été confirmées par M. Édouard Lester.

A cette époque, même au commencement du

(1) *La Constitution de l'Angleterre*, liv. XII, ch. 3.

seizième siècle, l'Angleterre pouvait s'appeler le pays de la joie, *Merry England*; mais les choses allaient prendre un autre aspect. Le protestantisme monte sur le trône de saint Édouard, et à peine installé, il fait main basse sur tous les monastères. Par ce coup sacrilège se trouve créée une situation inconnue jusque-là; les pauvres augmentent tout de suite en nombre, et avec ce progrès malheureux ils voient nécessairement grandir leur misère.

Sous Élisabeth, le spectacle que présentait la Grande-Bretagne, jadis si florissante et si heureuse, était désolant. *Pauper ubique jacet*, s'écriait constamment dans un de ses voyages, cette reine superbe, et ce cri, partant d'une telle âme, en dit plus que de longs discours. Par un appel à la charité publique, le gouvernement voulut tout d'abord paralyser le mal. Mais le remède ne put atteindre aux proportions de la plaie à guérir. Quoi d'étonnant! Les propriétaires qui avaient bénéficié du vol ne songeaient qu'à jouir largement de leur fortune, et les autres ne pouvaient se croire obligés à subvenir à des besoins dont ils n'étaient pas les auteurs. Pressé par la nécessité, l'État prit alors la résolution d'avoir recours à un moyen plus efficace. Il proposa et fit passer au parlement l'acte célèbre (43, ch. II) qu'on regarde en Angleterre comme la grande charte de la charité légale. C'est dans cet acte, en effet, que fut posé le principe de

l'obligation pour les paroisses de nourrir leurs pauvres, en leur fournissant du travail, au moyen d'une taxe prélevée sur tous les habitants.

La charité constituée légalement, on aurait pu croire qu'elle allait sinon guérir tous les maux, du moins les soulager dans une large mesure. Vaine espérance! Avec le cours du temps, la misère générale n'a fait que s'accroître. On a eu beau étendre le principe inscrit dans l'acte d'Élisabeth, les difficultés n'ont fait que grandir, et c'est ainsi qu'on est arrivé à ce paupérisme de nos jours qui se dresse comme un problème insoluble devant les yeux terrifiés des économistes eux-mêmes (1).

Comment, avec de très-louables intentions et des ressources immenses (2), n'est-on arrivé qu'à

(1) « L'Angleterre entière n'a rien peut-être qui menace plus sa tranquillité et la permanence de sa Constitution que l'exercice actuel des lois relatives aux indigents. » (*Essai sur l'histoire du gouvernement et de la Constitution britanniques*, par le comte John Russell, p. 191.)

(2) « Pendant les premières années qui suivirent la réforme de 1834, par l'application rigoureuse du *Workhouse test* la somme des secours fut sensiblement réduite; elle descendit, en 1837, à 4,044,741 liv., alors que le blé était au prix de 52 sh. 3 d. le quarter; mais, en 1850, elle remonta à 5,395,022 liv., alors que le blé était en moyenne à 42 sh. 7 d. le quarter. Depuis cette époque, le montant de la taxe des pauvres, comparé à la population, reste, à travers quelques oscillations, à peu près stationnaire: la dépense de 1850 représente 6 sh. 1 d. par tête; la somme de 5,558,689 liv., dépensée en 1859, représente 5 sh. 8 1/4 d. par tête, et la somme de 6,439,515 liv., dépensée en 1866, représente 6 d. 1/4 par tête. » (*De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, par Ch. Périn, II, p. 416.)

de si tristes résultats ? Il y a à cela deux causes : la première, il faut la chercher dans la loi elle-même de la taxe des pauvres ; la seconde est dans l'action funeste de l'industrialisme.

Bonne dans la pensée qui l'a établie, la *poor law* est en soi affectée de vices nombreux. C'est une institution contre nature, elle éteint ou diminue grandement la charité privée, et, finalement, elle manque d'efficacité. D'ailleurs, remaniée sans cesse depuis le règne d'Élisabeth, loin d'opérer la réforme morale des pauvres, elle n'a abouti réellement qu'à les corrompre, à les dégrader et à les asservir (1). Dans un discours prononcé au parlement, en 1817, lord Castelreagh s'écriait : « Non-seulement le système actuellement en vigueur conduit à une aggravation de charges, que le pays ne peut pas continuer à supporter, mais, de plus, il détruit la véritable richesse du pauvre : la puissance de faire effort pour se procurer par lui-même sa subsistance (2). » Et, quelques années plus tard, M. Scarlett disait à son tour que la taxe des pauvres « avait tous les effets d'une prime accordée à la misère, à la paresse et à l'immoralité (3). »

L'industrialisme, de son côté, ne considérant l'homme que comme une machine de production,

(1) Voir *id.*, *ibid.*, p. 405-414.

(2) Cité par M. Périn, *De la richesse...*, II, p. 407.

(3) Cité par le même, p. 408.

ne s'occupe aucunement de son âme. Privé de la sorte de tout enseignement qui pourrait lui donner la conscience de sa dignité morale, l'ouvrier ne connaît pas d'autre récréation que les jouissances grossières de la taverne. Aussi, lorsqu'au terme de la semaine, il reçoit son salaire, il n'a rien de plus pressé que de courir oublier ses rudes fatigues chez les vendeurs de boissons spiritueuses ; là il noie dans l'ivresse son argent, sa santé, son honneur et la nourriture de sa famille. Dans de telles conditions son relèvement est chose impossible, et, au fait, la misère, marchant de pair avec la dégradation, va toujours grandissant (1). C'est à la vue de ce mal épouvantable qu'un écrivain anglais s'écrie avec tristesse : « Il y a dans l'état présent de notre société un mal grave et caché qui empoisonne toutes nos prospérités et convertit en pomme de Sodome les fruits de notre industrie (2). »

X. La charité légale et l'industrialisme, voilà donc, au temps présent, les causes immédiates de

(1) « De 1748 à 1848 la population de l'Angleterre s'est triplée ; mais durant ce même laps de temps, le paupérisme officiellement constaté est devenu huit fois plus considérable.

Londres a officiellement un pauvre sur huit habitants. En réalité, un pauvre sur quatre habitants, d'après les observations de Robert Pashley ». (*Rome et Londres*, par l'abbé Margotti, p. 458.)

(2) M. Alison. Voir *England as it is*, by Johnston.

la condition misérable des basses classes en Angleterre. Mais si, quittant les faits de l'ordre purement matériel, nous nous élevons à des considérations de l'ordre moral, nous devons reconnaître que la réforme a une large part de responsabilité, et peut-être la première, dans cette lamentable situation.

Tant que la Grande-Bretagne vécut de la vie catholique, elle fut animée de l'esprit vraiment chrétien, qui est un esprit de renoncement. Mais le jour où elle devint protestante, elle se donna un esprit nouveau, qu'on a appelé des noms séduisants de *self-dependance* (indépendance) et de *self-reliance* (confiance en soi), mais qui au fond n'est autre chose qu'un égoïsme orgueilleux et jaloux. Or, si l'esprit de renoncement engendre d'ordinaire une sage modération, une activité féconde et la divine charité, l'esprit d'égoïsme ne saurait créer qu'une agitation fébrile, une ardeur insatiable pour l'acquisition des richesses, la domination des appétits sensuels, et conséquemment la dureté de cœur. Et tel est, en réalité, comme tout le manifeste, le tempérament que trois siècles de protestantisme ont fait à l'Angleterre. Le libre-examen et l'oubli de l'esprit de mortification l'ont façonnée à des mœurs païennes.

Ce fait posé, on s'explique aisément la misère et l'abandon des pauvres, leur ignorance honteuse et leur stagnation dans les vices les plus dégradants.

La générosité sans doute n'est pas éteinte au cœur des hautes classes. Il y a sur ce point des traditions, parfaitement établies, qu'on respecte. Mais quelle place tient la *vraie* charité dans ce sentiment généreux ? Aucune. En ouvrant la main pour donner, on obéit, en général, à un désir de grandeur personnelle, à un orgueil de race, à un besoin d'ostentation, à une sorte de nécessité de position sociale ; et alors même qu'on cède à un sentiment de pitié naturelle envers le malheur, on ne voit point dans le pauvre un frère infortuné, mais bien plutôt, chose triste à dire ! un homme qu'on redoute et qu'on n'aime pas (1). « Les hommes les plus compétents, qui ont observé de près l'Angleterre, dit M. Charles Périn, signalent cette absence de la charité dans le Royaume-Uni. » « Depuis la réforme, ajoute le même écrivain, le pauvre y a toujours été un ennemi ; l'abîme de luxe et d'égoïsme qui sépare en Angleterre le

(1) « L'histoire de la législation charitable et du paupérisme en Angleterre prouve à l'excès que, dans ce grand pays, on nourrit le pauvre, on ne le moralise pas ; on craint le pauvre, on ne l'aime pas ; je n'oserais pas dire qu'au lieu de lui faire la charité on lui fait la guerre, si ce mot n'était pas prononcé par un des plus remarquables écrivains qui aient traité cette matière, M. Charles Weston (1802. *Remarks on the poor-laws*), dans une page empreinte d'une éloquence expressive et douloureuse. » — M. Cochin, *Annales de la charité*, 1854, p. 170.

A ce témoignage d'un écrivain français, bien connu par sa loyauté, nous ajouterons celui d'un écrivain d'Angleterre. « La nature humaine, dit M. Pashley, a pu se montrer, dans

riche du pauvre se creuse et s'élargit sans cesse (1). »

Il y a plus. En même temps que la réforme a jeté et développé au sein du Royaume-Uni cet égoïsme profond qui est le générateur des maux dont il souffre, elle n'a pas eu le pouvoir d'inculquer le dévouement au cœur de ses ministres ; eux qui par état se doivent au soulagement des misères humaines. Nous le disions plus haut, le clergé anglican, par défaut de charité, n'a aucune influence sur le bas peuple, et c'est pourquoi il ne sait pas l'amener dans ses temples. Ce même manque d'action sérieuse sur les classes inférieures est aussi une des principales causes de l'abandon où vivent les pauvres, et des misères sans nombre qui en sont fatalement le résultat. Délaisés par ceux qui devraient être leurs appuis, leurs consolateurs et leurs médecins, ces malheureux ne peuvent que croupir dans leur abrutissement matériel et moral. On rencontre bien çà et là, nous aimons

notre âge et dans notre pays, aussi égoïste et aussi dénuée du sentiment chrétien que si nous étions encore au milieu des ténèbres morales du paganisme. Un poète anglais qui, au dix-neuvième siècle, suivrait les traces de Virgile ou de Dante, et placerait parmi les ombres coupables les hommes de son temps et de son pays, pourrait nous montrer beaucoup de propriétaires anglais partageant les tortures de cette foule de vieux Romains

Qui divitiis soli incubuere repertis

Nec partem posuere suis, quæ maxima turba est.
(*Pauperism*, p. 91.)

(1) *De la richesse...*, II, p. 382.

à le redire, quelques hommes au cœur noble et ardent qui ne peuvent voir, sans s'y dévouer, l'état misérable du peuple ; mais ce sont là de très-honorables exceptions. Considéré dans son ensemble le clergé de l'Établissement, par manque de zèle ou par sentiment de son impuissance, ne met jamais généreusement la main à cette hideuse plaie de la société anglaise, le paupérisme. Du reste, comme l'accusation est grave et que notre affirmation pourrait paraître suspecte, nous allons citer un témoignage irrécusable. « Nous manquons, dit M. Kay, d'un clergé qui se sente le courage d'entrer, chaque jour, sans dégoût dans les plus infimes repaires, avec qui le pauvre puisse converser sans embarras et sans crainte, à qui il puisse confier sans difficulté ses peines, certain d'être compris et accueilli avec sympathie. La plus grande partie des pauvres de nos villes ne reçoivent jamais la visite des ministres de la religion, ou ils la reçoivent si rarement que ce ministre n'entre chez eux que comme un étranger. Même quand le pauvre est visité par un ministre, c'est un homme qui, par le rang et le genre de vie, diffère si profondément du pauvre, que celui-ci sent d'instinct que ce ministre de l'Église ne pourra rien comprendre aux besoins et aux difficultés de sa vie. Le ministre est donc reçu avec l'embarras et la contrainte que la visite d'un riche et d'un grand cause toujours dans la demeure des pauvres et

des petits. Ainsi, les ouvriers de Lancashire ont la coutume de dire : « *En Angleterre, il n'y a pas d'église pour les pauvres, il n'y en a que pour les riches* (1). » Ces paroles peuvent se passer de commentaires; elles établissent d'une manière péremptoire notre proposition.

XI. On a voulu tirer du simple fait de la prospérité de l'Angleterre un argument en faveur de l'Église anglicane; nous croyons avoir renversé de fond en comble cette thèse. Il faut même reconnaître qu'on peut légitimement reprocher à la réforme d'avoir contribué, pour une très-large part, à créer et à maintenir, en ce pays, la triste condition des classes inférieures.

Ici, nous pourrions clore ce dernier chapitre. Toutefois, puisque nous traitons du paupérisme, il nous paraît opportun de mettre encore sous les yeux du lecteur un petit tableau comparatif de Londres et de Rome, qui lui permettra de juger sainement, sur cette question vitale, l'Église anglicane et l'Église romaine.

Entrons dans les détails.

A Londres, d'après les rapports *officiels*, le nombre des pauvres secourus, soit dans les *workhouses*, soit à domicile, s'élève à 307,000 (2),

(1) *Social condition of the people...*, I, p. 592.

(2) « Chiffre obtenu en 1855. Voyez le rapport au parlement. D'après des rapports postérieurs, il résulte que, en

chiffre qui représente *le huitième* de la population; mais, *en réalité*, d'après M. Pashley comme nous le disions plus haut, c'est un pauvre sur quatre habitants qu'on compte d'ordinaire. A Rome (1), la statistique constate l'existence de 2,012 indigents, chiffre qui indique un pauvre sur quatre-vingts habitants.

Dans la première de ces villes, le pauvre en général est un objet de répulsion. Aux yeux de la loi, c'est même un crime, souvent punissable, que de n'être pas riche. Dans la ville éternelle, le pauvre est un être à la misère duquel on aime à compatir; sous les haillons qu'il porte, on reconnaît plus qu'un semblable, on y voit un chrétien, c'est-à-dire un frère.

Dans la capitale de l'Angleterre, la taxe une fois payée, le contribuable se drape dans un égoïsme froid et impassible. Il devient même d'autant plus dur qu'il regarde cet impôt comme une vexation. Aussi n'éprouve-t-il jamais les joies exquisés, que fait naître au fond de l'âme la

1856, le nombre des pauvres secourus dans les *workhouses* s'élevait à 77,802. » Margotti, p. 458. Note. — L'année précédente, on ne comptait dans les *workhouses* que 69,000 pauvres.

(1) On comprendra que nous parlons de l'état de Rome avant l'invasion injuste et sacrilège des Piémontais. Toutefois, la charité des vrais romains, imitant le grand pape, n'a point tari; elle est devenue même plus héroïque, vu qu'elle a à soulager de plus grandes misères intellectuelles, morales et physiques.

charité spontanée et libre. Dans la capitale du monde catholique, la charité est bonne, entière, inépuisable. Elle est du reste universelle; les plus hauts dignitaires de l'État comme les plus petits négociants du Corso ou d'ailleurs se font un pieux devoir de subvenir aux besoins des pauvres. « Savez-vous, dit un docteur-médecin, savez-vous quelle est la récréation qu'affectionne particulièrement le pape, le souverain le plus occupé de toute l'Europe? Il va visiter les refuges, les hospices et les hôpitaux; il va porter un peu de joie à ceux qui, comme le Psalmiste, mangent leur pain dans l'amertume et mouillent leurs boissons de larmes (1). »

A Londres, l'aumône n'éveille dans le cœur du pauvre aucune impulsion généreuse, aucun mouvement de reconnaissance. Elle le laisse indifférent, parce que ce malheureux ne reçoit le don que comme un droit strict et rigoureux. Et par contre, pour le dire en passant, dans ce système de charité, la commisération est un sentiment contre lequel il faut se prémunir, parce qu'elle ne peut s'exercer qu'au détriment du contribuable, qui supporte impatiemment le fardeau de la taxe (2). A Rome,

(1) *Des établissements de charité dans la ville de Rome*, par Lefebvre. Bruxelles 1857, p. 154.

(2) En 1834, des commissaires ont osé dire dans un rapport officiel « qu'il n'y a pas d'institution plus dangereuse que celle d'un fonctionnaire public, soutenu et dirigé dans son action par des sentiments de bienveillante sympathie, armé

le pauvre ne reste pas insensible aux attentions qu'on a pour son infortuné. La main qui verse l'aumône lui fait sentir que c'est le cœur qui l'inspire; comment son propre cœur pourrait-il rester froid, quand il se sent environné de respect et d'amour? « C'est beaucoup sans doute, a dit de Cormenin, que de donner aux pauvres de l'argent, que de lui fournir une maison, un lit, un habit, du pain, des médicaments; mais il faut faire plus pour exercer l'aumône, dans le sens chrétien du mot: il faut pour cela se communiquer soi-même, ouvrir son propre cœur aux malheureux, et leur prodiguer, sans réserve, ses propres soins, son temps, sa science, ses consolations, ses prières. » Voilà la vraie charité; c'est celle de Rome. Aussi le pauvre de cette ville, qui a presque toujours conscience de sa dignité chrétienne, sait reconnaître dans celui qui le soulage un bienfaiteur qu'il bénit et qu'il aime.

Dans la capitale du Royaume-Uni, non-seulement l'aumône légale laisse complètement indifférent celui qui en est l'objet, mais, ainsi que nous l'avons dit, elle amène à sa suite les conséquences les plus désastreuses, telles que la corruption, la dégradation et l'asservissement. La voix du sang

d'un pouvoir sans appel, et ne comprenant pas bien toutes les conséquences de l'usage qu'il en fait. » Cité par M. Charles Périn, *De la richesse...*, II, p. 407. « Et c'est, s'écrie cet auteur, devant les représentants d'un peuple chrétien que de telles paroles sont prononcées! »

elle-même ne se fait plus entendre. Pressés de prendre soin de leur famille, un père et une mère ont souvent le courage de répondre : « Nos enfants ne sont pas à nous, ils appartiennent à la paroisse (1). » Rien de pareil ne se retrouve dans la ville éternelle. Ici, le pauvre est soutenu, visité et consolé, sans que sa dignité en souffre et que sa liberté soit enchaînée. Un père et une mère ne foulent pas non plus aux pieds les liens et les affections domestiques, en jetant à la charge de la paroisse leurs enfants légitimes.

A Londres, on enferme dans les *workhouses* une grande partie des pauvres. Nous avons dit un mot de ces espèces de prisons dures; veut-on les mieux connaître? Nous n'avons qu'à citer une enquête faite par le Parlement : « Les maisons de travail sont de vrais repaires pour le vice : là des jeunes et des vieux, des gens qui jouissent d'une bonne santé, comme des gens qui sont atteints de maladies contagieuses, des pauvres honteux et des vagabonds sont entassés dans la même maison, quelquefois dans la même pièce; des jeunes gens d'un esprit faible, mais dont le cœur est encore pur, ont les oreilles assaillies d'imprécations, de blasphèmes et du récit de fraudes, de vols et de tant d'autres actions perverses.

» L'idée de réunir les pauvres, pour les soutenir avec moins de dépense, nous a amenés aux

(1) Voir M. Charles Périn, *De la richesse...*, II, p. 409.

plus fâcheux résultats. On n'a jamais calculé la ruine absolue de toute espèce de moralité (1). »

Ce tableau est vraiment hideux, et l'on comprend qu'après l'avoir vu, on ait dit : « C'est un enfer sur la terre » *A hell upon earth* (2). Qu'y a-t-il à Rome de pareil? Des touristes amateurs et des écrivains aux préjugés impies, politiques ou économiques ont trouvé à cette ville incomparable beaucoup de *verrues*, pour employer le mot de Montaigne parlant de Paris. Ils lui reprochent en particulier d'être pauvre, et lui font un crime de cet état d'indigence. Mais aucun, que nous sachions, n'a accusé les papes de jeter les indigents dans des maisons, repaires de tous les vices. Une pareille calomnie n'a jamais osé se produire; tant il est vrai que partout où l'on recueille les pauvres, on veille avec soin à la santé de leurs âmes, comme à celle de leurs corps. Une seule visite à l'admirable hospice de Saint-Michel suffit pour se convaincre que jeunes garçons, jeunes filles, hommes et femmes sont traités avec une charité intelligente, délicate, généreuse et prévoyante.

A Londres ainsi qu'à Rome, il y a de nombreux hôpitaux, hospices et institutions de bienfaisance. Comme bâtiments de pierre, ces refuges pour les vieillards, les infirmes et les malades, peuvent se

(1) Cité par Noël le Mire, *Coup-d'œil...*, p. 99.

(2) *The Quarterly Review*, sept. 1855.

valoir ; les uns et les autres sont bien construits, très-vastes et souvent magnifiques. Londres a même cela de particulier : dans ses plus beaux quartiers s'étalent un grand nombre de ces établissements qui portent sur leur façade en lettres d'or ces simples mots : *Supported by voluntary subscription* (entretenu par des souscriptions volontaires) ; inscription que M. de Montalembert appelait *fière et noble* et qu'il se plaisait à admirer. Et, de fait, ces bâtiments font sur l'esprit et le cœur une heureuse impression, lorsqu'on les voit pour la première fois. Mais si l'on va au fond des choses, si, à travers les murailles, on regarde ce qui se passe à l'intérieur, on ne tarde pas à revenir de son admiration et l'on n'hésite pas à reconnaître que, sur ce point encore, la ville des papes l'emporte et de beaucoup sur la métropole du Royaume-Uni.

Si nous prenons, en effet, la statistique comparée des *hôpitaux* pour l'une et l'autre capitale, que trouvons-nous ? C'est que Rome possède, eu égard à sa population, *quatre fois* plus d'hôpitaux que Londres, qu'elle a *onze fois* plus de lits pour les malades, qu'elle recueille (1) environ *onze fois* plus de ces malheureux, et qu'elle dépense pour les

(1) On connaît ces paroles de Voltaire : « Rome moderne a presque autant de maisons de charité que Rome antique avait d'arcs de triomphe et d'autres monuments de conquêtes. » Ces simples mots caractérisent la civilisation païenne et la civilisation chrétienne.

soins médicaux *trois fois* plus que la capitale britannique (1).

Si, d'autre part, nous comparons entre eux les hospices et autres institutions de bienfaisance, nous devons reconnaître : 1° que Londres n'a qu'une institution par 6,888 habitants, tandis que Rome en a une par 2,707 habitants ; 2° que Londres ne dépense en actes de bienfaisance que 6 francs par habitant, tandis que Rome dépense 20 francs par tête (2).

Mais tout n'est pas dans le côté matériel de la charité. Aux yeux de la foi, le pauvre ne doit pas être seulement soulagé dans ses besoins physiques ; il a une âme qui réclame des soins particuliers, des soins d'autant plus grands qu'elle est plus élevée au-dessus du corps. Or, c'est ici qu'apparaît incontestablement la supériorité de Rome. Tandis que, dans la métropole britannique, on s'occupe seulement des corps, dans les hospices et hôpitaux de la ville éternelle c'est l'âme à laquelle on s'intéresse avant tout. Comme on comprend sa dignité, on la traite avec respect, et au souffle de la vraie charité on la relève, on la console, on la réchauffe, on s'efforce de lui inspirer la pratique des vertus chrétiennes, surtout la patience et la résignation. Aussi, là, à Londres, c'est le froid,

(1) Voir, pour les détails, le tableau comparatif dans Margotti, *Rome et Londres*, p. 467.

(2) Voir également le tableau comparatif, *id.*, *ibid.*, p. 469.

ÉPILOGUE.

I. Les traits que nous venons d'esquisser dans ces pages ne sont que les principaux linéaments de notre œuvre. Ils en donnent cependant, croyons-nous, une idée assez exacte, sinon complète, et ils permettront de suivre avec plus d'intérêt les développements réservés pour le corps même de l'ouvrage, s'il plaît à Dieu de nous laisser le temps de mener notre travail à bonne fin.

Quelques-unes de nos appréciations paraîtront peut-être trop sévères; mais nous avons la conviction de ne les avoir appuyées que sur des faits authentiques et concluants. Nous sommes prêt d'ailleurs à modifier tout ce qui pourrait excéder la mesure du juste ou du vrai. Car, encore une fois, nous ne nous sentons au cœur la moindre mauvaise volonté à l'égard de l'Église anglicane; plus que cela : nous éprouvons un sentiment de pitié respectueuse, une charité compatissante pour ses enfants, que nous savons être dans l'erreur. Mais tout en gardant des sympathies chrétiennes envers les hommes, nous ne pouvons pas fouler aux

pieds les droits absolus de la vérité; et si manifestement l'Église de Henri VIII ne nous paraît qu'une création humaine, pouvons-nous dire qu'elle est divine? Notre raison, notre conscience, l'intérêt social, le salut des âmes et la gloire de Dieu ne nous permettent point une pareille lâcheté.

Or, que l'Église établie ne soit réellement qu'une œuvre humaine, c'est ce qui ressort clairement de l'exposé que nous venons de faire. Nous l'avons, en effet, considérée sous trois aspects divers : 1° dans son berceau, alors qu'elle vient au monde; 2° dans les différents caractères avec lesquels elle apparaît aux yeux de tous; 3° sous les traits magnifiques que lui trouvent ses enfants dévoués. Nous avons, en un mot, fait en sorte de la saisir parfaitement dans sa nature comme dans son action. Mais, quoique nous ayons projeté la lumière sur toutes ces faces, lumière de l'histoire, lumière de la philosophie, lumière de la théologie, lumière de la parole révélée, nous n'avons pu découvrir en elle le vrai signe de Dieu, le souffle de l'Esprit de vérité et d'amour.

Et d'abord son origine est des plus humiliantes : elle est l'enfant de la révolte, et la révolte, chez elle comme ailleurs, est née des passions les plus grossières.

Pour effacer cette tache de sa naissance, elle a voulu se donner des aïeux dans les vieux âges.

Inutiles efforts ! Sa généalogie s'arrête court au seizième siècle. Par l'immortel Pie IX, par Pie VII et Pie VI, par Léon X, par saint Grégoire le Grand, par saint Léon, par saint Clément et par saint Pierre, l'Église romaine se rattache au Calvaire ; elle est vraiment née du sang adorable de la Croix. Par la reine Victoria, aujourd'hui glorieusement régnante, par Guillaume III, par Charles I^{er}, par Élisabeth et Édouard VI, l'Église anglicane se rattache au divorce honteux de Henri VIII ; elle est née d'un mariage illégitime.

Quand le moine saint Augustin vint, à la fin du sixième siècle, évangéliser les Bretons, il portait dans sa parole tous les trésors du symbole catholique et dans ses mains toutes les richesses des grâces sacramentelles, car il était l'envoyé du représentant de Jésus-Christ ; et sa vie sainte, jointe à ses miracles, fut le sceau de cette mission divine. Il était d'ailleurs accompagné d'autres apôtres, instruits, pieux et zélés comme lui. Aussi, fort de cette triple puissance, de sa mission, de sa sainte vie et du concours des autres missionnaires, Augustin fit d'un peuple barbare et idolâtre un peuple de Dieu, qu'il unit au centre de la catholicité, au roc inébranlable de Pierre. Quels furent, par contre, les réformateurs de l'Angleterre ? Des despotes couronnés. Qui inspira à ces monarques le dessein de la révolte ? La voix des passions. Quels furent leurs agents ? Des hommes habiles,

mais sans conscience et sans vertu. D'où les uns et les autres avaient-ils tiré leur mission ? Les rois, de personne ; ils se l'étaient tout simplement donnée ; quant à leurs agents, ils n'étaient que leurs délégués serviles. A qui rattacha-t-on la nouvelle Église ? A aucune communion chrétienne ; on se séquestra volontairement du monde catholique. Enfin quels fruits a-t-on recueillis de cette révolte contre Rome ? La division des esprits dans un royaume où la même foi avait produit une unité parfaite, des troubles fort graves et sans cesse renouvelés, le besoin d'une persécution, longtemps sanglante et toujours odieuse, pour établir le nouveau culte.

Ainsi, l'Église de saint Augustin et l'Église anglicane sont aux antipodes l'une de l'autre. La première est apostolique, une, catholique, sainte et merveilleusement féconde ; la seconde n'est ni apostolique, ni une, pas universelle, encore moins sainte et nullement féconde. L'une porte les glorieuses livrées de l'Épouse de Jésus-Christ ; l'autre n'a sur ses épaules que des vêtements vulgaires, qui annoncent sa forfaiture.

Cela étant, l'Angleterre doit répudier dix siècles de catholicisme qui font sa gloire, ou avouer que, dans une heure de vertige, elle a malheureusement erré en se séparant de Rome.

Eh ! comment oser se croire la véritable Église, quand on a une origine comme la sienne ? Que

L'Église anglicane arrange son histoire comme elle voudra, elle a beau faire ; au moment de son éclosion, elle a été positivement l'œuvre des trois concupiscences : la volupté, la cupidité et l'orgueil, lesquelles ne sont pas nées de Dieu *le Père, mais du monde*, dit saint Jean (1), monde *que Satan a fait*, ajoute l'Aigle de Meaux (2).

Dans l'ordre des générations humaines, on voit parfois des enfants illégitimes se faire par leurs talents et par l'élévation de leur cœur une carrière de prospérité, d'honneur et de gloire. Il n'en est pas ainsi dans l'ordre de la religion chrétienne. Dans ce cas, l'enfant illégitime subit fatalement les conséquences de sa naissance criminelle ; il va d'abîme en abîme. Et c'est ainsi que l'Église anglicane a parcouru tous les errements des communions dévoyées du seizième siècle. Elle a commencé par être schismatique, puis est devenue hérétique et elle a fini par être protestante ; tout autant de noms qu'elle répudie, mais qu'elle doit accepter forcément, et qui la condamnent sans réplique et pour toujours.

Sous l'inspiration de cette répugnance, au fond très-légitime, elle s'est arrangée pour avoir une figure spéciale. Elle a d'abord voulu se donner un air autoritaire ; mais ses propres enfants se moquent de ses arrêts, et, au besoin, le Parlement lui

(1) Saint Jean, II, 16.

(2) Bossuet, *Traité de la Concupiscence*, ch. 28.

fait sentir qu'elle n'a qu'à garder le silence et à écouter ses propres oracles.

Elle a également tenté de faire un amalgame de doctrines, de rites liturgiques et de lois disciplinaires pour se poser comme médiatrice entre les Églises extrêmes, l'Église de Rome et la Communion calviniste : tentative absurde et vaine tout à la fois. Ce système de compromis, qui n'a aucun fondement ni dans l'Évangile, ni dans la tradition, est la négation radicale du caractère divin de l'Église elle-même comme de ses prérogatives. Aussi était-il destiné à périr, et en réalité il est mort ; à cette heure, non pas quelques-unes, mais toutes les erreurs ont fait irruption et se sont fixées dans l'anglicanisme.

Par un sentiment d'orgueil national et pour éviter tout contact qui la souillerait, l'Église établie s'est isolée dans le monde chrétien ; mais précisément à cause de cette situation séparée qu'elle a prise, elle ne saurait appartenir à l'Église *catholique*.

Mais enfin cette Église vit, car elle a une hiérarchie qui, extérieurement, paraît forte et bien constituée. Quelle est sa vie ? Est-elle humaine ? Est-elle surnaturelle ?

Tout dans son sein accuse l'absence de Dieu.

Dans un sentiment d'indépendance, elle a voulu s'émanciper du joug glorieux et divin de la papauté, et elle est misérablement tombée sous un

joug qui la déshonore et qui l'écrase. Elle est devenue esclave de l'État.

Plus d'avalissantes soumissions au tyran de Rome ! a-t-elle crié aux masses populaires, et les masses ne l'écoutent plus elle-même. Sa voix leur est complètement étrangère. Eh ! comment serait-elle écoutée ? Pasteur et troupeau ne se rencontrent jamais.

Humiliée par le pouvoir qu'elle n'ose pas braver, répudiée par les enfants qu'elle devrait conduire, elle pourrait se consoler et de son avilissement et de son impuissance, si, repliée sur elle-même dans ses temples, elle vivait de cette vie intérieure qui est la grandeur, la force et la joie des âmes unies à Dieu ; mais la piété lui fait défaut. L'Eucharistie, en particulier, n'étant plus sa nourriture, le sang divin est tari dans ses veines ; elle ne peut plus sentir les ineffables émotions de l'amour céleste, lequel suffit à tout et que rien ne remplace.

Réduite à l'état d'esclave, privée de toute influence sur son peuple, manquant de vie, telle est l'Église anglicane. Impossible de voir là l'Épouse de Jésus-Christ, elle qui garde sa liberté jusque dans les fers, dont les enfants forment un troupeau dans les fers, dont les enfants forment un troupeau qui écoute la voix du pasteur et chez laquelle vit, tous les jours, la présence de ce Sauveur divin.

L'Église anglicane, nous l'avons dit, a eu une fécondité malheureuse dès son origine ; pendant

les trois siècles de son existence, elle n'a point porté des fruits meilleurs. Voici en deux mots son histoire.

Au dedans, sur le sol même du Royaume-Uni, elle a créé mille sectes qui, divisées de nom, le sont encore plus de doctrines ; elle a engendré l'école rationaliste qui dévore chez elle les derniers restes de la Révélation ; et pour comble de malheur elle est obligée de voir le flot de l'incrédulité monter de plus en plus, sans qu'il soit en son pouvoir d'y opposer un barrage sérieux.

Au dehors, elle a essayé d'appeler les peuples païens à la connaissance de son symbole et de son culte ; elle a même mis au triomphe de son entreprise des ressources prodigieuses en hommes et en argent. Mais ses nombreux missionnaires, avec les mains pleines d'or, n'ont fait à peu près aucune conquête ; ils n'ont, hélas ! réussi qu'à entraver et souvent à compromettre le bien opéré par les prêtres catholiques au sein des populations infidèles.

Une telle influence désastreuse au dedans et une telle stérilité au dehors, sont-ce là vraiment les marques de l'Église de Jésus-Christ, elle qui a pour mission de fonder le règne de l'unité religieuse en toutes choses, et à qui toutes les nations de la terre ont été données en héritage ?

Cependant les enfants de l'Église établie lui reconnaissent des traits glorieux qui les enchan-

tent et qu'ils voudraient imposer à l'admiration du monde. Parmi ces admirateurs enthousiastes se rencontrent non-seulement les défenseurs nés de l'anglicanisme, tels que les Puseyistes et les *Highchurchmen*, il y a aussi tout un groupe d'écrivains politiques et économistes qui, considérant l'Établissement avec de simples idées utilitaires, le proclament la première de toutes les Églises.

On ne saurait faire un crime à des enfants d'aimer leur mère et, sous l'inspiration de leur amour, de la trouver belle. Mais, dans le cas présent, Puseyistes et autres sont dans le faux. Le prisme à travers lequel ils considèrent leur Église est positivement trompeur.

Aux yeux des Puseyistes, Dieu a la main de sa bonté étendue sur leur cher Établissement, et il ne l'ouvre que pour le remplir de sa lumière, de ses grâces et de son esprit. Or, en réalité, cette main divine ne s'ouvre que pour s'emparer des plus belles âmes et les conduire au giron de l'Église catholique. N'est-ce pas là un fait qui se renouvelle tous les jours, depuis bientôt quarante ans ?

Les *Highchurchmen*, pleins de respect également pour l'Église de leur baptême, lui trouvent la physionomie de l'Église primitive. Mais quand on compare avec attention ces deux sociétés chrétiennes, on reconnaît vite qu'elles diffèrent totalement au point de vue des principes de la foi, des lois disciplinaires, de l'administration des sacre-

ments et du culte religieux. Un seul trait dit la distance qui les sépare. Dans les premiers siècles, on regardait comme le caractère essentiel d'une société vraiment chrétienne une parfaite communauté de foi avec le corps entier de l'Église, la soumission au corps de ses pasteurs et surtout envers son chef visible, le Pape. L'Église anglicane, au contraire, renfermée dans son isolement et dans son indépendance, redoute par-dessus tout l'intervention du souverain pontife et rejette avec horreur ses divines prérogatives.

Les politiques, eux, aiment à faire honneur à l'Établissement des libertés de tout genre dont jouit présentement leur pays. Or, l'histoire en main, on démontre que les lois fondamentales qui font la gloire de sa Constitution, la Grande-Bretagne en est redevable aux siècles catholiques. Il faut même ajouter que si, pendant longtemps, la nation, surtout dans une partie spéciale de ses membres, a été privée de ses droits et privilèges légitimes, c'est à la réforme qu'on doit faire remonter la cause de cette injustice.

Enfin, certains économistes ont déclaré hautement que la prospérité de l'Angleterre était due à cette Église d'État, et ils en ont conclu la supériorité de ses doctrines. Pris en soi, ce système n'a pas de fondement dans les traditions chrétiennes; apprécié sur le fait, il est entièrement faux. Non, ce n'est pas à la réforme qu'il faut

attribuer l'état florissant du Royaume-Uni; cette situation tient à des causes indépendantes de cette révolution religieuse. Mais ce qu'on peut lui reprocher sans injustice, c'est d'avoir contribué pour une bonne part au paupérisme effrayant qui déshonore et ronge le pays.

Que conclure ?

Née de Henri VIII, l'Église anglicane appartient par sa constitution et ses œuvres à ce bas monde; les charmes que ses admirateurs prêtent à son visage, et la gloire dont ils couronnent son front ne sauraient lui faire une nature plus haute; pour tout et malgré tout elle reste fille de la terre.

II. En présence de cette conclusion inéluctable, nous ne pouvons penser, sans un sentiment de commisération profonde, à ce groupe si nombreux de la Haute Église qui répugne vivement à accepter le nom, les principes et les traditions du protestantisme, et qui semble chercher ailleurs qu'en Angleterre ce qui manque à la constitution, au symbole et au culte de l'Établissement. Si nous étions sûr d'être entendu de l'autre côté du détroit, nous dirions à ces esprits inquiets, mais au fond très-honorables : C'est en vain que, au milieu des misères de votre Église, vous vous agitez pour vous prouver à vous-mêmes la légitimité de son existence et la sécurité devant Dieu de votre situation personnelle; c'est en vain que vous soupirez

après quelque chose de plus réel et de plus solide que ce dont vous avez été nourris jusqu'à ce jour, dans l'ordre de la vérité religieuse. Vos recherches frapperont dans le vide et vos aspirations demeureront toujours inassouvies, jusqu'à ce que, brebis égarées, vous reveniez au bercail de vos glorieux ancêtres. Pas ailleurs que là, vous ne trouverez Jésus-Christ et son Épouse immaculée.

Que veulent-ils et que poursuivent-ils tous ces hommes, dont nous ne saurions contester, un instant, la droiture d'intention et la noblesse d'âme? Deux choses : la satisfaction de leur intelligence et la paix de leur cœur.

Or, ces trésors précieux, vraiment dignes d'envie pour quiconque a conscience de sa destinée immortelle, les *Highchurchmen* ne les recueilleront que dans le sein de l'Église de Rome. Seule, en effet, entre toutes les communions chrétiennes qui lèvent la tête pour s'octroyer une origine céleste, cette Église peut montrer des marques incontables d'antiquité, d'unité et de catholicité. Seule, elle leur présentera une série non interrompue d'hommes incomparables par le génie et la sainteté, chaîne d'or qui relie le présent aux temps apostoliques. Seule elle offrira à leur raison vacillante et jamais sûre d'elle-même un port tranquille par son dogme fondamental de l'infaillibilité, dont la convenance, la nécessité, la certitude et les avantages se démontrent clairement à la double

lumière des saints Évangiles et de l'histoire. Seule, elle leur donnera un symbole magnifique dans son ensemble, admirable dans ses détails, ravissant par l'union et l'ordonnance de toutes ses parties, « le symbole qui soutient la divinité de la Tradition avec Laud, l'accord des Pères avec Beveridge, une Église visible avec Bramhall, un tribunal pour les décisions dogmatiques avec Bull, l'autorité du Pape avec Thorndike, la pénitence avec Taylor, les prières pour les morts avec Ussher, le célibat, l'ascétisme et la discipline ecclésiastique avec Bingham (1). » Seule, enfin, l'Église romaine étalera devant leurs yeux enchantés cette splendide floraison d'œuvres de bienfaisance, de miséricorde, de dévouement et de piété qui est la gloire de tous les siècles catholiques. Que désirer de plus ? Tous ces rayons de lumière n'indiquent-ils pas le vrai soleil de la Révélation divine ?

Oh ! sans doute, nous ne l'ignorons point, la perception de toutes ces grandes vérités, ou pour mieux dire, la vision des caractères divins de l'Église catholique est masquée pour les partisans de la Haute Église par des nuages obscurs. Que de mensonges, dont on a nourri leur intelligence, et par conséquent que de préjugés dont ils doivent se dépouiller pour apercevoir l'Église romaine sous son véritable jour ! Mensonges historiques et théologiques, mensonges de l'éducation dans la famille et de l'enseignement

(1) *Perte et gain*, par le R. P. Newman, III^e partie, ch. 5.

dans l'école, mensonges de secte et de parti politique, mensonges des livres savants et de la presse quotidienne, mensonges de la chaire, mensonges de la rue, mensonges du jour actuel, mensonges de la circonstance présente, tels sont les voiles nombreux que les *Highchurchmen* ont à lever, s'ils veulent sérieusement connaître l'Église romaine dans ses droits et sa constitution, dans sa vérité et sa beauté. Pour dissiper ces obstacles, il faut évidemment une énergie peu commune ; les hommes eux-mêmes qui se sont réunis à l'Église catholique avouent qu'il leur en a prodigieusement coûté d'efforts pour démolir l'échafaudage de leur éducation anglicane, et à l'accent ému de leur voix, comme aux larmes de leurs yeux, on sent bien qu'ils disent vrai. Mais, enfin, quelque dur qu'il soit, ce travail est possible. Cette belle et illustre phalange de convertis n'est-elle pas la démonstration évidente que, avec une bonne volonté, on peut arriver à voir la lumière ?

Cependant, que les *Highchurchmen* ne demandent pas à la seule force de leur esprit et à leur seule science le moyen de conquérir la vérité divine. Ainsi que nous le disions jadis : « La prière est le *sine quâ non* de cette précieuse conquête. On a beau fouiller dans les livres, se renfermer dans le silence du cabinet, si l'on ne demande à Dieu le pain de l'âme, comme on lui demande, tous les jours, la nourriture du corps, on peut

être sûr de mourir d'inanition, après des luttes désespérées.... La prière, c'est le soleil qui vivifie dans l'âme le grain de la vérité, qui en développe la tige délicate, en féconde les fleurs et en mûrit les fruits (1). »

Or, lorsque l'étude du catholicisme aura été ainsi fécondée par la prière, les enfants de la Haute Église seront tout surpris de se trouver plongés dans les splendeurs de la lumière divine, et alors leur esprit ravi ne pourra s'empêcher de dire : ou la vérité n'existe pas, ou bien certainement elle est là ; ou il n'y a plus de véritable Église, ou bien c'est l'Église romaine qui est l'Épouse de Jésus-Christ.

Mais l'intelligence n'est pas tout. L'homme a un cœur dont il sent les besoins à toute heure. Il n'appelle même la lumière que pour donner satisfaction à ces besoins impérieux. Où trouver cet aliment qui doit apaiser l'insatiable faim de son âme ? Saint Augustin a répondu, de la manière la plus admirable, à cette question vitale : « *Seigneur, s'écrie-t-il, vous nous avez fait pour vous, et notre cœur reste inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en vous.* » Dieu donc, Dieu en tout et partout, Dieu possédé, senti, aimé et savouré, si l'expression était permise, voilà le bien suprême que réclame à grands cris notre âme indigente.

Or, dans la pratique du catholicisme l'âme pos-

(1) *Id.*, *ibid.* Préface du traducteur, p. 11.

sède ce bien infini et elle en jouit dans la plus large mesure. Oui, elle sait trouver Dieu et elle a le secret d'en jouir en toute chose et en tout temps. Elle le voit et elle en jouit dans son Église, dont l'existence, la perpétuité et la beauté ne s'expliquent que par la présence continue de Jésus-Christ au milieu d'elle. Elle le reconnaît et elle en jouit dans les bienfaits de tout genre dont cette Église enrichit le monde, depuis dix-neuf siècles. Elle le retrouve et elle en jouit dans ces innombrables congrégations d'hommes et de femmes, qui sont une floraison céleste sur le vieux tronc du catholicisme. Elle l'admire et elle en jouit, dans le moine au froc de bure qui, comme le grand apôtre, va au loin étendre le règne du Sauveur ; dans la vierge timide qui, comme un encens pur, se consume au fond du cloître ; dans la fille de Vincent de Paul qui, avec un héroïsme surhumain, se consacre au soulagement des souffrances et des infirmités de ses frères. Elle le contemple et elle en jouit dans la glorieuse armée de ces millions de saints, à qui le martyre, la pureté de la vie ou la charité a tressé une couronne au ciel. Elle le découvre et elle en jouit sous le symbolisme des cérémonies solennelles de nos temples, qui ne s'emparent de l'homme tout entier que pour en faire un hommage parfait à la Majesté infinie. Elle l'honore, le vénère et en jouit dans le culte si légitime et si suave de la Sainte Vierge, l'auguste

mère de Jésus-Christ et des hommes. Elle le sent et elle en jouit, dans les sacrements, sources intarissables de grâces; d'une manière plus intime, dans le tribunal de la pénitence, où par le repentir et le pardon elle se refait une virginité; dans la prière au pied du tabernacle, où elle échange avec Jésus-Christ des colloques angéliques. Dieu, elle le confesse, elle l'adore et elle en jouit dans la très-sainte Eucharistie devenant sa nourriture. Oui, Dieu constamment présent à elle et se donnant à elle, sous mille formes diverses, pour l'enivrer de son amour, voilà la vie d'une âme sincèrement catholique. Qui pourra dire les joies et les saintes voluptés d'une telle possession?

Toutefois, cette quiétude intime, cette sérénité de l'esprit, ces émotions indicibles ne sont pas le bien des seuls enfants nés dans le sein du catholicisme; ce bonheur est la récompense de tous ceux qui, répondant à l'appel d'En-Haut, ont le courage de revenir à l'Église de Pierre, et il est même d'autant plus senti qu'on a vécu plus longtemps dans les ténèbres, l'indigence et l'aridité. C'est l'oasis après le désert, l'oasis longtemps rêvée, l'oasis à l'air pur, aux eaux rafraîchissantes et aux fruits délicieux.

Ce langage sera, pour les hommes auxquels il s'adresse, comme une énigme inexplicable. Mais, qu'ils le sachent, tous ces cœurs généreux : l'Église catholique, selon la belle comparaison du cardinal

Wiseman, ressemble aux vitraux de nos vieilles cathédrales. Au dehors, quand on considère ces grandes fenêtres gothiques, on ne découvre qu'un assemblage singulier et bizarre de fragments de verres aux couleurs ternes et heurtées; mais dès qu'on pénètre dans l'intérieur du temple, toutes ces couleurs, devenues maintenant fermes et douces, s'harmonisent de la manière la plus parfaite, pour produire des scènes merveilleuses que l'œil contemple avec ravissement. Telle l'Église romaine. Vue du dehors, on peut lui trouver mille défauts, provenant des accessoires, c'est-à-dire des hommes, des circonstances, mais surtout des idées préconçues, des préjugés d'éducation et des répugnances des passions. A-t-on le bonheur de pénétrer dans son sein : immédiatement on est saisi par le spectacle de sa divine beauté, et toute l'âme, par un tressaillement mystérieux, témoigne d'un bonheur inénarrable. Et c'est là l'étonnante félicité que réserve aux enfants de l'anglicanisme l'Église de Rome. Avant la conversion, cette Église des papes semble couverte de rides et repoussante de rudesse; après la conversion, elle paraît belle d'une jeunesse divine et riche des meilleures tendresses d'une mère.

Du reste, en fait de foi religieuse, il faut croire ceux qui l'ont embrassée au prix des plus grands sacrifices. Qu'on interroge les milliers de convertis de ce dernier demi-siècle, qu'on leur demande

si, par hasard, la connaissance pratique du catholicisme ne leur a pas fait regretter l'acte solennel de leur abjuration, et tous répondront, nous en sommes sûr, que, loin de se repentir, comme d'une erreur, de leur union à l'Église romaine, ils bénissent Dieu, tous les jours, des biens inattendus dont elle ne cesse de les combler.

Leurs œuvres, d'ailleurs, témoignent hautement du bonheur qui les remplit. Les plus célèbres d'entre eux ont publié, depuis leur conversion, un grand nombre de livres, livres, disons-le en passant, qui font assez bonne figure dans la meilleure littérature anglaise. Or, si l'on compare ces ouvrages avec les écrits des mêmes auteurs avant leur retour à l'Église catholique, on y reconnaît plus de fermeté dans les principes, plus d'élévation dans la pensée, plus d'ampleur dans la conception, un ton plus convaincu, un sentiment plus profond de sérénité et de paix, tout autant de signes d'une grande félicité intérieure.

A les considérer encore, ces admirables convertis, dans leur vie de chaque jour, on ne peut s'empêcher d'être frappé du calme habituel de leur visage, de la douceur de leur parole et de la modestie de leur maintien; tout dans leur personne exprime une entière possession de soi et une plénitude de contentement. Mais c'est au pied des autels qu'il faut les voir. A genoux dans une attitude pieuse, ils dévorent le tabernacle d'un regard de feu; ou

dirait que, à travers la prison de marbre et sous le voile eucharistique, ils aperçoivent la réalité vivante, qu'ils lui parlent cœur à cœur, qu'ils se l'approprient dans des aspirations d'amour et que, dans cette possession, ils surabondent de voluptés saintes. Témoin plus d'une fois de cette scène émouvante, nous nous sommes rappelé le mot de saint Grégoire : *Non Angli, sed Angeli*.

Il n'y a donc pas à en douter, tous ces hommes de foi et d'action qui se sont unis à l'Église catholique ont enfin trouvé le bonheur. Aussi croyons-nous les entendre, sous le charme qui les captive, s'écrier de concert avec le savant Allies : « O Église de Rome, c'est trop tard que nous t'avons trouvée, toi qui aurais dû élever notre enfance et placer ton aimable et vénérable sceau sur notre jeunesse.... O toi, que nous avons trop longtemps cherchée, et trop tard connue, puissions-nous passer sous ton égide les restes si courts de cette pauvre vie; puissions-nous ne plus nous écarter du troupeau, mais reconnaître que la chaire du Pasteur suprême est vraiment *l'ombre d'un grand roc dans une terre fastidieuse* (1)! »

Ces sublimes accents, qui rappellent le cri de reconnaissance d'Augustin revenu à Dieu, indiquent aux enfants de la Haute Église où est la paix, où est le salut. Cependant, nous l'avouons, même après la conviction de l'esprit, il peut

(1) Allies' *S. Peter and his See*.

exister des tentations délicates, capables d'empêcher certaines âmes d'entrer dans la voie de retour au catholicisme. Avec un peu d'attention et de bon vouloir on renverse facilement ce dernier obstacle. Une des plus perfides tentations de ce genre, car elle est de nature à agir fortement sur des Anglais, c'est la perspective d'être regardé comme un traître et un lâche, au jour de la conversion. Mais est-ce vraiment une trahison de préférer à la foi de ses pères celle de ses grands-pères, la foi qui, pendant dix siècles, a été la gloire du pays? Est-ce une lâcheté d'avouer qu'on a fait fausse route? N'est-ce pas au contraire l'honneur des grandes âmes de ne se laisser vaincre que par la vérité et de lui sacrifier tout pour s'en assurer à jamais la possession et la jouissance? Oui cela, dans toutes les langues humaines, s'appelle, non de la faiblesse, mais de l'héroïsme.

III. Nous venons de parler des conversions individuelles. Étendons notre regard, et nous posant en face de cette hypothèse : le retour de toute l'Angleterre à l'unité religieuse, demandons-nous ce qu'il adviendrait dans ce cas. Nous examinerons ensuite ce qu'il faut penser de l'hypothèse elle-même.

Un premier fait est certain : c'est que, en redevenant catholique, cette nation n'aurait à abjurer aucune des vraies conquêtes qui ont fait jusqu'ici

sa grandeur. Elle est fière de son commerce et de son industrie ; elle s'enorgueillit de sa prospérité matérielle, elle aime ses libertés politiques ; elle veut que, sur son sol, chacun soit respecté dans ses biens, dans sa personne et dans son honneur. Tous ces droits et toutes ces libertés lui seraient conservés intacts.

Écho de la Révolution, le protestantisme accuse l'Église romaine de vouloir arrêter la marche de l'esprit humain, de travailler même à le ramener en arrière. Parler ainsi c'est insulter gratuitement cette grande promotrice de la civilisation européenne. Non, Rome ne condamne pas le progrès régulier et légitime ; encore moins a-t-elle le noir dessein de ramener les hommes aux ténèbres, à l'esclavage et à la barbarie. Seulement, convaincue que les sociétés ne sont stables, florissantes et heureuses qu'à la condition de faire reposer l'ordre matériel sur l'ordre moral, elle recommande avec instances de modérer les appétits désordonnés de l'esprit et de la chair. Et là se borne son intervention dans les choses temporelles.

Rome ne mettra donc jamais l'embargo sur les usines, les chemins de fer, les navires ou les colonies de l'Angleterre. Elle n'ordonnera point d'anéantir la *loi commune* du royaume, ni la *Grande Charte*, ni l'acte d'*Habeas corpus*, ni la *Réforme de John Russel*, ni tout autre bill consacrant un progrès véritable. Tout au plus, le cas

échéant, ferait-elle entendre des conseils de sagesse et de modération. Mais qui oserait lui en faire un crime? Sa mission n'est-elle point de prêcher à tous le *Sursùm corda*?

Faut-il des preuves? Rappelons l'histoire d'hier, qui sera celle de tous les temps. Il y a quelques mois à peine (1), au milieu de l'admirable mouvement qui apportait à Rome des milliers de pèlerins, de tous les points du globe, on remarquait un beau groupe d'Américains du Nord, qui n'étaient pas les moins enthousiastes. Or, qu'a dit le vénérable pontife à ces enfants que l'amour avait amenés à ses pieds de régions lointaines? Il s'est plu à exalter l'activité, l'élan, la générosité et le courage de leur jeune et grande nation, et tout le monde a remarqué qu'il parlait avec bonheur de ce peuple, marqué probablement dans les desseins de Dieu pour d'étonnantes destinées. Fidèle toutefois à son devoir, il a fortement recommandé à ses auditeurs de ne point courir avec passion après les richesses temporelles, leur rappelant qu'il y a des biens éternels dont un cœur chrétien doit être épris avant toute autre chose. Un tel langage, nous semble-t-il, n'a rien d'alarmant; et c'est ce que les Américains ont parfaitement compris. Aussi, loin de s'en inquiéter, ont-ils acclamé avec enthousiasme les paroles de l'immortel Pie IX.

Au jour où ils rentreraient au giron de notre

(1) Au mois de mai 1877.

sainte Église, les Anglais entendraient le même discours tomber des lèvres du pape alors régnant. Quel est celui de leurs intérêts que ce langage pourrait compromettre ou menacer?

A un point de vue plus haut, l'Angleterre convertie n'aurait, non plus, rien à craindre du côté de Rome.

Qu'à une autre époque la papauté toute-puissante ait été l'arbitre de la société européenne, c'est là un fait providentiel dont il faut la bénir; car ce haut patronage est venu, à son heure, pour l'honneur et le bien des peuples. Aucun écrivain sérieux n'oserait présentement s'inscrire en faux contre cette vérité historique. Mais les souverains pontifes sont les premiers à reconnaître que l'ancien ordre de choses ne peut revivre de nos jours. Aussi ne songent-ils aucunement à reprendre la mission qu'ils ont si bien remplie au moyen-âge, quelque salutaire qu'elle pût être à notre pauvre Europe en décadence. Il serait donc absurde de nourrir la moindre crainte à ce sujet. Du reste, qu'on nous permette de le dire: les papes savent être de leur temps, mais non à la façon des politiques du siècle: ceux-ci sont dans le mensonge, l'injustice et la folie; ceux-là, les vicaires de Jésus-Christ, dans la vérité, la justice et la sagesse.

La même sécurité existerait dans l'ordre spirituel. L'Église unie au pape ou le pape seul n'ag-

gravera jamais le joug de la foi d'une manière arbitraire; de telle sorte qu'il devienne intolérable pour les consciences. Si l'Église, dans une assemblée générale, croit devoir, à un moment donné, mettre tout-à-fait en lumière un dogme de la Révélation demeuré jusque-là un peu dans l'ombre, elle ne le fera qu'avec intelligence et sagesse, appuyée, d'ailleurs, sur son divin privilège d'infaillibilité. Il en serait de même du souverain pontife. Dieu ne fait pas les choses à demi, et s'il a voulu que le représentant de son Fils, ici-bas, fût un organe infaillible de sa parole révélée, il lui a destiné très-certainement des grâces spéciales qui l'empêcheront de tomber dans le caprice ou la passion. Quand le pape exercera solennellement son magistère, il le fera toujours en temps opportun, et son langage sera l'oracle même de Dieu.

Un homme d'État d'Angleterre fort illustre (*Quantum mutatus ab illo!*) s'est efforcé, dans ces dernières années, de démontrer à ses compatriotes que le nouveau privilège du pape préparait au monde des maux de toute espèce. Une pareille terreur est complètement chimérique. L'infaillibilité pontificale ne peut être un épouvantail que pour des hommes dont le préjugé, la passion, l'ignorance ou la mauvaise foi a obscurci l'intelligence. Il suffit, en effet, de savoir sur quelles matières tombe ce privilège et dans quelles circon-

stances il devra se produire pour avoir toutes les garanties que puissent réclamer des esprits sincèrement catholiques. Aussi bien, c'est un fait d'observation : tous les convertis sont dévoués de cœur et d'âme au Vicaire de Jésus-Christ; pour eux le Saint-Siège est le roc inébranlable sur lequel ils ont posé leurs pieds, et qu'ils ne quitteraient pas, même au prix de leur sang. Preuve évidente que leur soumission à l'Église leur fait voir autre chose qu'un épouvantail dans les prérogatives du successeur de Pierre.

Non-seulement les Anglais, par leur retour à l'Église romaine, n'auraient rien à redouter, dans l'avenir, pour leur honneur et leur conscience; mais ils recueilleraient, comme nation, d'immenses bienfaits de cet acte solennel. Un des premiers serait de renouer la chaîne brisée de leurs gloires nationales.

Quand on visite le palais du parlement, *ce rêve en pierre* (1), on ne peut s'empêcher d'être saisi d'admiration en contemplant les gloires de la Grande-Bretagne d'avant le seizième siècle. Là se dressent les statues des fiers barons qui imposèrent la *Magna Carta* au roi Jean-sans-Terre; là brillent les armoiries des grands justiciers depuis la conquête normande; là se lisent les noms de Thomas Becket et des évêques, archevêques ou cardinaux qui, comme l'illustre martyr de Cantor-

(1) Paroles de l'empereur Nicolas.

béry, ont rempli les hautes fonctions de chancelier. Là figurent, dans leurs vêtements splendides, les rois les plus populaires qui ont régné sur le pays. Or, tous ces glorieux souvenirs sont catholiques, et contre eux semblent protester les faits accomplis depuis trois cents ans. On a bien essayé, il est vrai, de faire qu'il n'y ait pas de solution de continuité, et, à cet effet, dans le même palais, à la suite des magnificences dont nous parlons, on a reproduit les gestes célèbres des monarques protestants et de leurs règnes. Mais on a beau faire, la révolte de Henri VIII contre le pape a commencé une ère nouvelle, et répudié, en quelque sorte, les siècles catholiques. Eh bien ! tout ce passé, que l'Angleterre protestante ne peut légitimement revendiquer, revivra dans toute sa splendeur le jour où ce royaume redeviendra *l'île des saints*, au souffle du catholicisme. Alors les rois intelligents et sages se plairont à reproduire les grands exemples des Alfred et des Édouard ; alors les pasteurs des églises se proposeront pour modèles de zèle apostolique les saints Wilfrid et Boniface ; alors la vie nationale reprendra cette sève forte, généreuse et puissante des anciens jours. Ainsi le présent sera heureusement uni au passé.

Il y a plus, l'Angleterre redevenant catholique, on verrait s'accomplir deux faits consolants qu'on ne peut légitimement attendre de l'état actuel des choses. D'une part, les intelligences se réuniraient

dans un même esprit de foi, et dès-lors cesseraient la division des doctrines et la multiplicité des symboles. D'autre part, avec l'unité des croyances l'on aurait une morale plus saine, et tout naturellement le niveau des mœurs monterait plus haut. Mais ici rappelons une parole autorisée, que l'Angleterre a peut-être oubliée à cette heure, mais qui a toujours sa valeur magistrale ; c'est celle que le cardinal Wiseman, alors simple évêque, adressait à lord Shrewsbury, en 1841, à un moment où l'on croyait toucher à la réalisation du fait que nous posons seulement comme hypothèse.

« Que le retour de ce pays, disait-il, c'est-à-dire de l'Église établie à l'unité catholique, mît fin à la dissidence religieuse et aux discordes intérieures, je ne saurais en douter ; la population serait formée à des mœurs plus pures par deux puissants moyens : dans les campagnes, par l'influence du clergé paroissial ; dans les villes et les districts manufacturiers, par les ordres monastiques. L'expérience a aujourd'hui montré que les habitants des campagnes sont prêts à recevoir sans murmure et même avec plaisir les enseignements catholiques, proposés par les théologiens d'Oxford, et même plus encore, pourvu qu'ils leur soient présentés par le canal régulier des instructions paroissiales ; ajoutez la splendeur et la majesté du rituel catholique, la variété sublime des différents services, les offices si touchants propres aux di-

verses saisons de l'année, cette sanctification de tous les instants de la vie domestique, et ces établissements sans nombre consacrés à la charité, et cette dissidence tomberait bientôt, réduite en poudre sous l'action paisible du catholicisme, et ses fragments ne tarderaient pas à se réunir autour du principe tout-puissant d'attraction universelle. Puis envoyez des hommes d'une vie austère et de manières aimables, ceints de la corde de Saint-François, ou portant sur la poitrine le sceau de la passion du Christ et dans leurs traits le signe de la mortification (comme les disciples du vénérable Paul de la Croix); des hommes dont le vêtement ne se distingue de celui des pauvres qui les entourent, ni par la beauté du tissu, ni par une pauvreté affectée, mais dont le costume soit à la fois majestueux et humble; pieds et tête nus, tenant à la main l'emblème de la Rédemption; qu'ils prêchent le jugement, la mort, les châtimens futurs, la pénitence, la justice et la chasteté, et on les écouterait avec crainte et respect, et nous verrons des prodiges de réforme, et une foi intègre engendrera des mœurs plus pures, et la conversion du cœur entraînera la conversion de l'esprit. »

Ces paroles, profondément sages, n'ont pas été écrites en vain; on s'est empressé de les mettre en pratique, surtout par l'accroissement du clergé séculier et des corps réguliers. Aussi a-t-on vu, depuis cette époque, les conversions individuelles

se multiplier de plus en plus. Toutefois, le grand fait du retour national à l'unité catholique ne s'est pas encore accompli. Peut-on mieux attendre de l'avenir? Notre hypothèse, en un mot, n'est-elle pas seulement une chimère de l'imagination ou un beau rêve du cœur?

Il faudrait s'aveugler étrangement pour ne pas voir les obstacles sérieux qui doivent s'opposer à la conversion en masse de l'Angleterre; mais il y a d'autre part des symptômes magnifiques qui permettent de conjecturer la réalisation de cet événement à une heure que Dieu seul connaît.

L'illustre cardinal que nous venons de citer, a dit dans la même lettre: « L'ennemi de tout bien ne laissera pas se terminer nos divisions et nos querelles sans tenter de nombreux et puissants efforts pour les prolonger encore; nos passions et nos vices feront souvent échouer nos tentatives. Il n'y a pas de doute que des considérations d'intérêt d'un caractère plus mondain ne traverseront nos efforts; quelques personnes aussi interviendront avec des vues moins élevées et moins pures, et le grand contradicteur de toute œuvre bonne et sainte, le monde, avec sa froideur et son indifférence, avec ses railleries et ses sarcasmes, ses maximes mauvaises et son faux amour de liberté, avec son horreur de toute contrainte nouvelle et sa haine de toute vertu austère, soulèvera contre nous un parti puissant et une armée d'ennemis. Ajoutez encore

que nous aurons aussi à combattre des obstacles d'une nature plus sérieuse : scrupules sincères contre certaines pratiques, répugnances à renoncer à certaines formes, questions compliquées touchant les arrangements hiérarchiques, touchant les saints ordres et la discipline cléricale, et une foule d'autres, inutiles à prévoir ici parce qu'elles se montreront assez tôt d'elles-mêmes. »

• A ces difficultés pratiques il faut en ajouter une autre, qui nous paraît capitale. Notre hypothèse évidemment ne peut se traduire en fait que par la conversion du chef de l'État. L'Angleterre étant ce qu'elle est, on ne voit pas comment le monarque pourrait rester séparé de son peuple par sa foi religieuse. Son concours, d'ailleurs, ne serait-il pas nécessaire pour accomplir un événement d'une importance si haute? Or, d'après un article ajouté à la Constitution, à la suite de la révolution de 1688, le roi doit professer la religion anglicane, sous peine de perdre la couronne; en d'autres termes, la monarchie est condamnée désormais à rester protestante. Comment dès-lors espérer qu'un jour sonnera l'heure où la nation anglaise deviendra catholique?

Cette difficulté, il n'y a pas à se faire illusion, est fort grave, et elle s'augmente de tous les préjugés qu'a laissés au cœur du pays le souvenir du règne de Jacques II, habilement exploitée par les historiens, les gens d'Église, les

politiques et les sectaires. Néanmoins elle n'est pas insurmontable. L'obstacle, en effet, qu'un parlement a créé, un autre ne peut-il pas le détruire? Les Chambres du vingtième siècle ne jouiront-elles pas du pouvoir dont étaient investies celles qui donnèrent la couronne à Anne et à Guillaume d'Orange? Donc que le mouvement providentiel de conversion, surtout dans les rangs de l'aristocratie, s'accroisse de plus en plus, et l'on peut sans témérité imaginer qu'un jour le parlement sera en majorité catholique. Or, ce jour-là, bien certainement, les Anglais, malgré tout le respect qu'ils portent à leur Constitution, ne craindraient pas de la modifier en effaçant la loi exclusive qu'ils y ont inscrite par une crainte injuste de ce qu'ils appellent le papisme. Et dès ce moment un roi catholique règnerait de nouveau et en toute sécurité sur l'Angleterre revenue à l'unité religieuse.

Nous parlons des difficultés qui s'opposent au retour du peuple anglais à l'Église de Rome; mais il existe aussi de nombreux motifs d'espérance. Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour constater de magnifiques symptômes qui annoncent ce grand événement.

Déjà, en 1841, alors que cette question était vivement agitée et que le mouvement puseyiste commençait à prendre des proportions étonnantes, Mgr. Wiseman se plaisait à en signaler plusieurs. Le premier de ces heureux symptômes, à ses yeux,

était la disposition nouvelle des esprits, qui, après avoir toujours abhorré la vérité catholique, se tournaient maintenant vers elle sous l'impérieux besoin de trouver dans la religion des encouragements, des consolations et la règle du devoir. Un second symptôme, c'était la tendance bien manifeste à la séparation de l'Église et de l'État, laquelle, si elle venait à s'accomplir, devait permettre à la première de reprendre sa liberté complète. Un troisième, c'était la noblesse et la pureté des sentiments qui poussaient les esprits vers l'unité. Autre signe favorable, l'humilité avec laquelle on soupirait après la réunion des deux Églises; car *Dieu donne sa grâce aux humbles*. Enfin, la méthode proposée pour arriver à réconcilier au Saint-Siège l'Église établie, paraissait à l'illustre prélat un symptôme grandement riche d'espérance. Il se réjouissait de voir qu'on cherchât à se rapprocher, non par la voie des *rétractations*, toujours dures pour l'orgueil, mais par celle des *explications*, en tâchant de faire concorder les formulaires anglicans avec les doctrines du Concile de Trente; méthode qui, disons-le en passant, fut jadis recommandée par Bossuet au souverain pontife pour ramener les adhérents de la Confession d'Augsbourg à l'Église romaine.

Tous ces motifs d'espérance, quoique liés en général aux circonstances particulières dans lesquelles on se trouvait en 1841, gardent aujourd'hui

d'hui encore toute leur valeur; car il est vrai de dire présentement comme alors, que beaucoup d'esprits sont tournés avec un sentiment de sympathie vers la vérité catholique; que le *désétablissement* continue à s'accroître de plus en plus; que l'unité religieuse est désirée et demandée dans des vues proprement spirituelles, et que l'on poursuit ce but avec une véritable humilité. Mais à ces raisons d'espérer nous pouvons en ajouter d'autres que la grâce de Dieu a fait éclore et qui illuminent l'horizon de nouvelles lueurs.

A l'époque où écrivait Mgr. Wiseman, le mouvement puseyiste avait à peine commencé à porter des fruits; mais depuis ce temps il a amené sous l'étendard de l'Église romaine des milliers de convertis, qu'animent les meilleurs sentiments de foi et qui tous, comme nous le disions, témoignent de leur bonheur. Très-certainement il y a là, dans ce fait, une attraction puissante pour les esprits anxieux qui traversent le désert du doute et qui soupirent après la terre-promise de la vérité. Impossible que de tels exemples, dont la valeur et le nombre sont réellement merveilleux, n'agissent pas non-seulement sur ces hommes honorables et droits qui se meurent par manque d'air au sein de l'Église anglicane, mais encore sur l'ensemble de la nation elle-même, quels que soient ses préjugés à l'endroit du catholicisme.

Depuis 1841, également, a surgi la belle pha-

lange d'ordres religieux des deux sexes, qui de la Tweed à Plymouth, de la Trappe du Mont-Saint-Bernard, terre de sainteté, jusqu'à l'oratoire de Brompton, pépinière de convertis, prient sans cesse pour le retour à l'unité, prêchent avec zèle la parole de Dieu, administrent les sacrements, se dévouent à toutes les œuvres de l'apostolat et de la charité, reproduisent en un mot Jésus-Christ dans sa double vie, contemplative et active. La seule présence de ces hommes de Dieu et de ces vierges chrétiennes, comme l'annonçait Mgr. Wiseman, devait faire des prodiges ; peut-on admettre que leurs généreux efforts seront dépensés en vain ? N'a-t-on pas, au contraire, le droit d'attendre que le Ciel bénira tant de labeurs et de sacrifices ?

A côté des corporations religieuses, nous trouvons un clergé séculier qui prend, tous les jours, un accroissement de plus en plus considérable, et qui, pénétré de la grandeur de sa mission, à l'heure présente, est admirable de vertu et de zèle. Aussi sous son action naissent toutes sortes de biens : la foi, la confiance, la charité et la paix.

Mais un grand fait s'est accompli depuis 1841. Par une de ces belles inspirations qui lui sont habituelles, Pie IX a rétabli la hiérarchie catholique en Angleterre, et, en rétablissant cette organisation puissante, il a posé l'élément le plus fécond pour le développement du catholicisme en

ce pays ; car nulle création ne pouvait mieux que celle-là donner de la cohésion au corps sacerdotal, affermir la discipline ecclésiastique, avoir une haute influence sur le courant des idées religieuses, préparer une force de résistance pour le cas où la lutte viendrait à surgir. Du même coup l'Église établie devait subir l'humiliation de voir ses prélats, quelle que fût leur valeur intellectuelle, complètement éclipsés par les vertus des évêques catholiques, et d'assister très-probablement à une recrudescence de retours à l'Église de Rome. Devant cette perspective, on s'en souvient, le vieil esprit protestant se réveilla dans toute sa fureur, et pendant de longs mois on n'entendit sur les places publiques et dans les rues de Londres que ce cri des plus mauvais jours : *No popery !* A bas le papisme ! on brûla même le souverain pontife en effigie. Mais criailleries vaines ! le bon sens anglais finit par céder devant l'*appel* si raisonnable et si patriotique de Mgr. Wiseman, et la création de Pie IX est restée.

Or, une fois investi de la plénitude de juridiction, l'épiscopat s'est mis à l'œuvre, et grâce à sa science, à sa sagesse, à sa piété et à son dévouement, le bien a pris, dans ce dernier quart de siècle, des développements merveilleux. Il y a cent ans, on se demandait : Où est l'Église catholique ? tant était petit le nombre de ses disciples ; et aujourd'hui, on peut dire : Où n'est-elle point ? car il n'est pas

une partie de l'Angleterre et du pays de Galles où ne se rencontre un évêque intelligent et zélé à la tête d'un troupeau docile et plein de vie. « Dans les temps passés, depuis la réforme, dit S. E. le cardinal Manning, l'Église catholique a été une plante exotique en Angleterre, une plante aérienne suspendue au-dessus du sol, sans racines dans la terre. Maintenant elle a pénétré dans le sol comme la racine pivotante de nos vieux arbres de haute futaie, qui s'enfoncent en bas et rayonnent de toutes parts avec des ramifications profondes et multiples. Les catholiques de ce pays, dont le nombre s'élève à un million, sont mêlés à toute la population et forment une masse solide et sensible dans nos cités et dans nos villes, et sont plus fortement enracinés là où ils sont plus nombreux, comme à Londres, à Liverpool, à Manchester et à Glasgow. »

L'Église catholique a donc repris possession de cette terre anglaise qu'elle avait acquise, jadis, par droit de pacifique conquête et par droit de bienfaits en tout genre, et que malheureusement lui avait arrachée, au xvi^e siècle, la force brutale au service des plus mauvaises passions. Grain de sénevè, elle est déjà redevenue un bel arbre; mais elle est appelée à voir ses branches s'étendre chaque jour et ses fruits devenir plus abondants, puisqu'elle a, pour la cultiver, des évêques dont le dévouement est à toute épreuve. Citer seulement S. E. le cardinal Manning, n'est-ce pas nommer un

prélat l'honneur et l'orgueil de l'Église universelle elle-même?

Ici peut-être surgira dans l'esprit de quelques lecteurs cette objection : Mais n'est-il pas à craindre que, en présence de ces succès toujours croissants, le vieil anglicanisme ne se réveille et que n'éclate une nouvelle collision, plus terrible peut-être que toutes celles du passé ?

Nous ne saurions partager une pareille crainte. Outre que l'acte de 1829 a ouvert une nouvelle voie à ses destinées, en lui donnant des garanties de protection, l'Église catholique s'implante aujourd'hui, en Angleterre, dans des conditions telles qu'elle ne peut aucunement alarmer le pays. Pauvre, en effet, et désintéressée des questions politiques, elle ne demande qu'une chose : contribuer au bien général, en annonçant l'Évangile et en exerçant la charité. Évidemment, on ne peut lui faire un crime de cette noble ambition; ce serait plutôt une révoltante injustice que de trouver là un motif de renouveler les tristes luttes du passé. Mais écoutons sur ce point le savant et pieux cardinal que nous venons de citer.

« L'Église catholique, en Angleterre, dit Son Éminence, arrive, *sine sacculo et sine perâ*, dans un état d'absolue pauvreté. Les vols de la réforme nous ont du moins rendu ce service à la face de l'opinion publique du pays. Pour une Église en mission la pauvreté est une marque d'apostolat.

Ses prêtres et ses évêques vivent des offrandes libres et volontaires de leurs troupeaux. Il n'y a pas de contrée sous le soleil où le travailleur soit de meilleur cœur et plus noblement reconnu *digne de son salaire* qu'en Angleterre et en Irlande, à cette heure. Aussi l'Église catholique prêche-t-elle au peuple anglais avec une liberté de parole vraiment apostolique... Elle va et vient sans peur, ne possédant rien qu'on puisse lui prendre.

» C'est pour ce motif également qu'elle est en ceroyaume, comme d'ailleurs l'Église de Dieu doit être partout, l'Église du pauvre. Certainement elle n'est pas l'Église de la Couronne. Elle n'est pas non plus l'Église de l'aristocratie. Elle n'est pas davantage en Irlande ainsi qu'en Angleterre l'Église des *landlords*. Elle est l'Église du peuple, l'Église qui sort de ses entrailles, qui se confond avec lui, qui veille à ses intérêts. Pendant le règne de Marie, elle était royale et aristocratique, et le peuple était aveuglé et poussé pour lui faire de la résistance. Au temps de Jacques II, elle était l'Église de la Couronne et de la Cour, et d'un trop grand nombre d'hommes politiques qui ne connaissaient que l'intérêt, la vanité et la mondanité. Déjà empoisonné par un siècle de protestantisme, le peuple s'éleva contre elle dans un sentiment de terreur, comme en présence d'un despotisme français ou d'une inquisition espagnole. Aujourd'hui, elle est l'Église du pauvre.....

» Cependant l'Église catholique rentre en Angleterre complètement libre de toute action ou intérêt politique. Elle n'est liée avec aucune maison royale, ni avec une succession disputée, ni avec aucune chambre, ni avec aucun privilège aristocratique, ni avec un monopole quelconque de pouvoir ou de richesse. Elle ne fait pas de politique; elle se contente de maintenir l'autorité légitime et d'exercer, d'une manière très-large, la bienfaisance envers le peuple. Tout ce qu'elle réclame, c'est qu'on la laisse tranquille dans l'exercice de sa mission spirituelle. Elle ne pétitionne pas pour obtenir aide ou faveur, mais elle demande qu'on lui permette de respirer librement et d'avoir ses coudées franches. Elle n'invoque ni la suprématie royale, ni les ordres du conseil, ni les actes du parlement pour propager le Concile de Trente et pour réduire au silence les Trente-neuf Articles. Elle n'a point de contact et partant ne saurait avoir de collision avec le monde politique. En politique d'ailleurs elle est visiblement et évidemment faible. A cet égard, le plus timide et le plus superstitieux alarmiste ne saurait s'effrayer de son action.

» C'est pourquoi il est manifeste pour tout le peuple anglais que l'Église catholique n'appelle point dans son sein par le pouvoir ou l'influence, mais par la conviction et la persuasion; et de ces moyens il ne s'en effraie pas. Il s'imagine qu'il est

lui-même trop fort en raison et en jugement privé pour avoir peur du concile de Trente et des prétentions d'une Église infaillible. Il est sans doute quelque peu blessé et irrité quand il voit des Anglais se laisser convaincre et persuader qu'ils doivent se soumettre à l'Église. Il s'en veut à lui-même de douter si facilement et d'être parfois presque convaincu que, si l'Église catholique n'est pas vraie, du moins celle d'Angleterre est fausse. Cependant il aime le jeu franc, et il tient un peu à ce que chacun puisse suivre sa conscience. Si l'Église catholique peut se propager par des moyens honnêtes, par la conviction de la raison et la persuasion du cœur, c'est-à-dire par la vérité et la charité, le peuple d'Angleterre lui donnera un champ libre, mais la faveur point du tout. Pour nous, c'est là tout ce que nous demandons, et dans ces conditions le danger d'une grande lutte est désormais considérablement diminué (1). »

Mgr. Manning ne pense donc pas qu'on doive craindre de voir surgir une nouvelle collision par suite des progrès incessants du catholicisme. A ses yeux, l'Église, faisant modestement son œuvre, pourra la poursuivre en toute liberté. On nous permettra de dire simplement que nous partageons l'opinion de l'éminent cardinal.

Aux motifs d'espérance que nous avons énumérés, ajoutons enfin celui qui les couronne tous :

(1) *England and Christendom*, Introd., p. XCVI.

la prière humble, ardente et quotidienne pour le retour de l'Angleterre à l'unité religieuse. Et ce n'est pas seulement en ce pays qu'on est entré dans cette voie évidemment excellente; toutes les nations catholiques se sont enrôlées dans cette croisade sainte, à la tête de laquelle, nous avons le droit de le dire sans blesser personne, se trouve notre pauvre France. Qu'elle est belle et touchante cette supplication qui s'élève vers Dieu de tous les points du globe pour obtenir la rentrée au bercail d'un peuple égaré! Portant un tel caractère de grandeur, qui oserait douter qu'elle ne soit efficace?

Il est sans doute des nations coupables sur qui est tombée la malédiction d'En-Haut. Ah! malheur au sol où a passé le souffle de la justice divine! Il est fort à craindre qu'il ne demeure condamné à être toujours stérile; mais il est permis de croire que *l'île des saints* ne sera pas traitée avec cette rigueur extrême. Les desseins miséricordieux du Seigneur s'accusent envers elle sous tant de formes consolantes, qu'ils semblent ne devoir laisser aucune place à la crainte.

Tels sont donc, pour nous résumer, les éléments de la résurrection du catholicisme en Angleterre : une tendance marquée à la séparation de l'Église et de l'État, une aspiration puissante vers les doctrines et les rites traditionnels de Rome, la noblesse des sentiments qui poussent les cœurs à l'unité religieuse, les nombreuses et remarquables

conversions qui ont lieu tous les jours, les corporations et les ordres religieux des deux sexes dont la vie édifiante est si propre à agir sur les masses, un clergé séculier plein de prudence et de zèle, un épiscopat en qui brillent la science, la sagesse, la piété et le dévouement, enfin la prière fervente de l'Église universelle. Et tous ces éléments, qu'on veuille bien le remarquer, sont positifs, actuels et vraiment aptes par leur valeur à produire de très-grands résultats. On peut, par conséquent, tourner avec confiance ses regards vers l'avenir et espérer voir se lever de nouveau sur l'Angleterre le splendide soleil du catholicisme. Oui, tout annonce que ce beau royaume reviendra à l'unité religieuse. Oui, un jour, Cantorbéry reverra sur son siège de dignes successeurs de saint Anselme et de saint Thomas Becquet. Oui, un jour, selon le mot de M. De Maistre, la grand'-messe sera chantée sous les vieilles voûtes réjouies de Westminster.

Mais quand sonnera l'heure de cette renaissance catholique, l'attente du monde ?

Évidemment, si la parole est aux événements, cette heure bénie est à Dieu. Dieu seul a le droit de fixer la somme d'expiation qui peut répondre, en y mettant le poids de sa grâce, au crime de la révolte de Henri VIII et d'Élisabeth. Qui sait d'ailleurs si, dans les pensées divines, ce retour de tout un peuple à la vraie foi n'est pas lié à des événements futurs que l'esprit humain ne saurait

prévoir ? Tout particulièrement, serait-ce téméraire de croire que cette heure solennelle est réservée pour le cas où, après l'infidélité à leur mission de la part de certaines nations catholiques, l'Angleterre serait appelée d'En-Haut à prendre le rôle de protectrice de la papauté ?...

Mais quoi qu'il en soit de cette hypothèse, qu'on nous permette de le redire, s'il est un temps où le retour à l'Église catholique pût s'accomplir avec plus de facilité et plus d'honneur, ce serait, semble-t-il, présentement sous les auspices de la bonne et pieuse reine Victoria. Quel monarque futur pourrait mieux qu'elle traiter cette affaire, d'une importance si capitale, avec le grand Pie IX, qui a pour sa personne auguste une véritable estime et des sympathies profondes ? Qui serait même surpris que cette princesse bien-aimée traçât le chemin à son peuple ?

N'y aurait-il pas cependant à craindre des reproches amers et d'implacables colères ?

Eh ! qui, si fanatique soit-il, oserait reprocher à une fille, au cœur noble et aimant, de n'avoir pas oublié le grand exemple de sa vénérable mère expirante ? Qui pourrait reprocher à une âme avide des dévotions pures et consolantes de la foi, d'entendre encore, à travers la pierre du sépulcre, et de suivre enfin les pressantes exhortations d'une royale amie, dont *la vie fut sainte comme la mort* ? Quoi de plus honorable au contraire que

d'entrer dans la voie qu'ont suivie deux âmes tendrement et chrétiennement aimées? Et après tout, serait-ce donc un crime, n'est-ce pas plutôt une gloire de répondre à un signe d'En-Haut. à un appel peut-être?...

Ce que nous disons là paraîtra à plusieurs bien téméraire. Anglais, nous aurions craint de toucher, même par une légère allusion, à un ordre semblable d'idées; on aurait pu y chercher des intentions suspectes, y voir un acte peu délicat. Français et prêtre, nous n'y mettons que notre cœur, dans la conviction forte où nous sommes que la conversion de l'Angleterre au catholicisme ouvrirait au monde un avenir de bienfaits immenses. On a dit de ce grand peuple qu'il ne connaît que ses intérêts et qu'il s'entend admirablement à les sauvegarder et surtout à les rendre prospères. On dirait alors qu'il est vraiment un des premiers pionniers de la civilisation chrétienne, l'apôtre légitime de la vérité et de la charité, le glorieux conquérant des âmes pour Jésus-Christ, *Fils du Dieu vivant, Roi immortel des siècles.*

QUOD DEUS FAXIT.

APPENDICES.

APPENDICE A.

Biographie de Mgr. Spalding.

Mgr. Spalding (Martin-Jean) naquit, en 1810, à Bardstown, dans le Kentucky. Sa famille, originaire du comté de Lincoln, en Angleterre, avait émigré en Amérique, à l'époque où, pour conserver leur foi, de nombreux et magnanimes catholiques vinrent fonder l'intéressante colonie du Maryland (terre de Marie): c'était en 1634, quatorze ans après l'arrivée des Puritains à Plymouth.

Mgr. Spalding fit ses premières études au collège de Sainte-Marie, près Lebanon. Elles furent des plus brillantes. Il se fit surtout remarquer par une aptitude toute spéciale pour les mathématiques; à quatorze ans, il professait déjà cette science. Aussi venait-on de toutes parts pour voir et interroger cet enfant-prodige. Intelligent, studieux et plein de piété, il grandissait sous l'œil paternel de l'évêque du diocèse, Mgr. Flaget, saint prélat dont l'Église s'honore et dont la France doit être fière.

En 1830, le jeune Spalding fut envoyé au collège de la Propagande, à Rome, afin de compléter ses études. La Providence le servit admirablement. Dans ce sanctuaire de piété et de science, il eut le bonheur d'avoir le cardinal Reisach pour supérieur, le cardinal Cullen pour professeur d'Écriture-Sainte, et le P. Pallotti pour directeur de conscience. Il lui fut donné, d'ailleurs, de voir de près les savants et illustres cardinaux Mezzofanti et Maï, qui

venaient souvent visiter le collège et présider parfois les luttes publiques de théologie.

Après avoir passé quatre ans dans l'étude et la retraite, il repartit pour l'Amérique. Le titre de docteur qu'il emportait de Rome témoignait du succès de ses travaux.

Dès son arrivée sur le sol américain, Mgr. Flaget le nomma à la cathédrale de Louisville, siège épiscopal du Kentucky. Devenu ensuite président du collège de Saint-Joseph à Bardstown, envoyé plus tard à Lexington, placé de nouveau à Bardstown, avec le titre de vicaire général, il fut choisi, en 1848, comme coadjuteur de Mgr. Flaget, *cum jure successionis*. Le vénérable et pieux prélat étant mort peu de temps après, Mgr. Spalding devint de fait évêque du Kentucky. Tout pénétré des grands devoirs de sa haute charge, il se mit aussitôt à travailler avec de saintes ardeurs à cultiver le vaste champ confié à sa sollicitude. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer tous ses travaux; mais nous aimons à rappeler qu'un de ses premiers actes fut de mettre le collège de Saint-Joseph entre les mains des Jésuites. Il fonda ensuite un monastère de Cisterciens et fit bâtir un couvent pour les religieuses du Bon-Pasteur. Sa grande création, toutefois, fut l'établissement des missions pour les parties les plus sauvages de son diocèse.

En 1852, Mgr. Spalding vint en Europe pour y chercher des frères Xavériens qu'il voulait placer à la tête de ses écoles. Il ne la quitta pas sans avoir réussi dans ses démarches, et sans avoir eu la satisfaction de fonder à Louvain, en Belgique, auprès de la célèbre université, un collège américain.

Pendant la guerre de la Sécession (1861), le Kentucky devint le théâtre où les deux armées ennemies luttèrent avec acharnement. Ce que Mgr. Spalding dut souffrir, au milieu de ces cruelles circonstances, est difficile à peindre. Mais son courage et sa charité ne furent pas au-dessous de la lourde charge que lui imposaient de pareils événements. Il se multiplia en quelque sorte pour éclairer, soutenir et consoler son pauvre troupeau.

En 1864, Mgr. Kenrick, le savant archevêque de Baltimore, étant mort, Mgr. Spalding fut appelé à être son successeur sur ce siège, le premier et le plus haut des États-Unis. Tout dévoué aux intérêts de l'Église, le nouvel archevêque redoubla encore d'activité et de zèle. Au second concile plénier de Baltimore, il posa lui-même la question de savoir si le moment n'était pas venu de fonder une université américaine. Son projet fut accepté en principe, mais il fut décidé que cette œuvre, par manque de ressources pécuniaires, serait ajournée. Dans cette même et auguste assemblée, il fut arrêté qu'on demanderait au Souverain-Pontife la création de quinze nouveaux diocèses et vicariats apostoliques, preuve manifeste des progrès de plus en plus croissants du catholicisme dans l'Amérique du Nord.

En 1867, Mgr. Spalding fit un voyage à Rome. Deux années plus tard, il traversait de nouveau l'Atlantique pour venir prendre part au concile du Vatican. Le rôle qu'il a joué, en cette occasion si solennelle, est encore présent à toutes les mémoires, et nous n'avons pas à l'apprécier ici. Rentré cependant dans son diocèse, par suite des événements à jamais déplorables qui obligèrent le Pape à suspendre le Concile, le vénérable archevêque reprit ses travaux d'apôtre. Mais Dieu l'avait jugé mûr pour le ciel. Il acheva sa course en 1871. Ses obsèques furent des plus solennelles et des plus touchantes. Toute la ville de Baltimore, sans distinction de culte ni de race, y prit part. Elles furent relevées par la présence de quatorze évêques et de deux cents prêtres. Son corps repose dans la crypte de sa cathédrale, à côté de celui de son prédécesseur et ami, Mgr. Kenrick.

Mgr. Spalding ne s'est pas contenté de remplir les devoirs si nombreux et si grands de l'épiscopat. Apôtre infatigable, il s'est emparé de sa plume, pleine de science, pour combattre l'erreur, l'erreur protestante surtout, et faire connaître, pour arriver à la faire aimer, la sainte Église catholique romaine. Ses œuvres sont multiples. Il

a touché à l'histoire, à la théologie et à une foule de questions d'actualité. Les sujets qu'il a traités ont été donnés, en général, dans des revues, ou sous forme d'essais ou dans des conférences. Plusieurs de ces écrits ont eu un grand succès, dû en partie au terrible mouvement des *Know-Nothing*, qui se manifesta, en Amérique, il y a une vingtaine d'années. L'Église catholique fut attaquée alors avec tant de violence et de haine, que beaucoup d'esprits, qui n'avaient jamais étudié son histoire, sentirent le besoin de l'examiner de près et de s'assurer si réellement elle était aussi perverse qu'on la présentait. Les publications de Mgr. Spalding firent la lumière pour un grand nombre d'intelligences, et loin de se sentir affaiblie des coups des *Know-Nothing*, l'Église catholique, comme toujours, sortit plus forte et plus belle de la lutte.

Mais l'ouvrage le plus important de l'archevêque de Baltimore est l'*Histoire de la Réforme protestante*. Tout d'abord, Mgr. Spalding avait publié un volume de critique de l'*Histoire de la Réforme en Allemagne et en Suisse*, par d'Aubigné. Mais voyant que cet ouvrage, qu'il qualifie de roman, continuait à être lu et même prôné par beaucoup de personnes, il prit la résolution d'élargir son propre cadre et d'embrasser l'histoire de la réforme dans toutes les principales contrées de l'Europe. De-là un second volume.

Dans cette *Histoire*, Mgr. Spalding fait une charge à fond contre les pères de la réforme, en leur redonnant leur véritable physionomie. Il n'avance d'ailleurs aucun fait qu'il ne prouve, et par les nombreuses citations qui tombent de sa plume il montre qu'il n'ignore aucun des grands historiens de notre époque. Quant à la marche des idées et au caractère du style, l'auteur a adopté le genre des *Essais*, genre en grande faveur chez les Américains comme chez les Anglais.

Cet ouvrage a eu, en Amérique, cinq éditions, du vivant même du savant archevêque.

APPENDICE B.

Arguments de Henri VIII, contre Luther, en faveur de la suprématie du Pape.

« Je me garderai bien de faire cette insulte à l'Évêque de Rome de discuter minutieusement son droit, comme si ce droit pouvait être matière de doute. Il me suffit présentement, pour remplir ma tâche, que l'ennemi soit tellement sous le coup de sa fureur qu'il ruine lui-même son propre crédit, et qu'il soit manifeste que la malice seule l'a aveuglé au point qu'il ne voit ni ne sait ce qu'il dit. Car peut-il nier que tous les fidèles honorent le siège de Rome comme leur mère et le reconnaissent pour leur chef suprême, et que la distance des lieux comme les périls de la route ne les empêchent pas d'arriver jusqu'à lui? S'il faut en croire ceux qui viennent des Indes, les habitants de ces contrées, quoique séparés de nous par d'immenses royaumes et par des océans, se soumettent au Saint-Siège. Luther me dira peut-être que l'évêque de Rome a obtenu cette puissance universelle, non en vertu d'un droit divin, ni de par la volonté des hommes, mais uniquement par la violence. Mais alors je le prierai de me faire connaître à quelle époque le Pape s'est emparé d'une aussi grande prérogative; car un pouvoir si étendu, qui a dû certainement s'imposer à la mémoire des hommes, ne peut avoir eu une origine obscure. Il me répondra, peut-être encore, que ce pouvoir ne remonte qu'à un ou deux siècles. Eh bien! dans ce cas, qu'il nous fixe l'époque précise. Que si la puissance papale, dont l'importance est si grande, est tellement ancienne que le commencement en soit complètement oublié, qu'il sache que, d'après toutes les lois de la critique, nous devons croire qu'une chose est censée

avoir une origine légitime lorsque, en remontant au-delà des souvenirs historiques, on ne peut fixer le temps où elle a pris naissance. Il est certain que toutes les nations s'accordent à ne pas changer ni remuer les choses qui, pendant de longs âges, ont été respectées. Et de fait, en étudiant les monuments anciens, ou en lisant l'histoire des premiers siècles, Luther peut facilement s'assurer que, depuis la conversion du monde, toutes les Églises de la chrétienté ont obéi au Siège de Rome. A l'époque même où l'empire fut transféré à Byzance, les Orientaux continuèrent à reconnaître la suprématie de ce Siège et de cette Église et à lui rendre obéissance, excepté dans les temps où ils étaient en état de schisme.

» Saint Jérôme nous manifeste parfaitement sa profonde estime pour le Siège de Rome, lorsqu'il déclare hautement qu'il lui suffisait que le Pape approuvât sa foi et qu'il ne s'inquiétait ensuite aucunement du blâme des autres à cet égard.

» Quand Luther nous affirme si audacieusement, et cela à l'encontre de ses affirmations antérieures, que « le Pape n'a tout au plus sur l'Église qu'un pouvoir humain, qu'il aurait d'ailleurs usurpé par la tyrannie et la force », je suis vraiment émerveillé qu'il ait la simplicité de s'attendre à ce que ses lecteurs vont le croire sur parole, ou qu'ils seront assez naïfs pour penser qu'un prêtre sans armes et sans défense (condition où devait se trouver le Pape avant son usurpation) pût jamais espérer d'obtenir, sans droit comme sans titre, une autorité si grande sur des centaines d'évêques, ses collègues, répandus dans tant de nations diverses.

» Comment peut-il espérer, dis-je, qu'on croira que toutes les nations, les villes, les provinces et les royaumes ont fait si peu de cas de leurs droits et de leurs libertés, qu'ils ont reconnu la suprématie d'un prêtre étranger auquel ils ne devaient auparavant aucune soumission ? Mais à quoi bon connaître l'opinion de Luther à ce sujet, quand, grâce à sa colère et à sa malice, il ignore lui-même sa pro-

pre opinion ou ce qu'il pense. Il manifeste toutefois, bien certainement, les ténèbres de son esprit et de sa science, comme la folie et l'aveuglement de son cœur livré au sens réprouvé, en faisant et en disant des choses si incohérentes. Comme elle est vraie cette parole de l'Apôtre : « Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses ; et quand j'aurais encore toute la foi, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien (1) » ! Cette charité, Luther, non-seulement ne l'a pas envers sa propre personne, puisque dans sa fureur il court à sa perte, mais il en manque encore bien plus à l'égard des autres, en s'efforçant de les entraîner avec lui dans l'abîme, alors qu'il travaille à les détacher de l'obéissance au Souverain Pontife, auquel il se trouve triplement lié, et comme chrétien, et comme prêtre, et comme religieux. Il oublie que l'obéissance vaut plus que le sacrifice, et il ne réfléchit pas à ce qui est prescrit dans le Deutéronome, à savoir que « Celui qui, s'enflant d'orgueil, ne voudra point obéir au commandement du Pontife qui, en ce temps-là, sera ministre du Seigneur, votre Dieu, ni à l'arrêt du juge, sera puni de mort (2) ». Il ne considère pas, dis-je, combien est terrible le châtement qu'il mérite, lui qui n'obéit point au souverain pontife et au juge suprême de ce monde. Car ce pauvre moine, cité à comparaître devant le pape, avec l'offre de l'argent nécessaire pour ses dépenses et avec la promesse d'un sauf-conduit, refuse obstinément de faire le voyage sans une garde. Il trouble d'ailleurs toute l'Église autant qu'il peut, et il pousse le corps entier à se révolter contre la tête. Or, se conduire de la sorte c'est comme une espèce de sorcellerie ; adhérer à cette manière d'agir c'est une espèce d'idolâtrie. »

Cet extrait est tiré de l'*Assertio septem sacramentorum*, ouvrage qui mérita à Henri VIII, de la part du Saint-Siège,

(1) I *Corin.* XIII, 2.

(2) *Deut.* XVII, 2.

le beau titre de *Défenseur de la Foi*. N'ayant pas sous la main le texte latin, nous avons traduit ce passage sur une version anglaise.

Les rois d'Angleterre ont été si fiers de ce beau titre de *Défenseur de la Foi*, qu'ils l'ont gardé comme un trésor héréditaire, même après la révolte, alors que sur leur blason il n'était plus et ne pouvait être qu'une épigraphe qui les accuse d'ingratitude, de félonie et d'apostasie. La reine Victoria elle-même ne dédaigne pas de s'en décorer.

APPENDICE C.

Fox, dit le Martyrologiste.

John Fox ou Foxe, né en 1517, est mort en 1587. C'est pendant son séjour sur le continent, sous le règne de Marie, qu'il publia, à Strasbourg, *les Actes et Monuments de l'Église ou Livre des martyrs*, ouvrage fameux, qui lui a fait donner le nom de *Martyrologiste*.

Dans *les Actes et Monuments de l'Église*, Fox expose les persécutions et les troubles occasionnés, d'après lui, par les évêques romains, spécialement en Angleterre et en Écosse, depuis l'an 1000 jusqu'à son époque. Approuvé par les trois premiers archevêques de Cantorbéry (Parker, Grindal et Whitgift), ce livre fut placé, en vertu d'un ordre, dans toutes les églises paroissiales de l'Angleterre, ainsi que dans les salles communes des archevêchés, des évêchés, des doyennés et autres lieux; et afin que le peuple pût l'avoir à toute heure sous la main, il fut rattaché dans les temples au pupitre avec une chaîne. Pour lui donner même plus d'attrait et rendre le texte plus émouvant, on

y ajouta des gravures représentant des victimes brûlées toutes vives sur un bûcher.

Ce livre, écrit avec une apparence d'érudition sérieuse et avec un ton de charité compatissante, a été regardé, pendant longtemps, comme parole d'Évangile. Aussi nul ne peut dire le mal qu'il a produit. Sa lecture, faite par tous, a puissamment contribué à accréditer en Angleterre ce préjugé, non moins criminel que faux, à savoir : que non-seulement l'Église catholique n'est pas l'Église du Christ, mais qu'elle est par nature persécutrice et ennemie de l'État, et partant, qu'un catholique est un mauvais citoyen, dont il faut toujours se défier. (Pourquoi faut-il qu'une accusation aussi révoltante ait été renouvelée par un homme de haut mérite tel que M. Gladstone, à l'occasion de la proclamation, comme dogme, de l'infailibilité du Pape ? On n'aurait jamais soupçonné qu'une telle haine ou un tel aveuglement pût naître dans une âme si élevée et si foncièrement religieuse.)

Les écrivains anglicans, pour la plupart, ont loué, admiré et copié Fox. Il s'en est trouvé cependant parmi eux (par exemple Wood et Collier) qui, tout en croyant à la sincérité du Martyrologiste, lui ont reproché des exagérations et même des inventions de son esprit. Quant aux écrivains catholiques, ils ont constamment accusé Fox d'erreurs, de mensonges et de calomnies. Milner, en particulier, a démontré que, de ces soi-disants martyrs, plusieurs étaient encore en vie lorsque l'auteur des *Actes* écrivait leur mort; que d'autres, tels que les cinq évêques frappés, étaient notoirement infidèles à leurs devoirs de sujets vertueux; que d'autres étaient des assassins, comme Gardiner, Flower et Rough; ou des voleurs, comme Debenham, King, Marsh, Caucher, Gilbert, Massy...; tandis qu'un assez bon nombre d'entre eux avaient rétracté leurs erreurs, comme Bilney, Gilbert, Wassalia, et, selon toute apparence, sont morts catholiques. (Voir *Lettres à un prébendier*, Lettre IV^e sur la Persécution.)

Aujourd'hui, l'autorité de Fox a prodigieusement baissé.

L'histoire mieux connue, il a été prouvé que ses affirmations n'ont qu'une petite valeur. Il s'est même rencontré, au sein de l'Église anglicane, un homme au cœur généreux, qui, dans un sentiment de noble indignation, s'est mis à écrire la vie et la mort de nos martyrs catholiques en Angleterre, au seizième et dix-septième siècles. Dans son livre, qu'il a carrément intitulé : *Martyrs omis par Fox*, l'auteur narre avec respect le supplice de soixante-sept victimes de la persécution sanglante sous Henri VIII, Édouard VI, Elisabeth et les autres tyrans. Les catholiques d'Angleterre savent certainement à quoi s'en tenir sur ces annales glorieuses de leur Église. L'évêque Challoner, dans ses *Mémoires*, les a parfaitement édifiés à ce sujet. Toutefois, après le long règne du livre de Fox, c'est une chose consolante de voir un enfant de l'Église anglicane elle-même se plaire à raconter, en opposition en quelque sorte au fameux Martyrologiste, la mort admirable, mais cruelle de nos frères dans la foi, alors surtout que presque tous les historiens anglais de la réforme font le plus complet silence sur ces héros catholiques. (Voir *Martyrs omitted by Fox...*, compiled by a member of the english Church, with a preface by the Rev. George Lee, vicar of all saints' Lambeth, 1870.)

APPENDICE D.

Conversion du Dr Silliman Ives.

Évêque anglican, le Dr Silliman Ives se trouvait à la tête de la Caroline du Nord, depuis vingt-un ans, quand la grâce, victorieuse de toutes les résistances, l'amena doucement au giron de l'Église catholique. C'est au mois d'octo-

bre 1852 qu'il fit son abjuration *solennelle* entre les mains de Pie IX. On doit mettre cette conquête au nombre des plus belles dont le catholicisme ait lieu de se glorifier ; le pieux docteur est le premier des évêques protestants qui, depuis Luther, ait abjuré l'hérésie et renoncé aux privilèges de sa charge *dans l'exercice de ses fonctions*.

Sa conversion, du reste, quoiqu'elle ait soulevé à son époque des colères violentes, n'a pas surpris ses coreligionnaires. Partisan des doctrines du Dr Pusey, il ne craignait pas de les traduire en pratique ; il était même regardé aux États-Unis comme le chef des disciples du célèbre docteur d'Oxford. Cette situation, en quelque sorte providentielle, lui a donné une influence des plus fécondes : beaucoup de ses élèves l'ont précédé dans son retour à la véritable Église et sont aujourd'hui des prêtres modèles.

Au moment où cet héroïque prélat, qui était marié, déposait les insignes de sa fausse autorité, M^{me} Ives, se trouvant avec lui à Rome, ne voulut pas le suivre. Mais les prières des âmes ferventes, la vie exemplaire de son mari et l'atmosphère de la vie éternelle firent bientôt la lumière en son esprit et la rendirent capable d'accomplir, à son tour, le sacrifice de sa pauvre foi protestante. Un an et demi était à peine écoulé, qu'elle demandait à être admise dans le sein de l'Église catholique. Son abjuration eut lieu dans l'église de la Trinité du Mont, le vendredi-saint de l'année 1854 ; elle fut reçue par le R. Dr Manning, aujourd'hui cardinal et archevêque de Londres.

Pendant son épiscopat, le Dr Ives avait publié certains ouvrages religieux, entre autres : un *Catéchisme*, un *Manuel de dévotion* et des *Sermons*. Lors de sa conversion, il adressa à ses anciens amis une lettre intitulée : *The Trials of a mind in its progress to Catholicism* (les épreuves d'une âme dans sa marche vers le catholicisme). Ce livre forme un volume in-12 de 219 pages. Nous en avons préparé depuis longtemps la traduction. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché jusqu'ici de publier ce travail.

APPENDICE E.

Marie, dite la Sanguinaire. — Parallèle de cette reine et de la bonne reine Bess (Élisabeth).

Dans une note placée au bas de la page 155, nous nous sommes posé ces questions : 1^o Est-il vrai que Marie ait été persécutrice par suite de sa foi catholique ? 2^o N'y a-t-il pas eu des circonstances qui, sans excuser complètement cette reine, expliquent du moins ses rigueurs exagérées ? 3^o N'a-t-on pas également, en haine d'une religion désormais proscrite, chargé affreusement le tableau de ses persécutions ? 4^o Qui des deux, après tout, de Marie la Sanguinaire, ou de la bonne reine Bess (Élisabeth), s'est montrée la plus barbare ?

A chacune de ces questions il est facile de donner une réponse, qui montrera combien, dans l'intérêt de la cause de la réforme, on a été habile à créer, au sein des masses, un préjugé hostile aux enfants de l'Église romaine. Les faits vont parler d'eux-mêmes.

Et d'abord, il est certain que si Marie, plus malheureuse que méchante, fut persécutrice, ce ne fut pas en vertu des principes de sa religion, comme on se plaît à le dire. Sa ligne de conduite lui fut dictée par les intérêts de son trône menacé. Elle alluma les bûchers de Smithfield comme souveraine et non comme catholique. Insultée dans son honneur par des écrits anonymes, attaquée même du haut de la chaire pour cette religion que, jeune fille, elle avait si noblement gardée sous un Somerset, exposée plusieurs fois à se voir enlever la couronne, menacée enfin dans sa

vie, elle crut pouvoir recourir au glaive pour faire rentrer dans l'ordre ses sujets rebelles. Avec un peu plus de patience et moins docile aux inspirations de certains de ses conseillers, elle aurait pu, il est vrai, éviter l'effusion du sang. Qui ne comprend toutefois que, en face de cette conspiration incessante et pressée par des hommes violents, elle ait cédé à la grande tentation de tous les monarques despotes de ce temps-là, les protestants les premiers ? Mais, après tout, il ne sera jamais démontré qu'elle soit entrée dans la voie de la persécution pour se conformer aux principes de son Église. Aurait-elle d'ailleurs cédé à des inspirations venues de Rome ? Rien ne le prouve ; tout démontre au contraire qu'aucun mauvais dessein ne lui a été soufflé de ce côté-là. Quand elle monta sur le trône, le Souverain Pontife lui adressa une lettre. Puisqu'il la voyait parfaitement disposée en sa faveur, certes c'était bien le cas de lui suggérer d'abattre par la force les nouvelles doctrines et leurs partisans. Mais le pape, ne fait pas même allusion à ce moyen brutal de reconquérir l'Angleterre ; s'inspirant seulement de sa charge de docteur et de son amour de père, il se contente de tracer à la reine l'ensemble de ses nombreux et graves devoirs. Légat du pape, le cardinal Pole préside un synode en 1555. Dans ce concile, on traite de toutes les matières ayant rapport à la religion. L'occasion était encore belle pour proclamer comme nécessaire et méritoire la persécution des adeptes de la réforme. Or, qu'on lise les documents qui nous restent de cette assemblée, et l'on n'y découvrira pas un mot à ce sujet. Loin de là : on y verra l'illustre cardinal faire tous ses efforts pour inspirer au clergé la réforme de ses propres mœurs et non la persécution des hérétiques. Burnet lui-même n'hésite pas à en convenir, tout en louant la modération de Pole. Si nous entrons dans le conseil de la reine, qu'y voyons-nous ? Nous entendons encore le même cardinal, toujours fidèle à ses nobles sentiments, blâmer hautement les cruautés commises. Mais, chose bien plus remarquable, dans ce même conseil privé, où il

fut arrêté qu'on livrerait aux flammes les partisans des nouvelles doctrines, les avocats les plus violents de la persécution, Gardiner et Bonner eux-mêmes, n'affirmèrent jamais, en opposition au cardinal, qu'ils avaient la doctrine de l'Église en leur faveur; non jamais. Tous leurs arguments reposent sur les seuls intérêts politiques. Et ce n'est que frappée de cette grave considération, que la reine consentit aux mesures répressives, « *non en édictant des lois nouvelles, mais en ressuscitant les vieilles lois contre les hérétiques* », ainsi que le fait justement remarquer M. l'abbé Destombes (1).

Marie ne s'inspira donc point de l'esprit de sa foi catholique pour persécuter les novateurs. La raison d'État fut son seul mobile. Mais est-il bien certain que les intérêts de son gouvernement étaient en jeu dans cette question? En d'autres termes, n'y a-t-il pas des circonstances qui expliquent ses rigueurs?

2° Ce que nous affirmons plus haut, d'une manière générale, des conspirations incessantes contre son honneur, son trône et sa vie, résume la véritable histoire de son règne.

Animés, comme ceux du continent, d'un esprit de violence et de rébellion, les protestants anglais ne lui laissèrent ni trêve ni repos. Dès les premiers jours où, par la mort d'Édouard, elle devenait reine d'Angleterre, les meneurs de la réforme lui opposent l'infortunée Lady Jeanne. Cette rébellion anéantie, le duc de Suffolk, sir Thomas Wyatt et d'autres complices en suscitent une seconde. Dans le même temps, on trame sa mort; la science même est consultée pour arriver à ce but criminel (2). Un prédicateur réformé, nommé Ross, prie publiquement, dans une nombreuse assemblée, réunie

(1) Destombes, *La Perséc. relig.*, préf. cvi.

(2) «... Même les étudiants de la philosophie naturelle... voulaient appliquer les instruments de la science au meurtre de la reine.» (Miss Strickland, *Queens of Eng.* V.)

à minuit, « pour que Dieu veuille bien convertir la reine ou l'enlever de ce monde ». A l'église de la Croix de Saint-Paul, Ridley prêche contre la légitimité de sa naissance et dénonce sa bigoterie. Latimer lance des invectives et des malédictions contre sa religion et contre sa personne. A l'occasion de la célébration de la messe, on suscite une grande émeute dans Londres. Tels sont les faits. Il est vrai, ils avaient été transitoires et ils s'étaient accomplis dès le commencement du règne de Marie; mais il y eut toujours pour cette reine un sujet constant, quotidien, de préoccupation, d'ennuis et de tristesse: ce furent les pamphlets anonymes qu'on ne cessa de lancer contre elle, dans le but de la déconsidérer (1).

Or, « sous l'empire de la législation anglaise, de tout temps implacable envers les traîtres; après les leçons et les exemples des chefs mêmes de la réforme de Calvin, qui recommande au lord protecteur de tenir le glaive sans cesse levé sur la tête des dissidents, et de Cranmer, qui croit que la mort par le feu est un châtement juste et digne pour l'hérésie; en présence des sectaires renfermés à la Tour sous l'accusation d'une double conspiration; à la vue des pamphlets incendiaires et de tant d'appels à la révolte, jetés en Angleterre par les réfugiés de l'Allemagne et de la Suisse; après leurs attaques multipliées contre le *gouvernement monstrueux des femmes*, lorsqu'eux-mêmes avaient conspiré pour mettre sur le trône une princesse hérétique; enfin, après toutes sortes d'excitations à la *résistance aux puissances supérieures, au nom de la*

(1) Parmi ces faiseurs d'abominables libelles se distinguèrent Knox et Goodman. On doit au premier le livre intitulé: *Premier son de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*. Cet écrit était dirigé contre Marie. Et pourquoi? parce qu'elle était catholique. La preuve en est palpable: Elisabeth monte sur le trône, et le même Knox renverse sa thèse; il est prêt à obéir à la nouvelle reine et à défendre son autorité!... Quelle puissance de convictions!!

parole de Dieu, on est obligé de reconnaître, avec un protestant anglais (1), que « *la provocation était grande* (2) ».

Le judicieux Lingard résume ainsi son opinion sur ce côté du règne de Marie : « La plus grande tache du caractère de cette reine est la longue et cruelle persécution qu'elle suscita aux réformateurs. Les tourments des victimes devaient naturellement appeler la haine sur la femme par l'autorité de laquelle ils étaient infligés. Il est toutefois bon de se souvenir de ce que j'ai déjà remarqué, que l'extirpation d'une doctrine erronée était regardée comme un devoir par les chefs de tous les partis religieux. *Marie ne pratiqua que ce qu'ils enseignaient. Ce fut son malheur de n'être pas plus éclairée que la plupart des sages de cette époque* (3). »

(1) Collier, *Ecc. hist.*, vol. II.

(2) Destombes, *La Perséc. relig.*, préf. cv.

(3) Lingard, II, 434.

Chose remarquable, *deux* hommes, seulement, de cette époque sont cités comme défenseurs en général de la tolérance : Th. More et l'Hospital (voir Macaulay). Cependant, dans le cas particulier de Marie, nous pouvons signaler plusieurs faits de résistance à la persécution. Ainsi : 1° Au mois de février de l'année 1555, après l'immolation des quatre premières victimes, un franciscain, l'espagnol Alphonso de Castro, confesseur du roi Philippe, blâma, du haut de la chaire, ces exécutions sanglantes, comme contraires à l'esprit de l'Évangile. 2° Au témoignage de Mackintosh lui-même, *neuf évêques sur quatorze* usèrent de leur influence pour empêcher l'effusion du sang. 3° Dans la chambre des communes il y eut trente-sept membres, qui ne pouvant pas faire retirer les projets sur les lois pénales quittèrent leurs sièges. A la tête de cette vaillante minorité était le grand légiste, Sergeant Plowden, âme trempée de fer, puisque sous Élisabeth il refusa le titre de chancelier, pour ne pas abjurer sa foi. La famille des Plowdens existe encore, et elle est toujours catholique. 4° Rappelons la conduite si pleine de modération du cardinal Pole, lequel s'opposa constamment aux procédés violents, à l'intolérance, à la persécution. Aussi

3° Non contents de ne voir dans l'histoire d'Angleterre, depuis la réforme, qu'un seul persécuteur, Marie la Sanguinaire, les anglicans, en haine du catholicisme, ont encore exagéré le chiffre des victimes de cette reine, si remarquable à bien des égards. Ils n'ont pu cependant se mettre d'accord sur le nombre de ceux qui subirent la peine capitale. Burnet le porte à 284, Strype à 288, Cooper à 290, Speed à 274, Soames au même chiffre que Strype, Hume à 277. Tous ces chiffres sont au-delà de la vérité. Et, en effet, loyalement les anglicans ne peuvent ranger dans ce triste catalogue : 1° les anabaptistes, ariens et autres qui, sous Cranmer, eussent expié par le feu leur révolte contre l'Église; 2° ceux qui étaient coupables du crime d'insurrection et de félonie; 3° non plus encore, ceux qu'on a reconnus être idiots ou fous; 4° ceux enfin qui étaient encore en vie et qu'on a fait figurer sur la liste des martyrs. Toutes ces déductions faites, il faut reconnaître que Lingard est bien près de la vérité quand il affirme que *deux cents* personnes environ périrent dans les flammes pour leurs opinions religieuses. Miss Strickland elle-même partage ce sentiment (4). Ce nombre, sans doute, est encore bien élevé, mais enfin il n'arrive pas aux proportions que se sont plu à lui donner les haineux partisans de la réforme.

4° Voyons d'ailleurs quelle a été la douceur du gouvernement d'Élisabeth à l'égard de ses sujets catholiques. Apprécions, à la lumière des faits, l'admirable tolérance de celle qu'on ne cesse d'appeler *la bonne reine Bess*, pour l'opposer à Marie la *Sanguinaire*. Les anglicans aiment à comparer ensemble ces deux princesses; faisons comme eux, et tâchons de rendre à chacune ce que de droit : *cuique suum*.

est-il loué par les deux principaux historiens de la réforme, Burnet et Heylin. L'évêque Short partage ce sentiment. (Voir Mgr. Spalding, II, 219 et 254-6.)

(1) Voir Milner, *Letters...*, p. 127. — Voir aussi Mgr. Spalding, II, 132.

« Marie et Élisabeth, dit Mgr Spalding (1), employèrent la persécution, et toutes deux le firent principalement, sinon toujours, pour des raisons d'État. Mais il y a, entre l'une et l'autre, des différences à noter. Marie persécuta pas tout-à-fait l'espace de quatre ans, Élisabeth pendant plus de quarante-quatre années. La persécution de Marie eut son principe dans des menées de trahison fomentées par les chefs du parti réformé pour l'exclure du trône; celle d'Élisabeth eut lieu tout d'abord sans provocation de ce genre, et en fait sans provocation aucune de la part des catholiques. Marie fut poussée aux moyens violents par ses conseillers sur de fortes raisons gouvernementales, liées à la sécurité de son trône; Élisabeth n'eut pas besoin de tels mobiles, et c'est de gaieté de cœur qu'elle se mit d'un seul trait à son œuvre sanglante (2). Marie persécuta une infime minorité de ses sujets, lesquels cherchaient à ruiner par la violence l'ancien ordre de choses dans l'Église comme dans l'État, et à dépouiller et à continuer à dépouiller l'Église et les anciennes familles du pays des biens religieux qui leur avaient été garantis, à quelques courtes interruptions près, par une possession tranquille de dix siècles environ; Élisabeth persécuta l'immense majorité de ses sujets (3) dans la vue de les forcer à abandonner

(1) *The hist., of the prot., Ref. II, 217.*

(2) Ce fait est confirmé par Macaulay. « En premier lieu, dit-il, les raisons qu'on allègue en faveur d'Élisabeth militent avec plus de force en faveur de sa sœur, Marie. A l'avènement d'Élisabeth les catholiques ne prirent pas les armes pour placer un prétendant sur son trône. Mais Marie n'avait pas donné et n'avait pu donner un signe de provocation que les protestants les plus notables tentèrent de la priver de ses droits au bénéfice de Jeanne. Cette tentative et ensuite l'insurrection de Wyatt fournirent un prétexte tout aussi bon pour brûler les protestants que le furent, pour pendre et écarteler les papistes, les conspirations contre Élisabeth. » (*Mac. Review of Hallam's Const., hist.*)

(3) Comme nous l'avons dit, à la fin du règne d'Élisabeth, après ses violentes persécutions, le nombre des catholiques égalait encore au moins celui des protestants.

tous ces droits chéris, et de les priver, par la confiscation et les amendes, des biens qu'ils avaient si longtemps possédés en paix. La persécution de Marie, c'est possible, fut plus sévère et plus sanglante dans le même espace de temps; celle d'Élisabeth, parce qu'elle fut dix fois plus longue, fut de beaucoup plus inquiétante, plus investigatrice et plus générale. Elle s'adressa même plus aux libertés et aux biens de ses sujets qu'à leur vie; elle torturait le corps et l'âme, tout en anéantissant la liberté personnelle et les droits de propriété. Elle avait en vue et mettait à exécution tout un système de confiscation et d'emprisonnement. Les prisons pestilentielles et encombrées de victimes, ainsi que les amendes énormes pour la non-assistance au service réformé, infligeaient des tortures et des ruines bien plus considérables que les plus cruelles douleurs, occasionnées par *la question et la fille du boueur* que *la bonne Bess* fit constamment travailler. L'horrible manière dont on massacrait les condamnés comme traitres était également plus affreuse que la mort par le bûcher. Les deux persécutions furent certes choses lamentables; mais tout homme de sens droit avouera que celle d'Élisabeth dépassa de beaucoup *en atrocité et en durée* (1) celle de Marie, et la première de ces deux reines a devers elle moins de raisons pour atténuer ou excuser son intolérance.»

Nous croyons avoir répondu aux quatre questions posées ci-dessus. Au lecteur de conclure.

(1) Pour *la durée*, c'est certain, incontestable; pour *l'atrocité*, qu'on se rappelle les horribles instruments de torture que nous avons indiqués ainsi que la manière épouvantable dont on exécutait les criminels, et l'on sera également fixé à cet égard.

APPENDICE F.

Note du Dr Silliman Ives,

Où est démontré apocryphe, un document que citent Wilkin et Spelman, et qui est censé contenir une réponse négative de Dinoth à Augustin touchant la juridiction de Rome.

« On a trouvé dans les conciles de Wilkin et de Spelman un document qui renferme la prétendue réponse de Dinoth à Augustin. Cette pièce nous est opposée pour prouver que l'Église des Bretons n'avait pas connaissance de la juridiction de Rome. Voici notre réponse : 1^o ce document porte des caractères *intrinsèques* qu'il est *apocryphe*. Il déclare qu'il a été écrit bientôt après l'invasion des Saxons, et par un peuple qui détestait la race saxonne; et cependant il renferme *deux mots saxons* (*helpio* et *claimio*); ce qui ne peut guère, vu les circonstances, s'accorder avec son authenticité. 2^o Il parle du siège archiépiscopal comme se trouvant, à cette époque, à Kaerleon sur Uske, tandis que, d'après les *Antiquités de l'Église de Bretagne* par l'archevêque Usher (ch. V, p. 64), ce siège avait positivement été transféré à *Menevia*, aujourd'hui Saint-David, cinquante ans avant la venue de saint Augustin.

» D'ailleurs ce document n'est pas du tout mentionné par Bède. Il ne me paraît pas, non plus, possible de le faire accorder avec le récit que cet écrivain nous donne de l'entrevue de saint Augustin et des évêques gallois (liv. III, ch. 2). Enfin le fond de cette pièce ne saurait se concilier, à moins de supposer une grande ignorance ou

un aveuglement coupable, avec les témoignages que j'ai cités, témoignages qui démontrent que la primitive Église de la Bretagne *connaissait et admettait pratiquement* le siège de Rome.

» Je ne puis quitter ce sujet sans faire remarquer l'étrange contradiction des écrivains protestants, relativement à l'introduction du Papisme en Angleterre. Cherchent-ils des témoignages contre la suprématie du Saint-Siège, ils citent Grégoire le Grand comme rejetant ce suprême pouvoir, sur ce motif qu'il est anti-chrétien. Veulent-ils, au contraire, expliquer son introduction en Angleterre, ils soutiennent que c'est ce même pape qui l'a importé dans ce pays par un acte d'usurpation, en envoyant son missionnaire Augustin. »

N. B. « Les remarques que j'ai faites sur les deux mots *helpio* et *claimio*, je les ai soumises à un savant distingué du pays de Galles. Tout d'abord, l'éminent érudit a été d'accord avec moi; mais plus tard il m'a fait passer la note suivante :

» C'a été par méprise que j'ai dit, relativement au document où se trouve la réponse supposée de Dinoth, que *claimio* ou *cleimio*, comme c'est écrit, est un mot saxon, puisqu'il est tiré évidemment du latin *clamo*.

» Mais ce fait ne sert qu'à faire ressortir davantage combien le document est apocryphe, si nous consultons les règles de la philologie.

» Le mot *claimio* n'a pas pu venir des rapports des Bretons avec les Romains, leurs conquérants : 1^o parce que le sens du mot n'est pas le sens classique; ce mot a une signification qu'on lui donna plus tard dans la jurisprudence et qui se retrouve dans le langage législatif de la Normandie; 2^o parce que sa *forme* est contraire au génie de la langue galloise. Dans le *fait*, il existe dans le gallois un mot identique au mot *clamare*, avec sa propre signification et avec la forme que les Bretons donnaient à de semblables dérivés. Ils changeaient les initiales *cl* en

leur *ll* ou *l* aspiré (comme *chl* en allemand) et le *m* du milieu en *v* comme par exemple *Romanus*, *Rhuweiniad*; c'est pourquoi la vraie transformation de *clamare*, en gallois, est *llevaru*.

» Il me paraît donc évident que le mot *claimio*, et quant au sens et quant à la forme, est dérivé de notre langue anglaise, après que les Normands eurent introduit, surtout dans les cours de justice, une foule de mots gaulois tirés du latin. Ainsi ce ne fut qu'après que ces mots normands furent devenus d'un usage commun en Angleterre qu'ils passèrent chez nos voisins les Gallois. » (Silliman Ives, *The trials of a mind*, p. 209.)

APPENDICE G.

Le Pape est l'Antechrist.

Histoire de cette monstrueuse calomnie.

Aux yeux des enfants de la réforme, en Angleterre comme ailleurs, le Pape est l'Antechrist dont parle saint Jean (I Ép. II, 18), c'est-à-dire l'homme de péché et le fils de perdition. L'évêque Hallifax, en effet, affirme dans ses sermons que cette doctrine est depuis longtemps « le symbole commun du protestantisme. » Ce qui est certain, c'est que Luther a établi sa religion nouvelle sur ce principe, et que ses disciples, Mélanchton, Bullinger et beaucoup d'autres, soutinrent également que le pape est l'Antechrist. Calvin et Bèze parlèrent sur ce point comme Luther, et leurs descendants en firent même un article de foi, au synode de Gap, en 1603. Mais c'est l'Angleterre surtout

qui a pris à tâche de soutenir une si monstrueuse calomnie. Il serait difficile de dresser la liste complète de tous les écrivains qui, chez elle, ont pris la défense de cette doctrine impie. Qu'il nous suffise, pour en donner une idée, de citer les noms suivants : Jean Fox, Witaker, Fulke, Willet, sir Isaac Newton, Mède, Lowman, Towson, Bicheno, Kett et les évêques Fowler, Warburton, Newton, Hallifax, Hurd, Watson.

On nous dispensera de réfuter cette calomnie, qui prétend s'appuyer sur deux ou trois textes de saint Paul et sur l'Apocalypse ; quelques éclaircissements suffiront pour en démontrer l'absurdité.

Et d'abord, les protestants ne s'entendent pas sur la naissance de l'Antechrist. En effet, tandis que l'un, le luthérien Braunbom, fait naître cet homme de péché en l'an 86, l'autre, Sébastien Francus, affirme qu'il vint au monde immédiatement après les Apôtres. Celui-ci, comme Mélanchton, place l'événement en l'an 420 ; celui-là, comme Bèze, le fixe à l'an 440, et l'Antechrist serait le grand pape saint Léon ! D'après Fleming, c'est en l'année 606 qu'aurait eu lieu cette naissance. Newton tient pour l'an 727, Bullinger désigne l'année 763 ; Junius diffère cette date jusqu'en 1073 ; Musculus ne découvre l'Antechrist que vers l'an 1200, et Fox, interprétant l'Apocalypse, ne réussit à le trouver qu'un siècle plus tard. Quant à Luther, il ne songe à le découvrir, dans le pape, que le jour où Léon X condamne ses doctrines hérétiques.

En désaccord sur l'époque de la naissance de ce personnage satanique, les protestants ne se montrent pas plus fixés sur celle de sa mort.

D'après le luthérien Braunbom, cet événement aurait eu lieu en l'an 1640. John Fox indiquait l'an 1666. Joseph Mède se plaçait entre ces deux écrivains, affirmant que le fait devait s'accomplir en 1653. Jurieu marchait sur les traces de ce dernier, mais il prenait ses précautions et il le portait à l'an 1710. Alix, prédicateur huguenot, assurait que l'événement s'accomplirait en 1716. Whiston retrancha

d'abord deux ans à cette date ; s'apercevant ensuite de son erreur, il fixa, sur de nouvelles conjectures, à l'année 1735 cette mort si souvent annoncée. Enfin, G. S. Faber se vantait, en 1799, que « l'immense édifice gothique de la papauté, bâti sur la superstition et soutenu par les tortures, était tombé en poussière. »

Telles sont les affirmations du protestantisme, relativement à la personnification de l'Antechrist dans le pape. Évidemment des affirmations si disparates, si contradictoires et si fantaisistes ne méritent pas qu'on s'arrête à en démontrer l'ineptie et l'absurdité. Il ne faut y voir que l'explosion d'une haine implacable à l'adresse de l'Église catholique ; car, en s'attaquant au chef, c'est le corps tout entier qu'on a voulu détruire. Une seule réflexion : à l'époque lamentable où G. S. Faber proclamait la ruine totale de la papauté, Pie VI brillait de l'auréole des confesseurs de la foi, et l'Église romaine allait avoir Pie VII, en attendant le grand et immortel Pie IX.

Du reste, à dire toute la vérité, il semble que l'Église anglicane elle-même, en tant que corps, n'enseigne pas, depuis longtemps, que le pape est l'Antechrist, malgré la haine qu'elle lui a portée jusqu'à ces derniers jours. Dès le règne de Charles I^{er}, l'archevêque Laud supprima, dans un ouvrage de l'évêque Hall qu'il révisait alors, cette inepte et révoltante impiété, prétendant et maintenant que *ce n'est pas là ce qu'enseigne l'Église anglicane*. Il confirma même cette observation par l'autorité du roi alors régnant, par celle aussi de Jacques I^{er}, et implicitement par celle d'Elisabeth. Quant à l'époque actuelle, Milner nous dit : « Le fait est que ce cri furieux : *Le pape est l'Antechrist*, n'est plus aujourd'hui guère proféré que par les orangistes d'Irlande et par un petit nombre d'autres sectaires du plus bas étage. » Aussi bien, comment l'Angleterre pourrait-elle oublier que le doux et héroïque Pie VII a subi un emprisonnement de six années pour avoir refusé de prêcher une croisade contre elle ? Rendons-lui cet hommage : elle s'en est souvenue, et c'est pourquoi elle a placé le portrait de ce saint

pontife dans une des belles salles du château de Windsor (1). Ce cri hideux : *Le pape est l'Antechrist*, n'est plus également possible aujourd'hui, de la part de l'Église anglicane, alors que nous voyons l'auguste reine Victoria se faire un devoir d'honorer par des présents splendides le cinquantième anniversaire d'épiscopat de notre bien-aimé Pie IX.

Et toutefois, la race des fous furieux est-elle à jamais éteinte ? Nous ne le croyons pas. Tant que le protestantisme n'aura pas disparu du sol britannique, il y aura toujours des Fox, des Mède et des Warburton pour crier : *Le pape est l'Antechrist*. Mais pendant que ces maniaques haineux jetteront ainsi au chef de l'Église catholique leur calomnie impuissante, le représentant de Jésus-Christ continuera à remplir sa mission, qui est de sauver le monde, malgré lui.

APPENDICE H.

M. Lewis (David). — Un converti d'Oxford.

M. David Lewis, maître ès arts, appartenait au collège de Jésus, à Oxford, et était vicaire de Sainte-Marie, quand, touché par la grâce, il entra au giron de l'Église catholique. C'est, en l'année 1846, qu'il accomplit cet acte solennel.

La divine Providence a voulu que, à une époque de

(1) De toutes les salles du château de Windsor celle qui excite le plus l'attention d'un Français, au point de vue historique, c'est la splendide salle Waterloo. Elle présente en effet une série de 28 portraits reproduisant les grands personnages qui prirent une part plus ou moins directe à la préparation, à l'action ou aux conséquences de la célèbre bataille que rappelle son nom. Il n'y manque que l'effigie du grand

notre vie, nous rencontrions sur notre route ce converti magnanime. Le souvenir de ces relations honorables est encore présent à notre cœur, et nous nous plaisons à le rappeler ici. Certes, nous ne voudrions pas blesser la modestie de M. Lewis, au cas où ces lignes tomberaient sous ses yeux; mais nous nous permettrons de dire que nous avons trouvé en lui un des plus beaux types de ces vaillantes âmes, à la trempe anglaise, qui, voyant la lumière divine, courent à elle sans hésitation aucune et l'acceptent généreusement avec toutes ses rigoureuses conséquences. Il montrait d'ailleurs, dans toute sa conduite, une douce dignité et une simplicité noble, une foi vive et une ardente piété. L'étude et la prière se partageaient son temps. Mais ce que nous admirions surtout, c'était sa résignation toute chrétienne dans la situation assez dure que lui avait faite son retour au catholicisme. Un seul fait va nous le peindre à cet égard. Que le lecteur nous pardonne ce détail. Un jour, nous lisions ensemble le 6^e chapitre de la 3^e partie de *Loss and Gain* (Perte et Gain) du R. P. Newman, dont nous préparions, à ce moment-là, la traduction.

homme dont la chute a illustré tant de génies secondaires. Mais en revanche le duc de Wellington est peint sur une toile plus grande que les autres et placée de manière à être facilement remarquée. Heureux soldat à qui la fortune a toujours souri, mais surtout en ce jour mémorable qui a fondé sa gloire.

Ce n'est pas sans une vraie surprise mêlée d'attendrissement qu'on voit parmi tant de gens d'épée le pape Pie VII, ayant à ses côtés le cardinal Consalvi, l'habile négociateur dans les difficiles affaires de son temps. L'immortel pontife est assis dans un fauteuil. Sa physionomie grave et douce trahit de longues souffrances. Noble vieillard, il eût bien, lui aussi, ses combats à livrer; et il n'avait pour la lutte qu'une seule arme, la force d'âme d'un saint pontife qui a conscience de son droit. . . . L'Angleterre lui a su gré de sa grande et loyale attitude au milieu des terribles complications où se trouvait alors l'Europe. Nous croyons pouvoir même ajouter qu'elle avait de profondes sympathies pour cette royale infortune.

Arrivés à cet endroit où Charles, le héros du livre, dans son dernier adieu à la vieille cité d'Oxford, s'écrie avec une émotion poignante : « Je suis comme Ondine qui tue avec un baiser. Nul ne s'intéresse à moi; à peine une personne qui me connaisse. » Tout-à-coup deux grosses larmes sillonnent les joues mâles et douces de notre digne interlocuteur; mais pas un mot ne sort de sa bouche, pas un soupir ne s'échappe de sa poitrine. Témoin solitaire de cette scène en apparence si simple, mais si touchante, nous en restâmes longtemps profondément bouleversé, et aujourd'hui même, après vingt ans, nous ne pouvons y penser sans nous sentir ému. Ah! c'est que dans ces deux larmes il y avait toute une sublime révélation; elles étaient l'expression muette, mais éloquente, de tout un monde de sacrifices. Le généreux converti venait de voir passer sous ses yeux, d'un trait rapide, tous les objets chéris dont chacun lui avait demandé une immolation : Oxford, la ville enchanteresse pour les esprits cultivés, une carrière brillante, rêve de jeunesse, que semblaient assurer des succès précoces, de vieux amis d'enfance, de collège ou d'université, un père, une mère et peut-être des frères et des sœurs tendrement chéris, enfin une patrie adorée. Mais toutes ces visions aux attraits séduisants n'avaient été capables que de faire couler deux larmes. Le sacrifice était entier; c'était à jamais et sans retour; toutes les plus légitimes aspirations de l'âme devaient se taire. Quel héroïsme!

Nous prendrons la liberté d'ajouter quelques mots.

Malgré la réserve habituelle des Anglais, M. Lewis se laissait parfois aller à des épanchements. Ainsi, un jour, il nous avouait sans peine qu'il n'avait jamais cru à la réalité de son caractère sacerdotal. Dans une autre circonstance, il nous déclarait que le Gallicanisme avait été pour lui longtemps le dernier obstacle à sa conversion. Il ne comprenait pas alors pourquoi avec ses doctrines puseyistes il n'appartenait pas à l'Église catholique, si les partisans

du Gallicanisme en étaient membres. Mais il ajoutait que, grâce à l'étude et à la prière, Dieu avait daigné lui montrer que, sous ce rapport, il était dans l'erreur, et dès cette heure son retour à l'Église de Rome avait été arrêté.

L'écrit que nous citons (*Notes on the nature and extent of the royal supremacy in the anglican Church*) est une brochure de 98 pages seulement ; mais il est rédigé avec tant d'érudition et de sincérité qu'il fait autorité sur la matière.

APPENDICE I.

Universités d'Oxford et de Cambridge.

« Les Universités d'Oxford et de Cambridge, dit M. de Montalambert, sont, à mon sens, la vraie merveille de l'Angleterre. C'est par là que passent d'abord tous les membres du clergé anglican, tous les héritiers de la pairie, de la grande propriété, les légistes et les gens de lettres, les hommes politiques ; c'est là que les pères de famille enrichis par le commerce, l'industrie et la littérature, se hâtent d'envoyer leurs fils ; c'est donc là que se forme presque exclusivement la classe dirigeante du pays. »

Disons un mot sur ces deux magnifiques institutions.

I. L'Université d'Oxford remonte à la seconde moitié du douzième siècle. Comme toutes les créations humaines, elle a eu des phases diverses de prospérité et de décroissance. On prétend que, à une certaine époque, le nombre des jeunes gens qui la fréquentaient se serait élevé à plus

de 25,000, tandis que, à la fin du quatorzième siècle, elle n'en comptait que 5,000. Plus tard elle serait descendue à 1,000. Aujourd'hui, il y a 4,800 étudiants immatriculés.

Gardiens et propagateurs de la science, les papes portèrent toujours un vif intérêt au développement de cette grande institution, et c'est pourquoi ils se plurent à lui concéder des droits et des privilèges. Clément V et Boniface VIII en particulier doivent être mis au rang de ses bienfaiteurs. Un semblable souvenir aurait dû, ce semble, faire d'Oxford un centre de résistance aux empiètements et à la haine de la Réforme ; mais c'est précisément cette ville qui a été jusqu'à ces derniers temps le boulevard de l'Anglicanisme.

L'Université est composée de dix-neuf collèges et de cinq *halls* (cours). Ces derniers établissements sont organisés à peu près comme les collèges, mais ils ne sont pas incorporés à l'Université. Chacun d'eux vit sous l'administration particulière d'un principal. L'adolescent, qui arrive des écoles publiques du pays, retrouve à Oxford la discipline sévère à laquelle il a été soumis jusqu'à cette heure. Cependant, depuis 1864, sous l'influence des idées du jour, diverses réformes ont étendu la liberté d'enseignement et diminué l'état de dépendance des étudiants.

Parmi les hommes qui ont particulièrement illustré cette Université dans les temps antérieurs à la réforme, on cite les noms connus de Roger Bacon, Duns Scot et Jean Peckham.

II. L'origine de l'Université de Cambridge remonterait à la fin du onzième siècle. Cinq maîtres de l'école monastique de Saint-Evroul étant allés, à cette époque, se fixer en Angleterre, près Cambridge, donnèrent dans cette ville des leçons de grammaire, de logique, de rhétorique et de théologie. Leur enseignement eut tant d'éclat qu'on vit arriver de toutes parts un nombre immense d'élèves. Les succès furent même si grands et si rapides que, avant la fin du douzième siècle, Cambridge fournissait des profes-

seurs à toute l'Angleterre. A partir de ce temps-là, l'Université était fondée. Quant à son organisation, elle avait pris pour modèle celle de Paris. Elle s'en distingua cependant, comme d'ailleurs celle d'Oxford, par une plus grande indépendance du pouvoir royal.

Cambridge compte 17 collèges ou *halls* dont la discipline a beaucoup de rapports avec celle de l'autre Université. Toutefois, à Oxford, on s'occupe davantage des études théologiques, tandis que, à Cambridge, on se livre beaucoup plus à l'étude des sciences.

Presque chacun de ces collèges compte parmi ses élèves, dans le passé, des noms illustres. Le collège seul de la Trinité a eu la gloire d'élever dans ses murs : Bacon, Milton, Newton et lord Byron.

III. Les Universités d'Oxford et de Cambridge ont des traits spéciaux qui s'harmonisent avec le caractère de la Constitution anglaise. Ainsi, elles jouissent de l'indépendance la plus absolue à l'égard du pouvoir exécutif ; le Parlement seul a le droit de leur imposer des lois. D'autre part, dans le sein de chaque université, il y a la diversité des règlements et la liberté d'enseignement pour chaque collège. De plus, chaque établissement est propriétaire et propriétaire riche, ce qui lui assure la stabilité et la prospérité.

Mais il est une chose qu'on n'oublie jamais après avoir eu le bonheur de l'admirer et qui, à elle seule, comme un talisman magique, vous donne la tentation de revoir l'Angleterre : nous voulons parler de tous ces monuments merveilleux qui, à Oxford et à Cambridge, abritent les hauts dignitaires de l'université, les professeurs de collège, les *fellows* et les étudiants. Donnons ici la parole à M. de Montalembert, qui a parfaitement photographié le sujet et traduit, en un style non moins riche qu'éloquent, ses impressions de voyageur. On nous pardonnera, à cause de sa beauté, la longueur de la citation.

« Mais comment peindre un spectacle si curieux ? s'écrie

le grand écrivain. Que l'on se figure, réunies dans le pourtour d'une même ville, et se touchant par leurs enceintes particulières, quinze ou vingt de nos anciennes abbayes, dans toute la grandeur et la magnificence de leur époque la plus florissante, telles qu'on peut se les représenter d'après les planches si rares du *Monasticum gallicanum*, ou les vues plus rares encore de Cluny, de Cîteaux et de Clairvaux. Chacune d'elles avec deux, trois et quatre cloîtres à arcades ogivales ou cintrées, avec un réfectoire grand, haut et voûté comme une église, avec une bibliothèque toujours, avec un musée et une galerie de tableaux quelquefois, surtout avec une chapelle où se célèbre deux ou trois fois par jour l'office canonial accompagné de chants d'une beauté antique. Sans doute, chacun de ces édifices, pris isolément, n'est pas irréprochable. Il en est bien peu cependant qui n'étonnent par leur grandeur, leur distribution pittoresque et si excellemment adaptée à leur destination ; bien peu aussi qui n'offrent un certain mérite de style ou d'antiquité. Plusieurs sont des monuments du plus haut prix, tels que la chapelle de *King's College* et la façade de *S. John's*, à Cambridge ; les cloîtres de *Magdalen* et de *Merton*, et l'église de *Christ-Church*, à Oxford. Mais c'est surtout l'ensemble et l'agglomération si rapprochée de ces vastes et curieux édifices qui a quelque chose de prodigieux et d'unique, et qui laisse, comme l'Alhambra à Grenade ou la Piazzetta de Venise, une impression qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

» Sous ce rapport, Cambridge est peut-être préférable à Oxford même, parce que ses dix-sept collèges, moins vastes pour la plupart que les vingt-quatre de sa rivale, y sont mieux groupés et plus rapprochés. Presque tous sont disposés les uns à la suite des autres le long d'une limpide et profonde rivière, qui arrose et embellit une série de parcs remplis d'arbres comme on n'en voit nulle part ailleurs. Chaque collège a son parc, et ces parcs ne sont séparés entre eux que par des grilles à jour ou des fossés sans murs, de sorte que leur réunion forme une vaste

forêt de haute futaie, au milieu de laquelle on voit surgir les tourelles, les clochers et les toits crénelés des collèges. A Oxford, plus isolés, les préaux, les jardins, les parcs consacrés aux récréations des maîtres et des étudiants, sont encore plus vastes ; les uns vont se confondre avec la campagne environnante ; dans les autres, on voit errer sur des pelouses incomparables, à l'ombre de ces arbres séculaires, qui sont là, comme partout, la plus belle parure de l'Angleterre, des troupes de cerfs ou de paons, que l'on entretient respectueusement, parce que le fondateur l'a voulu ainsi, il y a trois ou quatre siècles. Ce sont les jardins d'Armide, transportés des régions de la féerie dans celles de l'histoire et de l'éducation réelle.

» Il faut plaindre l'Anglais dont la jeunesse se passe loin d'un tel séjour. Il faudrait plaindre surtout celui qui, après y avoir vécu, se souviendrait sans émotion de ces voûtes, de ces cloîtres, de ces ombrages, de ces chants religieux ; celui qui, appelé dans la suite de la vie et au sein des luttes politiques à discuter et à juger les idées et les institutions dont Oxford et Cambridge sont les types et les sanctuaires, en se reportant aux plus rayonnantes années de sa vie, ne se représenterait pas à lui-même tel que l'enfant dont parle le poète.

.....Si quid

Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos,
Sed peccaturo obsistat tibi filius infans. »

(*De l'avenir politique de l'Angleterre*, ch. XI.)

N. B. — Dans les notes de *Perte et Gain* nous avons donné, sur Oxford, un extrait fort intéressant des *Lettres sur l'Angleterre*, par M. le vicomte Walsh. Nous nous proposons de faire l'histoire et de décrire l'organisation des deux Universités, dans le corps de l'ouvrage en préparation.

APPENDICE J.

Cérémonial pour recevoir l'abjuration des catholiques.

En l'année 1714, une des chambres de la Convocation rédigea le cérémonial suivant pour l'admission des catholiques dans le sein de l'Église anglicane. Ce formulaire n'a jamais reçu la sanction royale.

« L'évêque, ou quelques prêtres délégués à cette fin, étant à la table de communion, et la personne qui doit être réconciliée se tenant debout en dehors de la grille, parlera comme il suit à l'assemblée :

» Mes bien chers, nous voilà réunis pour réconcilier un pénitent (appartenant jusqu'à cette heure à l'Église de Rome), à l'Église établie d'Angleterre, comme étant une vraie et légitime partie de la sainte et catholique Église du Christ. Afin qu'un acte si grave produise son effet naturel, commençons par demander humblement et avec dévotion à Dieu tout-puissant de nous bénir pour l'accomplissement de cette pieuse et charitable fonction.

» Accordez-nous, Seigneur, dans toutes nos actions, votre grâce la plus excellente et soutenez-nous constamment, afin que, en ceci comme dans toutes nos autres œuvres, nous glorifions votre saint nom et que par votre miséricorde nous obtenions à la fin la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

» Dieu tout-puissant, qui montrez à ceux qui sont dans l'erreur la lumière de votre vérité, afin qu'ils puissent rentrer dans la voie de la justice, accordez à tous ceux qui sont ou seront admis dans la société de la religion du Christ, qu'ils évitent tout ce qui est contraire à leur pro-

fession et qu'ils pratiquent tout ce qui y est conforme, par notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

» Ici, on récite le Ps. CXIX, v. 169. Après quoi on lit une leçon tirée de saint Luc, ch. XV, v. 1-8. Cette lecture finie, on récite le Ps. CXV, à partir du verset 9 jusqu'au verset 17 inclusivement.

» Alors l'évêque étant assis dans un fauteuil (ou le prêtre debout) parlera en ces termes au pénitent à genoux :

» Cher frère (ou chère sœur), j'aime à penser que, avant cette heure, vous avez bien pesé et considéré, à part vous, la grande action que vous allez accomplir ; mais puisque l'on croit de cœur pour la justice et l'on confesse de bouche pour le salut, afin que vous rendiez à Dieu le plus grand hommage, afin que également l'assemblée présente comprenne quelle est votre pensée et quelle est votre volonté en ceci, et afin que votre déclaration vous confirme davantage dans votre bonne résolution, vous allez répondre sincèrement aux questions que je vais, au nom de Dieu et de son Église, vous proposer à ce sujet.

» Êtes-vous pleinement persuadé que ces livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui sont reçus comme écritures canoniques par cette Église, contiennent suffisamment toute la doctrine requise et nécessaire pour le salut éternel par la foi en Jésus-Christ ?

» Réponse. — J'en suis persuadé.

» Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur... ? (Le reste du Symbole des Apôtres jusqu'à ces mots : les vivants et les morts.)

» Croyez-vous au Saint-Esprit, la sainte Église catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle ?

» Réponse. — Je crois fermement toutes ces choses.

» Êtes-vous vraiment peiné de n'avoir pas suivi le chemin prescrit par ces Écritures pour la règle de la foi et pour la conduite d'un vrai disciple du Christ Jésus ?

» Réponse. — J'en suis attristé du fond du cœur et j'espère le pardon par Jésus-Christ.

» Embrassez-vous la vérité de l'Évangile par amour pour elle, et êtes-vous fermement résolu à vivre pieusement, justement et sobrement en ce monde, tous les jours de la vie ?

» Réponse. — C'est ainsi que je l'accepte et que je suis résolu d'agir, avec le secours de Dieu.

» Désirez-vous ardemment être reçu dans cette Église, comme étant une partie vraie et légitime de la sainte Église catholique du Christ ?

» Réponse. — Je le désire ardemment.

» Renoncez-vous à toutes les erreurs et superstitions de l'Église romaine actuelle, en tant qu'elles sont à votre connaissance ?

» Réponse. — J'y renonce de tout mon cœur.

» Renoncez-vous, en particulier, après les avoir lus et attentivement examinés, aux douze derniers articles ajoutés dans la confession communément appelée « le Symbole du pape Pie IV » ?

» Réponse. — Après mûr examen, je les rejette tous, comme n'étant pas fondés sur l'Écriture, mais bien plutôt contraires à la parole de Dieu.

» Reconnaissez-vous la suprématie des rois et des reines de ce royaume, telle qu'elle est établie par la loi et exprimée dans le trente-septième article de religion ?

» Réponse. — Je la reconnais sincèrement.

» Voulez-vous être toujours fidèle et diligent à pratiquer la doctrine et les sacrements et la discipline du Christ, comme le Seigneur l'a ordonné et comme cette Église et ce royaume l'ont reçu, selon les commandements de Dieu, de telle sorte que vous appreniez au peuple, avec tout le soin possible, à les garder et à les observer ?

» Réponse. — Ainsi ferai-je, avec le secours du Seigneur.

» Voulez-vous vous conformer à la liturgie de l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par la loi ?

» Réponse. — Je le veux.

» Alors l'évêque (ou le prêtre) debout, dira :

» Que le Dieu tout-puissant, qui vous a accordé le sentiment de vos erreurs et la volonté d'accomplir cet acte, vous accorde aussi la force et la puissance de le parachever, afin qu'il accomplisse son œuvre, qui a été commencée en vous, par Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

» L'ABSOLUTION.

» Que le Dieu tout-puissant, notre Père céleste, qui dans sa grande miséricorde a promis le pardon des péchés à tous ceux qui d'un cœur repentant et avec une vraie foi se tourneraient vers lui, ait pitié de vous, qu'il vous pardonne tous vos péchés et vous en délivre, qu'il vous confirme et vous fortifie en tout bien et qu'il vous conduise à la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

» Alors l'évêque (ou le prêtre), tenant le pénitent par la main droite, lui dira : Je, N..., évêque de... (ou Je, A. B.), d'après votre solennelle profession et sur votre pressante demande, vous reçois dans la sainte communion de l'Église d'Angleterre, au nom du Père, et du Fils, et du St-Esprit.

» Le peuple : Ainsi soit-il.

» Après quoi, l'évêque (ou le prêtre) récitera l'Oraison dominicale avec la prière suivante, toute l'assemblée étant à genoux :

» Prions. Notre Père qui êtes aux cieux....

» O Dieu de vérité et d'amour, nous bénissons et glorifions votre saint nom pour la grande miséricorde et le grand bienfait que vous nous avez accordés en amenant ce serviteur dans la communion de cette Église ; donnez-lui (ou à elle), nous vous en prions, la stabilité et la persévérance dans cette foi dont il a fait une excellente profession en présence de Dieu et de cette assemblée. Ne permettez pas qu'il (ou qu'elle) soit ébranlé par aucune tentation de Satan, par les attrait du monde, par les railleries des hommes irréligieux, ou par les outrages de ceux qui sont encore dans l'erreur ; mais protégez-le (ou la) par votre

grâce contre tous ces pièges, et faites-en un instrument qui retire les autres des voies de leurs erreurs, afin qu'ils sauvent leurs âmes de la mort et que soit couverte la multitude de leurs péchés. Et en cet heureux temps, ô Seigneur, amenez, nous vous en supplions, dans le chemin de la vérité tous ceux qui ont erré ou sont trompés ; et conduisez-les ainsi, béni Seigneur, à la maison, à ce troupeau, afin qu'il n'y ait qu'un seul bercaïl sous un seul pasteur, notre Seigneur Jésus-Christ, à qui, avec le Père et le Saint-Esprit, soient rendus tout honneur et toute gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

» Alors l'évêque ou le prêtre, debout (au cas où l'on ne donnerait pas la communion en ce moment), se tournera vers la personne qui vient d'être reçue et lui dira :

» Considérant que, par la bonté de Dieu, vous avez fait ce grand pas, je dois vous bien mettre dans l'esprit que vous devez avoir soin d'avancer dans cette bonne voie où vous êtes entré ; et que pour vous y établir et y progresser, vous devez, au cas où vous n'auriez pas été confirmé, faire en sorte de l'être à la première occasion, et vous préparer à recevoir le saint sacrement de la Cène du Seigneur. Et que le Saint-Esprit de Dieu soit toujours avec vous. Ainsi soit-il.

» Que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, garde votre cœur et votre esprit, par Jésus-Christ. Ainsi soit-il. »

(*Cardwell's Synodalia. Wilkins's Concilia*)

APPENDICE K.

Serment de la reine Anne et de la reine Victoria, le jour de leur couronnement.*Déclaration et serment de la reine Anne le 23 avril 1702*

Le sermon étant fini, l'archevêque s'avance vers la reine, et debout devant elle lui demande :

« Votre Majesté veut-elle faire la déclaration ? » Et la reine répond : « Je le veux. » L'archevêque, tenant en ses mains la susdite déclaration écrite sur un rouleau de parchemin, en donne la lecture ainsi qu'il suit :

« Moi, Anne, par la grâce de Dieu, reine d'Angleterre, d'Écosse, de France (!) et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., je professe, certifie et déclare solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, que je crois que, dans le sacrement de la Cène du Seigneur, il n'y a pas transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ, au moment de leur consécration ou après par n'importe quelle personne; 2^o que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de tout autre Saint, et le sacrifice de la Messe, tels qu'ils se pratiquent présentement dans l'Église de Rome, sont superstitieux et idolâtriques; 3^o et en la présence de Dieu, je certifie et je déclare solennellement que je fais cette déclaration en son entier et en chacune de ses parties, dans le sens naturel et ordinaire des paroles qui m'ont été lues, comme les comprennent communément les protestants anglais, sans aucun faux-fuyant, sans équivoque et sans restriction mentale quelconque, et sans aucune dispense qui m'aurait été accordée, à cette fin, par le pape ou toute autre autorité, ou toute autre personne, ou sans aucun espoir d'une telle dispense de la part d'une personne et d'une autorité quelconque, ou sans penser que je suis ou que je puis être déchargée

devant Dieu ou les hommes, ou absoute de cette déclaration ou d'une de ses parties, alors même que le pape ou toute autre personne, ou un pouvoir quelconque, en dispenserait, ou l'annulerait, ou déclarerait qu'elle est nulle et sans valeur dès son principe. »

La reine fait et répète à haute voix et souscrit cette déclaration.

Après quoi, l'archevêque fait prêter le serment du couronnement, en lui demandant : « Votre Majesté veut-elle prêter le serment ? »

Et sur la réponse de la reine : « Je le veux », l'archevêque lui pose les questions suivantes, auxquelles elle répond successivement :

L'archevêque : « Voulez-vous promettre et jurer solennellement de gouverner le peuple de ce royaume d'Angleterre et les États qui lui appartiennent, suivant les statuts édictés par le parlement et les lois et coutumes des mêmes ? »

La reine : « Je promets solennellement de faire ainsi. »

L'archevêque : « Voulez-vous, selon votre pouvoir, faire exécuter la loi et la justice avec la clémence dans vos jugements ? »

La reine : « Je le veux. »

L'archevêque : « Voulez-vous maintenir, selon toute l'étendue de votre puissance, les lois de Dieu, la vraie profession de l'Évangile et la religion protestante réformée établie par la loi ? Et voulez-vous conserver aux évêques et au clergé du royaume, et aux églises confiées à leur charge, tous les droits et privilèges que la loi accorde ou pourra accorder à tous ou à quelques-uns d'entre eux ? »

La reine : « Tout cela, je promets de le faire. »

Alors la reine se levant de son fauteuil, soutenue comme auparavant et accompagnée du lord grand chambellan, le glaive de l'État étant porté devant elle, se rend à l'autel, et là fait le serment solennel, en présence de tout le peuple, d'observer ses promesses, en posant sa main droite sur le

saint Évangile de la grande Bible qui était porté devant elle, à la procession, et que l'archevêque prend ensuite sur l'autel et lui présente, tandis qu'elle est à genoux et qu'elle prononce ces paroles :

« Les choses que j'ai promises, je les accomplirai et je les garderai; ainsi Dieu me soit en aide. »

Puis elle baise le livre.

(*Book of the Court*, p. 417-419. London, 1844.)

Le couronnement de « *sa très-sacrée Majesté* », la reine Victoria, eut lieu à l'abbaye de Westminster, le mardi 28 juin 1838. Voici comment s'est accomplie la cérémonie :

« Le sermon étant fini (et Sa Majesté ayant déjà fait et signé la déclaration, le lundi 20 novembre 1837, en présence des deux chambres du parlement), l'archevêque de Cantorbéry s'avance vers la reine et, debout devant elle, dit : « Madame, voulez-vous prêter le serment d'usage fait par vos prédécesseurs ? »

La reine : « Je le veux. »

L'archevêque : « Voulez-vous promettre solennellement et jurer de gouverner le peuple de ce royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et des États qui lui appartiennent, selon les statuts édictés par le parlement et selon les lois et coutumes respectives des mêmes ? »

La reine : « Je promets solennellement d'agir ainsi. »

L'archevêque : « Voulez-vous, selon votre pouvoir, faire exécuter la loi de justice et de clémence dans tous vos jugements ? »

La reine : « Je le veux. »

L'archevêque : « Voulez-vous maintenir, selon toute l'étendue de votre puissance, les lois de Dieu, la vraie profession de l'Évangile et la religion protestante réformée établie par la loi ? Et voulez-vous maintenir et conserver inviolablement l'établissement de l'Église d'Angleterre, et sa doctrine, son culte, sa discipline et son gouvernement, tels qu'ils sont établis par la loi, dans les royaumes d'An-

gleterre et d'Irlande, le pays de Galles et la ville de Berwick, sur la Tweed, et les territoires qui lui appartenaient avant la réunion des deux royaumes (d'Angleterre et d'Écosse) ? Et voulez-vous conserver aux évêques et au clergé d'Angleterre et d'Irlande, et à toutes les églises confiées à leur charge, tous les droits et privilèges que la loi leur accorde ou pourra accorder à tous ou à quelques-uns d'entre eux ? »

La reine : « Tout cela, je le promets. »

Alors la reine se lève de son fauteuil, et accompagnée de ses assistants et de son chambellan, le glaive de l'État étant porté seul devant Sa Majesté, elle se rend à l'autel où, s'agenouillant sur le coussin placé sur les marches et étendant sa main droite sur les saints Évangiles que présente à Sa Majesté l'archevêque, elle fait le serment du couronnement :

« Les choses que je viens, ici, de promettre, je les accomplirai et j'y serai fidèle; ainsi Dieu me soit en aide. »

« Elle baise les Évangiles et elle appose à l'acte écrit du serment sa propre signature, tandis que le grand chambellan du palais tient pour cela un encrier d'argent que lui a remis un officier du conservatoire des bijoux de la couronne. »

(*Book of the Court*, p. 467. — *Coronation manual*, p. 111.)

APPENDICE L.

Garanties accordées à la raison individuelle au sein de l'Église infaillible.

« La prétention à l'infailibilité, revendiquée par le pouvoir légitime, est-elle de nature à faire des hypocrites?... La question est de savoir si l'autorité a agi sur la raison

des individus, de façon à leur enlever toute opinion propre et personnelle, et à leur laisser le choix entre une superstition humiliante et la rébellion secrète du cœur ; or, je n'hésite pas à le dire, toute l'histoire de la théologie dément formellement cette supposition. Il est presque inutile de démontrer une chose aussi claire. Ce n'est pas le Saint-Siège, ce sont les individus qui ont pris l'initiative, qui ont imprimé le mouvement aux esprits relativement aux investigations théologiques. C'est même un reproche que l'on adresse souvent à l'Église romaine : on dit qu'elle n'a rien fait d'original, et que son rôle unique a consisté à arrêter le développement de la doctrine. Cette prétendue objection est précisément la constatation d'une grande vérité : c'est une des conditions de l'exercice de la prérogative extraordinaire qui lui a été concédée.... La grande lumière du monde occidental est, comme chacun le sait, saint Augustin ; sans avoir le privilège de l'infailibilité, il a formé l'intelligence de l'Europe entière ; et c'est, en général, dans l'Église d'Afrique que nous devons, dans les premiers siècles, chercher la meilleure exposition des idées latines. La même observation s'applique aux conciles œcuméniques. L'autorité ecclésiastique, considérée dans ses représentants les plus augustes, de vénérables évêques, chargés des traditions et des prétentions de leurs provinces ou de leurs sièges, ont été guidés dans leurs décisions par le génie supérieur de quelques individus, souvent jeunes, ou inférieurs par le rang. Non que ces intelligences, qui n'avaient point le privilège de l'inspiration, dominassent le don surhumain qui résidait dans le concile, ce qui serait une contradiction et un non-sens ; mais dans les études, dans les délibérations qui devaient aboutir à une définition infailible, le grand rôle fut joué par des individus. Ainsi, les travaux de saint Bonaventure, à Lyon, et, ce qui est encore plus remarquable, la parole d'un simple prêtre, d'un simple théologien, Salméron, à Trente, exercèrent une influence décisive sur des définitions dogmatiques ..

Il y a peut-être des habitudes intellectuelles que la théo-

logie ne tend pas à former ; mais cela résulte de la nature de la théologie et non de l'infailibilité du pouvoir suprême. D'ailleurs on peut très-bien prouver que les études physiques et mathématiques ne donnent à l'intelligence qu'un développement incomplet. En outre, je ne vois pas ce que *l'esprit étroit de la théologie* vient faire à propos de la question que nous examinons, à savoir : si la foi en une autorité infailible détruit l'indépendance intellectuelle. Toute l'histoire de l'Église, et en particulier l'histoire des écoles théologiques, donne à cette accusation le démenti le plus formel. Il n'y a pas d'époque où l'intelligence, dans les classes élevées, ait été plus active, plus inquiète même qu'au moyen âge, époque qu'on nous représente comme asservie par l'infailibilité.

» Voyez de plus, dans toute l'histoire de l'Église, combien l'autorité suprême est lente à intervenir... Le pape Zosime traita avec une patience extrême Pélage et Célestius ; saint Grégoire VII fut également indulgent pour Bérenger ; en raison même de la grandeur de leur autorité, les souverains pontifes ont été généralement modérés, réservés dans l'usage qu'ils en ont fait.

» Autre garantie accordée à la raison individuelle : le grand nombre de nations réunies dans le bercail de l'Église a certainement contribué à la protéger contre les tendances exclusives de tel ou tel tribunal romain appelé à peser sur les questions débattues. Combien, dans les derniers conciles œcuméniques, n'a-t-on pas eu d'égards pour les traditions des Grecs, malgré les voix qui dénonçaient leur schisme ! Des points dogmatiques des plus importants n'ont pas été atteints par des définitions formelles, parce que l'on voulait ménager les opinions particulières de tel ou tel pays.

» Ces influences nationales ont encore eu l'effet providentiel de modérer l'action que les influences locales de l'Italie pouvaient exercer sur le siège de saint Pierre. On peut, sans préjudice du zèle et du dévouement avec lequel on doit se soumettre au Saint-Siège, admettre l'existence

de ces influences particulières de l'Italie. Je vois dans la catholicité non-seulement l'une des notes de la véritable Église, mais encore, suivant les desseins de Dieu, l'une de ses principales garanties. Ce serait un grand mal si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Église se renfermait en Europe dans un petit nombre de nationalités. Ce fut une grande et belle idée que d'introduire en Amérique la civilisation latine et de communiquer aux catholiques qu'elle renferme quelque chose de l'énergie religieuse de la France. Pour moi, j'aime à croire que toutes les races européennes auront leur place dans l'Église, et je crois qu'elle a souffert de la perte de l'élément anglais, pour ne rien dire de l'élément germanique. L'un des grands motifs qui doit nous faire bénir Pie IX, restaurateur de notre hiérarchie, c'est que, en nous donnant une Église propre, il a accueilli dans l'Église catholique et, par conséquent, sanctifié ce qu'il y a de légitime dans nos préférences, dans notre tournure d'esprit, dans nos habitudes intellectuelles et morales. »

(*Apologia pro vitâ suâ*, par le P. Newman ; traduit en français, sous ce titre : *De l'Anglicanisme au Catholicisme*, ch. XIV.)

APPENDICE M.

Signes auxquels, d'après M. Gladstone, on peut reconnaître que l'Église anglicane est nationale.

« 1^o La cérémonie du couronnement du roi, soit qu'on envisage le sens des paroles employées, soit qu'on examine le mode de la fonction accomplie par l'archevêque de Cantorbéry.

» 2^o La nécessité, pour le souverain, d'être membre de l'Église et de prouver réellement qu'il en fait partie, d'une manière authentique, en particulier par l'acte de la communion.

» 3^o La nécessité, pour le lord grand chancelier, le gardien de la conscience du souverain, d'être également membre de l'Église.

» 4^o La présence des évêques dans la Chambre des lords au nom de l'État national, en ce qui regarde la religion.

» 5^o La présence officielle d'un certain nombre d'entre eux au sein du conseil privé, également au nom de l'État national.

» 6^o La réunion de la Convocation en compagnie avec le parlement par une ordonnance royale ; reconnaissance directe du principe que le corps représentatif de l'Église a des fonctions nationales.

» 7^o Les termes dans lesquels le parlement lui-même est convoqué, et qui sont ainsi : *pour délibérer sur les affaires difficiles qui concernent l'Église et l'État* ; reconnaissance directe également du principe que les affaires de l'Église sont d'un intérêt proprement national.

» 8^o Le service religieux qui est célébré solennellement, pendant le jour, pour l'ouverture des deux Chambres du parlement.

» 9^o Les restrictions que l'État a mises aux actes législatifs de l'Église, restrictions qu'elle ne peut avoir le droit d'imposer que dans l'hypothèse de la nationalité de l'Église.

» 10^o Sa sujétion, universellement reconnue, à la législature civile, par rapport à un certain pouvoir spécial de régler ses biens temporels.

» 11^o Le serment obligatoire qui doit être prêté par les membres du parlement attachés à l'Église de Rome, et par lequel ceux-ci déclinent toute intention d'user des pouvoirs qu'ils sont appelés à exercer de telle sorte qu'ils soient préjudiciables à l'Église anglicane.

» 12^o La déclaration obligatoire, pour toute personne

investie d'une charge, qu'elle s'engage à remplir ses devoirs sur la foi d'un chrétien. Ceci, en soi, est seulement une reconnaissance par l'État d'un christianisme abstrait ; mais il semble que cette déclaration ait été exigée pour donner une sécurité à l'Église.

» 13° L'acte d'union avec l'Écosse.

» 14° L'acte d'union avec l'Irlande. (Nous citons ces actes de préférence, parce qu'ils sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, des actes fondamentaux.)

» 15° L'autorité des cours ecclésiastiques, et les conséquences civiles qu'emportent leurs actes.

» 16° La possession des dimes, soit que nous les considérons, selon le mot de M. Coleridge, comme une réserve nationale pour les besoins de la religion, soit que nous les regardions comme des dotations attachées aux membres du clergé.

» 17° Le droit à la taxe pour l'entretien de la fabrique et du service religieux. Par un jugement de l'année 1840, confirmé en appel, il a été décidé que les marguilliers des paroisses n'ont pas le pouvoir d'imposer, *d'eux-mêmes*, une taxe légale qu'auraient refusé de voter les paroissiens, dans le comité ; mais, s'ils ne peuvent pas imposer eux-mêmes une taxe dans le comité paroissial (point qui n'a pas été défini), il leur reste en tout cas la faculté d'agir contre les parties en cour ecclésiastique. Sur leur nouveau refus, la cour les déclarera contumaces, conformément au Statut 53 Geor. III, ch. 127, et conséquemment les fera connaître à la cour de la chancellerie, qui lancera son *writ de contumace capiendo*, pour leur arrestation.

» 18° Le droit constitutionnel (fréquemment reconnu pendant ce siècle) à des secours du parlement pour la parfaite instruction du peuple, toutes les fois que les ressources pécuniaires de l'Église peuvent être insuffisantes.

» 19° Les privilèges civils conférés aux universités ecclésiastiques.

» 20° Nous pouvons encore indiquer d'autres signes ; tels sont : l'assistance des juges à un service religieux, à

l'ouverture des assises ; la coutume générale des corps municipaux de se rendre aussi à l'église, en nombre plus ou moins considérable, mais *en costumes officiels* ; le traitement des ecclésiastiques de l'Église qui servent comme chapelains dans l'armée, la marine, les prisons, les *workhouses* et autres établissements entretenus par l'État. — A tous ces signes, on pourrait en ajouter d'autres particuliers. »

(Gladstone's *State and Church*, vol. II, p. 9.)

APPENDICE N.

De l'Apologie de Jewel, et de son fameux défi aux catholiques.

L'*Apologie*, écrite d'abord en latin et traduite ensuite en anglais, est une exposition des doctrines de l'Église anglicane, au seizième siècle, et une prétendue réfutation des objections qu'on lui oppose. Jewel y fait intervenir dans toutes les questions l'autorité des Pères de l'Église primitive. Comme exemple, nous citerons le passage suivant : « Si nous faisons paraître sans obscurité, sans artifice, de bonne foi, devant Dieu, avec vérité, candeur, évidence, que nous enseignons le très-saint Évangile de Dieu ; que les anciens Pères et l'Église primitive tout entière sont de notre côté., alors nous espérons qu'il ne s'en trouvera point parmi eux d'assez indifférents à leur salut pour ne pas se réunir à nous...

» Diront-ils qu'Ambroise, Augustin, Gélase, Théodoret, Chrysostôme, Origène n'ont pas cru et enseigné que dans le sacrement le pain et le vin restent ce qu'ils étaient avant ; que ce qu'on voit sur la table sainte est du pain ;

que la substance du pain ne cesse point d'être, non plus que la nature du vin; qu'il ne s'opère nul changement dans la nature de l'un et de l'autre?... Ainsi avons-nous été instruits par Jésus-Christ, par ses Apôtres et par les saints Pères; ainsi enseignons-nous fidèlement le peuple de Dieu; et pour prix de notre fidélité, nous sommes traités d'hérétiques par le chef et le prince de la religion. O Dieu immortel! sera-t-il dit que le Christ, les Apôtres et tant de Pères nous ont enseigné l'erreur? Qu'Origène, Ambroise, Augustin, Chrysostôme, Gélase, Théodoret furent des apostats de la foi catholique? L'accord de tant d'évêques et de savants hommes passera-t-il désormais pour une conjuration d'hérétiques? Ou bien ce qui fit leur louange sera-t-il un crime en nous? Ce qui fut catholique chez eux deviendra-t-il en nous schismatique, au gré, au caprice des hommes?... » (*Apologie*, pp. 13, 38, 39.)

L'*Apologie* eut tant de prix aux yeux des contemporains, que plusieurs monarques et des archevêques ordonnèrent de l'attacher avec une chaîne dans toutes les églises, afin que les fidèles l'eussent constamment sous la main pour la lire, honneur qui fut également accordé, on le sait, au *Martyrologe* de Fox, l'imposteur. Cet écrit a été solidement réfuté par le Dr Harding, valeureux champion de l'Église catholique, dans sa *Confutation of a Book called an Apologia*. Aujourd'hui, l'*Apologie* de Jewel, comme d'ailleurs toutes ses œuvres, a perdu beaucoup de sa valeur; la science de l'écrivain n'a point paru toujours de bon aloi, et sa sincérité a été souvent trouvée en défaut.

Puisque nous parlons de l'évêque de Salisbury, on nous permettra d'ajouter quelques mots qui se rattachent à notre sujet.

Ce prélat est surtout célèbre par un défi (*challenge*) qu'il eut l'audace de jeter, un jour, aux catholiques du haut de la chaire, dans Londres même, à la Croix-de-Saint-Paul. Parlant de la *vénérable antiquité*, l'orateur venait d'affirmer que s'il s'égarait, il fallait en accuser Grégoire, Augustin, Jérôme et autres Pères de l'Église, lorsque,

après avoir fait un long catalogue d'articles controversés, il s'écrie tout-à-coup : « S'il se trouve quelqu'un de nos adversaires, en quelque lieu du monde qu'il soit, je n'en excepte aucun, qui puisse défendre un seul de ces articles par un seul passage, une seule sentence de l'Écriture, des conciles généraux ou de quelques-uns des Pères qui ont vécu dans les six premiers siècles, depuis la mort de Jésus-Christ; Dieu sait, mes frères, que je ne parle point par hyperbole, mais simplement et sincèrement; si, dis-je, il peut citer une seule ligne, un seul passage, une seule autorité des auteurs que je viens de nommer, je m'engage solennellement à souscrire à tout le reste de la créance des papistes, et je prie ceux de ce parti qui ont le plus de capacité de satisfaire à ma demande : ils ne sauraient me faire un plus grand plaisir, ainsi qu'à toute l'Angleterre. »

Ce défi, on le voit, ne pouvait être plus explicite; mais il ne resta pas longtemps sans réponse. A peine connu, les catholiques s'empressèrent de relever le gant. Ils prirent la plume, et, écrasant l'audacieux orateur du poids d'une vraie science, ils lui infligèrent une défaite honteuse. La victoire fut si complète que le Dr Humphrey, biographe de Jewel, se voit obligé d'en convenir; il va même jusqu'à faire un reproche à son héros de s'être engagé dans cette voie.

Du reste, la conduite malhonnête de l'évêque de Salisbury eut bientôt son châtiment. Loin d'attirer à l'Église anglicane de nouveaux adeptes, elle tourna au profit du catholicisme, en lui ramenant des esprits fourvoyés dans l'hérésie. Le plus intéressant de ces retours à la foi de l'Église romaine, fut celui de Richard Reynolds, bénéficiaire dans le diocèse même de Salisbury.

Plein d'estime pour son évêque, Reynolds étudiait ses écrits avec ardeur et surtout avec une entière confiance. Or, un jour, en remontant aux sources, il s'aperçoit avec stupéfaction que Jewel dénature ou retranche les passages les plus formels des saints Pères. Saisi d'indignation, il jette loin de lui des ouvrages où éclatent l'ignorance

et le mensonge, et il se livre avec un nouveau zèle à l'étude de la primitive Église. Une lumière inconnue brille alors à ses yeux ; à ses clartés il reconnaît la fausseté de sa situation religieuse ; la vérité du catholicisme s'impose à son esprit, et, sous l'influence de la grâce, il vient abjurer ses erreurs à Douai, entre les mains du savant et pieux cardinal Allen.

La conversion de Richard Reynolds fut, en son temps, une des plus belles conquêtes de l'Église catholique, en Angleterre. Ce courageux et aimable converti a écrit de très-fortes pages contre les ordinations anglicanes. Son sang n'a point coulé à Tyburn, mais il est mort en exil.

N. B. — Ce n'est pas ici le lieu d'étudier avec soin la figure de Jewel : disons cependant que, d'après un auteur digne de foi, cet évêque, à la fin de ses jours, aurait déclaré à son chapelain, « que tout ce qu'il avait écrit contre la doctrine catholique, il l'avait écrit contre sa conscience et la vérité, uniquement pour faire la cour à la reine et soutenir la religion qu'elle avait introduite. » Ce fait, *s'il est vrai*, parle encore plus haut que la conversion de Richard Reynolds. (V. *Flores Hist. Eccl. gentis Angl.*, lib. I, ch. 13, par Smith, évêque in partibus de Chalcédoine.)

APPENDICE O.

Hooker, Andrews, Laud, Taylor, Ken, Butler.

I. Hooker Richard naquit, en 1553, à Heavy-Tree, près Exeter. Issu de parents pauvres, il dut son éducation au fameux évêque Jewel. Sa vie publique n'offre rien de saillant, si ce n'est sa controverse orale avec le puritain Walter Travers, qui était son confrère comme professeur au Temple. Mais il partage avec Shakespeare et Bacon la

gloire littéraire du règne d'Élisabeth. L'œuvre qui lui a mérité cette insigne distinction est son *Ecclesiastical Polity* (Gouvernement ecclésiastique). Les écrivains anglais épuisent toutes les formes du langage pour louer dignement cet écrit de longue haleine. Quelques-uns le mettent sur le même rang que le traité *De Legibus* de Cicéron. Hallam, toutefois, le croit inférieur à ce chef-d'œuvre. Au point de vue des écoles théologiques, Macaulay place Hooker entre l'école de Cranmer et celle de Laud. L'ensemble de ses qualités littéraires l'a fait appeler « *le vénérable, le judicieux Hooker* ». Comme tous les hommes d'étude, ce grand théologien mena une vie fort modeste. Mais son mariage avec une femme d'un esprit étroit et d'un caractère méchant lui fit de la vertu de patience un devoir de tous les jours. Aussi le clerc de sa paroisse, en l'envoyant directement au ciel, l'appelle-t-il un *brave homme* (a good man). Hooker mourut à Bourne-l'Évêque, près Cantorbéry, en 1600, dans la 47^e année de son âge.

II. Andrewes ou Andrews Lancelot naquit à Londres, en 1555. Élu évêque en quelque sorte malgré lui, il occupa successivement les sièges de Chichester, d'Ely et de Winchester. A sa mort, qui eut lieu en 1626, Milton fit son éloge en latin. Son érudition était très-vaste, et il connaissait au moins une quinzaine de langues. Il eut également un talent fort remarquable pour la chaire. Élisabeth et Jacques I^{er} le préféraient à tous les autres prédicateurs du temps. Quelques-uns lui reprochent d'avoir créé l'école des écrivains qui composent avec trop de recherche, école qui a eu Donne John pour son plus haut représentant.

Dans l'Église anglicane aucun nom n'est environné de plus de vénération et d'amour. On représente Andrews poli comme le plus parfait gentilhomme, pieux comme un anachorète et doux comme le meilleur des pasteurs. Aussi les écrivains anglais l'appellent-ils *le prélat incomparable* (peerless prelate).

Son plus célèbre ouvrage est celui qui est intitulé : *Preces privatae quotidianae*. Ce livre, écrit seulement pour son usage personnel, fut trouvé à sa mort, dit-on, complètement déchiré par ses doigts et maculé de ses larmes. C'est un manuel composé de sentences des Saintes Écritures et de passages des Pères.

III. Laud Guillaume, né à Reading, en 1573, mort sur l'échafaud en 1645. Nous avons parlé plus haut de ce célèbre archevêque de Cantorbéry ; nous n'y reviendrons pas. Un mot seulement : ni sa science, ni la pureté de ses mœurs, ni sa fin lamentable, ne l'ont mis à l'abri des jugements sévères des plus grands historiens anglais de nos jours. On ne lui pardonne pas d'avoir fait de l'Église la protectrice quand même des prérogatives royales, et d'avoir préconisé et pratiqué le système de l'obéissance absolue. Pour une nation comme l'Angleterre, fière jusqu'à l'excès de ses vieilles libertés, un pareil crime est irrémissible.

IV. Taylor Jérémie, né à Cambridge en 1613, mourut à Lisburne en 1667, étant évêque de Down et de Connor. Dans l'oraison funèbre qu'il prononça à ses obsèques, le D^r Georges Rust en a fait ce portrait : « Ce grand prélat avait l'amabilité d'un gentilhomme, l'éloquence d'un orateur, l'imagination d'un poète, la subtilité d'un savant, la profondeur d'un philosophe, la sagesse d'un conseiller, la perspicacité d'un prophète, la raison d'un ange et la piété d'un saint. » Un semblable éloge se ressent et de la circonstance dans laquelle parlait l'orateur et de son affection particulière pour le défunt, puisqu'il était son chapelain. Nous devons ajouter cependant qu'un éminent catholique, Charles Butler, a dit, quelque part, du savant Jérémie Taylor, que *l'Église protestante entière ne peut présenter un plus beau nom* (...learned Jeremy Taylor, than whom the whole protestant Church boasts no fairer name).

Cet illustre évêque a laissé un très-grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont eu une vogue extraordinaire.

Parmi ces écrits nous en avons remarqué quelques-uns qui répondent à l'idée qu'on se fait de ses sentiments religieux. Nous n'en citerons que trois : *The golden Grove* (le Bosquet d'or), manuel de prières quotidiennes et de litanies ; *The worthy communicant* (le digne Communiant) ; *The great exemplar of sanctity and holy life, described in the history of the life and death of our blessed Saviour* (le grand exemple de sainteté et de vie sainte, montré dans l'histoire de la vie et de la mort de notre divin Sauveur).

Personne, au sein de l'Église anglicane, ne conteste les grandes qualités de Jérémie Taylor. Beaucoup d'écrivains, toutefois, font des remarques sur ses doctrines théologiques. Ainsi, on lui reproche d'avoir un peu donné dans les erreurs de Pélage et d'avoir cru que le dogme de l'immortalité de l'âme n'avait pas été révélé aux patriarches. Il est évident que nous, catholiques, nous aurions d'autres reproches à lui faire sur le chapitre des croyances ; mais, en ce moment, la question n'est pas là.

V. Ken Thomas, né en 1637, à Berkhamstead, comté d'Hertford, mourut en 1711. Deux faits dominent sa vie. Il fut un des sept évêques que Jacques II envoya à la Tour pour cause de désobéissance. Sous Guillaume et Marie, on le compte également parmi les *non-jureurs*, ce qui lui valut la privation de son évêché de Bath.

Par sa bienveillance habituelle et ses sentiments religieux, Ken est digne d'être mis à côté de Jérémie Taylor et d'Andrews. Macaulay lui reproche d'avoir conservé quelques préjugés et des *superstitions*, mais il avoue que ce prélat *s'est approché, autant que le permet l'infirmité humaine, de l'idéal de la vertu chrétienne*.

On loue beaucoup ses œuvres poétiques de dévotion, en particulier ses Hymnes du matin et du soir.

VI. Butler Joseph, né en 1692, à Wantage, dans le comté de Berk, mourut évêque de Durham, en 1752, après avoir vécu dans le célibat.

Les vertus de ce prélat étaient sérieuses. Humble, grave et pieux, il se montrait prodigue dans ses libéralités. Le bruit courut même, peu d'années après son décès, qu'il était mort dans la communion romaine. Quoique inexacte, cette rumeur témoigne du sentiment qu'on avait de son caractère et de sa vertu.

Il est l'auteur du célèbre ouvrage intitulé : *l'Analogie de la religion naturelle et révélée (the Analogy of religion natural and revealed)*. Ce livre, où l'on admire une grande élévation et une grande profondeur de pensée, a placé l'évêque de Durham parmi les classiques de premier ordre, à côté des Bacon, des Pascal et des Newton. Quoique ne s'adressant par sa nature qu'à un nombre restreint de lecteurs, il a eu jusqu'à présent dix-sept éditions, dont douze en Angleterre et cinq en Amérique.

APPENDICE P.

Du Ritualisme.

Quand le protestantisme est venu au monde, pour donner à sa révolte une apparence de justification et un certain caractère de grandeur, il a accusé l'Église catholique d'être tombée dans l'idolâtrie; voulant ensuite se montrer conséquent, il s'est empressé de modifier le culte public : il l'a réduit, en effet, à des cérémonies rares, froides, insignifiantes, sans compter les rites qui devaient disparaître par suite de la diminution du nombre des sacrements.

En agissant ainsi, la réforme a cru ressusciter l'adoration *en esprit et vérité*, mais dans le fait elle a tué, en la comprimant, la vie religieuse; car, quoi qu'en dise la haine

des sectaires, le culte extérieur est appelé par les plus nobles instincts de l'homme, qui aime à retrouver dans ces manifestations l'expression de ses sentiments intimes, et à y chercher des impressions douces et salutaires.

Moins radical dans son œuvre de destruction, à cause des hautes influences qui présidèrent à son enfantement, l'anglicanisme n'a pas été aussi vandale vis-à-vis des cérémonies traditionnelles. Sans doute, dès-lors qu'il abolissait le sacrifice de la messe, la plupart de ses rites devenaient des hors-d'œuvre ou des non-sens; mais il avait compris qu'il faut aux assemblées chrétiennes dans les temples des actions visibles qui parlent aux yeux pour arriver jusqu'à l'âme, et c'est sous l'empire de cette idée vraie qu'il conserva dans sa liturgie bien des traits de l'Église romaine.

Cependant, malgré son respect apparent pour les usages religieux du passé, l'Église anglicane a dû fatalement subir la loi de sa révolte. Dans l'ordre des croyances, elle a modifié cent fois et souvent mutilé son symbole; elle ne pouvait pas traiter avec plus de respect les rites sacrés. Aussi l'histoire de ses variations dans le dogme a pour pendant l'histoire de ses vicissitudes dans les cérémonies du culte. Henri VIII, il est vrai, conserva l'ensemble de la liturgie romaine, parce que, content de s'être débarrassé du joug importun du pape, il ne toucha pas au dépôt de la foi; mais à partir de son successeur, les fluctuations se présentent à chaque règne: il y a un va-et-vient perpétuel d'influences protestantes et d'aspirations plus ou moins catholiques, avec des époques de marasme ou des mouvements spasmodiques de sentimentalité religieuse.

Sous Édouard VI, grâce au génie malfaisant de Cranmer, ce sont les idées calvinistes qui triomphent; et de là sort la publication du *Livre de commune prière (the Book of common prayer)*, qui amène un bouleversement complet dans la liturgie. Attachée par l'imagination ou le cœur aux pompes du culte, Élisabeth revient sur les réformes opérées par l'enfant-roi, son propre frère. Mais la position qu'elle a prise en montant sur le trône ne lui permet pas

de satisfaire entièrement ses goûts particuliers. Elle laisse au *Livre de commune prière* son caractère protestant avec une légère teinte catholique. Après son long règne, le parti puritain domine à la cour. Jacques I^{er}, jaloux de se montrer théologien, essaie de faire une nouvelle réforme. Sa tentative n'aboutit pas. Charles I^{er} se livre à l'archevêque Laud, et l'on fait un pas vers Rome. Avec Cromwell, c'est le culte puritain qui est naturellement en honneur et qui fleurit dans toute son exaltation mystique et sombre. Marchant sur les traces de son père, Charles II, à la restauration, s'efforce de faire revivre le régime épiscopalien. Il ne réussit, après avoir mécontenté les puritains, qu'à rétablir une certaine cérémonie de la communion qu'on avait délaissée. Jacques II, que nous sachions, n'a pas touché aux questions liturgiques. Vient enfin la révolution de 1688, qui amène un nouvel ordre de choses.

Comme conséquence des événements complexes qui s'accomplissent alors, l'Angleterre tombe dans un état d'indifférence railleuse et sceptique. Rien de plus triste que le spectacle de l'Église anglicane, dans la première moitié du dix-huitième siècle; la vie chez elle, à l'extérieur et dans ses temples, est à peu près éteinte. Un moment le méthodisme de Wesley réagit contre cette torpeur des âmes, mais il ne guérit pas le mal. Au commencement du siècle actuel, le mouvement évangélique éveille encore bien plus puissamment le sentiment chrétien : on voit, en particulier, renaître à son souffle une grande dévotion envers la divine personne de notre Seigneur Jésus-Christ. Cet élan de piété, toutefois, manque de base solide : il finit par se refroidir, et, en se refroidissant, il dégénère en une afféterie ridicule et un libéralisme outré.

C'est alors qu'éclate le mouvement ritualiste, qui, à cette heure, tient une si large place dans les préoccupations religieuses de l'Angleterre. Écoutons ici M. Gladstone :

« L'état de choses qui servit de prétexte au ritualisme, dit-il, était une honte pour la religion et pour la nation. Chez les presbytériens et les dissidents tout était froid et

nu ; mais là, du moins, il y avait du sérieux et de la ferveur ; on écoutait le ministre avec respect, on psalmodiait gravement et avec ensemble ; mais dans les paroisses rien ne rachetait des abus énormes. L'état des choses était déplorable au-delà de ce que j'ai jamais vu ou lu. Qu'on se rappelle l'expulsion des pauvres, surtout dans les villes, les mutilations indignes dans nos temples ordonnées par les gardiens, la nudité mesquine des offices, les horreurs, savamment combinées, d'une affreuse musique : nos offices étaient le scandale du monde ; insupportables à un adorateur de Boudha, ils n'eussent certes pas été tolérés en Angleterre, si le goût et la perception de l'idéal n'avaient été engloutis dans le même naufrage que la dévotion. Mais ce que je veux bien faire comprendre, c'est que cet état de choses lamentable, tout le monde dans l'Église le trouvait satisfaisant. Bientôt quelques membres du clergé sortirent de leur assoupissement. Mais l'opinion publique ne voulait point de réforme. La première fois que le surplus reparut en chaire, il y eut, à Exeter et à Londres, une véritable émeute pour préserver, disait-on, la religion de l'invasion du surplus. Les évêques et les ministres eurent beau protester qu'ils ne faisaient qu'obéir à la lettre de la loi, rien n'y faisait, c'était le papisme qu'on ramenait dans les plis de ce vêtement (1). »

Le ritualisme n'a donc été, à son origine, qu'une réaction contre la froideur mortelle du culte au sein de l'Église anglicane, mais réaction instinctive plutôt que raisonnée et bien voulue. Ainsi que l'a parfaitement montré le R. P. Newman, le mouvement d'Oxford, dès le principe, a eu deux formes distinctes, l'une très-sérieuse, l'autre fort superficielle : d'un côté, il a atteint ce qu'il y a de plus profond dans les âmes, les convictions religieuses ; de l'autre, il a remué seulement quelques fantaisies de l'imagination ou quelques goûts artistiques. Or, ce second côté, qui était réellement accessoire et comme accidentel, a pris,

(1) *The Contemporary*.

dans ce dernier quart de siècle, un développement extraordinaire. Tout d'abord, ce n'était qu'une *coterie d'amateurs catholiques*, selon l'expression d'un converti (1); présentement, on trouve partout des ministres qui acceptent et pratiquent avec enthousiasme nos cérémonies religieuses. Et c'est ainsi que l'Angleterre a vu s'introduire dans une foule de ses églises l'ornementation, les vêtements et les rubriques du culte catholique : on a placé des cierges sur les autels, on a fait brûler des lampes dans le sanctuaire, l'encens a parfumé la maison de Dieu, l'orgue a jeté ses mélodies sous la voûte des vieilles cathédrales, le ministre a paru en surplis sur la chaire, en chasuble ou en chape à l'autel, et la prière publique n'a été souvent que la reproduction exacte des oraisons de nos livres liturgiques.

De telles innovations, on le comprend, ne pouvaient se produire sans éveiller toutes les susceptibilités des anglicans purs et de l'esprit anglais lui-même, qui en général a peu de goût pour les cérémonies. On accusait le parti ritualiste de vouloir ramener le pays à Rome ou, comme ils s'expriment, de le *romaniser*. On reprochait d'ailleurs aux partisans des pratiques nouvelles d'être parjures à la foi de leur baptême et de manger injustement le pain de l'État. De là des procès qui ont jeté le trouble dans le sein de l'Église anglicane.

En présence de cette agitation, si fatale à l'Établissement, les évêques se virent contraints à agir; mais ayant conscience de leur impuissance envers leur clergé respectif, ils chargèrent l'archevêque de Cantorbéry de présenter au parlement un *bill pour la réglementation du service divin dans les églises*. Cela se passait il y a trois ans (1874). Ce projet de loi trouva un terrible adversaire dans M. Gladstone; néanmoins, la logique et toute l'éloquence de cet illustre orateur se brisèrent contre la volonté, bien arrêtée, du ministre de *détruire le ritualisme* (to put down

(1) M. le chanoine Oakeley. (Voir *Perte et Gain*, p. 359, éd. in-8°.)

ritualism). Le bill passa dans les deux chambres à une grande majorité. Les vieux tenants de l'anglicanisme étaient satisfaits. A quel prix cependant avait-on obtenu ce triomphe? A la condition de fouler aux pieds le principe de liberté proclamé si haut par la réforme et pratiqué par l'Église anglicane elle-même. Car, comme le disait avec raison M. Gladstone, pourquoi proscrire le ritualisme, quand on est obligé d'admettre l'Église évangélique ou basse, l'Église large et tant d'autres? Il faut nécessairement tout défendre ou tout permettre. Oui, cela est vrai et juste; mais tel sera toujours le sort des Églises particulières révoltées, sublime dérision de la Providence à leur égard : elles sont fatalement condamnées à se contredire sans cesse et à plier sous le joug d'une autorité humaine illégitime, pour avoir rejeté une autorité divinement établie.

Cependant ce bill, qui semblait devoir enrayer le mouvement de réformes liturgiques, n'a pas tenu ce qu'il promettait. Comme il avait contre lui la logique, et que pratiquement son exécution présentait des difficultés très-grandes, il est à peu près demeuré à l'état de lettre morte. Aussi le ritualisme a-t-il continué de vivre comme auparavant; les quelques procès dont il a été la cause n'ont pas pu arrêter sa marche. Et, chose remarquable! par un dessein mystérieux du ciel, il est devenu la voie de salut pour un certain nombre d'âmes, en les ramenant à l'Église catholique.

Nous disons par un dessein mystérieux. Il faut avouer, en effet, que, tel qu'il se produit, le ritualisme ne paraît pas être vraiment un chemin qui de lui-même puisse conduire les enfants perdus de l'hérésie à la vérité catholique. Expliquons-nous.

Dans l'Église catholique, les cérémonies du culte, particulièrement celles de la messe, reposent sur une réalité. Les signes de croix, les génuflexions, les différentes poses du prêtre officiant, les actes des autres prêtres qui l'assistent à l'autel, tout, jusqu'au luminaire, à l'encens et aux vases sacrés, a sa raison d'être. Aussi est-ce une grossièreté

impie que d'appeler ces différents rites un décor de théâtre. Ils ne sont pas faits pour le plaisir des sens ; leur manifestation et leur splendeur ont pour fondement une vérité de foi ou un sentiment élevé de religion. Il en est de ces cérémonies comme de la parure de la terre : croire que ce vêtement si riche n'a été jeté sur le séjour passager de l'homme que pour l'enchantement de ses yeux, ce serait rapetisser prodigieusement le spectacle des merveilles de la création. Tout ici-bas, depuis le cèdre des hautes montagnes jusqu'à la plus modeste fleur de nos prairies, a pour fin principale de publier la gloire du Créateur et de faire pressentir la beauté de la demeure céleste au monde qui l'oublie. Ainsi l'Église, par les pompes de son culte, se propose l'édification de ses enfants, mais avant tout la louange de Dieu. Lors donc qu'elle étale ses rites liturgiques devant les yeux des fidèles, c'est un magnifique livre qu'elle ouvre à leurs pieuses méditations, un hymne d'adoration, de reconnaissance et d'amour de leur cœur qu'elle traduit ou qu'elle tâche de leur inspirer.

Telle est l'importance, telles sont la grandeur et la richesse de la liturgie catholique. Mais, pour le ritualisme, qué porte-t-il avec lui-même ? Quelle en est la nature ? C'est tout simplement un ensemble de cérémonies plus ou moins bien ordonnées, plus ou moins pompeuses, mais qui ne reposent sur rien de réel. Au lieu de baser les rites sur la doctrine, il fait sortir le dogme des rites eux-mêmes, ce qui est absurde. A parler le langage vulgaire, on pourrait dire que c'est là placer la charrue avant les bœufs ; disons mieux : c'est donner aux âmes affamées un fruit dont les apparences extérieures sont ravissantes, mais qui en vérité ne renferme rien sous cette brillante enveloppe.

En se plaçant d'ailleurs à un autre point de vue, que de choses illogiques le ritualisme est obligé d'accepter ou de faire pour se soutenir ! D'une part, il est contraint de faire violence au *Prayer-Book*, le livre officiel du culte anglican, et à désobéir aux ordres des évêques qui condamnent ses pratiques ; d'autre part, c'est aux églises catholi-

ques qu'il doit avoir recours pour combiner les arrangements intérieurs de ses temples ; c'est aux magasins d'orfèvrerie religieuse catholique qu'il s'adresse pour l'achat des vases sacrés ou autres objets ; c'est de nos livres liturgiques qu'il se sert pour régler l'ordre de ses cérémonies. Évidemment, une telle manière de faire a quelque chose d'anormal, mais surtout d'inconséquent. Car, de deux choses l'une : ou messieurs les ritualistes croient que les rites ne sont établis que pour attirer les fidèles à l'église et les y fixer pendant les offices, ou bien ils sont convaincus qu'une réalité se cache sous ces formes extérieures. Dans le premier cas, qu'on nous permette de le dire, ils nous paraissent agir comme des enfants jouant à la chapelle. Mais comment comprendre que, pour un jeu semblable, ils fassent fi de l'autorité de leurs évêques et bouleversent leur Église nationale ? Dans le second cas, ils sont profondément illogiques, s'ils restent dans leur position actuelle ; car dès-lors qu'ils acceptent les rites catholiques et qu'ils croient à la vérité de leur symbolisme, la logique demande qu'ils aillent directement s'unir à l'Église, qui seule a la clef et la réalité de cette divine liturgie.

De ces faits cette conclusion se dégage : le ritualisme, avec le vide de ses formes, n'est point *par lui-même* une voie qui puisse mener à l'Église de Rome.

Mais où aboutira alors ce mouvement étrange et d'autant plus étonnant qu'il se produit en Angleterre et en un siècle de matérialisme pratique ? La réponse à cette question nous semble sortir de la considération précédente.

Le ritualisme, il est facile de l'observer, a des partisans de deux sortes : les uns sont graves et pieux, les autres sont des hommes à imagination fantaisiste ou de goûts artistiques. Pour les premiers, quoiqu'ils en aient, des cérémonies religieuses, sans une réalité qui les rende vivantes, ne sauraient les satisfaire. Des âmes qui, comme les leurs, ont conscience de leur destinée et désirent leur salut éternel, doivent finir par comprendre que ce rôle de régénérer l'Église anglicane par la renaissance du culte seul

est vraiment bien petit, que ce culte lui-même, tel qu'il existe, ne peut répondre aux généreuses aspirations de leur cœur, et qu'après tout il y a peu de dignité à pratiquer des cérémonies vides de sens précis. Mais, dans une telle conviction d'esprit, que peuvent faire ces ministres ? Tant pour la satisfaction de leur conscience que pour la joie de leur cœur, ils devront, comme nous le disions tout-à-l'heure, aller frapper à la porte de l'Église catholique. Et c'est, du reste, ce qui a lieu assez fréquemment : presque tous les mois, on signale, sur un point ou sur un autre, l'abjuration de quelque partisan du ritualisme.

Pour les ministres, au contraire, qui, sans rien approfondir, se contentent de parader dans les temples en singeant les cérémonies du culte catholique, ceux-là se verront nécessairement condamnés à former une secte séparée, répudiés qu'ils seront par leur propre Église comme par l'Église de Rome. Loin donc d'être une force pour l'Établissement, ils préparent plutôt sa destruction. Combien de temps durera une pareille secte ? Nul ne saurait le dire. Nous pensons toutefois qu'il viendra un jour où, le ritualisme évanoui, on se demandera avec surprise comment des hommes, en apparence sincèrement pieux, ont pu se passionner pour des cérémonies sans valeur, pour une ombre sans réalité. A une semblable demande, il n'y a qu'une seule réponse, qui est et sera toujours la même : Quand on a quitté le roc inébranlable de Pierre, on est fatalement voué à tourbillonner sans fin dans le monde de l'erreur, des chimères ou de la folie.

APPENDICE Q.

**Publicistes français qui ont traité de la
Constitution anglaise.**

A la suite de Montesquieu et de Blackstone vient tout une phalange d'historiens et de publicistes qui s'est appliquée également à étudier, à analyser et à admirer la Constitution d'Angleterre. Sans parler des écrivains anglais, celui qui, en France, a eu le plus de vogue à la fin du dernier siècle et au commencement du dix-neuvième, est Delolme, né à Genève en 1740. Cet auteur a écrit deux ouvrages sur les Institutions anglaises. L'un d'eux est intitulé : *Constitution de l'Angleterre, ou État du gouvernement anglais comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe* ; il le traduisit lui-même en anglais. Ce livre est resté longtemps classique. Ce serait toutefois se tromper que de prendre cet engouement comme critérium de sa valeur. A côté de beaucoup d'erreurs particulières, il a le défaut général de l'ouvrage de Montesquieu, comme d'ailleurs de tous les écrits des publicistes du dix-huitième siècle : son auteur expose et juge seulement les Institutions anglaises en elles-mêmes et non leur application pratique. Il faut pourtant en venir toujours là : *Quid leges sine moribus ?*

Dans ces derniers temps, au contraire, ont paru plusieurs ouvrages, dans lesquels on s'est enfin occupé du côté pratique de la Constitution d'Angleterre, où l'on a tâché d'analyser profondément la vie sociale de ce pays ; et c'est grâce à ces recherches consciencieuses, qu'ont été réformées bien des erreurs passées jusque-là en axiomes. Dans ce genre, nous citerons : les *Études sur l'Angleterre* de M. Léon Faucher ; *l'Angleterre telle qu'elle est* de M. Au-

rèle Kervigan; *Coup-d'œil sur l'Angleterre* de M. Noël Lemire. À ces noms nous pourrions ajouter un nom fort retentissant, mais un peu suspect de partialité, M. Ledru-Rollin.

Malgré la lumière que des révélations étonnantes ont faite sur bien des points, plusieurs publicistes français ont continué à payer un tribut d'admiration sans égale à la Constitution anglaise. M. de Montalembert est de ce nombre. S'inspirant de sa haine envers l'Empire, cet illustre écrivain, dans son livre *De l'avenir politique de l'Angleterre*, n'a exposé que le beau côté de son sujet. Tout, au-delà de la Manche, lui paraît grand, magnifique, parfait. Mais il a manifestement dépassé la limite de l'éloge, aux yeux même des publicistes de Londres. Parmi beaucoup d'autres publications, la *Revue de Westminster* a dit de son livre, qu'il était plus généreux que sage.

Antérieurement à M. de Montalembert, M. de Rémusat avait donné plusieurs articles sur l'Angleterre dans la *Revue des deux Mondes*. Réunissant plus tard en un corps tout ce travail, il en a composé un ouvrage qu'il a intitulé: *L'Angleterre au dix-huitième siècle*. Quoique plus calme que l'éloquent orateur, ce publiciste se pose aussi, malgré ses déceptions, en panégyriste passionné des institutions anglaises. Il faut lire l'Introduction de son livre pour savoir jusqu'où va son amour pour la Constitution de la Grande-Bretagne.

À tous ces écrivains il faut ajouter M. Le Play. Le titre seul de son livre indique quelle pensée a dirigé sa plume: *La Constitution de l'Angleterre, considérée dans ses rapports avec la loi de Dieu et les coutumes de la paix sociale*.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Lettre de Mgr. de Cabrières, évêque de Montpellier, à l'Auteur.	
Préface.....	p. I-XVII
Plan de l'Essai.....	1-6

PREMIÈRE PARTIE.

L'ÉGLISE ANGLICANE CONSIDÉRÉE À SON BERCEAU.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de la réforme en général.

- I. Premier système des protestants pour leur justification: *Corruption, et abus*: p. 8. Réfutation: 9. — II. Deuxième système: *Élan vers la liberté*. Réfutation: 16. — III. Véritable cause de la réforme: 31.

CHAPITRE II.

Origine de l'Église anglicane.

- Etat de l'Angleterre, à la veille de la réforme..... p. 38.
 I. Causes de la réforme anglicane: *Les trois concupiscences*: p. 43. — II. Henri VIII: 44. — III. Edouard VI: 58. — IV. Elisabeth: 69. — V. Justification de Paul IV: 78. — VI. Saint Augustin, missionnaire, et ses compagnons: 83.

CHAPITRE III.

Réformation et conversion de l'Angleterre comparées.

- I. *Instruments*: p. 86.
 I. Cranmer, archevêque de Cantorbéry: p. 87. — II. Thomas Cromwell: 96. — III. Le duc de Somerset: 100. — IV. Le duc de Northumberland: 102. — V. Réformateurs sous

Elisabeth. Leur caractère général : 107. — VI. Le comte de Leicester : 110. — VII. Guillaume Cecil : 114. — VIII. François Walsingham : 116. — IX. Saint Augustin et ses compagnons comparés aux précédents, au point de vue de leur piété et de leur vie apostolique : 119. — X. Saint Augustin et ses compagnons comparés aux mêmes, au point de vue de leur mission : 124.

II. Moyens : p. 127.

I. Sous Henri VIII : p. 128. — II. Sous Edouard VI : 134. — III. Sous Elisabeth : 137. — IV. Législation contre les catholiques, sous cette reine : 141. — V. Caractère de cette législation : 145. — VI. Cette législation dans son application : 147. — VII. Tortures particulières : 152. — VIII. Conclusion à tirer de l'emploi de ces divers moyens : 155. — IX. Moyens employés par saint Augustin et ses compagnons. Ce pieux missionnaire justifié : 156. — X. Résultats comparés des moyens employés par les réformateurs et les missionnaires : 161. — XI. Conclusion générale du chapitre : 165.

DEUXIÈME PARTIE.

CARACTÈRES DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

Idée générale p. 167.

CHAPITRE PREMIER.

Les caractères de l'Église anglicane, au point de vue théologique.

I. Caractères communs avec les autres communions protestantes : p. 171.

1^o L'Église anglicane est *schismatique*..... p. 171.

I. Preuve, d'après les règles de l'antiquité chrétienne : *id.* — II. Origine historique de ce schisme : 174. — III. La position de l'Église anglicane ressemble à celle des Donatistes, en Afrique, du temps de saint Augustin : 178. — IV. Théories pour justifier le schisme : 180. — 1. Théorie des *églises-branches*. Réfutation : 181. — 2. Théorie des *nationalités*. Réfutation : 184. — 3. Théorie des *diocèses indépendants*. Réfutation : 185. — V. Réfutation générale de toutes ces théories : 189. — VI. Projet d'union des deux Églises, sans toucher aux dogmes : 191. — VII. Association pour procurer l'unité de la chrétienté : 193. — VIII. Conséquences de cette situation schismatique : 195.

2^o L'Église anglicane est *hérétique*..... p. 196.

I. En niant l'infaillibilité de l'Église, elle a soutenu l'hérésie-mère : *id.* — II. Première conséquence de cette négation : les Saintes Écritures anéanties : 200. — III. Deuxième conséquence : l'Église renversée : 205. — IV. Troisième conséquence : la divinité de Jésus-Christ ruinée : 208. — V. Conclusion : 211.

3^o L'Église anglicane est *protestante*..... p. 211.

I. Quoiqu'elle admette certaines vérités fondamentales, l'Église anglicane est protestante : *id.* — II. Preuve : elle admet le principe de liberté d'examen, et elle a son *histoire des variations* : 213. — III. Malgré ses formulaires et ses théories, elle a pour base la raison et non la foi : 215. — IV. Elle a trois principes communs avec les communions protestantes du continent : 216. — V. Le principe de liberté d'examen est commun à toutes les fractions de l'Église anglicane (Église haute, Église basse, Église large) : 220. — VI. Histoire abrégée des variations de l'anglicanisme : 222. — VII. Conséquences de la liberté d'examen, au point de vue des doctrines : 225. — VIII. Cette qualification de *protestante* est acceptée dans l'Église anglicane : 227. — IX. Contraste actuel de l'Église anglicane et de l'Église catholique : 231.

II. Caractères propres à l'Église anglicane : p. 233.

1^o Elle est *autoritaire* en même temps que *protestante* : *id.*

I. Son double caractère d'autorité et de liberté d'examen : *id.* — II. Documents officiels établissant que l'Église anglicane s'attribue une certaine autorité en matière de foi : 236. — III. Cette prétention n'a pas de fondement solide : 239. — IV. Conclusion : le système de *via media* est insoutenable : 248.

2^o Dans tout l'ensemble de son système elle est une *institution hybride faite de compromis*..... p. 249.

I. Exposé de ce système hybride : *id.* — II. Réfutation de ce système : 256. — III. Historiquement, il n'a pas pu se soutenir : 260.

3^o Elle est *isolée* dans le monde chrétien..... p. 263.

I. De nom et de fait elle est une église exclusivement nationale : *id.*

CHAPITRE II.

Caractères de l'Église anglicane dans son propre sein,

1^o L'Église anglicane dans ses rapports avec le pouvoir : elle en est *l'esclave*..... p. 267.

I. Comme toutes les églises nationales, elle est l'esclave de l'Etat : *id.* — II. Preuve historique : elle a toujours pris la couleur du monarque régnant : 269. — III. Faits particuliers qui prouvent son servilisme : 276.

2° L'Eglise anglicane dans ses rapports avec les masses : *elle est sans influence sur elles*..... p. 282.

I. Lamentable situation du peuple, au point de vue moral. Le clergé n'a aucune action pour guérir cette situation : *id.* — II. Trois causes de cette situation : 1. *L'Eglise anglicane est essentiellement aristocratique.* 2. *Le zèle apostolique manque à son clergé.* 3. *Le peuple ne va pas au-devant de ses pasteurs* : 285.

3° L'Eglise anglicane en face d'elle-même..... p. 294.

I. Elle est muette dans les questions de foi, et, dans celles de liturgie, elle ne sait pas se prononcer : *id.* — II. La piété lui fait défaut : 296.

CHAPITRE III.

L'Eglise anglicane, au point de vue de ses résultats.

I. *En Angleterre* : p. 302.

1° Elle a engendré mille sectes..... p. 302.

I. Logiquement, les sectes devaient naître de l'anglicanisme : p. 303. — II. Les trois divisions de l'Eglise anglicane : *Eglise haute, Eglise basse, Eglise large* : 307. — III. Tableau des sectes qui existent à Londres : 312.

2° Elle a également engendré l'école rationaliste.. p. 319.

I. Genèse logique de l'école rationaliste : *id.* — II. Le rationalisme commence à régner en Angleterre : 322.

3° L'Eglise anglicane n'est pas même un boulevard contre l'incrédulité..... p. 325.

I. En rejetant le principe d'infaillibilité, l'Eglise anglicane se rend impuissante à imposer une barrière aux recherches de la raison et à ses déductions : *id.*

II. *L'Eglise anglicane au dehors* : p. 328.

I. Elle ne fait pas de conquêtes : *id.* — II. Missions anglicanes en Afrique : 330. — III. En Amérique : 333. — IV. En Asie : 336. — V. En Océanie : 339. — VI. Résumé : 341. — VII. Avenir des missions anglicanes : 342. — VIII. Conclusion : 344.

TROISIÈME PARTIE,

L'ÉGLISE ANGLICANE CONSIDÉRÉE AUX DIVERS POINTS DE VUE DE SES ADMIRATEURS.

CHAPITRE PREMIER.

Les Highchurchmen : p. 347.

I. Les Highchurchmen partisans des doctrines et des traditions de la primitive Eglise : p. 348. — II. Difficultés de ce système : 351. — III. Théoriquement, ce système est faux : 354. — IV. Il l'est également dans le domaine des faits : 357.

CHAPITRE II.

Les Puseyistes : p. 372.

I. Théorie du D^r Pusey : l'esprit de Dieu vit au sein de l'Eglise anglicane : *id.* — II. Cette théorie repose sur deux illusions : 378. — III. Première illusion de croire que l'Eglise anglicane est la cause du mouvement religieux de ces derniers temps : 379. — IV. Deuxième illusion de croire que ce mouvement religieux a lieu, providentiellement, pour faire rester dans l'Eglise anglicane : 387.

CHAPITRE III.

Les Politiques : p. 391.

I. Opinion de Montesquieu et de Blackstone sur la valeur de la Constitution anglaise : p. 393. — II. Théoriquement, la Constitution anglaise n'est point parfaite : 397. — III. Dans son application, elle laisse beaucoup à désirer : 405. — IV. Ses principaux titres de gloire, elle les doit au catholicisme : 413. — V. L'Eglise anglicane n'a pas revendiqué les libertés civiles et politiques : 419. — VI. Elle n'a pas non plus revendiqué ni protégé la liberté religieuse : 422.

CHAPITRE IV.

Les Économistes : p. 432.

I. Macaulay et autres écrivains protestants attribuent à la réforme l'état florissant de l'Angleterre : *id.* — II. Cette théorie a été réfutée par des écrivains catholiques : 434. — III. Le christianisme ouvre la voie à tous les progrès légittimes : 436. — IV. Les nations catholiques ne sont pas dans cet état d'infériorité dont on les accuse : 439. —

V. Deux observations : on donne au mot *bien-être* un sens trop restreint ; les richesses nationales ne procurent pas au peuple le bonheur envié : 441. — VI. Cette théorie n'a pas de fondement dans les traditions chrétiennes : 445. — VII. Appliquée à l'Angleterre cette théorie répugne à l'état réel de choses en ce pays : 452. — VIII. Les vraies causes de la prospérité de l'Angleterre : 462. — IX. Deux causes du paupérisme dans ce royaume : la charité légale et l'industrialisme : 465. — X. La réforme anglicane a contribué à ce paupérisme, en tuant l'esprit de renoncement ; elle n'a pas su d'autre part créer le dévouement chez le clergé : 469. — XI. Tableau comparatif de Londres et de Rome, au point de vue du paupérisme : 474.

ÉPILOGUE.

I. Résumé de l'ESSAI sous forme de conclusion : l'Eglise anglicane n'est pas la véritable Eglise de Jésus-Christ : 484. — II. Appel aux *Highchurchmen* : ils trouveraient dans le catholicisme la pleine satisfaction de leur esprit et de leur cœur : 494. — III. Hypothèse : l'Angleterre redevenant catholique, que s'ensuivrait-il ? 1^o Elle n'aurait à abjurer aucune de ses vraies conquêtes : 504. — 2^o Elle n'aurait rien à redouter dans l'avenir, ni au point de vue temporel, ni au point de vue spirituel : 507. — 3^o Elle se rattacherait à un passé glorieux et s'ouvrirait de nouvelles voies de prospérité : 509. — 4^o Cependant l'hypothèse, pour devenir un fait, présente de sérieuses difficultés ; mais elle n'est point irréalisable : 513. — 5^o Symptômes favorables de ce grand et heureux événement : 515. — 6^o Une crainte. Réponse : 521. — 7^o Vœu spécial : 527.

APPENDICES.

A. Biographie de Mgr. Spalding, archevêque de Baltimore..... p. 530.
 B. Arguments de Henri VIII contre Luther en faveur de la suprématie du pape..... 533.
 C. Fox, dit le Martyrologiste..... 536.
 D. Conversion du D^r Silliman Ives, ancien évêque de la Caroline-du-Nord..... 538.
 E. Marie, dite *la Sanguinaire*. Parallèle de cette reine et de *la bonne Bess* (Elisabeth)..... 540.

F. Note du D^r Silliman Ives, où est démontré apocryphe un document que citent Wilkins et Spelman, et qui est censé contenir une réponse négative de Dinoth à Augustin touchant la juridiction de Rome..... p. 548.
 G. Le Pape est l'Antechrist. Histoire de cette calomnie. 550.
 H. M. Lewis David, un converti..... 553.
 I. Universités d'Oxford et de Cambridge..... 556.
 J. Cérémonial pour recevoir l'abjuration des catholiques. 561.
 K. Serment de la reine Anne et de la reine Victoria, le jour de leur couronnement..... 566.
 L. Garanties accordées à la raison individuelle au sein de l'Eglise infallible. (Extrait de l'*Apologie* du R. P. Newman)..... 569.
 M. Signes auxquels, d'après M. Gladstone, on peut reconnaître que l'Eglise anglicane est *nationale*..... 572.
 N. De l'*Apologie* de Jewel, évêque de Salisbury, et de son fameux *défi* aux catholiques..... 575.
 O. Hooker, Andrews, Laud, Taylor, Ken, Butler.... 578.
 P. Du ritualisme..... 582.
 Q. Publicistes français qui ont traité de la Constitution anglaise..... 591.

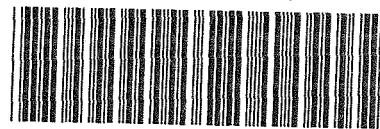
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

CHANGEMENTS ET RECTIFICATIONS.

- P. 17, *ligne 8* : tentation , *lisez* tentative.
- P. 87, *ligne 11* : Th., *lisez* Nic.
- P. 153, *ligne 28* : un , *lisez* une.
- P. 175, *ligne 7* : ses , *lisez* ces.
- P. 227, *ligne 12* : matérialisme , *lisez* libéralisme.
- P. 259, *ligne 12* : au , *lisez* un.
- P. 408, *ligne 24* : Jusqu'à cette heure...., *lisez* Hélas ! il est
mort sans avoir fait ce pas décisif.
- P. 409, *ligne 1* : O'Conne , *lisez* O'Connell.
- P. 435, *ligne 22* : Mgr., *lisez* M.

REV15

ÚK PrF MU Brno



3129S03629